CḤARH KITĀB AT-TAWḤĪD

Le Commentaire du Livre de l'Unicité

القول السديد

شرح كتاب التوحيد

Commenté Par Son Éminence le Cheikh

ʿAbd Ar-Rahmân Ibn Nâsir Ibn Saʿdî

Avec la vérification de

Sabrî Ibn Salâma Shâhîn

CHARH KITĀB AT-TAWHĪD

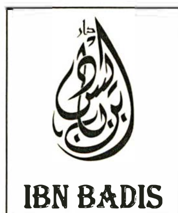
Le Commentaire du Livre de l'Unicité

القول السديد
شرح كتاب التوحيد

Commenté Par Son Éminence le Cheikh
ʿAbd Ar-Rahmân Ibn Nâsir Ibn Saʿdî

Avec la vérification de
Sabrî Ibn Salâma Shâhîn





Année 1445 de l'Hégire - 2024 G
ISBN: 979-10-91925-64-8

2ème édition
editionsibnbadis@gmail.com

Traduction : Bureau de traduction des éditions *Ibn Bâdis*.

قال الله سبحانه وتعالى:

﴿ قُلۡ هَٰذِهِۦ سَبِيلِيٓ أَدۡعُوٓاْ إِلَى ٱللَّهِۚ عَلَىٰ بَصِيرَةٍ أَنَا۠ وَمَنِ ٱتَّبَعَنِيۖ وَسُبۡحَٰنَ ٱللَّهِ وَمَآ أَنَا۠ مِنَ ٱلۡمُشۡرِكِينَ ١٠٨ ﴾

[سورة يوسف]

﴿*Dis: "Voici ma voie, j'appelle les gens [à la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allah ! Et je ne suis point du nombre des associateurs*﴾

[Yoûssouf (Joseph): 108]

﴿ ٱدۡعُ إِلَىٰ سَبِيلِ رَبِّكَ بِٱلۡحِكۡمَةِ وَٱلۡمَوۡعِظَةِ ٱلۡحَسَنَةِۖ وَجَٰدِلۡهُم بِٱلَّتِي هِيَ أَحۡسَنُ ﴾

[النحل: ١٢٥]

﴿*Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon*﴾

[An-Nahl (les Abeilles): 125]

طبعة شرعية

Traduction et Edition avec le consentement des fils du cheikh

`Abd Ar-Rahmâne Ibn Nâsser AS-SA`DI ﷺ

محمد بن عبد الرحمن بن ناصر السعدي

مساعد بن عبد الله السعدي

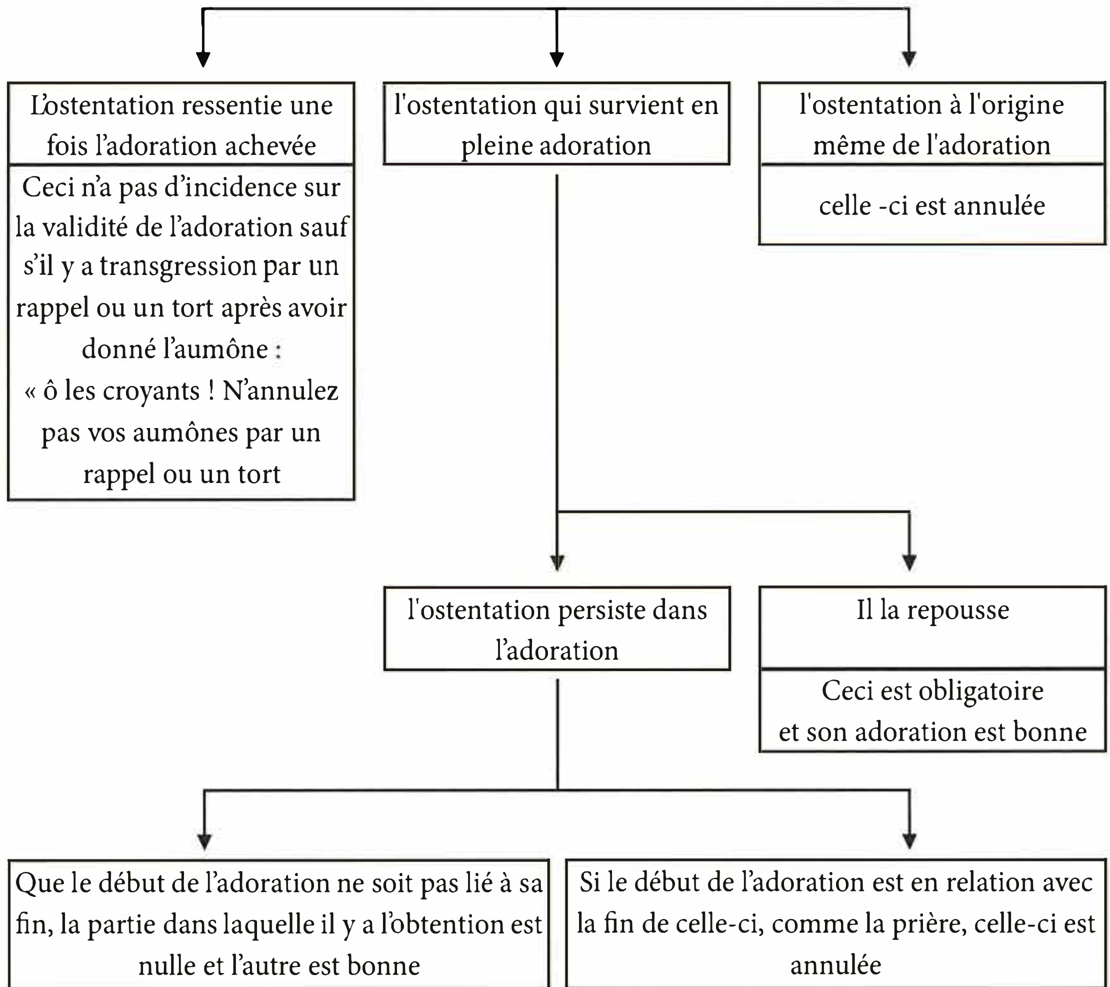
بسم الله الرحمن الرحيم

Le livre de l'unicité comprend 67 chapitres. l'auteur n'a pas écrit d'introduction dans son livre car il s'est contenté du titre ou certains manuscrits ne l'ont pas mentionné ou il a fait comme l'imam al boukhari afin de rattacher les gens au coran at a la sounna et ceci est le tawhid	1 - introduction (5 chapitre)	Ch. l'obligation du tawhid (l'auteur n'a pas nommé ce chapitre afin que les gens soient liés au coran et à la sounna et pour montrer que le tawhid est la plus grande obligation ainsi que la da'wa des prophètes).
		Ch. Du mérite du tawhid et des péchés qu'il permet (l'auteur est venu avec ce chapitre pour donner envie d'étudier le tawhid, le mérite d'une chose ne signifie pas qu'elle n'est pas obligatoire)
		Ch. Quiconque réalise le tawhid entrera au paradis sans jugement (afin de le purifier du chirk, des innovations et des péchés après avoir connu son obligation et son mérite)
		Ch. Du fait de craindre le polythéisme (afin que celui qui réalise le tawhid ait peur obligatoirement du chirk car il peut penser l'avoir concrétisé alors qu'en réalité ce n'est pas le cas)
		Ch. Inviter les gens à attester qu'il n'y a de divinité en droit d'être adoré si ce n'est Allah (celui qui réalise le tawhid doit obligatoirement y appeler, la réplique à ceux qui appellent à la prière avant le tawhid)
	2- l'explication du tawhid (9 chapitre)	Ch. L'explication du tawhid et de l'attestation qu'il n'y a pas divinité en droit d'être adoré si ce n'est Allah (Tous les chapitres après ce chapitre sont une explication du tawhid)
		Ch. Fait partie du polythéisme le fait de porter un anneau, un fil ou autre chose pour dissiper un malheur ou le repousser (Du polythéisme majeur s'il croit qu'elles influent par elles-mêmes, ou du polythéisme mineur s'il croit que c'est une cause)
		Ch. Concernant les formules de conjuration et les amulettes (les formules de conjuration se devise en deux : celles comprenant du chirk et d'autres légiférées, quant aux amulettes où il y a du coran elles sont en réalité interdites)
		Ch. Rechercher la bénédiction des arbres, des pierres et autres (la demande bénédiction se divise en deux : bénédiction légiférer et bénédiction interdite)
		Ch. concernant le sacrifice par égorgement pour autre qu'Allah (l'auteur n'a pas dit : « fait partie du polythéisme »car il existe un sacrifice dont on ne cherche pas à se rapprocher d'Allah et son jugement est la permission comme sacrifier de la viande pour manger)
		Ch. On ne sacrifie pas pour Allah en un endroit où on sacrifie pour autre que lui (la mise en garde de participer aux fêtes des polythéistes, de leur ressembler même si la personne n'en a pas l'intention)
		Ch. le vœu pour autre qu'Allah fait partie du polythéisme (Adresser un vœu à autre qu'Allah est du chirk, l'obligation d'accomplir le vœu sauf celui de désobéissance)
		Ch. Rechercher la protection d'un autre qu'Allah fait partie du polythéisme)
		Ch. Chercher la secours ou invoquer un autre qu'Allah est une forme de polythéisme (et ceci dans ce qu'Allah seul peut réaliser).
	3- la nullité d'adorer autre qu'Allah (4 chapitre)	Ch. (Est-ce qu'ils assignent comme associes ce qui ne crée rien et qui eux-mêmes sont créés ...) (la nullité de l'adoration du prophète, des statues et autre qu'Allah)
		Ch. (Quand ensuite la frayeur sera éloignée de leurs cœurs...) (la nullité de l'adoration des anges alors qu'ils sont les plus proches d'Allah et prennent peur de lui lorsqu'il parle)
		Ch. De l'intercession (C'est le droit d'Allah, le prophète n'intercède pas sans sa permission donc la demander à autre qu'Allah dans ce que seul Allah peut réaliser est nul)
		Ch. (Tu « Mohammad » ne guides pas celui que tu aimes...) (la guidée des cœurs est spécifique à Allah quant à la guidée d'orientation elle est propre au prophète ainsi que ceux qui le suivent)
	4- la cause de la mécréance (4 chapitres)	Ch. La cause de la mécréance et du délaissement de la religion par les êtres humains est l'exagération au sujet des pieux (C'est la cause la plus dangereuse et le premier chirk qui apparut sur terre)
		Ch. Concernant la sévère menace pesant sur qui adore Allah près de la tombe d'un homme pieux. Que dire donc de l'adorer ! (L'interdiction des images, et de prendre les tombes comme mosquée)
		Ch. L'exagération à l'égard des tombes des pieux transforme ces dernières en monuments adorés (comme avec la tombe de Lât, le prophète a maudit les femmes qui visitent les tombes ainsi que ceux qui les ornent de lampe)
		Ch. La protection du tawhid par le prophète (Et ceci est une miséricorde d'Allah envers nous que le prophète était ainsi)
	5- la réplique a ceux qui disent qu'il n'y pas de chirk dans cette communauté ou dans la péninsule arabe. Ch. Certains membres de cette communauté adoreront les monuments.	

Le livre de l'unicité comprend 67 chapitres. l'auteur n'a pas écrit d'introduction dans son livre car il s'est contenté du titre ou certains manuscrits ne l'ont pas mentionné ou il a fait comme l'imam al boukhari afin de rattacher les gens au coran at a la sounna et ceci est le tawhid	6- Les actes diaboliques	Ch. De la sorcellerie (Car celle-ci n'advient que par la mécréance en Allah et c'est la plus grande porte pour appeler les gens à la mécréance, le sorcier est mécréant et doit être exécuté (par le gouverneur))
		Ch. Des détails apportés sur centaines types de sorcellerie (Afin de s'en écarter et d'y prendre garde et parmi ces types : al'iyafah, at-tarq, le mauvais augure, l'astrologie, souffler dans les nœuds)
		Ch. Concernant les voyants et assimilés (Qui sont-ils ? Quel est le jugement sur le fait de les visiter ? Croire en un devin est incompatible avec la foi au coran)
		Ch. Concernant le désenvoutement (L'interdiction des envoûtements, la différence entre le désenvoûtement interdit et autorisé)
		Ch. Concernant les augures (pas de contagion, ni d'augure, ni d'oiseau de mauvais augure et le mois de safar ne porte pas malheur, explication de l'optimisme. le mauvais augure, son jugement et comment le guérir ?)
		Ch. Concernant L'astrologie (L'astrologie permise et interdite, la conciliation entre les paroles des savants sur le sujet, la sagesse de la création des étoiles)
		Ch. Concernât le fait de demander la pluie aux étoiles (Son jugement et sa signification, quatre pratiques de la période antéislamique, le bienfait est une épreuve, la menace qui pèse sur la personne qui lamente)
	7- Les actes du cœur	Ch. (Parmi les hommes, il en est qui prennent en dehors d'Allah des égaux à lui en les aimants comme on aime Allah) (les différents types d'amour)
		Ch. (.... Mais craignez-Moi si vous êtes croyants) (vouer une peur sincère à Allah est obligatoire)
		Ch. (Et c'est en Allah qu'il faut avoir confiance si vous êtes croyants) (l'obligation de placer sa confiance en Allah, les différents types de confiance : Le polythéisme majeur, Le polythéisme mineur, permis comme confier une affaire à quelqu'un)
		Ch. (Sont-ils à l'abri du stratagème d'Allah ? Seuls les gens perdus se sentent à l'abri du stratagème d'Allah) (Réunir entre l'espoir et la peur, la lourde menace sur celui qui pense être à l'abri du stratagème d'Allah et sur celui qui désespère de Sa miséricorde)
		Ch. Patienter face aux décrets divins est une partie de la foi en Allah (Ceci fait partie de la foi en Allah, l'interdiction de l'indignation face aux décrets divins, la récompense de l'acceptation du destin malgré l'épreuve)
		Ch. Concernant l'ostentation (la bonne action est rejetée si l'intention est en partie destinée à un autre qu'Allah, le prophète craignait pour ses compagnons l'ostentation)
		Ch. Faire des bonnes œuvres par intérêt matériel est une forme de polythéisme (certains recherchent les intérêts de ce bas monde par le biais d'œuvres destinées à l'au-delà, l'explication de cela par : " Si on lui donne, il est satisfait. sinon il s'indigne")
		Ch. Obéir aux savants et aux gouvernants dans l'interdiction de ce qu'Allah a rendu permis , et dans la légitimation de ce qu'Allah a interdit revient à les considérer comme des seigneurs en dehors d'Allah (Gouverneur par autre que les lois révélées par Allah et ses catégories)
		Ch. (....Ils veulent prendre pour juge la tâghoût ...) (L'éclaircissement du terme tâghoût, la définition de la foi sincère et de la foi mensongère)
	Ch. De celui qui renie un des Noms et Attributs d'Allah (L'annulation de la foi lorsque l'on renie un des Noms ou Attributs d'Allah)	

Le livre de l'unicité comprend 67 chapitres. l'auteur n'a pas écrit d'introduction dans son livre car il s'est contenté du titre ou certains manuscrits ne l'ont pas mentionné ou il a fait comme l'imam al boukhari afin de rattacher les gens au coran at a la sounna et ceci est le tawhid	-9 Les interdits concernant les paroles et le chirk (26 chapitres)	Uch. (Ils reconnaissent le bienfait d'Allah puis ils le renient) (reconnaitre le bienfait et le nier)
		Ch. (Ne chercher donc pas à Allah des égaux alors que vous savez)
		Ch. De celui qui ne se satisfait pas du serment par Allah (La menace qui pèse sur celui qui ne se satisfait pas)
		Ch. De l'expression : " C'est selon la volonté d'Allah et ta volonté "
		Ch. Celui qui insulte le temps a causé du tort d'Allah
		Ch. Se donner comme titre : " Le juge des juges "
		Ch. Du respect dû aux Noms d'Allah et du changement de nom d'une personne pour cette raison (Respecter les Noms d'Allah et ses Attributs s'il ne vise pas à travers cela leur signification)
		Ch. De celui qui tourne en dérision une chose dans laquelle Allah, le coran ou le prophète sont mentionnés
		Ch. (Et si nous lui faisons gouter une miséricorde de Notre part après qu'une détresse l'eut touché, il dit certainement : "Cela m'est dû ! ")
		Ch. (Puis, lorsqu'il leur eût donné un enfant sain tout deux assignèrent à Allah des associés en ce qu'il leur avait donné ...)
		Ch. (C'est à Allah qu'appartient les plus beau Noms)
		Ch. On ne dit pas que le salut soit sur Allah
		Ch. De l'expression : " Ö Allah ! pardonne-moi si tu veux "
		Ch. On ne dit pas : "Mon esclave" à son serviteur ou sa servante
		Ch. On ne repousse pas une personne qui demande quelque chose au nom d'Allah
		Ch. On ne demande à Allah par son visage le paradis
		Ch. Concernant l'expression : " Si ... "
		Ch. De l'interdiction d'insulter le vent
		Ch. (Tandis qu'une autre partie avait des pensées sur Allah non conformes à la vérité...)
		Ch. Concernant ceux qui renient le destin
		Ch. Ceux qui façonnent des images
		Ch. Du fait de prêter serment fréquemment
		Ch. Concernant le pacte pris au nom d'Allah et son prophète
		Ch. Jurer par Allah
		Ch. On ne demande pas à Allah d'intercéder auprès de ses créatures
		Ch. Le prophète défend le domaine sacré autour du tawhid et déploie tous ses efforts pour faire obstacle au polythéisme
	-10 la conclusion Ch. (Ils n'ont pas estimé Allah comme Il devait l'être) (car il y a forcément dans les actes des serviteurs un manquement l'auteur a conclu par ce chapitre en espérant qu'Allah alourdisse sa balance par le biais de ce livre, de même que l'imam al boukhari a terminé son sahih par le hadith : " Deux paroles légères sur la langue, lourdes dans la balance ").	

LES DIFFÉRENTS TYPES D'OSTENTATION (AR-RIYA)



Les différences entre
Le polythéisme majeur et Le polythéisme mineur

Le polythéisme mineur **[*Ach-chirk al-asghar*]**	**Le polythéisme majeur** **[*Ach-chirk al-akbar*]**
1. Ne fait pas sortir de l'islam	1. Fait sortir de l'islam
2. N'annule pas toutes les œuvres mais seulement l'œuvre dans laquelle il y a du chirk	2. Annule toutes les œuvres
3. Son auteur ne s'éternisera pas en enfer	3. Son auteur sera éternellement en enfer
4. Ne rend pas licite le sang et les biens	4. Rend licite le, sang et les biens
5. Qu'une preuve stipule que c'est du polythéisme mineur	5. Qu'une preuve stipule que c'est du polythéisme majeur
6. Croire à une cause qu'Allah n'a pas établie comme étant une cause	6. Croire qu'une cause peut avoir une influence sur la création indépendamment d'Allah
7. Tout moyen menant au polythéisme majeur est su polythéisme mineur	

Introduction

Louange à Allah qui nous a guidés vers cette religion et nous a fait de la communauté du meilleur des Messagers. Il n'est pas de bienfait plus sublime ni de meilleur don qu'Il nous ait élus parmi les musulmans et nous ait accordé le bienfait de porter Son message et d'appeler à Sa loi et Sa religion, ainsi que de défendre Ses limites. Louange à Toi, ô Allah, pour ce que Tu nous a donné et louange à Toi pour Ta grâce et Ton bienfait.

J'atteste qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah, Seul et sans associé, dans une attestation qui admet mes manquements, mes lacunes et mes erreurs, et j'atteste que notre maître, notre guide et notre modèle *Muhammad* est Son serviteur et Messager élu. Ô Allah, prie, salue et bénis-le, ainsi que sa famille et ses Compagnons jusqu'au Jour de la Rétribution.

Or donc... le livre du *tawhîd* du *Cheikh ul islam Muhammad Ibn 'Abd al-Wahhâb* رحمه الله fait partie des meilleurs et des plus sublimes ouvrages dans l'exposition du dogme de l'Unicité. Les éloges des savants sur ce livre ne font que se suivre. *cheikh Sulaymân Ibn 'Abd Allah Ibn Muhammad Ash-Shaykh* رحمه الله dit: «C'est un livre unique en son genre qui n'a pas son précédent ni son pareil».

L'éminent chroniqueur *Ibn Bishr* رحمه الله dit: «Les auteurs n'ont pas pu produire dans leur discipline meilleure oeuvre que la sienne, car il a brillé et excellé, il a pleinement atteint le but».

cheikh 'Abd Ar-Rahmân Ibn Muhammad Ibn Qâsim رحمه الله dit: «Le

livre de l' Unicité rédigé par le *Cheikh ul islam Muhammad Ibn 'Abd al-Wahhâb* - puisse Allah le récompenser pleinement - n' a pas de pareil. Il y a clairement exposé le *tawhîd* qu' Allah a imposé à Ses serviteurs, pour lequel Il les a créés et a envoyé Ses Messagers et révélé Ses Livres. Il a exposé le polythéisme majeur qui le contredit et le polythéisme mineur et les innovations qui contredisent son parachèvement, ce qui s' en rapproche comme ce qui y mène. C' est donc un ouvrage dont la teneur est originale et qui n' a pas de précédent. C' est une science pour les monothéistes et un argument contre les athées. Il est très célèbre: les étudiants y sont attachés et la plupart le mémorisent par coeur, d' où son utilité largement propagée».

Cheikh 'Abd Ar-Rahmân Ibn Hassan Āl Ash-Shaykh رحمه الله déclare: «Dans sa concision, il regroupe énormément de bien. Il y a inclus les preuves de l' Unicité qui suffisent à celui à qui Allah a accordé le succès et y expose les preuves relatives au polythéisme qu' Allah ne pardonne pas».

cheikh 'Abd al-'Azîz Ibn Bâz رحمه الله dit: «Je recommande à mes frères étudiants en religion, tout en tournant leur attention vers le Coran et la *sunna*, d' accorder leur entière considération aux ouvrages de dogme et de les mémoriser autant que possible, puisque c' est la base et la somme des connaissances du Livre et de la *sunna*, tel que le livre du *tawhîd* du *cheikh ul islam Muhammad Ibn 'Abd al-Wahhâb* رحمه الله».

cheikh 'Abd Allah al-Bassâm, qu' Allah le préserve, dit: «C' est l' un des livres les plus précieux, il n' y a pas d' écrit semblable».

cheikh Sâlih al-Fawzân, qu' Allah le préserve, dit: «Ce livre figure parmi les ouvrages les plus précieux qui ont été rédigés dans le domaine de l' Unicité, parce qu' il est fondé sur le coran et la *sunna*».

cheikh Muqbil al-Wâdi'î رحمه الله déclare: «Parmi les excellents livres dont le musulman ne peut se passer, on compte le livre *fath al-majîd*

charh kitâb At-Tawhîd, le livre du *tawhîd* du *cheikh ul islam Muhammad Ibn ‘Abd al-Wahhâb* رحمه الله».



La Méthodologie du *Cheikh Muhammad ibn 'Abd Al-wahhâb* dans le livre du *Tawhid* (l' unicité)

On peut la définir comme suit:

1. c' est un ouvrage qui s' inscrit dans le patrimoine et qui repose sur les versets, les *hadiths*, les traditions et les paroles des *salafs*[1];

2. chaque chapitre commence par un verset, un *hadith* ou une tradition;

3. tout chapitre est clôturé par des points qui sont en réalité les règles puisées du chapitre ou les leçons qu' on peut déduire de ces textes et traditions;

4. il développe différentes thématiques autour de l' Unicité de la divinité en exposant les détails après un aperçu général;

---

(1) NdT : Le terme *As-salaf* (arabe : السلف) (les prédécesseurs) désigne ceux qui nous ont précédés, toute personne qui en a précédé une autre est un prédécesseur pour elle. Mais si le terme *As-salaf* est évoqué de manière absolue, il désigne alors les trois meilleures générations qui sont : les compagnons, ceux qui les ont suivi (*At-tabi'un*) ainsi que ceux qui ont suivi ces derniers. Ceux-là sont les Pieux Prédécesseurs (*As-salaf As-salih*). Et après eux, toute personne qui suit leur chemin est comme eux, sur la voie des pieux prédécesseurs, même si cette personne vit dans une époque bien après eux. Voir *Fatawa Nour 'ala Ad-Darb - Cheikh Al-Uthaymin* N° 175..

5. il l’a organisé en chapitres qui tiennent compte de la priorité des thèmes en fonction de leur importance et de leur proximité avec l’Unicité dans la divinité;
6. le livre se distingue en se basant sur un développement relatif à l’Unicité dans la divinité en dehors des autres. Toutefois, des indications subtiles aux autres volets de l’Unicité ne manquent pas;
7. les points qui sont déduits ont été classés suivant l’ordre des textes dans le chapitre;
8. il évoque quelques leçons du *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* et de son élève l’érudit *Ibn al-Qayyim*;
9. le livre est unique en son genre dans sa composition, sa présentation, le classement des chapitres et la précision des déductions.



La Méthodologie du livre

On peut la résumer dans les points suivants:

1. la division du livre en chapitres;
2. un titre est donné au chapitre pour exprimer les notions dogmatiques qu'il va développer;
3. il débute par un ou plusieurs versets qui indiquent le thème, puis il mentionne les *hadiths* et les traditions;
4. il termine par des points qui sont des déductions tirées de ces textes et traditions;
5. il faut remarquer que les efforts de l'auteur dans le coran se concentrent dans la compilation, le classement, la division en chapitres et la déduction de règles. Il semble que l'auteur رحمه الله a voulu par là montrer que les fondements de son message reposent sur le Livre (le coran), la *sunna* et les traditions des pieux Prédécesseurs;
6. les versets, les *hadiths* et les traditions compilées dans les chapitres du livre sont des textes propres à chaque chapitre n'en indiquant pas d'autre. Il semble que *cheikh* رحمه الله a voulu contraindre totalement le lecteur du livre à ce qu'il contient étant donné la clarté de ses preuves qui n'ont pas d'autre sens, et que lorsqu'une preuve est un texte clair sans contradiction, c'est un argument plus impérieux et plus manifeste dans l'établissement de son in-

dication et la facilité d'accès à ce qu'il indique. Aussi parce que les versets coraniques, les *hadiths* prophétiques et les traditions des *salafs*[2] ont une signification correcte qui ne laissent aucune place à l'effort d'interprétation, d'une part, et parce qu'il est clair qu'aucun autre propos ne sera plus explicite dans ses significations en arabe, qui est la langue de la révélation, afin d'annihiler toute prétention qu'il a apporté cela de lui-même dans un effort d'interprétation et de compréhension. Ce serait alors l'exposition de l'opinion de son auteur qui ne contredirait aucun opposant dans l'interprétation et la compréhension que ce dernier en aurait;

7. les points sont brefs et les sens clairs, exprimés dans un langage accessible pour comprendre facilement;

8. en comparaison aux autres oeuvres, le livre est considéré comme un abrégé profitable facile à mémoriser et une compilation englobante unique en son genre;

9. dans certains chapitre, le titre est un verset pour indiquer celui-ci développera les sens de ce verset et ses finalités;

10. certains points sont exposés au sens large, comme: «l'interprétation du verset d'*al-Baqara*»;

11. les *hadiths* faibles sont peu nombreux, la plupart étant authentiques. Mais la faiblesse de ceux-ci ne fait pas l'accord des savants. Quant aux *hadiths* inventés, le livre en est dépourvu, on n'en trouve guère;

12. les *hadiths* et les traditions sont dépourvus de leur chaîne de transmission, les sourates des versets ne sont pas indiqués ni numérotés [dans l'oeuvre originale];

(2) NdT : Voir la définition p.13.

13. les *hadiths* et les traditions sont renvoyés aux recueils de la *sunna* dans précision, et la plupart du temps, le degré du *hadith* n'est pas indiqué;

14. la plupart des *hadiths* se trouvent dans *al-Bukhârî* et *Muslim*, ou l'un des deux, ou dans les autres recueils de la *sunna*, comme le *musnad* de l'*imam Ahmad*. Il est rare qu'il évoque un texte d'autres sources, comme le *musannaf* de *'Abdurrazzâq*, qui est une source importante dans les traditions, le *sahîh* d'Ibn Hibbân, le *mu'jam* d'*At-Tabarânî* et autres;

15. il rapporte les traditions des Compagnons, des Suiveurs et de leurs successeurs. Il est très rare qu'il en rapporte d'autres qu'eux, comme les propos du *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* et de son élève l'érudit *Ibn al-Qayyim*.



L’importance du livre

L’importance du livre de l’Unicité est visible dans la mesure où il traite le volet le plus important du *tawhîd*, qui est l’Unicité dans la divinité. Il se concentre là-dessus et sur son contraire qui est le polythéisme majeur, le pire péché avec lequel on peut désobéir à Allah. Et dans la mesure où c’est un livre traditionnel qui englobe en son sein un grand nombre de textes et de traditions indiquant l’authenticité de ce dont le livre traite.

C’est aussi un livre unique dans sa rédaction et son agencement original dans sa conception et sa présentation. On ne connaît pas de livre qui lui ressemble dans ce sens-là ou s’en approche.

Son importance grandit quand on sait que depuis aucun ouvrage semblable n’a été rédigé. Je ne connais pas non plus de livre dont la méthodologie et la forme seraient identiques. Pour tout cela, les savants de la prédication *salafie* se sont évertués, particulièrement au *Najd*, à commenter le livre, à l’annoter et à y insérer des notes de bas de page utile. Ils ont rédigé des ouvrages pour exposer les déductions qu’on peut en tirer dans les sentences dogmatiques.

D’ailleurs, le livre attire encore l’attention des savants *salafis*, surtout en *Arabie Saoudite*. Il est rare de trouver un étudiant en sciences religieuses qui ne l’ait pas lu et étudié avec l’un ou l’autre commentaire.



Les commentaires du livre de l'Unicité (*Kitab At-Tawhid*)

Les principaux sont les suivants:

1. *taysîr al-'Azîz al-Hamîd*, du petit-fils de l'*imam Muhammad Ibn 'Abd al-Wahhâb*, l'érudit traditionniste *cheikh Sulaymân Ibn 'Abd Allah Ibn Muhammad Ibn 'Abd al-Wahhâb*. Il l'a commenté jusqu'au chapitre des négateurs du Destin
2. *fath al-Majîd*, du *cheikh 'Abd Ar-Rahmân Ibn Hasan Ibn Muhammad Ibn 'Abd al-Wahhâb*
3. *qurrat 'uyûn al-muwahhidîn*, qui est un commentaire abrégé de l'auteur de *fath al-Majîd*
4. *ibtâl al-tandîd charh kitâb At-Tawhîd*, du *cheikh Sa'd Ibn 'Atîq*
5. *al-qawl As-sadîd* du *cheikh 'Abd Ar-Rahmân al-Sa'dî*
6. les annotations du *cheikh 'Abd Ar-Rahmân Ibn Qâsim*
7. celles très utiles du *cheikh Muhammad Munîr Âghâ Ad-Dimashqî*
8. *Ad-durr An-nadîd* du *cheikh Sa'd al-Junaydal*
9. les annotations abrégées du *cheikh Sâlih al-Fawzân*
10. *al-jadîd charh kitâb At-Tawhîd* du *cheikh 'Abd al-'Azîz al-Qar'âwî*

11. *al-qawl al-mufîd fî charh̲ kitâb At-Tawh̲îd* du *cheikh Ibn ‘Uthaymîn* رحمه الله.

J’ai veillé à ce que mon travail soit pertinent afin de satisfaire mon Seigneur et de travailler pour ma religion, de sorte que ce soit un cadeau que je puisse offrir aux étudiants en sciences religieuses et à l’ensemble des musulmans. J’ai veillé à faire au mieux. Si j’ai réussi, c’est avec la pure grâce du Seigneur, le Généreux. Si ma plume a glissé, si ma raison a dévié et si mon travail présente une faille, une erreur ou une confusion, je demande pardon à Allah et reconnais que ce n’est dû qu’à mes propres manquements. Je ne suis pas l’un des champions de la discipline, je suis encore un apprenant entre les mains des savants et des experts. Je demande au Maître, le Généreux, le Bienfaiteur, d’accepter mes efforts, de bénir mon travail, d’alourdir mes balances, d’illuminer mon visage et de pardonner toute transgression. Que la prière et le salut soient sur notre Prophète *Muh̲ammad*, le maître des hommes, ainsi que sur sa famille et ses Compagnons!



Biographie de l'auteur

Avant d'entrer dans le sujet de l'épître, parlons un peu de l'auteur et de sa biographie, afin que l'étudiant sciences religieuses le connaisse, ainsi que sa prédication. Il est en effet important de connaître les imams de la prédication, leur vie, ainsi que leur message. Ainsi, les étudiants peuvent suivre leur voie, s'inspire de leur biographie et les prendre comme exemple.

Il s'agit donc de l'*imam*, le réformateur, *Cheikh ul islam Muhammad Ibn 'Abd al-Wahhâb Ibn Sulaymân Ibn 'Alî Ibn Mushrif al-Tamîmî An-Najdî*. Il est né à *al-'Uyayna*[(3)], un village au nord de *Riyad*, le lieu de résidence de sa famille.

Il a grandi dans une maison emplie de savoir. Son père était le juge de la région, son grand-père, *cheikh Sulaymân*, était le *mufti* et la référence des savants, tous ses oncles étaient des savants. Il a grandi donc dans une maison emplie de savoir.

Il a étudié avec son père, '*Abd al-Wahhâb* et oncles dès son plus jeune âge. Il a appris le Noble Coran par coeur avant ses dix ans. Il s'est consacré à l'étude de la science et l'apprentissage du Coran auprès de son père et a lu les livres d'exégèse et de *hadiths*, si bien qu'il détenait déjà un grand savoir à un jeune âge. Il étonnait son père et les savants autour de lui par son intelligence et son génie. Il débattait de sujets scienti-

---

(3) NdT: En l'an 1115 h. et il décéda, qu'Allah lui fasse miséricorde, en 1206 h. Voir *Al-A'lām de Az-Zarkalī* (6/275), ainsi que *Mu'jam al-mu' allifīn* de *'Umar Kahhālah* (3/472,14463).

fiques avec eux au point où ils tiraient bénéfice de ces discussions et ils ont reconnu sa vertu. Il ne se contentait pas de cette science, même si elle renfermait un grand bien. En effet, on n'est jamais rassasié du savoir. Il a donc voyagé pour apprendre, laissant derrière lui sa famille et sa région, d'abord pour effectuer le pèlerinage. Après celui-ci, il s'est rendu à *Médine* et a rencontré ses savants à la mosquée du Prophète ﷺ, en particulier le *cheikh 'Abd Allah Ibn Ibrâhîm Ibn Sayf*, un *imam* dans la jurisprudence et ses fondements. Il a étudié également auprès de son fils, *Ibrâhîm Ibn 'Abd Allah*, l'auteur d'*al-'adhb al-fâ'id charh alfiyat al-farâ'id*.

Il a rencontré également le savant du *hadith* le *cheikh Muhammad Hayâ As-Sindî* et a obtenu de lui l'autorisation de transmettre les recueils de *hadiths*, avant de rentrer chez lui. Il ne s'en est pas contenté et est parti pour la région d'*al-Ahsâ'*, à l'est du *Najd*, où se trouvaient des savants des quatre écoles. Il a étudié auprès d'eux, en particulier les *hanbalites*, dont *Muhammad Ibn Fayrûz* et *'Abd al-Wahhâb Ibn Fayrûz*.

Mais cela ne lui suffisait pas non plus. Il est donc parti en *Irak*, en particulier à *Bassora*, où se trouvaient de grands traditionnistes et jurisconsultes. Il a étudié notamment auprès du *cheikh Muhammad al-Majmû'î* et d'autres. Durant ses voyages, chaque fois qu'il trouvait un livre du *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* et de son élève *Ibn al-Qayyim*, il le retranscrivait de sa main. Il a retranscrit de nombreux livres à *al-Ahsâ'* et à *Bassora*. Il a ainsi pu regrouper un grand nombre d'ouvrages.

Il s'est mis ensuite en route vers le *Shâm* à la rencontre des savants qui s'y trouvaient, en particulier les *hanbalites* et les traditionnistes. En chemin, le voyage a été difficile et il a souffert de la faim et de la soif. Il a failli mourir. Il est alors retourné à *Bassora*. Au lieu de se rendre au *Shâm*, il est rentré au *Najd*, après avoir accumulé le savoir, ainsi qu'un grand nombre de livres, venant ainsi compléter les ouvrages déjà présents dans sa famille et sa région. Il s'est ensuite consacré au prêche, à

la réforme et à la propagation de la science bénéfique, car il n’acceptait pas de rester silencieux et de laisser les gens dans leur condition. Au contraire, il a voulu diffuser son savoir et appeler à Allah. Il a observé sa société et remarqué que le mal et le polythéisme l’inondaient. Il a fait preuve d’ardeur dans la religion d’Allah et s’est montré miséricordieux envers les musulmans. Pour lui, il ne convenait pas de rester silencieux devant une telle situation.

Les savants du *Najd* se préoccupaient d’étudier la jurisprudence et adoptaient le dogme de la théologie spéculative, l’acharsime entre autres. Le dogme des *salafs* n’avait pas été préservé, comme c’était le cas au *Shâm*, en *Égypte* et ailleurs. L’acharisme était répandu, outre ses déviances dans l’Unicité dans la divinité. Peu nombreux étaient ceux qui adoptaient le dogme des *salafs*. Il existait de nombreuses superstitions, innovations et actes de polythéisme dans l’adoration, comme l’adoration des tombes. Ceci dresse le tableau religieux de l’époque.

Quant à la situation politique, les musulmans étaient divisés puisqu’aucun État ne les unissait. Chaque village avait un chef indépendant à sa tête. Ils se combattaient, usurpaient leurs biens et violaient leurs droits les uns par rapport aux autres. Du point de vue politique, le pays était dans le désarroi, la division et la guerre civile, au point que les habitants d’une même région se combattaient.

Au *Najd*, on trouvait l’adoration des tombes et la demande de secours aux morts. Il y avait les tombes de certains Compagnons comme *Zayd Ibn al-Khattâb* رضي الله عنه qui était tombé en martyr lors de la guerre contre *Musaylima le Menteur*. On se rendait à sa tombe et on lui demandait assistance et secours. Il y avait une coupole sur sa tombe et les gens s’y rendaient de loin, c’était une destination bien connue.

Il avait également des arbres et des palmiers qui étaient sujet à certaines croyances et auprès desquels on recherchait la bénédiction. Il y

avait aussi le *soufisme* et le dogme de l' Unicité de l' Être à *Riyad* et à *al-Kharj*. Telle était la situation religieuse. Les savants restaient silencieux face à cela. Au contraire, certains défendaient même ces superstitions et les encourageaient. En voyant la situation des musulmans, *cheikh* a décidé de prêcher, d' enseigner le *tawḫîd*, de blâmer ces pratiques polythéistes et ces superstitions et de revivifier la voie des pieux Prédécesseurs. Petit à petit, à *Ad-Dir'iya* et à *al-'Uyayna*, des disciples commençaient à le suivre.

Il est entré ensuite en contact avec l' émir d' *al-'Uyayna* pour lui présenter son messager. Ce dernier l' accepta et promit de lui venir en aide au début. Ils ont ainsi démoli la coupole sur la tombe de *Zayd Ibn al-Khattâb*. Soulignons que cela n' a été fait qu' après la permission de l' *émir*, car il est interdit de le faire sans le soutien des autorités. Lorsque l' émir d' *al-Ahsâ'* a appris la destruction de la coupole et qu' il avait commencé à appliquer les lois d' Allah et Ses sentences légales entre les gens, il a écrit à l' *émir* d' *al-'Uyayna*: «Soit tu te débarrasses de ce zélé, soit je te coupe les aides que je t' envoie». L' *émir* est alors venu trouver *cheikh* pour lui faire part de l' ordre, en disant: «Je ne peux pas m' y opposer». *cheikh* l' a rassuré, lui a promis que tout irait bien. Il lui a enjoint de s' en remettre en Allah, car la subsistance est entre les Mains d' Allah et celui qui soutient le dogme du monothéisme est soutenu, Allah lui accorde la victoire. Néanmoins, l' *émir* est resté ferme dans sa décision d' expulser *cheikh* de sa région. Il a donc quitté *al-'Uyayna* et s' est rendu à *Ad-Dir'iya* où se trouvait l' un de ses meilleurs élèves, appelé *Ibn Suwaylim*.

Arrivé chez son disciple, ce dernier fut pris de peur et d' angoisse, car il craignit pour sa vie, ainsi que celle du *cheikh* en raison de sa venue. Les gens de sa région avaient été mis en garde contre *cheikh*. Mais ce dernier l' a rassuré en disant: «Que rien ne traverse ton esprit, place ta confiance en Allah: Il fait triompher celui qui soutient Sa religion».

L' épouse de l' *émir* d' *Ad-Dir'iya* était une femme pieuse. Quand elle

a appris la venue du *cheikh*, elle a proposé à son époux, l' *émir Muhammad Ibn Su'ûd* de lui venir en aide, parce que c' était un bienfait d' Allah qu' Il lui octroyait par sa venu. Il devait donc sauter sur l' occasion. Elle l'a apaisé et lui a fait aimer le prêche, ainsi que ce savant. L' *émir* dit: «Qu' il vienne me trouver». Son épouse lui dit: «Non, rends-toi plutôt chez lui, parce qu' il se peut que les gens pensent que tu le fasses venir pour le saisir. Par contre, si tu te rends chez lui, ce sera un honneur pour lui et pour toi». L' *émir* s' est donc rendu auprès du *cheikh* le salua et lui a demandé la raison de sa venue. *cheikh* lui a expliqué la situation en lui expliquant qu' il ne venait avec rien d' autre que le prêche des Messagers et la parole du monothéisme: «Point de divinité digne d' adoration si ce n' est Allah». Après lui avoir expliqué sa signification, il lui a montré que c' était la croyance des Messagers.

L' *émir* lui a dit: «Réjouis-toi! Tu seras victorieux et soutenu». *cheikh* lui a répondu: «Réjouis-toi! Tu seras honoré et puissant, car celui qui se dresse en disant Point de divinité digne d' adoration si ce n' est Allah, Allah lui accorde la puissance». L' *émir* lui dit: «Cependant, j' ai une condition». - «Quelle est-elle?» - «Que tu me laisses m' occuper des gens». *cheikh* dit: «Peut-être qu' Allah t' en dispensera et t' ouvrira les portes de la subsistance». C' est sur cette parole qu' ils se sont séparés. *cheikh* s' occupait du prêche et l' *émir* de son soutien.

Très vite, les élèves ont afflué à *Ad-Dir'iya* et *cheikh* a obtenu une grande place. Il est devenu l' *imam* de la prière, le mufti et le juge. *Ad-Dir'iya* est devenu un émirat d' appel au monothéisme. *cheikh* envoya des messages aux différentes régions et villages, les appelant à Allah et à adopter la croyance du monothéisme, à délaisser les innovations et les superstitions. Certains ont répondu favorablement et accepté le prêche sans résister. D' autres se sont opposés et ont refusé, ils ont été combattus par les armées du monothéisme, sous la direction de l' *émir Muhammad Ibn Su'ûd* et la guidance du *cheikh Muhammad Ibn 'Abd al-Wahhâb*. Ils

ont combattu ceux qui s'entêtaient et s'opposaient.

Le prêche s'est propagé au *Najd*, ainsi qu'aux régions alentours, si bien que l'*émir d'al-'Uyayna*, qui avait arrêté de soutenir *cheikh*, entra sous la tutelle de *Muhammad Ibn Su'ûd*, de comme que *Riyad* après d'intenses combats. Il s'est propagé jusqu'à *al-Kharj* et les zones au-delà, ainsi qu'au nord et au sud, jusqu'aux frontières du *Shâm* au nord, du *Yémen* au sud et de la mer rouge au golfe arabique. Toute la zone est entrée sous la tutelle *d'Ad-Dir'iya*, et Allah a accordé beaucoup de bien, de subsistance, de richesses et de trésors à ses habitants. On y trouvait alors des marchés, la science ainsi que la puissance l'ont illuminée par la bénédiction de ce prêche *salafi*, qui est le prêche des Messagers, paix et bénédiction sur eux.



Préambule

Par la plume de *cheikh 'Abd Ar-Rahmân Ibn Nâsir Ibn Sa'dî*; Compendium de la croyance des gens de la *sunna* à la lumière du Livre et de la *sunna:*

> Louange à Allah. Nous Le louons, Lui demandons aide et pardon, et cherchons refuge auprès d'Allah contre nos vices et nos méfaits. Celui qu'Allah guide, personne ne peut l'égarer; celui qu'Il égare, nul peut le guider. Je témoigne qu'il n'y a aucune divinité qui mérite d'être adorée sauf Allah seul sans associé, et je témoigne que *Muhammad* est son serviteur et son Messager..

Or donc… dans le passé, j'ai rédigé un bref commentaire de quelques thématiques du livre du *tawhîd* du *Cheikh ul islam Muhammad Ibn 'Abd al-Wahhâb*, puisse Allah sanctifié son âme. Ce fut bénéfique et aida les étudiants comme les enseignants, en raison des détails utiles que ce commentaire regroupait et de sa clarté limpide. Il fut édité par l'imprimerie *al-Imâm*. Ses copies épuisées et les demandes ne cessant d'affluer, sa réédition et sa diffusion furent indispensables. En cette occasion, j'ai jugé bon d'écrire un préambule abrégé regroupant les principales croyances des gens de la *sunna*, dans les fondements et ses questions subsidiaires. Avec l'aide d'Allah, je dis ce qui suit…

Les gens de la *sunna* croient en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au Jour Dernier et au Destin, qu'il soit bon ou mauvais. Ils attestent qu'Allah est le Seigneur, la Divinité adorée, Celui qui possède Seul toute perfection. Ils L'adorent Seul en Lui vouant un culte

exclusif. Ils attestent qu'Allah est le Créateur, Celui qui donne un commencement à toute chose, le Formateur, le Grand Pourvoyeur, Le Donateur, Celui qui protège et le Gérant de toute chose.

Il est le Seul digne d'adoration. C'est Lui le Premier avant qui il n'y a rien, le Dernier après qui il n'y a rien, Le Plus Haut, au-dessus Duquel il n'y a rien, le Plus Proche, dont nul n'est plus proche.

Il est le Très-Haut dans tous les sens et considérations: dans l'élévation de Son Essence, de Sa Majesté et de Sa domination. Il S'est établi au-dessus du Trône de la manière qui sied à Sa Majesté et à Sa Munificence. Outre Son élévation absolue au dessus de toute chose, Sa science cerne tout ce qui est apparent ou caché, ainsi que le monde céleste et terrestre. Il est avec Ses créatures par Sa science, Il connaît toutes leurs conditions, Il est proche et Celui qui exauce.

Il se dispense dans Son Essence de toutes Ses créatures alors que toutes ont besoin de Lui pour exister et faire exister ce dont elles ont besoin à tout moment. Personne ne peut se passer de Lui, serait-ce le temps d'un clin d'oeil. Il est le Compatissant, le Très Miséricordieux. Il n'est pas de bienfait religieux ou temporel ni d'éloignement d'un mal qui ne proviennent d'Allah. C'est Lui qui accorde les bienfaits et repousse les maux.

C'est de par Sa miséricorde qu'Il descend chaque nuit au ciel terrestre pour accueillir les besoins des serviteurs lorsqu'il ne reste qu'un tiers de la nuit. Il dit alors:

«لَا أَسْأَلُ عَنْ عِبَادِي غَيْرِي، مَنْ ذَا الَّذِي يَدْعُونِي فَأَسْتَجِيبُ لَهُ، مَنْ ذَا الَّذِي يَسْأَلُنِي فَأُعْطِيه، مَنْ ذَا الَّذِي يَسْتَغْفِرُنِي فَأَغْفِرُ لَهُ... حَتَّى يَنْفَجِرَ الصُّبْحُ».

«Il n'y a que Moi qui M'enquiers de Mes serviteurs. Qui M'invoque pour que Je l'exauce? Qui Me demande

pour que Je lui donne? Qui implore Mon pardon pour que Je lui pardonne[4] *?... jusqu'à l'apparition de l'aube»*

Certes, Il descend comme Il veut et agit comme Il veut. Rien ne Lui ressemble, c'est Lui l'Oyant, le Clairvoyant.

Ils croient qu'Il est le Sage dont la sagesse est absolue dans ce qu'Il légifère et décrète. Il n'a rien créé sans but et n'a légiféré de lois que pour concrétiser des intérêts et des sagesses.

Il est l'Acceuillant au repentir, l'Indulgent et le Pardonneur qui accepte le repentir de Ses serviteurs, se montre indulgent envers les méfaits et pardonne les grands péchés à ceux qui se repentent, implorent Son pardon et font acte de contrition.

C'est Lui le Reconnaissant qui récompense le peu de nos bonnes actions et octroie davantage de grâce à ceux qui sont reconnaissants.

Ils Lui attribuent les descriptions qu'Il a données de Lui-même, ainsi que le Messager d'Allah ﷺ , et qui sont liées à Son Essence, comme la vie parfaite, l'ouïe, la vue, l'omnipotence, la majesté, la grandeur, la munificence, la beauté et la louange absolue.

Ils le font également pour les Attributs d'actions se rattachant à Sa volonté et Son vouloir comme la miséricorde, l'agrément, le courroux et la parole. Allah exprime ce qu'Il veut par la parole et comme Il veut. Ses paroles ne s'épuisent pas et ne périssent guère.

Le Coran est la Parole d'Allah incréée. C'est de Lui qu'il émane et vers Lui qu'il retournera. Allah ne cesse pas et n'a jamais cessé de faire ce qu'Il veut et d'exprimer ce qu'Il veut par la parole. Il soumet Ses serviteurs à Ses décrets universels et religieux, ainsi que Ses sentences liées à la rétribution. C'est Lui le Juge, le Roi. Tout autre que Lui est soumis à Sa souveraineté et Son jugement. Les serviteurs ne peuvent échapper à

(4) NdT : Rapporté par *Ahmad* N°15959.

Sa souveraineté ou à Son jugement.

Ils croient en ce que le coran a apporté, ainsi que la *sunna* de façon notoire, à savoir que les croyants verront véritablement leur Seigneur, exalté soit-Il, de leurs propres yeux, que la béatitude de sa vision et l'acquisition de Son agrément constituent le bienfait et le délice le plus sublime.

Celui qui meurt sans posséder la foi ni le *tawhîd* sera éternellement dans le feu de la Géhenne. Les auteurs de grands péchés qui meurent sans s'en repentir, qui n'ont aucune oeuvre absolutoire de leurs forfaits et ne bénéficient d'aucune intercession, ne seront pas éternellement en Enfer, s'ils y entrent. D'ailleurs, personne ayant dans le coeur le moindre atome de foi n'ira en Enfer sans en sortir ensuite.

La foi englobe les croyances du coeur et ses actes, les actes des membres et les paroles de la langue. Celui qui les accomplit parfaitement est un véritable croyant qui mérite la récompense et est épargné du châtiment. Celui qui fait preuve de manquement voit sa foi diminuer en conséquence. C'est pourquoi la foi augmente par l'obéissance et l'accomplissement du bien, et diminue par le péché et le mal.

L'un des fondements des gens de la *sunna* consiste à veiller scrupuleusement à oeuvrer dans ce qui est profitable pour la religion et la vie, tout en demandant l'aide d'Allah. Ils veillent donc à ce qui leur profite et sollicitent l'assistance d'Allah.

Ils font preuve de sincérité dans l'ensemble de leurs actions et suivent le Messager d'Allah ﷺ en vouant un culte exclusif au Seigneur en suivant le modèle du Prophète ﷺ et en prodiguant le bon conseil aux croyants, qui suivent leur voie.

Ils témoignent que *Muhammad* est Son serviteur et Messager. Allah l'a envoyé avec la droiture et la religion de vérité pour l'élever au-dessus de toutes les autres. Il a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont

sur eux-mêmes et il est le sceau des Prophètes. Il a été envoyé comme annonciateur et avertisseur tant pour les hommes que pour les *djinns*, en appelant à Allah, par Sa permission, comme une lampe éclairante. Allah l'a envoyé pour le bien des affaires temporelles et spirituelles, et pour que les gens adorent Allah, armés de Sa subsistance dans cette voie.

Ils savent que *Muhammad* est le plus savant des serviteurs, le plus véridique, le plus éloquent et celui qui est de meilleur conseil. Alors, ils l'honorent et l'aiment en lui vouant un amour qui prévaut sur celui de toute autre créature. Ils le suivent dans les principes fondamentaux de leur religion comme ses ramifications et placent sa parole et sa voie avant celles de tout autre.

Ils croient qu'Allah lui a accordé des mérites, des spécificités et des perfections que nul autre n'a pu réunir. Il est la créature dont le rang et la noblesse sont les plus élevés, dont la vertu est la plus parfaite. Il n'a délaissé aucun bien sans inciter sa communauté à l'accomplir ni aucun mal sans la mettre en garde contre lui.

Ils croient également en tout Livre qu'Allah a révélé et en tout Messager qu'Allah a envoyé, sans faire de distinction entre Ses Messagers.

Ils croient au Destin dans son ensemble et que tous les actes des serviteurs, les bons comme les mauvais, sont embrassés par le savoir d'Allah, écrits par Son Calame, exécutés par Sa volonté et rattachés à Sa sagesse. En effet, Allah a créé une capacité et une volonté propres aux serviteurs, par lesquelles se produisent leurs actes et leurs paroles à leur gré sans les contraindre en rien en cela. Ce sont eux plutôt qui choisissent de les accomplir. Il a distingué néanmoins les croyants en leur faisant aimer la foi et en l'embellissant dans leurs coeurs, et en leur faisant détester la mécréance, la perversité et la désobéissance, par Sa justice et Sa sagesse.

L'un des fondements des gens de la *sunna* est qu'ils prodiguent le bon conseil, en tant que pratique religieuse, envers Allah, Son Livre, Son

Messager, les dirigeants musulmans et l'ensemble de la communauté. Ils ordonnent le convenable et interdisent le blâmable suivant les implications de la *charia*. Ils ordonnent la bienfaisance envers les parents, le maintien des liens de sang, la bienfaisance envers les voisins, les esclaves et les employés, ainsi qu'envers quiconque a un droit quelconque et toutes les créatures. Ils appellent au bon comportement et à la noblesse de caractères, et interdisent le mauvais comportement.

Ils croient que les croyants dotés de la foi et de la certitude les plus parfaites sont ceux qui font les meilleures oeuvres, adoptent le meilleur comportement, ont le discours le plus véridique et ceux qui sont les mieux guidés vers tout bien et vertu, qui sont les plus éloignés de toute vilenie.

Ils ordonnent d'accomplir les rites de la religion conformément à l'enseignement de leur Prophète ﷺ, tant dans la modalité que tout acte concourant à leur accomplissement le plus parfait, et mettent en garde contre les actes qui les invalide ou diminuent leur récompense.

Ils croient que la lutte dans la voie d' Allah est d'application avec tout dirigeant, qu'il soit pieux ou transgresseur, qu'il constitue la cime de la religion. Elle englobe la lutte par le savoir et l'argument, ainsi que celle par les armes. Il est du devoir de tout musulman de défendre la religion autant que possible.

L'un de leurs fondements est d'exhorter à unir la parole des musulmans et de veiller à rapprocher leurs coeurs et les unir, ainsi que de mettre en garde contre la désunion, l'animosité et la haine. Il faut tout mettre en oeuvre en ce sens.

Un autre de leurs fondements consiste à interdire de porter atteinte aux autres dans leur sang, leurs biens, leur honneur et l'ensemble de leurs droits, à ordonner l'équité et la justice dans toutes les transactions et à inciter à la bienfaisance et à la vertu dans celles-ci.

Ils croient que la meilleure communauté est celle de *Muhammad* ﷺ, et les meilleurs de cette communauté sont les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ , principalement les califes bien guidés, les dix élus au Paradis, les gens de *Badr*, du serment de l'Agrément, ainsi que les tout premiers croyants parmi les Émigrés et les *Ansârs*. Par conséquent, ils aiment les Compagnons et en font une adoration qu'ils vouent à Allah, ils mentionnent leurs qualités et taisent tout méfait qui serait évoqué à leur encontre.

Ils appliquent la religion en respectant les savants bien guidés, les *imams* de justice et tous ceux qui ont un haut rang dans la religion et divers mérites par rapport aux musulmans. Ils demandent à Allah de les protéger contre le doute, le polythéisme, la division, l'hypocrisie et le mauvais comportement, ainsi que de les raffermir dans la religion de leur Prophète ﷺ jusqu'à la mort.

Ils croient en tous ces fondements et y appellent les autres.



كتاب التوحيد

الذي هو حق الله على العبيد

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿ وَمَا خَلَقْتُ ٱلْجِنَّ وَٱلْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ﴿٥٦﴾ ﴾ [الذاريات: ٥٦] وَقَوْلِه: ﴿ وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولًا أَنِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ وَٱجْتَنِبُوا۟ ٱلطَّٰغُوتَ ﴾ [النحل: ٣٦].

وَقَوْلِه: ﴿ ۞ وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوٓا۟ إِلَّآ إِيَّاهُ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ إِحْسَٰنًا ۚ إِمَّا يَبْلُغَنَّ عِندَكَ ٱلْكِبَرَ أَحَدُهُمَآ أَوْ كِلَاهُمَا فَلَا تَقُل لَّهُمَآ أُفٍّ وَلَا تَنْهَرْهُمَا وَقُل لَّهُمَا قَوْلًا كَرِيمًا ﴿٢٣﴾ وَٱخْفِضْ لَهُمَا جَنَاحَ ٱلذُّلِّ مِنَ ٱلرَّحْمَةِ وَقُل رَّبِّ ٱرْحَمْهُمَا كَمَا رَبَّيَانِى صَغِيرًا ﴿٢٤﴾ ﴾ [الإسراء: ٢٣ - ٢٤]، وَقَوْلِه: ﴿ ۞ وَٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ شَيْـًٔا ﴾ [النساء: ٣٦]، وَقَوْلِه: ﴿ ۞ قُلْ تَعَالَوْا۟ أَتْلُ مَا حَرَّمَ رَبُّكُمْ عَلَيْكُمْ ۖ أَلَّا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ شَيْـًٔا ﴾ [الأنعام: ١٥١]

قَالَ ابْنُ مَسْعُود رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ: مَنْ أَرَادَ أَنْ يَنْظُرَ إِلَى وَصِيَّةِ مُحَمَّدٍ ﷺ الَّتِي عَلَيْهَا خَاتَمُهُ فَلْيَقْرَأْ قَوْلَهُ تَعَالَى: ﴿ ۞ قُلْ تَعَالَوْا۟ أَتْلُ مَا حَرَّمَ رَبُّكُمْ عَلَيْكُمْ ﴾ [الأنعام: ١٥١] إِلَى قَوْلِهِ تَعَالَى: ﴿ وَأَنَّ هَٰذَا صِرَٰطِى مُسْتَقِيمًا فَٱتَّبِعُوهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعُوا۟ ٱلسُّبُلَ ﴾ [الأنعام: ١٥٣]

وَعَنْ مُعَاذِ بْنِ جَبَلٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: كُنْتُ رَدِيفَ النَّبِيِّ ﷺ عَلَى حِمَارٍ فَقَالَ لِي: يا مُعَاذُ أَتَدْرِي مَا حَقُّ اللَّهِ عَلَى الْعِبَادِ، وَمَا حَقُّ الْعِبَادِ عَلَى اللَّهِ؟ قُلْتُ: اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ. قَالَ: حَقُّ اللَّهِ عَلَى الْعِبَادِ أَنْ يَعْبُدُوهُ وَلا يُشْرِكُوا بِهِ شَيئاً، وَحَقُّ الْعِبَادِ عَلَى اللَّهِ أَنْ لَا يُعَذِّبَ مَنْ لَا يُشْرِكُ بِهِ شَيئاً، قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَفَلا أُبَشِّرُ النَّاسَ؟ قَالَ: لَا تُبَشِّرْهُمْ فَيَتَّكِلُوا. أَخْرَجَاهُ فِي الصَّحِيحَيْنِ.

Le Livre Du TAWHID

(L'UNICITÉ DIVINE)

Allah le Très-Haut dit:

﴿وَمَا خَلَقْتُ ٱلْجِنَّ وَٱلْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ﴿٥٦﴾﴾ [الذاريات: ٥٦]

﴾ Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent ﴿[5] [Ad-Dariyat: 56]

---

(5) *Ibn al-Qayyim* ﷺ dit dans *tarîq al-hijratayn* (p.239): «Le Très-Haut nous informe que le but de la création est Son adoration dont le fondement est l'amour total à Son égard. Tout comme Il aime être adoré, Il aime être loué, glorifié et évoqué sublimes et Ses beaux Noms. Dans un *hadith* authentique, le Prophète par Ses Attributs ﷺ le confirme:

«لَا أَحَدٌ أَحَبَّ إِلَيْهِ الْمَدْحُ مِنَ اللَّهِ، وَمِنْ أَجْلِ ذَلِكَ أَثْنَى عَلَى نَفْسِهِ»

"Nul n'aime l'éloge davantage qu'Allah, c'est pour cela qu'Il s'est loué Lui-même".

Dans le *musnad, al-Aswad Ibn Sarî'* rapporte qu'il dit:

«يَارَسُولَ اللَّهِ إِنِّي حَمِدْتُ رَبِّي بِمَحَامِدَ، فَقَالَ: إِنَّ رَبَّكَ يُحِبُّ الْحَمْدَ»

"Ô Messager d'Allah! J'ai adressé à mon Seigneur des louanges". Il répliqua: "Certes, ton Seigneur aime la louange".

Allah s'aime Lui-même, c'est pour cela qu'Il se loue, se glorifie et se sanctifie, et Il aime celui qui L'aime, Le loue et fait Son éloge».

Il ajoute (p.135): «Allah nous informe qu'Il n'a créé pas les djinns et les hommes parce qu'Il a besoin d'eux ou que cela Lui procurera un avantage. Au contraire, Il les a créés par grâce et bienfait pour qu'ils L'adorent et qu'ils en gagent eux tous les bénéfices. Le Très-Haut déclare:

﴿إِنْ أَحْسَنتُمْ أَحْسَنتُمْ لِأَنفُسِكُمْ﴾ [الإسراء: ٧]

﴿ وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطَّاغُوتَ ﴾ [النحل: ٣٦]

﴿ ***Nous avons certes envoyé à chaque communauté un Messager qui leur disait: «Adorez Allah et écartez- vous du tâghût»*** ﴾(6)(7) [An-Nahl: 36]

Il dit aussi:

﴿ ۞ وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا ۚ إِمَّا يَبْلُغَنَّ عِندَكَ الْكِبَرَ أَحَدُهُمَا أَوْ كِلَاهُمَا فَلَا تَقُل لَّهُمَا أُفٍّ وَلَا تَنْهَرْهُمَا

﴿*Si vous faites le bien, vous le faites à vous-mêmes*﴾ [Al-Isra: 7];

﴿ وَمَنْ عَمِلَ صَالِحًا فَلِأَنفُسِهِمْ يَمْهَدُونَ ﴿٤٤﴾ ﴾ [الروم: ٤٤]

﴿***Et quiconque aura oeuvré en bien, c'est pour eux-mêmes qu'ils préparent (leur avenir***﴾ [Ar-Rum: 44]».

(6) **NdT**: *At-Tâghût*: Le diable, et aussi: Tout ce qui est adoré en dehors d' Allah.

Cela comprend toutes les mauvaises choses sur lesquelles étaient les gens de l'époque de l'ignorance pré-islamique, comme l'adoration des idoles, les prendre pour juges, et rechercher secours auprès d'elles. Voir ; *kitab At-Tawhid* p.6 (éditions *ibnbadis*), commenté par *cheikh al-Arna'out*.

(7) *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit dans *i'lâm al-muwaqq'în* (t.1 p.49): «Le *tâghût* désigne tout ce dans quoi le serviteur dépasse les limites, que cela soit dans le fait d'adorer, de suivre ou d'obéir. Le *tâghût* de chaque peuple est donc ce qui leur sert de juge en dehors d' Allah et de Son Messager, ce qu'ils adorent en dehors d' Allah, ce qu'ils suivent sans preuve évidente provenant d' Allah, ce à quoi ils obéissent tout en sachant que cela ne relève pas de l'obéissance à Allah. Tels sont les *tâghûts* de ce monde. Si tu y réfléchis, ainsi qu'aux conditions des gens envers eux, tu constateras que la plupart d'entre eux se sont détournés de l'adoration d' Allah pour adorer le *tâghût*, du jugement d' Allah et du Messager au profit du jugement du *tâghût*, de l'obéissance à Allah et du suivi de Son Messager pour obéir au *tâghût* et le suivre. Ceux-là n'ont pas suivi le chemin de ceux qui seront saufs et qui réussiront parmi cette communauté, à savoir les Compagnons et ceux qui les ont suivis. Ils n'ont pas adopté leur but non plus. Au contraire, ils vont à leur encontre dans la voie et le but.

وَقُل لَّهُمَا قَوْلًا كَرِيمًا ﴿٢٣﴾ وَٱخْفِضْ لَهُمَا جَنَاحَ ٱلذُّلِّ مِنَ ٱلرَّحْمَةِ وَقُل رَّبِّ ٱرْحَمْهُمَا كَمَا رَبَّيَانِى صَغِيرًا ﴿٢٤﴾﴾ [الإسراء: ٢٣-٢٤]

﴿Et ton Seigneur a décrété: «N'adorez que Lui et (marquez) de la bonté envers les père et mère: si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point: «Fi!» et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. Et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité et dis: «Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit﴾ [Al-Isra: 23-24]

﴿ ۞ وَٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ شَيْـًٔا ﴾ [النساء: ٣٦]

﴿Adorez Allah et ne Lui associez rien﴾[8] [An-Nisa': 36]

﴿ ۞ قُلْ تَعَالَوْا۟ أَتْلُ مَا حَرَّمَ رَبُّكُمْ عَلَيْكُمْ أَلَّا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ شَيْـًٔا ﴾ [الأنعام: ١٥١]

﴿Dis: «Venez, que je vous récite ce que votre Seigneur

(8) *Mu'âdh Ibn Jabal* ﷺ rapporte: «Je dis: "Ô Messager d'Allah! Indique-moi un acte qui me fera entrer au Paradis et m'éloignera de l'Enfer". Il répondit:

«لَقَدْ سَأَلْتَنِي عَنْ عَظِيمٍ وَإِنَّهُ لَيَسِيرٌ عَلَى مَنْ يَسَّرَهُ اللَّهُ عَلَيْهِ: تَعْبُدُ اللَّهَ وَلاَ تُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا، وَتُقِيمُ الصَّلاَةَ، وَتُؤْتِي الزَّكَاةَ، وَتَصُومُ رَمَضَانَ، وَتَحُجُّ الْبَيْتَ....»

"Certes, tu m'as demandé quelque chose de grand, mais qui est facile pour celui à qui Allah l'a facilité: adore Allah sans rien Lui associer, accomplis la prière, acquitte la zakât, jeûne le Ramadan et visite la Demeure...» Rapporté par *At-Tirmidhî* n°2616, *Ibn Mâjah* n°3973 et jugé authentique par al-Albânî dans *sahîh al-jâmi'* n°5136.

vous a interdit: «Ne Lui associez rien...» ﴾ [Al-Anam: 151].

Ibn Mas'ûd [9] ﵁ a dit:

«Quiconque veut voir le testament de *Muhammad* ﷺ qui porte son sceau, qu'il lise la parole du Très-Haut:

﴿ ۞ قُلْ تَعَالَوْا أَتْلُ مَا حَرَّمَ رَبُّكُمْ عَلَيْكُمْ ﴾ [الأنعام: ١٥١]

﴾***Dis: «Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit...»***﴿

jusqu'à:

﴿ وَأَنَّ هَٰذَا صِرَٰطِي مُسْتَقِيمًا فَٱتَّبِعُوهُ وَلَا تَتَّبِعُوا ٱلسُّبُلَ ﴾ [الأنعام: ١٥٣]

﴾***Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie***﴿ [Al-Anam: 153]».[10]

Mu'âdh Ibn Jabal [11] ﵁ rapporte: «J'étais en croupe derrière le Prophète ﷺ sur un âne quand il me dit: "*Ô Mu'âdh! Sais-tu quel est le*

(9) Il s'agit de *'Abdullah ibn Mass'ûd ibn Ghâfil Al-Hudhali, Abu 'Abd Ar-Rahmân*, noble compagnon, parmi les tout premiers convertis, et parmi les grands savants des compagnons ﵃. *'Umar Ibn Al-Khattâb* l'a désigné ministre de *Kûfa*. Il ﵁ est mort à médine en l'an 32 de L'hégire.

(10) Rapporté uniquement par *At-Tirmidhî* n°3070 qui déclare: «C'est un *hadith* fiable *gharîb*». En revanche, *al-Albânî* juge faible sa chaîne de transmission dans *da'îf sunan At-Tirmidhi*.

(11) Il s'agit d'*Abu 'Abd Ar-Rahmân, Mu'âdh ibn Jabal Al-Ansâri Al-Khazraji*, compagnon célèbre, parmi les meilleurs compagnons et leur savants. Il est mort en Syrie, suite à la peste de *'Amwâs*, en l'an 18 de l'hégire ﵁.

droit d'Allah sur Ses serviteurs et quel est le droit des serviteurs sur Allah?" Je répondis: "Allah et Son Messager savent mieux". Il dit alors: "*Le droit d'Allah sur les serviteurs est qu'ils L'adorent et ne Lui associent rien, et le droit que les serviteurs ont sur Allah est qu'Il ne châtie pas ceux qui ne Lui associent rien*". Je m'exclamai: "Ô Messager d'Allah! N'annoncerai-je pas aux gens cette bonne nouvelle?" Il répliqua: "*Ne la leur annonce pas, car ils s'y fieraient*"». Rapporté dans les deux *sa<u>h</u>î<u>h</u>*[12]



(12) Rapporté par *al-Bukhârî* n°128 et *Muslim* n°32.

Le livre du Monothéisme

Ce titre indique le thème de ce livre, du début à la fin. C'est pourquoi il se passe de tout discours d'introduction. En d'autres termes, ce livre englobe l'Unicité de la divinité et de l'adoration en citant ses règles, ses limites, ses conditions, son mérite, ses preuves, ses fondements, ses détails, ses causes, ses fruits, ses implications, tout ce qui l'augmente et le fortifie ou le diminue et l'affaiblit, ce qui le parfait ou le complète.

Sache que le monothéisme absolu consiste à savoir et reconnaître que le Seigneur est unique dans les Attributs de la perfection, à l'approbation de Son Unicité dans les Attributs de la Grandeur et Majesté et à Lui vouer Seul l'adoration.[13]

(13) L'Unicité d'Allah et Son adoration Seul sans associé est l'essence de l'appel des Messagers et son sommet. C'est la limite qui sépare la foi de la mécréance, et l'Islam du polythéisme. C'est le moyen qui préserve de l'éternité en Enfer dans l'au-delà et qui protège le sang, les biens et la descendance ici-bas.

Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah رحمه الله dit dans *Majmû' al-fatâwâ* (t.1 p.145): «Ce fondement est l' Unicité. C'est le fondement de la religion qui est la seule à être acceptée par Allah, des premiers comme des derniers. C'est ce avec quoi Il a envoyé les Messagers et révélé les Livres. Comme le dit le Très-Haut:

﴿ وَسۡـَٔلۡ مَنۡ أَرۡسَلۡنَا مِن قَبۡلِكَ مِن رُّسُلِنَآ أَجَعَلۡنَا مِن دُونِ ٱلرَّحۡمَٰنِ ءَالِهَةٗ يُعۡبَدُونَ ٤٥ ﴾ [الزخرف: ٤٥]

﴿*Et demande à ceux de Nos Messagers que Nous avons envoyés avant toi, si Nous avons institué, en dehors du Tout Miséricordieux, des divinités à adorer?*﴾ [Azzukhruf: 45]

﴿وَمَآ أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ مِن رَّسُولٍ إِلَّا نُوحِىٓ إِلَيْهِ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّآ أَنَا۠ فَٱعْبُدُونِ
﴿٢٥﴾﴾ [الأنبياء: ٢٥]

﴿*Et Nous n’avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n’ayons révélé: «Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc»*﴾ [Al-Anbiya: 25]

﴿وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِى كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولًا أَنِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ وَٱجْتَنِبُوا۟ ٱلطَّٰغُوتَ ۖ فَمِنْهُم
مَّنْ هَدَى ٱللَّهُ وَمِنْهُم مَّنْ حَقَّتْ عَلَيْهِ ٱلضَّلَٰلَةُ﴾ [النحل: ٣٦]

﴿*Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager: «Adorez Allah et écartez-vous du tâghût». Alors Allah en guida certains, mais il y en eut qui ont été destinés a l’égarement*﴾ [An-Nahl: 36].

Allah ﷻ nous informe également que tous Ses Messagers ont commencé leur invitation en disant à leur peuple:

﴿ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥٓ﴾ [الأعراف: ٥٩]

﴿*adorez Allah! Vous n’avez d’autre divinité que Lui*﴾ [Al-Araf: 59]».

L'Unicité se divise en trois catégories;

1. L'Unicité des Noms et des Attributs;

C'est croire au caractère unique du Seigneur ﷻ dans la perfection absolue sous tous ses plans, à travers les qualités de la majesté, de la munificence et de la beauté, dans lesquelles personne ne s'associe à Lui d'aucune façon que ce soit. C'est affirmer ce qu'Allah S'est Lui-même attribué ou Son Messager ﷺ, et ce dans l'ensemble des Noms et Attributs, leurs significations et leurs règles, mentionnés dans le coran et la *sunna* de la manière qui sied à Sa grandeur et Sa majesté, sans rien nier, ni dénaturer, ni falsifier, ni assimiler. C'est aussi nier ce qu'Allah a nié à Lui-même ou son Messager ﷺ comme manquements et défauts, ainsi que tout ce qui s'oppose à Sa perfection[14].

(14) *cheikh Ibn 'Uthaymîn* رحمه الله dit dans *fath rab al-bariyya bi talkhîs al-hamawiyya* (t.4 p.19-21): «Les Gens de la Sounna et du Consensus sont ceux qui se sont rassemblés autour de l'acceptation de la *sunna* du Prophète ﷺ et de son application, tant en apparence qu'intérieurement, dans les paroles, les actes et la croyance. Leur voie en ce qui concerne les Noms et Attributs est la suivante:

a- dans l'affirmation: il s'agit d'affirmer ce qu'Allah a affirmé sur Lui-même dans Son Livre, ou à travers la langue du Messager d'Allah ﷺ sans falsification ou négation, sans modalité ou assimilation.

b- dans la négation: leur voie consiste à nier ce qu'Allah a nié sur Lui-même dans Son Livre, et ou à travers la langue de Son Messager ﷺ tout en adoptant la croyance que la perfection du sens opposé est attribuée à Allah le Très-Haut.

2. L' Unicité de la Seigneurie;

c- dans la divergence opposant les musulmans pour laquelle on ne trouve ni affirmation ni négation, comme le corps, l' espace, la direction, etc., leur voie consiste à n' adopter aucune position quant à ces termes: ainsi, ils ne les affirment pas ni ne le nient, puisque rien n' est rapporté en ce sens. Quant au sens, ils exigent de plus amples détails: si on entend par là attribuer une fausseté dont Allah est sanctifié, alors ils le rejettent; si c' est une vérité qui n' est pas improbable au sujet d' Allah, alors ils l' acceptent. Cette façon de faire est la voie obligatoire à emprunter et c' est la parole du juste milieu entre les négateurs et les anthropomorphistes. En outre, c' est étayé par la raison et les textes:

En ce qui concerne la raison, c' est un argument dans le sens où s' exprimer avec précision sur ce qui est possible et impossible au sujet d' Allah le Très-Haut ne peut se faire que par le biais d' un texte. Il est donc obligatoire de suivre le texte à ce propos, en affirmant ce qu' il affirme, en niant ce qu' il nie et en observant le silence sur ce quoi il ne se prononce pas;

En ce qui concerne les textes, les versets suivants, notamment, prouvent leur autorité:

﴿وَلِلَّهِ ٱلْأَسْمَآءُ ٱلْحُسْنَىٰ فَٱدْعُوهُ بِهَا ۖ وَذَرُوا۟ ٱلَّذِينَ يُلْحِدُونَ فِىٓ أَسْمَـٰٓئِهِۦ ۚ سَيُجْزَوْنَ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٨٠﴾﴾ [الأعراف: ١٨٠]

﴾C' est à Allah qu' appartiennent les Noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces Noms et laissez ceux qui profanent Ses Noms: ils seront rétribués pour ce qu' ils ont fait﴿ [Al-Araf: 180]

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِۦ شَىْءٌ ۖ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْبَصِيرُ ﴿١١﴾﴾ [الشورى: ١١]

﴾Rien ne Lui ressemble, et c' est Lui l' Audient,, le Clairvoyant﴿ [Achoura: 11]

﴿وَلَا تَقْفُ مَا لَيْسَ لَكَ بِهِۦ عِلْمٌ﴾ [الإسراء: ٣٦]

﴾Et ne poursuis pas ce dont tu n' as aucune connaissance﴿ [Al-Isra: 36].

Le premier verset; indique l' obligation de l' affirmation sans falsification ni négation, parce qu' ils relèvent de la profanation.

Le deuxième verset; indique l' obligation de nier l' assimilation.

C'est croire de la part du serviteur qu'Allah est le Seigneur unique détenteur de la création, de la subsistance et de la gestion, Celui qui comble toutes Ses créatures de bienfaits et inculque à Son élite - les Messagers et leurs fidèles - les croyances correctes, les nobles caractères, les connaissances utiles et les bonnes oeuvres. Voilà l'éducation profitable aux coeurs et aux esprits qui engendre la félicité dans les deux demeures.[15]

Le troisième verset; quant à lui, indique l'obligation de nier la modalité et l'obligation de n'adopter aucune position quand il n'y ni affirmation ni négation.

Tous les Attributs d'Allah établis sont des Attributs de perfection pour lesquels Il est loué et qui font Son éloge. Ils ne comportent en aucun cas une déficience. Ainsi, tous les Attributs de perfection sont attribués à Allah le Très-Haut de la façon la plus parfaite qui soit.

Et tout ce qu'Allah a nié à Son sujet constitue des défauts qui s'opposent à Sa perfection requise. Ainsi, tous les défauts sont impossibles pour Allah le Très-Haut en raison de Sa perfection. Quand Allah nie une chose à Son sujet, cela signifie que tel attribut nié est inexistant et que la perfection de son contraire Lui est attribué, étant donné que la négation n'indique la perfection que lorsqu'elle renferme une description positive pour laquelle Il est loué. En effet, la négation pure peut avoir comme cause l'incapacité. Ce serait alors un défaut, comme dans les vers de ce poème:

قُبَيِّلَتُهُ لَا يَغْدِرُونَ بِذِمَّــــــــةٍ وَلَا يَظْلِمُونَ النَّاسَ حَبَّةَ خَرْدَلِ

«Sa tribu ne trahit pas de pacte

ni ne lèse autrui fût-ce du poids d'un atome».

La négation peut aussi avoir comme cause l'absence de probabilité, ce qui n'impliquerait aucun éloge. C'est le cas quand on dit, par exemple: «le mur ne lèse pas». Si on a bien compris cela, dans ce cas, nous disons: Allah a nié l'injustice à Son sujet, ce qui signifie que l'injustice ne provient jamais d'Allah tout en affirmant la perfection de son contraire, qui est la justice. Et quand Il nie la lassitude à Son sujet, qui désigne la fatigue, cela veut dire de nier la lassitude tout en affirmant la perfection de son contraire, qui est la puissance. Et ainsi de suite pour tout ce qu'Allah a nié à Son sujet. Et Allah sait mieux».

(15) *Cheikh ul islam Muhammad Ibn 'Abd al-Wahhâb* رحمه الله dit dans *Ad-durar As-saniyya fîl-ajwiba An-najdiyya* (t.2 p.67): «Le premier fondement: l'Unicité de la Seigneurie. C'est celui que les polythéistes à l'époque du

3. L' Unicité de la divinité; qu' on appelle aussi Unicité de l' adoration

C' est savoir et reconnaître que c' est à Allah que reviennent la divinité et la servitude de l' ensemble de Ses créatures. C' est

Messager d' Allah ﷺ ont reconnu sans que cela ne les fasse entrer en islam. Au contraire, le Messager d' Allah ﷺ les a combattus et il a rendu licites leur sang et leurs biens. C' est considérer qu' Allah est Unique dans Ses actions. La preuve le concernant est ces paroles du Très-Haut:

﴿قُلْ مَن يَرْزُقُكُم مِّنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ أَمَّن يَمْلِكُ السَّمْعَ وَالْأَبْصَارَ وَمَن يُخْرِجُ الْحَيَّ
مِنَ الْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ الْمَيِّتَ مِنَ الْحَيِّ وَمَن يُدَبِّرُ الْأَمْرَ ۚ فَسَيَقُولُونَ اللَّهُ ۚ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ
(٣١)﴾ [يونس: ٣١]

﴾Dis: «Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l' ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout? Ils diront: «Allah». Dis alors: «Ne le craignez-vous donc pas?»﴿ [Yunus: 31]

﴿قُل لِّمَنِ الْأَرْضُ وَمَن فِيهَا إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ (٨٤) سَيَقُولُونَ لِلَّهِ ۚ قُلْ
أَفَلَا تَذَكَّرُونَ (٨٥) قُلْ مَن رَّبُّ السَّمَاوَاتِ السَّبْعِ وَرَبُّ الْعَرْشِ الْعَظِيمِ (٨٦)
سَيَقُولُونَ لِلَّهِ ۚ قُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ (٨٧) قُلْ مَن بِيَدِهِ مَلَكُوتُ كُلِّ شَيْءٍ
وَهُوَ يُجِيرُ وَلَا يُجَارُ عَلَيْهِ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ (٨٨) سَيَقُولُونَ لِلَّهِ ۚ قُلْ فَأَنَّىٰ
تُسْحَرُونَ (٨٩)﴾ [المؤمنون: ٨٤ - ٨٩]

﴾Dis: «À qui appartient la terre et ceux qui y sont, si vous savez?» Ils diront: «À Allah». Dis: «Ne vous souvenez-vous donc pas?» Dis: «Qui est le Seigneur des sept cieux et le Seigneur du Trône sublime?» Ils diront: «À Allah». Dis: «Ne craignez-vous donc pas?» Dis: «Qui détient dans Sa Main la royauté absolue de toute chose, et qui protège et n' a pas besoin d' être protégé, si vous le savez?» Ils diront: «Allah». Dis: «Comment donc se fait-il que vous soyez ensorcelés?»﴿ [Al-Muminune: 84-89].

Les versets à ce propos sont trop nombreuses pour qu' on les dénombre et si connues qu' il est inutile de les mentionner.

Lui vouer Seul l'adoration tout entière et la religion de manière exclusive. Cette dernière catégorie exige les deux premières catégories de l' Unicité et les inclut. En effet, la Divinité étant un Attribut englobant toutes les descriptions de perfection, de la seigneurie et de la majesté, c' est Lui qui est adoré en raison des Attributs de majesté et de munificence qu' Il possède, et des mérites et des grâces qu' Il accorde à Ses créatures. Donc, Lui accorder l' unicité à travers les Attributs de la perfection et Le reconnaître comme Unique Seigneur implique qu' Il soit le Seul à mériter l' adoration en dehors de tout autre.

Le but ultime du message des Prophètes, du premier au dernier, est l' appel à cette Unicité. Dans ce chapitre, l' auteur cite des textes qui prouvent qu' Allah a créé les créatures pour L' adorer en Lui vouant un culte exclusif, que cela représente Son droit qui leur incombe et est requis de leur part.

Tous les Livres célestes et tous les Messagers ont appelé à cette Unicité et ont interdit son contraire, à savoir Lui donner un quelconque associé ou égal, surtout *Muhammad* ﷺ ainsi que ce Noble Coran. Il a ordonné l' Unicité et l' a imposée. Il l' a magistralement établie et exposée. Il nous a informés qu' il n' y a de salut, de réussite et de bonheur que par cette Unicité, et que toutes les preuves logiques, textuelles, spatiales et psychologiques prouvent le commandement de cette Unicité et son obligation.

L'unicité est le droit d'Allah qui incombe à Ses serviteurs. C' est le plus important des commandements de la religion, le fondement de tous les fondements et la base de toutes les pratiques.[16]

(16) *Cheikh ul islam Muhammad Ibn 'Abd al-Wahhâb* رحمه الله dit dans *Ad-durar As-saniyya fîl-ajwiba An-Najdiyya* (t.2 p.67-68): «Le deuxième fondement est l' Unicité de la divinité. C' est à son propos qu' il y a désaccord depuis l' aube des temps jusqu' à nos jours. Il s' agit de l' Unicité d' Allah à travers les actes des serviteurs, comme l' invocation, l' espoir, la peur, la crainte,

la demande d'aide, la recherche de refuge, l'amour, la contrition, le voeu, l'immolation, l'aspiration, l'appréhension, l'humilité, la soumission et la vénération. La preuve relative à l'invocation est la parole du Très-Haut:

﴿وَقَالَ رَبُّكُمُ ادْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ﴾ [غافر: ٦٠]

﴿Et votre Seigneur dit: «Invoquez-Moi, Je vous répondrai»﴾ [Gafir: 60].

Chacune de ces catégories trouve sa preuve dans le Coran.

L'essence de l'adoration est de vouer un culte exclusif à Allah Seul et un suivi exclusif au Messager ﷺ. Le Très-Haut déclare:

﴿وَأَنَّ الْمَسَاجِدَ لِلَّهِ فَلَا تَدْعُوا مَعَ اللَّهِ أَحَدًا ﴿١٨﴾﴾ [الجن: ١٨]

﴿Les mosquées sont consacrées à Allah: n'invoquez donc personne avec Allah﴾ [Al-Jinn: 18]

﴿فَآمِنُوا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ النَّبِيِّ الْأُمِّيِّ الَّذِي يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَكَلِمَاتِهِ وَاتَّبِعُوهُ لَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ ﴿١٥٨﴾﴾ [الأعراف: ١٥٨]

﴿Croyez donc en Allah, en Son Messager, le Prophète illettré qui croit en Allah et en Ses paroles. Et suivez-le afin que vous soyez bien guidés﴾ [Al-Araf: 158]

﴿وَمَا أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ مِن رَّسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَٰهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ ﴿٢٥﴾﴾ [الأنبياء: ٢٥]

﴿Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé: «Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc»﴾ [Al-Anbiya: 25]

﴿لَهُ دَعْوَةُ الْحَقِّ وَالَّذِينَ يَدْعُونَ مِن دُونِهِ لَا يَسْتَجِيبُونَ لَهُم بِشَيْءٍ﴾ [الرعد: ١٤]

إلى قوله:

﴿وَمَا دُعَاءُ الْكَافِرِينَ إِلَّا فِي ضَلَالٍ ﴿١٤﴾﴾ [الرعد: ١٤]

﴿*À lui l'appel de la vérité! Ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui ne leur répondent d'aucune façon*﴾

jusqu'à:

﴿*L'invocation des mécréants n'est que vanité*﴾ [Ar-Raad: 14]

﴿ ذَٰلِكَ بِأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْحَقُّ وَأَنَّ مَا يَدْعُونَ مِن دُونِهِۦ هُوَ ٱلْبَٰطِلُ ﴾

[الحج: ٦٢]

﴿*C'est ainsi qu'Allah est Lui le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux*﴾ [Al-Hajj: 62]

﴿وَمَآ ءَاتَىٰكُمُ ٱلرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَىٰكُمْ عَنْهُ فَٱنتَهُوا۟ ﴾[الحشر: ٧]

﴿*Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous-en*﴾ [Al-Hashr: 7]

﴿ قُلْ إِن كُنتُمْ تُحِبُّونَ ٱللَّهَ فَٱتَّبِعُونِى يُحْبِبْكُمُ ٱللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٣١﴾ ﴾[آل عمران: ٣١]

﴿*Dis: «Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux*﴾ [Al-Imran: 31]».

cheikh Ibn 'Uthaymîn رحمه الله dit dans *taqrîb At-Tadmuriyya* (t.4 p.223-224): «Quant à l'Unicité de la divinité, c'est vouer à Allah le Très-Haut une adoration exclusive, c'est L'adorer Seul, sans adorer un autre que Lui, que ce soit un Ange, un Messager, un Prophète, un *walî*, un arbre, une pierre, le soleil, la lune ou quoi que ce soit d'autre. Ces paroles du Très-Haut en sont la preuve:

﴿ ۞ وَٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ شَيْـًٔا ﴾[النساء: ٣٦]

﴿*Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé*﴾ [An-Nisa': 36]

﴿وَمَآ أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ مِن رَّسُولٍ إِلَّا نُوحِىٓ إِلَيْهِ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّآ أَنَا۠ فَٱعْبُدُونِ ﴿٢٥﴾ ﴾[الأنبياء: ٢٥]

﴾*Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé: «Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc»*﴿ [Al-Anbiya: 25]

﴿وَإِلَٰهُكُمْ إِلَٰهٌ وَاحِدٌ ۖ لَّا إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ الرَّحْمَٰنُ الرَّحِيمُ ﴿١٦٣﴾﴾ [البقرة: ١٦٣]

﴾*Et votre Dieu est un Dieu Unique. Pas de divinité à part lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux*﴿ [Al-Baqarah: 163]

﴿شَهِدَ اللَّهُ أَنَّهُ لَا إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ وَالْمَلَائِكَةُ وَأُولُو الْعِلْمِ قَائِمًا بِالْقِسْطِ ۚ لَا إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ
الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ ﴿١٨﴾﴾ [آل عمران: ١٨]

﴾*Allah atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n'y a point de Dieu à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de Divinité à part Lui, le Puissant, le Sage!*﴿ [Al-Imran: 18].

C'est cette catégorie de l'Unicité que les polythéistes auxquels le Messager d'Allah ﷺ a été envoyé ont niée, ce que confirme Allah en disant à leur sujet:

﴿إِنَّهُمْ كَانُوا إِذَا قِيلَ لَهُمْ لَا إِلَٰهَ إِلَّا اللَّهُ يَسْتَكْبِرُونَ ﴿٣٥﴾ وَيَقُولُونَ أَئِنَّا لَتَارِكُو
آلِهَتِنَا لِشَاعِرٍ مَّجْنُونٍ ﴿٣٦﴾﴾ [الصافات: ٣٥ – ٣٦]

﴾*Quand on leur disait: «Point de divinité à part Allah» **ils se gonflaient d'orgueil et disaient:** «Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou?»*﴿ [As-Saffat: 35-36]

﴿وَعَجِبُوا أَن جَاءَهُم مُّنذِرٌ مِّنْهُمْ ۖ وَقَالَ الْكَافِرُونَ هَٰذَا سَاحِرٌ كَذَّابٌ ﴿٤﴾ أَجَعَلَ الْآلِهَةَ
إِلَٰهًا وَاحِدًا ۖ إِنَّ هَٰذَا لَشَيْءٌ عُجَابٌ ﴿٥﴾ وَانطَلَقَ الْمَلَأُ مِنْهُمْ أَنِ امْشُوا وَاصْبِرُوا عَلَىٰ آلِهَتِكُمْ ۖ
إِنَّ هَٰذَا لَشَيْءٌ يُرَادُ ﴿٦﴾﴾ [ص: ٤ – ٦]

﴾*Et ils s'étonnèrent qu'un avertisseur parmi eux leur soit venu, et les infidèles disent: «C'est un magicien et un grand menteur. Réduira-t-il les divinités à un Seul Dieu? Voilà une chose vraiment étonnante». Et leurs notables partirent en disant: «Allez-*

---

vous-en et restez constants à vos dieux: c'est là vraiment une chose souhaitable﴾ [Sad: 4-6]

C' est parce qu' ils ont renié cette catégorie de l' Unicité que le Prophète ﷺ les a combattus et a rendu licites leur sang et leurs biens, et qu' il a fait de leurs femmes et de leurs enfants des captifs, conformément à la permission d' Allah et à Son ordre. Le fait qu' ils reconnaissaient l' Unicité de la seigneurie ne les a faits sortir du polythéisme ni a protégé leur sang et leurs biens.

Pour réaliser cet aspect de l' Unicité, il faut adorer Allah Seul sans rien Lui associer à travers Ses lois enseignées par Ses Messagers, ce que confirme le Très-Haut en disant:

﴿فَمَن كَانَ يَرْجُوا۟ لِقَآءَ رَبِّهِۦ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَٰلِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِۦٓ أَحَدًۢا ﴿١١٠﴾﴾

[الكهف: ١١٠]

﴿*Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu' il fasse de bonnes actions et qu' il n' associe dans Son adoration aucun à son Seigneur*﴾ [Al-Kahf: 110].

Par conséquent, celui qui n' adore pas Allah, exalté soit-Il, fait preuve d' orgueil et n' est pas monothéiste. Celui qui L' adore tout en adorant un autre que Lui, est un polythéiste et non un monothéiste. Celui qui L' adore à travers ce qu' Il n' a pas légiféré, est un innovateur dont le *tawhîd* est déficient, puisqu' il donne à Allah un associé dans l' établissement de lois.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: الْحِكْمَةُ فِي خَلْقِ الْجِنِّ وَالْإِنْسِ.

الثَّانِيَةُ: أَنَّ الْعِبَادَةَ هِيَ التَّوْحِيدُ، لِأَنَّ الْخُصُومَةَ فِيهِ.

الثَّالِثَةُ: أَنَّ مَنْ لَمْ يَأْتِ بِهِ لَمْ يَعْبُدِ اللَّهَ فَفِيهِ مَعْنَى قَوْلِهِ: ﴿وَلَآ أَنتُمْ عَـٰبِدُونَ مَآ أَعْبُدُ ۝٣﴾ [الكافرون: ٣]

الرَّابِعَةُ: الْحِكْمَةُ فِي إِرْسَالِ الرُّسُلِ.

الْخَامِسَةُ: أَنَّ الرِّسَالَةَ عَمَّتْ كُلَّ أُمَّةٍ.

السَّادِسَةُ: أَنَّ دِينَ الْأَنْبِيَاءِ وَاحِدٌ.

السَّابِعَةُ: الْمَسْأَلَةُ الْكَبِيرَةُ: أَنَّ عِبَادَةَ اللَّهِ لَا تَحْصُلُ إِلَّا بِالْكُفْرِ بِالطَّاغُوتِ فَفِيهِ مَعْنَى قَوْلِهِ تَعَالَى: ﴿فَمَن يَكْفُرْ بِٱلطَّـٰغُوتِ﴾ [البقرة: ٢٥٦]

الثَّامِنَةُ: أَنَّ الطَّاغُوتَ عَامٌّ فِي كُلِّ مَا عُبِدَ مِنْ دُونِ اللَّهِ.

التَّاسِعَةُ: عِظَمُ شَأْنِ ثَلَاثِ الْآيَاتِ الْمُحْكَمَاتِ فِي سُورَةِ الْأَنْعَامِ عِنْدَ السَّلَفِ، وَفِيهَا عَشْرُ مَسَائِلَ أَوَّلُهَا النَّهْيُ عَنِ الشِّرْكِ.

الْعَاشِرَةُ: الْآيَاتُ الْمُحْكَمَاتُ فِي سُورَةِ الْإِسْرَاءِ وَفِيهَا ثَمَانِي عَشْرَةَ مَسْأَلَةً، بَدَأَهَا اللَّهُ بِقَوْلِهِ: ﴿لَّا تَجْعَلْ مَعَ ٱللَّهِ إِلَـٰهًا ءَاخَرَ فَتَقْعُدَ مَذْمُومًا مَّخْذُولًا ۝٢٢﴾ [الإسراء: ٢٢]، وَخَتَمَهَا بِقَوْلِهِ: ﴿وَلَا تَجْعَلْ مَعَ ٱللَّهِ إِلَـٰهًا ءَاخَرَ فَتُلْقَىٰ فِى جَهَنَّمَ مَلُومًا مَّدْحُورًا ۝٣٩﴾ [الإسراء: ٣٩]

الْحَادِيَةَ عَشْرَةَ: آيَةُ سُورَةِ النِّسَاءِ الَّتِي تُسَمَّى آيَةَ الْحُقُوقِ الْعَشَرَةِ، بَدَأَهَا اللَّهُ تَعَالَى بِقَوْلِهِ: ﴿۞ وَٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ شَيْـًٔا﴾ [النساء: ٣٦]

الثَّانِيَةَ عَشْرَةَ: التَّنْبِيهُ عَلَى وَصِيَّةِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ عِنْدَ مَوْتِهِ.

الثَّالِثَةَ عَشْرَةَ: مَعْرِفَةُ حَقِّ اللَّهِ عَلَيْنَا.

الرَّابِعَةَ عَشْرَةَ: مَعْرِفَةُ حَقِّ الْعِبَادِ عَلَيْهِ إِذَا أَدَّوْا حَقَّهُ.

الْخَامِسَةَ عَشْرَةَ: أَنَّ هَذِهِ الْمَسْأَلَةَ لَا يَعْرِفُهَا أَكْثَرُ الصَّحَابَةِ.

السَّادِسَةَ عَشْرَةَ: جَوَازُ كِتْمَانِ الْعِلْمِ لِلْمَصْلَحَةِ.

السَّابِعَةَ عَشْرَةَ: اِسْتِحْبَابُ بِشَارَةِ الْمُسْلِمِ بِمَا يَسُرُّهُ.

الثَّامِنَةَ عَشْرَةَ: الْخَوْفُ مِنَ الِاتِّكَالِ عَلَى سَعَةِ رَحْمَةِ اللَّهِ.

التَّاسِعَةَ عَشْرَةَ: قَوْلُ الْمَسْئُولِ عَمَّا لَا يَعْلَمُ «**اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ**».

الْعِشْرُونَ: جَوَازُ تَخْصِيصِ بَعْضِ النَّاسِ بِالْعِلْمِ دُونَ بَعْضٍ.

الْحَادِيَةُ وَالْعِشْرُونَ: تَوَاضُعُهُ ﷺ لِرُكُوبِ الْحِمَارِ مَعَ الْإِرْدَافِ عَلَيْهِ.

الثَّانِيَةُ وَالْعِشْرُونَ: جَوَازُ الْإِرْدَافِ عَلَى الدَّابَّةِ.

الثَّالِثَةُ وَالْعِشْرُونَ: فَضِيلَةُ مُعَاذِ بْنِ جَبَلٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ.

الرَّابِعَةُ وَالْعِشْرُونَ: عِظَمُ شَأْنِ هَذِهِ الْمَسْأَلَةِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. La sagesse de la création des djinns et des humains.

2. L'adoration est le *Tawhid* (le monothéisme), car il est le sujet du conflit.(17)

3. Celui qui ne le pratique pas n'adore pas Allah et c'est en ce sens que le Très-Haut déclare (le sens du verset):

   ﴿***Vous n'adorez pas ce que j'adore***﴾ [Al-Kafirune: 3].

4. La sagesse de l'envoi des Messagers.

5. Toutes les communautés ont reçu le message.

6. La religion de tous les Prophètes est unique.(18)

---

(17) En effet, l'ensemble des adorations ne sont valides et l'ensemble des actions ne sont acceptées qu'après la validité de l'Unicité et son acceptation. Il est établi dans *sahîh Muslim* n°35 d'après *Abû Hurayra* رضي الله عنه que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

«الإِيمَانُ بِضْعٌ وَسَبْعُونَ، أَوْ بِضْعٌ وَسِتُّونَ شُعْبَةً، فَأَفْضَلُهَا قَوْلُ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَدْنَاهَا إِمَاطَةُ الْأَذَى عَنِ الطَّرِيقِ، وَالْحَيَاءُ شُعْبَةٌ مِنَ الْإِيمَانِ».

«La foi comporte un peu plus de soixante-dix ou soixante branches. La meilleure est l'attestation Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah et la plus infime consiste à ôter ce qui est nuisible du chemin. En outre, la pudeur est une branche de la foi». Ce hadith est rapporté de façon abrégée par *al-Bukhârî* n°9.

An-Nawawî رحمه الله dit dans son commentaire du *sahîh Muslim* (t.2 p.4): «Le Prophète ﷺ a attiré l'attention sur le fait que la meilleure branche est l'Unicité qui incombe à chacun, sans la validité de laquelle aucune branche n'est valide».

(18) *Abû Hurayra* رضي الله عنه rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

«أَنَا أَوْلَى النَّاسِ بِعِيسَى ابْنِ مَرْيَمَ فِي الدُّنْيَا وَالآخِرَةِ، وَالأَنْبِيَاءُ إِخْوَةٌ لِعَلَّاتٍ، أُمَّهَاتُهُمْ شَتَّى، وَدِينُهُمْ وَاحِدٌ.»

«Je suis la personne le plus en droit de 'Îssa (Jésus) fils de Marie

7. Un point essentiel: l'adoration d' Allah ne peut être réalisée qu' en reniant le *tâghût*. C' est en ce sens que le Très-Haut déclare (le sens du verset):

> ﴾**Quiconque, donc, mécroit au tâghût tandis qu' il croit en Allah saisit l' anse la plus solide**﴿ [Al-Baqarah: 256].

8. Le *tâghût* englobe tout ce qui est adoré en dehors d' Allah.[19]

9. L' importance des trois versets sans équivoque de la sourate *al-An'âm* chez les *salafs* (les prédécesseurs), qui comportent dix points, dont le premier est l' interdiction du polythéisme.[20]

---

ici-bas et dans l' au-delà. Les Prophètes sont des frères consanguins: leurs mères sont différentes et leur religion est unique».

Rapporté par *al-Bukhârî* n°3443 et *Muslim* n°2365. *Al Hâfiz* dit dans *al-fath* (t.6 p.489): «Les frères consanguins sont ceux qui ont le même père et des mères différentes. Le *hadith* signifie que leur religion a la même origine, qui est l' Unicité, même si les branches de leurs législations diffèrent».

Dans une note du *sahîh Muslim* (t.2 p.1873), la majorité des savants disent: «Le *hadith* signifie que l' origine de leur foi est unique tandis que leurs lois sont différentes. Les Prophètes sont donc d' accord sur les fondements de l' Unicité. Quant aux branches de leurs législations, il y a des différences».

(19) *Al Hâfiz* dit dans *al-fath* (t.8 p.252): «Selon *At-Tabarî*, le *jibt* et le *tâghût* désignent ce qui est adoré en dehors d' Allah, que ce soit une idole, un diable, un djinn ou un humain, ce qui inclut le sorcier et le devin. Et Allah sait mieux». *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit dans *mukhtasar As-Sawâ'iq* (t.2 p.352): «Le *tâghût* est un nom commun à tout ce qui dépasse ses limites et déborde de son cadre». *Al-Fayrûzâbâdî* dit dans *al-qâmûs* (p.1307): «Le *tâghût*, c'est *al-Lât* et *al-'Uzza*, le devin, le diable, tout chef de file de l' égarement, les idoles, tout ce qui est adoré en dehors d' Allah, ainsi que les rebelles parmi les gens du Livre».

(20) L' ordre d' adorer Allah Seul sans associé et l'interdiction du polythéisme est le premier pilier et le plus important des piliers dans notre sublime religion. Celui qui ne respecte pas ce pilier et ne concrétise pas cette condition n' est pas musulman. Le Messager d' Allah ﷺ a expliqué ce point et éclairé cette vérité par sa parole décisive qui n' est pas une plaisanterie frivole - il

10. Les versets sans équivoque de la sourate *al-Isrâ'*, qui comportent dix-huit points, qu'Allah a commencés par: (sens du verset): ﴿***Et n'assigne pas à Allah une autre divinité, sinon tu demeurerais blâmé et avili***﴾ (21)[Al-Isra: 22]

anéantit ainsi l'argument de ceux qui limitent l'islam à la parole et considèrent la foi comme un héritage et une affiliation, même s'ils font ce qui est contraire à cette religion et annihile l'islamité - en disant:

«بُنِيَ الْإِسْلَامُ عَلَى خَمْسَةٍ: عَلَى أَنْ يُوَحَّدَ اللَّهُ...»

«L'islam est bâti sur cinq piliers: unifier Allah...»

Dans une autre version:

«عَلَى أَنْ يُعْبَدَ اللَّهُ وَيُكْفَرَ بِمَا دُونَهُ....»

«adorer Allah et rejeter tout autre que Lui...» Rapporté par *Muslim* n°16.

Dans une autre version encore:

«مَنْ قَالَ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَكَفَرَ بِمَا يُعْبَدُ مِنْ دُونِ اللَّهِ حَرُمَ مَالُهُ وَدَمُهُ وَحِسَابُهُ عَلَى اللَّهِ»

«Quiconque témoigne qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah et renie tout ce qu'on adore en dehors d'Allah, ses biens et son sang sont sacrés, et son jugement incombe à Allah». Rapporté par *Muslim* n°23.

(21) *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit dans *Madârij As-Sâlikîn* (t.1 p.458): «Bref, le fondement du polythéisme et la base sur laquelle il est bâti est l'attachement à un autre qu'Allah. Son auteur n'en retire que blâme et avilissement, comme dit le Très-Haut:

﴿لَّا تَجْعَلْ مَعَ ٱللَّهِ إِلَٰهًا ءَاخَرَ فَتَقْعُدَ مَذْمُومًا مَّخْذُولًا ﴿٢٢﴾﴾ [الإسراء: ٢٢]

﴿***Et n'assigne pas à Allah une autre divinité, sinon tu demeurerais blâmé et avili***﴾ [Al-Isra: 22].

C'est-à dire blâmé sans personne pour le louer et avili sans aucun secoureur. Il est des gens qui sont opprimés et loués, comme celui qui est injustement lésé, et il en est d'autres qui sont blâmés et soutenus, comme celui qui opprime et domine autrui injustement. Puis, il en est qui sont loués et soute-

et conclus par (sens du verset): ﴾*Et n' assigne pas à Allah une autre divinité, sinon tu serais jeté en Enfer, blâmé et refoulé*﴿ [Al-Isra: 39].

11. Le verset de la sourate *An-Nisâ*, que l' on appelle le verset des dix droits, qu' Allah commence par (sens du verset): ﴾*Adorez Allah et ne lui associez rien*﴿ [An-Nisa': 36]

12. Attirer l' attention sur la recommandation du Messager d' Allah ﷺ au moment de mourir.[22]

---

nus, comme celui qui domine et possède de bon droit. Quant au polythéiste qui s' attache à un autre qu' Allah, il est le pire parmi ces quatre catégories de gens puisqu' il n' est ni loué ni soutenu».

(22) Ce qui est légiféré au musulman avant de mourir, c' est de recommander aux siens et à ses proches la crainte d' Allah, Son adoration et l' obéissance à Lui. Voilà le chemin des Prophètes et des vertueux. Le Très-Haut déclare:

﴿ وَوَصَّىٰ بِهَآ إِبۡرَٰهِـۧمُ بَنِيهِ وَيَعۡقُوبُ يَٰبَنِيَّ إِنَّ ٱللَّهَ ٱصۡطَفَىٰ لَكُمُ ٱلدِّينَ فَلَا تَمُوتُنَّ
إِلَّا وَأَنتُم مُّسۡلِمُونَ ١٣٢ أَمۡ كُنتُمۡ شُهَدَآءَ إِذۡ حَضَرَ يَعۡقُوبَ ٱلۡمَوۡتُ إِذۡ قَالَ لِبَنِيهِ
مَا تَعۡبُدُونَ مِنۢ بَعۡدِيۖ قَالُواْ نَعۡبُدُ إِلَٰهَكَ وَإِلَٰهَ ءَابَآئِكَ إِبۡرَٰهِـۧمَ وَإِسۡمَٰعِيلَ
وَإِسۡحَٰقَ إِلَٰهٗا وَٰحِدٗا وَنَحۡنُ لَهُۥ مُسۡلِمُونَ ١٣٣ ﴾ [البقرة: ١٣٢ - ١٣٣]

﴾*Et c'est ce qu'Ibrâhîm recommanda à ses fils, de même que Ya'qûb: «Ô mes fils, certes Allah vous a choisi la religion: ne mourrez point donc autrement qu'en soumis». Étiez-vous témoins quand la mort se présenta à Ya'qûb et qu'il dit à ses fils: «Qu'adorerez-vous après moi?» Ils répondirent: «Nous adorerons ta divinité et la divinité de tes pères, Ibrâhîm, Ismâ'îl et Ishâq, Divinité Unique et à laquelle nous sommes soumis»*﴿ [Al-Baqarah: 132-133];

﴿ كُتِبَ عَلَيۡكُمۡ إِذَا حَضَرَ أَحَدَكُمُ ٱلۡمَوۡتُ إِن تَرَكَ خَيۡرًا ٱلۡوَصِيَّةُ لِلۡوَٰلِدَيۡنِ
وَٱلۡأَقۡرَبِينَ بِٱلۡمَعۡرُوفِۖ حَقًّا عَلَى ٱلۡمُتَّقِينَ ١٨٠ ﴾ [البقرة: ١٨٠]

﴾*On vous a prescrit, quand la mort est proche de l'un de vous*

13. Connaître le droit d'Allah sur nous.

14. Connaître le droit des créatures sur Lui, si elles s'acquittent de Son droit.

15. La plupart des Compagnons ne connaissaient pas cette question.[23]

16. La permission de cacher le savoir quand cela présente un intérêt.[24]

---

et s'il laisse des biens, de faire un testament en règle en faveur de ses père et mère et de ses plus proches. C'est un devoir pour les pieux ﴾ [Al-Baqarah: 180].

Le Messager d'Allah ﷺ a dit:

«مَا حَقُّ امْرِئٍ مُسْلِمٍ لَهُ شَيْءٌ يُوصِي فِيهِ،يَبِيتُ لَيْلَتَيْنِ،إلَّا وَوَصِيَّتُهُ مَكْتُوبَةٌ عِنْدَهُ»

«Il ne convient pas à un musulman qui a des choses à recommander de passer deux nuits sans que son testament soit auprès de lui». Rapporté par *al-Bukhârî* n°2738 et *Muslim* n°1627.

(23) Nul grief au musulman qui ne sait pas une chose de dire: «Allah sait mieux». Il ne faut pas que la timidité et ou la crainte qu'on lui reproche son ignorance le poussent à escalader cette rude montée en donnant une *fatwa* sans science ou à dire sur Allah ce qu'Il ne dit guère. Prenons *Mu'âdh Ibn Jabal* رضي الله عنه, l'*imam* des savants. On l'interrogea et il répondit: «Allah et Son Messager savent mieux». Toutefois, cela n'a pas diminué son rang et ne l'a rabaissé en rien. *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit dans *i'lâm al-muwaqq'în* (t.1 p.44): «Cela signifie qu'Allah, exalté soit-Il, a interdit de parler sans science au sujet de Ses Noms, de Ses Attributs, de Ses actions et de Ses sentences. Or, le *mufti* informe de ce qu'Allah عز وجل dit et Sa religion. Si son information n'est pas conforme à ce qu'Allah a légiféré, il aura alors parlé sur Lui sans science».

(24) *Jamâl Ad-Dîn al-Qâsimî* رحمه الله dit dans *qawâ'id At-tahdîth* (p.100-102), dans le chapitre des fruits récoltés sur l'arbre béni des *hadiths* authentiques: «Neuvième fruit: il ne s'agit pas de rapporter tout *hadith* authentique aux gens ordinaires. La preuve à ce sujet est rapportée par les deux *cheikhs* d'après *Mu'âdh* رضي الله عنه:

«كُنْتُ رَدِيفَ النَّبِيِّ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ عَلَى حِمَارٍ فَقَالَ لِي: يَا مُعَاذُ! هَلْ

17. Il est recommandé d' annoncer au musulman ce qui le réjouit.

تَدْرِي مَا حَقُّ اللَّهِ عَلَى عِبَادِه؟ وَمَا حَقُّ الْعِبَادِ عَلَى اللَّه؟قُلْتُ: اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ. قَالَ: «فَإِنَّ حَقَّ اللَّهِ عَلَى الْعِبَادِ أَنْ يَعْبُدُوهُ وَلا يُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا، وَحَقُّ الْعِبَادِ عَلَى اللَّهِ أَنْ لَا يُعَذِّبَ مَنْ لَا يُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا»قُلْتُ: يَارَسُولَ اللَّهِ أَفَلا أُبَشِّرُ النَّاسَ؟ قَالَ: «لَا تُبَشِّرْهُمْ فَيَتَّكِلُوا».

"J' étais en croupe derrière le Prophète ﷺ sur un âne quand il me dit: "Ô Mu'âdh! Sais-tu quel est le droit d' Allah sur Ses serviteurs et quel est le droit des serviteurs sur Allah?" Je répondis: "Allah et Son Messager savent mieux". Il dit alors: "Le droit d' Allah sur les serviteurs est qu' ils L'adorent et ne Lui associent rien, et le droit que les serviteurs ont sur Allah est qu' Il ne châtie pas ceux qui ne Lui associent rien". Je m' exclamai: "Ô Messager d' Allah! N' annoncerai-je pas aux gens cette bonne nouvelle?" Il répliqua: "Ne la leur annonce pas, car ils s' y fieraient".

Dans une autre version des deux *cheikhs* d' après *Anas*, le Prophète ﷺ demanda à *Mu'âdh* qui était en croupe derrière lui:

«مَا مِنْ أَحَدٍ يَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ صِدْقًا مِنْ قَلْبِهِ، إِلَّا حَرَّمَهُ اللَّهُ عَلَى النَّارِ»، قَالَ يَارَسُولَ اللَّهِ أَفَلَا أُخْبِرُ بِهِ النَّاسَ فَيَسْتَبْشِرُوا؟قَالَ: «إِذًا يَتَّكِلُوا» فَأَخْبَرَ بِهَا مُعَاذٌ عِنْدَ مَوْتِهِ تَأَثُّمًا.

"Il n'est personne qui atteste sincèrement du fond du coeur qu' il n'est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah et que Muhammad est Son Messager sans qu' Allah lui interdise l' Enfer". Mu'âdh s' exclama alors: "Ô Messager d' Allah! N'en informerais-je point les gens afin qu' ils s' en réjouissent?" Il dit: "Dans ce cas, ils s' y fieraient".

Mu'âdh en informa tout de même les gens au moment de sa mort pour éviter le péché.

Al-Bukhârî rapporte de façon *mu'allaq* d' après *'Alî* رضي الله عنه:

«حَدِّثُوا النَّاسَ بِمَا يَعْرِفُونَ، أَتُحِبُّونَ أَنْ يُكَذَّبَ اللَّهُ وَرَسُولُهُ»

"Parlez aux gens de ce qu' ils connaissent. Aimeriez-vous qu' on démente Allah et Son Messager ﷺ !?"

Ibn Mas'ûd dit une parole similaire:

مَا أَنْتَ بِمُحَدِّثٍ قَوْمًا حَدِيثًا لَا تَبْلُغُهُ عُقُولُهُمْ، إِلَّا كَانَ لِبَعْضِهِمْ فِتْنَةً.

"Tu n'adresseras guère de discours aux gens que leur esprit ne conçoit pas sans que ce soit un trouble pour certains d'entre eux". Rapporté par *Muslim*».

Al-Hafiz Ibn Hajar dit: «Parmi ceux qui ont détesté qu'on parle de certaines choses, il y a l'*imam Ahmad*, notamment dans les *hadiths* dont le sens apparent pousse à la révolte contre le dirigeant, l'*imam Mâlik* dans les *hadiths* relatifs aux Attributs et *Abû Yûsuf* dans les singularités. Avant eux, on trouve *Abû Hurayra* comme c'est rapporté de lui dans le récit des deux besaces, désignant par là les troubles qui auront lieu. Quelque chose de similaire est rapportée d'après *Hudhayfa*. On rapporte aussi d'après *al-Hasan* qu'il a reproché à *Anas* de rapporter le récit des 'Uranites à *Al-Hajjâj* qui s'en servit comme prétexte à son exagération pour faire couler le sang, sur base de son interprétation fallacieuse. La norme qui régit cela est que le sens apparent du *hadith* fortifie l'hérésie alors qu'un tel sens n'est pas voulu à la base même. Ainsi, se garder de la faire avec ceux qui le comprendront, le craint-on, au pied de la lettre est requis».

En outre, puisque l'interdiction visait un intérêt commun, non pas le caractère illicite de la chose, *Mu'âdh* en informa les autres parce que le sens apparent du verset ordonne de transmettre le savoir. Certains disent: «Quand le Prophète ﷺ dit: *"Ne leur annonce pas la nouvelle"*, c'est une interdiction qui est spécifique à certains. C'est sur cela qu'*al-Bukhârî* se base pour affirmer que le savant a le droit d'enseigner un savoir à certains en dehors d'autres, de peur qu'ils ne comprennent pas. En effet, certains pourraient prendre des *hadiths* risqués et approbatifs similaires à ceux-ci comme prétextes pour délaisser des obligations et annuler certaines sentences, ce qui engendrerait la corruption de la vie après celle de la destinée finale. Où en sont ces gens comparés à ceux qui oeuvrent avec davantage de zèle dans l'adoration lorsqu'on leur annonce une bonne nouvelle? On demanda ainsi au Prophète ﷺ: «Passes-tu la nuit à prier alors qu'Allah t'a pardonné!?» Il répondit: «*Ne serais-je pas être un serviteur reconnaissant?*»

As-Shâtibî رحمه الله dit dans *al-i'tisâm* (t.2 p.13-14): «Parmi cela figure le fait d'adresser aux gens ordinaires un discours qu'ils ne comprendraient pas ni ne saisiraient le sens. Cela s'inscrirait dans le fait de placer la sagesse à la mauvaise place. Soit l'auditeur comprendra de manière erronée - ce qui arrive dans la plupart des cas - et ce sera un trouble qui mènera à démentir la vérité et à appliquer le faux, soit il ne comprendra rien, ce qui est plus sûr.

Toutefois, l' orateur n' aura pas veillé à la sagesse comme il se doit. Au contraire, celui qui s' exprime en ce sens est comparable à celui qui se moque des bienfaits d' Allah».

Il ajoute: «Shu'ba rapporte d' après *Kathîr Ibn Murra al-Hadramî*: "Certes, ton savoir a un droit sur toi, tout comme tes biens ont un droit sur toi. Ne communique le savoir qu' à ses gens, sinon on te traitera d' ignorant; ne refuse pas le savoir à ses gens, sinon tu seras pécheur; n' adresse pas de sagesse aux faibles d' esprit, sinon ils te démentiront; ne parle pas de fausseté aux sages, sinon ils te détesteront". Les savant ont mentionné cette notion dans leurs ouvrages et l' ont détaillée de manière suffisante, qu' Allah en soit loué. En fait, nous attirons l' attention sur ce point parce que beaucoup de ceux qui ne l' apprécient pas à sa juste valeur font fausse route et adressent aux gens ce que leurs esprits ne peuvent saisir. Or, cela va à l' encontre de la législation et de la voie des Prédécesseurs de cette communauté.

وَلَمَّا أَخْبَرَ أَبُو هُرَيْرَةَ عُمَرَ ﷺ بِحَدِيثِ: «مَنْ شَهِدَ أَنْ لَاإِلَهَ إِلَّا اللَّهُ مُسْتَيْقِنًا بِهِ قَلْبُهُ دَخَلَ الْجَنَّةَ»، فَقَامَ عُمَرُ وَضَرَبَ بِيَدِهِ بَيْنَ ثَدْيَيْ أَبِي هُرَيْرَةَ حَتَّى أَسْقَطَهُ وَقَالَ: ارْجِعْ يَا أَبَا هُرَيْرَةَ، فَرَجَعَ أَبُو هُرَيْرَةَ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ، وَأَخْبَرَهُ بِمَا فَعَلَ عُمَرُ، فَقَالَ الرَّسُولُ ﷺ: «مَا حَمَلَكَ عَلَى مَا فَعَلْتَ»، قَالَ عُمَرُ: فَلَا تَفْعَلْ، فَإِنِّي أَخْشَى أَنْ يَتَّكِلَ النَّاسُ عَلَيْهَا، فَخَلِّهِمْ يَعْمَلُونَ. قَالَ الرَّسُولُ ﷺ «خَلِّهِمْ»

Quand *Abû Hurayra* informa *'Umar* ﷺ du *hadith*: *"Celui qui atteste qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah avec conviction du coeur ira au Paradis"*, *'Umar* se leva et frappa de la main *Abû Hurayra* entre ses seins jusqu' à le faire tomber, en lui ordonnant: "Fais demi-tour *Abû Hurayra*!" Celui retourna alors chez le Messager d' Allah ﷺ et l' informa de ce que *'Umar* avait fait. Le Messager ﷺ dit alors: *"Qu' est-ce qui t' a poussé à agir de la sorte?"* *'Umar* répondit: "Ne fais pas cela, car je crains que les gens ne s' y fient. Laisse-les plutôt oeuvrer!" Et le Messager ﷺ de dire: *"Laisse-les"*».

An-Nawawî ﷺ dit dans son commentaire de *sahîh Muslim* (t.1 p.240-241): «On en déduit qu' il est permis de taire quelques connaissances dont on n' a pas besoin dans l' intérêt général ou par crainte d' un méfait».

Dans le *hadith* de *Mu'âdh Ibn Jabal* ﷺ, on trouve aussi cette parole du

Prophète ﷺ:

«مَا مِنْ عَبْدٍ يَشْهَدُ أَنْ لَاإِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ إِلا حَرَّمَ اللَّهُ عَلَيْهِ النَّارِ»، فَقَالَ مُعَاذٌ: يَارَسُولَ اللَّهِ أَفَلَا أُبَشِّرُ النَّاسَ فَيَسْتَبْشِرُوا؟ قَالَ: «إِذًا يَتَّكِلُوا» فَأَخْبَرَ بِهَا مُعَاذٌ عِنْدَ مَوْتِهِ تَأَثُّمًا.

«Il n'est pas de serviteur qui atteste qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah et que Muhammad est Son serviteur et Messager sans qu'Allah lui interdise l'Enfer». Mu'âdh demanda alors: «Ô Messager d'Allah! N'en informerais-je point les gens afin qu'ils s'en réjouissent?» Il répliqua: «Dans ce cas, ils s'y fieraient». Mu'âdh n'en informa les gens qu'au moment de sa mort pour éviter le péché.

Ibn as-Salâh رحمه الله commente: «Il lui a interdit d'en faire l'annonce générale de peur que ceux qui n'ont ni expérience ni science et qui l'entendent ne soient leurrés et s'y fient. Mais le Prophète ﷺ en informa particulièrement les experts pour qui il ne craignait pas qu'ils soient leurrés et qu'ils s'y fient. En effet, il en informa *Mu'âdh* et celui-ci emprunta la même voie en informant une élite qu'il en jugeait digne».

Il est également établi d'après '*Ubâda Ibn As-Sâmit* رضي الله عنه qu'il dit au pas de la mort: «Par Allah! Il n'est pas de *hadith* je n'ai entendu du Messager d'Allah ﷺ dans lequel il y a un bien pour vous que vous le rapporte, sauf un seul *hadith* que je vais vous rapporter aujourd'hui alors que mon âme est cernée. J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire:

«مَنْ شَهِدَ أَنْ لَاإِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ حَرَّمَ اللَّهُ عَلَيْهِ النَّارَ»

"Quiconque atteste qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah, Allah lui interdit l'Enfer"».

al-Qâdî 'Iyyâd رحمه الله dit: «Ce *hadith* est une preuve qu'il a caché ce qu'il craignait être un préjudice ou un trouble que l'esprit de chacun ne peut appréhender et qui n'induit à aucune pratique ni ne comporte de peine légale parmi celles de la *charia*. Une telle attitude de la part des Compagnons رضي الله عنهم a souvent eu lieu, à savoir éviter de transmettre un *hadith* qui n'induit à aucune pratique, en lequel il n'y aucune nécessité majeure, qui ne peut être appréhendé par l'esprit des gens ordinaires ou dont on craint les méfaits pour le transmetteur ou l'auditeur, surtout en ce qui concerne les récits des hypocrites, de l'émirat, de la désignation de gens par des critères guère

18. Craindre de se reposer sur l'étendue de la miséricorde d' Allah.(25)

enviables, qui entraîne la critique des autres ou leur malédiction. Et Allah sait mieux».

Al-Hâfiz Ibn Rajab al-Hanbalî ﷺ dit: «Les savant ont dit: on déduit du refus de *Mu'âdh* d'annoncer cette nouvelle aux gens pour ne pas qu'ils s'y fient que les *hadiths* de dispenses ne doivent pas être répandus parmi la masse, afin qu'ils ne se trompent pas sur leur finalité. En effet, *Mu'âdh* a entendu ces *hadiths*, mais il n'a fait que fournir davantage d'efforts dans la pratique et la crainte d'Allah ﷻ. Quant à ceux qui n'ont pas son niveau, on ne peut pas garantir qu'ils se ne fieront pas au sens apparent de telles nouvelles». Voir *kitâb At-Tawhîd* d'*Ibn Rajab al-Hanbalî* (p.22-27).

(25) *Abû Hurayra* ﵁ rapporte: «Le Messager d'Allah ﷺ m'a dit: "*Ô Abû Hurayra! Pars avec mes sandales que voici et celui que tu rencontreras* à *l'extérieur de ce jardin, témoignant qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah, le coeur plein de certitude, annonce-lui le Paradis!*" Le premier que je rencontrai fut '*Umar*. Il demanda: "Quelles sont ces deux sandales, *Abû Hurayra*?" – "Ce sont les sandales du Messager d'Allah ﷺ, avec lesquelles il m'a envoyé pour annoncer le Paradis à ceux que je rencontrerais et qui témoigneraient qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah, le coeur plein de certitude", répondis-je. '*Umar* me frappa de la main au milieu de la poitrine et je tombai à la renverse. Il ordonna: "Fais demi-tour, *Abû Hurayra!*" Je retournai aussitôt chez le Messager d'Allah ﷺ et me présentai au bord des larmes. '*Umar* me suivit et marcha sur mes pas. Le Messager d'Allah ﷺ me demanda: "*Qu'as-tu,ô Abû Hurayra?*" Je répondis: "J'ai rencontré '*Umar* et l'ai informé de ce dont tu m'as chargé. Il m'a alors donné un coup au milieu de la poitrine et je suis tombé à la renverse. Il m'a dit: "Fais demi-tour!" Le Messager d'Allah ﷺ demanda: " *Ô 'Umar! Qu'est-ce qui t'a poussé* à *agir de la sorte?*" Il répondit: "Ô Messager d'Allah! Que père et mère te soient donnés en rançon! As-tu envoyé *Abû Hurayra* avec tes sandales pour annoncer le Paradis à ceux qu'il rencontrerait et qui témoigneraient qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah, le coeur plein de certitude?" – "*Oui*", répondit-il. '*Umar* reprit: "Ne le fais pas! Car je crains que les gens ne s'y fient. Laisse-les plutôt oeuvrer!" Le Messager d'Allah ﷺ dit alors: "*Laisse-les donc!*"» Rapporté par *Muslim* n°31.

An-Nawawî ﷺ dit dans le commentaire de *sahîh Muslim* (t.1 p.238 « al-Qâdî 'Iyyâd et d'autres savants ﷺ disent: ce que '*Umar* ﵁ a fait ne constitue et son objection au Prophète ﷺ ne constituent pas une opposition à lui et le rejet de son ordre, puisque *Abû Hurayra* n'a été envoyé que réjouir les coeurs de la communauté et leur annoncer la bonne nou-

19. Celui qui est interrogé sur ce qu'il ne sait pas répond: «Allah et Son Messager savent mieux».[26]

20. Il est permis de transmettre le savoir à certaines personnes en dehors d'autres.[27]

---

velle. Mais *'Umar* ﷺ a considéré que dissimuler cette information est plus bénéfique pour eux et plus propice afin qu'ils ne s'y fient pas, ce qui leur procurerait davantage de bien que l'annoncée précipitée de cette bonne nouvelle. D'ailleurs, lorsqu'il l'a proposé au Prophète ﷺ, il lui a donné raison. Et Allah le Très-Haut sait mieux».

(26) Dire: «Allah et Son Messager sont plus savants» était d'application du vivant du Messager d'Allah ﷺ, mais après sa mort, il n'est pas permis de dire une telle expression. Il faut se contenter de dire: «Allah est plus Savant», étant donné que le Messager d'Allah ﷺ ne sait rien après sa mort. La preuve à ce propos est *qu'Ibn 'Abbâs* ﷺ a dit: «Le Prophète ﷺ donna un sermon et dit: "... *On fera venir des hommes de ma communauté qu'on dirigera vers la gauche et je dirai: "Ô Seigneur! Mes compagnons!" On répondra: "Tu ne sais pas ce qu'ils ont innové après toi". Je tiendrai alors les mêmes propos que le serviteur vertueux:*

﴿وَكُنتُ عَلَيْهِمْ شَهِيدًا مَّا دُمْتُ فِيهِمْ فَلَمَّا تَوَفَّيْتَنِي كُنتَ أَنتَ الرَّقِيبَ عَلَيْهِمْ وَأَنتَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ شَهِيدٌ ۝١١٧﴾ [المائـدة: ١١٧]

﴾...*et je fus témoin contre eux aussi longtemps que je fus parmi eux. Puis quand Tu m'as rappelé, c'est Toi qui fus leur observateur attentif et Tu es témoin de toute chose.*﴿ [Al-Maidah: 117]

On me dira: "Ils n'ont cessé de revenir sur leurs pas depuis que tu les as laissés"». Rapporté par *al-Bukhârî* n°4740 et *Muslim* n°2860.

(27) L'*imam al-Bukhârî* consacre un chapitre dans le livre de la Science intitulé: «De celui qui transmet spécifiquement le savoir à certains en dehors d'autres, de peur qu'ils ne comprennent pas». *'Alî* ﷺ dit quant à lui: «*Parlez aux gens de ce qu'ils connaissent. Aimeriez-vous qu'on démente Allah et Son Messager* ﷺ?»

Al-Hafiz Ibn Hajar dit dans *al-fath* (t.1 p.225): «Quand il dit: ce qu'ils connaissent, cela veut dire ce qu'ils comprennent. *Âdam Ibn Abî Iyâs* ajoute dans son *kitâb al-'ilm* d'après *'Abd Allah Ibn Dâwud*, d'après *Ma'rûf*, à la fin: "...et laissez ce qu'ils réprouvent", c'est-à-dire que la compréhension

21. La modestie du Prophète ﷺ en montant sur un âne et en prenant en croupe quelqu' un derrière lui.[28]

leur est confuse. C' est ainsi que le rapporte *Abû Nu'aym* dans *al-mustakhraj*. C' est la preuve que l' équivoque ne doit pas être évoquée auprès de la masse. *Ibn Mas'ûd* a une parole similaire: "*Tu ne t' adresseras pas de discours à des gens que leurs esprits n' appréhendent pas sans que ce soit un trouble pour certains d' entre eux*". Rapporté par *Muslim*».

(28) La modestie du Prophète ﷺ est l' un de ses nobles caractères, une des branches de la religion et une des stations de la servitude. Il convient donc au musulman d' adopter ce noble caractère et de s' embellir de cette parure. Le Messager d' Allah ﷺ a dit: «...*et nul ne fait montre de modestie envers Allah sans qu' Allah ne l' élève*». Rapporté par *Muslim* n°2588. Le Prophète ﷺ dit également: «*Allah m' a révélé de vous inciter mutuellement à la modestie afin que personne ne s' enorgueillit face à quiconque et que personne ne porte atteinte à quiconque*». Rapporté par *Muslim* n°2865. D' ailleurs, le Messager d' Allah ﷺ a préféré être un Messager serviteur qu' un Prophète roi lorsque *Jibrîl* lui dit: «Sois modeste envers ton Seigneur, ô *Muhammad*!» Rapporté par *Ahmad* (t.2 p.231), *Ibn Abî Ad-Dunyâ* dans *al-tawâdu' wal-khumûl* n°125, *Abû Ya'lâ* n°6105 et *Ibn al-Mubârak* dans *Az-zuhd* n°766 avec une chaîne de transmission authentique.

Abû Bakr As-Siddîq رضي الله عنه dit: «*Nous avons trouvé la générosité dans la piété, la richesse dans la certitude et l'honneur dans la modestie*». *'Âisha*, la fille *d' As-Siddîq* رضي الله عنها déclare: «*Vous ne faites pas attention à la meilleure adoration, la modestie*». *Mu'âdh Ibn Jabal* رضي الله عنه dit: «*Le serviteur n' atteindra jamais la cime de la foi jusqu' à ce que la modestie sois plus aimée auprès de lui que l' honneur*».

تواضعْ تكنْ كالنَّجم لَاحَ لِنَاظِـرٍ   عَلَى صَفَحَاتِ المَاءِ وَهُوَ رَفِيعُ

وَلَا تكُ كالدُّخانِ يَعْلُو بنَفْسِهِ إِلَى   طَبَقَـاتِ الجَوِّ وَهُـوَ وَضِيـعُ

Sois modeste, tu apparaîtras tel un astre

à la surface de l' eau alors qu' il est bien haut.

Mais ne sois pas comme la fumée qui se hisse elle-même

aux étages du firmament alors qu' elle est insignifiante.

Le Messager d' Allah ﷺ a dit:

انْتَسَبَ رَجُلَانِ عَلَى عَهْدِ مُوسَى عليه السلام، فَقَالَ أَحَدُهُمَا: أَنَا فُلَانُ بْنُ فُلَانٍ –

22. Il est permis de faire monter quelqu' un derrière soi sur une monture.

23. Le mérite de *Mu'âdh Ibn Jabal*.[29]

حَتَّى عَدَّ تِسْعَةً -، فَمَنْ أَنْتَ لَا أُمَّ لَكَ؟، قَالَ: أَنَا فُلَانُ بْنُ فُلَانٍ ابْنُ الْإِسْلَامِ،
فَأَوْحَى اللَّهُ إِلَى مُوسَى: أَنْ قُلْ لِهَذَيْنِ الْمُنْتَسِبَيْنِ: أَمَّا أَنْتَ أَيُّهَا الْمُنْتَسِبُ إِلَى
تِسْعَةٍ فِي النَّارِ، فَأَنْتَ عَاشِرُهُمْ فِي النَّارِ، وَأَمَّا أَنْتَ أَيُّهَا الْمُنْتَسِبُ إِلَى اثْنَيْنِ
فِي الْجَنَّةِ، فَأَنْتَ ثَالِثُهُمَا فِي الْجَنَّةِ.

«Deux hommes déclinèrent leur lignée au temps de Mûsâ. Le premier dit: "Je suis Untel fils d' Untel — si bien qu' il énuméra neuf ancêtres. Et toi, qui es-tu, puisses-tu être privé de ta mère?" L' autre répondit: "Je suis Untel fils d' Untel, fils de l' islam". C' est alors qu' Allah révéla à Mûsâ: "Dis à ces deux rivaux dans les ancêtres: "Quant à toi qui t' affilies à neuf ancêtres qui sont en Enfer, tu es le dixième d' entre eux en Enfer. Quant à toi qui t' affilies à deux ancêtres au Paradis, tu est le troisième d' entre eux au Paradis"». Rapporté par *Ahmad* (t.5 p.128) et jugé authentique par al-Albânî dans *As-Silsila As-Sahîha* n°1270.

(29) *Mu'âdh Ibn Jabal* occupait un degré élevé et un haut rang parmi les Compagnons du Prophète - qu' Allah les agrée tous - , chose qui a poussé le Prophète à le louer et à parler de lui en bien. Il dit en effet à son sujet:

«Mu'âdh Ibn Jabal est le plus savant des gens en matière de ce qu' Allah a rendu licite ou illicite». Rapporté par Abû Nu'aym dans al-hilya (t.1 p.288) et jugé authentique par al-Albânî dans *sahîh al-jâmi'* n°5879.

Il rapporte aussi dans *al-hilya* d' après *'Umar Ibn al-Khattâb*: «*Si je désignais Mu' âdh Ibn Jabal comme calife et que mon Seigneur m' interrogeais à son sujet: "Qu' est-ce qui t' y a poussé?", je répondrais: "J' ai entendu Ton Prophète dire: "Lorsque les savants seront présentés devant leur Seigneur, Mu'âdh les devancera d' un jet de pierre»*. Jugé authentique par *al-Albânî* dans *As-Silsila As-Sahîha* n°1091.

Ibn Mas'ûd dit: «*Certes, Mu' âdh Ibn Jabal était une communauté, soumis à Allah et un monothéiste pur*». On intervint: «*C' est Ibrâhîm qui était une communauté, soumis à Allah et un monothéiste pur!*» Il répliqua: «*Je n' ai pas oublié. Sais-tu ce qu' est la communauté? Et ce qu' est celui qui est*

24. L' importance de cette question.



soumis?» Je répondis: «Allah est plus Savant». Il dit alors: «*La communauté est celui qui enseigne le bien et le soumis celui qui obéit à Allah et au Messager. Or, Mu'âdh enseignait le bien aux gens et il était obéissant envers Allah et Son Messager*». *Ibn Mas'ûd* ﷺ dit aussi: «*Nous comparions Mu'âdh à Ibrâhîm* ﷺ». Voir *hilyat al-awliyâ'* (t.1 p.228-230).

١- بَابُ
فَضْلِ التَّوْحِيدِ وَمَا يُكَفِّرُ مِنَ الذُّنُوبِ

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَلَمْ يَلْبِسُوٓا۟ إِيمَـٰنَهُم بِظُلْمٍ أُو۟لَـٰٓئِكَ لَهُمُ ٱلْأَمْنُ وَهُم مُّهْتَدُونَ ﴿٨٢﴾﴾ [الأنعام: ٨٢]

عَنْ عُبَادَةَ بْنِ الصَّامِتِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ؛ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: مَنْ شَهِدَ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ، وَأَنَّ عِيسَى عَبْدُ اللَّهِ وَرَسُولُهُ وَكَلِمَتُهُ أَلْقَاهَا إِلَى مَرْيَمَ وَرُوحٌ مِنْهُ، وَالْجَنَّةَ حَقٌّ وَالنَّارَ حَقٌّ أَدْخَلَهُ اللَّهُ الْجَنَّةَ عَلَى مَا كَانَ مِنَ الْعَمَلِ. أَخْرَجَاهُ، وَلَهُمَا فِي حَدِيثِ عِتْبَانَ: فَإِنَّ اللَّهَ حَرَّمَ عَلَى النَّارِ مَنْ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ يَبْتَغِي بِذَلِكَ وَجْهَ اللَّهِ.

وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ: قَالَ مُوسَى: يَا رَبِّ! عَلِّمْنِي شَيْئًا أَذْكُرُكَ وَأَدْعُوكَ بِهِ. قَالَ: قُلْ يَا مُوسَى: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، قَالَ: يَا رَبِّ! كُلُّ عِبَادِكَ يَقُولُونَ هَذَا؟ قَالَ يَا مُوسَى! لَوْ أَنَّ السَّمَوَاتِ السَّبْعَ وَعَامِرَهُنَّ غَيْرِي،وَالْأَرَضِينَ السَّبْعَ فِي كِفَّةٍ وَلَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ فِي كِفَّةٍ، مَالَتْ بِهِنَّ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ. رَوَاهُ ابْنُ حِبَّانَ وَالْحَاكِمُ وَصَحَّحَهُ، وَلِلتِّرْمِذِيِّ وَحَسَّنَهُ عَنْ أَنَسٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَقُولُ: قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: يَا ابْنَ آدَمَ! لَوْ أَتَيْتَنِي بِقُرَابِ الْأَرْضِ خَطَايَا ثُمَّ لَقِيتَنِي لَا تُشْرِكُ بِي شَيْئًا لَأَتَيْتُكَ بِقُرَابِهَا مَغْفِرَةً.

1- Chapitre;
Du mérite du *tawhid* et des péchés qu'il expie

Allah le Très-Haut dit:

﴿ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَلَمْ يَلْبِسُوٓا۟ إِيمَٰنَهُم بِظُلْمٍ أُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمُ ٱلْأَمْنُ وَهُم مُّهْتَدُونَ ﴿٨٢﴾﴾ [الأنعام: ٨٢]

﴾Ceux qui ont cru et n'ont pas entaché leur foi de quelque injustice (association), ceux-là ont la sécurité et ce sont eux les bien-guidés﴿(30) [Al-Anam: 82].

---

(30) '*Abd Allah* ﵁ rapporte: «Lorsque fut révélé:

﴿ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَلَمْ يَلْبِسُوٓا۟ إِيمَٰنَهُم بِظُلْمٍ﴾ [الأنعام: ٨٢]

﴾Ceux qui ont cru et n'ont point troublé la pureté de leur foi par quelque iniquité﴿ [Al-Anam: 82],

Cela fut pénible pour les musulmans qui dirent: "Ô Messager d'Allah! Lequel d'entre nous n'est pas injuste envers lui-même?" Il répondit:

"Ce n'est pas de cela qu'il s'agit, mais bien du polythéisme. N'avez-vous pas entendu ce que Luqmân dit à son fils alors qu'il l'exhortait:

﴿يَٰبُنَىَّ لَا تُشْرِكْ بِٱللَّهِ ۖ إِنَّ ٱلشِّرْكَ لَظُلْمٌ عَظِيمٌ ﴿١٣﴾﴾ [لقمان: ١٣]

﴾ô mon fils, ne donne pas d'associé à Allah, car l'association

'Ubâda Ibn As-Sâmit[31] ﷺ rapporte que le Messager d' Allah ﷺ a dit: «*Quiconque témoigne qu' il n'y a Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah, Seul et sans associé, que Muhammad est Son Serviteur et Son Messager, que 'Îssâ (Jésus) est le serviteur d'Allah et Son Messager, Sa parole qu'Il a jetée en Maryam (Marie) et une âme provenant de Lui, que le Paradis est vérité et que l'Enfer est vérité, Allah le fera entrer au Paradis quelles que soient ses oeuvres*».[32] Rapporté par *al-Bukhârî* et *Muslim*. Ils rapportent également dans ce *hadith* de *'Itbân*[33]: «*Certes, Allah a interdit à l'Enfer quiconque dit point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah tout en recherchant en cela la Face d'Allah*».[34]

Abû Sa'îd al-Khudrî [35] ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit: «*Mûsâ dit: "Seigneur! Enseigne-moi quelque parole par laquelle je te mentionnerai et T'invoquerai". Il dit: "Dis, ô Mûsâ: "Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah". Il reprit: "Ô Seigneur! Tous Tes serviteurs disent cela". Allah répondit: "Ô Mûsâ! Si les sept cieux et leurs habitants*

---

est vraiment une injustice (association) énorme﴾ [Luqman: 13]» Rapporté par *al-Bukhârî* n°3429 et *Muslim* n°124.

(31) Il s'agit de *'Ubâda ibn Sâmit Al-Ansâri Al-Khazraji, Abu Al-Walîd*, un des responsables et des célèbres compagnons qui ont participé à la bataille de *Badr*. *'Umar ibn Al-Khattâb* ﷺ l'a envoyé dans la région du *Châm* en tant qu'enseignant. Il fut le premier juge en *Palestine*. Il est mort à *Ramla* en l'an 34 de l'hégire, ﷺ

(32) *Al-Bukhârî* n°3435 et *Muslim* n°28.

(33) Il s'agit de *'Itbân ibn Mâlik ibn Amr ibn Al-Ajlân Al-Ansâri*, de la tribu des *Bani Sâlim ibn 'Awf*, célèbre compagnon, décédé pendant le califat de *Mu'âwiya ibn Abi Sufyân* ﷺ

(34) *Al-Bukhârî* n°425 et *Muslim* n°33.

(35) Il s'agit de *Sa'd ibn Mâlik ibn Sinân, Abu Sa'îd Al-Ansâri* Al-Khazraji, noble compagnon, il fait partie des plus savants des jeunes compagnons ﷺ. Il fut refusé le jour de *Uhud*, car considéré comme trop jeune; ensuite, il participa aux autres batailles qui suivirent. Il est mort à Médine en l'an 74 de l'hégire ﷺ,

en dehors de Moi, ainsi que les sept terres étaient dans le plateau d'une balance et Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah était dans l'autre plateau, c'est Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah qui ferait penché la balance"» [36]Rapporté par *Ibn Hibbân* et *al-Hâkim* qui l'authentifie.

At-Tirmidhî rapporte d'après *Anas*[37] ﷺ en le jugeant fiable: «J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire: *"Allah le Très-Haut a dit: "ô fils d'Adam! Si tu venais à Moi avec l'équivalent de la terre emplie de péchés, puis Me rencontrais sans rien M'associer, Je viendrais à toi avec son équivalent en pardon,,"».*[38]

(36) *Abû Ya'lâ* n°1393, *Ibn Hibbân* n°2324, *al-Hâkim* (t.1 pp.528-529), *Abû Nu'aym* dans *al-hilya* (t.8 pp.327-328), *An-Nasâ'î* dans *'amal al-yam wal-layla* n°834 et *al-Baghawî* dans *sharh As-sunna* n°1273. *Al-Hâkim* dit: «C'est un *hadith* dont la chaîne de la transmission est authentique, mais *al-Bukhârî* et *Muslim* ne l'ont pas rapporté»; *Adh-Dhahabî* l'approuve. *Al-Haythamî* dit dans *majma' Az-Zawâ'id* (t.10 p.85): «Rapporté par *Abû Ya'lâ* et ses narrateurs sont jugés crédibles tout en présentant une certaine faiblesse». *Al-Hafiz Ibn Hajar* dit dans *al-fath* (t.11 p.208): «*An-Nasâ'î* rapporte avec une chaine de transmission authentique d'après *Abû Sa'îd*, d'après le Prophète ﷺ: "*Mûsâ* a dit: "Ô Seigneur!"...» Il cite alors le *hadith*.

(37) Il s'agit d'*Anas ibn Mâlik ibn An-Nadhîr Al-Ansâri Al-Khazraji, Abu Hamza*, le serviteur du Prophète ﷺ; il l'a servi pendant dix ans. Le Prophète ﷺ a invoqué en sa faveur afin qu'Allah mette la bénédiction dans ses biens et ses enfants, et cela s'est produit. Il est mort ﷺ en l'an 93 de l'hégire, à *Basra*. Il est le dernier compagnon décédé à *Basra*.

(38) *At-Tirmidhî* n°3540, *Ad-Dârimî* n°2791, *Ahmad* (t.5 p.172) et jugé fiable par *al-Albânî* dans *sahîh al-jâmi'* n°4338 et dans *As-Silsila As-Sahîha* n°127. *Muslim* le rapporte en ces termes n°2687: «Allah عز وجل dit: "Celui qui vient avec la bonne action sera récompensé dix fois et J'ajouterai. Celui qui se présente avec le péché sera rétribué avec son équivalent ou bien Je lui pardonnerai. Quiconque se rapproche de Moi d'un empan, Je Me rapproche de lui d'une coudée. Quiconque se rapproche de Moi d'une coudée, Je Me rapproche de lui de deux coudées et quiconque vient vers Moi en marchant, Je Me hâte vers lui. Celui qui vient à Ma rencontre avec autant de fautes que la terre puisse en contenir, sans rien M'associer, Je le rencontrerai avec autant de pardon».

Chapitre

فَضْلِ التَّوْحِيدِ وَمَا يُكَفِّرُ مِنَ الذُّنُوبِ

Du mérite du *tawhîd* et des péchés qu'il expie

Après avait mentionné dans le chapitre précédent l'obligation du *tawhîd* et le fait qu'il soit le pilier le plus important pour tous les serviteurs, l'auteur cite ici ses mérites et ses effets louables, ainsi que ses fruits bénéfiques. En effet, rien n'a d'effets aussi bons et autant de mérites que le *tawhîd*. Tout bien ici-bas et dans l'au-delà n'est que le fruit du *tawhîd* et de ses mérites.

«**et des péchés qu'il expie**»: cela s'inscrit dans l'adjonction d'une spécificité à une généralité. En effet, l'absolution et l'expiation des péchés ne sont que quelques-uns des mérites et fruits du *tawhîd*, comme le mentionnent les preuves dans ce chapitre. Un autre mérite est qu'il représente la cause suprême de dissipation des afflictions en ce monde et dans l'au-delà, ainsi que du repoussement du châtiment d'ici-bas et de l'au-delà.[39]

---

(39) Rien ne le prouve autant que le *hadith* des trois hommes qui furent Enfermés dans une grotte à cause d'un rocher. Ils ne furent sauvés de la difficulté qu'ils rencontrèrent qu'en sollicitant leur Seigneur à travers leurs actions les plus sincères et leurs meilleurs actes de rapprochement, des pratiques exclusivement vouées à Allah et exemptes de polythéisme et d'ostentation. Le Messager d'Allah ﷺ dit:

«بَيْنَمَا ثَلَاثَةُ نَفَرٍ يَمْشُونَ أَخَذَهُمُ الْمَطَرُ، فَأَوَوْا إِلَى غَارٍ فِي جَبَلٍ فَانْحَطَّتْ عَلَى فَمِ غَارِهِمْ صَخْرَةٌ مِنَ الْجَبَلِ فَانْطَبَقَتْ عَلَيْهِمْ، فَقَالَ: بَعْضُهُمْ لِبَعْضٍ: انْظُرُوا أَعْمَالًا عَمِلْتُمُوهَا صَالِحَةً لِلَّهِ، فَادْعُوا اللَّهَ بِهَا لَعَلَّهُ يُفَرِّجُهَا عَنْكُمْ...»

«Tandis que trois hommes marchaient, ils furent surpris par la pluie. Ils se réfugièrent alors dans une grotte dans une montagne. Un rocher de la montagne dégringola devant l'entrée de leur grotte et elle leur fut alors bouchée. Ils se dirent les uns les autres: "Pensez à des bonnes oeuvres que vous avez accomplies pour Allah et invo-

Parmi ses avantages les plus sublimes, on compte le fait que le *tawhîd* protège de l'éternité en Enfer quand le coeur en est habité par la moindre parcelle qui soit.[40] En revanche, quand il habite totalement le coeur, il empêche de façon absolue l'entrée en Enfer.

Un autre avantage est que le *tawhîd* procure à l'individu la guidée complète et la sécurité totale ici bas et dans l'au-delà. C'est aussi le seul moyen d'obtenir l'agrément d'Allah et Sa récompense. En outre, les bienheureux les plus dignes de l'intercession de *Muhammad* ﷺ sont

---

quez Allah avec elles dans l'espoir qu'Il vous libère!"...»

Chacun se mit donc à implorer Allah en Le sollicitant à travers l'oeuvre la plus sincère qu'ils ont accomplie dans leur vie. Allah dissipa leur mal et ils sortirent en marchant. Ce *hadith* est rapporté par *al-Bukhârî* n°2333 et *Muslim* n°2743.

Quant au fait de soulager les affres de l'au-delà et de repousser son châtiment, cela n'est acquis que pour celui qui rencontre Allah sans rien Lui associer, même s'il subit une punition à cause de ses péchés en dehors du polythéisme. Sa destinée est la miséricorde d'Allah, l'entrée au Paradis, le salut du châtiment et l'obtention de la sûreté totale dans la demeure de l'éternité, ainsi que le voisinage du Seigneur, exalté soit-Il. Puisse Allah nous accorder Sa grâce!

(40) *Abû Sa'îd al-Khudrî* رضي الله عنه rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

يَدْخُلُ أَهْلُ الجَنَّةِ الجَنَّةَ، وَأَهْلُ النَّارِ النَّارَ، ثُمَّ يَقُولُ اللَّهُ تَعَالَى: أَخْرِجُوا مِنَ النَّارِ مَنْ كَانَ فِي قَلْبِهِ مِثْقَالُ حَبَّةٍ مِنْ خَرْدَلٍ مِنْ إِيمَانٍ. فَيُخْرَجُونَ مِنْهَا قَدِ اسْوَدُّوا، فَيُلْقَوْنَ فِي نَهَرِ الحَيَا، أَوِ الحَيَاةِ - شَكَّ مَالِكٌ - فَيَنْبُتُونَ كَمَا تَنْبُتُ الحِبَّةُ فِي جَانِبِ السَّيْلِ، أَلَمْ تَرَ أَنَّهَا تَخْرُجُ صَفْرَاءَ مُلْتَوِيَةً.

«Les gens du Paradis entreront au Paradis et les gens de l'Enfer en Enfer, puis Allah le Très-Haut ordonnera: "Faites sortir de l'Enfer celui qui a dans le coeur le poids d'un grain de moutarde de foi!" Ils en sortiront donc alors qu'ils seront calcinés et ils seront plongés dans le fleuve de la pluie – ou de la vie, Mâlik a un doute. Alors, ils pousseront à l'instar de la graine dans le lit du torrent. N'as-tu pas vu comme elle sort jaune et recourbée?» Rapporté par *al-Bukhârî* n°22 et *Muslim* n°183.

ceux qui ont sincèrement dit de leur coeur *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah.*[41]

Parmi ses mérites les plus importants, il y a que l'ensemble des actes et des paroles, apparents comme cachés, dépendent, dans leur acceptation, leur parachèvement et l'obtention de la récompense, du *tawhîd*. Plus le *tawhîd* et la sincérité envers Allah sont forts, plus l'ensemble est parachevé et parfait.[42]

Un autre avantage est que le *tawhîd* facilite aux gens l'accomplisse-

(41) *Abû Hurayra* ﷺ rapporte qu'on demanda:

قِيلَ: يا رَسولَ اللَّه مَن أسْعَدُ النَّاسِ بشَفَاعَتِكَ يَومَ القِيَامَةِ؟ قالَ رَسولُ اللَّه ﷺ: لقَدْ ظَنَنْتُ يا أبَا هُرَيْرَةَ أنْ لا يَسْأَلُنِي عن هذا الحَدِيثِ أحَدٌ أوَّلُ مِنْكَ لِما رَأَيْتُ مِن حِرْصِكَ علَى الحَدِيثِ، أسْعَدُ النَّاسِ بشَفَاعَتي يَومَ القِيَامَةِ: مَن قالَ لا إلَهَ إلَّا اللَّهُ، خَالِصًا مِن قَلْبِهِ، أوْ نَفْسِهِ.

«Ô Messager d'Allah! Qui sont les bienheureux les plus dignes de ton intercession le Jour de le Résurrection?» Le Messager d'Allah ﷺ répondit:

> *«J'étais sûr, ô Abû Hurayra, que personne ne m'interrogerais sur cette question avant toi, en raison de l'intérêt que j'ai constaté en toi pour les hadiths. Les bienheureux les plus dignes de mon intercession le Jour de la Résurrection, sont ceux qui disent Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah de leur coeur ou de leur âme». Rapporté par al-Bukhârî n°99.*

(42) Si les paroles et les actions reposent sur le tronc du *tawhîd*, elles donnent alors des fruits qui mûrissent et procurent à manger. Elles octroient à leur auteur le bien et la bénédiction ici-bas et dans l'au-delà. En revanche, quand les actes et les paroles se mêlent à une quelconque forme de polythéisme, celle-ci souille leur pureté, ôte en eux leur bien et se transforme en fléau et châtiment pour son auteur en ce monde comme dans l'au-delà. Nul regret et nulle perte ne sont plus grands pour le serviteur que de venir à la rencontre de son Seigneur le Jour de la Résurrection avec des actes comme des montagnes qui auront été souillés par le polythéisme et qu'Allah transformera en poussière éparpillée.

Ibn al-Qayyim رحمه الله dit dans *al-risâla A-tabûkiyya* (p.41): «Allah le Très-Haut dit:

ment du bien et l'abandon du blâmable, et le console lors des malheurs. Le serviteur sincère envers Allah dans sa foi et son *tawhîd* voit la pratique des actes d'adoration s'alléger en raison de la récompense et de l'agrément qu'il espère de la part de son Seigneur. Tout comme il lui est facile de délaisser les péchés que son âme désire en raison de la peur de Son courroux et de Son châtiment.[43]

Un autre avantage est que, lorsque le *tawhîd* est complet dans le coeur, Allah fait aimer à son détenteur la foi, l'embellit dans son coeur et Il lui fait détester la mécréance, la perversité et la désobéissance, et fait de lui un bien-guidé.[44]

﴿وَقَدِمْنَآ إِلَىٰ مَا عَمِلُواْ مِنْ عَمَلٍ فَجَعَلْنَٰهُ هَبَآءً مَّنثُورًا ﴿٢٣﴾﴾ [الفرقان: ٢٣]

﴿***Nous avons considéré l'oeuvre qu'ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière éparpillée***﴾ [Al Furqane: 23].

Voilà les oeuvres qui étaient les siennes en ce monde et qui n'étaient pas conformes à la tradition de Ses Messagers ni à leur voie et n'étaient pas voués à Sa Face. Allah les transformera en poussière éparpillée. Leur auteur n'en retirera absolument aucun bénéfice. L'un des pires remords pour le serviteur le Jour de la Résurrection sera de voir toutes ses oeuvres partir en fumée sans en tirer aucun profit, au moment où il a le plus besoin de ses actions, tandis que ceux dont l'oeuvre aura été bénéfique tireront profit de leurs actes».

[NdT : voir /Mon chemin vers Allah (p.76)-ed.ibnbadis].

(43) L'une des bénédictions de l'adoration et de la bonne action – à savoir que le *tawhîd* est la meilleure adoration et bonne action – est qu'elles suscitent d'autres adorations et bonnes actions. De même, l'un des méfaits du péché – à savoir qu'il n'est pire péché que la mécréance et le polythéisme – est qu'il suscite d'autres péchés. Puisse Allah nous sauver!

(44) Allah exalté soit-Il dit:

﴿وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ حَبَّبَ إِلَيْكُمُ ٱلْإِيمَٰنَ وَزَيَّنَهُۥ فِى قُلُوبِكُمْ وَكَرَّهَ إِلَيْكُمُ ٱلْكُفْرَ وَٱلْفُسُوقَ وَٱلْعِصْيَانَ ۚ أُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلرَّٰشِدُونَ ﴿٧﴾ فَضْلًا مِّنَ ٱللَّهِ وَنِعْمَةً ۚ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٨﴾﴾ [الحجرات: ٧ - ٨]

﴿***Mais Allah vous a fait aimer la foi et l'a embellie dans vos***

Dans le rang de ses avantages figure le fait que le *tawhîd* allège les difficultés du serviteur et diminue ses souffrances. En fonction de la perfection du *tawhîd* et de la foi, le serviteur accueille les souffrances et les difficultés avec un coeur large et un esprit apaisé, avec soumission et acceptation des prédestinations douloureuses d'Allah.(45)

L'un de ses plus grands mérites est qu'il libère le serviteur de l'asservissement aux créatures, de l'attachement à elles, de la crainte à leur égard, de l'espoir en elles et de l'acte pour elles. Voilà le véritable honneur et la haute dignité.(46) En outre, il adore Allah, ne place son espoir

coeurs et vous a fait détester la mécréance, la perversité et la désobéissance. Ceux-là sont les biens dirigés. C'est là en effet une grâce d'Allah et un bienfait. Allah est Omniscient et Sage [Al-Hujurat: 7-8].

Ibn al-Qayyim dit dans *shifâ' al-'alîl* (p.57): «Le fait que le Très-Haut fasse aimer la foi à Ses serviteurs croyants consiste à placer cet amour dans leur coeur. Et c'est une chose dont Lui Seul est capable. Quant au serviteur qui fait aimer quelque chose à un autre, c'est en l'embellissant, en évoquant ses qualités et ce qui pousse à l'aimer. Ainsi, Allah nous informe qu'Il a placé dans le coeur de Ses serviteurs croyants deux choses: l'amour de la foi et sa beauté menant à Son amour et Il a placé dans leur coeur la répulsion pour ce qui s'y oppose, à savoir la mécréance, la perversité et la désobéissance. C'est là la manifestation pure de Sa grâce et de Son bienfait à leur égard, puisqu'Il ne les a pas abandonnés à leur propre sort. Au contraire, c'est Lui qui S'est chargé de leur faire aimer la foi et de la leur embellir, et de leur faire détester tout ce qui s'y oppose. Il leur a fait cette faveur par Sa grâce. Et Allah sait mieux où placer Son bienfait, celui qui le mérite et celui qui ne le mérite pas. Il est Sage en plaçant cela à sa place».

(45) Le Messager d'Allah est celui qui a le *tawhîd* et la foi les plus parfaits. Ainsi, il accueillait les décrets douloureux d'Allah avec un coeur tranquille, apaisé et satisfait. *'Abd Allah Ibn Mas'ûd* est entré chez lui alors qu'il était très fiévreux. Il posa sa main sur lui et dit: «Ô Messager d'Allah! Tu es très fiévreux». Le Messager d'Allah répondit: «*Effectivement, j'endure la fièvre de deux hommes parmi vous*». *'Abd Allah* demanda alors: «Est-ce parce que tu as deux récompenses?» Et le Messager d'Allah de dire: «*Oui*». Rapporté par *al-Bukhârî* n°5660 et *Muslim* n°2571.

(46) Prenons *Bilâl Ibn Rabbâh* qui fut torturé par *Umayya Ibn Khalaf* en raison de son islam. Il était son esclave, mais il ne s'est pas soumis à lui. Au con-

qu'en Lui, ne craint que Lui et ne se repent qu'à Lui. C'est ainsi qu'il concrétise sa réussite et son succès.

Un autre de ses mérites que rien d'autre n'égale est que lorsque le *tawhîd* est parachevé et réalisé dans le coeur dans sa totalité grâce à la sincérité parfaite, il transforme le peu de bonnes actions en des actions indénombrables, ses paroles et ses actes sont décuplés sans limite ni décompte. La parole de sincérité fait alors pencher la balance du serviteur de sorte que les cieux et la terre et toutes les créatures d'Allah qui les peuplent ne peuvent rivaliser en poids, comme l'indique le *hadith* d'*Abû Sa'îd* mentionné dans ce chapitre, ainsi que le *hadith* de la carte où est inscrit *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah*, qui pèsera plus lourd que quatre vingt dix-neuf registres de péchés, chaque

---

traire, il était digne, brave et noble devant ses maîtres qui le torturaient afin qu'il renie la religion d'Allah et *Muhammad* ﷺ. Néanmoins, il leur jetait fièrement la parole de l'Unicité à la figure: «*Ahadoun Ahad*» (Il est Un Il est Unique) Ils ne purent guère l'humilier. Il leur résista jusqu'à ce qu'Allah lui fasse l'honneur d'être affranchi par *As-Siddîq*, qu'Allah les agrée tous.

Prenons aussi *Rib'î Ibn 'Âmir* qui entra chez *Rustum*, le général des armées perses. Il portait des haillons et avait une épée, un bouclier et un petit cheval. Il resta sur le dos de son cheval jusqu'à piétiner le bout du tapis. Il descendit de cheval et l'attacha à l'un des accoudoirs. Les gardiens vinrent lui dire: «Ôte ton arme!» Il leur répondit avec fierté: «Ce n'est pas moi qui est venu vous trouver. Je ne suis venu que parce que vous m'avez invité. Soit vous me laissez tel que je suis, soit je repars». *Rustum* dit alors: «Laissez-le passer!» Il vint en s'appuyant sur son lance sur les coussins, qu'il perça tous. Ils lui demandèrent: «Pourquoi êtes-vous venus?» *Rib'î* répondit: «Allah nous a envoyés pour faire sortir ceux qu'Il souhaite de l'adoration des serviteurs à l'adoration d'Allah, de l'étroitesse de la vie à son ampleur et de l'injustice des croyances à l'équité de l'islam. Il nous a envoyés avec Sa religion pour y appeler Ses créatures. Celui qui l'accepte, nous l'acceptons et le laissons. Quant à celui qui refuse, nous ne cessons de le combattre jusqu'à parvenir à la promesse d'Allah». Ils demandèrent: «Et quelle est la promesse d'Allah?» Il répondit: «Le Paradis pour celui qui meurt en combattant quiconque refuse ou la victoire pour les survivants».

registre semblant s' étaler jusqu' à l' horizon.(47) Tout cela en raison de la sincérité de son auteur. Combien sont ceux qui disent cette parole sans parvenir à ce niveau, parce qu' ils n' ont pas dans leur coeur le *tawhîd* et la sincérité complets, ni l' équivalent ni quoi que ce soit qui se rapproche

(47) '*Abd Allah Ibn 'Amr Ibn al-'Âs* rapporte que le Messager d' Allah a dit:

إِنَّ اللَّهَ سَيُخَلِّصُ رَجُلاً مِنْ أُمَّتِي عَلَى رُءُوسِ الْخَلَائِقِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، فَيَنْشُرُ عَلَيْهِ تِسْعَةً وَتِسْعِينَ سِجِلاًّ، كُلُّ سِجِلٍّ مِثْلُ مَدِّ الْبَصَرِ، يَقُولُ: أَتُنْكِرُ مِنْ هَذَا شَيْئًا؟ أَظَلَمَكَ كَتَبَتِي الْحَافِظُونَ؟ فَيَقُولُ: لاَ يَا رَبِّ. فَيَقُولُ أَفَلَكَ عُذْرٌ؟ فَيَقُولُ: لاَ يَا رَبِّ. فَيَقُولُ: بَلَى، إِنَّ لَكَ عِنْدَنَا حَسَنَةً، فَإِنَّهُ لاَ ظُلْمَ عَلَيْكَ الْيَوْمَ، فَتَخْرُجُ بِطَاقَةٌ فِيهَا: أَشْهَدُ أَنْ لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللَّهُ وَأَشْهَدُ أَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ، فَيَقُولُ: احْضُرْ وَزْنَكَ، فَيَقُولُ: يَا رَبِّ مَا هَذِهِ الْبِطَاقَةُ مَعَ هَذِهِ السِّجِلاَّتِ!! فَقَالَ: إِنَّكَ لاَ تُظْلَمُ. قَالَ: فَتُوضَعُ السِّجِلاَّتُ فِي كِفَّةٍ وَالْبِطَاقَةُ فِي كِفَّةٍ، فَطَاشَتِ السِّجِلاَّتُ، وَثَقُلَتِ الْبِطَاقَةُ، فَلاَ يَثْقُلُ مَعَ اسْمِ اللَّهِ شَيْءٌ.

«Allah distinguera un homme de ma communauté devant toutes les créatures Le Jour de la Résurrection et étalera devant lui quatre vingt dix-neuf registres, chaque registre semblant s' étaler jusqu' à l' horizon. Allah dira: "Nies-tu quoi que ce soit de cela? Mes scribes t' ont-ils lésé?" L' homme répondra: "Non, ô Seigneur!" Allah dira: "As-tu une excuse?" L' homme répliquera: "Non, ô Seigneur!" Allah répondra: "Si! Tu as auprès de Nous une bonne action. Il n' y aura nulle injustice envers toi aujourd' hui". On présentera alors une carte dans laquelle est écrit: "J' atteste qu' il n' y a de divinité digne d' adoration qu' Allah, et que Muhammad est Son serviteur et messager". Allah dira: "Assiste à ta pesée!" Et l' homme de dire: "Ô Seigneur! Que vaut cette carte à côté de tous ces registres!" Allah dira: "Tu ne seras point lésé". On placera alors les registres sur un plateau et la carte sur l' autre plateau. C' est alors que les registres décolleront et que la carte pèsera. Car rien ne pèse à côté du Nom d' Allah».

Rapporté par *At-Tirmidhî* n°2639, *Ibn Mâjah* n°4300, *Ahmad* (t.2 p.213) et *al-Hâkim* (t.1 p.6 et 529) qui le juge authentique; *Adh-Dhahabî* l' approuve. *Al-Albânî* l' authentifie dans *sahîh al-jâmi'* n°8095.

de ce que le coeur de ce serviteur contient.[48]

(48) Ce qu'il faut comprendre du *hadith* de la carte est que cet homme est venu à Allah avec le *tawhîd* et la sincérité, même si ses péchés sont nombreux étant donné les différentes facettes de la faiblesse humaine, mais en dehors du polythéisme et de l'hypocrisie majeurs qui excluent de la religion. Autrement, *'Abd Allah Ibn Ubayy Ibn Salûl* aurait lui aussi une carte identique, car il disait en ce monde: «Nulle divinité n'est digne d'adoration si ce n'est Allah, et Muhammad est le Messager d'Allah». Mais quelle différence y a-t-il entre les deux cartes et entre les deux coeurs! L'un est plein de *tawhîd* et de sincérité et l'autre à l'envers, totalement noirci par le polythéisme, la mécréance et l'hypocrisie. Certains ont pensé et ont compris de ce *hadith* que la simple parole suffit pour être sauvé de l'Enfer et bénéficier des paradis. Ils soutiennent: «Cet homme n'a rencontré Allah qu'avec la parole d'Unicité». Voilà le résultat de la compréhension des textes séparément, chaque texte d'un côté. Ils ont opposé la parole d'Allah à celle de Son Messager l'une contre l'autre et ont contredit la voie des Prédécesseurs de cette communauté dans le domaine de la foi, qui est paroles et actes. Que dire donc des hypocrites qui ont de la répulsion pour ce qu'Allah a révélé et qui disent: «Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah»? Et que dire de ceux qui injurient Allah et Son Messager, ou qui combattent Allah et Son Messager, ainsi que les musulmans jours et nuit, tout en disant: «Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah»? Enfin, que dire de la doctrine des gens de la *sunna* prônant que la foi est paroles et actes?

Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah رحمه الله dit dans *kitâb al-îmân* (p.264): «Al-*Humaydî* a dit: "J'ai entendu *Wakî'* dire: les gens de la *sunna* professent que la foi est paroles et actes. Les *murjites* disent, quant à eux, que la foi est paroles, tandis que les *jahmites* affirment que la foi est la connaissance - dans une autre version d'après lui, il ajoute: «Et c'est de la mécréance"».

Il ajoute (p.147): «*Sahl Ibn 'Abd Allah At-Tasturî* dit au sujet de la foi qu'elle est paroles, actes, intention et *sunna*. Parce que si la foi est paroles sans actes, c'est alors de la mécréance; si elle est paroles et actes sans intention, c'est alors de l'hypocrisie; et si elle est paroles, actes et intention sans *sunna*, c'est alors une innovation».

Al-Hafiz Ibn Hajar رحمه الله dit dans *al-fath* (t.1 p.40): «*Abû al-Qâsim al-Lâlakâ'î* le rapporte également dans *kitâb As-Sunna* d'après *As-Shâfi'î, Ahmad Ibn Hanbal, Ishâq Ibn Râhawayh, Abû 'Ubayd* et d'autres *imams*. Il rapporte aussi avec sa propre chaîne de transmission authentique d'après *al-Bukhârî*: "J'ai rencontré plus de mille savants à travers les contrées et je n'ai vu aucun d'entre eux divergé sur le fait que la foi est paroles et actes et

Parmi les mérites du *tawhîd*, on trouve qu'Allah s'est chargé du triomphe et de la victoire de ses partisans ici-bas, ainsi que de la fierté, de l'honneur, de l'acquisition de la droiture, de l'octroi de la facilité, de la réforme de leurs conditions et de la justesse dans les paroles et les actes.(49)

---

qu'elle augmente et diminue". *Ibn Abî Hâtim* et *al-Lâlakâ'î* ont abondé en rapportant cela avec des chaînes de transmission d'après un grand nombre de Compagnons et de Suiveurs, et de ceux sur qui s'appuient l'unanimité parmi les Compagnons et les Suiveurs. *Fudayl Ibn 'Iyâd* et *Wakî'* le rapportent d'après les les Gens de la *Sunna* et du Consensus. *Al-Hâkim* dit dans *manâqib As-Shâfi'î: Abû al-'Abbâs al-Asam* nous rapporte: *Ar-Rabî'* nous informe: j'ai entendu *As-Shâfi'î* dire: "La foi est paroles et actes, et elle augmente et diminue". *Abû Nu'aym* le recense dans la biographie d'*As-Shâfi'î* dans *al-hilya* selon une autre voie d'après *Ar-Rabî'* avec cet ajout: "Elle augmente avec l'adoration et diminue avec le péché"».

Abû Muhammad 'Abd Ar-Rahmân Ibn Abî Hâtim dit: «J'ai interrogé mon père et *Abû Zur'a* رضي الله عنهما sur les doctrines des gens de la *sunna* et sur ce qui leur est parvenu des savants de toutes les contrées, ainsi que ce qu'ils croient tous deux à ce propos. Ils ont répondu: "Nous avons connu les savants de toutes les contrées: du *Hedjaz, d'Irak, d'Égypte, du Shâm* et du Yémen. Leur doctrine stipulait entre autres que la foi est paroles et actes et qu'elle augmente et diminue"». Voir *'aqîda Abî Hâtim Ar-Râzî wa Abî Zur'a Ar-Râzî* (pp.37-38).

Abû Zur'a رحمه الله dit: «Chez nous, la foi est paroles et actes, et elle augmente et diminue. Celui qui dit le contraire est un innovateur *murjite*». Voir la référence précédente (p.150).

Donc, il faut comprendre ce texte et les autres dans le cadre de la *charia* de sorte d'emboîter les textes l'un dans l'autre. Ainsi, la *charia* ne sera pas fractionnée en parts dispersées, chacun choisissant la part qu'il veut au gré de son désir. Ce faisant, cette parole du Très-Haut s'appliquerait sur nous:

﴿ٱلَّذِينَ جَعَلُوا۟ ٱلْقُرْءَانَ عِضِينَ ۝٩١﴾ [الحجر: ٩١]

﴾**ceux qui ont fait du Coran des fractions diverses**﴿ [Al-Hijr: 91].

Voir *At-tawhîd* d'*Ibn Rajab al-Hanbalî* (p.86-87).

(49) *Cheikh Sâlih al-Fawzân* - qu'Allah le préserve - dit dans *muhâdarât fîl-'aqî-*

Un autre mérite est qu'Allah repousse des monothéistes croyants les méfaits d'ici bas et de l'au-delà et leur accorde une bonne vie, ainsi que la sérénité par rapport à Lui et Son évocation.

Les preuves de ces notions dans le coran et la *sunna* sont nombreuses et connues. Et Allah sait mieux.



---

da wa-da'wa (t.1 p.72-73): «La noblesse et l'élévation sont accordées aux partisans de Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah ici-bas et dans l'au-delà. Le Très-Haut dit à ce titre:

﴿حُنَفَآءَ لِلَّهِ غَيْرَ مُشْرِكِينَ بِهِۦۚ وَمَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَكَأَنَّمَا خَرَّ مِنَ ٱلسَّمَآءِ فَتَخْطَفُهُ ٱلطَّيْرُ أَوْ تَهْوِي بِهِ ٱلرِّيحُ فِي مَكَانٍ سَحِيقٍ ﴿٣١﴾﴾ [الحج: ٣١]

﴾***Soyez exclusivement d'Allah sans rien Lui associer. Car quiconque associe à Allah, c'est comme s'il tombait du haut du ciel et que les oiseaux le happaient, ou que le vent le précipitait dans un abîme très profond***﴿ [Al-Hajj: 31].

Ce verset indique que le *tawhîd* est élévation et que le polythéisme est abaissement et abjection. L'érudit *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit: "Il a assimilé la foi et le *tawhîd* dans l'élévation, la largesse et la noblesse au ciel qui est le lieu vers lequel cela monte et descend. En effet, c'est du ciel que le *tawhîd* est descendu sur terre et il y monte à partir de la terre. Il a aussi assimilé le négateur de la foi et du *tawhîd* à ce qui tombe du ciel vers la profondeur la plus grande afin d'exprimer l'extrême difficulté subie et les douleurs se succédant. Il a assimilé les oiseaux qui happent ses membres et le désintègrent complètement aux diables qu'Allah envoie contre lui pour l'exciter furieusement à désobéir, qui le gênent et l'angoissent jusqu'à garantir sa perdition. Et Il a assimilé le vent qui le précipite dans un abîme très profond à ses passions qui l'incitent à se jeter lui-même vers ce qu'il y a de plus bas et de plus éloigné du ciel"».

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: سَعَةُ فَضْلِ اللَّهِ.

الثَّانِيَةُ: كَثْرَةُ ثَوَابِ التَّوْحِيدِ عِنْدَ اللَّهِ.

الثَّالِثَةُ: تَكْفِيرُهُ مَعَ ذَلِكَ لِلذُّنُوبِ.

الرَّابِعَةُ: تَفْسِيرُ الْآيَةِ الَّتِي فِي سُورَةِ الْأَنْعَامِ.

الْخَامِسَةُ: تَأَمُّلُ الْخَمْسِ اللَّوَاتِي فِي حَدِيثِ عُبَادَةَ.

السَّادِسَةُ: أَنَّكَ إِذَا جَمَعْتَ بَيْنَهُ وَبَيْنَ حَدِيثِ عِتْبَانَ وَمَا بَعْدَهُ، تَبَيَّنَ لَكَ مَعْنَى قَوْلِ: «**لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ**» وَتَبَيَّنَ لَكَ خَطَأُ الْمَغْرُورِينَ.

السَّابِعَةُ: التَّنْبِيهُ لِلشَّرْطِ الَّذِي فِي حَدِيثِ عِتْبَانَ.

الثَّامِنَةُ: كَوْنُ الْأَنْبِيَاءِ يَحْتَاجُونَ لِلتَّنْبِيهِ عَلَى فَضْلِ «**لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ**».

التَّاسِعَةُ: التَّنْبِيهُ لِرُجْحَانِهَا بِجَمِيعِ الْمَخْلُوقَاتِ، مَعَ أَنَّ كَثِيرًا مِمَّنْ يَقُولُهَا يَخِفُّ مِيزَانُهُ.

الْعَاشِرَةُ: النَّصُّ عَلَى أَنَّ الْأَرَضِينَ سَبْعٌ كَالسَّمَوَاتِ.

الْحَادِيَةَ عَشْرَةَ: أَنَّ لَهُنَّ عُمَّارًا.

الثَّانِيَةَ عَشْرَةَ: إِثْبَاتُ الصِّفَاتِ، خِلَافًا لِلْأَشْعَرِيَّةِ.

الثَّالِثَةُ عَشْرَةَ: أَنَّكَ إِذَا عَرَفْتَ حَدِيثَ أَنَسٍ، عَرَفْتَ أَنَّ قَوْلَهُ فِي حَدِيثِ عِتْبَانَ: «**فَإِنَّ اللَّهَ حَرَّمَ عَلَى النَّارِ مَنْ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ يَبْتَغِي بِذَلِكَ وَجْهَ اللَّهِ**» أَنَّ تَرْكَ الشِّرْكِ، لَيْسَ قَوْلَهَا بِاللِّسَانِ.

الرَّابِعَةَ عَشْرَةَ: تَأَمُّلُ الْجَمْعِ بَيْنَ كَوْنِ عِيسَى وَمُحَمَّدٍ عَبْدَيِ اللَّهِ وَرَسُولَيْهِ.

الْخَامِسَةَ عَشْرَةَ: مَعْرِفَةُ اخْتِصَاصِ عِيسَى بِكَوْنِهِ كَلِمَةَ اللَّهِ.

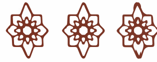
السَّادِسَةَ عَشْرَةَ: مَعْرِفَةُ كَوْنِهِ رُوحًا مِنْهُ.

السَّابِعَةَ عَشْرَةَ: مَعْرِفَةُ فَضْلِ الْإِيمَانِ بِالْجَنَّةِ وَالنَّارِ.

الثَّامِنَةَ عَشْرَةَ: مَعْرِفَةُ قَوْلِهِ: «**عَلَى مَا كَانَ مِنَ الْعَمَلِ**».

التَّاسِعَةَ عَشْرَةَ: مَعْرِفَةُ أَنَّ الْمِيزَانَ لَهُ كِفَّتَانِ.

الْعِشْرُونَ: مَعْرِفَةُ ذِكْرِ الْوَجْهِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L' étendue de la grâce d' Allah.
2. L' ampleur de la récompense du *tawhîd* auprès d' Allah.
3. Il absout les péchés.
4. L' exégèse du verset de la sourate *al-An'âm*.
5. Les cinq points à méditer dans le *hadith* de *'Ubâda*.
6. Lorsque tu concilies ce *hadith* avec celui de *'Itbân* et ce qui le suit, le sens de «Point de divinité digne d' adoration si ce n' est Allah» devient clair, de même que l' erreur des leurrés.[50]

---

(50) Les leurrés sont ceux qui ont été trompés par ceux qui soutiennent: quiconque dit *Point de divinité digne d' adoration si ce n' est Allah* sera des gens du Paradis, quelles que soient les actions commises relevant du polythéisme et de la mécréance, quand bien même il accomplirait tous les annulatifs tant qu'il ne vise pas la mécréance ni l' exclusion de la religion, et même s' il ne respecte pas les exigences de cette parole sublime, ses conditions et ses pilier. C' est juste une parole, ni plus ni moins.

Quant aux sincères qui cherchent assidûment le bien pour eux-mêmes et leurs frères, à exposer clairement la vérité, à l' éclaircir et à la montrer, ce sont ceux qui luttent contre les agents du faux et les soldats d' *Iblîs*. Ils les attaquent sans peur et sans reproche.

L' *imam* du prêche, le *Cheikh ul islam* et le grand érudit *Muhammad Ibn 'Abd al-Wahhâb* رَحِمَهُ اللَّهُ dit dans *Ad-durar As-saniyya* (t.2 p.112-113):

«Sache qu' Allah te fasse miséricorde que *Point de divinité digne d' adoration si ce n'est Allah* est la parole la plus élevée, la plus noble et la plus précieuse. Celui qui s' y attache est sauvé, celui qui s' y cramponne est protégé. Le Messager d' Allah ﷺ a dit:

«مَنْ قَالَ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَكَفَرَ بِمَا يُعْبَدُ مِنْ دُونِ اللَّهِ حَرُمَ مَالُهُ وَدَمُهُ وَحِسَابُهُ عَلَى اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ»

"Quiconque témoigne qu'il n'y a d'autre divinité [digne d'adoration] en dehors d'Allah et renie ce qui est adoré en dehors d'Allah,

ses biens et son sang sont sacrés, et son jugement incombe à Allah عَزَّوَجَلَّ"».

Ce *hadith* montre clairement que *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah* est des mots et un sens. Par rapport à cette parole, les gens se divisent en trois groupes:

le premier groupe est ceux qui l'ont prononcé et concrétisé. Ils sont su que cette parole a un sens qu'ils ont mis en pratique et des annulatifs qu'ils ont évités.

Le deuxième groupe est constitué de ceux qui l'ont prononcé dans l'apparence et ont embelli sa façade par la parole tout en cachant la mécréance et le doute.

Le dernier groupe est ceux qui l'ont prononcée sans la mettre en pratique, en faisant plutôt ce qui l'annule. Ceux-là sont:

﴿ٱلَّذِينَ ضَلَّ سَعْيُهُمْ فِي ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَهُمْ يَحْسَبُونَ أَنَّهُمْ يُحْسِنُونَ صُنْعًا ﴿١٠٤﴾﴾ [الكهف: ١٠٤]

﴿***ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire le bien***﴾ [Al-Kahf: 104].

Le premier groupe est celui qui est sauvé, il s'agit des vrais croyants; **le deuxième**, ce sont les hypocrites; **le troisième**, les polythéistes. *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah* est une citadelle, mais ils ont lancé contre elle les catapultes du mensonge et l'ont attaqué avec les pierres de la destruction. L'ennemi a pénétré la citadelle et l'a dépouillé de son sens, en laissant seulement la forme. Dans ce *hadith*, on lit:

إِنَّ اللَّهَ لَا يَنْظُرُ إِلَى صُوَرِكُمْ وأبدانكم، وَلَكِنْ يَنْظُرُ إِلَى قُلُوبِكُمْ وَأَعْمَالِكُمْ.

«Allah ne regarde pas vos apparences physique ni vos corps, mais Il regarde vos coeurs et vos oeuvres».

Ils ont donc dépouillé *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah* de son sens. Ils en ont gardé des bredouillements et le refrain. Ils évoquent certes la citadelle, mais ne s'y trouvent pas. Ainsi, tout comme mentionner le feu ne brûle pas, évoquer l'eau ne noie pas, nommer le pain ne rassasie pas et parler de l'épée ne coupe pas, de même évoquer la citadelle ne protège pas.

Si la parole est la pelure et le sens le fruit pelé, et si la parole est le coquil-

7. Attirer l'attention sur la condition citée dans le *hadith* de *'Itbân.*[51]

8. Les Prophètes ont besoin qu'on leur souligne le mérite de *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah.*

9. Attirer l'attention sur le fait que cette parole pèse plus que l'ensemble des créatures. Néanmoins, la balance de nombre de ceux qui la prononcent sera légère.

10. Il est stipulé qu'il y a sept terres, comme les cieux.

11. Et elles sont habitées.

lage et le sens la perle, que faire alors de la pelure sans le fruit? Et que faire du coquillage sans la perle? *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah* avec sons sens joue le rôle l'âme pour le corps. De la même manière qu'on ne tire aucun avantage d'un corps sans âme, on ne tire aucun avantage de cette parole sans son sens.

(51) *Al-Hafiz Ibn Hajar* رحمه الله dit dans *al-fath* (t.1 p.522): «On dit également: cela signifie que celui qui la prononce sincèrement ne délaisse pas les obligations, car la sincérité pousse à faire ce qui est requis [...]. Il est aussi dit que le sens est: l'éternité lui est interdite ou bien on lui interdit d'entrer dans l'Enfer destiné aux mécréants, non pas le niveau destiné aux pécheurs. On dit encore: il s'agit de l'interdiction d'entrer en Enfer à condition que les bonnes oeuvres soient acceptées et les péchés pardonnés. Et Allah est plus savant ».

12. L'affirmation des Attributs, contrairement aux *acharites*[52].[53]

(52) NdT: les *ash'ariyyah*: Ils s'affilient a *Abū Al-Hasan 'Alī ibn Ismā'īl ibn Ishāq ibn Sālim al-Ash'arī*. Il naquit en 260 H et fut élevé sur la voie des *mu'tazilah*. Il étudia aupres de *Abū 'Alī al- Jibā'ī*. Par la suite, il quitta leur groupe et se désavoua d'eux et commença a suivre la voie propagée de *Ibn Kullāb*. Enfin, il revint aux positions des Gens du *Hadīth* et s'affilia a l'Imam *Ahmad*, et écrivit au sujet de la voie des Gens de la *Sunna* et du Groupe les ouvrages *Al-Ibānah*, *Al-Mūjiz* et *Rasā'il Ath-Thaghr*, bien qu'il était toujours sur certaines positions de *Ibn Kullāb*. Il mourut à *Bagdad* en 324 H. L'*Imam Adh-Dhahabī* dit: «Il a également été dit qu'il vécut jusqu'en 330 H». Voir *Tārīkh Baghdād* (11/346), *Wafayāt al-a'yān* (3/284), *Siyar al-a'lām* (15/85), *Shadharāt Adh-Dhahab* (2/303) et *Al-Bidāyah wa an-nihāyah* (11/187).

(53) *Cheikh Sâlih al-Fawzân* — qu'Allah le préserve — dit dans *muhâdarât fîl-'aqîda wa-da'wa* (t.1 p.40-41): «C'est croire en la description qu'Allah S'est donné ou Son Messager ﷺ et affirmer cela de la manière qui convient à Sa Majesté, sans modalité ni assimilation, sans falsification ni négation. C'est la voie de l'ensemble des gens de la *Sunna* et du Consensus et la façon d'appliquer la religion du groupe sauvé. Les *jahmites* et leurs disciples ont nié cela, allant ainsi à l'encontre du Livre d'Allah, de la *sunna* de Son Messager ﷺ et de la voie des Prédécesseurs de la communauté et ses *imams*. Ils ont nié les Attributs de perfection qu'Allah a affirmé Lui-même à Son sujet, ainsi que Son Messager ﷺ, en prétendant qu'affirmer cela implique l'assimilation. En effet, ils ne comprennent des Attributs d'Allah que ce qu'ils comprennent de ceux des humains. Ainsi, ils ont d'abord procédé à une assimilation, puis à une négation. Ils n'ont pas saisi la différence entre les Attributs du Créateur et ceux des créatures, et qu'Allah a des Attributs qui Lui sont propres et qui conviennent à Sa Majesté. Le Très-Haut déclare:

﴿وَلِلَّهِ ٱلْأَسْمَآءُ ٱلْحُسْنَىٰ فَٱدْعُوهُ بِهَا﴾ [الأعراف: ١٨٠]

﴿C'est à Allah qu'appartiennent les Noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces noms﴾ [Al-Araf: 180]

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِۦ شَىْءٌ ۖ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْبَصِيرُ ﴿١١﴾﴾ [الشورى: ١١]

﴿Rien ne Lui ressemble, et c'est Lui l'Oyant, le Clairvoyant﴾ [Achoura: 11].

Allah établit qu'Il a des Attributs et nie toute assimilation avec les créatures, ce qui prouve que l'affirmation des Attributs n'implique pas l'assim-

13. En prenant connaissance du *hadith* d' Anas, on sait que, dans le *hadith* de *'Itbân*: «*Certes, Allah a interdit à l'Enfer quiconque dit Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah tout en recherchant en cela la Face d'Allah*», le Prophète ﷺ désigne l'abandon du polythéisme et non le simple fait de prononcer cette parole.[54]

ilation, comme le prétendent les *jahmites* et leurs petits, les négateurs qui n' accordent pas à Allah Sa juste valeur. Allah est infiniment au-dessus de ce qu' ils disent et exalté soit-Il par rapport à ce qu' ils Lui attribuent!

(54) *cheikh Sâlih al-Fawzân* — qu' Allah le préserve — dit dans *muhâdarât fîl-'aqîda wa-da'wa* (t.1 p.64-65): «Quand est-ce que *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah* est bénéfique à la personne? Nous avons déjà dit que la parole *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah* doit être accompagnée de la connaissance de son sens et de la mise en pratique de ce qu' elle implique. Comme il y a des textes laissant croire que le simple fait de le prononcer suffit et que certains se sont attachés à cette illusion, il est alors nécessaire de dissiper cette illusion à ceux qui désirent la vérité. Au sujet du *hadith* de *'Itbân*: "*Certes, Allah a interdit à l'Enfer quiconque dit Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah tout en recherchant en cela la Face d'Allah*", *cheikh Sulaymân Ibn 'Abd Allah* رحمه الله dit: "Sache qu' il y a des *hadiths* dont le sens apparent indique que celui qui prononce la double attestation est interdit à l' Enfer. C' est le cas pour ce *hadith* et celui d' Anas: "*Mu'âdh* était en croupe derrière le Prophète ﷺ sur une monture quand il lui dit: "*Ô Mu'âdh!" Il répondit: "Me voilà à ton service, ô Messager d'Allah!" Il dit alors: "Il n'est pas de serviteur qui témoigne qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah, et que Muhammad est le Messager d'Allah sans qu'Allah l'interdise à l'Enfer*". *Muslim* rapporte d'après *'Ubâda* qui le fait remonter au Prophète ﷺ: "*Celui qui témoigne qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah, et que Muhammad est le Messager d'Allah, Allah lui interdit l'Enfer*".

Et il y a des *hadiths* stipulant que celui qui prononce la double attestation ira au Paradis, mais pas qu' il sera interdit à l' Enfer. C' est notamment le cas avec le précédent *hadith* de *'Ubâda* et celui d' *Abû Hurayra:* les Compagnons étaient avec le Prophète ﷺ lors de la bataille de *Tabûk*... On y trouve que le Messager d' Allah ﷺ a dit: "*J'atteste qu'il n'est de Dieu qu'Allah et que je suis le Messager d'Allah. Aucun serviteur ne rencontrera Allah avec ces deux paroles sans douter et sera ensuite privé du Paradis*". Rapporté par *Muslim*".

cheikh poursuit: "La meilleure qui fut dite sur sa signification est la pa-

---

role du *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* et d'autres: ces *hadiths* concernent celui qui dit cette parole et s'y attache jusqu'à la mort avec les conditions qu'elle contient. Il la prononce sincèrement du fond du coeur, nourri d'une conviction ne présentant aucun doute, avec véracité et certitude. En effet, la réalité du *tawhîd* réside dans l'attirance complète de l'âme vers Allah. Celui qui atteste sincèrement du coeur qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah ira au Paradis. Parce que la sincérité est l'attirance du coeur pour Allah, exalté soit-Il, en se repentant des péchés d'un repentir sincère. S'il trouve la mort dans cet état, il obtient cela.

Les *hadiths* sont rapportés de façon notoire sur le fait que sortira de l'Enfer celui qui ne disait *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah* et qui a dans le coeur le poids d'un grain d'orge ou de moutarde ou le moindre atome. Il y a aussi des *hadiths* notoires sur le fait que beaucoup de ceux qui disent *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah* iront en Enfer, puis en sortiront. D'autres sur le fait qu'Allah a interdit à l'Enfer de dévorer les traces des prosternations du fils d'*Âdam* - ceux-là donc priaient et se prosternaient devant Allah. D'autres sur le fait que l'Enfer est interdit à celui qui dit *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah, Muhammad est le Messager d'Allah*, mais ces *hadiths* sont conditionnés par de lourdes restrictions. Or, la plupart de ceux qui le disent no connaissent ni la sincérité ni la certitude. Et celui qui ne connaît pas ces notions n'est pas à l'abri de subir une épreuve à son sujet au moment de la mort. Alors, on l'empêche de dire cette parole.

La plupart de ceux qui disent cette parole, le font par imitation et habitude, sans que la foi ne se soit ancrée dans le coeur. Or, la plupart de ceux qui sont éprouvés au moment de la mort et dans la tombe sont de ce genre. On lit en effet dans le *hadith* que l'un d'eux s'exclamera: "*J'ai entendu les gens dire une chose que j'ai répétée*".

La pratique de la plupart de ces gens n'est qu'imitation des autres. Ils sont ceux qui se rapprochent le plus de la parole du Très-Haut au sujet des polythéistes:

﴿إِنَّا وَجَدْنَآ ءَابَآءَنَا عَلَىٰٓ أُمَّةٍ وَإِنَّا عَلَىٰٓ ءَاثَٰرِهِم مُّقْتَدُونَ ﴿٢٣﴾﴾ [الزخرف: ٢٣]

﴿***Nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion et nous suivons leurs traces***﴾ [Azzukhruf: 23].

Donc, il n'y a aucune contradiction entre les *hadiths*. Quand le serviteur dit cette parole avec sincérité et certitude complètes, dans ce cas, il ne com-

14. Réfléchir sur le fait que *'Îssâ* (Jésus) et *Muhammad* ont en commun d'être les serviteurs d'Allah et Ses Messagers(55).

15. Savoir la spécificité de *'Îssâ* du fait qu'il est la parole d'Allah.(56)

mettra pas du tout de péché avec insistance. La perfection de sa sincérité et de sa certitude l'obligent à aimer Allah plus que tout. Par conséquent, il ne subsistera dans son coeur aucun désir pour ce qu'Allah a interdit ni aucune répulsion pour ce qu'Il a ordonné. Voilà celui qui est interdit à l'Enfer, même s'il a des péchés avant cela. Cette foi, ce repentir, cette sincérité, cet amour et cette certitude ne laissent aucun péché sans l'effacer, tout comme le matin efface la nuit"». Voir *taysîr al-'Azîz al-Hamîd* (p.66-67).

(55) Dans une autre version: le serviteur d'Allah et Son Messager.

(56) L'*imam Ahmad Ibn Hanbal* رحمه الله dit dans *Ar-Rad 'alâ al-jahmiyya wa-zanâdiqa* (p.125-127): «la parole qu'Allah envoya à *Maryam* est qu'Il dit: "Sois" *'Îssâ* (Jésus) fut donc par Sois, il n'est pas lui-même Sois. Mais c'est par Sois qu'il fut. Sois est une parole provenant d'Allah et Sois n'est pas une création. Les chrétiens et les *jahmites* ont menti sur Allah au sujet de *'Îssâ* (Jésus). Les *jahmites* ont dit: *'Îssâ* (Jésus) est l'esprit d'Allah et Sa Parole, parce que la parole est une création. Quant aux chrétiens, ils ont dit: *'Îssâ* (Jésus) est l'esprit d'Allah provenant de l'Essence d'Allah et Sa Parole provenant de l'Essence d'Allah. C'est comme lorsqu'on dit: ce mouchoir provient de ce vêtement. En ce qui nous concerne, nous disons: *'Îssâ* (Jésus) fut par La Parole Sois, mais il n'est pas La Parole. Quant à la parole d'Allah:

﴿وَرُوحٌ مِّنْهُ﴾ [النساء: ١٧١]

﴿***...et un souffle venant de Lui***﴾ [An-Nisa': 171]

nous disons que c'est par l'ordre d'Allah que le souffle fut insufflé en lui, comme dans ce verset:

﴿وَسَخَّرَ لَكُم مَّا فِي السَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي الْأَرْضِ جَمِيعًا مِّنْهُ﴾ [الجاثية: ١٣]

﴿***Et Il vous a assujetti tout ce qui est dans les cieux et sur la terre, le tout venant de Lui***﴾ [Al-Jathya: 13].

Sa Parole désigne Son commandement et le souffle d'Allah signifie que c'est une âme qu'Allah a créée par Sa parole. C'est comme lorsqu'on dit: le serviteur d'Allah, le ciel d'Allah et la terre d'Allah».

16. Savoir qu'il est un souffle émanant de Lui.

17. Connaître le mérite de croire au Paradis et à l'Enfer.

18. Connaître sa parole: «quelles que soient ses oeuvres»[57].

19. Savoir que la Balance a deux plateaux.

20. Savoir que la Face (d'Allah) est mentionnée.[58]

---

(57) Il est impossible de comprendre de la parole du Prophète ﷺ: «*quelles que soient ses oeuvres*» que celles-ci relèvent du polythéisme ou de la mécréance, comme l'ont compris beaucoup de ceux qui se réclament de la recherche du savoir. Les règles de la *charia* et les principes de la religion nient que ce soit là le sens des propos du Prophète ﷺ. Par conséquent, sa parole est interprétée de sorte que ces oeuvres excluent le polythéisme et la mécréance.

Al-Ḫāfiẕ Ibn Ḫajar رحمه الله dit dans *al-fatḫ* (t.6 p.475): «Quand il dit: "*quelles que soient ses oeuvres*", cela signifie qu'elles soient bonnes ou mauvaises. Cependant, les monothéistes entreront assurément au Paradis. Cela peut également vouloir dire que les gens du Paradis y accéderont à ses degrés chacun en fonction de ses oeuvres.

(58) Affirmer qu'Allah a un Visage fait partie des croyances établies chez les gens de la *sunna*, dont ne doute que le sceptique. C'est établi dans le Livre de notre Seigneur. Or, Il Se connaît mieux que toute créature. Nous affirmons donc le Visage de la manière qui sied à Sa Majesté.

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِۦ شَيْءٌ ۖ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْبَصِيرُ ﴿١١﴾﴾ [الشورى: ١١]

﴿Rien ne Lui ressemble, et c'est Lui l'Oyant, le Clairvoyant﴾ [Achoura: 11]

﴿كُلُّ شَيْءٍ هَالِكٌ إِلَّا وَجْهَهُۥ﴾ [القصص: ٨٨]

﴿Tout doit périr, sauf Son Visage﴾ [Al-Qasas: 88]

﴿وَيَبْقَىٰ وَجْهُ رَبِّكَ ذُو ٱلْجَلَـٰلِ وَٱلْإِكْرَامِ ﴿٢٧﴾﴾ [الرحمن: ٢٧]

﴿Seule subsistera la Face de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse﴾ [Ar-Rahman: 27].

cheikh Ibn *'Uthaymîn* ﷺ dit dans *majmû' al-fatâwâ wa-rasâ' il* (t.4 p.54): «La doctrine des gens de la *sunna* et de l'Unité est qu'Allah a un Visage réel qui Lui sied et qui se caractérise par la majesté et la noblesse. Le Livre (le coran) et la *sunna* l'affirment. Parmi les preuves du Livre (le coran) figurent ces versets:

﴿وَيَبْقَىٰ وَجْهُ رَبِّكَ ذُو الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ ﴿٢٧﴾﴾ [الرحمن: ٢٧]

﴿***Seule subsistera la Face de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse***﴾ [Ar-Rahman: 27]

Et parmi les preuves de la *sunna*, il y a la parole du Prophète ﷺ dans l'invocation établie: "*Et je Te demande le délice de voir Ton Visage et le désir de Te rencontrer*". Le Visage d'Allah est donc un de Ses Attributs d'Essence qui est établi dans sa réalité de la manière qui Lui sied».

Cheikh Sâlih al-Fawzân - qu' Allah le préserve - dit dans *sharh al-'aqîda al-wâsitiyya* (p.51): «Ce qu'il faut retenir de ces deux versets, c'est qu'ils contiennent l'affirmation du Visage d'Allah, exalté soit-Il, et indiquent que cela fait partie des Attributs de Son Essence. Il s'agit d'un Visage réel qui sied à Sa Majesté dans le plein respect de:

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ﴾ [الشورى: ١١]

﴿***rien ne Lui ressemble***﴾ [Achoura: 11]

Non pas comme le prétendent les négateurs des Attributs qui disent que le Visage n'est pas réel, mais que le sens voulu est l'Essence d'Allah, ou la rétribution, ou la direction ou autres. Mais toutes ces interprétations sont fausses pour plusieurs raisons:

- le Visage est cité parallèlement à l'Essence comme dans ce *hadith*: «*Je cherche refuge auprès d'Allah le Sublime, auprès de Son Noble Visage*». Or, une telle tournure grammaticale implique la différence;
- le Visage est attribué à Son Essence:

﴿وَجْهُ رَبِّكَ﴾

﴿***la Face de ton Seigneur***﴾

et il est décrit ainsi:

﴿ذُو الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ﴾

﴿ *plein de Majesté et de Munificence* ﴾.

Si le Visage était l'Essence, le terme visage dans ce verset serait tel grammaticalement qu'il aurait été dit *dhîl-jalâl wal-ikrâm*. Mais comme c'est *dhûl-jalâl* ﴿ ذُو ٱلْجَلَٰلِ ﴾ qui est dit, il est évident que c'est une description donné au Visage et non à l'Essence et que le Visage est donc un Attribut de l'Essence».

Je dis: l'Attribut du Visage à Allah est établi dans les *hadiths* du Prophète ﷺ, notamment celui où il a interprété (et d'avantage encore) dans le verset;

﴿ لِّلَّذِينَ أَحْسَنُوا۟ ٱلْحُسْنَىٰ وَزِيَادَةٌ ﴾ [يونس: ٢٦]

﴿ *À ceux qui auront fait le bien sera réservée la plus belle récompense et davantage encore* ﴾ [Yunus: 26]

ainsi: «*Voir le Visage d'Allah*» - dans une autre version: «*Voir le visage du Tout-Miséricordieux*». Rapporté par *Muslim* n°181 et *al-Bayhaqî* dans *al-i'tiqâd* (p.124). C'est aussi le cas dans l'invocation du Prophète ﷺ: «*Ô Allah, par Ta connaissance de l'invisible et Ta puissance sur la création...*» où on trouve: «*Et je Te demande l'aisance de la vie après la mort. Et je Te demande le délice de voir Ton Visage et le désir de Te rencontrer*». Authentifié par *al-Albânî* dans *sahîh al-jâmi'* n°1301. Et c'est encore le cas dans le *hadith*: «*Son voile est lumière* - dans une version: «*feu* - , *s'Il l'ôtait, l'éclat de Sa Face consumerait Sa création à perte de vue*». Rapporté par *Muslim* n°179.

٢- بَابُ
مَنْ حَقَّقَ التَّوْحِيدَ دَخَلَ الْجَنَّةَ بِغَيْرِ حِسَابٍ

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿إِنَّ إِبْرَٰهِيمَ كَانَ أُمَّةً قَانِتًا لِّلَّهِ حَنِيفًا وَلَمْ يَكُ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٢٠﴾﴾ [النحل: ١٢٠]، وَقَالَ: ﴿وَٱلَّذِينَ هُم بِرَبِّهِمْ لَا يُشْرِكُونَ ﴿٥٩﴾﴾ [المؤمنون: ٥٩]

عَنْ حُصَيْنِ بْنِ عَبْدِ الرَّحْمَنِ قَالَ: كُنْتُ عِنْدَ سَعِيدِ بْنِ جُبَيْرٍ، فَقَالَ أَيُّكُمْ رَأَى الْكَوْكَبَ الَّذِي انْقَضَّ الْبَارِحَةَ؟ فَقُلْتُ: أَنَا ثُمَّ قُلْتُ: أَمَّا إِنِّي لَمْ أَكُنْ فِي صَلَاةٍ،وَلَكِنِّي لُدِغْتُ، قَالَ: فَمَا صَنَعْتَ؟ قُلْتُ: ارْتَقَيْتُ. قَالَ: فَمَا حَمَلَكَ عَلَى ذَلِكَ؟ قُلْتُ:حَدِيثٌ حَدَّثَنَاهُ الشَّعْبِيُّ. قَالَ: وَمَا حَدَّثَكُمْ؟ قُلْتُ: حَدَّثَنَا عَنْ بُرَيْدَةَ بْنِ الْحُصَيْبِ أَنَّهُ قَالَ: لَا رُقْيَةَ إِلَّا مِنْ عَيْنٍ أَوْ حُمَةٍ. قَالَ: قَدْ أَحْسَنَ مَنِ انْتَهَى إِلَى مَا سَمِعَ، وَلَكِنْ حَدَّثَنَا ابْنُ عَبَّاسٍ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ أَنَّهُ قَالَ: «**عُرِضَتْ عَلَيَّ الْأُمَمُ، فَرَأَيْتُ النَّبِيَّ وَمَعَهُ الرَّهْطُ، وَالنَّبِيَّ وَمَعَهُ الرَّجُلُ وَالرَّجُلَانِ، وَالنَّبِيَّ وَلَيْسَ مَعَهُ أَحَدٌ، إِذْ رُفِعَ لِي سَوَادٌ عَظِيمٌ، فَظَنَنْتُ أَنَّهُمْ أُمَّتِي، فَقِيلَ لِي: هَذَا مُوسَى وَقَوْمُهُ، فَنَظَرْتُ فَإِذَا سَوَادٌ عَظِيمٌ، فَقِيلَ لِي: هَذِهِ أُمَّتُكَ، وَمَعَهُمْ سَبْعُونَ أَلْفًا يَدْخُلُونَ الْجَنَّةَ بِغَيْرِ حِسَابٍ وَلَا عَذَابٍ**»، ثُمَّ نَهَضَ فَدَخَلَ مَنْزِلَهُ، فَخَاضَ النَّاسُ فِي أُولَئِكَ، فَقَالَ بَعْضُهُمْ: فَلَعَلَّهُمُ الَّذِينَ صَحِبُوا رَسُولَ اللَّهِ ﷺ، وَقَالَ بَعْضُهُمْ: فَلَعَلَّهُمُ الَّذِينَ وُلِدُوا فِي الْإِسْلَامِ، فَلَمْ يُشْرِكُوا بِاللَّهِ شَيْئًا،

وَذَكَرُوا أَشْيَاءَ، فَخَرَجَ عَلَيْهِمْ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَأَخْبَرُوهُ، فَقَالَ: «**هُمُ الَّذِينَ لَا يَسْتَرْقُونَ، وَلَا يَكْتَوُونَ، وَلَا يَتَطَيَّرُونَ، وَعَلَى رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ**» فَقَامَ عُكَّاشَةُ بْنُ مُحْصَنٍ فَقَالَ: «**ادْعُ اللَّهَ أَنْ يَجْعَلَنِي مِنْهُمْ**» فَقَالَ: «**أَنْتَ مِنْهُمْ**»، ثُمَّ قَامَ رَجُلٌ آخَرُ فَقَالَ: ادْعُ اللَّهَ أَنْ يَجْعَلَنِي مِنْهُمْ، فَقَالَ: «**سَبَقَكَ بِهَا عُكَّاشَةُ**».



2- Chapitre Celui qui réalise le *tawhîd* ira au Paradis sans jugement

Allah le Très-Haut dit:

﴿ إِنَّ إِبْرَٰهِيمَ كَانَ أُمَّةً قَانِتًا لِّلَّهِ حَنِيفًا وَلَمْ يَكُ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٢٠﴾ ﴾
[النحل: ١٢٠]

﴾Ibrâhîm était un guide, obéissant à Allah, consacré à Lui et il n'était pas parmi les polythéistes﴿ [An-Nahl: 120]

﴿ وَٱلَّذِينَ هُم بِرَبِّهِمْ لَا يُشْرِكُونَ ﴿٥٩﴾ ﴾ [المؤمنون: ٥٩]

﴾...et ceux qui ne donnent pas d'égal à leur Seigneur﴿ [Al-Muminune: 59].

Husayn Ibn 'Abd Ar-Rahmân(59) a dit: «J'étais auprès de *Sa'îd Ibn Jubayr*(60) lorsqu'il dit: "Qui parmi vous a vu l'étoile filante hier soir?" Je dis: "Moi", puis j'ajoutai: "Je n'étais pas en train de prier, mais je me suis

---

(59) Il s'agit de *Hussayn ibn Abd Ar-Rahmân As-Sulami, Abu Al-Hudhayl Al-Kûfi*, digne de confiance, décédé en l'an 136 de l'hégire.

(60) Il s'agit de *Sa'îd ibn Jubayr*, le successeur et imam jurisconsulte. Il était parmi les compagnons d'*Ibn 'Abbâs* رضي الله عنهما, il fut assassiné par *Al-Hajjâj* en l'an 95 de l'hégire رحمه الله.

fait piquer"[61]. Il dit: "Qu'as-tu donc fait?" Je dis: "J'ai demandé que l'on me pratique une ruqya [NdT : une incantation visant à guérir le malade]". Il dit: "Qu'est-ce qui t'a amené à faire cela?" Je dis: "Un *hadith* que nous a rapporté *Ash-Sha'bî*"[62]. Il dit: "Que vous a-t-il rapporté?" Je dis: "Il nous a rapporté que *Burayda Ibn al-Husayb*[63] a dit: "Il n'est d'exorcisme que contre le mauvais œil ou une piqûre venimeuse".[64] Il dit: "Celui qui s'arrête à ce qu'il a entendu a certes bien agi[65], mais *Ibn 'Abbâs* nous a rapporté que le Prophète ﷺ a dit: "*Les peuples m'ont été exposés et j'ai pu voir un Prophète avec une dizaine de personnes*[66], *un Prophète avec un ou deux hommes et un Prophète sans personne.*[67] *C'est*

(61) NdT : par un scorpion ou par quelque chose d'autre

(62) Il s'agit de *'Âmir ibn Charâhîl Al-Hamdâni*, il est né durant le califat de *'Umar* رضي الله عنه. Il fait partie des rapporteurs dignes de confiance et des jurisconsultes parmi les successeurs. Il est mort رحمه الله en l'an 103 de l'hégire.

(63) Il s'agit de *Burayda ibn Al-Hussayb ibn Al-Hârith Al-Aslami*, célèbre compagnon; il est mort رحمه الله en l'an 63 de l'hégire.

(64) Rapporté par *Muslim* en ces termes d'après *Burayda* de façon *mawqûf* n°220, Ibn *Mâjah* n°3513, *Abû Dâwud* d'après *'Imrân* n°3884 et *At-Tirmidhi* n°2057; authentifié par *al-Albânî* dans *sahîh al-jâmi'* n°7496. Il est rapporté par *al-Bukhârî* en s'arrêtant à *'Imrân* n°5705. *Ibn al-Athîr* رحمه الله a dit dans *An-Nihâya* (t.1 p.446): «La *huma* désigne le poison. On le vocalise aussi *humma*, mais *al-Azharî* le réprouve. Cela désigne aussi le dard du scorpion vu la proximité du sens, puisque le poison en provient».

(65) Il s'agit de l'un des aspects de la politesse que doit adopter l'étudiant en sciences religieuses, à savoir s'arrêter à ce qu'il a entendu sans aller plus loin et ne faire que ce qui est fondé sur la charia. Sinon, il sera réprouvé et ne méritera pas le titre d'étudiant. Toi qui es en quête de la science! Ne sois pas une girouette ni le suiveur aveugle de tout héraut. Garde-toi de suivre les cris de n'importe qui, de ne pas profiter de la lumière du savoir et de ne pas te réfugier dans un refuge solide, comme on le rapporte dans la recommandation de *'Alî Ibn Abî Tâlib* adressée à *Kamîl Ibn Ziyâd.*

(66) *Ibn al-Athîr* رحمه الله dit dans *An-Nihâya* (t.2 p.283): «Un *raht* d'hommes désigne le groupe de moins de dix. On dit aussi jusqu'à quarante. Mais il ne doit pas inclure de femmes».

(67) Il s'agit ici d'une consolation et d'un réconfort pour les prêcheurs dont les

alors qu' on me fit voir un peuple immense et je pensai que c' était mon peuple, quand on me dit: "Voici Mûsâ et son peuple". Puis, je regardai et vis un peuple immense et on me dit: "Voici ton peuple, au sein duquel se trouvent soixante-dix mille personnes qui entreront au Paradis sans jugement ni châtiment".[68] Puis, le Prophète ﷺ entra chez lui et les gens se

fidèles sont peu nombreux ou ceux qui croient en eux et en leur message. Voilà un Prophète ﷺ envoyé et soutenu par la révélation et les miracles auquel un seul homme croit, ou deux, ou un petit nombre ou personne. L' important est que celui qui appelle à Allah fasse de son mieux et déploie autant d' efforts que possible afin de servir son message et sa religion sans égard pour les résultats et le nombre de ses adeptes. Car c' est au-delà du pouvoir des hommes. D' ailleurs, cela indique que les sauvés forment une minorité. Il ne faut donc pas se faire avoir par le grand nombre des damnés. Allah le Très-Haut dit:

﴿قُلْ سِيرُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ فَٱنظُرُوا۟ كَيْفَ كَانَ عَٰقِبَةُ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلُ ۚ كَانَ أَكْثَرُهُم مُّشْرِكِينَ ﴿٤٢﴾﴾ [الروم: ٤٢]

﴿***Dis: «Parcourez la terre et voyez quelle a été la fin des peuples qui vous ont devancés, et dont la plupart étaient des polythéistes»***﴾ [Ar-Rum: 42]

﴿وَمَا وَجَدْنَا لِأَكْثَرِهِم مِّنْ عَهْدٍ ۖ وَإِن وَجَدْنَآ أَكْثَرَهُمْ لَفَٰسِقِينَ ﴿١٠٢﴾﴾

[الأعراف: ١٠٢]

﴿***Nous n'avons trouvé, chez la plupart d'entre eux, aucune trace de fidélité à leurs engagements. Nous avons, en revanche, constaté que la plupart d'entre eux étaient pervers***﴾ [Al-Araf: 102]

﴿وَإِن تُطِعْ أَكْثَرَ مَن فِى ٱلْأَرْضِ يُضِلُّوكَ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ﴾ [الأنعام: ١١٦]

﴿***Si tu te fies à la majeure partie des habitants de la terre, ils te feront dévier de la voie d' Allah***﴾ [Al-Anam: 116].

(68) C' est la preuve de la précellence de la communauté islamique, qu' elle est la plus nombreuse parmi les autres nations qui ont suivi leur Prophète et que

mirent à discuter de ces personnes. Certains dirent: “Peut-être s'agit-il de ceux qui ont tenu compagnie au Messager d'Allah ﷺ”. D'autres dirent: “Peut-être s'agit-il de ceux qui sont nés dans l'islam et n'ont jamais rien associé à Allah”. Et ils mentionnèrent d'autres choses. Quand le Prophète ﷺ sortit, ils l'informèrent de leur discussion et celui-ci dit alors: “Ce sont ceux qui ne demandent pas qu'on les exorcise, ne pratiquent pas la cautérisation, ne croient pas en l'augure et placent leur confiance en leur Seigneur”. '*Ukkâsha Ibn Mihsan* se leva alors et dit: “Ô Messager d'Allah! Demande à Allah qu'Il me compte parmi eux!” Il lui dit: “Tu es parmi eux”. Puis, un autre se leva et dit: “Ô Messager d'Allah! Demande à Allah qu'Il me compte parmi eux!” Il lui dit: “ *'Ukkâsha* t'a devancé”»[69].



ces soixante-dix mille ont parachevé et parfait le *tawhîd*. L'un des bienfaits d'Allah au Prophète ﷺ et à sa communauté est qu'Allah accorde avec chaque millier de ceux-là soixante-dix mille autres. Le Messager d'Allah ﷺ a dit: «*J'ai demandé à mon Seigneur davantage et Il m'en a accordé soixante-dix mille avec chaque millier*». Rapporté par *Ahmad* (t.1 p.6) et *Abû Ya'lâ* n°112. *Al-Hâfiz Ibn Hajar* dit dans *al-fath* (t.11 p.410) que la chaîne de transmission est bonne. *At-Tabarânî* rapporte quelque chose allant en ce sens d'après *Abû Ayyûb*, *Ahmad* d'après *Abû Hudhayfa*, *al-Bazzâr* d'après *Anas* et *Ibn Abî 'Âsim* d'après *Thawbân*. Ce sont des voies de transmission qui se fortifient l'une l'autre. Dans d'autres *hadiths*, il est question d'un nombre encore plus grand. *At-Tirmidhî* rapporte en le jugeant fiable, ainsi *qu'At-Tabarânî* et *Ibn Hibbân* dans son *sahîh*, selon le *hadith* d'*Abû Umâma* qui le fait remonter au Prophète ﷺ: «*Mon Seigneur m'a promis de faire entrer au Paradis soixante-dix mille de ma communauté, avec chaque millier soixante-dix mille autres, sans jugement ni châtiment, ainsi que trois poignées de Mon Seigneur*».

(69) Rapporté par *al-Bukhârî* n°5705 et *Muslim* n°220.

Chapitre

مَنْ حَقَّقَ التَّوْحِيدَ دَخَلَ الْجَنَّةَ بِغَيْرِ حِسَابٍ

Celui qui réalise le *tawhîd* ira au Paradis sans jugement

Ce chapitre est un complément du chapitre précédent et lui est subordonné. Réaliser le *tawhîd,* c' est le purifier et le débarrasser du polythéisme majeur et mineur, des innovations verbales et dogmatiques, des innovations des actes et des pratiques, ainsi que des péchés. C' est en parfaisant la sincérité pour Allah dans les dires, les actes et les intentions, ainsi qu' en délaissant le polythéisme majeur qui va à l' encontre de la base même du *tawhîd* et du polythéisme mineur inconciliable avec sa perfection, et en délaissant les innovations et les péchés qui souillent le *tawhîd*, empêchent sa perfection et gênent l' obtention de ses effets.

Celui qui concrétise son *tawhîd* au point que son cœur est empli de foi, d' Unicité et de sincérité et que les actes le confirment en se soumettant aux ordres d' Allah avec obéissance, repentir et humilité envers Lui, sans le détériorer en commettant un péché en particulier avec insistance, voilà celui qui ira au Paradis sans jugement et sera parmi les premiers qui y entrent et y occupent les hauts degrés.

Parmi ce qui indique tout particulièrement sa réalisation, on trouve la perfection du dévouement à Allah et l' intense confiance en Lui de sorte que le cœur ne fait attention aux créatures dans aucune affaire et ne se tourne jamais vers eux, et ne leur demande rien par la langue ni par la condition. Au contraire, dans son apparence comme en son for intérieur, dans ses dires et ses actes, son amour et son aversion, ainsi que dans l' ensemble de ses conditions, il ne recherche que l' agrément

d'Allah tout en suivant le Messager d'Allah ﷺ.

Dans ce rang sublime, les gens occupent différents niveaux.

﴿ وَلِكُلٍّ دَرَجَٰتٌ مِّمَّا عَمِلُوا ﴾ [الأنعام: ١٣٢]

﴿**À chacun des rangs selon ses œuvres**﴾ [Al-Anam: 132].

En outre, la réalisation du *tawhîd* ne se fait ni par le souhait ni par les prétentions dénuées de sens, ou encore par des parures vaines, mais bien par ce qui s'ancre dans le cœur, à savoir les croyances de la foi et les vérités de l'excellence, et qui est prouvé par les bons comportements et les actes pies remarquables.(70) Quiconque réalise le *tawhîd* de cette façon, acquiert l'ensemble des mérites cités dans le chapitre précédent. Et Allah est plus savant.



(70) La foi ne s'acquiert pas par les souhaits ni par les parures, mais bien par ce qui s'ancre dans le coeur et qui est prouvé par les oeuvres, conformément à ce qui est rapporté d'après *al-Hasan al-Basrî* رحمه الله. Voir *iqtidâ al-'ilm al-'amal d'al-Khatîb al-Baghdâdî* n°56 avec les vérifications d'*al-Albânî*. Mais ce n'est pas établi en le faisant remonter au Prophète ﷺ. Dans *da'îf al-jâmi'* n°4880, *al-Albânî* déclare qu'attribuer ce *hadith* en le faisant remonter jusqu'au Prophète ﷺ est inventé.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: مَعْرِفَةُ مَرَاتِبِ النَّاسِ فِي التَّوْحِيدِ.

الثَّانِيَةُ: مَا مَعْنَى تَحْقِيقِهِ.

الثَّالِثَةُ: ثَنَاؤُهُ سُبْحَانَهُ عَلَى إِبْرَاهِيمَ بِكَوْنِهِ لَمْ يَكُ مِنَ الْمُشْرِكِينَ.

الرَّابِعَةُ: ثَنَاؤُهُ عَلَى سَادَاتِ الْأَوْلِيَاءِ بِسَلَامَتِهِمْ مِنَ الشِّرْكِ.

الْخَامِسَةُ: كَوْنُ تَرْكِ الرُّقْيَةِ وَالْكَيِّ مِنْ تَحْقِيقِ التَّوْحِيدِ.

السَّادِسَةُ: كَوْنُ الْجَامِعِ لِتِلْكَ الْخِصَالِ هُوَ التَّوَكُّلَ.

السَّابِعَةُ: عُمْقُ عِلْمِ الصَّحَابَةِ بِمَعْرِفَتِهِمْ أَنَّهُمْ لَمْ يَنَالُوا ذَلِكَ إِلَّا بِعَمَلٍ.

الثَّامِنَةُ: حِرْصُهُمْ عَلَى الْخَيْرِ.

التَّاسِعَةُ: فَضِيلَةُ هَذِهِ الْأُمَّةِ بِالْكَمِّيَّةِ وَالْكَيْفِيَّةِ.

الْعَاشِرَةُ: فَضِيلَةُ أَصْحَابِ مُوسَى.

الْحَادِيَةَ عَشْرَةَ: عَرْضُ الْأُمَمِ عَلَيْهِ- عَلَيْهِ الصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ.

الثَّانِيَةَ عَشْرَةَ: أَنَّ كُلَّ أُمَّةٍ تُحْشَرُ وَحْدَهَا مَعَ نَبِيِّهَا.

الثَّالِثَةَ عَشْرَةَ: قِلَّةُ مَنِ اسْتَجَابَ لِلْأَنْبِيَاءِ.

الرَّابِعَةَ عَشْرَةَ: أَنَّ مَنْ لَمْ يُجِبْهُ أَحَدٌ يَأْتِي وَحْدَهُ.

الْخَامِسَةَ عَشْرَةَ: ثَمَرَةُ هَذَا الْعِلْمِ، وَهُوَ عَدَمُ الِاغْتِرَارِ بِالْكَثْرَةِ، وَعَدَمُ الزُّهْدِ فِي الْقِلَّةِ.

السَّادِسَةَ عَشْرَةَ: الرُّخْصَةُ فِي الرُّقْيَةِ مِنَ الْعَيْنِ وَالْحُمَةِ.

السَّابِعَةَ عَشْرَةَ: عُمْقُ عِلْمِ السَّلَفِ، لِقَوْلِهِ: «قَدْ أَحْسَنَ مَنِ انْتَهَى إِلَى مَا سَمِعَ، وَلَكِنْ كَذَا وَكَذَا»؛ فَعُلِمَ أَنَّ الْحَدِيثَ الْأَوَّلَ لَا يُخَالِفُ الثَّانِي.

الثَّامِنَةَ عَشْرَةَ: بُعْدُ السَّلَفِ عَنْ مَدْحِ الْإِنْسَانِ بِمَا لَيْسَ فِيهِ.

التَّاسِعَةَ عَشْرَةَ: قَوْلُهُ: «أَنْتَ مِنْهُمْ» عَلَمٌ مِنْ أَعْلَامِ النُّبُوَّةِ.

الْعِشْرُونَ: فَضِيلَةُ عُكَّاشَةَ.

الْحَادِيَةُ وَالْعِشْرُونَ: اسْتِعْمَالُ الْمَعَارِيضِ.

الثَّانِيَةُ وَالْعِشْرُونَ: حُسْنُ خُلُقِهِ ﷺ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. Connaître les différents degrés des gens dans le *tawhîd*.[71]

2. Ce que signifie sa réalisation.[72]

3. Allah a fait l'éloge d'*Ibrâhîm* en disant qu'il n'était pas parmi les polythéistes.

4. Allah a fait les éloges des meilleurs de Ses alliés en disant qu'ils sont exempts de tout polythéisme.

5. Délaisser l'exorcisme et la cautérisation relève de la réalisation du *tawhîd*.

6. Le point qui relie toutes ces caractéristiques est la confiance en Allah (*tawakkul*).

7. La profondeur du savoir des Compagnons qui savaient que ces élus n'ont atteint ce degré que par les œuvres.

8. Leur assiduité à faire le bien.

---

(71) Parmi les gens, il en est qui réalisent l'Unicité pure et complète et comptent parmi ces soixante-dix mille. Pour d'autres, le jugement sera débattu si bien que lorsque Allah leur fera reconnaître leurs péchés, Il leur pardonnera et les couvrira. D'autres iront en Enfer jusqu'à ce qu'ils se purifient de leurs péchés, alors ils en sortiront et iront au Paradis. Il y en a d'autres qui demeureront en Enfer pour de longues périodes, et parmi eux se trouve le dernier à sortir de l'Enfer pour entrer au Paradis.

(72) Réaliser l'Unicité se fait par la sincérité des paroles et des actes pour Allah ﷻ, de sorte qu'ils ne s'orientent avec leurs cœurs que vers Lui. Ils ne demandent pas qu'on les exorcise, même si c'est permis, de sorte que leurs cœurs ne s'attachent pas à un autre qu'Allah. Ce qui les pousse à agir de la sorte, c'est l'intensité de leur confiance en leur Seigneur et leur foi en ce qu'Il leur a décrété et prédestiné. Ils ont une foi totale et absolue en cela et remettent leurs affaires à Allah. Ils ne se tournent que vers Lui Seul et leurs cœurs ne tiennent compte de personne d'autre qu'Allah ﷻ.

9. Le mérite de cette communauté tant dans le nombre que dans la qualité.

10. Le mérite des compagnons de *Mûsâ.*

11. Les peuples ont été exposés au Prophète ﷺ.

12. Chaque communauté sera rassemblée seule avec son Prophète.

13. Ceux qui ont répondu à l' appel des Prophètes sont peu nombreux.

14. Le Prophète à qui personne n' a répondu se présentera seul.

15. Les fruits de ce savoir qui consistent à ne pas se laisser leurrer par le nombre et ne pas mépriser le petit nombre.[73]

---

(73) Que le petit nombre des itinérants ne t' afflige pas et que le grand nombre des damnés ne te trompe pas! *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit dans *'uddat As-sâbirin* (p.124): «Allah, exalté soit-Il, a qualifié les reconnaissants d' être peu parmi Ses serviteurs. Le Très-Haut déclare:

﴿وَقَلِيلٌ مِّنْ عِبَادِيَ الشَّكُورُ ﴾ [سبأ: ١٣]

﴿***Peu de Mes serviteurs sont reconnaissants***﴾ [Saba: 13].

L' *imam Ahmad* mentionne d' après *'Umar Ibn al-Khattâb* رضي الله عنه qu' il a entendu un homme dire: "Ô Allah, place-moi parmi la minorité!" Il demanda alors: "De quoi s' agit-il?" Il répondit: "Ô émir des croyants! Allah dit:

﴿وَمَا آمَنَ مَعَهُ إِلَّا قَلِيلٌ ﴾ [هود: ٤٠]

﴿***Or, ceux qui avaient cru avec lui étaient peu nombreux***﴾ [Hud: 40]

﴿وَقَلِيلٌ مِّنْ عِبَادِيَ الشَّكُورُ ﴾ [سبأ: ١٣]

﴿***Peu de Mes serviteurs sont reconnaissants***﴾ [Saba: 13]

﴿إِلَّا الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ وَقَلِيلٌ مَّا هُمْ ﴾ [ص: ٢٤]

16. La permission de l'exorcisme contre le mauvais œil et les piqûres ou morsures venimeuses.(74)

17. La profondeur du savoir des *salafs* [prédécesseurs] se manifestant dans: «Celui qui s'arrête à ce qu'il a entendu a certes bien agi...» On sait alors que le premier *hadith* ne contredit pas le second.(75)

18. Les *salafs* [prédécesseurs] se gardaient de flatter quelqu'un pour une qualité qu'il ne possède pas.(76)

19. Sa parole: «Tu es parmi eux» est un des signes de la prophétie.

﴿***...excepté ceux qui croient en Allah et font le bien. Mais hélas! Ces derniers sont fort peu nombreux***﴾ [Sad: 24]".

Et *'Umar* de conclure: "Tu as raison"».

(74) *cheikh Sulaymân* dit dans *taysîr al-'Azîz al-Hamîd* (p.104): «*Al-Khattabî* dit: "Le *hadith* veut dire qu'il n'est pas d'exorcisme plus curatif ou plus indiqué qui celui contre le mauvais œil et la morsure ou piqûre venimeuse. D'ailleurs, le Prophète ﷺ a pratiqué l'exorcisme et il s'est fait exorcisé"».

(75) *cheikh Sulaymân* dit dans *taysîr al-'Azîz al-Hamîd* (p.104): «Quand il dit: "Celui qui s'arrête à ce qu'il a entendu a certes bien agi", cela veut dire que celui qui s'en réfère au savoir qu'il a acquis et le met en pratique, a certes bien agi, car il a accompli son devoir et agit à la lumière du savoir qui lui est parvenu, contrairement à celui qui agit avec ignorance ou n'applique pas ce qu'il sait. Il agit certes mal et est pécheur».

(76) Tel est l'apanage des vertueux et la coutume des pieux. Ils n'aiment pas qu'on les loue pour ce qu'ils n'ont pas fait. Et lorsqu'ils oeuvrent, ils s'efforcent de dissimuler leurs actions, veillant ainsi à ce que leurs oeuvres soient exclusivement pour l'agrément d'Allah. Ils ne cherchent ni ostentation ni réputation. Le Très-Haut déclare:

﴿ لَا تَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ يَفْرَحُونَ بِمَآ أَتَوا۟ وَّيُحِبُّونَ أَن يُحْمَدُوا۟ بِمَا لَمْ يَفْعَلُوا۟ فَلَا
تَحْسَبَنَّهُم بِمَفَازَةٍ مِّنَ ٱلْعَذَابِ ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ١٨٨ ﴾ [آل عمران: ١٨٨]

﴿***Ne pense point que ceux-là qui exultent de ce qu'ils ont fait, et qui aiment qu'on les loue pour ce qu'ils n'ont pas fait, ne pense point donc qu'ils trouvent une échappatoire au châtiment. Pour eux, il y aura un châtiment douloureux!***﴾ [Al-Imran: 188].

20. Le mérite de *'Ukkâsha*[77]

21. L'emploi d'insinuations.

22. Le bon comportement du Prophète ﷺ [78]



(77) *'Ukkâsha Ibn Mihsan* fut parmi les premiers à adhérer à l'islam. Il a accompli l'hégire et participé à *Badr*. La bonne annonce du Paradis de la part du Prophète ﷺ suffit amplement comme qualité. Il fut tué lors de la campagne contre les apostats رضي الله عنه.

(78) Sa moralité était en effet le Coran, comme en informe *'Âisha* رضي الله عنها. Sa haute moralité est soulignée ici dans le fait que, lorsque l'homme après *'Ukkâsha* lui a dit: «Demande à Allah que je sois parmi eux», le Prophète ﷺ ne lui a pas dit: «Tu n'es pas parmi eux», mais plutôt: «*'Ukkâsha* t'a devancé». Il a agi envers cet homme avec politesse, bon comportement et douceur.

٣- بَابُ
الْخَوْفِ مِنَ الشِّرْكِ

وَقَوْلِ اللَّهِ ﷻ: ﴿إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغۡفِرُ أَن يُشۡرَكَ بِهِۦ وَيَغۡفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ﴾ [النساء: ٤٨]. وقَالَ الْخَلِيلُ عليه السلام: ﴿وَٱجۡنُبۡنِي وَبَنِيَّ أَن نَّعۡبُدَ ٱلۡأَصۡنَامَ ٣٥﴾ [إبراهيم: ٣٥]

وَفِي الحَدِيثِ: «أَخْوَفُ مَا أَخَافُ عَلَيْكُمُ الشِّرْكُ الْأَصْغَرُ»، فَسُئِلَ عَنْهُ فَقَالَ: «الرِّيَاءُ». وَعَن ابْنِ مَسْعُودٍ رضي الله عنه أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ مَاتَ وَهُوَ يَدْعُو لِلَّهِ نِداً دَخَلَ النَّارَ»، رَوَاهُ البُخَارِيّ. وَلِمُسْلِمٍ عَنْ جابرٍ رضي الله عنه، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ لَقِيَ اللَّهَ وَهُوَ لَا يُشْرِكُ بِهِ شَيْئاً دَخَلَ الْجَنَّةَ، وَمَنْ لَقِيَهُ يُشْرِكُ بِهِ شَيْئاً دَخَلَ النَّارَ».



3- Chapitre
De la crainte du polythéisme (le *chirk*)[79]

Allah ﷻ dit:

﴿ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغۡفِرُ أَن يُشۡرَكَ بِهِۦ وَيَغۡفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ ﴾[النساء: ٤٨]

﴿Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe quoi que ce soit. À part cela, Il pardonne à qui Il veut﴾ [80][An-Nisa': 48].

---

(79) Car c'est le pire des péchés. Tout en dehors du polythéisme dépend de la volonté d'Allah. Quant au polythéisme, c'est le péché le plus abominable et la pire des injustices. C'est pourquoi le musulman doit le craindre, s'en méfier, s'en protéger et l'écarter de lui par tous les moyens de peur d'y tomber sans même le savoir. Il faut donc connaître ses causes, ses catégories et son danger. Qu'Allah fasse miséricorde à *Hudhayfa Ibn al-Yamân* lorsqu'il dit: «Les gens interrogeaient le Messager d'Allah ﷺ sur le bien alors que je l'interrogeais sur le mal de peur qu'il me touche». Rapporté par *al-Bukhârî* n°3606 et *Muslim* n°1847. Et qu'Allah fasse miséricorde à *al-Fârûq ('Umar)* lorsqu'il dit: «Certes, les anses de l'islam seront rompues une à une quand l'islam verra apparaître des gens qui n'ont pas connu l'Ignorance».

(80) *cheikh 'Abd Allah Ibn 'Abd Ar-Rahmân Abâbatîn* dit dans *majmû'a Ar-rasâ' il wal-masâ'il An-najdiyya* (t.5 p.466-467): «Il n'y a rien à ajouter quand vous dites que *cheikh Taqî Ad-Dîn Ibn Taymiyyah* fait preuve de rigidité dans la question du polythéisme. Mais c'est Allah qui est strict à ce propos, car Il dit:

﴿ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغۡفِرُ أَن يُشۡرَكَ بِهِۦ ﴾[النساء: ٤٨]

﴿Allah ne pardonne point qu'on Lui associe d'autres divinités﴾
[An-Nisa': 116]

dans deux passages de Son Livre. Il dit par le biais du Messie aux fils d' Israël:

﴿إِنَّهُۥ مَن يُشۡرِكۡ بِٱللَّهِ فَقَدۡ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيۡهِ ٱلۡجَنَّةَ﴾ [المائدة: ٧٢]

﴿Quiconque donne des associés à Allah, Allah lui interdira l'entrée du Paradis﴾ [Al-Maidah: 72].

Allah le Très-Haut dit aussi à Son Prophète ﷺ:

﴿وَلَقَدۡ أُوحِيَ إِلَيۡكَ وَإِلَى ٱلَّذِينَ مِن قَبۡلِكَ لَئِنۡ أَشۡرَكۡتَ لَيَحۡبَطَنَّ عَمَلُكَ﴾ [الزمر: ٦٥]

﴿Il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé: «Si jamais tu donnes des associés à Allah, toutes tes œuvres seront réduites à néant»﴾ [Az-Zumar: 65].

Et Il dit:

﴿وَلَوۡ أَشۡرَكُواْ لَحَبِطَ عَنۡهُم مَّا كَانُواْ يَعۡمَلُونَ ٨٨﴾ [الأنعام: ٨٨]

﴿Mais s'ils avaient donné des associés à Allah, toutes leurs œuvres auraient été vaines﴾ [Al-Anam: 88]

﴿فَٱقۡتُلُواْ ٱلۡمُشۡرِكِينَ حَيۡثُ وَجَدتُّمُوهُمۡ وَخُذُوهُمۡ وَٱحۡصُرُوهُمۡ وَٱقۡعُدُواْ لَهُمۡ كُلَّ مَرۡصَدٍ﴾ [التوبة: ٥]

﴿Tuez les polythéistes partout où vous les trouverez! Capturez-les! Assiégez-les! Dressez-leur des embuscades!﴾ [At-Tawbah: 5].

Dans la *sunna* établie du Prophète ﷺ, les mises en garde et la sévérité à l'encontre du polythéisme sont indénombrables. La plupart des *hadiths* où le Prophète ﷺ évoque les péchés capitaux débutent par le polythéisme. Lorsque le Prophète ﷺ fut interrogé sur le pire des péchés auprès d' Allah, il répondit: «*C'est de donné à Allah un égal alors qu'Il t'a créé*». Quand on sait cela, il devient impératif pour quiconque est assujetti à la responsabilité religieuse de connaître les limites du polythéisme et sa réalité, surtout en ces périodes dans lesquelles l'ignorance règne en maître au sujet de cette grave affaire».

L'ami intime عليه السلام[81] a dit:

﴿وَٱجۡنُبۡنِي وَبَنِيَّ أَن نَّعۡبُدَ ٱلۡأَصۡنَامَ ٣٥﴾ [إبراهيم: ٣٥]

﴿Écarte-moi ainsi que mes fils de l'adoration des idoles﴾[82] [Ibrahim: 35].

Il est dit dans le hadith: «*La chose que je crains le plus pour vous est le polythéisme mineur*». On l'interrogea à ce sujet et il répondit: «*L'ostentation*».[83]

Ibn Mas'ûd[84] رضي الله عنه rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

(81) NdT: «*khalil* خَلِيْلُ» est un Prénom masculin arabe, il signifie « ami intime », « confident », « le préféré », ou encore « le bien-aimé ».

ibrahim عليه السلام: est qualité de *khalil*-Allah (l'ami intime d'Allah) dans le coran et la *sunna*. Voir; sourate *an-Nissa*(*les femmes*: 125), et *Muslim* N°532.

(82) *Ibrâhîm At-Taymî* رحمه الله dit: «Qui donc est à l'abri du fléau après *Ibrâhîm?* Oui, qui en est à l'abri après lui, l'*imam* des monothéistes et le père des Prophètes, qui était une communauté, entièrement soumis à Allah, et qui n'était point du nombre des polythéistes. Il le craignait pour lui-même et ses descendants après lui. Il invoqua donc Allah et le supplia de le préserver de l'adoration des idoles, alors que c'est lui qui les a brisées et c'est lui qu'Allah a éprouvé par certains commandements qu'il accomplit. C'est aussi lui qui a fait honneur à ses engagements. Mais il redoutait le polythéisme et craignait d'y tomber, d'où l'imploration de son Seigneur en ces termes:

﴿وَإِذۡ قَالَ إِبۡرَٰهِيمُ رَبِّ ٱجۡعَلۡ هَٰذَا ٱلۡبَلَدَ ءَامِنٗا وَٱجۡنُبۡنِي وَبَنِيَّ أَن نَّعۡبُدَ ٱلۡأَصۡنَامَ ٣٥ رَبِّ إِنَّهُنَّ أَضۡلَلۡنَ كَثِيرٗا مِّنَ ٱلنَّاسِ﴾ [إبراهيم: ٣٥ - ٣٦]

﴿Ô mon Seigneur, fais de cette cité un lieu sûr, et préserve-moi ainsi que mes enfants de l'adoration des idoles. Ô mon Seigneur, elles ont égaré beaucoup de gens﴾ [Ibrahim: 35-36].

(83) Rapporté par l'*imam Ahmad* (t.5 p.428-429) et *At-Tabarânî* dans *al-mu'jam al-kabîr* (t.2 p.253 n°4301).

(84) Sa biographie a été faite précédemment p.39

> *«Quiconque meurt alors qu'il invoque en dehors d'Allah un égal ira en Enfer».*[85] *Al-Bukhârî.*

Muslim rapporte d'après *Jâbir* [86] que le Messager d' Allah a dit:

> *«Quiconque rencontre Allah alors qu'il ne Lui associe rien ira au Paradis et quiconque Le rencontre alors qu'il Lui associe quelque chose ira en Enfer».*[87]



(85) *Al-Bukhârî* n°4497 en ces termes: «Le Prophète dit une parole et j'en dis une autre. Le Prophète dit: "*Celui qui meurt alors qu'il invoque en dehors d'Allah un égal ira en Enfer*". Quant à moi, je dis: "Celui qui meurt alors qu'il n'invoque pas d'égal à Allah ira au Paradis"».

(86) Il s'agit de *Jâbir ibn 'Abdullah ibn 'Amr ibn Harâm Al-Ansâri*, puis *As-Sulami*. Son père et lui sont deux nobles compagnons. Il est mort à Médine, en l'an 74 de l'hégire. Il perdit la vue à la fin de sa vie.

(87) *Muslim* n°(93/152).

Chapitre

بَابُ الْخَوْفِ مِنْ الشِّرْكِ

De la crainte du polythéisme(le *chirk*)

Le polythéisme dans le *tawhîd* de la divinité et de l'adoration contredit totalement le *tawhîd*. Il est de deux types: un polythéisme majeur apparent et un autre mineur caché.(88)

(88) *cheikh Muhammad Ibn 'Abd al-Wahhâb* رحمه الله dit dans *Ad-durar As-saniyya fîl-ajwiba An-Najdiyya* (t.2 p.69-70) et *Majmû'at Ar-Rasâ' il wal-masâ' il An-Najdiyya* (t.1 p.661-662): «Sache que le contraire de l'Unicité est le polythéisme et il se divise en trois catégories: un polythéisme majeur, un polythéisme mineur et un polythéisme caché.

La preuve du polythéisme majeur est la parole du Très-Haut:

﴿إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِۦ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ ۚ وَمَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَٰلًۢا بَعِيدًا ﴿١١٦﴾﴾ [النساء: ١١٦]

﴿Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. À part cela, Il pardonne à qui Il veut. Quiconque donne des associés à Allah s'égare très loin dans l'égarement﴾ [An-Nisa': 116].

Il dit également:

﴿وَقَالَ ٱلْمَسِيحُ يَٰبَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ رَبِّى وَرَبَّكُمْ ۖ إِنَّهُۥ مَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ ٱلْجَنَّةَ وَمَأْوَىٰهُ ٱلنَّارُ ۖ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ أَنصَارٍ ﴿٧٢﴾﴾

[المائدة: ٧٢]

﴿Alors que le Messie a dit: «Ô enfants d'Israël, adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur». Quiconque associe à Allah, Allah lui interdit le Paradis et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs!﴾ [Al-Maidah: 72].

Le polythéisme majeur est de quatre sortes:

- **la première**: le polythéisme dans l’invocation. La preuve est:

﴿ فَإِذَا رَكِبُوا۟ فِى ٱلْفُلْكِ دَعَوُا۟ ٱللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ فَلَمَّا نَجَّىٰهُمْ إِلَى ٱلْبَرِّ إِذَا هُمْ يُشْرِكُونَ ﴿٦٥﴾ لِيَكْفُرُوا۟ بِمَآ ءَاتَيْنَٰهُمْ وَلِيَتَمَتَّعُوا۟ ۖ فَسَوْفَ يَعْلَمُونَ ﴿٦٦﴾ ﴾

[العنكبوت: ٦٥ - ٦٦]

﴾ Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu’Il les a sauvés sur la terre ferme, voilà qu’ils [Lui] donnent des associés. Qu’ils nient ce que nous leur avons donné et jouissent des biens de ce monde! Ils sauront bientôt! ﴿ [Al-Ankabut: 65-66]

- **la deuxième**: le polythéisme dans l’intention, qui désigne la volonté et le but. La preuve est:

﴿ مَن كَانَ يُرِيدُ ٱلْحَيَوٰةَ ٱلدُّنْيَا وَزِينَتَهَا نُوَفِّ إِلَيْهِمْ أَعْمَٰلَهُمْ فِيهَا وَهُمْ فِيهَا لَا يُبْخَسُونَ ﴿١٥﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ لَيْسَ لَهُمْ فِى ٱلْءَاخِرَةِ إِلَّا ٱلنَّارُ ۖ وَحَبِطَ مَا صَنَعُوا۟ فِيهَا وَبَٰطِلٌ مَّا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٦﴾ ﴾ [هود: ١٥ - ١٦]

﴾Ceux qui veulent la vie présente avec sa parure, Nous les rétribuerons exactement selon leurs actions sur terre, sans que rien leur en soit diminué. Ceux-là qui n’ont rien, dans l’au-delà, que le Feu. Ce qu’ils auront fait ici-bas sera un échec et sera vain ce qu’ils auront œuvré﴿ [Hud: 15,16]

- **la troisième**: le polythéisme dans l’obéissance. La preuve est:

﴿ ٱتَّخَذُوٓا۟ أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَٰنَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ ٱللَّهِ وَٱلْمَسِيحَ ٱبْنَ مَرْيَمَ وَمَآ أُمِرُوٓا۟ إِلَّا لِيَعْبُدُوٓا۟ إِلَٰهًا وَٰحِدًا ۖ لَّآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۚ سُبْحَٰنَهُۥ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿٣١﴾ ﴾ [التوبة: ٣١]

﴾Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie fils de Maryam, comme seigneurs en dehors d’Allah, alors qu’on ne leur a commandé que d’adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui! Gloire à Lui! Il est au-dessus de ce qu’ils

associent ﴾ [At-Tawbah: 31].

L'interprétation de ce verset ne présente aucune ambiguïté, il s'agit d'obéir aux savants et aux dévots dans la désobéissance à Allah, et non pas de les invoquer. C'est ainsi que le Prophète l'expliqua à *'Adî Ibn Hâtim* lorsqu'il l'interrogea en ces termes: "Mais nous ne les adorons pas!" Le Prophète ﷺ lui dit alors que leur adoration consiste à leur obéir dans le péché;

- **la quatrième**: le polythéisme dans l'amour. La preuve est:

﴿ وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ ۗ وَلَوْ يَرَى ٱلَّذِينَ ظَلَمُوٓا۟ إِذْ يَرَوْنَ ٱلْعَذَابَ أَنَّ ٱلْقُوَّةَ لِلَّهِ جَمِيعًا وَأَنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعَذَابِ ﴿١٦٥﴾ ﴾ [البقرة: ١٦٥]

﴿Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or, les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah. Quand les injustes verront le châtiment, ils sauront que la force tout entière est à Allah et qu'Allah est dur en châtiment!﴾

jusqu'à:

﴿ وَمَا هُم بِخَٰرِجِينَ مِنَ ٱلنَّارِ ﴿١٦٧﴾ ﴾ [البقرة: ١٦٧]

﴿...mais ils ne pourront pas sortir du Feu﴾ [Al-Baqarah: 167].

La deuxième catégorie est le polythéisme mineur. Il s'agit de l'ostentation. La preuve est:

﴿ فَمَن كَانَ يَرْجُوا۟ لِقَآءَ رَبِّهِۦ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَٰلِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِۦٓ أَحَدًۢا ﴿١١٠﴾ ﴾

[الكهف: ١١٠]

﴿Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur﴾ [Al-Kahf: 110].

La troisième catégorie est le polythéisme caché. La preuve est ce que le Prophète ﷺ dit:

Quant au polythéisme majeur, il s'agit de donner un égal à Allah qu'on invoque comme on L'invoque, que l'on craint, en qui on place son espoir ou qu'on aime comme Allah, ou bien de lui vouer une quelconque forme d'adoration. En présence de ce polythéisme, le *tawhîd* ne subsiste pas. Voilà le polythéiste auquel Allah interdit le Paradis et dont le refuge sera l' Enfer.

Il n'y a pas de différence entre le fait d'appeler cette adoration vouée à un autre qu'Allah «adoration», «sollicitation» ou de lui donner toute autre désignation. Tout cela relève du polythéisme majeur, car on tient compte de la réalité des choses et de leur signification, non pas des mots et expressions.

Quant au polythéisme mineur, il désigne l'ensemble des paroles et des actes qui mènent au polythéisme, comme l'exagération à l'égard d'une créature sans que cela n'atteigne le degré de l'adoration. Par exemple, jurer par un autre qu'Allah, la simple ostentation et autres choses du genre.[89]

الشِّرْكُ فِي هَذِهِ الْأُمَّةِ أَخْفَى مِنْ دَبِيبِ النَّمْلِ عَلَى الصَّفَاةِ السَّوْدَاءِ فِي ظُلْمَةِ اللَّيْلِ.

"Le polythéisme dans cette communauté est plus subtil que les pas d'une fourmi sur un rocher noir dans une nuit épaisse".

Son expiation est enseignée par le Prophète ﷺ:

اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ أَنْ أُشْرِكَ بِكَ شَيْئًا وَأَنَا أَعْلَمُ، وَأَسْتَغْفِرُكَ مِنَ الذَّنْبِ الَّذِي لَا أَعْلَمُ

«Allahumma innî a'ûdhu bika an uchrika bika chay an wa anâ a'lamu wa astaghfiruka mina adh dhamb aladhy la a'lam.»

"Ô Allah! Je cherche refuge auprès de Toi contre le fait de T'associer quoi que ce soit alors que je sais. Et je Te demande pardon pour le péché que je ne sais pas"».

(89) *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit dans *Majmû'at Ar-Rasâ' il wal-masâ' il An-Najdiyya* (t.5 p.608): «Quant au polythéisme, il est de deux sortes: majeur et mineur.

Si le polythéisme contredit le *tawhîd* et impose l' entrée en Enfer pour l' éternité, ainsi que l' interdiction du Paradis dans le cas du polythéisme majeur, et si le bonheur ne dépend que de l' éloignement de ce poly-

Le polythéisme majeur n' est pardonné par Allah qu' en s' en repentant. Il s' agit d' attribuer à Allah un égal qu' il aime comme Allah. C' est la forme de polythéisme dans laquelle les divinités des polythéistes sont considérées comme égales au Seigneur des mondes. C' est pourquoi ceux-là diront à leurs divinités en Enfer:

﴿ تَٱللَّهِ إِن كُنَّا لَفِي ضَلَٰلٍ مُّبِينٍ ﴿٩٧﴾ إِذْ نُسَوِّيكُم بِرَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٩٨﴾ ﴾ [الشعراء: ٩٧ - ٩٨]

﴿***Par Allah! Nous étions dans un égarement manifeste quand nous vous mettions sur un pied d' égalité avec le Seigneur des mondes***﴾ [As-Shuaraa: 97-98].

Pourtant, ils reconnaissaient Allah comme étant le Créateur Unique, le Créateur de toute chose et le Souverain, tandis que leurs divinités ne créent rien, de pourvoient pas à la subsistance, ne donnent pas la vie ni la mort.

Cette considération d' égalité était établie dans l' amour, la glorification et l' adoration, comme c' est le cas pour la plupart des polythéistes dans le monde. En réalité, tous aiment leurs divinités, les glorifient et les prennent pour alliés en dehors d' Allah. Beaucoup d' entre eux, voire la plupart, aiment leurs divinités plus qu' Allah, se réjouissent de les évoquer plus que lorsqu' on L' évoque Seul et se mettent en colère quand une de leurs divinités est dénigrée par les *cheikhs* plus que leur indignation contre le blasphème à l' égard du Seigneur des mondes. Quand une valeur sacrée de leurs divinités est dénigrée, ils entrent dans une colère noire. Mais lorsqu' on bafoue les interdictions d' Allah, ils ne se mettent pas en colère. Au contraire, si le blasphémateur leur donne une miette à manger, ils sont satisfont et leur cœur ne ressent plus aucune réprobation. Nous l' avons remarqué de leur part, nous-mêmes et d' autres. On voit alors l' un d' eux avoir au bout de la langue l' évocation de son dieu en dehors d' Allah: quand il se lève, s' assied, glisse et tombe malade. Il évoque son dieu en dehors d' Allah et c' est ce qu' il exprime le plus souvent sans le réprouver. Il prétend que c' est la porte qui lui permet de satisfaire son besoin auprès d' Allah, son intercesseur auprès de Lui et son intermédiaire avec Lui. Mais c' est ainsi que les adorateurs d' idoles étaient».

théisme, alors il incombe véritablement au serviteur de le redouter par-dessus tout, de s' efforcer de le fuir, ainsi que ses chemins, ses moyens et ses causes, tout en demandant à Allah de l' en protéger, comme l' ont fait les Prophètes, les élus et les meilleures créatures.

Le serviteur se doit d' employer tous ses efforts pour amplifier et renforcer la sincérité dans son cœur, et ce en s' attachant totalement à Allah, dans l' adoration, le repentir, la crainte, l' espoir, le désir et la recherche de Son agrément et de Sa récompense dans tout ce qu' il fait ou délaisse, que ce soit extérieurement ou intérieurement.[90] Car la sincérité, par sa

(90) *Cheikh 'Abd Ar-Rahmân Ibn Hassan Āl Ash-Shaykh* رحمه الله dit dans *majmû'at A-rasâ' il wal-masâ' l A-najdiyya* (2/2/17): «La sincérité de l' adoration à Allah est le fondement de la religion de l' islam, avec lequel Il a envoyé tous Ses Messagers et révélé tous Ses Livres. C' est le secret de la création. Le Très-Haut dit à Son Prophète ﷺ:

﴿قُلْ إِنَّمَآ أُمِرْتُ أَنْ أَعْبُدَ ٱللَّهَ وَلَآ أُشْرِكَ بِهِۦٓ ۚ إِلَيْهِ أَدْعُوا۟ وَإِلَيْهِ مَـَٔابِ ﴿٣٦﴾﴾

[الرعد: ٣٦]

﴿***Dis: «J' ai seulement ordre de n' adorer qu' Allah, sans rien Lui associer. C' est à Lui que j' appelle les hommes et c' est vers Lui que se fera mon retour***﴾ [Ar-Raad: 36]

﴿۞ وَمَن يُسْلِمْ وَجْهَهُۥٓ إِلَى ٱللَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ فَقَدِ ٱسْتَمْسَكَ بِٱلْعُرْوَةِ ٱلْوُثْقَىٰ﴾

[لقمان: ٢٢]

﴿***Quiconque se soumet à Allah, tout en s' appliquant à faire le bien, se sera assuré la position la plus solide***﴾ [Luqman: 36].

Se soumettre à Allah, c' est Lui vouer exclusivement tous les actes, extérieurs et intérieurs. Telle est l' Unicité de la divinité, l' Unicité de l' adoration, l' Unicité de l' intention et de la volonté. Celui qui agit de la sorte, s' est assurément accroché à l' anse la plus solide, qui est *Point de divinité digne d' adoration si ce n' est Allah.* Cette parole signifie de nier le polythéisme, de le rejeter et de le désavouer tout en vouant l' adoration exclusivement à Allah. C' est ce que signifie la parole de l' ami intime [le Prophète *Ibrahim* عليه السلام]:

nature, repousse à la fois le polythéisme majeur et mineur. Toute forme de polythéisme qui survient n' est due qu' à la faiblesse de sa sincérité.



﴿إِنِّي وَجَّهْتُ وَجْهِيَ لِلَّذِي فَطَرَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ حَنِيفًا ۖ وَمَا أَنَا مِنَ الْمُشْرِكِينَ ﴿٧٩﴾﴾ [الأنعام: ٧٩]

*﴿ **je tourne ma face vers Celui qui a créé les cieux et la terre, et je ne suis point du nombre des polythéistes** ﴾* [Al-Anam: 79]

Voilà la sincérité qui est la religion d' Allah, qui n' en accepte pas d' autre pour Ses serviteurs. Le Très-haut dit en effet:

﴿فَاعْبُدِ اللَّهَ مُخْلِصًا لَهُ الدِّينَ ﴿٢﴾ أَلَا لِلَّهِ الدِّينُ الْخَالِصُ﴾ [الزمر: ٢ - ٣]

*﴿**Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif! C' est à Allah qu' appartient la religion pure**﴾* [Az-Zumar: 2-3].

La religion ici est l' adoration. *Abû Ja'far Ibn Jarîr* l' a interprété dans son *tafsîr* en disant qu' il s' agit de l' invocation, qui est l' un des composants de l' adoration».

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: الْخَوْفُ مِنَ الشِّرْكِ.

الثَّانِيَةُ: أَنَّ الرِّيَاءَ مِنَ الشِّرْكِ.

الثَّالِثَةُ: أَنَّهُ مِنَ الشِّرْكِ الْأَصْغَرِ.

الرَّابِعَةُ: أَنَّهُ أَخْوَفُ مَا يُخَافُ مِنْهُ عَلَى الصَّالِحِينَ.

الْخَامِسَةُ: قُرْبُ الْجَنَّةِ وَالنَّارِ.

السَّادِسَةُ: الْجَمْعُ بَيْنَ قُرْبِهِمَا فِي حَدِيثٍ وَاحِدٍ.

السَّابِعَةُ: أَنَّهُ مَنْ لَقِيَهُ لَا يُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا دَخَلَ الْجَنَّةَ، وَمَنْ لَقِيَهُ يُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا دَخَلَ النَّارَ،وَلَوْ كَانَ مِنْ أَعْبَدِ النَّاسِ.

الثَّامِنَةُ: الْمَسْأَلَةُ الْعَظِيمَةُ سُؤَالُ الْخَلِيلِ لَهُ وَلِبَنِيهِ وِقَايَةَ عِبَادَةِ الْأَصْنَامِ.

التَّاسِعَةُ: اعْتِبَارُهُ بِحَالِ الْأَكْثَرِ لِقَوْلِهِ: ﴿رَبِّ إِنَّهُنَّ أَضْلَلْنَ كَثِيرًا مِّنَ النَّاسِ﴾ [إبراهيم: ٣٦]

الْعَاشِرَةُ: فِيهِ تَفْسِيرُ «**لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ**» كَمَا ذَكَرَهُ الْبُخَارِيُّ.

الْحَادِيَةَ عَشْرَةَ: فَضِيلَةُ مَنْ سَلِمَ مِنَ الشِّرْكِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. La crainte du polythéisme (le *chirk*).
2. L'ostentation fait partie du polythéisme.
3. Elle fait partie du polythéisme mineur.
4. C'est la chose que l'on craint le plus pour les vertueux.
5. La proximité du Paradis et de l'Enfer.
6. La proximité des deux est citée dans le même *hadith*.
7. Quiconque Le rencontre sans rien Lui associer ira au Paradis et quiconque Le rencontre alors qu'il Lui associe quelque chose ira en Enfer, même si c'est la personne la plus dévote.(91)
8. Cette question importante: la demande de l' ami intime [Ibrahim عليه السلام] d'être préservé, ainsi que ses fils de l'adoration des idoles.
9. Sa considération pour la situation de la majorité, car il a dit:

﴿ رَبِّ إِنَّهُنَّ أَضْلَلْنَ كَثِيرًا مِّنَ ٱلنَّاسِ ﴾ [إبراهيم: ٣٦]

﴾***Seigneur, elles ont égaré beaucoup de gens***﴿ [Ibrahim: 36]

---

(91) *Jâbir* رضي الله عنه rapporte qu'un homme venu auprès du Prophète ﷺ et a dit: «Ô Messager d'Allah! Quelles sont les deux issues fatidiques?» Il répondit:

مَنْ مَاتَ لَا يُشْرِكُ بِاللَّهِ شَيْئًا دَخَلَ الْجَنَّةَ، وَمَنْ مَاتَ يُشْرِكُ بِاللَّهِ شَيْئًا دَخَلَ النَّارَ

«Celui qui meurt sans rien associer à Allah va au Paradis et celui qui meurt en attribuant un associé à Allah va en Enfer». Rapporté par *Muslim* n°93.

Les deux exigences sont, d'une part, la qualité qui impose à son auteur d'entrer au Paradis et, d'autre part, celle qui impose à son auteur d'enter en Enfer.

10. Il comporte l’explication de *Point de divinité digne d’adoration si ce n’est Allah*(92), comme l’a mentionné *al-Bukhârî.*

(92) *cheikh Sa'îd Ibn Hajjî al-Hanbalî* رحمه الله dit dans *Majmû'at Ar-Rasâ' il wal-masâ' il An-Najdiyya* (t.5 pp.843-844): «Cette formule renferme sans aucun doute une négation et une affirmation. Ce qui est nié est toute entité comprise dans la réalité de Dieu, en dehors de notre Maître عز وجل. Et ce qui affirmé dans cette réalité est une seule Entité, à savoir notre Maître عز وجل. Quant à “si ce n’est”, cela sert à restreindre la réalité de la divinité à Allah le Très-Haut. C’est Lui dont l’existence est obligatoire, Lui qui mérite l’adoration et qui est adoré de droit. Il est le Créateur qui se dispense de tout et dont toute chose en dehors de Lui a besoin».

Au sujet de l’exégèse du verset:

﴿قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ تَعَالَوْا۟ إِلَىٰ كَلِمَةٍ سَوَآءٍۭ بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ أَلَّا نَعْبُدَ إِلَّا ٱللَّهَ وَلَا نُشْرِكَ بِهِۦ شَيْـًٔا وَلَا يَتَّخِذَ بَعْضُنَا بَعْضًا أَرْبَابًا مِّن دُونِ ٱللَّهِ﴾ [آل عمران: ٦٤]

﴿***Dis: «Ô gens du Livre! Venez à une parole commune entre vous et nous: que nous n’adorions qu’Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne nous prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d’Allah»***﴾ [Al-Imran: 64]

Ibn Kathîr رحمه الله dit: «Ce discours est adressé aux gens du Livre et à ceux qui ont suivi leur voie. La ﴿***parole***﴾ peut désigner une phrase correcte comme il est question ici. Puis, Il décrit celle-ci en disant:

﴿سَوَآءٍۭ بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ﴾ [آل عمران: ٦٤]

﴿***commune entre vous et nous***﴾

c’est-à-dire juste et équitable, dans laquelle vous et nous sommes égaux. Puis, Il l’expose en disant:

﴿أَلَّا نَعْبُدَ إِلَّا ٱللَّهَ وَلَا نُشْرِكَ بِهِۦ شَيْـًٔا﴾ [آل عمران: ٦٤]

﴿***que nous n’adorions qu’Allah, sans rien Lui associer***﴾

Ni fétiche, ni croix, ni idole, ni *tâghût*, ni feu, ni Prophète. Mais nous vouerons une adoration exclusive à Allah, Seul et sans associé. Voilà le mes-

11. Le mérite de celui qui échappe au polythéisme.



sage de tous les Messagers. Puis, le Très-Haut dit:

﴿وَلَا يَتَّخِذَ بَعْضُنَا بَعْضًا أَرْبَابًا مِّن دُونِ ٱللَّهِ﴾ [آل عمران: ٦٤]

﴿***et que nous ne nous prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah***﴾

Ibn Jarîr dit: "C'est-à-dire que les uns obéissent aux autres dans la désobéissance à Allah". *'Ikrima* dit: "Cela veut dire que les uns se prosternent devant les autres"».

Tu sais à présent que *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah* signifie: que nous n'adorions qu'Allah sans rien lui associer; *rien* veut dire: quoi que ce soit, aussi insignifiant soit-il; et que les uns n'obéissent pas aux autres dans la désobéissance à Allah.

C'est en ce sens que le Très-Haut dit:

﴿ضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلًا كَلِمَةً طَيِّبَةً كَشَجَرَةٍ طَيِّبَةٍ أَصْلُهَا ثَابِتٌ وَفَرْعُهَا فِي
ٱلسَّمَآءِ ﴿٢٤﴾ تُؤْتِيٓ أُكُلَهَا كُلَّ حِينِۭ بِإِذْنِ رَبِّهَا﴾ [إبراهيم: ٢٤ - ٢٥]

﴿***...Allah propose en parabole une bonne parole pareille à un bel arbre dont la racine est ferme et la ramure s'élançant dans le ciel. Il donne à tout instant ses fruits, par la grâce de son Seigneur***﴾ [Ibrahim: 24-25].

La bonne parole désigne la parole d'Unicité, sa racine est la croyance du coeur, sa ramure la reconnaissance par la langue et ses fruits les actes des membres. Tiré du *tafsîr* d'*al-Hanafî*. Dans le *tafsîr* d'*al-Baghawî*, on peut lire: «﴿**La bonne parole**﴾ est *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah*». Il cite alors les mêmes propos que les précédents.

٤- بَابُ
الدُّعَاءِ إِلَى شَهَادَةِ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿قُلْ هَٰذِهِۦ سَبِيلِىٓ أَدْعُوٓا۟ إِلَى ٱللَّهِ ۚ عَلَىٰ بَصِيرَةٍ أَنَا۠ وَمَنِ ٱتَّبَعَنِى ۖ وَسُبْحَٰنَ ٱللَّهِ وَمَآ أَنَا۠ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ۝١٠٨﴾ [يوسف: ١٠٨]

وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ لَمَّا بَعَثَ مُعَاذًا إِلَى الْيَمَنِ قَالَ لَهُ: «**إِنَّكَ تَأْتِي قَوْمًا مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ، فَلْيَكُنْ أَوَّلَ مَا تَدْعُوهُمْ إِلَيْهِ شَهَادَةَ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ**». وَفِي رِوَايَةٍ: «**إِلَى أَنْ يُوَحِّدُوا اللَّهَ، فَإِنْ هُمْ أَطَاعُوكَ لِذَلِكَ، فَأَعْلِمْهُمْ أَنَّ اللَّهَ افْتَرَضَ عَلَيْهِمْ خَمْسَ صَلَوَاتٍ فِي كُلِّ يَوْمٍ وَلَيْلَةٍ، فَإِنْ هُمْ أَطَاعُوكَ لِذَلِكَ فَأَعْلِمْهُمْ أَنَّ اللَّهَ افْتَرَضَ عَلَيْهِمْ صَدَقَةً تُؤْخَذُ مِنْ أَغْنِيَائِهِمْ فَتُرَدُّ عَلَى فُقَرَائِهِمْ. فَإِنْ هُمْ أَطَاعُوكَ لِذَلِكَ فَإِيَّاكَ وَكَرَائِمَ أَمْوَالِهِمْ، وَاتَّقِ دَعْوَةَ الْمَظْلُومِ، فَإِنَّهُ لَيْسَ بَيْنَهَا وَبَيْنَ اللَّهِ حِجَابٌ**». أَخْرَجَاهُ.

وَلَهُمَا عَنْ سَهْلِ بْنِ سَعْدٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ يَوْمَ خَيْبَرَ: «**لَأُعْطِيَنَّ الرَّايَةَ غَدًا رَجُلًا يُحِبُّ اللَّهَ وَرَسُولَهُ، وَيُحِبُّهُ اللَّهُ وَرَسُولُهُ، يَفْتَحُ اللَّهُ عَلَى يَدَيْهِ**»، فَبَاتَ النَّاسُ يَدُوكُونَ لَيْلَتَهُمْ، أَيُّهُمْ يُعْطَاهَا؟ فَلَمَّا أَصْبَحُوا غَدَوْا عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ كُلُّهُمْ يَرْجُو أَنْ يُعْطَاهَا فَقَالَ: «**أَيْنَ عَلِيُّ بْنُ أَبِي طَالِبٍ؟**» فَقِيلَ هُوَ يَشْتَكِي عَيْنَيْهِ، فَأَرْسَلُوا إِلَيْهِ، فَأُتِيَ بِهِ فَبَصَقَ فِي عَيْنَيْهِ، وَدَعَا لَهُ فَبَرَأَ كَأَنْ لَمْ يَكُنْ بِهِ وَجَعٌ، فَأَعْطَاهُ الرَّايَةَ، وَقَالَ: «**انْفُذْ**

عَلَى رِسْلِكَ حَتَّى تَنْزِلَ بِسَاحَتِهِمْ، ثُمَّ ادْعُهُمْ إِلَى الْإِسْلَامِ، وَأَخْبِرْهُمْ بِمَا يَجِبُ عَلَيْهِمْ مِنْ حَقِّ اللَّهِ تَعَالَى فِيهِ، فَوَاللَّهِ لَأَنْ يَهْدِيَ اللَّهُ بِكَ رَجُلًا وَاحِدًا خَيْرٌ لَكَ مِنْ حُمْرِ النَّعَمِ».

يَدُوكُونَ أَيْ: يَخُوضُونَ.



4- Chapitre
De l'invitation à témoigner qu'aucune divinité n'est digne d'être adorée en dehors d'Allah

Allah le Très-Haut dit:

﴿قُلْ هَٰذِهِۦ سَبِيلِىٓ أَدْعُوٓا۟ إِلَى ٱللَّهِ ۚ عَلَىٰ بَصِيرَةٍ أَنَا۠ وَمَنِ ٱتَّبَعَنِى ۖ وَسُبْحَٰنَ ٱللَّهِ وَمَآ أَنَا۠ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٠٨﴾﴾ [يوسف: ١٠٨]

﴾Dis: «Voici ma voie, j'appelle à Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allah! Et je ne suis point du nombre des polythéistes﴿[93] [Yusuf: 108].

---

(93) *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit dans *miftâh dâr As-saâda* (t.1 p.154): «*Al-Farrâ'* et un groupe de savants affirment que:

﴿وَمَنِ ٱتَّبَعَنِى﴾

﴾et ceux qui me suivent﴿

se rapporte à ***﴾j'appelle﴿***. Ce qui signifie: et ceux qui me suivent appellent à d'Allah tout comme je le fais. C'est l'avis d'*al-Kalbî* qui déclare: "Il est du devoir de quiconque le suit d'appeler à ce qu'il appelle et de faire le rappel par le Coran et l'exhortation". Cet avis se voit être renforcé selon plusieurs points de vue. *Ibn al-Anbârî* dit: "Il est possible de dire que la phrase s'arrête à ***﴾Allah﴿***, puis commence une nouvelle phrase avec;

Ibn 'Abbâs[94] رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا rapporte que, lorsque le Messager d'Allah ﷺ envoyé *Mu'âdh* au *Yémen*, il lui dit:

> *«Tu vas, certes, auprès d'un peuple des gens du Livre. Que la première chose à laquelle tu les invites soit l'attestation qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah!»*

- dans une autre version:

> *«Qu'ils adorent Allah seul. S'ils t'obéissent en cela, apprends-leur qu'Allah leur a imposé cinq prières chaque jour et nuit. S'ils t'obéissent en cela, apprends-leur qu'Allah leur a imposé une aumône à prélever sur les riches d'entre eux pour la remettre à leurs pauvres. S'ils t'obéissent en cela, méfie-toi de leurs biens les plus précieux! Et crains l'invocation de l'opprimé, car il n'y a entre elle et Allah aucun voile».*[95] *Al-Bukhârî* et *Muslim.*

﴿عَلَىٰ بَصِيرَةٍ أَنَا۠ وَمَنِ ٱتَّبَعَنِي﴾

﴿*Nous nous basons sur une preuve évidente, moi et ceux qui me suivent*﴾

Dans cette optique, le propos est formé de deux phrases: dans la première, il informe qu'il appelle à Allah; dans la seconde, lui et ceux qui le suivent se basent sur une preuve évidente. Les deux avis sont complémentaires. Ainsi, celui qui le suit ne fait véritablement partie de ses suiveurs que lorsqu'il appellera à ce qu'il appelle. Mais l'avis d'*al-Farrâ'* est meilleur et plus proche de l'éloquence et de la rhétorique. Étant donné que la prédication dans la voie d'Allah est le plus noble rang du serviteur et le plus sublime, celle-ci ne se réalise que par le savoir avec lequel il appelle et auquel il appelle. D'ailleurs, pour parfaire la prédication, il est impératif d'acquérir autant de savoir que possible. Cette seule notion suffit à souligner l'honneur du savoir, à savoir que son détenteur a le droit de remplir le rôle de la prédication. Allah accorde Sa grâce à qui Il veut.

(94) La biographie de *'Abdullah ibn 'Abbâs* a été faite précédemment.

(95) Rapporté par *al-Bukhârî* n°1395 et *Muslim* n°19.

Ils rapportent également d'après *Sahl Ibn Sa'd* [96] رضي الله عنه que le Messager d'Allah ﷺ dit, le jour de *Khaybar*: «*Je donnerai l'étendard demain à un homme qui aime Allah et Son Messager et qui est aimé d'Allah et de Son Messager, par qui Allah donnera victoire*». Les gens passèrent donc la nuit à disputer de celui qui le recevrait. Au matin, tous se rendirent auprès du Messager d'Allah ﷺ, chacun espérant le recevoir, quand il dit: "*Où est 'Alî Ibn Abî Tâlib?*" On répondit: "Il souffre des yeux". Ils envoyèrent alors quelqu'un le chercher. On l'amena et le Prophète ﷺ cracha dans ses yeux. Il invoqua pour lui et il guérit aussitôt, comme s'il n'avait pas souffert. Le Prophète ﷺ lui donna l'étendard et dit: «"*Vas calmement jusqu'à ce que tu arrives à leur camp, puis appelle-les à l'islam et informe-les des obligations qui relèvent du droit d'Allah le Très-Haut en islam. Par Allah! Le fait qu'Allah guide un seul homme par ta cause est meilleur pour toi que les chamelles rouges*"»[97] Disputer signifie débattre.



(96) Il s'agit de *Sahl ibn Sa'd As-Sâ'idi* رضي الله عنه, *Al-Ansâri, Al-Khazraji, Abu Al-'Abbâs*, compagnon célèbre; son père est aussi un compagnon. Il fut le dernier des compagnons morts à Médine l'illuminée, en l'an 91 de l'hégire.

(97) Rapporté par *al-Bukhârî* n°2942 et *Muslim* n°2406.

Chapitre

بَابُ الدُّعَاءِ إِلَى شَهَادَةِ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ

De l'invitation à témoigner qu'aucune divinité n'est digne d'être adorée en dehors d'Allah

Cette classification faite par l'auteur dans ces chapitres est très adéquate. Dans les chapitres précédents, il mentionne l'obligation et le mérite du *tawhîd,* l'incitation à le parachever, à le réaliser extérieurement et intérieurement, et à craindre son opposé. Ainsi, le serviteur se perfectionne.

Puis, dans ce chapitre, il mentionne son parachèvement pour les autres par l'invitation à témoigner qu'il n'y a d'autre divinité [digne d'adoration] en dehors d'Allah,. En effet, le *tawhîd* ne se complète que lorsque le serviteur perfectionne l'ensemble de ses degrés, puis veille à parfaire les autres. Tel est le chemin de tous les Prophètes. La première chose à laquelle ils appelaient leur peuple était l'adoration d'Allah Seul et sans associé. C'est aussi le chemin du meilleur d'entre eux et leur *imam* ﷺ parce qu'il a fait cet appel de la meilleure façon et il a invité au sentier de son Seigneur avec sagesse, bonne exhortation et discours de la façon la plus courtoise. Il ne s'est pas lassé et n'a pas faibli jusqu'à ce qu'Allah ait instauré par son entremise la religion et guidé nombre de gens. Avec la bénédiction de son appel, Sa religion s'est répandue dans les quatre coins du monde. Il prêchait lui-même et ordonnait à ses ambassadeurs et ses fidèles d'appeler à Allah et à Son Unicité avant toute chose, car toutes les œuvres dépendent du *tawhîd* dans leur validité et leur acceptation.[98]

(98) *cheikh Muhammad Ibn 'Abd al-Wahhâb* رحمه الله a dit dans l'ouvrage intitulé *Majmû'at Ar-Rasâ' il wal-masâ' il An-Najdiyya* (t.1 pp.661-662): «Sache,

qu' Allah te fasse miséricorde, que l' obligation de connaître qu' il n' y a de Dieu qu' Allah précède celle de la prière et du jeune. Il incombe donc au serviteur de chercher le sens de cette attestation plus qu' il le fait pour la prière et le jeune. L' interdiction du polythéisme et de la foi au *tâghût* est plus grande que celle de l' inceste. Ainsi, le degré le plus élevé de la foi en Allah est l' attestation qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah. Cela veut dire que le serviteur témoigne que la divinité revient entièrement à Allah. Il n' en revient aucune part à un Prophète, un Ange ou un *walî*. C' est le droit d' Allah sur Ses serviteurs. La divinité, c' est ce qu' on appelle de nos jours le secret; Dieu [en langue Arabe] est ce qu' on appelle aujourd' hui *cheikh* ou le saint que l' on invoque et supplie. Quand on sait que la croyance adoptée par nombre de gens vis-à-vis du ciel ou d' une tombe d' un quelconque Compagnon est une adoration qui ne convient qu' à Allah et que celui qui place sa foi en un Prophète a mécru et désigné celui-ci comme une divinité en dehors d' Allah, l' auteur de tels agissements n' a donc pas témoigné qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah.

Renier le *tâghût* veut dire désavouer toute entité en laquelle on place sa foi en dehors d' Allah, que ce soit un *djinn*, un humain, un arbre, une pierre ou autre chose. Il faut témoigner que c' est de la mécréance et un égarement, et haïr une telle personne, quand bien même ce serait son père ou son frère. Quant à celui qui déclare: je n' adore qu' Allah, mais je ne m' oppose pas aux saints, aux coupoles sur les tombeaux et autres choses de ce genre, il ment quand il dit qu' il n' est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah, il ne croit pas en Allah et ne mécroit au *tâghût*.

Il s' agit d' une parole simple qui nécessite une longue recherche et beaucoup d' efforts pour apprendre l' islam, connaître le message avec lequel Allah a envoyé Son Messager ﷺ et une étude de ce que les savants ont dit sur ce verset:

﴿فَمَن يَكْفُرْ بِالطَّاغُوتِ وَيُؤْمِن بِاللَّهِ فَقَدِ اسْتَمْسَكَ بِالْعُرْوَةِ الْوُثْقَىٰ﴾

[البقرة: ٢٥٦]

﴿Donc, quiconque mécroit au tâghût tandis qu' il croit en Allah saisit l' anse la plus solide﴾.

Il faut s' efforcer d' apprendre ce qu' Allah a enseigné à Son Messager ﷺ et ce que celui-ci a inculqué à sa communauté au sujet du *tawhîd*. Celui qui se détourne de cette tâche voit sont cœur être scellé. Il préfère la vie ici-bas à la religion. Allah ne l' excusera par pour son ignorance. Et Allah sait mieux».

Tout comme le serviteur doit accomplir l'Unicité d'Allah, il doit appeler les autres à Allah de la meilleure façon. Quiconque est alors guidé, grâce à lui, obtient l'équivalent de leurs récompenses sans que la leur ne soit diminuée.(99)

En outre, si l'appel à Allah et au témoignage qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah sont une obligation pour tout le monde, alors chacun doit le faire dans la mesure de ses capacités.

Il incombe au savant d'éclairer, de prêcher, d'orienter et de guider davantage que celui qui n'est pas savant. Et cela incombe à celui qui en est capable avec son corps, sa main, ses biens, son rang et sa parole davantage que celui qui n'a pas de telles aptitudes. Le Très-Haut déclare:

﴿فَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ مَا ٱسْتَطَعْتُمْ﴾ [التغابن: ١٦]

﴿***Craignez Allah, donc autant que vous pouvez***﴾ [At-Tagabun: 16].

Qu'Allah fasse miséricorde à celui qui apporte son soutien dans la religion, même par un demi-mot. En vérité, la perdition réside dans le fait de délaisser l'appel à cette religion alors que le serviteur en a les moyens.



(99) *Abû Hurayra* ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

مَنْ دَعَا إِلَى هُدًى كَانَ لَهُ مِنَ الأَجْرِ مِثْلُ أُجُورِ مَنْ تَبِعَهُ، لَا يَنْقُصُ ذَلِكَ مِنْ أُجُورِهِمْ شَيْئًا.

«Celui qui appelle à la droiture aura la même récompense que ceux qui la suivent, sans que leurs récompenses ne soient en rien diminuées». Rapporté par *Muslim* n°2674.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: أَنَّ الدَّعْوَةَ إِلَى اللَّهِ طَرِيقُ مَنِ اتَّبَعَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ.

الثَّانِيَةُ: التَّنْبِيهُ عَلَى الْإِخْلَاصِ، لِأَنَّ كَثِيرًا مِنَ النَّاسِ لَوْ دَعَا إِلَى الْحَقِّ، فَهُوَ يَدْعُو إِلَى نَفْسِهِ.

الثَّالِثَةُ: أَنَّ الْبَصِيْرَةَ مِنَ الْفَرَائِضِ.

الرَّابِعَةُ: مِنْ دَلَائِلِ حُسْنِ التَّوْحِيدِ كَوْنُهُ تَنْزِيهًا لِلَّهِ تَعَالَى عَنِ الْمَسَبَّةِ.

الْخَامِسَةُ: أَنَّ مِنْ قُبْحِ الشِّرْكِ كَوْنَهُ مَسَبَّةً لِلَّهِ.

السَّادِسَةُ: وَهِيَ مِنْ أَهَمِّهَا: إِبْعَادُ الْمُسْلِمِ عَنِ الْمُشْرِكِينَ، لِئَلَّا يَصِيرَ مِنْهُمْ وَلَوْ لَمْ يُشْرِكْ.

السَّابِعَةُ: كَوْنُ التَّوْحِيدِ أَوَّلَ وَاجِبٍ.

الثَّامِنَةُ: أَنَّهُ يُبْدَأُ بِهِ قَبْلَ كُلِّ شَيْءٍ، حَتَّى الصَّلَاةُ.

التَّاسِعَةُ: أَنَّ مَعْنَى: «**أَنْ يُوَحِّدُوا اللَّهَ**» مَعْنَى شَهَادَةِ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ.

الْعَاشِرَةُ: أَنَّ الْإِنْسَانَ قَدْ يَكُونُ مِنْ أَهْلِ الْكُتُبِ وَهُوَ لَا يَعْرِفُهَا، أَوْ يَعْرِفُهَا وَلَا يَعْمَلُ بِهَا.

الْحَادِيَةَ عَشْرَةَ: التَّنْبِيهُ عَلَى التَّعْلِيمِ بِالتَّدْرِيجِ.

الثَّانِيَةَ عَشْرَةَ: الْبَدَاءَةُ بِالْأَهَمِّ فَالْأَهَمِّ.

الثَّالِثَةَ عَشْرَةَ: مَصْرِفُ الزَّكَاةِ.

الرَّابِعَةَ عَشْرَةَ: كَشْفُ الْعَالِمِ الشُّبْهَةَ عَنِ الْمُتَعَلِّمِ.

الْخَامِسَةَ عَشْرَةَ: النَّهْيُ عَنْ كَرَائِمِ الْأَمْوَالِ.

السَّادِسَةَ عَشْرَةَ: اتِّقَاءُ دَعْوَةِ الْمَظْلُومِ.

السَّابِعَةَ عَشْرَةَ: الْإِخْبَارُ بِأَنَّهَا لَا تُحْجَبُ.

الثَّامِنَةَ عَشْرَةَ: مِنْ أَدِلَّةِ التَّوْحِيدِ مَا جَرَى عَلَى سَيِّدِ الْمُرْسَلِينَ وِسَادَاتِ الْأَوْلِيَاءِ مِنَ الْمَشَقَّةِ وَالْجُوعِ وَالْوَبَاءِ.

التَّاسِعَةَ عَشْرَةَ: قَوْلُهُ: «لَأُعْطِيَنَّ الرَّايَةَ...» إِلَخْ: عَلَمٌ مِنْ أَعْلَامِ النُّبُوَّةِ.

الْعِشْرُونَ: تَفْلُهُ فِي عَيْنَيْهِ عَلَمٌ مِنْ أَعْلَامِهَا أَيْضًا.

الْحَادِيَةُ وَالْعِشْرُونَ: فَضِيلَةُ عَلِيٍّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ.

الثَّانِيَةُ وَالْعِشْرُونَ: فَضْلُ الصَّحَابَةِ فِي دَوْكِهِمْ تِلْكَ اللَّيْلَةَ وَشُغْلِهِمْ عَنْ بِشَارَةِ الْفَتْحِ.

الثَّالِثَةُ وَالْعِشْرُونَ: الْإِيمَانُ بِالْقَدَرِ لِحُصُولِهَا لِمَنْ لَمْ يَسْعَ لَهَا وَمَنْعِهَا عَمَّنْ سَعَى.

الرَّابِعَةُ وَالْعِشْرُونَ: الْأَدَبُ فِي قَوْلِهِ: «عَلَى رِسْلِكَ».

الْخَامِسَةُ وَالْعِشْرُونَ: الدَّعْوَةُ إِلَى الْإِسْلَامِ قَبْلَ الْقِتَالِ.

السَّادِسَةُ وَالْعِشْرُونَ: أَنَّهُ مَشْرُوعٌ لِمَنْ دُعُوا قَبْلَ ذَلِكَ وَقُوتِلُوا.

السَّابِعَةُ وَالْعِشْرُونَ: الدَّعْوَةُ بِالْحِكْمَةِ لِقَوْلِهِ: «أَخْبِرْهُمْ بِمَا يَجِبُ عَلَيْهِمْ».

الثَّامِنَةُ وَالْعِشْرُونَ: الْمَعْرِفَةُ بِحَقِّ اللَّهِ فِي الْإِسْلَامِ.

التَّاسِعَةُ وَالْعِشْرُونَ: ثَوَابُ مَنِ اهْتَدَى عَلَى يَدَيْهِ رَجُلٌ وَاحِدٌ.

الثَّلَاثُونَ: الْحَلِفُ عَلَى الْفُتْيَا.

Ce chapitre expose les points suivants;

1. Appeler à Allah est le chemin de ceux qui suivent le Messager d'Allah ﷺ.
2. Faire attention à la pureté de l'intention, car nombreux sont ceux qui appellent soi-disant à la vérité, mais appellent en réalité à leurs propres personnes.[(100)]
3. La clairvoyance fait partie des devoirs religieux.
4. Parmi les éléments prouvant la beauté du *tawhîd*, on compte le fait qu'il élève Allah au-delà de tout dénigrement.
5. Le polythéisme est immonde notamment parce qu'il est une injure à l'égard d'Allah.
6. Un des points les plus importants: éloigner le musulman des polythéistes de sorte qu'il ne soit pas des leurs, même s'il ne commet pas de polythéisme.
7. Le fait que le *tawhîd* est la première obligation.
8. Il faut commencer par le *tawhîd* avant toute chose, même la prière.
9. La signification de «qu'ils adorent Allah seul» est la signification

(100) Le prédicateur se doit d'être conscient de ce point et de ne pas lâcher la bride de son ego. Ce faisant, il aime prêcher et œuvrer dans le cadre de la prédication tant que les gens se tournent vers lui et écoutent ses exhortations. Mais s'ils lui tournent le dos ou que le nombre de gens autour de lui diminue, il devient nonchalant et abandonne la prédication. Quand il voit que les gens délaissent ses assisses pour prendre place autour d'un autre, il s'afflige et est saisi d'un mal-être, non pas parce que les gens se sont détournée de la vérité, mais bien parce qu'ils l'ont abandonné, lui personnellement.

du témoignage *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah.*[101]

10. Un individu peut faire partie des gens du Livre sans connaître la signification de cette attestation, ou bien il la connaît sans la mettre en pratique.

(101) *cheikh 'Abd Ar-Rahmân Ibn Hassan Āl Ash-Shaykh* dit dans *Majmû'at Ar-Rasâ' il wal-masâ' il An-Najdiyya* (t.4 p.289): «Sache, toi qui es un auteur, que la religion juste d' Allah et Son droit chemin apparaissent dans la connaissance de trois éléments qui forment l'axe de l'islam, grâce auxquels l'œuvre se parachève sur base des preuves de la *charia* et des prescriptions et sans lesquels l'organisation se dérègle:

- le premier élément est de savoir que le fondement de l'islam, son socle, le pilier de la foi et sa cime est l'Unicité d' Allah avec laquelle Allah a envoyé les Messagers et révélé Son Livre évident et explicite. Le Très-Haut déclare:

﴿الٓر كِتَٰبٌ أُحۡكِمَتۡ ءَايَٰتُهُۥ ثُمَّ فُصِّلَتۡ مِن لَّدُنۡ حَكِيمٍ خَبِيرٍ ۝١ أَلَّا تَعۡبُدُوٓاْ إِلَّا ٱللَّهَۚ إِنَّنِي لَكُم مِّنۡهُ نَذِيرٞ وَبَشِيرٞ ۝٢﴾ [هود: ١ - ٢]

﴾***Alif, lâm, râ. C'est un Livre dont les versets sont parfaits en style et en sens, émanant d'un Sage, Parfaitement Connaisseur. N'adorez qu'Allah. Moi, je suis pour vous, de Sa part, un avertisseur et un annonciateur***﴿ [Hud: 1-2].

Telle est l'essence de l'attestation *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah.* Le fondement de l'islam est de n'adorer qu'Allah et de ne le faire que par ce qu'Il a légiféré, non par les passions et les innovations. Notre *cheikh* رَحِمَهُ ٱللَّهُ, l'*imam* de la prédication islamique et le prêcheur de la confession pure, a dit: "Le fondement de l'islam et son socle reposent sur deux commandements: le fait d'ordonner l'adoration d' Allah Seul, d'y exhorter les autres, d'y persévérer et de juger mécréant quiconque y renonce; et le fait d'interdire le polythéisme dans l'adoration d' Allah, de se montrer strict à ce propos, d'y baser son inimitié et de juger mécréant quiconque s'en rend coupable". Le transgresseur se décline en plusieurs catégories que *cheikh* رَحِمَهُ ٱللَّهُ a citées».

Cette Unicité a pour des piliers, des branches, des implications, des obligations et des conditions requises. L'islam réel ne se réalise parfaitement que par le respect des ces éléments, tant dans le savoir que dans l'application. Il y a également des annulatifs qui invalident l'Unicité.

11. Attirer l'attention sur le fait qu'il faut enseigner par étapes.

12. Commencer par ce qu'il y a de plus important, et ainsi de suite.[102]

---

(102) *cheikh Muhammad Ibn 'Abd al-Wahhâb* رحمه الله a dit dans *A-Ad-durar As-saniyya fîl-ajwiba An-najdiyya* (t.2 p.100-101): «Ce sont des propos expliquant l'attestation *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah* et le *tawhîd* qui est le droit d'Allah sur Ses serviteurs. Il a priorité sur la prière, la *zakât* et le jeûne du *Ramadan*. Qu'Allah fasse donc miséricorde à celui qui se montre de bon conseil envers lui-même, sait qu'il y aura le Paradis et l'Enfer et qu'Allah a spécifié des œuvres propres à chacun d'eux. S'il s'enquiert à ce sujet, il trouvera qu'à la tête des œuvres des gens du Paradis figurent l'Unicité d'Allah. Au Jour de la Résurrection, celui qui se présentera avec celle-ci sera assurément des gens du Paradis, même s'il porte des péchés aussi grands que des montagnes. Quant à la tête des œuvres des gens de l'Enfer, on trouve le polythéisme. Celui qui meurt dans cet état, au Jour de la Résurrection, même s'il vient en ayant adoré Allah jour et nuit, avec des aumônes et de la bienfaisance, il sera assurément des gens de l' Enfer. C'est le cas pour les chrétiens. L'un d'eux construit un monastère retiré de tout, renonce aux plaisirs de la vie et se consacre à l'adoration jour et nuit. Mais il a mêlé cela au polythéisme. Allah عز وجل dit:

﴿ وَقَدِمْنَآ إِلَىٰ مَا عَمِلُوا۟ مِنْ عَمَلٍ فَجَعَلْنَٰهُ هَبَآءً مَّنثُورًا ﴿٢٣﴾ ﴾ [الفرقان: ٢٣]

﴿Car toutes les oeuvres qu'ils auront pu accomplir seront par Nous réduites en poussière﴾ [Al Furqane: 23]

﴿ مَّثَلُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِرَبِّهِمْ ۖ أَعْمَٰلُهُمْ كَرَمَادٍ ٱشْتَدَّتْ بِهِ ٱلرِّيحُ فِى يَوْمٍ عَاصِفٍ ۖ لَّا يَقْدِرُونَ مِمَّا كَسَبُوا۟ عَلَىٰ شَىْءٍ ﴾ [إبراهيم: ١٨]

﴿Les œuvres de ceux qui nient leur Seigneur sont semblables à de la cendre sur laquelle s'acharne le vent, en un jour d'orage. Ainsi, les négateurs ne tireront aucun profit, dans l'au-delà, des oeuvres qu'ils auront accomplies. Et c'est là le profond égarement﴾ [Ibrahim: 18].

Qu'Allah fasse donc miséricorde à celui qui fait attention à cette grande affaire avant que l'injuste ne se morde les doigts et dise:

13. Les domaines où l'on dépense la *zakât*.

14. Le fait que le savant doit dissiper toute ambiguïté de l'esprit de l'étudiant.

15. L'interdiction de prendre les biens les plus précieux.

16. Craindre l'invocation de l'opprimé.

17. Savoir que cette invocation ne connaît aucun obstacle.

18. Parmi les preuves du *tawhîd:* la difficulté, la faim et la maladie que le meilleur des Messagers et l'élite des alliés d'Allah ont endurées.(103)

﴿يَٰلَيۡتَنِي ٱتَّخَذۡتُ مَعَ ٱلرَّسُولِ سَبِيلٗا ٢٧﴾ [الفرقان: ٢٧]

﴿***Si seulement j'avais suivi le chemin avec le Messager***﴾ [Al Furqane: 27]».

(103) Cela exige patience et endurance. Il y a en cela une consolation et un réconfort pour ceux qui appellent à Allah quand un mal leur arrive. Les prédicateurs ne doivent pas perdre espoir quand une épreuve les frappe ou un souci, quand les tracas les envahissent et les ennuis les pourchassent. La patience est un refuge, l'endurance une attraction et auprès d'Allah il y a une grande récompense et un mérite abondant. Je demande à Allah de nous accorder le pardon et le salut ici-bas et dans l'au-delà.

Ibn al-Qayyim رحمه الله dit, au sujet de la patience, dans *Madârij As-Sâlikîn* (t.2 p.152): «L'*imam Ahmad* رحمه الله a dit: "La patience est citée dans le Coran dans près de quatre-vingt-dix passages et elle est obligatoire selon l'unanimité de la communauté. Elle représente la moitié de foi, celle-ci compte en effet deux moitiés: la première est la patience, l'autre moitié est le remerciement. C'est évoqué dans le Coran de seize façons différentes — il les cite, puis continue… C'est pourquoi la patience, par rapport à la foi, est comme la tête par rapport au corps. Celui qui n'a pas de patience n'a pas non plus de foi, tout il ne peut y avoir de corps sans tête. *'Umar Ibn al-Khattâb* رضي الله عنه dit à son sujet: "Nous avons connu la meilleur vie grâce à la patience". Le Prophète ﷺ nous enseigne dans un *hadith* authentique qu'elle est une lumière et il dit:

مَنْ تَصَبَّرَ يُصَبِّرْهُ اللَّهُ.

"Celui qui fait preuve de patience, Allah lui accordera davantage

19. La parole du Prophète ﷺ: «Je donnerai demain l'étendard» est l'un des signes de la prophétie.

20. Le fait qu'il ait craché dans ses yeux est également l'un de ses signes.

21. Le mérite de *'Alî* رضي الله عنه.

22. Le mérite des Compagnons qui ont passé la nuit à débattre sans se préoccuper de l'annonce de la victoire.

23. La foi au Destin, car l'étendard a été remis à celui qui n'a rien fait pour l'obtenir et non à celui qui s'y est efforcé.

24. La politesse comprise dans sa parole: «calmement».

25. Appeler à l'islam avant le combat.

26. Le combat est prescrit contre ceux qui ont déjà été appelés à l'islam et combattus.

27. La prédication avec sagesse, comme dans sa parole: «Informe-les qu'Allah leur a imposé...»

28. Connaître le droit d'Allah dans l'islam.

29. La récompense de celui qui est la cause de la guidée d'un seul homme.

---

de patience".

On trouve également dans ce *hadith* authentique:

عَجَبًا لِأَمْرِ الْمُؤْمِنِ إِنَّ أَمْرَهُ كُلَّهُ لَهُ خَيْرٌ، وَلَيْسَ ذَلِكَ لِأَحَدٍ إِلَّا لِلْمُؤْمِنِ، إِنْ أَصَابَتْهُ سَرَّاءُ شَكَرَ، فَكَانَ خَيْرًا لَهُ، وَإِنْ أَصَابَتْهُ ضَرَّاءُ صَبَرَ، فَكَانَ خَيْرًا لَهُ.

«Comme le cas du croyant est étonnant! Ses affaires sont toutes un bien pour lui et cela n'appartient à personne en dehors du croyant: si un évènement heureux le touche, il remercie et c'est un bien pour lui; si un malheur le touche, il patiente et c'est un bien pour lui"».

30. Jurer en délivrant une *fatwa*.



٥- بَابُ
بَابُ تَفْسِيرِ التَّوْحِيدِ وَشَهادَةِ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿ أُولَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَدۡعُونَ يَبۡتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ ٱلۡوَسِيلَةَ أَيُّهُمۡ أَقۡرَبُ وَيَرۡجُونَ رَحۡمَتَهُۥ وَيَخَافُونَ عَذَابَهُۥٓ ﴾ [الإسراء: ٥٧]

وَقَوْلِهِ: ﴿ وَإِذۡ قَالَ إِبۡرَٰهِيمُ لِأَبِيهِ وَقَوۡمِهِۦٓ إِنَّنِي بَرَآءٞ مِّمَّا تَعۡبُدُونَ ﴿٢٦﴾ إِلَّا ٱلَّذِي فَطَرَنِي فَإِنَّهُۥ سَيَهۡدِينِ ﴿٢٧﴾ ﴾ [الزخرف: ٢٦ - ٢٧]

وَقَوْلِهِ تَعَالَى: ﴿ ٱتَّخَذُوٓاْ أَحۡبَارَهُمۡ وَرُهۡبَٰنَهُمۡ أَرۡبَابٗا مِّن دُونِ ٱللَّهِ وَٱلۡمَسِيحَ ٱبۡنَ مَرۡيَمَ وَمَآ أُمِرُوٓاْ إِلَّا لِيَعۡبُدُوٓاْ إِلَٰهٗا وَٰحِدٗاۖ لَّآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَۚ سُبۡحَٰنَهُۥ عَمَّا يُشۡرِكُونَ ﴿٣١﴾ ﴾ [التوبة: ٣١]

وَقَوْلِهِ تَعَالَى: ﴿ وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادٗا يُحِبُّونَهُمۡ كَحُبِّ ٱللَّهِۖ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَشَدُّ حُبّٗا ﴾ [البقرة: ١٦٥]

وَفِي الصَّحِيحِ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ أَنَّهُ قَالَ:

مَنْ قَالَ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَكَفَرَ بِمَا يُعْبَدُ مِنْ دُونِ اللَّهِ، حَرُمَ مَالُهُ وَدَمُهُ، وَحِسَابُهُ عَلَى اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ.



5- Chapitre
De l'explication du *tawhîd* et du témoignage que rien ne mérite d'être adoré excepté Allah

Allah le Très-Haut dit:

﴿ أُولَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَدۡعُونَ يَبۡتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ ٱلۡوَسِيلَةَ أَيُّهُمۡ أَقۡرَبُ وَيَرۡجُونَ رَحۡمَتَهُۥ وَيَخَافُونَ عَذَابَهُۥٓۚ إِنَّ عَذَابَ رَبِّكَ كَانَ مَحۡذُورٗا ٥٧ ﴾

[الإسراء: ٥٧]

﴿***Ceux qu'ils invoquent, cherchent, à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur (wasîla). Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment. Le châtiment de ton Seigneur est vraiment redouté.***﴾[104] [Al-Isra: 57].

---

(104) Cheikh ul islam *Ibn Taymiyyah* رحمه الله dit dans *Qa'ida Jalila fi at-Tawassul wal-Wasila* (p.83-84): «Le terme *wasîla* est cité dans le Coran dans les versets suivants:

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱتَّقُواْ ٱللَّهَ وَٱبۡتَغُوٓاْ إِلَيۡهِ ٱلۡوَسِيلَةَ ﴾[المائدة: ٣٥]

﴿***Ô vous qui croyez! Craignez Allah et efforcez-vous de trouver le moyen de vous rapprocher de Lui (wasîla)!***﴾ [Al-Maidah: 35]

﴿وَإِذْ قَالَ إِبْرَٰهِيمُ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِۦٓ إِنَّنِى بَرَآءٌ مِّمَّا تَعْبُدُونَ ﴿٢٦﴾ إِلَّا

﴿قُلِ ٱدْعُوا۟ ٱلَّذِينَ زَعَمْتُم مِّن دُونِهِۦ فَلَا يَمْلِكُونَ كَشْفَ ٱلضُّرِّ عَنكُمْ وَلَا تَحْوِيلًا
﴿٥٦﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَدْعُونَ يَبْتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ ٱلْوَسِيلَةَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ وَيَرْجُونَ رَحْمَتَهُۥ
وَيَخَافُونَ عَذَابَهُۥٓ ۚ إِنَّ عَذَابَ رَبِّكَ كَانَ مَحْذُورًا ﴿٥٧﴾﴾ [الإسراء: ٥٦ - ٥٧]

﴿***Dis: «Invoquez ceux que vous prétendez (être des divinités) en dehors de Lui. Ils ne possèdent ni le moyen de dissiper votre malheur ni de le détourner». Ceux qu'ils invoquent, cherchent, à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur (wasîla). Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment. Le châtiment de ton Seigneur est vraiment redouté***﴾ [Al-Isra: 56-57]

La *wasîla* qu'Allah a ordonné de rechercher auprès de Lui et dont Il nous informe au sujet de Ses Anges et de Ses Prophètes qu'ils la recherchent auprès de Lui, est tout ce qui rapproche de Lui comme obligations et actes recommandés. Cette *wasîla* qu'Allah a ordonné aux croyants de rechercher auprès de Lui englobe toute obligation et recommandation. Ce qui n'est ni obligatoire ni recommandé n'est donc pas inclus, que ce soit une interdiction, une réprobation ou une permission. L'obligatoire ou le recommandé sont ce que le Prophète ﷺ a légiféré et a ordonné à titre d'obligation ou de recommandation. Le fondement de ce principe est la foi en l'enseignement du Messager ﷺ. Par conséquent, l'essence de la *wasîla* qu'Allah a ordonné aux créatures de rechercher est de chercher à se rapprocher de Lui à travers l'observance des enseignements du Messager ﷺ. Il n'y a nulle autre *wasîla* auprès d'Allah que celle-ci».

Ibn al-Qayyim رحمه الله dit dans *Madârij As-Sâlikîn* (t.2 p.35): «Allah le Très-Haut a dit:

﴿أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَدْعُونَ يَبْتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ ٱلْوَسِيلَةَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ وَيَرْجُونَ
رَحْمَتَهُۥ وَيَخَافُونَ عَذَابَهُۥٓ﴾ [الإسراء: ٥٧]

﴿***Ceux qu'ils invoquent, cherchent, à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment***﴾[Al-Isra: 57]

Rechercher la *wasîla* auprès de Lui, c'est chercher à se rapprocher de Lui

ﭐلَّذِى فَطَرَنِي فَإِنَّهُۥ سَيَهۡدِينِ ﴿٢٧﴾﴾ [الزخرف: ٢٦ - ٢٧]

﴿*Et lorsque Ibrâhîm dit à son père et à son peuple: «Je suis innocent de ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est Lui en vérité qui me guidera»*﴾ [Azzukhruf: 26-27].

﴿ ٱتَّخَذُوٓاْ أَحۡبَارَهُمۡ وَرُهۡبَٰنَهُمۡ أَرۡبَابٗا مِّن دُونِ ٱللَّهِ وَٱلۡمَسِيحَ ٱبۡنَ مَرۡيَمَ وَمَآ أُمِرُوٓاْ إِلَّا لِيَعۡبُدُوٓاْ إِلَٰهٗا وَٰحِدٗاۖ لَّآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَۚ سُبۡحَٰنَهُۥ عَمَّا يُشۡرِكُونَ ﴿٣١﴾﴾

[التوبة: ٣١]

﴿*Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie fils de Maryam, comme seigneurs en dehors d’Allah, alors qu’on ne leur a commandé que d’adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui! Gloire à Lui! Il est au-dessus de ce qu’ils associent*﴾ (105) [At-Tawbah: 31]

à travers la servitude et l’amour. Il a alors cité les trois stations de la foi sur lesquelles celle-ci se fonde: l’amour, la crainte et l’espoir».

(105) *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit dans *i‘lâm al-muwaqqi‘în* (t.2 p.171): «*Abû ‘Umar* a dit: “Allah, glorifié et exalté soit-Il, a blâmé l’imitation dans plus d’un passage de Son Livre. Il déclare:

﴿ ٱتَّخَذُوٓاْ أَحۡبَارَهُمۡ وَرُهۡبَٰنَهُمۡ أَرۡبَابٗا مِّن دُونِ ٱللَّهِ ﴾ [التوبة: ٣١]

﴿*Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors d’Allah*﴾ [At-Tawbah: 31].

On rapporte d’après *Hudhayfa* et d’autres: ils ne les ont pas adorés en dehors d’Allah, mais ils leur ont permis des choses et leur en ont interdit d’autres, et ils les ont suivis. ‘*Adî Ibn Hâtim* a dit:

أَتَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ وَفِي عُنُقِي صَلِيبٌ، فَقَالَ: «يَا عَدِيٍّ، أَلْقِ هَذَا الْوَثَنَ

....

مِنْ عُنُقِكَ». وَانْتَهَيْتُ إِلَيْهِ وَهُوَ يَقْرَأُ سُورَةَ بَرَاءَةٌ حَتَّى أَتَى عَلَى هَذِهِ الْآيَةِ:
﴿ ٱتَّخَذُوٓاْ أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَٰنَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ ٱللَّهِ ﴾
قَالَ: فَقُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ يَارَسُولَ اللَّهِ إِنَّا لَمْ نَتَخِذْهُمْ أَرْبَابًا، قَالَ: بَلَى، أَلَيْسَ يُحِلُّونَ لَكُمْ مَا حُرِّمَ عَلَيْكُمْ فَتُحِلُّونَهُ، وَيُحَرِّمُونَ عَلَيْكُمْ مَا أُحِلَّ لَكُمْ فَتُحَرِّمُونَهُ؟، فَقُلْتُ: بَلَى، قَالَ: فَتِلْكَ عِبَادَتُهُمْ.

"Je vins trouver le Messager d'Allah ﷺ une croix au cou. Il s'exclama: "Ô 'Adî! Jette ce fétiche de ton cou!" Je vins aussi le trouver alors qu'il récitait la sourate Barâ'a, quand il a arrive à ce verset:

﴿ ٱتَّخَذُوٓاْ أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَٰنَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ ٱللَّهِ ﴾ [التوبة: ٣١]

﴾Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah﴿. [At-Tawbah: 31].

Je dis alors: "Ô Messager d'Allah! Nous ne les avons pas pris pour des seigneurs!" Il répliqua: "Oh que si! Ne vous permettent-ils pas ce qui vous a été interdit et vous le rendez licite? Et ne vous interdisent-ils pas ce qui vous a été permis et vous le rendez illicite?" Je répondis: "En effet". Il conclut: "Voilà leur adoration". Je souligne que ce *hadith* se trouve dans le *musnad* et chez *At-Tirmidhî* dans une version plus longue.

Au sujet de:

﴿ ٱتَّخَذُوٓاْ أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَٰنَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ ٱللَّهِ ﴾ [التوبة: ٣١]

﴾Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah﴿

Abû al-Bakhtarî dit: "S'ils leur avaient ordonné de les adorer en dehors d'Allah, ils ne leur auraient pas obéi, mais ils leur ont donné des ordres et ont rendu illicite ce qu'Allah a permis et licite ce qu'Il a interdit, et ils leur ont obéi. C'est en cela que se trouve la seigneurie qui leur fut vouée".

Wakî' dit: *Sufyân* et *al-A'mash* nous rapporte tous deux, d'après *Habîb Ibn Abî Thâbit*, d'après *Abû Thâbit*, d'après *Abû al-Bakhtarî*: "On interrogea *Hudhayfa* au sujet du verset:

﴿ ٱتَّخَذُوٓاْ أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَٰنَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ ٱللَّهِ ﴾

﴿ وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ ﴾ [البقرة: ١٦٥]

﴿Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah﴾[106] [Al-Baqarah: 165]

﴿Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah﴾

"Les adoraient-ils?" Il répondit: "Non, mais ils leur autorisaient l'illicite et ils le rendaient licite, et leur interdisaient le licite et ils le rendaient illicite"».

Je dis: le *hadith* est rapporté par *At-Tirmidhî* n°3095 et jugé fiable par *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* dans *majmû' al-fatâwâ* (t.7 p.67).

(106) *Ibn al-Qayyim* رَحِمَهُ ٱللَّهُ dit dans *tarîq al-hijratayn* (p.266): «Le Très-Haut dit:

﴿ وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ ﴾ [البقرة: ١٦٥]

﴿Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or, les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah﴾ [Al-Baqarah: 165].

L'opinion la plus correcte est que cela veut dire: ils les aiment comme ils aiment Allah. Ils ont placé Allah et leurs divinités sur un pied d'égalité dans l'amour. Puis, Allah a nié cela pour les croyants en disant:

﴿ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ ﴾ [البقرة: ١٦٥]

﴿Or, les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah﴾

car ceux qui ont cru ont voué un amour exclusif à Allah sans Lui associé un autre. Quant aux polythéistes, ils ne Lui ont pas voué d'amour exclusif».

Il dit également dans *Ighâthat al-lahfân* (t.2 p.132): «Sachant cela, c'est l'amour qui est le moteur de l'amoureux dans la recherche de son précieux, par lequel il se parfait. C'est ainsi qu'agit l'amoureux du Tout-Miséricordieux, du Coran, du savoir et de la foi. Mais aussi des jouissances, des prix,

Dans le *sahîh*, le Prophète ﷺ dit: «Quiconque dit *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah* et renie ce qui est adoré en dehors d'Allah, ses biens et son sang sont sacrés et son jugement incombe à Allah عز وجل».[107]

Les chapitres suivants viennent expliquer ce qui précède.

---

des fétiches, des croix, des femmes, des jeunes hommes, des patries et des frères. Ainsi, le mouvement de chaque cœur vers son précieux est influencé par ces désirs et réagit à l'évocation de son précieux en dehors de tout autre. C'est pourquoi tu trouves que l'amoureux des femmes ou des enfants et celui de la récitation du diable par les sons et les mélodies n'éprouve aucune réaction à l'écoute du savoir et des manifestations de la foi ni lors de la récitation du Coran. Mais quand on lui évoque son précieux, il se remue et se gonfle, son for intérieur et son aspect bougent par désir et jouissance à son évocation».

Puis, il dit dans *al-jawâb al-kâfî* (p.254): «L'essence de l'association à Allah est l'association dans l'amour à Allah, conformément au verset:

﴿ وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ ﴾ [البقرة: ١٦٥]

﴿Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or, les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah﴾ [Al-Baqarah: 165].

Ainsi, Allah informe qu'il y a des gens qui Lui donnent des associés et les considèrent comme égaux à Lui qu'ils aiment comme ils L'aiment. Il informe également que les croyants Lui vouent un plus grand amour plus que ceux qui Lui donnent des égaux pour leurs divinités. On dit aussi: cela veut dire que les croyants ont plus d'amour pour Allah que ceux-là pour Lui. Malgré leur amour pour Allah, étant donné qu'ils Lui associent leurs égaux dans l'amour, ce dernier s'est affaibli à l'égard d'Allah. Quant aux monothéistes, comme ils vouent un amour exclusif à Allah, celui-ci est plus intense que l'amour de ceux-là. Placer le Seigneur des mondes sur un pied d'égalité avec ces égaux se fait donc au niveau de l'amour».

(107) *Muslim* n°23.

Chapitre

بَابُ تَفْسِيرِ التَّوْحِيدِ وَشَهَادَةِ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ

De l’explication du *tawhîd* et du témoignage que rien ne mérite d’être adoré excepté Allah

Ils revêtent un seul sens. Cela revient à juxtaposer deux synonymes. Cette question est la plus grande et la plus importante, comme le dit l’auteur رَحِمَهُ ٱللَّهُ.

La véritable explication du *tawhîd,* c’est connaître et admettre que l’Unicité du Seigneur dans l’ensemble des Attributs de perfection et Lui vouer une adoration exclusive.

Cela porte sur deux éléments: nier toute divinité à quiconque en dehors d’Allah en sachant et en adoptant la croyance qu’aucune créature ne mérite la divinité ni aucune forme de servitude: ni Prophète envoyé, ni Ange rapproché, ni personne d’autre. De plus, aucune créature ne détient la moindre part dans la création.

Le deuxième élément consiste à affirmer la divinité à Allah Seul et sans associé, qu’Il est le Seul à se caractériser par la divinité absolue, à savoir tous les Attributs de perfection. Mais cette conviction seule ne suffit pas, jusqu’à ce que le serviteur la réalise en professant la formule de la religion exclusivement pour Allah. Il pratique alors l’islam, la foi et l’excellence, et respecte les droits d’Allah et de Ses créatures, tout en recherchant en cela la satisfaction d’Allah et Sa récompense.[108]

(108) *Cheikh 'Abd Ar-Rahmân Ibn Hassan Āl Ash-Shaykh* رَحِمَهُ ٱللَّهُ dit dans *Majmû'at Ar-Rasâ' il wal-masâ' il An-Najdiyya* (t.4 p.295-296): «Sache que *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah* est la formule de l'islam et la clé de la Demeure du salut. Allah la désigne aussi comme étant la parole de piété et l'anse la plus solide. C'est la parole de la sincérité que l'ami intime [الْخَلِيل] *Ibrâhîm* عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ a laissé à sa descendance. Sa substance renferme la négation de toute divinité en dehors d'Allah et la sincérité de l'adoration pour

Allah Seul sous toutes ses formes. Le Très-Haut déclare:

﴿وَإِذْ قَالَ إِبْرَٰهِيمُ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِۦٓ إِنَّنِى بَرَآءٌ مِّمَّا تَعْبُدُونَ ﴿٢٦﴾ إِلَّا ٱلَّذِى فَطَرَنِى فَإِنَّهُۥ سَيَهْدِينِ ﴿٢٧﴾﴾ [الزخرف: ٢٦ - ٢٧]

﴾Et lorsque Ibrâhîm dit à son père et à son peuple: «Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est Lui en vérité qui me guidera»﴿ [Azzukhruf: 26-27].

Il dit aussi au sujet de Yûsuf عليه السلام en disant:

﴿وَٱتَّبَعْتُ مِلَّةَ ءَابَآءِىٓ إِبْرَٰهِيمَ وَإِسْحَٰقَ وَيَعْقُوبَ ۚ مَا كَانَ لَنَآ أَن نُّشْرِكَ بِٱللَّهِ مِن شَىْءٍ﴾ [يوسف: ٣٨]

﴾Et j'ai suivi la religion de mes ancêtres, Ibrâhîm, Ishâq et Ya'qûb. Nous n'associons rien à Allah﴿ [Yusuf: 38]

Il dit ensuite:

﴿إِنِ ٱلْحُكْمُ إِلَّا لِلَّهِ ۚ أَمَرَ أَلَّا تَعْبُدُوٓا۟ إِلَّآ إِيَّاهُ ۚ ذَٰلِكَ ٱلدِّينُ ٱلْقَيِّمُ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٤٠﴾﴾ [يوسف: ٤٠]

﴾Le pouvoir n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la religion droite, mais la plupart des gens ne savent pas﴿ [Yusuf: 40].

Allah s'adresse au dernier de Ses Messagers en ces termes:

﴿قُلْ إِنَّمَآ أُمِرْتُ أَنْ أَعْبُدَ ٱللَّهَ وَلَآ أُشْرِكَ بِهِۦٓ﴾ [الرعد: ٣٦]

﴾J'ai seulement ordre de n'adorer qu'Allah, sans rien Lui associer﴿ [Ar-Raad: 36].

Il dit aussi:

﴿أَن لَّا تَعْبُدُوٓا۟ إِلَّا ٱللَّهَ﴾ [هود: ٢٦]

﴾...de n'adorer qu'Allah﴿[Hud: 26]

Il sait aussi que son explication se parfait et se réalise par le désaveu de toute adoration en dehors d' Allah et que la considération d' égaux

﴿إِنَّ إِلَٰهَكُمْ لَوَٰحِدٌ ۝٤ رَّبُّ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَمَا بَيْنَهُمَا وَرَبُّ ٱلْمَشَٰرِقِ ۝٥﴾ [الصافات: ٤ - ٥]

﴾*Certes, votre Dieu est Unique, e Seigneur des cieux et de la terre et de ce qui existe entre eux et Seigneur des Levants*﴿ [As-Saffat: 4-5].

Les gens sont à différents niveaux par rapport à cette formule, en fonction de leur connaissance et de leur pratique. Il en est qui la prononcent tout en ignorant sa signification et ses exigences. Ainsi, ils ne savent pas les divinités niées par l' usage de l' expression négative ni la divinité qui est affirmée à Allah. Il ne fait aucun doute que cette formule ne profite en rien à ceux-là. On peut les voir commettre ce qui l' invalide sans qu'ils le sachent.

Sache aussi que cette formule a des conditions strictes, dont le fait de connaître sa signification, ses implications, ses droits, ses exigences et ses perfectionnements. Parmi ses conditions, on trouve la véracité, la certitude, la recherche de l' agrément d' Allah et le désaveu de ce qui est adoré en dehors d' Allah. Le Très-Haut déclare:

﴿إِلَّا مَن شَهِدَ بِٱلْحَقِّ وَهُمْ يَعْلَمُونَ ۝٨٦﴾ [الزخرف: ٨٦]

﴾*...sauf ceux qui témoigne avec la vérité alors qu' ils savent*﴿ [Azzukhruf: 86]

Ibn Jarîr dit: "Ils connaissent la réalité du témoignage qu' ils font". Allah dit aussi:

﴿فَٱعْلَمْ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا ٱللَّهُ﴾ [محمد: ١٩]

﴾*Sache donc qu' en vérité il n' y a point de divinité à part Allah*﴿ [Muhammad: 19]

Des *hadiths* authentiques du Prophète ﷺ mentionnent toutes ces conditions. Celui qui ne réunit pas en lui tout cela, *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah* ne lui profitera en rien, puisque la parole sans connaissance n' est que poussière. *Cheikh ul islam* dit: "Et celui qui perd le guide s' égare en chemin"».

dont l'amour, l'obéissance ou la pratique sont équivalents à ceux pour Allah, va à l'encontre de la signification de *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah.*

L'auteur رَحِمَهُ اللَّهُ souligne que cette parole du Prophète ﷺ est l'une des meilleures explications de *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah:*

> مَنْ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَكَفَرَ بِمَا يُعْبَدُ مِنْ دُونِ اللَّهِ حَرُمَ مَالُهُ وَدَمُهُ وَحِسَابُهُ عَلَى اللَّهِ.
>
> *«Quiconque dit Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah et renie ce qui est adoré en dehors d'Allah, ses biens et son sang sont sacrés et son jugement incombe à Allah».*

Il n'a pas considéré que la simple prononciation de cette parole rend le sang et les biens sacrés, ni même le fait de connaître son sens et de la prononcer, ni même le fait de le reconnaître, ni même le fait de n'invoquer qu'Allah Seul et sans associé. En effet, ses biens et son sang ne seront sacrés que lorsqu'il ajoutera à cela le désaveu de ce qui est adoré en dehors d'Allah. Ainsi, s'il doute ou s'abstient, ses biens et son sang ne sont pas sacrés.

Cela montre donc qu'il faut obligatoirement croire en l'obligation d'adorer Allah Seul et sans associé et le reconnaître par la conviction et l'expression. Il faut obligatoirement se consacrer à l'adoration d'Allah Seul par l'obéissance et la soumission. Enfin, il faut obligatoirement désavouer tout ce qui va à l'encontre de cela, par la croyance, la parole et la pratique.

Cela ne se réalise que par l'amour pour ceux qui respectent l'Unicité d'Allah, en s'alliant à eux et en les soutenant, ainsi que par l'aversion et

l'inimité pour les partisans de le mécréance et du polythéisme.[109] Dans ce cadre, les simples expressions et les prétentions dénuées de sens ne suf-

(109) On peut lire dans *Majmû'at Ar-Rasâ' il wal-masâ' il An-Najdiyya* (t.1 p.38-39): «Onzième point: un homme se convertit à cette religion et l'aime. Toutefois, il ne nourrit aucune inimitié pour les polythéistes, ou bien c'est le cas, mais il ne les juge pas mécréants; ou bien il dit: je suis musulman, mais je n'arrive pas à juger mécréant quiconque atteste qu'il n'y a d'autre divinité [digne d'adoration] en dehors d'Allah, même s'il n'en connaît pas la signification. Prenons aussi un homme qui se convertit à la religion et l'aime, mais il dit: je m'oppose pas aux mausolées et je sais qu'ils ne procurent ni bien ni mal. Mais je ne m'y oppose pas.

La réponse: l'homme n'est musulman que s'il connaît l'Unicité et la met en pratique, accomplit ses implications et prête foi au Messager ﷺ dans ses enseignements, lui obéit dans ses interdictions et ses commandements, croit en lui et en tout ce qu'il a apporté. Celui qui dit: je ne nourris aucune inimitié envers les polythéistes; ou bien c'est le cas, mais ne les juge pas mécréants; ou bien dit: je ne m'oppose pas à quiconque atteste qu'il n'y a d'autre divinité [digne d'adoration] en dehors d'Allah, même s'ils font acte de mécréance et de polythéisme, et combattent la religion d'Allah; ou bien dit: je m'oppose pas aux mausolées, celui-là n'est pas musulman. Il est plutôt de ceux sur qui Allah dit:

﴿وَيَقُولُونَ نُؤْمِنُ بِبَعْضٍ وَنَكْفُرُ بِبَعْضٍ وَيُرِيدُونَ أَن يَتَّخِذُوا بَيْنَ ذَٰلِكَ سَبِيلًا ﴿١٥٠﴾ أُولَٰئِكَ هُمُ الْكَافِرُونَ حَقًّا﴾ [النساء: ١٥٠ - ١٥١]

﴾***...et qui disent: «Nous croyons en certains d'entre eux, mais ne croyons pas en d'autres», et qui veulent prendre un chemin intermédiaire, les voilà les vrais mécréants!***﴿ [An-Nisa': 150-151]

Or, Allah a imposé l'inimitié à l'égard des polythéistes, leur rejet et de les juger mécréants:

﴿لَّا تَجِدُ قَوْمًا يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ يُوَادُّونَ مَنْ حَادَّ اللَّهَ وَرَسُولَهُ﴾ [المجادلة: ٢٢]

﴾***Tu ne verras jamais ceux qui ont foi en Allah et au Jugement Dernier sympathiser avec ceux qui s'insurgent contre Allah et Son Envoyé***﴿ [Al-Mujadalah)22]

fissent pas. Il faut impérativement que la connaissance, la croyance, les paroles et les actes soient en conformité, car ces éléments sont interdépendants. Quand l'un vient à manquer, tout le reste suit. Et Allah sait mieux.



﴿يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَتَّخِذُوا۟ عَدُوِّى وَعَدُوَّكُمْ أَوْلِيَآءَ تُلْقُونَ إِلَيْهِم بِٱلْمَوَدَّةِ وَقَدْ كَفَرُوا۟ بِمَا جَآءَكُم مِّنَ ٱلْحَقِّ يُخْرِجُونَ ٱلرَّسُولَ وَإِيَّاكُمْ﴾ [الممتحنة: ١]

﴿***Ô vous qui croyez! Ne prenez point Mes ennemis et les vôtres pour alliés! Vous leur témoignez de l'amitié alors qu'ils ont renié la vérité qui vous a été révélée, expulsé le Prophète et vous-mêmes***﴾ [Al-Mumtahanah: 1]. Et Allah est plus savant».

فِيهِ مَسَائِلُ
وَشَرْحُ هَذِهِ التَّرْجُمَةِ، مَا بَعْدَهَا مِنَ الأَبْوَابِ
فِيهِ أَكْبَرُ المَسَائِلِ وَأَهَمُّهَا:

وَهِيَ تَفْسِيرُ التَّوْحِيدِ وَتَفْسِيرُ الشَّهَادَةِ وَبَيَّنَهَا بِأُمُورٍ وَاضِحَةٍ.

مِنْهَا: آيَةُ الإِسْرَاءِ: بَيَّنَ فِيهَا الرَّدَّ عَلَى المُشْرِكِينَ الَّذِينَ يَدْعُونَ الصَّالِحِينَ، فَفِيهَا: بَيَانُ أَنَّ هَذَا هُوَ الشِّرْكُ الأَكْبَرُ.

وَمِنْهَا: آيَةُ بَرَاءَةَ: بَيَّنَ فِيهَا أَنَّ أَهْلَ الكِتَابِ اتَّخَذُوا أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَانَهُمْ أَرْبَابًا مِنْ دُونِ اللَّهِ، وَبَيَّنَ أَنَّهُمْ لَمْ يُؤْمَرُوا إِلَّا بِأَنْ يَعْبُدُوا إِلَهًا وَاحِدًا، مَعَ أَنَّ تَفْسِيرَهَا الَّذِي لَا إِشْكَالَ فِيهِ: طَاعَةُ العُلَمَاءِ وَالعُبَّادِ فِي غَيْرِ المَعْصِيَةِ، لَا دُعَاؤُهُمْ إِيَّاهُمْ.

وَمِنْهَا: قَوْلُ الخَلِيلِ عَلَيْهِ السَّلَامُ لِلْكُفَّارِ: ﴿إِنَّنِي بَرَآءٌ مِّمَّا تَعْبُدُونَ ﴿٢٦﴾ إِلَّا ٱلَّذِى فَطَرَنِى﴾ [الزخرف: ٢٦ - ٢٧]، فَاسْتَثْنَى مِنَ المَعْبُودِينَ رَبَّهُ،وَذَكَرَ سُبْحَانَهُ أَنَّ هَذِهِ البَرَاءَةَ وَهَذِهِ المُوَالَاةَ: هِيَ تَفْسِيرُ شَهَادَةِ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ؛ فَقَالَ: ﴿وَجَعَلَهَا كَلِمَةًۢ بَاقِيَةً فِى عَقِبِهِۦ لَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ ﴿٢٨﴾﴾ [الزخرف: ٢٨].

وَمِنْهَا: آيَةُ البَقَرَةِ فِي الكُفَّارِ الَّذِينَ قَالَ اللَّهُ فِيهِمْ: ﴿وَمَا هُم بِخَٰرِجِينَ مِنَ ٱلنَّارِ ﴿١٦٧﴾﴾ [البقرة: ١٦٧]، ذَكَرَ أَنَّهُمْ يُحِبُّونَ أَنْدَادَهُمْ كَحُبِّ اللَّهِ، فَدَلَّ عَلَى أَنَّهُمْ يُحِبُّونَ اللَّهَ حُبًّا عَظِيمًا وَلَمْ يُدْخِلْهُمْ فِي الإِسْلَامِ، فَكَيْفَ بِمَنْ أَحَبَّ النِّدَّ أَكْبَرَ مِنْ حُبِّ اللَّهِ؟! وَكَيْفَ بِمَنْ لَمْ يُحِبَّ إِلَّا النِّدَّ وَحْدَهُ؟ وَلَمْ يُحِبَّ اللَّهَ؟!.

وَمِنْهَا: قَوْلُهُ ﷺ: «**مَنْ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَكَفَرَ بِمَا يُعْبَدُ مِنْ دُونِ اللَّهِ**

حَرُمَ مَالُهُ وَدَمُهُ، وَحِسَابُهُ عَلَى اللَّهِ» وَهَذَا مِنْ أَعْظَمِ مَا يُبَيِّنُ مَعْنَى «**لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ**»؛ فَإِنَّهُ لَمْ يَجْعَلِ التَّلَفُّظَ بِهَا عَاصِمًا لِلدَّمِ وَالمَالِ، بَلْ وَلَا مَعْرِفَةَ مَعْنَاهَا مَعَ لَفْظِهَا، بَلْ وَلَا الإِقْرَارَ بِذَلِكَ، بَلْ وَلَا كَوْنُهُ لَا يَدْعُو إِلَّا اللَّهَ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ، بَلْ لَا يَحْرُمُ مَالُهُ وَدَمُهُ حَتَّى يُضِيفَ إِلَى ذَلِكَ الكُفْرَ بِمَا يُعْبَدُ مِنْ دُونِ اللَّهِ، فَإِنْ شَكَّ أَوْ تَوَقَّفَ لَمْ يَحْرُمْ مَالُهُ وَلَا دَمُهُ، فَيَا لَهَا مِنْ مَسْأَلَةٍ مَا أَعْظَمَهَا وَأَجَلَّهَا! وَيَا لَهُ مِنْ بَيَانٍ مَا أَوْضَحَهُ!، وحُجَّةٍ مَا أَقْطَعَهَا لِلْمُنَازِعِ!.



Ce chapitre comporte le plus grand et le plus important de tous les points;

Ce chapitre comporte le plus grand et le plus important de tous les points, qui est l'explication du *tawhîd* et de l'attestation de foi, et les explique par des éléments clairs, dont:

- le verset d'*al-Isrâ'* qui indique la réfutation des polythéistes qui invoquent les vertueux. Ce verset montre que cela relève du polythéisme majeur;
- le verset de *Barâ'a* qui explique que les gens du Livre ont pris leurs savants et leurs moines comme des seigneurs en dehors d'Allah et qu'on ne leur a ordonné que d'adorer un Seul Dieu, sachant que son explication, sans aucune équivoque, est d'obéir aux savants et aux dévots dans la désobéissance, et non de les invoquer;
- cette parole de l'ami intime[110] عَلَيْهِ السَّلَامُ aux mécréants :

﴿إِنَّنِي بَرَآءٌ مِّمَّا تَعْبُدُونَ ﴿٢٦﴾ إِلَّا ٱلَّذِى فَطَرَنِى﴾ [الزخرف: ٢٦ - ٢٧]

﴾Je suis innocent de ce que vous adorez à l'exception de Celui qui m'a créé﴿ [Azzukhruf: 26-27]

- dans laquelle il a fait exception de son Seigneur parmi les divinités adorées. Allah a ensuite montré que ce désaveu et cette alliance sont ce que signifie *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah*, en disant :

﴿وَجَعَلَهَا كَلِمَةًۢ بَاقِيَةً فِى عَقِبِهِۦ لَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ ﴿٢٨﴾﴾ [الزخرف: ٢٨]

﴾Et il en fit une parole qui perdura dans sa descendance, afin qu'ils reviennent﴿ [Azzukhruf: 28]

(110) NdT: Sa référence a précédé, p.111

- le verset d' *al-Baqara* à propos des mécréants au sujet desquels Allah dit:

﴿وَمَا هُم بِخَٰرِجِينَ مِنَ ٱلنَّارِ ١٦٧﴾ [البقرة: ١٦٧]

﴾***Et ils ne sortiront pas de l' Enfer***﴿ [AlBaqarah: 167].

- Il a mentionné qu' ils aiment les égaux qu' ils ont érigés comme Allah, ce qui montre qu' ils aiment Allah d' un grand amour, sans que cela ne les fasse entrer dans l' islam. Qu' en est-il donc de celui qui aime un égal plus qu' Allah? Et qu' en est-il de celui qui n' aime que l' égal et n' aime pas Allah?;
- la parole du Prophète ﷺ:
- «*Quiconque dit Point de divinité digne d' adoration si ce n' est Allah et renie ce qui est adoré en dehors d' Allah, ses biens et son sang sont sacrés et son jugement incombe à Allah*». C' est une des plus grandes explications du sens de *Point de divinité digne d' adoration si ce n' est Allah*, puisqu' il n' a pas considéré que la simple prononciation de cette parole rend le sang et les biens sacrés, ni même le fait de connaître son sens et de la prononcer, ni même le fait de le reconnaître, ni même le fait de n' invoquer qu' Allah Seul et sans associé. En effet, ses biens et son sang ne seront sacrés que lorsqu' il ajoutera à cela le désaveu de ce qui est adoré en dehors d' Allah. Ainsi, s' il doute ou s' abstient, ses biens et son sang ne sont pas sacrés. Quelle question sublime que celle-ci! Comme cette explication est claire! Comme cet argument ne laisse rien au protagoniste![111]

(111) *Cheikh 'Abd Ar-Rahmân Ibn Hassan Āl Ash-Shaykh* رحمه الله dit dans *Majmû'at Ar-Rasâ' il wal-masâ' il An-Najdiyya* (t.4 p.298-299): «Quiconque prétend que le sens de *Point de divinité digne d' adoration si ce n' est Allah* est la simple prononciation va à l' encontre de la religion d' Allah enseignée par les Messagers et les Prophètes et suit un autre sentier que celui des croyants.

Allah le Très-Haut nous rapporte ces paroles de *Nûh* ﷺ adressées à son peuple:

﴿إِنِّي لَكُمْ نَذِيرٌ مُّبِينٌ ۝ أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاتَّقُوهُ وَأَطِيعُونِ ۝﴾ [نوح: ٢ - ٣]

﴿je suis vraiment pour vous un avertisseur clair. Adorez Allah, craignez-Le et obéissez-moi﴾ [Nuh: 2-3].

Ils lui répondirent ceci:

﴿لَا تَذَرُنَّ آلِهَتَكُمْ وَلَا تَذَرُنَّ وَدًّا وَلَا سُوَاعًا﴾ [نوح: ٢٣]

﴿N'abandonnez jamais vos divinités et n'abandonnez jamais Wadd, Suwâʿ, Yaghût, Yaʿûq et Nasr﴾ [Nuh: 23]..

Malgré leur mécréance et leur égarement, ils savaient qu'il ne les appelait pas seulement à l'aveu, mais bien à le suivre, à œuvrer et à abandonner l'adoration des idoles. Le Très-Haut nous rapporte aussi que *Hûd* ﷺ dit à son peuple:

﴿أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُ ۖ أَفَلَا تَتَّقُونَ ۝﴾ [المؤمنون: ٣٢]

﴿adorez Allah! Vous n'avez d'autre divinité que Lui. Ne Le craignez-vous pas?﴾ [Al-Muminune: 32].

Et Allah de mentionner leur réponse:

﴿أَجِئْتَنَا لِنَعْبُدَ اللَّهَ وَحْدَهُ وَنَذَرَ مَا كَانَ يَعْبُدُ آبَاؤُنَا﴾ [الأعراف: ٧٠]

﴿Es-tu venu nous dire de n'adorer qu'Allah Seul et de renoncer à ce qu'adoraient nos pères?﴾ [Al-Araf: 70]

Ils ont compris qu'il leur demandait de vouer l'adoration à Allah uniquement et d'abandonner celle de tout autre. Voilà l'essence et la signification de *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah.*

Lorsque l'ami intime [الْخَلِيلُ ﷺ] appela son père à l'Unicité en disant:

﴿يَا أَبَتِ لِمَ تَعْبُدُ مَا لَا يَسْمَعُ وَلَا يُبْصِرُ وَلَا يُغْنِي عَنكَ شَيْئًا ۝﴾ [مريم: ٤٢]

﴿Cher père! Pourquoi adores-tu ce qui ne peut ni entendre, ni

voir, ni t'être d'aucun secours? ﴾ [Maryam: 42]

son père lui répondit:

﴿ قَالَ أَرَاغِبٌ أَنتَ عَنْ ءَالِهَتِي يَٰٓإِبْرَٰهِيمُ ﴾[مريم: ٤٦]

﴾***Aurais-tu du dédain pour mes divinités, ô Ibrâhîm?*** ﴿ [Maryam: 46]

Il comprit qu'il voulait qu'il renonce à l'adoration de tout autre qu'Allah, qu'il les dédaigne et voue exclusivement l'adoration à Allah Seul. L'ami intime [الْخَلِيلُ عليه السلام] dit ensuite:

﴿ وَأَعْتَزِلُكُمْ وَمَا تَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَأَدْعُواْ رَبِّي ﴾[مريم: ٤٨]

﴾***Je me sépare de vous, ainsi que de ce que vous invoquez, en dehors d'Allah, et j'invoquerai mon Seigneur*** ﴿ [Maryam: 48].

Ibrâhîm évoqua donc l'essence de *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah*, ainsi que son exigence, tout comme le Très-Haut le rapporte au sujet des gens de la Caverne lorsqu'ils dirent:

﴿ وَإِذِ ٱعْتَزَلْتُمُوهُمْ وَمَا يَعْبُدُونَ إِلَّا ٱللَّهَ فَأْوُۥٓاْ إِلَى ٱلْكَهْفِ يَنشُرْ لَكُمْ رَبُّكُم مِّن رَّحْمَتِهِۦ وَيُهَيِّئْ لَكُم مِّنْ أَمْرِكُم مِّرْفَقًا ﴿١٦﴾ ﴾[الكهف: ١٦]

﴾***Et quand vous vous serez séparés d'eux et de ce qu'ils adorent en dehors d'Allah, réfugiez-vous donc dans la caverne: votre Seigneur répandra de Sa miséricorde sur vous et disposera pour vous un adoucissement à votre sort*** ﴿ [Al-Kahf: 16].

Il dit aussi à propos de l'homme de Yâsîn:

﴿ يَٰقَوْمِ ٱتَّبِعُواْ ٱلْمُرْسَلِينَ ﴿٢٠﴾ ٱتَّبِعُواْ مَن لَّا يَسْـَٔلُكُمْ أَجْرًا وَهُم مُّهْتَدُونَ ﴿٢١﴾ وَمَا لِيَ لَآ أَعْبُدُ ٱلَّذِي فَطَرَنِي وَإِلَيْهِ تُرْجَعُونَ ﴿٢٢﴾ ءَأَتَّخِذُ مِن دُونِهِۦٓ ءَالِهَةً إِن يُرِدْنِ ٱلرَّحْمَٰنُ بِضُرٍّ لَّا تُغْنِ عَنِّي شَفَٰعَتُهُمْ شَيْـًٔا وَلَا يُنقِذُونِ ﴿٢٣﴾ إِنِّيٓ إِذًا لَّفِي ضَلَٰلٍ مُّبِينٍ ﴿٢٤﴾ ﴾[يس: ٢٠ - ٢٤]

﴿Ô mon peuple, suivez les messagers : suivez ceux qui ne vous demandent aucun salaire et qui sont sur la bonne voie. et qu'aurais-je à ne pas adorer Celui qui m'a créé? Et c'est vers Lui que vous serez ramenés. Prendrais-je en dehors de Lui des divinités ? si le Tout Miséricordieux me veut du mal, leur intercession ne me servira à rien et ils ne me sauveront pas. Je serais alors dans un égarement évident﴾ [Ya-Sin: 20 - 24].

Méditons aussi cette parole du Très-Haut:

﴿إِنَّهُمْ كَانُوٓاْ إِذَا قِيلَ لَهُمْ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا ٱللَّهُ يَسْتَكْبِرُونَ ﴿٣٥﴾ وَيَقُولُونَ أَئِنَّا لَتَارِكُوٓاْ ءَالِهَتِنَا لِشَاعِرٍ مَّجْنُونٍ ﴿٣٦﴾﴾ [الصافات: ٣٥ - ٣٦]

﴿Quand on leur disait: «Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah», ils se gonflaient d'orgueil et disaient: «Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou?»﴾ [As-Saffat: 35-36]

Malgré leur mécréance, ils ont compris que la demande du Prophète ﷺ dans l'attestation de foi était d'abandonner l'adoration des idoles. Quelle démonstration manifeste!

Tout ceci pour dire que le Coran, du début à la fin, précise le sens de *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah* en niant le polythéisme et tout ce qu'il entraîne et établit la sincérité et ses règles. Mais quand la religion est devenue quelque chose d'étrange, outre le fait qu'elle est attaquée par les corrupteurs, le doute et l'hésitation se sont installés après la conviction, et la plupart des anses de l'islam ont été brisées. C'est ce que confirme l'émir des croyants *'Umar Ibn al-Khattâb* رضي الله عنه en disant: «*Certes, les anses de l'islam seront brisées l'une après l'autre quand apparaîtront en islam des gens qui n'ont pas connu l'Ignorance*». Parmi les anses brisées, on peut citer l'amour et la détestation pour Allah, l'alliance et l'inimitié pour Allah, comme le souligne ce *hadith* authentique:

أَوْثَقُ عُرَى الْإِيمَانِ الْحُبُّ فِي اللَّهِ وَالْبُغْضُ فِي اللَّهِ.

«La plus solides des anses de la foi est l'amour pour Allah et la détestation pour Allah».

٦- بَابُ
مِنَ الشِّرْكِ لِبْسُ الْحَلْقَةِ وَالْخَيْطِ وَنَحْوِهِمَا لِرَفْعِ الْبَلَاءِ أَوْ دَفْعِهِ

وَقَوْلُ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿قُلْ أَفَرَءَيْتُم مَّا تَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ إِنْ أَرَادَنِىَ ٱللَّهُ بِضُرٍّ هَلْ هُنَّ كَـٰشِفَـٰتُ ضُرِّهِۦٓ أَوْ أَرَادَنِى بِرَحْمَةٍ هَلْ هُنَّ مُمْسِكَـٰتُ رَحْمَتِهِۦ ۚ قُلْ حَسْبِىَ ٱللَّهُ ۖ عَلَيْهِ يَتَوَكَّلُ ٱلْمُتَوَكِّلُونَ ﴿٣٨﴾﴾ [الزمر: ٣٨]

وَعَنْ عِمْرَانَ بْنِ حُصَيْنٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ: أَنَّ النَّبِيَّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ رَأَى رَجُلًا فِي يَدِهِ حَلَقَةٌ مِنْ صُفْرٍ، فَقَالَ: «**مَا هَذِهِ؟**» قَالَ: مِنَ الْوَاهِنَةِ. فَقَالَ: «**انْزَعْهَا؛ فَإِنَّهَا لَا تَزِيدُكَ إِلَّا وَهْنًا، فَإِنَّكَ لَوْ مِتَّ وَهِيَ عَلَيْكَ مَا أَفْلَحْتَ أَبَدًا**». رَوَاهُ أَحْمَدُ بِسَنَدٍ لَا بَأْسَ بِهِ..

وَلَهُ عَنْ عُقْبَةَ بْنِ عَامِرٍ مَرْفُوعًا: «**مَنْ تَعَلَّقَ تَمِيمَةً؛ فَلَا أَتَمَّ اللَّهُ لَهُ، وَمَنْ**

Or, chez la majorité, on vient bien qu'ils aiment et détestent selon leur passion. Ils ne se rangent que du côté de ce qui concorde avec leur nature et s'adapte à leur passion, même si cela doit le dérouter et l'égarer. Réfléchis, tu verras qu'il s'agit bien de la réalité. Il n'y a pas de préservation ni de force si ce n'est par Allah.

Bref, toute parole et tout acte vertueux qu'Allah aime et agrée provient du sens de la parole de sincérité, car cette signification renferme toute la religion, que ce soit dans un sens propre, dans un sens qu'elle inclut ou un sens qu'elle exige. Cela se confirme par le fait qu'Allah l'a appelée parole de piété. Or, la piété consiste à craindre le courroux d'Allah et Son châtiment en délaissant le polythéisme et les péchés, et en vouant l'adoration exclusivement à Allah tout en suivant Son ordre comme Il l'a légiféré.

تَعَلَّقَ وَدَعَةً؛ فَلَا وَدَعَ اللَّهُ لَهُ». وَفِي رِوَايَةٍ: «مَنْ تَعَلَّقَ تَمِيمَةً؛ فَقَدْ أَشْرَكَ».

وَلِابْنِ أَبِي حَاتِمٍ عَنْ حُذَيْفَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ: «أَنَّهُ رَأَى رَجُلًا فِي يَدِهِ خَيْطٌ مِنَ الْحُمَّى، فَقَطَعَهُ وَتَلَا قَوْلَهُ: ﴿وَمَا يُؤْمِنُ أَكْثَرُهُم بِاللَّهِ إِلَّا وَهُم مُّشْرِكُونَ ١٠٦﴾ [يوسف: ١٠٦]



6- Chapitre
Porter une chaîne, un fil ou autre pour dissiper ou repousser un mal relève du polythéisme (le *chirk*)

Allah le Très-Haut dit :

﴿قُلْ أَفَرَءَيْتُم مَّا تَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ إِنْ أَرَادَنِيَ ٱللَّهُ بِضُرٍّ هَلْ هُنَّ كَٰشِفَٰتُ ضُرِّهِۦٓ أَوْ أَرَادَنِى بِرَحْمَةٍ هَلْ هُنَّ مُمْسِكَٰتُ رَحْمَتِهِۦ ۚ قُلْ حَسْبِىَ ٱللَّهُ ۖ عَلَيْهِ يَتَوَكَّلُ ٱلْمُتَوَكِّلُونَ ﴿٣٨﴾﴾ [الزمر: ٣٨]

﴿Dis: «Voyez-vous ce que vous invoquez en dehors d'Allah, si Allah me voulait du mal, pourraient-ils retenir Son mal, est-ce que [ces divinités] pourraient dissiper Son mal ? Ou s'Il me voulait une miséricorde, pourraient-elles retenir Sa miséricorde ?» – Dis : « Allah me suffit : c'est en Lui que placent leur confiance ceux qui cherchent un appui»(112)﴾ [Az-Zumar: 38]

---

(112) *Ibn 'Abbâs* rapporte en le faisant remonter au Messager d' Allah ﷺ:

احْفَظِ اللَّهَ يَحفَظْكَ، احْفَظِ اللَّهَ تَجِدهُ تُجَاهَكَ، تَعَرَّفْ إِلَى اللَّهِ فِي الرَّخَاءِ يَعْرِفْكَ فِي الشِّدَّةِ، إِذَا سَأَلْتَ فَاسْأَلِ اللَّهَ، وَإِذَا اسْتَعَنْتَ فَاسْتَعِنْ بِاللَّهِ، وَاعْلَمْ أَنَّ الأُمَّةَ لَوِ اجْتَمَعُوا عَلَى أَنْ يَضُرُّوكَ بِشَيْءٍ لَمْ يَكْتُبْهُ اللَّهُ عَلَيْكَ لَمْ

'Imrân Ibn Husayn[113] ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ vit un homme qui portait au bras une chaîne en cuivre. Il demanda: «*Qu'est-ce que c'est?*» Il répondit: «*C'est contre la wâhina (un mal affaiblissant le bras)*». *Il dit: «Enlève-la, car elle ne fera qu'augmenter ta faiblesse (wahn). Si tu meurs en la portant, tu ne réussiras jamais*». Rapporté par *Ahmad* avec une chaîne de transmission acceptable[114].

يَضُرُّوكَ، وَلَوْ اجْتَمَعُوا عَلَى أَن يَنفَعُوكَ بِشيءٍ لَمْ يَكْتُبْهُ اللَّهُ لَكَ لَمْ يَنْفَعُوكَ، جَفَّتِ الصُّحُفُ، ورُفِعَتِ الأَقْلامُ، وَاعْمَلْ لِلَّه بِالشُّكْرِ فِي الْيَقِينِ، وَاعْلَمْ أَنَّ فِي الصَّبْرِ عَلَى مَا تَكْرَهُ خَيْرًا كَثِيرًا، وَأَنَّ النَّصْرَ مَعَ الصَّبْرِ، وَأَنَّ الْفَرَجَ مَعَ الْكَرْبِ، وَأَنَّ مَعَ الْعُسْرِ يُسْرًا.

«Préserve Allah, Il te préservera; préserve Allah, tu Le trouveras de ton côté! Connais Allah dans l'aisance, Il te connaîtra dans la difficulté. Lorsque tu demandes, demande à Allah, et lorsque tu implores de l'aide, implore-la auprès d'Allah! Sache que si la communauté se réunissait pour te causer un mal qu'Allah n'a pas écrit contre toi, on ne t'infligera aucun mal. Et si on se réunissait pour te procurer un bien qu'Allah n'a pas écrit en ta faveur, on ne te procurera aucun bien. Les pages ont séché et les plumes ont été levées. Œuvre pour Allah avec reconnaissance dans la certitude et sache qu'il y a dans l'endurance de ce que tu répugnes un bien considérable, que la victoire vient avec la patience, que l'issue se trouve dans l'affliction et que dans la difficulté il y a une facilité». Rapporté par *At-Tirmidhî* n°2516, *Ahmad* dans le musnad (t.1 p.307) et al-Hâkim (t.3 p.542: *At-Tirmidhî* déclare: «C'est un *hadith* fiable authentique». Il est authentifié *par al-Albânî* dans *sahîh al-jâmi'* n°7957.

(113) Il s'agit de *'Imrân ibn Al-Hussayn, Abu Najîd Al-Khuzâ'i*, il fait partie des savants des compagnons. *'Umar ibn Al-Khattâb* l'a envoyé aux habitants de *Basra* afin qu'il leur fasse comprendre la religion. Il y décéda en l'an 52 de l'hégire ﷺ,

(114) Rapporté par l'*imam Ahmad* (t.4 p.445), *Ibn Mâjah* n°3531, *Ibn Hibbân* n°1410 et 1411 et *al-Hâkim* (t.4 p.216) qui l'authentifie; *Adh-Dhahabî* l'approuve, ainsi qu'*At-Tabarânî* dans *mu'jam al-kabîr* n°391. Il est jugé fiable par *cheikh 'Abd al-Qâdir al-Arnâ'ût*, ﷺ, alors qu'*al-Albânî* ﷺ le juge faible dans *Ad-Da'îfa* n°1029.

Ahmad rapporte également d'après *'Uqba Ibn 'Âmir*(115) qui le fait remonter au Prophète ﷺ: «*Celui qui porte une amulette, qu'Allah n'accomplisse pas ses souhaits! Celui qui porte un coquillage, qu'Allah ne le laisse pas connaître le repos!* (116)» Et dans une version: «*Celui qui porte une amulette a certes associé*(117)».

Ibn Abî Hâtim(118) rapporte que *Hudhayfa*(119) vit un homme qui portait à la main un fil contre la fièvre. Il le coupa(120) alors et récita:

﴿ وَمَا يُؤْمِنُ أَكْثَرُهُم بِاللَّهِ إِلَّا وَهُم مُّشْرِكُونَ ﴾ [يوسف: ١٠٦]

﴾***Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah qu'en Lui associant***(121)﴿ [Yusuf: 106]

(115) Il s'agit de *'Uqba ibn 'Âmir Al-Juhani*, un des émirs des compagnons, il était courageux, jurisconsulte, poète et lecteur. Il était aussi un des archers et des combattants dans le sentier d'Allah. Il est mort رضي الله عنه en Égypte, en l'an 58 de l'hégire

(116) Rapporté par l'*imam Ahmad* (t.4 p.154), *al-Hâkim* (t.4 p.216-217) qui l'authentifie - *Adh-Dhahabî* l'approuve - et *Ibn Hibbân* n°1413. *Al-Albânî* رحمه الله le juge faible dans *Ad-da'îfa* n°1266.

(117) Rapporté par l'*imam Ahmad* (t.4 p.156), *al-Hâkim* (t.4 p.217-219) et authentifié par *al-Albânî* dans *As-Sahîha* n°492.

(118) Il s'agit de l'*Imam Abu Muhammad 'Abd Ar-Rahmân ibn Abi Hâtim Muhammad ibn Idrîss Ar-Râzi, At-Tamîmi, Al-Hanzhali, Al-Hâfizh*, auteur de «*Al-Jarh wa At-Ta'dîl*», de l'exégèse et autres. Il est mort رحمه الله en l'an 327 de l'hégire.

(119) Il s'agit de *Hudhayfa ibn Al-Yamân*. Le nom d'*Al-Yamân* est *Hissl* ou *Houssayl*; *Al-Yamân* est en fait son surnom. C'est un noble compagnon parmi les tout premiers, il détenait le secret du Prophète ﷺ concernant les noms des hypocrites. Il est mort رضي الله عنه en l'an 36 de l'hégire.

(120) NdT: Ces récits des compagnons montrent leur parfaite connaissance de l'unicité d'Allah – Puissant et Majestueux –, ainsi que des choses qui l'annulent, ou annulent sa perfection.

(121) *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit dans *Mukhtasar As-Sawâi'q* (t.1 p.336): «Il affirme

Chapitre

مِنَ الشِّرْكِ لُبْسُ الْحَلْقَةِ وَالْخَيْطِ وَنَحْوِهِمَا لِرَفْعِ الْبَلَاءِ أَوْ دَفْعِهِ

Porter une chaîne, un fil ou autre pour dissiper ou repousser un mal relève du polythéisme (le *chirk*)

La compréhension de ce chapitre repose sur la connaissance des règles régissant les causes. Détailler ce point revient à dire que le serviteur doit savoir trois choses sur les causes:

1. ne considérer comme cause que celle établie comme tel par la religion ou les lois universelles;
2. ne pas se fier aux causes, mais bien à Celui qui les a engendrées et prédestinées tout en mettant en œuvre celles qui sont légiférées et uniquement celles qui sont profitables;
3. savoir que les causes, malgré leur ampleur et leur force, sont liées

---

donc à leur égard qu'ils ont une foi tout en commettant le polythéisme. Mais cette foi ne leur permet pas de sortir de l'Enfer comme c'est le cas pour la foi des monothéistes. Au contraire, ils y demeureront éternellement à cause de leur polythéisme et de leur mécréance. C'est le polythéisme et l'injustice qui attisent pour eux l'Enfer».

Puis, il dit dans *Madârij As-Sâlikîn* (t.1 p.282): «Il affirme donc à leur égard qu'ils ont une foi tout en étant associée au polythéisme. Si en plus de ce polythéisme, ils joignent le démenti de Ses Messagers, leur croyance en Allah ne leur profitera en rien. En revanche, s'ils considèrent véridiques les Messagers et qu'ils commettent toutes sortes de polythéisme qui ne les excluent pas de la foi aux Messagers et au Jour Dernier, alors ils sont davantage concernés par la menace que les auteurs des péchés capitaux. Leur polythéisme est en deux sortes: subtil et manifeste. Le polythéisme subtil peut être pardonné. Quant au polythéisme manifeste, Allah ne le pardonne que par le repentir. En effet, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés».

au Destin et à la prédestination d'Allah sans pouvoir y échapper. Or, Allah agit par rapport à celles-ci comme Il veut: s'Il veut, Il maintient leur causalité selon les exigences de Sa sagesse afin que les serviteurs les mettent en œuvre et sachent par leur biais la perfection de Sa sagesse. En effet, c'est Lui qui a lié les effets à leurs causes et les conséquences à leurs conditions. Et s'Il veut, Il les modifie comme Il veut afin que les serviteurs ne s'y fient pas, qu'ils sachent Son omnipotence et que la gestion absolue et la volonté totale appartiennent à Allah Seul. Voilà ce qui incombe au serviteur dans sa conception et ses actes par rapport à l'ensemble des causes.

Sachant cela, celui qui porte une chaîne, un fil ou autres dans le but de dissiper un mal après sa survenue ou de le repousser avant son apparition, se rend coupable de polythéisme. Car s'il croit que ces choses en soi causent et repoussent, cela relève du polythéisme majeur. C'est un polythéisme dans la seigneurie dans le sens où l'on croit qu'Allah a un associé dans la création et l'administration. Et c'est un polythéisme dans l'adoration dans le sens où l'on tourne vers ces choses, on s'y attache par le cœur tout en désirant et en espérant leur utilité.

En revanche, si on a la conviction que c'est Allah Seul qui cause et repousse et que l'on considère ces choses comme des causes permettant de repousser un mal, alors on est coupable d'en faire des causes alors qu'elles ne sont pas légiférées comme tel par la religion ou les lois universelles, ce qui est interdit et revient à démentir la législation et la prédestination.

En ce qui concerne la législation, elle interdit formellement cela. Or, quand elle interdit une chose, celle-ci ne peut pas figurer parmi les causes utiles. Quant à la prédestination, c'est parce que ces choses ne font pas partie des causes, ni habituelles ni inhabituelles, qui permettent d'atteindre l'objectif visé, ni non plus des remèdes autorisés

et profitables. D' un autre côté, cela fait partie des moyens menant au polythéisme, puisque le cœur s' attache forcément à ces choses, ce qui est une forme de polythéisme et une voie y conduisant.

Si ces choses ne font partie ni des causes légiférées par la religion à travers le Prophète ﷺ, par lesquelles on cherche à satisfaire Allah et à obtenir Sa récompense, ni des causes universelles connues ou dont l' utilité a été expérimentée, comme c' est le cas pour les remèdes autorisés, alors la personne s' y attache forcément par le coeur et espère qu' elles seront profitables. Dans ce cas, il est impératif pour le croyant de les délaisser afin de parfaire sa foi et son *tawẖîd*. En effet, si son *tawẖîd* était parfait, son cœur ne s' attacherait pas à ce qui contredit le *tawẖîd*. De plus, c' est une déficience dans la raison, dans la mesure où on s' attache à ce qu' il ne faut pas et qui n' est profitable d' aucune façon que ce soit. Au contraire, c' est une nuisance pure.

La législation se base autant sur la perfection des doctrines des créatures en rejetant les fétiches et l' attachement aux créatures que sur la perfection de leur raison en rejetant les affabulations et les chimères, et en prenant au sérieux les choses profitables qui illuminent l' intelligence, éduquent les âmes et réforment toutes les conditions, spirituelles et temporelles. Et Allah sait mieux.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: التَّغْلِيظُ فِي لُبْسِ الْحَلْقَةِ وَالْخَيْطِ وَنَحْوِهِمَا لِمِثْلِ ذَلِكَ.

الثَّانِيَةُ: أَنَّ الصَّحَابِيَّ لَوْ مَاتَ وَهِيَ عَلَيْهِ مَا أَفْلَحَ. فِيهِ شَاهِدٌ لِكَلَامِ الصَّحَابَةِ: أَنَّ الشِّرْكَ الْأَصْغَرَ أَكْبَرُ مِنَ الْكَبَائِرِ.

الثَّالِثَةُ: أَنَّهُ لَمْ يُعْذَرْ بِالْجَهَالَةِ.

الرَّابِعَةُ: أَنَّهَا لَا تَنْفَعُ فِي الْعَاجِلَةِ؛ بَلْ تَضُرُّ، لِقَوْلِهِ: «**لَا تَزِيدُكَ إِلَّا وَهْنًا**».

الْخَامِسَةُ: الْإِنْكَارُ بِالتَّغْلِيظِ عَلَى مَنْ فَعَلَ مِثْلَ ذَلِكَ.

السَّادِسَةُ: التَّصْرِيحُ بِأَنَّ مَنْ تَعَلَّقَ شَيْئًا؛ وُكِّلَ إِلَيْهِ.

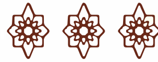
السَّابِعَةُ: التَّصْرِيحُ بِأَنَّ مَنْ تَعَلَّقَ تَمِيمَةً؛ فَقَدْ أَشْرَكَ.

الثَّامِنَةُ: أَنَّ تَعْلِيقَ الْخَيْطِ مِنَ الْحُمَّى مِنْ ذَلِكَ.

التَّاسِعَةُ: تِلَاوَةُ حُذَيْفَةَ الْآيَةَ دَلِيلٌ عَلَى أَنَّ الصَّحَابَةَ يَسْتَدِلُّونَ بِالْآيَاتِ الَّتِي فِي الشِّرْكِ الْأَكْبَرِ عَلَى الْأَصْغَرِ؛ كَمَا ذَكَرَ ابْنُ عَبَّاسٍ فِي آيَةِ الْبَقَرَةِ.

الْعَاشِرَةُ: أَنَّ تَعْلِيقَ الْوَدَعِ مِنَ الْعَيْنِ مِنْ ذَلِكَ.

الْحَادِيَةَ عَشْرَةَ: الدُّعَاءُ عَلَى مَنْ تَعَلَّقَ تَمِيمَةً أَنَّ اللَّهَ لَا يُتِمُّ لَهُ، وَمَنْ تَعَلَّقَ وَدَعَةً فَلَا وَدَعَ اللَّهُ لَهُ؛ أَيْ تَرَكَ اللَّهُ لَهُ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. Le grand blâme contre le fait de porter une chaîne, un fil ou autres pour ce genre de choses.

2. Si le Compagnon était mort en la portant, il n' aurait pas réussi, ce qui confirme la parole des Compagnons affirmant que le polythéisme mineur est plus grave que les grands péchés.

3. Il n' a pas été excusé pour son ignorance.

4. Cela n' apporte aucun bien dans la vie présente et, au contraire, ne cause que du mal, car le Prophète ﷺ a dit: «*Elle ne fera qu' augmenter ta faiblesse*».

5. Réprimander durement celui qui fait ce genre de choses.

6. Il est clairement dit que celui qui porte quelque chose sera abandonné à celle-ci.

7. Il est clairement dit que celui qui porte une amulette se rend coupable de polythéisme.

8. Le fait de porter un fil contre la fièvre relève du polythéisme.

9. Le fait que *Hudhayfa* ait récité ce verset montre que les Compagnons se basaient sur les versets concernant le polythéisme majeur pour réprouver le polythéisme mineur, comme *Ibn 'Abbâs* l' a mentionné à propos du verset d' *al-Baqara*.

10. Le fait de porter un coquillage contre le mauvais œil relève du polythéisme.

11. L' invocation contre celui qui porte une amulette pour qu' Allah n' accomplisse pas ses souhaits et contre celui qui porte un coquillage pour qu' Allah ne lui accorde pas le repos.

٧ - بَابُ
مَا جَاءَ فِي الرُّقَى وَالتَّمَائِمِ

فِي الصَّحِيحِ عَنْ أَبِي بَشِيرٍ الْأَنْصَارِيِّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّهُ كَانَ مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فِي بَعْضِ أَسْفَارِهِ، فَأَرْسَلَ رَسُولًا: «**أَنْ لَا يَبْقَيَنَّ فِي رَقَبَةِ بَعِيرٍ قِلَادَةٌ مِنْ وَتَرٍ أَوْ قِلَادَةٌ إِلَّا قُطِعَتْ**». وَعَنِ ابْنِ مَسْعُودٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ؛ قَالَ سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «**إِنَّ الرُّقَى وَالتَّمَائِمَ وَالتِّوَلَةَ شِرْكٌ**». رَوَاهُ أَحْمَدُ وَأَبُو دَاودَ. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عُكَيْمٍ مَرْفُوعًا: «**مَنْ تَعَلَّقَ شَيْئًا؛ وُكِّلَ إِلَيْهِ**» رَوَاهُ أَحْمَدُ وَالتِّرْمِذِيُّ.

«**التَّمَائِمُ**»: شَيْءٌ يُعَلَّقُ عَلَى الْأَوْلَادِ يَتَّقُونَ بِهِ الْعَيْنَ، لَكِنْ إِذَا كَانَ الْمُعَلَّقُ مِنَ الْقُرْآنِ فَرَخَّصَ فِيهِ بَعْضُ السَّلَفِ، وَبَعْضُهُمْ لَمْ يُرَخِّصْ فِيهِ، وَيَجْعَلُهُ مِنَ الْمَنْهِيِّ عَنْهُ، مِنْهُمُ ابْنُ مَسْعُودٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ.

وَ«**الرُّقَى**»: هِيَ الَّتِي تُسَمَّى الْعَزَائِمَ، وَخَصَّ مِنْهَا الدَّلِيلُ مَا خَلَا مِنَ الشِّرْكِ؛ فَقَدْ رَخَّصَ فِيهِ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مِنَ الْعَيْنِ وَالْحُمَةِ.

وَ«**التِّوَلَةُ**»: هِيَ شَيْءٌ يَصْنَعُونَهُ يَزْعُمُونَ أَنَّهُ يُحَبِّبُ الْمَرْأَةَ إِلَى زَوْجِهَا، وَالرَّجُلَ إِلَى امْرَأَتِهِ.

وَرَوَى أَحْمَدُ عَنْ رُوَيْفِعٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: قَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «**يَا رُوَيْفِعُ، لَعَلَّ الْحَيَاةَ سَتَطُولُ بِكَ؛ فَأَخْبِرِ النَّاسَ: أَنَّ مَنْ عَقَدَ لِحْيَتَهُ، أَوْ تَقَلَّدَ وَتَرًا،**

أَوِ اسْتَنْجَى بِرَجِيعِ دَابَّةٍ أَوْ عَظْمٍ؛ فَإِنَّ مُحَمَّدًا بَرِيءٌ مِنْهُ».

وَعَنْ سَعِيدِ بْنِ جُبَيْرٍ قَالَ: مَنْ قَطَعَ تَمِيمَةً مِنْ إِنْسَانٍ؛ كَانَ كَعَدْلِ رَقَبَةٍ. رَوَاهُ وَكِيعٌ وَلَهُ عَنْ إِبْرَاهِيمَ؛ قَالَ: كَانُوا يَكْرَهُونَ التَّمَائِمَ كُلَّهَا مِنَ الْقُرْآنِ وَغَيْرِ الْقُرْآنِ.



7- Chapitre
Des formules d'exorcisme et des amulettes

Dans le *sa<u>h</u>î<u>h</u>, Abû Bashîr al-Ansârî* ﵁(122) rapporte qu'il accompagnait le Messager d'Allah ﷺ dans l'un de ses voyages. Le Prophète ﷺ envoya un messager avec l'ordre que l'on coupe tout collier en corde d'arc - ou tout collier - pendus aux cous des chameaux.(123)

Ibn Mas'ûd ﵁ rapporte: «J'ai entendu le Messager d'Ailah ﷺ dire:

> *"Certes, les formules d'exorcisme, les amulettes et les philtres sont du polythéisme". A<u>h</u>mad* et Abû Dâwud.(124)

---

(122) *Abu Bachîr As-Sâ'idi* – certains ont dit *Al-Mâzini* –, certains ont dit que son nom est *Qays ibn 'Ubayd. Ibn Abd Al-Barr* a dit: On n'a pas trouvé son vrai nom. C'est un compagnon, il a participé a la bataille du *Khandaq*. Il est décédé ﵁ après 60. Il n'a pas d'autre *<u>h</u>adith* dans *Al- Bukhâri* à part celui-ci.

(123) Rapporté par *al-Bukhârî* n°3005 et *Muslim* n°2115.

(124) *Zaynab*, l'épouse de '*Abd Allah Ibn Mas'ûd* rapporte: «'*Abd Allah* vit un fil accroché à mon cou et demanda: "Qu'est-ce que c'est?" Je répondis: "Un fil sur lequel on a récité pour moi une formule d'exorcisme". Alors, il le saisit et l'arracha, puis dit: "Ô vous la famille de '*Abd Allah*! Vous n'avez nul besoin du polythéisme! J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire: "*Certes, les formules d'exorcisme, les amulettes et les philtres sont du polythéisme*"». Rapporté par l'*imam A<u>h</u>mad* (t.1 p.381), *Abû Dâwud* n°3883, *Ibn Mâjah* n°3530 et *al-<u>H</u>âkim* (t.4 p.418) qui l'a authentifié; *Adh-Dhahabî* l'approuve.

'Abd Allah Ibn 'Ukaym(125) rapporte en le faisant remonter au Prophète ﷺ:

> *«Quiconque porte quelque chose sera abandonné à celle-ci». Ahmad* et *At-Tirmidhî.*(126)

Les amulettes «*at-tamâ-im*» désignent ce qu'on accroche au cou des enfants contre le mauvais œil. Cependant, si ce qu'on accroche est une partie du Coran, alors certains *salafs* (prédécesseurs) l'ont autorisé et d'autres non, le considérant comme faisant partie de ce qui a été interdit. Parmi ces derniers, on compte *'Abd Allah Ibn Mas'ûd* رضي الله عنه.

«*Ar-Ruqā* الرُّقَى»: sont également appelés «*'azâ'im* العَزَائِم». Les preuves ont fait exception de ceux dénués de polythéisme et le Messager d'Allah ﷺ les a autorisés contre le mauvais œil et les piqûres et morsures venimeuses..(127)

«*At-Tiwalah/* التِّوَلَة » est ce qu'on prépare en prétendant que cela

---

(125) Il s'agit de *'Abdullah ibn 'Ukaym, Abu Ma'bad Al-Juhani Al Al-Kûfî*. Il a habité à *Koufa* , et s'est rendu à Médine durant la vie de *Hudhayfa*. Il est mort durant le l'administration d'*Al-Hajjâj*.

(126) Rapporté par l'*imam Ahmad* (t.4 pp. 310-311), *At-Tirmidhî* n°2072, *al-Hâkim* (t.4 p. 216), *al-Bayhaqî* (t.9 p. 351) et *At-Tabarânî* dans *al-kabîr* n°960.

(127) *'Awf Ibn Mâlik* رضي الله عنه rapporte: «Nous pratiquions «*Ar-Ruqā* الرُّقَى / » durant la *jâhiliyya*[à l'époquepréislamique] . Alors, nous demandâmes : "Ô Messager d'Allah! Que penses-tu à ce sujet?" Il répondit : "Exposez-moi vos formules «*Ar-Ruqā* الرُّقَى / ». Il n'a y pas de mal à pratiquer l'exorcisme tant que cela ne comporte pas de polythéisme ». Muslim n°2200. Anas رضي الله عنه rapporte quant à lui : « Le Messager ﷺ d'Allah a autorisé l'exorcisme [la *ruqya*] contre le mauvais œil, les piqûres ou morsures venimeuses et *An-Namla* [l'eczéma].». Muslim n°2196.

NdT: *An-Namla*: C'est une maladie connue et nommée [en arabe] *An-Namla* (fourmi) car celui qui en est atteint à l'impression qu'une fourmi marche sur son corps et le mord [Cf. : *At-Tibb An-Nabawî*].

pousse le mari à aimer sa femme et vice versa.[128]

Ahmad rapporte d'après *Ruwayfi'*[129] ﷺ: «Le Messager d'Allah ﷺ m'a dit:

> *"Ô Ruwayfi'! Il est possible que tu vives longtemps. Informe donc les gens que celui qui tresse sa barbe, porte au cou la corde d'un arc ou se purifie après ses besoins à l'aide d'un crottin ou d'un os, Muhammad le désavoue"».*[130]

Sa'îd Ibn Jubayr[131] rapporte: «*Celui qui coupe l'amulette que porte une personne est comme celui qui affranchit un esclave*».[132]Rapporté par *Wakî'*[133].

(128) Au sujet du «*At-Tiwalah*/ التِّوَلَة », *Al-Hâfiz Ibn Hajar* dit dans *Al-Fath*(t.10 p.196): «*At-Tiwalah*/ التِّوَلَة » est le biais par lequel la femme apportait [gagnait] l' amour de son mari, c' est une forme de sorcellerie. Cela relève du polythéisme parce qu' ils cherchaient ainsi à repousser le mal et produire un avantage auprès d' autre qu' Allah ».

Ibn al-Athîr dit dans *An-Nihâya*: «*At-Tiwalah*/ التِّوَلَة » est la sorcellerie ou autre qui pousse le mari à aimer son épouse. Il l'a considéré comme relevant du polythéisme en raison de leur croyance en son influence et en la production d'un effet contraire à la prédestination d' Allah le Très-Haut».

(129) *Ruwayfi'* vécu jusqu'en l'an 56 de l'hégire, puis il décéda alors qu'il était gouverneur de *Barqah*, une province de l'Egypte. Il fait partie des *Ansars*. Le *hadith* est donc un signe parmi les signes de la prophétie.

(130) Rapporté par l'*imam Ahmad* (t.4 p.108-109), *Abû Dâwud* n°36, *An-Nasâ'î* n°5064 et authentifié par *al-Albânî* dans *sahîh al-jâmi'* n°7910.

(131) Il s'agit de *Sa'îd ibn Jubayr At-Tâbi'i*, il a appris la science de *Ibn 'Abbâs* et de *Ibn 'Umar* ﷺ. *Al-Hajjâj* l'a tué en l'an 95 de l'hégire.

(132) *cheikh Sulaymân* dit dans *taysîr al-'Azîz al-Hamîd* (p.173): «Pour les savants, ce texte a valeur de *hadith* qui remonte jusqu'au Prophète ﷺ. Car pareille sentence ne peut être prononcée sur base d'un avis personnel. C'est donc un *hadith mursal* puisque *Sa'îd* est un Suiveur et il indique le mérite de couper les amulettes parce qu'elles relèvent du polythéisme».

(133) Il s'agit de *Wakî' ibn Al-Jarrâh Al-Ru'âssi*, le grand savant du *hadith* de

Il rapporte également d' après *Ibrâhîm*(134): «Ils détestaient toutes les amulettes, qu' elles contiennent du Coran ou autre chose».(135)



l' *Iraq* de son époque, il est mort رحمه الله en l' an 197 de l' hégire.

(134) Il s' agit d' *Ibrâhîm ibn Yazîd An-Nakha'i Al-Kûfi*, un des grands jurisconsultes, il est décédé رحمه الله en l' an 96 de l' hégire.

(135) *cheikh Sulaymân* dit dans *taysîr al-'Azîz al-Hamîd* (p.174): «Il entend par là les compagnons d' *Ibn Mas'ûd: 'Alqama, al-Aswad, Abû Wâ' il, al-Hârith Ibn Suwayd, 'Abîda As-Salmânî, Masrûq, Ar-Rabî' Ibn Khuthaym, Suwayd Ibn Ghafala* et d' autres. Ils font partie de l' élite des Suiveurs. Cette formule est employée par *Ibrâhîm* pour rapporter leurs propos, comme l' indiquent les érudits tels *qu' al-'Irâqî* entre autres.

Chapitre

بَابُ مَا جَاءَ فِي الرُّقَى وَالتَّمَائِمِ

Des formules d' exorcisme et des amulettes

S' agissant des amulettes, ce sont des objets portés auxquels s' attachent les cœurs de leurs porteurs. Ce qui a précédemment été dit sur les chaînes et les fils s' applique donc à leur sujet. Il en est qui relèvent du polythéisme majeur, comme les amulettes qui indiquent de demander l' aide des *Shayatines* ou d' autres créatures. Demander secours à un autre qu' Allah dans ce qui relève de Sa seule capacité est du polythéisme, comme nous le verrons si Allah veut. Et il en est qui sont interdites, comme les amulettes comportant des noms incompréhensibles, parce qu' elles mènent au polythéisme.[136]

Quant à ce qu' on porte et sur lequel est inscrit du Coran ou des *hadiths* prophétiques ou de bonnes invocations respectables, il est préférable de le délaisser parce qu' aucune mention à ce sujet n' est rapportée du Législateur. Puis, cela pourrait pousser à avoir recours à ce qui est illicite. Enfin, le plus souvent, le porteur ne respecte pas ces objets et ils entrent dans des endroits impurs tout en les portant.[137]

---

(136) *'Alî Ibn Abî Tâlib* ﵁ dit: «Beaucoup de ces exorcismes et de ces amulettes sont du polythéisme, évitez-les donc!» Rapporté par *Wakî'*.

(137) *cheikh Sulaymân* dit dans *taysîr al-'Azîz al-Hamîd* (pp.167-168): «Sache que les savants parmi les Compagnons et les Suiveurs, et ceux qui leur ont succédés, ont divergé sur la permission relative aux amulettes faites de Coran ou des Noms et Attributs d' Allah. Selon un groupe, c' est autorisé. C' est l' avis de *'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn al-'Âs* et d' autres. C' est l' avis qui semble se dégager de ce qui est rapporté d' après *'Âisha* et c' est aussi l' opinion d' *Abû Ja'far al-Bâqir* et *Ahmad* dans une version. Ils restreignent le *hadith* aux amulettes relevant du polythéisme. Quant à celles contenant du Coran ou des Noms et Attributs d' Allah, c' est comparable à l' exorcisme que l' on pratique par leur biais - j' ajoute que c' est l' avis qui semble se dégager des propos d' *Ibn al-Qayyim*.

Selon un autre groupe, ce n' est pas autorisé. C' est l' avis d' *Ibn Mas'ûd* et d' *Ibn 'Abbâs*. C' est aussi ce qui se dégage de l' opinion de *Hudhayfa, 'Uqba Ibn 'Âmir et Ibn 'Ukaym* ﵃. C' est l' avis d' un groupe parmi les Suiveurs,

Quant aux formules d' exorcisme, il faut détailler: si elles sont du Coran, de la *sunna* ou de bonnes paroles, il est recommandé à l' exorciste de les utiliser dans la mesure où cela s' inscrit dans le cadre de la bienfaisance et que c' est utile.(138) Ces formules sont autorisées pour l' exorcisé, sauf que celui-ci ne doit pas en faire la demande. En effet, la perfection de la confiance du serviteur et la force de sa certitude exigent de sa part de ne solliciter aucune créature, ni pour un exorcisme ni pour rien d' autre.(139)

Et s' il demande à quelqu' un d' invoquer en sa faveur, il lui incombe de considérer, outre son propre intérêt, celui de l' invocateur et la bienfaisance qu' il exerce sur lui en étant la cause de cet état de servitude. C' est là un des secrets de la réalisation du *tawhîd* et de ses sens merveilleux que ne parviennent à comprendre et à appliquer que les dévots les plus aboutis.

Si l' exorcisme est pratiqué en invoquant un autre qu' Allah et en demandant la guérison à un autre que Lui, c' est alors le polythéisme majeur, puisqu' il s' agit d' invoquer et de demander secours à un autre qu' Allah.

Il s' agit de bien comprendre ce développement! Garde-toi de donner un seul jugement sur les formules d' exorcisme alors qu' elles peuvent varier en fonction de leurs causes et de leurs finalités.

---

dont les compagnons d' *Ibn Mas'ûd* et d' *Ahmad* dans une version adoptée par nombre de ses partisans. Les *hanbalites* plus contemporains l' affirment catégoriquement en se basant sur ce *hadith* et ceux allant dans le même sens. En effet, le sens apparent indique la généralité sans distinguer les amulettes contenant du Coran ou autre chose...»

Il ajoute: «Voilà la divergence des savants sur le fait de porter du Coran et des Noms et Attributs d' Allah. Que dire alors de ce qui s' est passé par la suite, à savoir les exorcismes évoquant les noms de *Shayatines* et autres et les amulettes portées, voire s' y attacher, demander leur secours, leur offrir des sacrifices et solliciter auprès d' eux de dissiper le mal et d' engendrer le bien, entre autres actes relevant du polythéisme pur?»

(138) Car le Prophète ﷺ dit: «*Que celui d'entre vous qui est en mesure d'être utile à son frère, le fasse!*» *Muslim* n°2199.

(139) Car le Prophète ﷺ dit: «*Celui qui me garantit de ne rien demander aux gens, je lui garantis le Paradis*». *Abû Dâwud* n°1643 et authentifié par *al-Albânî* dans *sahîh al-jâmi'* n°6604.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ الرُّقَى وَالتَّمَائِمِ.

الثَّانِيَةُ: تَفْسِيرُ التِّوَلَةِ.

الثَّالِثَةُ: أَنَّ هَذِهِ الثَّلَاثَةَ كُلَّهَا مِنَ الشِّرْكِ مِنْ غَيْرِ اسْتِثْنَاءٍ.

الرَّابِعَةُ: أَنَّ الرُّقْيَةَ بِالْكَلَامِ الْحَقِّ مِنَ الْعَيْنِ وَالْحُمَةُ لَيْسَ مِنْ ذَلِكَ.

الْخَامِسَةُ: أَنَّ التَّمِيمَةَ إِذَا كَانَتْ مِنَ الْقُرْآنِ؛ فَقَدِ اخْتَلَفَ الْعُلَمَاءُ؛ هَلْ هِيَ مِنْ ذَلِكَ أَمْ لَا؟

السَّادِسَةُ: أَنَّ تَعْلِيقَ الْأَوْتَارِ عَلَى الدَّوَابِ مِنَ الْعَيْنِ مِنْ ذَلِكَ.

السَّابِعَةُ: الْوَعِيدُ الشَّدِيدُ عَلَى مَنْ تَعَلَّقَ وَتَرًا.

الثَّامِنَةُ: فَضْلُ ثَوَابِ مَنْ قَطَعَ تَمِيمَةً مِنْ إِنْسَانٍ.

التَّاسِعَةُ: أَنَّ كَلَامَ إِبْرَاهِيمَ لَا يُخَالِفُ مَا تَقَدَّمَ مِنَ الِاخْتِلَافِ؛ لِأَنَّ مُرَادَهُ أَصْحَابُ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ مَسْعُودٍ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication de l'exorcisme et des amulettes.
2. L'explication de la *tiwala.*
3. Ces trois choses font toutes partie du polythéisme sans exception.
4. L'exorcisme pratiqué avec des paroles véridiques contre le mauvais œil et les piqûres ou morsures venimeuses n'en fait pas partie.
5. Les savants ont divergé au sujet des amulettes composées du Coran: cela fait-il partie du polythéisme ou non?
6. Accrocher des cordes d'arcs aux bêtes contre le mauvais oeil fait partie du polythéisme.
7. La menace terrible contre celui qui accroche une corde d'arc.
8. La valeur de la récompense de celui qui coupe l'amulette portée par quelqu'un.
9. La parole d'*Ibrâhîm* ne contredit pas la divergence citée précédemment, car sa parole concerne les compagnons de *'Abd Allah Ibn Mas'ûd.*



٨ - بَابُ

بَابُ مَنْ تبرَّكَ بِشَجَرٍ أَوْ حَجرٍ وَنَحْوِهِمَا

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿أَفَرَءَيْتُمُ ٱللَّٰتَ وَٱلْعُزَّىٰ ﴿١٩﴾ وَمَنَوٰةَ ٱلثَّالِثَةَ ٱلْأُخْرَىٰٓ ﴿٢٠﴾ أَلَكُمُ ٱلذَّكَرُ وَلَهُ ٱلْأُنثَىٰ ﴿٢١﴾ تِلْكَ إِذًا قِسْمَةٌ ضِيزَىٰٓ ﴿٢٢﴾ إِنْ هِىَ إِلَّآ أَسْمَآءٌ سَمَّيْتُمُوهَآ أَنتُمْ وَءَابَآؤُكُم مَّآ أَنزَلَ ٱللَّهُ بِهَا مِن سُلْطَٰنٍ ۚ إِن يَتَّبِعُونَ إِلَّا ٱلظَّنَّ وَمَا تَهْوَى ٱلْأَنفُسُ ۖ وَلَقَدْ جَآءَهُم مِّن رَّبِّهِمُ ٱلْهُدَىٰٓ ﴿٢٣﴾﴾ [النجم: ١٩ - ٢٣]

عَنْ أَبِي وَاقِدٍ اللَّيْثِيِّ قَالَ: خَرَجْنَا مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ إِلَى حُنَيْنٍ، وَنَحْنُ حُدَثَاءُ عَهْدٍ بِكُفْرٍ، وَلِلْمُشْرِكِينَ سِدْرَةٌ يَعْكُفُونَ عِنْدَهَا وَيَنُوطُونَ بِهَا أَسْلِحَتَهُمْ، يُقَالُ لَهَا: ذَاتُ أَنْوَاطٍ. فَمَرَرْنَا بِسِدْرَةٍ، فَقُلْنَا: يَا رَسُولَ اللَّهِ، اجْعَلْ لَنَا ذَاتَ أَنْوَاطٍ كَمَا لَهُمْ ذَاتُ أَنْوَاطٍ. فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «**اللَّهُ أَكْبَر! إِنَّهَا السُّنَنُ! قُلْتُمْ -وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ- كَمَا قَالَتْ بَنُو إِسْرَائِيلَ لِمُوسَى: ﴿ٱجْعَل لَّنَآ إِلَٰهًا كَمَا لَهُمْ ءَالِهَةٌ ۚ قَالَ إِنَّكُمْ قَوْمٌ تَجْهَلُونَ ﴿١٣٨﴾﴾ [الأعراف: ١٣٨]، لَتَرْكَبُنَّ سُنَنَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ**». رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَصَحَّحَهُ.



8- Chapitre
De la recherche de bénédiction en un arbre, une pierre, etc.

Allah dit :

﴿ أَفَرَءَيْتُمُ ٱللَّٰتَ وَٱلْعُزَّىٰ ﴿١٩﴾ وَمَنَوٰةَ ٱلثَّالِثَةَ ٱلْأُخْرَىٰٓ ﴿٢٠﴾ أَلَكُمُ ٱلذَّكَرُ وَلَهُ ٱلْأُنثَىٰ ﴿٢١﴾ تِلْكَ إِذًا قِسْمَةٌ ضِيزَىٰٓ ﴿٢٢﴾ إِنْ هِىَ إِلَّآ أَسْمَآءٌ سَمَّيْتُمُوهَآ أَنتُمْ وَءَابَآؤُكُم مَّآ أَنزَلَ ٱللَّهُ بِهَا مِن سُلْطَٰنٍ ۚ إِن يَتَّبِعُونَ إِلَّا ٱلظَّنَّ وَمَا تَهْوَى ٱلْأَنفُسُ ۖ وَلَقَدْ جَآءَهُم مِّن رَّبِّهِمُ ٱلْهُدَىٰٓ ﴿٢٣﴾ ﴾ [النجم: ١٩ - ٢٣]

﴾Voyez-vous donc al-Lât et al-'Uzza, ainsi que Manât, cette troisième autre? Sera-ce à vous le garçon et à Lui la fille? Que voilà donc un partage injuste! Ce ne sont que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres. Allah n'a fait descendre aucune preuve à leur sujet. Ils ne suivent que la conjecture et les passions de [leurs] âmes, alors que la guidée leur est venue de leur Seigneur﴿ [An-Najm: 19-23]

Abû Wâqid al-Laythî (140)rapporte: «Nous sortîmes avec le Messager d' Allah ﷺ vers *Hunayn*, alors que nous fûmes récemment sortis de la

(140) Il s'agit *d'Abu Wâqid Al-Laythi*, son nom est *Al-Hârith ibn 'Awf*, célèbre compagnon. Il est mort ؓ en l'an 68 de l'hégire.

mécréance. Les polythéistes avaient un jujubier auprès duquel ils se retiraient et accrochaient leurs armes; on l'appelait *Dhât Anwât*. Nous passâmes devant un jujubier et dîmes: "Ô Messager d' Allah! Désigne-nous un *Dhât Anwât* semblable au leur!" Le Messager d' Allah ﷺ dit alors: "*Allah est plus Grand! Telles sont les voies (de ceux qui vous ont précédés)! Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main! Vous venez de dire la même parole que celle des fils d' Israël à Mûsâ:*

﴿ٱجْعَل لَّنَآ إِلَٰهًا كَمَا لَهُمْ ءَالِهَةٌ قَالَ إِنَّكُمْ قَوْمٌ تَجْهَلُونَ ﴿١٣٨﴾﴾

[الأعراف: ١٣٨]

﴿**Désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux. Il dit: «Vous êtes certes des gens ignorants»**﴾ [Al-Araf : 138].

Vous suivrez certes les voies de ceux qui vous ont précédés». *At-Tirmidhî* qui le juge authentique.(141)



(141) Rapporté par l' *imam Ahmad* (t.5 p.218) et *At-Tirmidhî* n°2181; *al-Albânî* le juge authentique dans *sahîh al-jâmi'* n°3601.

Chapitre

بَابُ مَنْ تَبَرَّكَ بِشَجَرٍ أَوْ حَجَرٍ وَنَحْوِهِمَا

De la recherche de bénédiction en un arbre, une pierre, etc.

C' est-à-dire: cela fait partie du polythéisme et des actes des polythéistes. Les savants s'accordent pour dire que rechercher la bénédiction en un arbre, une pierre, un lieu, un tombeau ou autre n' est pas légiféré. Cette recherche de bénédiction en ces choses est un fanatisme à leur égard et cela peut mener à les implorer et les adorer, ce qui est le polythéisme majeur, comme nous l'avons précédemment défini. C' est général à toute chose, y compris la Station d' *Ibrâhîm*, la chambre du Prophète ﷺ, le rocher de Jérusalem et autres lieux de mérite(142).

Quant au fait de saluer la pierre noire et l' embrasser, et de saluer l'angle yéménite de la noble *Ka'ba*, il s' agit de servitude, de vénération et glorification envers Allah, ainsi que d' humilité face à Sa grandeur. C' est donc l' esprit même de l' adoration.(143)

L' une est une vénération et une adoration vouée au Créateur, l' autre une vénération et une divinisation d' une création.

---

(142) S'y frotter et y chercher bénédiction est une porte menant au polythéisme, d'où la sévère interdiction. L' *imam malékite Abû Bakr At-Tartûshî* dit: «Regardez, qu' Allah vous fasse miséricorde! Où que vous trouviez un jujubier ou un arbre auxquels se rendent les gens, qu' ils vénèrent, desquels ils espèrent guérison et rétablissement, dans lesquels ils enfoncent des clous ou sur lesquels ils accrochent des chiffons, c' est un *Dhât Anwât*, coupez-le!» Repris de *taysîr al-'Azîz al-Hamîd* (p.183).

(143) *'Abd Allah Ibn 'Abbâs* رضي الله عنهما rapporte que le Messager d' Allah ﷺ a dit:

La différence entre les deux est comme la différence entre invoquer Allah qui est culte exclusif et *tawhîd*(144) et invoquer une créature qui est

لَيَأْتِيَنَّ هَذَا الْحَجَرُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَلَهُ عَيْنَانِ يُبْصِرُ بِهِمَا وَلِسَانٌ يَنْطِقُ بِهِ، يَشْهَدُ عَلَى مَنْ يَسْتَلِمُهُ بِحَقٍّ.

«Cette pierre viendra au Jour de la Résurrection en ayant deux yeux par lesquelles elle verra et une langue avec laquelle elle s'exprimera. Elle témoignera en faveur de celui qui l'a saluée de droit»

At-Tirmidhî n°967 et *Ibn Mâjah* n°2944.

'Abd Allah Ibn 'Ubayd Ibn 'Umayr rapporte qu'un homme demanda:

«Ô *'Abd ar-Rahmân*! Pourquoi ne te vois-je saluer que ces deux coins?»

Il répondit:

«J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire:

"*Le fait de les toucher dissipe les fautes*». *An-Nasâ'î* n°2917.

(144) *An-Nu'mân Ibn Bashîr* رضي الله عنه rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

«الدُّعَاءُ هُوَ الْعِبَادَةُ»

«L'invocation, c'est l'adoration.»

Puis, il récita:

﴿وَقَالَ رَبُّكُمُ ادْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ إِنَّ الَّذِينَ يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِي سَيَدْخُلُونَ جَهَنَّمَ دَاخِرِينَ ﴿٦٠﴾﴾ [غافر: ٦٠]

﴿Et votre Seigneur dit: «Appelez-Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés»﴾ [Gafir: 60]

At-Tirmidhî n°2969 et 3372 qui déclare:

«C'est un *hadith* fiable authentique».

Il est authentifié par *al-Albânî* dans *sahîh al-jâmi'* n°3407.

polythéisme et considération d'égalité.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ آيَةِ النَّجْمِ.

الثَّانِيَةُ: مَعْرِفَةُ صُورَةِ الْأَمْرِ الَّذِي طَلَبُوا.

الثَّالِثَةُ: كَوْنُهُمْ لَمْ يَفْعَلُوا.

الرَّابِعَةُ: كَوْنُهُمْ قَصَدُوا التَّقَرُّبَ إِلَى اللَّهِ بِذَلِكَ ؛ لِظَنِّهِمْ أَنَّهُ يُحِبُّهُ.

الْخَامِسَةُ: أَنَّهُمْ إِذَا جَهِلُوا هَذَا ؛ فَغَيْرُهُمْ أَوْلَى بِالْجَهْلِ.

السَّادِسَةُ: أَنَّ لَهُمْ مِنَ الْحَسَنَاتِ وَالْوَعْدِ بِالْمَغْفِرَةِ مَا لَيْسَ لِغَيْرِهِمْ.

السَّابِعَةُ: أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ لَمْ يَعْذِرْهُمْ، بَلْ رَدَّ عَلَيْهِمْ بِقَوْلِهِ: «**اللَّهُ أَكْبَرُ! إِنَّهَا السُّنَنُ! لَتَتَّبِعُنَّ سُنَنَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ**» فَغَلَّظَ الْأَمْرَ بِهَذِهِ الثَّلَاثِ.

الثَّامِنَةُ: الْأَمْرُ الْكَبِيرُ - وَهُوَ الْمَقْصُودُ - أَنَّهُ أَخْبَرَ أَنَّ طَلَبَهُمْ كَطَلَبِ بَنِي إِسْرَائِيلَ لَمَّا قَالُوا لِمُوسَى: «**اجْعَلْ لَنَا إِلَهًا**».

التَّاسِعَةُ: أَنَّ نَفْيَ هَذَا مِنْ مَعْنَى: «**لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ**» مَعَ دِقَّتِهِ وَخَفَائِهِ عَلَى أُولَئِكَ.

الْعَاشِرَةُ: أَنَّهُ حَلَفَ عَلَى الْفُتْيَا، وَهُوَ لَا يَحْلِفُ إِلَّا لِمَصْلَحَةٍ.

الْحَادِيَةَ عَشْرَةَ: أَنَّ الشِّرْكَ فِيهِ أَكْبَرُ وَأَصْغَرُ؛ لِأَنَّهُمْ لَمْ يَرْتَدُّوا بِهَذَا.

الثَّانِيَةَ عَشْرَةَ: قَوْلُهُمْ: «**وَنَحْنُ حُدَثَاءُ عَهْدٍ بِكُفْرٍ**»؛ فِيهِ أَنَّ غَيْرَهُمْ لَا يَجْهَلُ ذَلِكَ.

الثَّالِثَةَ عَشْرَةَ: التَّكْبِيرُ عِنْدَ التَّعَجُّبِ ؛ خِلَافًا لِمَنْ كَرِهَهُ.

الرَّابِعَةَ عَشْرَةَ: سَدُّ الذَّرَائِعِ.

الْخَامِسَةَ عَشْرَةَ: النَّهْيُ عَنْ التَّشَبُّهِ بِأَهْلِ الْجَاهِلِيَّةِ.

السَّادِسَةَ عَشْرَةَ: الْغَضَبُ عِنْدَ التَّعْلِيمِ.

السَّابِعَةَ عَشْرَةَ: الْقَاعِدَةُ الْكُلِّيَّةُ لِقَوْلِهِ: «**إِنَّهَا السُّنَنُ**».

الثَّامِنَةَ عَشْرَةَ: أَنَّ هَذَا عَلَمٌ مِنْ أَعْلَامِ النُّبُوَّةِ لِكَوْنِهِ وَقَعَ كَمَا أَخْبَرَ.

التَّاسِعَةَ عَشْرَةَ: أَنَّ كُلَّ مَا ذَمَّ اللَّهُ بِهِ الْيَهُودَ وَالنَّصَارَى فِي الْقُرْآنِ ؛ أَنَّهُ قَالَهُ لَنَا.

الْعِشْرُونَ: أَنَّهُ مُتَقَرِّرٌ عِنْدَهُمْ أَنَّ الْعِبَادَاتِ مَبْنَاهَا عَلَى الْأَمْرِ، فَصَارَ فِيهِ التَّنْبِيهُ عَلَى مَسَائِلِ الْقَبْرِ: أَمَّا «**مَنْ رَبُّكَ؟**» فَوَاضِحٌ، وَأَمَّا «**مَنْ نَبِيُّكَ؟**»؛ فَمِنْ إِخْبَارِهِ بِأَنْبَاءِ الْغَيْبِ، وَأَمَّا «مَا دِينُكَ؟» فَمِنْ قَوْلِهِمْ ﴿**ٱجْعَل لَّنَآ إِلَٰهًا**﴾ إِلَى آخِرِهِ.

الْحَادِيَةُ وَالْعِشْرُونَ: أَنَّ سُنَّةَ أَهْلِ الْكِتَابِ مَذْمُومَةٌ كَسُنَّةِ الْمُشْرِكِينَ.

الثَّانِيَةُ وَالْعِشْرُونَ: أَنَّ الْمُنْتَقِلَ مِنَ الْبَاطِلِ الَّذِي اعْتَادَهُ قَلْبُهُ لَا يُؤْمَنُ أَنْ يَكُونَ فِي قَلْبِهِ بَقِيَّةٌ مِنْ تِلْكَ الْعَادَةِ، لِقَوْلِهِ: «وَنَحْنُ حُدَثَاءُ عَهْدٍ بِكُفْرٍ».



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'exégèse du verset d'*al-Najm*.
2. Savoir en quoi consistait l'objet de leur demande.
3. Le fait qu'ils ne l'ont pas fait.
4. Le fait qu'ils voulaient se rapprocher d'Allah par cela, en pensant qu'Il aimait cela.
5. S'ils ont ignoré cela, alors d'autres sont plus à même de l'ignorer.
6. Ils ont à leur actif des bonnes actions et une promesse de pardon que les autres n'ont pas.
7. Le Prophète ﷺ ne les a pas excusés. Au contraire, il a répliqué: «Allah est plus Grand! Telles sont les voies… Vous suivrez certes les voies de ceux qui vous ont précédés». Il a exprimé la gravité de la question par ces trois paroles.
8. Le grand point qui est ici le but principal, c'est qu'il a informé que leur demande est semblable à celle des fils d'Israël lorsqu'ils dirent à *Mûsâ*: «Désigne-nous une divinité».
9. Rejeter cet acte fait partie du sens de *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah*, malgré sa subtilité et le fait que cela leur ait échappé.
10. Le Prophète ﷺ a juré en répondant. Or, il ne jure que pour une bonne raison.
11. Le polythéisme est divisé en mineur et majeur, puisqu'ils n'ont pas apostasié par leur parole.[145]

---

(145) *Cheikh Abd Al-Latîf Ibn 'Abd Ar-Rahmân Ibn Hassan Âl Ash-Shaykh* رحمه الله dit dans *Majmû'at Ar-Rasâ' il wal-masâ' il An-Najdiyya* (t.3 p.17): «En

12. Le fait qu'ils aient dit: «alors que nous étions récemment sortis de la mécréance» implique que les autres n'ignoraient pas cela.

---

outre, le polythéisme est de deux sortes: un polythéisme qui exclut de la religion, c'est le polythéisme majeur; et un polythéisme qui n'exclut pas de la religion, c'est le polythéisme mineur, comme l'ostentation. Au sujet du polythéisme majeur, le Très-Haut dit:

﴿إِنَّهُۥ مَن يُشۡرِكۡ بِٱللَّهِ فَقَدۡ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيۡهِ ٱلۡجَنَّةَ وَمَأۡوَىٰهُ ٱلنَّارُۖ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنۡ أَنصَارٖ ٧٢﴾ [المائدة: ٧٢]

﴿***Quiconque associe à Allah, Allah lui interdit le Paradis et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs!***﴾ [Al-Maidah: 72]

﴿وَمَن يُشۡرِكۡ بِٱللَّهِ فَكَأَنَّمَا خَرَّ مِنَ ٱلسَّمَآءِ فَتَخۡطَفُهُ ٱلطَّيۡرُ﴾ [الحج: ٣١]

﴿***Car quiconque associe à Allah, c'est comme s'il tombait du haut du ciel et que les oiseaux le happaient***﴾ [Al-Hajj: 31].

Au sujet de l'ostentation, Il dit:

﴿فَمَن كَانَ يَرۡجُواْ لِقَآءَ رَبِّهِۦ فَلۡيَعۡمَلۡ عَمَلٗا صَٰلِحٗا وَلَا يُشۡرِكۡ بِعِبَادَةِ رَبِّهِۦٓ أَحَدَۢا ١١٠﴾ [الكهف: ١١٠]

﴿***Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur***﴾ [Al-Kahf: 110].

Dans ce *hadith*, on peut lire:

"Celui qui jure par un autre qu'Allah a certes associé".

Il est connu que jurer par un autre qu'Allah n'exclut pas de la religion et n'implique pas à son auteur le jugement relatif aux mécréants. C'est à ce titre que le Prophète ﷺ dit:

الشِّرْكُ فِي هَذِهِ الأُمَّةِ أَخْفَى مِنْ دَبِيبِ النَّمْلِ.

"Le polythéisme dans cette communauté est plus subtil que les pas d'une fourmi"».

13. Prononcer le *takbîr* quand on s'étonne, contrairement à ceux qui l'ont déconseillé.

14. Barrer les voies [menant au polythéisme].[146]

(146) *Cheikh 'Abd Al-Latîf Ibn 'Abd Ar-Rahmân Ibn Hassan Āl Ash-Shaykh* رحمه الله dit dans *Majmû'at Ar-Rasâ' il wal-masâ' il An-Najdiyya* (t.3 p.33): «Barrer les voies [menant au polythéisme] et barrer la voie aux péchés fait partie des plus grands fondements et principes de la religion. Partant de cette règle, les savants ont établi des sentences religieuses sur le licite et l'illicite dont on ne peut recenser le nombre et qui n'échappent guère aux gens de science et aux experts. *cheikh* de la prédication du *Najd*, qu'Allah sanctifie son âme, a consacré un chapitre à cette règle dans *kitâb At-Tawhîd:* de ce que l'on rapporte de l'élu ﷺ dans la préservation du monothéisme et la fermeture de toute voie menant au polythéisme. Il mentionne ensuite une partie de cette règle. Tu nous as lu dans *Ar-Risâla al-madaniyya* du *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* que considérer cette règle fait partie des qualités de l'école de *Mâlik*. Il y dit: "Et l'école d'*Ahmad* en est proche à ce sujet". D'ailleurs, si nous délivrions une *fatwa* sur l'interdiction du voyage par unique considération pour cette règle et pour Barrer les voies [menant au polythéisme], nous respecterions alors un fondement principal et une position noble».

Les savants ont déduit la règle de Barrer les voies [menant au polythéisme] du Livre et de la *sunna*. Allah le Très-Haut déclare:

﴿ وَلَا تَسُبُّوا الَّذِينَ يَدْعُونَ مِن دُونِ اللَّهِ فَيَسُبُّوا اللَّهَ عَدْوًا بِغَيْرِ عِلْمٍ ﴾

[الأنعام: ١٠٨]

﴿***N'injuriez pas ceux qu'ils invoquent en dehors d'Allah car par agressivité, ils injurieraient Allah dans leur ignorance***﴾ [Al-Anam: 108].

Ibn al-Qayyim رحمه الله dit dans *i'lâm al-muwaqqi'în* (t.3 p.149): «Le Très-Haut dit:

﴿ وَلَا تَسُبُّوا الَّذِينَ يَدْعُونَ مِن دُونِ اللَّهِ فَيَسُبُّوا اللَّهَ عَدْوًا بِغَيْرِ عِلْمٍ ﴾

[الأنعام: ١٠٨]

﴿***N'injuriez pas ceux qu'ils invoquent en dehors d'Allah car***

15. L'interdiction d'imiter les gens de la *jâhiliyya.*[147]

par agressivité, ils injurieraient Allah dans leur ignorance﴾ [Al-Anam: 108].

Allah a interdit d'insulter les divinités des polythéistes - bien que cette insulte soit justifiée par la colère et la défense d'Allah, par la volonté de rabaisser leurs divinités - parce que c'est une porte menant à l'injure contre Allah le Très-Haut. Ainsi, l'intérêt d'éviter qu'on insulte le Très-Haut prévaut sur celui de notre insulte contre leurs divinités. C'est comme si c'était un signal, ou plutôt une déclaration indiquant d'éviter ce qui est permis afin que cela ne cause pas l'accomplissement de ce qui n'est pas permis. Dans la *sunna*, dans le *hadith* de *'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn al-'Âs* ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ dit: *"Parmi les péchés capitaux figure le fait qu'un homme insulte ses propres parents"*. Les Compagnons demandèrent: "Ô Messager d'Allah! Est-ce qu'un homme insulte ses parents?" Il répondit: *"Oui. Il insulte le père d'un homme qui insulte alors le sien... et il insulte sa mère, alors il insulte la sienne"*». *Al-Bukhârî* n°5973 et *Muslim* n°90.

(147) *Al-Hafiz* a un excellent ouvrage dans lequel il a regroupé les points dans lesquels le Messager d'Allah ﷺ a agi contrairement aux gens de la *jâhiliyya*. Il l'a intitulé *masâ'il al-jâhiliyya*. L'érudit de l'*Iraq As-Sayyid Mahmûd Chukrî al-Âlûsî* رحمه الله s'y est intéressé, puis le Dr *Yûsuf As-Sa'îd* l'a édité en deux grands volumes, fournissant ainsi un bon travail utile, qu'Allah l'en récompense! Dernièrement, son éminence *cheikh Sâlih al-Fawzân* l'a commenté avec simplicité et excellence, qu'Allah le récompense!

NdT: Cette explication du *Cheikh* حفظه الله a été traduite par *Dar ibn Badis* et sera publiée bientôt, Inch' Allah.

Il convient donc à celui qui recherche le salut d'étudier ces questions afin de prendre connaissance de ces dangers qui le cernent et ne pas adopter de comportement de la *jâhiliyya* ou d'emprunter l'une de ses voies, exposant ainsi sa personne à la colère du Tout-Puissant عز وجل. Qu'Allah fasse miséricorde à *Hudhayfa Ibn al-Yamân* رضي الله عنه lorsqu'il dit: «Les gens interrogeaient le Messager d'Allah ﷺ sur le bien alors que je l'interrogeais sur le mal de peur qu'il m'atteigne et que j'y tombe». Et prenons le noble Compagnon *Abû Dharr*... Il a commis un acte dans lequel il a mal agi à l'égard de Bilâl رضي الله عنه. Le Messager d'Allah ﷺ lui dit alors: «*Tu es un homme en lequel il y a encore de la jâhiliyya*». *Al-Bukhârî* n°30 et *Muslim* n°1661.

16. Se mettre en colère lors d'un enseignement.

17. La règle générale tirée de sa parole: «L'Histoire se répète!».

18. C'est l'un des signes de la prophétie, puisque ceci s'est produit comme il l'a prédit.

19. Toute reproche adressé par Allah aux juifs et aux chrétiens dans le Coran nous concernent également.(148)

20. Il était établi chez eux [les Compagnons] que les adorations se fondent sur un ordre, ce qui nous rappelle les questions de la tombe: quant à «qui est ton Seigneur», c'est clair; pour ce qui est de «qui est ton Prophète», c'est parce qu'il a informé de l'invisible et concernant «quelle est ta religion», c'est parce qu'ils ont dit:

(*) NdT: *Al-Jāhiliyyah*: période d'Ignorance Anté-Islamique.

(148) *Abû Sa'îd* رضي الله عنه rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

لَتَتَّبِعُنَّ سَنَنَ مَنْ قَبْلَكُمْ شِبْرًا بِشِبْرٍ وَذِرَاعًا بِذِرَاعٍ، حَتَّى لَوْ سَلَكُوا جُحْرَ ضَبٍّ
لَسَلَكْتُمُوهُ قُلْنَا: يَا رَسُولَ اللَّهِ الْيَهُودَ وَالنَّصَارَى؟ قَالَ: فَمَنْ.

«"*Vous suivrez certes les voies de ceux qui vous ont précédés, empan par empan et coudée par coudée, si bien que s'ils pénétraient dans le trou d'un lézard, vous emprunteriez cette voie*".

Nous demandâmes:

"Ô Messager d'Allah! Les juifs et les chrétiens?"

Il répondit:

"*Qui alors?*"» *Al-Bukhârî* n°3456 et *Muslim* n°2669.

Ibn 'Abbâs رضي الله عنه rapporte: «Comme aujourd'hui ressemble à hier!» Il parle des fils d'*Israël* avec lesquels il nous compare. *Ibn Mas'ûd* رضي الله عنه dit quant à lui: «Vous êtes la communauté qui ressemble le plus aux fils d'*Israël*, dans l'attitude et le comportement. Vous suivez leur pratique au doigt et à l'oeil, sauf que je ne sais pas si vous adorerez le veau ou pas?» Voir *iqtidâ' As-Sirât al-mustaqîm* du *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* (t.1 p.110).

﴿ٱجْعَل لَّنَآ إِلَٰهًا﴾

﴿***Désigne-nous une divinité...***﴾

21. Les traditions des gens du Livre sont blâmables, comme celles des polythéistes.



٩ - بَابُ
مَا جَاءَ فِي الذَّبْحِ لِغَيْرِ اللَّهِ

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ﴿١٦٢﴾ لَا شَرِيكَ لَهُ وَبِذَلِكَ أُمِرْتُ وَأَنَا أَوَّلُ الْمُسْلِمِينَ ﴿١٦٣﴾﴾ [الأنعام: ١٦٢ - ١٦٣]

وَقَوْلِهِ: ﴿فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَانْحَرْ ﴿٢﴾﴾ [الكوثر: ٢]

عَنْ عَلِيِّ بْنِ أَبِي طَالِبٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: حَدَّثَنِي رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ بِأَرْبَعِ كَلِمَاتٍ: «**لَعَنَ اللَّهُ مَنْ ذَبَحَ لِغَيْرِ اللَّهِ، وَلَعَنَ اللَّهُ مَنْ لَعَنَ وَالِدَيْهِ، وَلَعَنَ اللَّهُ مَنْ آوَى مُحْدِثًا، وَلَعَنَ اللَّهُ مَنْ غَيَّرَ مَنَارَ الْأَرْضِ**» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

وَعَنْ طَارِقِ بْنِ شِهَابٍ: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ: «**دَخَلَ الْجَنَّةَ رَجُلٌ فِي ذُبَابٍ، وَدَخَلَ النَّارَ رَجُلٌ فِي ذُبَابٍ**» قَالُوا: وَكَيْفَ ذَلِكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ: «**مَرَّ رَجُلَانِ عَلَى قَوْمٍ لَهُمْ صَنَمٌ لَا يَجُوزُهُ أَحَدٌ حَتَّى يُقَرِّبَ لَهُ شَيْئًا، قَالُوا لِأَحَدِهِمَا: قَرِّبْ. قَالَ لَيْسَ عِنْدِي شَيْءٌ أُقَرِّبُهُ. قَالُوا لَهُ: قَرِّبْ وَلَوْ ذُبَابًا، فَقَرَّبَ ذُبَابًا، فَخَلُّوا سَبِيلَهُ، فَدَخَلَ النَّارَ، وَقَالُوا لِلْآخَرِ: قَرِّبْ. قَالَ: مَا كُنْتُ لِأُقَرِّبَ لِأَحَدٍ شَيْئًا دُونَ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ. فَضَرَبُوا عُنُقَهُ فَدَخَلَ الْجَنَّةَ**». رَوَاهُ أَحْمَدُ.

9- Chapitre au sujet du fait de sacrifier une bête à autre qu' Allah

Allah le Très-Haut dit (sens des versets):

﴿ قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ﴿١٦٢﴾ لَا شَرِيكَ لَهُ ۖ وَبِذَٰلِكَ أُمِرْتُ وَأَنَا أَوَّلُ الْمُسْلِمِينَ ﴿١٦٣﴾ ﴾ [الأنعام: ١٦٢ - ١٦٣]

﴿Dis: «En vérité, ma prière, mon sacrifice, ma vie et ma mort sont pour Allah, le Seigneur des mondes. Il n'a aucun associé. Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre»﴾ [(Al-Anam: 162-163]

﴿ فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَانْحَرْ ﴿٢﴾ ﴾ [الكوثر: ٢]

﴿Accomplis donc la prière pour ton Seigneur et sacrifie﴾ [Al-Kawthar: 2].

'Alî Ibn Abî Tâlib(149) رضي الله عنه rapporte: «Le Messager d' Allah ﷺ m'a

(149) Il s'agit de *'Ali ibn Abi Tâlib* رضي الله عنه, *Abu Al-Hassan*, le quatrième calife bien guidé, le cousin paternel du Messager d' Allah ﷺ , et le premier enfant à s'être converti à l' Islam suite a l'appel du Prophète ﷺ. Il s'est marié à *Fâtima* رضي الله عنها, la fille du Messager d' Allah ﷺ , et il est mort رضي الله عنه en l'an 40 de l'hégire. Il fut assassiné par *'Abd Ar-Rahmân ibn Muljam Al-Murâdi* dans le célèbre complot du 17 *Ramadân*, en l'an 40 de l'hégire. On ne connaît pas l'emplacement exact de sa tombe, ce qui est une sagesse de la part

confié quatre paroles:

> *"Qu'Allah maudisse celui qui sacrifie (une bête) à autre qu'Allah! Qu'Allah maudisse celui qui maudit ses parents! Qu'Allah maudisse celui qui abrite un criminel! Qu'Allah maudisse celui qui déplace les bornes d'un terrain!"»*(150) *Muslim.*

Târiq Ibn Shihâb(151) rapporte:

> «Le Messager d'Allah ﷺ dit: *"Un homme entra au Paradis en raison d'une mouche et un autre entra en Enfer à cause d'une mouche".* On demanda: *"Comment cela, ô Messager d'Allah?" Il répondit: "Deux hommes passèrent près d'un groupe de gens qui avaient une idole. Personne ne pouvait franchir sans lui sacrifier quelque chose". Ils dirent à l'un des deux hommes: "Sacrifie!" Il rétorqua: "Je n'ai rien à Sacrifie!" Ils lui proposèrent: "Sacrifie ne serait-ce qu'une mouche". Il sacrifia donc une mouche et ils le laissèrent passer. Il entra donc en Enfer. Ils dirent à l'autre: "Sacrifie" Il répliqua: "Je ne suis pas à même de sacrifier quoi que ce soit à un autre qu'Allah!» Ils lui tranchèrent la tête, et il entra au Paradis." .*(152) *Ah̲mad.*



d'Allah Le Très-Haut.

(150) Rapporté par *Muslim* n°1978.

(151) Il s'agit de *Târiq ibn Chihâb Al-Bajali, Al-Ahmassi, Abu 'Abdullah,* il a vu le Prophète ﷺ, mais il n'a pas entendu de lui, donc ce qu'il rapporte du Prophète est *Mursal* (altéré). Il est mort رضي الله عنه en l'an 82 de l'hégire.

(152) *Ah̲mad* dans *Az-zuhd* (p.22) et *Abû Nu'aym* dans *al-h̲ilya* (t.1 p.203) d'après *Salmân* en étant *mawqûf,* et c'est authentique.

Chapitre

بَابُ مَا جَاءَ فِي الذَّبْحِ لِغَيْرِ اللَّهِ

Au sujet du fait de sacrifier une bête à autre qu'Allah

C' est-à-dire: cet acte fait partie du polythéisme. Les textes du Livre et de la *sunna* sont explicites sur l' ordre de consacrer Le sacrifice à Allah et de le faire exclusivement pour Le satisfaire, tout comme ils sont explicites en ce qui concerne la prière. En effet, Allah a joint Le sacrifice à la prière dans plusieurs passages de Son Livre.

S' il est établi que Le sacrifice pour Allah fait partie des adorations les plus sublimes et des obéissances les plus grandes, alors Le sacrifice pour un autre qu' Allah est du polythéisme majeur qui exclut du cadre de l' islam.(153)

---

(153) *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* dit dans *iqtidâ' As-Sirat al-mustaqîm,* (t.2 p.565-566): «En outre, le verset:

﴿وَمَآ أُهِلَّ لِغَيۡرِ ٱللَّهِ بِهِۦ﴾ [النحل: ١١٥]

﴿*et ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d' Allah*﴾ [Al-Baqarah: 173]

Désigne ce qu' on Sacrifie pour un autre qu' Allah, comme lorsqu' on dit: c' est un sacrifie pour telle raison. Si tel est le sens, alors que l' intention soi formulée ou pas, c' est pareil. L' interdiction à ce sujet est plus manifeste que celle du sacrifice fait pour la chair en disant, entre autres: «Au nom du Christ».

De même, ce que nous Sacrifions afin de nous rapprocher d' Allah, exalté soit-Il, est plus pur et plus sublime que notre sacrifice pour la chair en disant: «Au Nom d' Allah».

Car l' adoration d' Allah, exalté soit-Il, à travers la prière et le sacrifice

La définition du polythéisme majeur et son explication englobant ses types et ses genres consiste à ce que le serviteur voue une forme ou une pratique de l'adoration à un autre qu' Allah.

Toute conviction, parole ou acte établis comme relevant d'un ordre du Législateur et voués à Allah sont monothéisme, foi et sincérité; voués à un autre que Lui, ils sont polythéisme et mécréance.

Retiens donc cette règle concernant le polythéisme majeur qui ne fait aucune exception!

Quant au polythéisme mineur, il est défini par tout moyen et expédient menant au polythéisme majeur, que ce soit dans les volontés, les paroles ou les actes, qui n'atteignent le degré d'adoration.

Retiens donc ces deux règles concernant le polythéisme majeur et mineur!

Elles t'aideront à comprendre les chapitres précédents et suivants

est plus sublime que chercher de l'aide dans Son Nom au début de chaque affaire. Ainsi, si l'immolation faite en disant:

«Au nom du Messie ou de Vénus» est illicite, alors celle effectuée en disant: «Pour le Messie ou Vénus» ou dans cette intention l'est à plus forte raison.

Ceci te démontre la faiblesse de l'opinion de ceux qui jugent illicite l'immolation faite au nom d'un autre qu' Allah et ne jugent pas illicite le sacrifice offert à un autre qu' Allah, comme le soutiennent un groupe parmi nos compagnons et d'autres. D'ailleurs, si on disait le contraire, ce serait plus pertinent.

Car l'adoration pour un autre qu' Allah relève d'une mécréance plus grande que l'imploration de l'aide auprès d'un autre qu' Allah. Sur ce, si on immole pour un autre qu' Allah afin de s'en rapprocher, c'est illicite, quand bien même on dirait: «Au Nom d' Allah».

Ce que fait justement des hypocrites de cette communauté qui cherchent à se rapprocher des étoiles par le sacrifice, l'encens et autres. Bien que ceux-là soient des apostats dont les immolations ne sont licites en aucun cas, le sacrifice réunit en lui deux empêchements».

de ce livre et elles servent à distinguer les questions souvent ambiguës. C'est à Allah que nous demandons de l'aide!



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ قَوْلِهِ: ﴿قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي﴾ [الأنعام: ١٦٢]

الثَّانِيَةُ: تَفْسِيرُ قَوْلِهِ: ﴿فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَٱنْحَرْ ۝﴾ [الكوثر: ٢]

الثَّالِثَةُ: الْبَدَاءَةُ بِلَعْنَةِ مَنْ ذَبَحَ لِغَيْرِ اللَّهِ.

الرَّابِعَةُ: لَعْنُ مَنْ لَعَنَ وَالِدَيْهِ، وَمِنْهُ أَنْ تَلْعَنَ وَالِدَي الرَّجُلِ فَيَلْعَنَ وَالِدَيْكَ.

الْخَامِسَةُ: لَعْنُ مَنْ آوَى مُحْدِثًا، وَهُوَ الرَّجُلُ يُحْدِثُ شَيْئًا يَجِبُ فِيهِ حَقُّ اللَّهِ؛ فَيَلْتَجِئُ إِلَى مَنْ يُجِيرُهُ مِنْ ذَلِكَ.

السَّادِسَةُ: لَعْنُ مَنْ غَيَّرَ مَنَارَ الْأَرْضِ، وَهِيَ الْمَرَاسِيمُ الَّتِي تُفَرِّقُ بَيْنَ حَقِّكَ وَحَقِّ جَارِكَ مِنَ الْأَرْضِ، فَتُغَيِّرُهَا بِتَقْدِيمٍ أَوْ تَأْخِيرٍ.

السَّابِعَةُ: الْفَرْقُ بَيْنَ لَعْنِ الْمُعَيَّنِ وَلَعْنِ أَهْلِ الْمَعَاصِي عَلَى سَبِيلِ الْعُمُومِ.

الثَّامِنَةُ: هَذِهِ الْقِصَّةُ الْعَظِيمَةُ، وَهِيَ قِصَّةُ الذُّبَابِ.

التَّاسِعَةُ: كَوْنُهُ دَخَلَ النَّارَ بِسَبَبِ ذَلِكَ الذُّبَابِ الَّذِي لَمْ يَقْصِدْهُ، بَلْ فَعَلَهُ تَخَلُّصًا مِنْ شَرِّهِمْ.

الْعَاشِرَةُ: مَعْرِفَةُ قَدْرِ الشِّرْكِ فِي قُلُوبِ الْمُؤْمِنِينَ، كَيْفَ صَبَرَ ذَلِكَ عَلَى الْقَتْلِ وَلَمْ يُوَافِقْهُمْ عَلَى طَلَبِهِمْ، مَعَ كَوْنِهِمْ لَمْ يَطْلُبُوا إِلَّا الْعَمَلَ الظَّاهِرَ؟!.

الْحَادِيَةَ عَشْرَةَ: أَنَّ الَّذِي دَخَلَ النَّارَ مُسْلِمٌ؛ لِأَنَّهُ لَوْ كَانَ كَافِرًا؛ لَمْ يَقُلْ: «**دَخَلَ النَّارَ فِي ذُبَابٍ**».

الثَّانِيَةَ عَشْرَةَ: فِيهِ شَاهِدٌ لِلْحَدِيثِ الصَّحِيحِ: «**الْجَنَّةُ أَقْرَبُ إِلَى أَحَدِكُمْ مِنْ شِرَاكِ نَعْلِهِ، وَالنَّارُ مِثْلُ ذَلِكَ**».

الثَّالِثَةَ عَشْرَةَ: مَعْرِفَةُ أَنَّ عَمَلَ الْقَلْبِ هُوَ الْمَقْصُودُ الْأَعْظَمُ، حَتَّى عِنْدَ عَبَدَةِ الْأَصْنَامِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication de:

﴿ قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي ﴾[الأنعام: ١٦٢]

﴾Dis: «En vérité, ma prière, mon sacrifice...﴿

2. L'explication de:

﴿ فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَٱنْحَرْ ﴿٢﴾ ﴾[الكوثر: ٢]

﴾Accomplis la prière pour ton Seigneur et sacrifie﴿.

3. Il a commencé par maudire celui qui égorge pour un autre qu'Allah.

4. La malédiction de celui qui maudit ses parents, incluent le fait de maudire les parents de quelqu'un, qui maudit alors les siens.(154)

5. La malédiction de celui qui abrite un criminel, c'est-à-dire une personne qui commet un acte entraînant une peine divine, qui se réfugie alors chez quelqu'un qui l'en protège.

6. La malédiction de celui qui change les bornes d'un terrain, c'est-à-dire les repères qui séparent ton terrain de celui de ton voisin et que tu changes en les avançant ou les reculant.

7. La différence entre maudire une personne précise et les pécheurs de façon générale.(155)

---

(154) *'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn al-'Âs* رضي الله عنهما rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit: «*Parmi les péchés capitaux figure le fait qu'un homme insulte ses propres parents*». Les Compagnons demandèrent: «Ô Messager d'Allah! Est-ce qu'un homme insulte ses parents?» Il répondit: «*Oui. Il insulte le père d'un homme qui insulte alors le sien, et il insulte sa mère, alors il insulte la sienne*». *Al-Bukhârî* n°5973 et *Muslim* n°90.

(155) *cheikh Hamad Ibn Nâsir Ibn Ma'mar* رحمه الله dit dans un excellent passage con-

8. Cette histoire grandiose, qui est celle de la mouche.

9. Le fait que cet homme soit entré en Enfer à cause de cette mouche qu'il n'avait pas l'intention de sacrifier, mais il l'a fait pour se débarrasser de leur mal.

10. Connaître l'importance du polythéisme dans le coeur des croyants. Comment cet homme a patienté jusqu'à être tué et n'a pas cédé à leur demande, alors qu'ils ne lui ont demandé qu'un acte apparent.

11. Celui qui est entré en Enfer était musulman; s'il était mécréant, il n'aurait pas dit à son sujet: «Il est entré en Enfer à cause d'une mouche».

12. Ce *hadith* confirme le *hadith* authentique: «*Le Paradis est plus proche de l'un de vous que les lacets de ses chaussures, et il en est de même pour l'Enfer*».[156]

13. Savoir que l'œuvre du cœur est le but ultime, même chez les païens.



tenu dans *Majmû'at Ar-Rasâ' il wal-masâ' il An-Najdiyya* (t.5p.640-641): «Il convient à l'apprenant de saisir la différence entre une personne précise et les autres. En effet, dans l'absolu, nous considérons mécréant quiconque confesse une religion autre que l'islam, mais nous ne jugeons pas qu'une personne en particulier ira en Enfer. Nous maudissons de façon générale les oppresseurs, mais nous n'adressons pas de malédiction spécifiquement à quelqu'un, comme c'est le cas dans les *hadiths* maudissant le voleur et le buveur du vin. Nous maudissions ceux que le Messager d'Allah ﷺ a maudits de manière générale, mais nous n'adressons aucune malédiction spécifique à quelqu'un. Ce point se confirme par le fait que le Messager d'Allah ﷺ a maudit le buveur du vin en général. Mais lorsqu'il infligea la flagellation à un homme qui avait bu du vin, quelqu'un dit alors: «Ô Allâh, maudis-le! Que de fois ne l'a-t-on pas amené au Prophète ﷺ!» Et le Prophète ﷺ d'intervenir: «*Ne le maudis pas! Par Allâh! Je n'ai connaissance que du fait qu'il aime Allah et Son Messager*». *Al-Bukhârî* n°6780.

(156) Rapporté par *al-Bukhârî* n°6488.

١٠ - بَابُ
لَا يُذْبَحُ لِلَّهِ بِمَكَانٍ يُذْبَحُ فِيهِ لِغَيْرِ اللَّهِ

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿لَا تَقُمْ فِيهِ أَبَدًا لَمَسْجِدٌ أُسِّسَ عَلَى ٱلتَّقْوَىٰ مِنْ أَوَّلِ يَوْمٍ أَحَقُّ أَن تَقُومَ فِيهِ فِيهِ رِجَالٌ يُحِبُّونَ أَن يَتَطَهَّرُوا وَٱللَّهُ يُحِبُّ ٱلْمُطَّهِّرِينَ ﴿١٠٨﴾﴾ [التوبة: ١٠٨]

عَنْ ثَابت بْن الضَّحَّاك رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: نَذَرَ رَجُلٌ أَنْ يَنْحَرَ إبلاً ببُوَانَة، فَسَأَلَ النَّبيَّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فَقَالَ: «**هَلْ كَانَ فيهَا وَثَنٌ منْ أَوْثَان الْجَاهليَّة يُعْبَدُ؟**» قَالُوا: لَا. قَالَ: «**فَهَلْ كَانَ فيهَا عيدٌ منْ أَعْيَادهمْ؟**» قَالُوا: لَا. قَالَ: «**أَوْف بنَذْرِكَ، فَإِنَّهُ لَا وَفَاءَ لنَذْرٍ في مَعْصيَة اللَّه، وَلَا فيمَا لَا يَمْلكُ ابْنُ آدَمَ**».

رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَإِسْنَادُهُ عَلَى شَرْطهمَا.



10- Chapitre on ne sacrifie pas (un animal) à Allah dans un endroit où les gens sacrifient à autre qu' Allah

Allah le Très-Haut dit (sess du verset):

﴿لَا تَقُمْ فِيهِ أَبَدًاۚ لَّمَسْجِدٌ أُسِّسَ عَلَى ٱلتَّقْوَىٰ مِنْ أَوَّلِ يَوْمٍ أَحَقُّ أَن تَقُومَ فِيهِۚ فِيهِ رِجَالٌ يُحِبُّونَ أَن يَتَطَهَّرُواْۚ وَٱللَّهُ يُحِبُّ ٱلْمُطَّهِّرِينَ ١٠٨﴾ [التوبة: ١٠٨]

﴿Ne t'y tiens jamais. Car une mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété, est plus digne que tu t'y tiennes debout. On y trouve des gens qui aiment bien se purifier, et Allah aime ceux qui se purifient﴾ [At-Tawbah: 108].

Thâbit Ibn Ad-Dahhâk ﵁ (157) rapporte: «Un homme fit le voeu de sacrifier un chameau à *Buwâna*. Il interrogea le Prophète ﷺ qui dit: "*S'y trouvait-il une idole - ou des idoles - de la jâhiliyya qui était adorée?*" - "Non", répondirent-ils. Il continua: "*L'une de leurs fêtes y était-elle célébrée?*" - "Non", répondirent-ils. Le Messager d' Allah ﷺ dit alors: "*Res-*

(157) Il s' agit de *Thâbit ibn Ad-Dahhâq ibn Khalîfa Al-Achhali*, compagnon célèbre, décédé ﵁ en l'an 64 de l'hégire.

pecte ton voeu! Car il n'est pas de respect d'un voeu dans la désobéissance à Allah ni dans ce que le fils d'Âdam ne possède pas"». [158]Rapporté par *Abu Dawud*; sa chaîne de transmission est conforme aux normes d'*al-Bukhârî* et *Muslim*.



(158) Rapporté par *Abû Dâwud* n°3313 et authentifié par *al-Albânî* dans *sahîh al-jâmi'* n°2551. *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* رحمه الله dit dans *iqtidâ' As-Sirat al-mustaqîm* (t.1 p.437): «L'origine de ce *hadith* se trouve dans les deux *sahîh*. Cette chaîne de transmission est conforme aux normes des deux *sahîh*. Sa chaîne contient dans son intégralité des narrateurs crédibles bien connus et elle continue sans *'an'ana*».

Chapitre

بَاب لَا يُذْبَحُ لِلَّهِ بِمَكَانٍ يُذْبَحُ فِيهِ لِغَيْرِ اللَّهِ

on ne sacrifie pas (un animal) à Allah dans un endroit où les gens sacrifient à autre qu'Allah

C'est une bonne chose que ce chapitre vienne à la suite du précédent. Le chapitre précédent traite des finalités, celui-ci des moyens; le premier traite du polythéisme majeur, celui-ci des moyens proches du polythéisme.

Le lieu où les polythéistes offrent des sacrifices à leurs dieux pour s'en rapprocher et où ils associent un autre à Allah devient, par conséquent, un lieu de culte païen. Si le musulman y immole une bête, même s'il la destine à Allah, il imite alors les polythéistes et partage avec eux leur lieu de culte. Or, la conformité de l'apparent invite à la conformité du for intérieur et penche vers elle.[159]

(159) *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* رَحِمَهُ اللَّهُ dit dans *iqtidâ' As-Sirat al-mustaqîm* (t.1 pp.80-82): «La participation à une voie dans l'apparence engendre une conformité et une adéquation entre deux choses qui se ressemblent, et mène à une concordance dans les mœurs et les actes. C'est là quelque chose que l'on remarque. En effet, celui porte les vêtements des gens de science remarquera en lui une forme d'affiliation à ceux-ci. Celui qui revêt l'apparat des soldats combattants, par exemple, sentira en lui une forme de leurs comportements et sa nature tendra donc dans ce sens, à moins que quelque chose l'en empêche...»

Il ajoute: «Parmi cela: participer avec eux à une pratique apparente implique la fréquentation apparente, si bien que la distinction disparaîtra clairement entre les bien-guidés agréés et ceux qui ont subi la colère et les égarés, ainsi que d'autres causes jurisprudentielles. Ceci s'applique dans le cas d'une pratique apparente qui est purement permise et dénuée de toute imitation à leur égard. Mais si cela concerne l'un de leurs actes de mécréance pure, ce sera alors une des branches de la mécréance et être en

C'est pour cette raison que le Législateur a interdit d'imiter les mécréants dans leurs rites, leurs fêtes, leurs attitudes, leurs vêtements et tout ce qui leur est propre en vue d'éloigner les musulmans de toute conformité avec eux dans l'apparence, qui est un moyen poussant à pencher vers eux.(160)

C'est dans ce même esprit qu'Il a interdit la prière surérogatoire durant les moments de prohibition, où les polythéistes se prosternent pour un autre qu'Allah, par crainte de l'imitation interdite.(161)

---

conformité avec eux revient à se conformer à l'une de leurs désobéissances. Il s'agit d'un fondement dont il faut bien être conscient».

(160) Conformément au *hadith* du Prophète ﷺ:

«*Quiconque imite un peuple fait partie d'eux*». Rapporté par l'*imam Ahmad* (t.2 p.50) et *Abû Dâwud* n°4031.

Ibn Taymiyyah رحمه الله dit dans *majmû' al-fatâwâ* (t.25 p.331): «C'est un *hadith* bon». Il est authentifié par *al-Albânî* dans *sahîh al-jâmi'* n°6025.

Dans *iqtidâ' As-Sirât al-mustaqîm* (t.1 pp.241-242), *Ibn Taymiyyah* رحمه الله dit: «Ce *hadith* exige, dans le moindre des cas, l'interdiction de les imiter bien que le sens apparent implique la mécréance de leur imitateur, comme dans ce verset:

﴿وَمَن يَتَوَلَّهُم مِّنكُمْ فَإِنَّهُ مِنْهُمْ﴾ [المائدة: ٥١]

﴿**Quiconque parmi vous les prend pour alliés sera des leurs**﴾ [Al-Maidah: 31].

Et c'est similaire à ce que nous allons mentionner d'après *'Abd Allah Ibn 'Amr*: "Celui qui réside en terre polythéiste, fête leur *Nayrûz* et leurs célébrations, et les imite jusqu'à ce qu'il meurt, sera rassemblé avec eux le Jour de la Résurrection".

Cela peut s'appliquer à l'imitation absolue. Dans ce cas, cela exige la mécréance et implique l'interdiction de certains aspects. Cela peut aussi s'appliquer au fait qu'il est des leurs dans l'aspect commun, dans ce quoi il les imite: s'il s'agit de mécréance, d'une désobéissance ou du suivi d'un rite, la sentence sera en adéquation».

(161) *'Amr Ibn 'Abasa* رضي الله عنه rapporte: «Du temps de la *jâhiliyya*, je trouvais que les

gens étaient égarés et que leur idolâtrie ne reposait sur rien...» On y trouve ensuite que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

صَلِّ صَلَاةَ الصُّبْحِ، ثُمَّ أَقْصِرْ عَنِ الصَّلَاةِ حَتَّى تَطْلُعَ الشَّمْسُ، حَتَّى تَرْتَفِعَ، فَإِنَّهَا تَطْلُعُ -حِينَ تَطْلُعُ- بَيْنَ قَرْنَيْ شَيْطَانٍ، وَحِينَئِذٍ يَسْجُدُ لَهَا الْكُفَّارُ، ثُمَّ صَلِّ فَإِنَّ الصَّلَاةَ مَشْهُودَةٌ مَحْضُورَةٌ حَتَّى يَسْتَقِلَّ الظِّلُّ بِالرُّمْحِ، ثُمَّ أَقْصِرْ عَنِ الصَّلَاةِ، فَإِنَّ حِينَئِذٍ تُسْجَرُ جَهَنَّمُ، فَإِذَا أَقْبَلَ الْفَيْءُ فَصَلِّ، فَإِنَّ الصَّلَاةَ مَشْهُودَةٌ مَحْضُورَةٌ حَتَّى تُصَلِّيَ الْعَصْرَ، ثُمَّ أَقْصِرْ عَنِ الصَّلَاةِ حَتَّى تَغْرُبَ الشَّمْسُ، فَإِنَّهَا تَغْرُبُ بَيْنَ قَرْنَيْ شَيْطَانٍ، وَحِينَئِذٍ يَسْجُدُ لَهَا الْكُفَّارُ.

«Accomplis la prière du subh, puis abstiens-toi de prier jusqu'au lever du soleil jusqu'à ce qu'il apparaisse! Car, quand le soleil se lève, il se dresse entre les deux cornes d'un diable et c'est alors que les mécréants se prosternent devant lui. Ensuite, prie! Car il y a des témoins et on est présent à la prière jusqu'à ce que l'ombre d'une lance se raccourcisse. Alors, abstiens-toi de prier! Car c'est à ce moment que la Géhenne est attisée. Quand l'ombre réapparaît, prie! Car il y a des témoins et on est présent à la prière jusqu'à la prière du 'asr. Puis, abstiens-toi de prier jusqu'au coucher du soleil! Car il se couche entre les deux cornes d'un diable et c'est à ce moment que les mécréants se prosternent devant lui». Muslim n°832.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ قَوْلِهِ: ﴿لَا تَقُمْ فِيهِ أَبَدًا﴾ [التوبة: ١٠٨]

الثَّانِيَةُ: أَنَّ الْمَعْصِيَةَ قَدْ تُؤَثِّرُ فِي الْأَرْضِ، وَكَذَلِكَ الطَّاعَةُ.

الثَّالِثَةُ: رَدُّ الْمَسْأَلَةِ الْمُشْكِلَةِ إِلَى الْمَسْأَلَةِ الْبَيِّنَةِ؛ لِيَزُولَ الْإِشْكَالُ.

الرَّابِعَةُ: اسْتِفْصَالُ الْمُفْتِي إِذَا احْتَاجَ إِلَى ذَلِكَ.

الْخَامِسَةُ: أَنَّ تَخْصِيصَ الْبُقْعَةِ بِالنَّذْرِ لَا بَأْسَ بِهِ إِذَا خَلَا مِنَ الْمَوَانِعِ.

السَّادِسَةُ: الْمَنْعُ مِنْهُ إِذَا كَانَ فِيهِ وَثَنٌ مِنْ أَوْثَانِ الْجَاهِلِيَّةِ، وَلَوْ بَعْدَ زَوَالِهِ.

السَّابِعَةُ: الْمَنْعُ مِنْهُ إِذَا كَانَ فِيهِ عِيدٌ مِنْ أَعْيَادِهِمْ، وَلَوْ بَعْدَ زَوَالِهِ.

الثَّامِنَةُ: أَنَّهُ لَا يَجُوزُ الْوَفَاءُ بِمَا نَذَرَ فِي تِلْكَ الْبُقْعَةِ؛ لِأَنَّهُ نَذْرُ مَعْصِيَةٍ.

التَّاسِعَةُ: الْحَذَرُ مِنْ مُشَابَهَةِ الْمُشْرِكِينَ فِي أَعْيَادِهِمْ، وَلَوْ لَمْ يَقْصِدْهُ.

الْعَاشِرَةُ: لَا نَذْرَ فِي مَعْصِيَةٍ.

الْحَادِيَةَ عَشْرَةَ: لَا نَذْرَ لِابْنِ آدَمَ فِيمَا لَا يَمْلِكُ.

Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du verset :

﴿ لَا تَقُمۡ فِيهِ أَبَدٗا ﴾ [التوبة: ١٠٨]

﴿***Ne t'y tiens jamais debout***﴾ [At-Tawbah: 108]

2. Le péché peut avoir un effet sur la terre, de même que l'obéissance.(162)

3. Renvoyer une question problématique à une question claire afin de dissiper la problématique.(163)

4. Le *Mufti* (celui qui émet les avis religieux) demande des détails s'il en a besoin.

5. Spécifier le lieu où le vœu sera respecté ne présente au mal, si aucun élément ne l'empêche.

---

(162) Étant donné que la construction de la mosquée de *Qubâ'* avait pour objectif l'obéissance à Allah, la piété et l'adoration à Lui, cette obéissance fut une bénédiction pour ce lieu. Il est donc devenu l'un des meilleurs lieux sur terre et la prière dans cette mosquée est devenue l'équivalent en récompense d'une *'umra*, comme établi d'après le Messager d'Allah ﷺ:

«*Une prière dans la mosquée de Qubâ' équivaut à une 'umra*».

At-Tirmidhî n°324 qui le juge fiable, alors qu'*al-Albânî* le juge authentique dans *sahîh al-jâmi'* n°3872. Et comme la construction de la mosquée *Ad-Dirâr* avait pour objectif la mécréance et la désunion entre les croyants, ce péché a été un mauvais sort pour ce lieu. Allah a alors ordonné à son Prophète ﷺ de ne jamais s'y tenir, et le Messager d'Allah ﷺ a ordonné à ses Compagnons de la démolir et de l'incendier.

(163) C'est le cas dans la question générale renvoyée à celle qui est détaillée, la question restreinte à celle qui est absolue et la question particulière renvoyée à celle qui est générale, afin de résoudre la problématique et de dissiper l'ambiguïté.

6. On l'interdit si une idole de la *jâhiliyya* y est présente, même si elle a été enlevée.

7. On l'interdit si ce lieu est dédié à une de leurs célébrations, même si c'était dans le passé.

8. Il est interdit d'accomplir le vœu qui a été prononcé dans ce genre d'endroit, car ce vœu relève de la désobéissance.

9. Prendre garde d'imiter les polythéistes dans leurs célébrations, même de façon involontaire.

10. On ne fait pas de vœu dans la désobéissance.

11. On ne doit pas formuler de vœu concernant ce qu'on ne possède pas.



١١ - بَابُ
مِنَ الشِّرْكِ النَّذْرُ لِغَيْرِ اللَّهِ

وَقَوْلُ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿يُوفُونَ بِالنَّذْرِ وَيَخَافُونَ يَوْمًا كَانَ شَرُّهُۥ مُسْتَطِيرًا ۝٧﴾ [الإنسان: ٧]

وَقَوْلُهُ: ﴿وَمَآ أَنفَقْتُم مِّن نَّفَقَةٍ أَوْ نَذَرْتُم مِّن نَّذْرٍ فَإِنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُهُۥ﴾ [البقرة: ٢٧٠] وَفِي الصَّحِيحِ عَنْ عَائِشَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «مَنْ نَذَرَ أَنْ يُطِيعَ اللَّهَ فَلْيُطِعْهُ، وَمَنْ نَذَرَ أَنْ يَعْصِيَ اللَّهَ فَلَا يَعْصِهِ».

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: وُجُوبُ الْوَفَاءِ بِالنَّذْرِ.

الثَّانِيَةُ: إِذَا ثَبَتَ كَوْنُهُ عِبَادَةً لِلَّهِ؛ فَصَرْفُهُ إِلَى غَيْرِهِ شِرْكٌ.

الثَّالِثَةُ: أَنَّ نَذْرَ الْمَعْصِيَةِ لَا يَجُوزُ الْوَفَاءُ بِهِ.



11- Chapitre
Faire un voeu à un autre qu' Allah relève du polythéisme(le *chirk*)

Allah le Très-Haut dit :

﴿ يُوفُونَ بِٱلنَّذۡرِ وَيَخَافُونَ يَوۡمٗا كَانَ شَرُّهُۥ مُسۡتَطِيرٗا ﴿٧﴾ ﴾ [الإنسان: ٧]

﴾Ils accomplissent leurs vœux et ils redoutent un jour dont le mal s'étendra partout﴿ [Al-Insan: 7]

﴿ وَمَآ أَنفَقۡتُم مِّن نَّفَقَةٍ أَوۡ نَذَرۡتُم مِّن نَّذۡرٖ فَإِنَّ ٱللَّهَ يَعۡلَمُهُۥۗ ﴾

[البقرة: ٢٧٠]

﴾Quelles que soient les dépenses que vous avez faites, ou le vœu que vous avez voué, Allah le sait﴿ [Al-Baqarah: 270].

Dans le *sahîh*, *'Âisha*[164] رضي الله عنها rapporte que le Messager d' Allah ﷺ a dit: «*Quiconque fait le vœu d'obéir à Allah, qu'il Lui obéisse et quiconque fait le vœu de désobéir à Allah, qu'il ne Lui désobéisse pas*[165]».

---

(164) Il s'agit de la mère des croyants, l'épouse du Prophète ﷺ , et fille du véridique رضي الله عنه. Elle est incontestablement la plus savante des femmes en matière de religion, elle a rapporté 2210 *hadiths*. Elle est morte à *Médine* en l'an 58 de l'hégire.

(165) Rapporté par *al-Bukhârî* n°6696 et *Muslim* n°1641 en ces termes:

Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'obligation d'accomplir le vœu formulé.
2. S'il est établi que le vœu est une adoration à Allah, alors le vouer à un autre qu'Allah est du polythéisme.
3. Il est interdit de respecter le vœu de faire un péché.



سُبْحَانَ اللَّهِ بِئْسَمَا جَزَتْهَا. نَذَرَتْ لِلَّهِ إِنْ نَجَّاهَا اللَّهُ عَلَيْهَا لَتَنْحَرَنَّهَا. لاَ وَفَاءَ لِنَذْرٍ فِي مَعْصِيَةٍ، وَلاَ فِيمَا لاَ يَمْلِكُ الْعَبْدُ.

«Pureté à Allah! Quelle mauvaise récompense lui a-t-elle offerte! Elle a promis à Allah de la sacrifier s'Il la sauvait sur elle! Point de respect du vœu dans une désobéissance ni dans ce que le serviteur ne possède pas!»

١٢ - بَابٌ
مِنَ الشِّرْكِ الاسْتِعَاذَةُ بِغَيْرِ اللَّهِ

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى:

﴿وَأَنَّهُۥ كَانَ رِجَالٌ مِّنَ ٱلۡإِنسِ يَعُوذُونَ بِرِجَالٍ مِّنَ ٱلۡجِنِّ فَزَادُوهُمۡ رَهَقًا ۝٦﴾ [الجن: ٦]

وَعَنْ خَوْلَةَ بِنْتِ حَكِيمٍ قَالَتْ سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ:

«مَنْ نَزَلَ مَنْزِلًا فَقَالَ: أَعُوذُ بِكَلِمَاتِ اللَّهِ التَّامَّاتِ مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَ، لَمْ يَضُرَّهُ شَيْءٌ حَتَّى يَرْحَلَ مِنْ مَنْزِلِهِ ذَلِكَ» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.



12- Chapitre
Chercher refuge auprès d'un autre qu'Allah fait partie du polythéisme (le *chirk*)

Allah le Très-Haut dit :

﴿وَأَنَّهُۥ كَانَ رِجَالٞ مِّنَ ٱلۡإِنسِ يَعُوذُونَ بِرِجَالٖ مِّنَ ٱلۡجِنِّ فَزَادُوهُمۡ رَهَقٗا ٦﴾

[الجن: ٦]

﴾Et certains hommes parmi les humains cherchaient la protection de certains hommes parmi les djinns, ce qui ne fit qu'augmenter leur détresse﴿ [Al- Jinn: 6]

Khawla Bint Hakîm ﵂ (166) rapporte: «J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire: "*Quiconque fait halte dans un endroit et dit: je me réfugie auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal de ce qu'Il a créé, rien ne lui nuira jusqu'à ce qu'il quitte cet endroit*"»..(167) *Muslim.*



(166) Il s'agit de *Khawla bint Hakîm ibn Umayya As-Salîma*; on l'appelle *Umm Charîk*, épouse de *'Uthmân ibn Mazh'ûn*. Elle était une femme pieuse et vertueuse ﵂.

(167) Rapporté par *Muslim* n°2708.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ آيَةِ الْجِنِّ.

الثَّانِيَةُ: كَوْنُهُ مِنَ الشِّرْكِ.

الثَّالِثَةُ: الِاسْتِدْلَالُ عَلَى ذَلِكَ بِالْحَدِيثِ ؛ لِأَنَّ الْعُلَمَاءَ يَسْتَدِلُّونَ بِهِ عَلَى أَنَّ كَلِمَاتِ اللَّهِ غَيْرُ مَخْلُوقَةٍ، قَالُوا: لِأَنَّ الِاسْتِعَاذَةَ بِالْمَخْلُوقِ شِرْكٌ.

الرَّابِعَةُ: فَضِيلَةُ هَذَا الدُّعَاءِ مَعَ اخْتِصَارِهِ.

الْخَامِسَةُ: أَنَّ كَوْنَ الشَّيْءِ يَحْصُلُ بِهِ مَنْفَعَةٌ دُنْيَوِيَّةٌ، مِنْ كَفِّ شَرٍّ أَوْ جَلْبِ نَفْعٍ، لَا يَدُلُّ عَلَى أَنَّهُ لَيْسَ مِنَ الشِّرْكِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L' explication du verset de la sourate *Al-Djinn.*

2. [Chercher refuge auprès d' un autre qu' Allah] fait partie du polythéisme (le *chirk*).

3. Prouver cela à partir du *hadith.* En effet, les savants se basent sur ce *hadith* pour affirmer que les paroles d' Allah sont incréées. Ils soutiennent que chercher refuge auprès d' une créature est du polythéisme.(168)

4. Le mérite de cette invocation malgré sa brièveté.

5. Le fait qu' une chose entraîne un intérêt ici-bas, comme éloigner un mal ou apporter un bien, ne prouve pas qu' elle ne relève pas du polythéisme.



(168) *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* رحمه الله dit dans *majmû' al-fatâwâ* (t.1 p.336): «Les *imams*, comme *Ahmad* et d' autres, ont stipulé qu' il n' est pas permis de chercher refuge auprès d' une créature. Et c' est là l' un des arguments sur lequel ils se basent pour affirmer que la parole d' Allah est incréée. Ils soulignent: c'est parce qu' il est établi d' après le Prophète ﷺ qu' il a cherché refuge auprès des paroles parfaites d' Allah et qu' il a ordonnée de le faire».

١٣ - بَابُ
مِنْ الشِّرْكِ أَنَّ يَسْتَغِيثُ بِغَيْرِ اللَّهِ أَوْ يَدْعُوَ غَيْرَهُ

وَقَوْلُ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿ وَلَا تَدْعُ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَنفَعُكَ وَلَا يَضُرُّكَ ۖ فَإِن فَعَلْتَ فَإِنَّكَ إِذًا مِّنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٠٦﴾ وَإِن يَمْسَسْكَ ٱللَّهُ بِضُرٍّ فَلَا كَاشِفَ لَهُۥٓ إِلَّا هُوَ ۖ وَإِن يُرِدْكَ بِخَيْرٍ فَلَا رَآدَّ لِفَضْلِهِۦ ۚ يُصِيبُ بِهِۦ مَن يَشَآءُ مِنْ عِبَادِهِۦ ۚ وَهُوَ ٱلْغَفُورُ ٱلرَّحِيمُ ﴿١٠٧﴾ ﴾ [يونس: ١٠٦ - ١٠٧]

وَقَوْلُهُ: ﴿ فَٱبْتَغُوا۟ عِندَ ٱللَّهِ ٱلرِّزْقَ وَٱعْبُدُوهُ ﴾ [العنكبوت: ١٧]

وَقَوْلُهُ: ﴿ وَمَنْ أَضَلُّ مِمَّن يَدْعُوا۟ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَن لَّا يَسْتَجِيبُ لَهُۥٓ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ وَهُمْ عَن دُعَآئِهِمْ غَٰفِلُونَ ﴿٥﴾ وَإِذَا حُشِرَ ٱلنَّاسُ كَانُوا۟ لَهُمْ أَعْدَآءً وَكَانُوا۟ بِعِبَادَتِهِمْ كَٰفِرِينَ ﴿٦﴾ ﴾ [الأحقاف: ٥ - ٦]

وَقَوْلُهُ: ﴿ أَمَّن يُجِيبُ ٱلْمُضْطَرَّ إِذَا دَعَاهُ وَيَكْشِفُ ٱلسُّوٓءَ وَيَجْعَلُكُمْ خُلَفَآءَ ٱلْأَرْضِ ۗ أَءِلَٰهٌ مَّعَ ٱللَّهِ ۚ قَلِيلًا مَّا تَذَكَّرُونَ ﴿٦٢﴾ ﴾ [النمل: ٦٢]

وَرَوَى الطَّبَرَانِيُّ بإسْنَاده؛ أَنَّهُ كَانَ فِي زَمَنِ النَّبِيِّ ﷺ مُنَافِقٌ يُؤْذِي الْمُؤْمِنِينَ، فَقَالَ بَعْضُهُمْ قُومُوا بنَا نَسْتَغِيثُ بِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ مِنْ هَذَا الْمُنَافِقِ، فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «إِنَّهُ لَا يُسْتَغَاثُ بِي، وَإِنَّمَا يُسْتَغَاثُ بِاللَّهِ».

13- Chapitre
Implorer le secours d'un autre qu'Allah ou invoquer un autre que Lui fait partie du polythéisme (le *chirk*)

Allah le Très-Haut dit:

﴿ وَلَا تَدْعُ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَنفَعُكَ وَلَا يَضُرُّكَ ۖ فَإِن فَعَلْتَ فَإِنَّكَ إِذًا مِّنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٠٦﴾ وَإِن يَمْسَسْكَ ٱللَّهُ بِضُرٍّ فَلَا كَاشِفَ لَهُۥٓ إِلَّا هُوَ ۖ وَإِن يُرِدْكَ بِخَيْرٍ فَلَا رَآدَّ لِفَضْلِهِۦ ۚ يُصِيبُ بِهِۦ مَن يَشَآءُ مِنْ عِبَادِهِۦ ۚ وَهُوَ ٱلْغَفُورُ ٱلرَّحِيمُ ﴿١٠٧﴾ ﴾ [يونس: ١٠٦ - ١٠٧]

﴿Et n'invoque pas en dehors d'Allah ce qui ne te profite pas et ne te nuit pas, car si tu le faisais, tu serais certainement du nombre des injustes. Et si Allah fait qu'un mal te touche, nul ne peut l'écarter en dehors de Lui. Et s'Il te veut un bien, nul ne peut repousser Sa grâce. Il en gratifie qui Il veut parmi Ses serviteurs. Et c'est Lui le Pardonneur, le Miséricordieux﴾
[Yunus: 106-107]

﴿ فَٱبْتَغُوا۟ عِندَ ٱللَّهِ ٱلرِّزْقَ وَٱعْبُدُوهُ ﴾ [العنكبوت: ١٧]

﴿*Cherchez auprès d'Allah votre subsistance et adorez-Le*﴾ [Al-Ankabut: 17]

﴿ وَمَنْ أَضَلُّ مِمَّن يَدْعُوا۟ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَن لَّا يَسْتَجِيبُ لَهُۥٓ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ وَهُمْ عَن دُعَآئِهِمْ غَٰفِلُونَ ۝ وَإِذَا حُشِرَ ٱلنَّاسُ كَانُوا۟ لَهُمْ أَعْدَآءً وَكَانُوا۟ بِعِبَادَتِهِمْ كَٰفِرِينَ ۝ ﴾ [الأحقاف: ٥ – ٦]

﴿***Et qui est plus égaré que celui qui invoque en dehors d'Allah quelqu'un qui ne lui répondra pas jusqu'au Jour de la Résurrection? Et elles [leurs divinités] sont indifférentes à leur invocation. Et quand les gens seront rassemblés, elles seront leurs ennemies et nieront leur adoration***﴾ [Al-Ahqaf: 5-6]

﴿ أَمَّن يُجِيبُ ٱلْمُضْطَرَّ إِذَا دَعَاهُ وَيَكْشِفُ ٱلسُّوٓءَ وَيَجْعَلُكُمْ خُلَفَآءَ ٱلْأَرْضِ ۗ أَءِلَٰهٌ مَّعَ ٱللَّهِ ۚ قَلِيلًا مَّا تَذَكَّرُونَ ۝ ﴾

[النمل: ٦٢]

﴿***N'est-ce pas Lui qui répond à l'angoissé quand il L'invoque, et qui enlève le mal, et qui vous fait succéder sur la terre, génération après génération? Y a-t-il donc une divinité avec Allah? C'est rare que vous vous rappeliez!***﴾ [An-Naml: 62].

At-Tabarânî rapporte avec sa chaîne de transmission qu'il existait à l'époque du Prophète ﷺ un hypocrite qui nuisait aux croyants et certains dirent: «Levons-nous et allons demander le secours du Messager d'Allah ﷺ contre cet hypocrite!» Le Prophète ﷺ dit alors:

«On ne demande pas mon secours, mais on implore le

secours d'Allah».[169]



(169) *At-Tabarânî* dans *al-mu'jam al-kabîr* et *Ahmad* (t.5 p.317). *al-Haythamî* dit dans *majma' Az-Zawa'id* (t.10 p.162): «Rapporté par *At-Tabarânî* et ses narrateurs sont ceux du *sahîh*, sauf *Ibn Lahî'a*, dont le *hadith* est bon».

Chapitre
بَابٌ مِنَ الشِّرْكِ أَنْ يَسْتَغِيثَ بِغَيْرِ اللَّهِ أَوْ يَدْعُوَ غَيْرَهُ

implorer le secours d' un autre qu' allah ou invoquer un autre que Lui fait partie du polythéisme (le *chirk*)

Si tu as compris la règle précédente concernant la définition du polythéisme majeur, à savoir: celui qui voue une quelconque adoration à un autre qu'Allah est un païen, alors tu comprendras ces trois chapitres que l'auteur a tenu à expliquer.

Le vœu pieux (*nadhr* النَّذْر) est une adoration dont Allah a loué ceux qui le respectent. Quant au Prophète ﷺ, il a ordonné de respecter le *nadhr* qui est obéissance. Ainsi, toute chose que le Législateur loue, dont Il fait l'éloge de celui qui la respecte ou qu'Il ordonne, relève de l'adoration.

L'adoration est un terme qui englobe tout ce qu'Allah aime et agrée comme paroles et actions, apparentes ou cachées. Or, le *nadhr* en fait partie. De même, Allah a ordonné qu'on cherche refuge auprès de Lui Seul contre tous les maux et d'implorer le secours auprès de Lui dans toute difficulté et peine. Se montrer sincère en cela envers Allah est foi et monothéisme; le vouer à un autre qu'Allah est polythéisme et considération d'égalité entre Allah et autre que Lui.

La différence entre l'invocation et l'imploration du secours est que l'invocation est générale dans toutes les situations, alors que l'imploration du secours revient à invoquer Allah en cas de difficulté. Dans tout cela, la sincérité à Allah Seul est exigée, c'est Lui qui exauce les invocations et dissipe les afflictions.(170)

(170) *Abû Hurayra* رضي الله عنه rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit: «*Il n'est rien*

Celui qui invoque un autre que Lui, que ce soit un Prophète, un Ange, un *walî* ou autre, implore le secours auprès d' un autre qu' Allah dans ce dont Seul Allah est Capable, est un païen mécréant. Tout comme il sort de la religion, il a également perdu la raison: aucune créature ne peut procurer un bien ou repousser un mal, serait-ce du poids d' un atome, ni pour elle-même ou pour autrui. Tout le monde a désespérément besoin d' Allah dans toute affaire.



de plus honorable auprès d' Allah que l' invocation». *Al-Bukhârî* dans *al-adab al-mufrad* n°713, *At-Tirmidhî* n°3429, *Ibn Mâjah* n°3829 et *al-Hâkim* (t.1 p.490) qui déclare: «C' est un *hadith* dont la chaîne de transmission est authentique»; *Adh-Dhahabî* l' approuve. *Al-Albânî* le juge authentique dans *sahîh al-jâmi'* n°5268.

Il rapporte aussi que le Messager d' Allah ﷺ a dit: «Celui qui ne sollicite pas Allah, Il se met en colère contre lui». *Al-Bukhârî* dans *al-adab al-mufrad* n°658 et 659, *At-Tirmidhî* n°3433 et 3434, *Ibn Mâjah* n°3827 et *al-Hâkim* (t.1 p.491). *Al-Albânî* le juge fiable dans *As-Sahîha* n°2654.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: أَنَّ عَطْفَ الدُّعَاءِ عَلَى الِاسْتِغَاثَةِ مِنْ عَطْفِ الْعَامِّ عَلَى الْخَاصِّ.

الثَّانِيَةُ: تَفْسِيرُ قَوْلِهِ: ﴿وَلَا تَدْعُ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَنفَعُكَ وَلَا يَضُرُّكَ﴾

الثَّالِثَةُ: أَنَّ هَذَا هُوَ الشِّرْكُ الْأَكْبَرُ.

الرَّابِعَةُ: أَنَّ أَصْلَحَ النَّاسِ لَوْ فَعَلَهُ إِرْضَاءً لِغَيْرِهِ، صَارَ مِنَ الظَّالِمِينَ.

الْخَامِسَةُ: تَفْسِيرُ الْآيَةِ الَّتِي بَعْدَهَا.

السَّادِسَةُ: كَوْنُ ذَلِكَ لَا يَنْفَعُ فِي الدُّنْيَا مَعَ كَوْنِهِ كُفْرًا.

السَّابِعَةُ: تَفْسِيرُ الْآيَةِ الثَّالِثَةِ.

الثَّامِنَةُ: أَنَّ طَلَبَ الرِّزْقِ لَا يَنْبَغِي إِلَّا مِنَ اللَّهِ ؛ كَمَا أَنَّ الْجَنَّةَ لَا تُطْلَبُ إِلَّا مِنْهُ.

التَّاسِعَةُ: تَفْسِيرُ الْآيَةِ الرَّابِعَةِ.

الْعَاشِرَةُ: أَنَّهُ لَا أَضَلُّ مِمَّنْ دَعَا غَيْرَ اللَّهِ.

الْحَادِيَةَ عَشْرَةَ: أَنَّهُ غَافِلٌ عَنْ دُعَاءِ الدَّاعِي لَا يَدْرِي عَنْهُ.

الثَّانِيَةَ عَشْرَةَ: أَنَّ تِلْكَ الدَّعْوَةَ سَبَبٌ لِبُغْضِ الْمَدْعُوِّ لِلدَّاعِي وَعَدَاوَتِهِ لَهُ.

الثَّالِثَةَ عَشْرَةَ: تَسْمِيَةُ تِلْكَ الدَّعْوَةِ عِبَادَةً لِلْمَدْعُوِّ.

الرَّابِعَةَ عَشْرَةَ: كُفْرُ الْمَدْعُوِّ بِتِلْكَ الْعِبَادَةِ.

الْخَامِسَةَ عَشْرَةَ: أَنَّ هَذِهِ هِيَ سَبَبُ كَوْنِهِ أَضَلَّ النَّاسِ.

السَّادِسَةَ عَشْرَةَ: تَفْسِيرُ الْآيَةِ الْخَامِسَةِ.

السَّابِعَةَ عَشْرَةَ: الْأَمْرُ الْعَجِيبُ، وَهُوَ إِقْرَارُ عَبَدَةِ الْأَوْثَانِ بِأَنَّهُ لَا يُجِيبُ الْمُضْطَرَّ إِلَا اللَّهُ، وَلِأَجْلِ هَذَا يَدْعُونَهُ فِي الشَّدَائِدِ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ.

الثَّامِنَةَ عَشْرَةَ: حِمَايَةُ الْمُصْطَفَى ﷺ حِمَى التَّوْحِيدِ وَالتَّأَدُّبُ مَعَ اللَّهِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. Citer l'invocation après la demande de secours relève du fait de citer quelque chose de général après quelque chose de particulier.
2. L'explication du verset:

   ﴿ وَلَا تَدۡعُ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَنفَعُكَ وَلَا يَضُرُّكَ ﴾

   ﴾et n'invoque pas en dehors d'Allah ce qui ne te profite pas et ne te nuit pas﴿.
3. C'est le polythéisme majeur.
4. Si le plus vertueux des gens le faisait pour satisfaire les autres, il serait du nombre des injustes.
5. L'explication du verset qui suit.
6. Cela ne profite pas ici-bas en plus d'être de la mécréance.
7. L'explication du troisième verset.
8. Il ne convient de demander sa subsistance qu'à Allah, tout comme le Paradis n'est demandé qu'auprès de Lui.
9. L'explication du quatrième verset.
10. Personne n'est plus égaré que celui qui invoque un autre qu'Allah.
11. Celui qui est invoqué ignore l'invocation de celui qui l'invoque et n'en a aucune connaissance.
12. Cette invocation cause la haine et l'inimitié de celui qui est invoqué à l'égard de celui qui l'invoque.
13. Cette invocation a été qualifiée d'adoration vouée à celui qui est invoqué.

14. Celui qui est invoqué se désavoue de cette adoration.

15. Pour cette raison, l'individu qui invoque un autre qu'Allah devient la personne la plus égarée.

16. L'explication du cinquième verset.

17. Ce qui est vraiment étonnant est que les adorateurs d'idoles reconnaissent que nul autre qu'Allah ne répond à l'invocation de l'angoissé et c'est pourquoi ils L'invoquent Seul en toute sincérité lors des difficultés.

18. La façon dont l'élu ﷺ protégeait le *tawhîd* et se conduisait avec respect vis-à-vis d'Allah.



١٤ - بَابُ
قَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى

﴿ أَيُشْرِكُونَ مَا لَا يَخْلُقُ شَيْئًا وَهُمْ يُخْلَقُونَ ﴿١٩١﴾ وَلَا يَسْتَطِيعُونَ لَهُمْ نَصْرًا وَلَآ أَنفُسَهُمْ يَنصُرُونَ ﴿١٩٢﴾ ﴾ [الأعراف: ١٩١ - ١٩٢]

وَقَوْلِهِ تَعَالَى: ﴿ وَٱلَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِهِۦ مَا يَمْلِكُونَ مِن قِطْمِيرٍ ﴿١٣﴾ ﴾ [فاطر: ١٣]

وَفِي الصَّحِيحِ عَنْ أَنَسٍ، قَالَ: شُجَّ النَّبِيُّ ﷺ يَوْمَ أُحُدٍ وَكُسِرَتْ رَبَاعِيَّتُهُ، فَقَالَ: «**كَيْفَ يُفْلِحُ قَوْمٌ شَجُّوا نَبِيَّهُمْ؟**» فَنَزَلَتْ: ﴿ لَيْسَ لَكَ مِنَ ٱلْأَمْرِ شَىْءٌ ﴾ [آل عمران: ١٢٨]

وَفِيهِ: عَنِ ابْنِ عُمَرَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا: أَنَّهُ سَمِعَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ إِذَا رَفَعَ رَأْسَهُ مِنَ الرُّكُوعِ فِي الرَّكْعَةِ الْأَخِيرَةِ مِنَ الْفَجْرِ: «**اللَّهُمَّ الْعَنْ فُلَانًا وَفُلَانًا**» بَعْدَمَا يَقُولُ: «**سَمِعَ اللَّهُ لِمَنْ حَمِدَهُ، رَبَّنَا وَلَكَ الْحَمْدُ**»، فَأَنْزَلَ اللَّهُ ﴿ لَيْسَ لَكَ مِنَ ٱلْأَمْرِ شَىْءٌ ﴾ [آل عمران: ١٢٨]

وَفِي رِوَايَةٍ: يَدْعُو عَلَى صَفْوَانَ بْنِ أُمَيَّةَ، وَسُهَيْلِ بْنِ عَمْرٍو، وَالحَارِثِ بْنِ هِشَامٍ، فَنَزَلَتْ: ﴿ لَيْسَ لَكَ مِنَ ٱلْأَمْرِ شَىْءٌ ﴾ [آل عمران: ١٢٨]

وَفِيهِ عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: قَامَ فِينَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ حِينَ أُنْزِلَ عَلَيْهِ: ﴿ وَأَنذِرْ عَشِيرَتَكَ ٱلْأَقْرَبِينَ ﴿٢١٤﴾ ﴾ [الشعراء: ٢١٤]، فَقَالَ: «**يَا مَعْشَرَ**

قُرَيْش -أَوْ كَلِمَةً نَحْوَهَا- اشْتَرُوا أَنْفُسَكُمْ، لَا أُغْنِي عَنْكُمْ مِنَ اللَّه شَيْئًا، يَا عَبَّاسَ بْنَ عَبْدِ الْمُطَّلِبِ، لَا أُغْنِي عَنْكَ مِنَ اللَّه شَيْئًا، يَا صَفِيَّةُ عَمَّةَ رَسُولِ اللَّه ﷺ، لَا أُغْنِي عَنْكِ مِنَ اللَّه شَيْئًا، وَيَا فَاطِمَةُ بِنْتَ مُحَمَّدٍ، سَلِينِي مِنْ مَالِي مَا شِئْتِ، لَا أُغْنِي عَنْكِ مِنَ اللَّه شَيْئًا».



14- Chapitre A propos de la parole d'Allah -Le Très Haut:

﴿ أَيُشْرِكُونَ مَا لَا يَخْلُقُ شَيْئًا وَهُمْ يُخْلَقُونَ ﴿١٩١﴾ وَلَا يَسْتَطِيعُونَ لَهُمْ نَصْرًا
وَلَا أَنفُسَهُمْ يَنصُرُونَ ﴿١٩٢﴾ ﴾ [الأعراف: ١٩١ - ١٩٢]

﴿ ***Est-ce qu'ils assignent comme associés ce qui ne crée rien et qui eux-mêmes sont créés, et qui ne peuvent ni les secourir ni se secourir eux-mêmes?*** ﴾ [Al-Araf : 191-192]

﴿ وَالَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِهِ مَا يَمْلِكُونَ مِن قِطْمِيرٍ ﴿١٣﴾ ﴾
[فاطر: ١٣]

﴿***Et ceux que vous invoquez en dehors de Lui ne sont même pas maîtres de la pellicule d'un noyau de datte*** ﴾ [Fatir: 13].

Dans le *sa<u>h</u>î<u>h</u>*, *Anas* rapporte: «Le Prophète ﷺ fut blessé à la tête le jour d' *Uhud* et perdit une dent. Il dit alors:

> *"Comment des gens qui ont blessé leur Prophète pourraient-ils réussir?"*

Et il fut révélé: :

﴿ لَيْسَ لَكَ مِنَ ٱلْأَمْرِ شَيْءٌ ﴾ [آل عمران: ١٢٨]

﴿Tu n'as aucune part dans l'ordre﴾(171) [Al-Imran: 128].

Il y est aussi rapporté d'après *Ibn 'Umar* رضي الله عنه qu'il a entendu le Messager d'Allah ﷺ dire, quand il relevait la tête de l'inclination dans la dernière *rak'a* du *fajr:* "Ô Allah! Maudis Untel et Untel!" après avoir dit: "Qu'Allah entende celui qui Le loue! Notre Seigneur, à Toi la louange". Allah révéla alors: :

﴿ لَيْسَ لَكَ مِنَ ٱلْأَمْرِ شَيْءٌ ﴾ [آل عمران: ١٢٨]

﴿Tu n'as aucune part dans l'ordre﴾».(172)

Dans une autre version: «Il invoquait contre *Safwân Ibn Umayya*, *Suhayl Ibn 'Amr* et *al-Hârith Ibn Hishâm*. Alors, il fut révélé:

﴿ لَيْسَ لَكَ مِنَ ٱلْأَمْرِ شَيْءٌ ﴾ [آل عمران: ١٢٨]

﴿Tu n'as aucune part dans l'ordre﴾».(173) [Al-Imran: 128].

Il y est aussi rapporté d'après *Abû Hurayra* رضي الله عنه: «Lorsque lui fut révélé :

﴿ وَأَنذِرْ عَشِيرَتَكَ ٱلْأَقْرَبِينَ ﴿٢١٤﴾ ﴾ [الشعراء: ٢١٤]

(171) Rapporté par *al-Bukhârî* de façon *mu'allaq* et *Muslim* n°1791.

(172) Rapporté par *al-Bukhârî* n°4069.

(173) Rapporté par *al-Bukhârî* de façon *mursal* d'après *Sâlim Ibn 'Abd Allah Ibn 'Amr* n°4070. *Al-Hāfiz Ibn Hajar* dit dans *fath al-Bârî* (t.7 p.336): «Les trois hommes qui ont été cités se sont convertis le jour de la Libération. Peut-être est-ce la cause de la révélation du verset:

﴿ لَيْسَ لَكَ مِنَ ٱلْأَمْرِ شَيْءٌ ﴾ [آل عمران: ١٢٨]

﴿Tu n'as aucune part dans l'ordre﴾ [Al-Imran: 128],

﴾***Et avertis ton clan le plus proche***﴿ [As-Shuaraa: 214]

le Messager d' Allah ﷺ se dressa et dit: "Ô peuple de *Quraysh*! - ou une parole similaire. Rachetez vos âmes! Je ne vous serai d' aucune utilité contre Allah! Ô '*Abbâs Ibn 'Abd al-Muttalib*, je ne te serai d' aucune utilité contre Allah! Ô *Safiyya*, tante du Messager d' Allah ﷺ , je ne te serai d' aucune utilité contre Allah! Ô *Fâtima*, fille de *Muhammad*, demande moi ce que tu veux de mes biens, je ne te serai d' aucune utilité contre Allah!"»[174]



(174) Rapporté par ***al-Bukhârî*** n°2753 et *Muslim* n°206.

Chapitre

A propos de la parole d'Allah -Le Très Haut :

﴿ أَيُشْرِكُونَ مَا لَا يَخْلُقُ شَيْئًا وَهُمْ يُخْلَقُونَ ﴿١٩١﴾ ﴾

﴾Est-ce qu' ils assignent comme associés ce qui ne crée rien et qui eux-mêmes sont créés...﴿

Il s' agit de présenter les preuves du *tawhîd,* dont les arguments rationnels et traditionnels sont sans pareil.(175)

(175) *Cheikh 'Abd Ar-Rahmân Ibn Hassan Āl Ash-Shaykh* رحمه الله dit dans *majmû'at Ar-Rasâ' il wal-masâ' il An-Najdiyya* (3/288-289): «Ainsi, la religion est tout entière Unicité, car c' est vouer l' adoration à Allah Seul et L' adorer en Lui vouant un culte exclusif. L' adoration est un terme qui englobe tout ce qu' Allah aime et agrée comme paroles et actes, apparents ou cachés. Ainsi sont inclus la parole et les actes du coeur, la parole de la langue et les actes des membres. L' abandon des interdictions et prohibitions est également inclus dans l' appellation de l' adoration. C' est pourquoi le verset:

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ٱعْبُدُوا۟ رَبَّكُمُ ٱلَّذِى خَلَقَكُمْ وَٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿٢١﴾ ﴾
[البقرة: ٢١]

﴾Ô hommes! Adorez votre Seigneur qui vous a créés, vous et ceux qui vous ont précédés! Peut-être obtiendriez-vous la piété﴿ [Al-Baqarah: 21]

Est interprété comme étant l' Unicité dans l' adoration, parce que c'est à propos de cette dernière qu' il y a polémique.

Si tu sais cela, tu sauras aussi que le serviteur se doit d' être sincère dans ses propos et ses actions pour Allah, et que quiconque voue quoi que ce soit de cela à un autre que Lui, a alors attribué à son Seigneur un associé dans l' adoration, sa foi et son Unicité faibliront donc, voire disparaîtront totalement si son association implique de placer son Seigneur sur un pied d' égalité avec l' associé et inclut le blasphème à Son égard. En effet, le polythéisme majeur inclut ces notions. C' est pourquoi Allah Se désavoue de ce polythéisme dans plusieurs passages de Son Livre, dont:

﴿ سُبْحَٰنَ ٱللَّهِ وَتَعَٰلَىٰ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿٦٨﴾ ﴾ [القصص: ٦٨]

Nous avons vu que les deux formes de *tawhîd,* celui dans la seigneurie et celui des Noms et Attributs, figurent parmi les preuves les plus solides et les plus grandes. Le Seul à créer et à administrer, l'Unique dans la perfection absolue sur tous les plans, est Celui qui mérite Seul l'adoration.

Une autre preuve du *tawhîd* est la connaissance des attributs des créatures et de ceux qu'on adore en dehors d'Allah. Tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, que ce soit un Ange, un homme, un arbre, une pierre ou autre, a désespérément besoin d'Allah. Tous sont incapables, ils n'ont pas le pouvoir d'être profitables, serait-ce du poids d'un atome. Ils ne peuvent rien créer, ce sont eux qui ont été créés. Ils ne détiennent ni nuisance, ni profit, ni mort, ni vie, ni résurrection. En revanche, Allah le Très-Haut est le Créateur de toutes les créatures, le Pourvoyeur de la subsistance de chacun, l'Administrateur de toutes les affaires, Celui qui peut nuire, Celui qui peut profiter, Celui qui donne, Celui qui prive, Celui qui dans la Main de qui est la souveraineté sur toute chose, vers Lui tout est ramené. Toute chose se tourne vers Lui, se refuge auprès de Lui et se soumet à Lui.

Quelle preuve est donc plus grande de celle-ci, qu'Allah répète et montre dans plusieurs passages de Son Livre et à travers Son Messager ﷺ? C'est une preuve rationnelle et innée, tout comme c'est une preuve traditionnelle de l'obligation du *tawhîd* et que c'est la vérité, et

---

﴿***Gloire à Allah! Il est bien au-dessus de ce qu'on Lui associe***﴾ [Al-Qasas: 68]

﴿سُبْحَٰنَ رَبِّكَ رَبِّ ٱلْعِزَّةِ عَمَّا يَصِفُونَ ﴿١٨٠﴾ وَسَلَٰمٌ عَلَى ٱلْمُرْسَلِينَ ﴿١٨١﴾ وَٱلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٨٢﴾﴾ [الصافات: ١٨٠ - ١٨٢]

﴿***Gloire à ton Seigneur, le Seigneur de la puissance. Il est au-dessus de ce qu'ils décrivent! Et paix sur les Messagers, et louange à Allah, Seigneur des mondes***﴾[As-Saffat: 180-182]

﴿وَسُبْحَٰنَ ٱللَّهِ وَمَآ أَنَا۠ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٠٨﴾﴾ [يوسف: ١٠٨]

﴿***Et Gloire à Allah, je ne suis pas du nombre des polythéistes***﴾ [Yusuf: 108]».

une preuve de la nullité du polythéisme.[176]

Si le meilleur d' entre les créatures ne possède pas le pouvoir de profiter à ceux qui sont les plus proches de lui et à avec qui il partage la filiation la plus étroite, comment l' aurait-il pour les autres? Malheur donc à celui qui associe à Allah et place une quelconque créature sur un pied d' égalité avec Lui! Il a assurément perdu la raison après avoir perdu sa religion.

Les qualités du Créateur et les attributs de Sa grandeur et de Son Unicité dans la perfection absolue sont la plus grande preuve que Lui Seul mérite l' adoration.

De même, les attributs de toutes les créatures, outre leurs défauts, leur nécessité et leur besoin désespéré de leur Seigneur dans toute affaire, ainsi que leur perfection à hauteur de ce que leur Seigneur leur a donné, font partie des preuves les plus grandes de la nullité de toute divinité parmi elles.

Celui qui connaît Allah et les créatures sera dans l' obligation d' adorer Allah Seul, de Lui vouer sincèrement la religion, de faire Son éloge, de Le louer et de Le remercier par la langue, le coeur et les membres tout en s' éloignant de tout attachement aux créatures, que ce soit dans la crainte, l' espoir et le désir. Et Allah sait mieux.

---

(176) *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* رحمه الله dit dans *majmû' al-fatâwâ* (t.10 p.135): «Allah a disposé Ses serviteurs à L' aimer et L' adorer Seul. Si la nature originelle est laissé à elle-même sans la corrompre, le coeur connaîtra alors Allah, en L' aimant et en L' adorant sans rien Lui associer».

Il dit également (t.16 p.344): «La nature originelle implique la connaissance d' Allah, Son amour et Sa distinction d' être ce que le serviteur aime le plus, et c' est le *tawhîd*. C' est la signification de la formule *Point de divinité digne d' adoration si ce n' est Allah*, comme expliqué dans:

«كُلُّ مَوْلُودٍ يُولَدُ عَلَى الْفِطْرَةِ»

"*Tout enfant naît en ayant cette confession*" - dans une autre version: "*la confession de l' islam*"».

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ الْآيَتَيْنِ.

الثَّانِيَةُ: قِصَّةُ أُحُدٍ.

الثَّالِثَةُ: قُنُوتُ سَيِّدِ الْمُرْسَلِينَ، وَخَلْفَهُ سَادَاتُ الْأَوْلِيَاءِ يُؤَمِّنُونَ فِي الصَّلَاةِ.

الرَّابِعَةُ: أَنَّ الْمَدْعُوَّ عَلَيْهِمْ كُفَّارٌ.

الْخَامِسَةُ: أَنَّهُمْ فَعَلُوا أَشْيَاءَ مَا فَعَلَهَا غَالِبُ الْكُفَّارِ، مِنْهَا شَجُّهُمْ نَبِيَّهِمْ، وَحِرْصُهُمْ عَلَى قَتْلِهِ، وَمِنْهَا التَّمْثِيلُ بِالْقَتْلَى، مَعَ أَنَّهُمْ بَنُو عَمِّهِمْ.

السَّادِسَةُ: أَنْزَلَ اللَّهُ عَلَيْهِ فِي ذَلِكَ: ﴿لَيْسَ لَكَ مِنَ الْأَمْرِ شَيْءٌ﴾

السَّابِعَةُ: قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿أَوْ يَتُوبَ عَلَيْهِمْ أَوْ يُعَذِّبَهُمْ﴾ فَتَابَ عَلَيْهِمْ فَآمَنُوا.

الثَّامِنَةُ: الْقُنُوتُ فِي النَّوَازِلِ.

التَّاسِعَةُ: تَسْمِيَةُ الْمَدْعُوِّ عَلَيْهِمْ فِي الصَّلَاةِ بِأَسْمَائِهِمْ وَأَسْمَاءِ آبَائِهِمْ.

الْعَاشِرَةُ: لَعْنُ الْمُعَيَّنِ فِي الْقُنُوتِ.

الْحَادِيَةَ عَشْرَةَ: قِصَّتُهُ ﷺ لَمَّا أُنْزِلَ عَلَيْهِ: ﴿وَأَنذِرْ عَشِيرَتَكَ الْأَقْرَبِينَ ﴿٢١٤﴾﴾ [الشعراء: ٢١٤].

الثَّانِيَةَ عَشْرَةَ: جِدُّهُ ﷺ فِي هَذَا الْأَمْرِ، بِحَيْثُ فَعَلَ مَا نُسِبَ بِسَبَبِهِ إِلَى الْجُنُونِ، وَكَذَلِكَ لَوْ يَفْعَلُهُ مُسْلِمٌ الْآنَ.

الثَّالِثَةَ عَشْرَةَ: قَوْلُهُ ﷺ لِلْأَبْعَدِ وَالْأَقْرَبِ: «لَا أُغْنِي عَنْكَ مِنَ اللَّهِ شَيْئًا» حَتَّى قَالَ: «يَا فَاطِمَةُ بِنْتُ مُحَمَّدٍ! لَا أُغْنِي عَنْكَ مِنَ اللَّهِ شَيْئًا»،

فَإِذَا صَرَّحَ - وَهُوَ سَيِّدُ الْمُرْسَلِينَ - بِأَنَّهُ لَا يُغْنِي شَيْئًا عَنْ سَيِّدَةِ نِسَاءِ الْعَالَمِينَ، وَآمَنَ الْإِنْسَانُ أَنَّهُ لَا يَقُولُ إِلَّا الْحَقَّ، ثُمَّ نَظَرَ فِيمَا وَقَعَ فِي قُلُوبِ خَوَاصِّ النَّاسِ الْيَوْمَ، تَبَيَّنَ لَهُ التَّوْحِيدُ وَغُرْبَةُ الدِّينِ.

Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication des deux versets.
2. L'histoire de [la bataille de] *Uhud*.
3. L'invocation (*qunût*) du meilleur des Messagers, avec les meilleurs alliés d'Allah qui disaient *âmîn* derrière lui en prière.
4. Ceux contre qui il invoquait étaient mécréants.
5. Ils ont commis des choses que la plupart des mécréants n'ont pas commises, comme blesser leur Prophète ﷺ à la tête et veiller à le tuer, de même que la mutilation des cadavres de leurs propres cousins.
6. Allah lui a révélé à ce sujet :

   ﴿ لَيْسَ لَكَ مِنَ ٱلْأَمْرِ شَىْءٌ ﴾

   ﴾Tu n'a aucune part dans l'ordre﴿
7. Allah a dit :

   ﴿ أَوْ يَتُوبَ عَلَيْهِمْ أَوْ يُعَذِّبَهُمْ ﴾

   ﴾Qu'Il les guide au repentir ou qu'Il les punisse...﴿.

   Or, Allah les a guidés au repentir et ils sont devenus croyants.
8. La pratique du *qunût* (invocation dans la prière) lors des événements difficiles.
9. Nommer ceux contre qui on invoque dans la prière en citant leurs noms et les noms de leurs pères.
10. Maudire une personne précise dans le *qunût*.

11. L'histoire du Prophète ﷺ lorsque lui fut révélé :

﴿ وَأَنذِرْ عَشِيرَتَكَ ٱلْأَقْرَبِينَ ﴿٢١٤﴾ ﴾[الشعراء: ٢١٤].

﴾Et avertis ton clan le plus proche﴿.

12. Le sérieux du Prophète ﷺ dans ce domaine, dans la mesure où cela lui a valu d'être traité de fou; c'est ce qui arriverait si un musulman le faisait de nos jours.

13. Il a dit aussi bien au plus proche qu'au plus éloigné: «*Je ne te serai d'aucune utilité contre Allah*» et il a même dit: «*Ô Fâtima, fille de Muhammad! Je ne te serai d'aucune utilité contre Allah!*» S'il ﷺ dit clairement, lui qui est le meilleur des Messagers, qu'il ne peut rien pour la plus noble des femmes que la terre ait portées et si l'individu croit qu'il ﷺ ne dit que la vérité, puis observe ce qui est tombé dans le coeur de l'élite d'aujourd'hui, il comprendra alors le *tawhîd* et l'étrangeté actuelle de la religion.



١٥ - بَابُ
قَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى:

﴿حَتَّىٰٓ إِذَا فُزِّعَ عَن قُلُوبِهِمۡ قَالُواْ مَاذَا قَالَ رَبُّكُمۡۖ قَالُواْ ٱلۡحَقَّۖ وَهُوَ ٱلۡعَلِيُّ ٱلۡكَبِيرُ ٢٣﴾ [سبأ: ٢٣]

وَفِي الصَّحِيحِ عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ ﵁ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «**إِذَا قَضَى اللَّهُ الأَمْرَ فِي السَّمَاءِ ضَرَبَتِ الْمَلَائِكَةُ بِأَجْنِحَتِهَا خُضْعَانًا لِقَوْلِهِ كَأَنَّهُ سِلْسِلَةٌ عَلَى صَفْوَانٍ يَنْفُذُهُمْ ذَلِكَ**». ﴿حَتَّىٰٓ إِذَا فُزِّعَ عَن قُلُوبِهِمۡ قَالُواْ مَاذَا قَالَ رَبُّكُمۡۖ قَالُواْ ٱلۡحَقَّۖ وَهُوَ ٱلۡعَلِيُّ ٱلۡكَبِيرُ ٢٣﴾ [سبأ: ٢٣]، **فَيَسْمَعُهَا مُسْتَرِقُ السَّمْعِ، وَمُسْتَرِقُ السَّمْعِ هَكَذَا بَعْضُهُ فَوْقَ بَعْضٍ**»، وَصَفَهُ سُفْيَانُ بِكَفِّهِ فَحَرَّفَهَا وَبَدَّدَ بَيْنَ أَصَابِعِهِ: فَيَسْمَعُ الْكَلِمَةَ فَيُلْقِيهَا إِلَى مَنْ تَحْتَهُ، ثُمَّ يُلْقِيهَا الآخَرُ إِلَى مَنْ تَحْتَهُ، حَتَّى يُلْقِيَهَا عَلَى لِسَانِ السَّاحِرِ أَوْ الْكَاهِنِ، فَرُبَّمَا أَدْرَكَهُ الشِّهَابُ قَبْلَ أَنْ يُلْقِيَهَا، وَرُبَّمَا أَلْقَاهَا قَبْلَ أَنْ يُدْرِكَهُ، فَيَكْذِبُ مَعَهَا مِائَةَ كَذْبَةٍ، فَيُقَالُ: أَلَيْسَ قَدْ قَالَ لَنَا يَوْمَ كَذَا وَكَذَا: كَذَا وَكَذَا؟ فَيُصَدَّقُ بِتِلْكَ الْكَلِمَةِ الَّتِي سُمِعَتْ مِنَ السَّمَاءِ.

وعَنِ النَّوَّاسِ بْنِ سَمْعَانَ ﵁ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «**إِذَا أَرَادَ اللَّهُ تَعَالَى أَنْ يُوحِيَ بِالْأَمْرِ تَكَلَّمَ بِالْوَحْيِ أَخَذَتِ السَّمَوَاتِ مِنْهُ رَجْفَةٌ**» أَوْ قَالَ: «**رَعْدَةٌ شَدِيدَةٌ خَوْفًا مِنَ اللَّهِ ﷻ، فَإِذَا سَمِعَ ذَلِكَ أَهْلُ السَّمَوَاتِ صَعِقُوا وَخَرُّوا لِلَّهِ سُجَّدًا، فَيَكُونُ أَوَّلَ مَنْ يَرْفَعُ رَأْسَهُ جِبْرِيلُ فَيُكَلِّمُهُ اللَّهُ مِنْ وَحْيِهِ**

بمَا أَرَادَ، ثُمَّ يَمُرُّ جبْريلُ عَلَى الْمَلَائكَةَ، كُلَّمَا مَرَّ بسَمَاءٍ سَأَلَهُ مَلَائكَتُهَا مَاذَا قَالَ رَبُّنَا يَا جبْريلُ؟ فَيَقُولُ جبْريلُ: قَالَ الْحَقَّ وَهُوَ الْعَلِيُّ الْكَبيرُ. فَيَقُولُونَ كُلُّهُمْ مِثْلَ مَا قَالَ جِبْرِيلُ، فَيَنْتَهِي جِبْرِيلُ بِالْوَحْيِ إِلَى حَيْثُ أَمَرَهُ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ».



15- Chapitre
De cette parole du Très-Haut:…

﴿حَتَّىٰٓ إِذَا فُزِّعَ عَن قُلُوبِهِمۡ قَالُواْ مَاذَا قَالَ رَبُّكُمۡۖ قَالُواْ ٱلۡحَقَّۖ وَهُوَ ٱلۡعَلِيُّ ٱلۡكَبِيرُ ٢٣﴾ [سبأ: ٢٣]

﴾ Et une fois que leurs coeurs sont apaisés, ils disent: «Qu'a dit votre Seigneur?» Ils disent: «La vérité, et il est le Très-Haut, le Grand»[177] ***﴿*** [Saba: 23].

---

(177) *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit dans *mukhtasar As-Sawâ'iq* (2/278-279): «*Abû Dâwud* rapporte selon le *hadith* de *'Alî Ibn al-Husayn Ibn Ashkâb*: *Abû Mu'âwiya Ad-Darîr* nous rapporte d'après *al-A'mash*, d'après *Muslim Ibn Subayh*, d'après *Masrûq*, d'après *'Abd Allah* que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

إِذَا تَكَلَّمَ اللَّهُ بِالْوَحْيِ سَمِعَ أَهْلُ السَّمَاءِ صَلْصَلَةً كَجَرِّ السِّلْسِلَةِ عَلَى الصَّفَا، فَيُصْعَقُونَ وَلَا يَزَالُونَ كَذَلِكَ حَتَّى يَأْتِيَهُمْ جِبْرَائِيلُ، فَإِذَا جَاءَهُمْ جِبْرَائِيلُ فُزِّعَ عَنْ قُلُوبِهِمْ، فَيَقُولُونَ: يَا جِبْرَائِيلُ مَاذَا قَالَ رَبُّكَ؟ قَالَ: الْحَقَّ فَيُنَادُونَ: الْحَقَّ، الْحَقَّ.

"Lorsque Allah parle par la révélation, les habitants du ciel entendent un résonnement comparable à une chaîne tirée sur une pierre lisse. Ils sont alors foudroyés et restent ainsi jusqu'à ce que Jibrâ'îl vienne les trouver. Lorsqu'il vient à eux, Jibrâ'îl dissipe la peur de leur coeur et ils demandent: "Ô Jibrâ'îl! Qu'a dit ton Seigneur?" Il répond: "La vérité". Et eux de crier: "La vérité! La vérité!" Dans cette chaîne de transmission, tous les narrateurs sont des imams cré-

Dans le *sa<u>h</u>î<u>h</u>*, *Abû Hurayra* ﵁ rapporte que le Prophète ﷺ a dit: *«Lorsque Allah décrète un ordre dans le ciel, les Anges battent des ailes par humilité envers sa parole, comme si c'était une chaîne sur une pierre lisse. Ils en sont alors imprégnés;*

﴿حَتَّىٰٓ إِذَا فُزِّعَ عَن قُلُوبِهِمْ قَالُوا۟ مَاذَا قَالَ رَبُّكُمْ ۖ قَالُوا۟ ٱلْحَقَّ ۖ وَهُوَ ٱلْعَلِىُّ ٱلْكَبِيرُ ﴿٢٣﴾﴾ [سبأ: ٢٣]

dibles. D'ailleurs, les Compagnons ont interprété ce verset en conformité avec ce *<u>h</u>adith* authentique. Abû Bakr Ibn Mardawayh rapporte dans son tafsîr: *A<u>h</u>mad* Ibn Kâmil Ibn Khalaf nous rapporte: *Mu<u>h</u>ammad Ibn S'ad* nous rapporte: mon père nous rapporte: mon oncle paternel nous rapporte d'après son père, d'après Ibn 'Abbâs au sujet de la parole du Très-Haut:

﴿حَتَّىٰٓ إِذَا فُزِّعَ عَن قُلُوبِهِمْ قَالُوا۟ مَاذَا قَالَ رَبُّكُمْ ۖ قَالُوا۟ ٱلْحَقَّ ۖ وَهُوَ ٱلْعَلِىُّ ٱلْكَبِيرُ ﴿٢٣﴾﴾ [سبأ: ٢٣]

﴾***Et une fois que leurs coeurs sont apaisés, ils disent: «Qu'a dit votre Seigneur?» Ils disent: «La vérité, et il est le Très-Haut, le Grand»***﴿ [Saba: 23].

"Lorsque le Contraignant fait la révélation à *Mu<u>h</u>ammad* ﷺ, Il appelle le messager parmi les Anges pour l'envoyer avec la révélation. Les Anges entendent alors la voix du Contraignant qui s'exprime par la révélation. Lorsque leur coeur s'apaise et qu'ils s'enquièrent de ce qu'Allah le Très-Haut a dit, ils disent: "La vérité". Sachez qu'Allah le Très-Haut ne dit que la vérité et qu'Il accomplira ce qu'Il a promis".

Ibn 'Abbâs ajoute: "Le son de la révélation est comme celui du fer sur une pierre lisse. Quand ils l'entendent, ils tombent prosternés. Lorsqu'ils relèvent la tête, ils demandent: "Qu'a dit votre Seigneur?" Ils répondent alors: "La vérité, et Il est le Très-Haut, le Grand". Cette chaîne de transmission est connue. *Ibn Jarîr, Ibn Abî Hâtim, 'Abd Ibn Humayd* et d'autres transmettent avec celle-ci l'exégèse et autres narrations d'après *Ibn 'Abbâs*. C'est une chaîne de transmission bien répandue auprès des gens de science et les narrateurs sont crédibles».

﴾Et une fois que leurs coeurs sont apaisés, ils disent: «Qu'a dit votre Seigneur?» Ils disent: «La vérité et Il est le Très-Haut, le Grand» ﴿.

C'est alors que l'auditeur furtif l'entend et ces auditeurs furtifs sont ainsi, les uns au-dessus des autres - Sufyân le décrit avec sa paume, en la tournant et en écartant les doigts. Il entend donc la parole et la transmet à celui qui est en dessous, puis l'autre la transmet à celui qui est en dessous, jusqu'à la transmettre à la bouche du sorcier ou du devin. Il est possible que le bolide le touche avant qu'il ne la transmette, comme il est possible qu'il la transmette avant qu'il ne soit touché. Le sorcier y ajoute alors cent mensonges et on s'exclame: "Ne nous a-t-il pas dit que tel jour telle se produirait telle chose!?" Et c'est ainsi qu'on le croit en cette parole qui a été entendue au ciel».[178]

A-Nawwâs Ibn Sam'ân[179] رضي الله عنه rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit: «*Lorsque Allah le Très-Haut veut révéler un ordre, Il prononce la révélation et c'est alors que les cieux sont pris d'un tremblement - ou il a dit d'une secousse - intense par crainte d'Allah* عز وجل *. Lorsque les habitants des cieux entendent cela, ils sont foudroyés et tombent prosternés devant Allah. Le premier à relever la tête est Jibrîl, à qui Allah adresse Sa révélation comme Il veut. Puis, Jibrîl passe devant les Anges et à chaque fois qu'il passe par un ciel, ses Anges lui demandent: "Qu'a dit notre Seigneur, ô Jibrîl?" Celui-ci répond: "Il a dit la vérité et Il est le Très-Haut, le Grand". Ils répètent alors tous ce qu'a dit Jibrîl et Jibrîl part transmettre la révélation là où Allah* عز وجل

---

(178) Rapporté par *al-Bukhârî* n°4701.

(179) Il s'agit d'*An-Nawwâs ibn Sam'ân ibn Khâlid ibn 'Amr ibn Qurt ibn 'Abdullah ibn Abu Bakr ibn Kilâb Al-'Âmiri Al-Kilâbi*. Il fait partie des compagnons comme son père.

lui en a donné l'ordre».[180]

(180) Rapporté par *Ibn Khuzayma* dans *At-Tawhîd* n°206, *Ibn Abî 'Âsim* dans *As-Sunna* n°515 et *al-Âjurrî* dans *Ash-sharî'a* n°668. *Al-Albânî* le juge faible par *fî dhlâl al-janna*, de même que le vérificateur d' *d' Ash-sharî'a.*

Chapitre

بَابُ قَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿حَتَّىٰٓ إِذَا فُزِّعَ عَن قُلُوبِهِمْ﴾

De cette parole du Très-Haut;

﴾ *Et une fois que leurs coeurs sont apaisés....*﴿

C’est une autre grande preuve de l’obligation du *tawhîd* et de la nullité du polythéisme. C’est la mention des textes indiquant la majesté et la grandeur du Seigneur, face auxquelles la grandeur des créatures les plus sublimes est réduite à peu de choses. Les Anges, ainsi que les mondes célestes et terrestres, s’humilient face à celles-ci. Leurs coeurs ne tiennent pas lorsqu’ils entendent Sa parole ou qu’une partie de Sa grandeur et Sa munificence se manifeste. Toutes les créatures sont soumises à Sa majesté, reconnaissent Sa grandeur et Sa munificence, s’humilient et Le craignent. Celui qui est ainsi est effectivement le Seigneur, nul autre que Lui ne mérite l’adoration, la louange, l’éloge, la reconnaissance, la vénération et la divinité. En dehors de Lui, personne n’en mérite la moindre part. Tout comme la perfection absolue, la majesté, la grandeur, et les attributs de la beauté et de la souveraineté absolus reviennent tous à Allah, il est également impossible de les attribuer à un autre que Lui. Et c’est ainsi que la servitude extérieure et intérieure est aussi Son droit spécifique que nul associé ne partage en aucun cas avec Lui[181].

(181) *Cheikh 'Abd Ar-Rahmân Ibn Hassan Āl Ash-Shaykh* رحمه الله dit dans *fath al-Majîd* (p.214): «Les versets cités dans ce chapitre ainsi que les *hadiths* établissent le *tawhîd* qui est la substance de l’attestation qu’il n’est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah. Le Roi, le Sublime, dont la parole foudroie les Anges par peur et crainte et fait trembler les créatures, le Parfait dans Son Essence, Ses Attributs, Son savoir, Son pouvoir, Sa souveraineté, Sa puissance, Sa dispense de l’ensemble des créatures qui ont désespérément besoin de Lui, dont la prédestination est effective et qui gère parfaitement leurs affaires en vertu de Son omniscience et de Sa sagesse, ne permet

pas, dans la religion comme la logique, qu’on Lui attribue un associé parmi Ses serviteurs dans Son adoration, qui est Son droit à leur égard. Comment peut-on donc considérer le sujet comme seigneur et le serviteur la divinité adorée? Où est la raison des polythéistes? Pureté à Allah, Il est au-dessus de ce qu’ils Lui associent! Le Très-Haut déclare:

﴿إِن كُلُّ مَن فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ إِلَّا آتِي الرَّحْمَٰنِ عَبْدًا ﴿٩٣﴾ لَقَدْ أَحْصَاهُمْ
وَعَدَّهُمْ عَدًّا ﴿٩٤﴾ وَكُلُّهُمْ آتِيهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ فَرْدًا ﴿٩٥﴾﴾ [مريم: ٩٣ - ٩٥]

﴾En vérité, tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre devront comparaître devant le Tout-Miséricordieux, en humbles serviteurs, car Il les a tous recensés et dénombrés un à un﴿ [Maryam: 93-95].

Étant tous des serviteurs, pourquoi les uns vouent-ils l’adoration aux autres sans preuve ni argument, mais par simple opinion et invention? D’ailleurs, Allah a envoyé Ses Messagers, du premier au dernier, pour leur interdire le polythéisme et l’adoration de quiconque en dehors d’Allah».

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ الْآيَةِ.

الثَّانِيَةُ: مَا فِيهَا مِنَ الْحُجَّةِ عَلَى إِبْطَالِ الشِّرْكِ، خُصُوصًا مَا تَعَلَّقَ عَلَى الصَّالِحِينَ، وَهِيَ الْآيَةُ الَّتِي قِيلَ: إِنَّهَا تَقْطَعُ عُرُوقَ شَجَرَةِ الشِّرْكِ مِنَ الْقَلْبِ.

الثَّالِثَةُ: تَفْسِيرُ قَوْلِهِ: ﴿قَالُوا۟ ٱلْحَقَّ وَهُوَ ٱلْعَلِىُّ ٱلْكَبِيرُ ﴿٢٣﴾﴾ [سبأ: ٢٣]

الرَّابِعَةُ: سَبَبُ سُؤَالِهِمْ عَنْ ذَلِكَ.

الْخَامِسَةُ: أَنَّ جِبْرِيلَ يُجِيبُهُمْ بَعْدَ ذَلِكَ بِقَوْلِهِ: «قَالَ كَذَا وَكَذَا».

السَّادِسَةُ: ذِكْرُ أَنَّ أَوَّلَ مَنْ يَرْفَعُ رَأْسَهُ جِبْرِيلُ.

السَّابِعَةُ: أَنَّهُ يَقُولُ لِأَهْلِ السَّمَوَاتِ كُلِّهِمْ لِأَنَّهُمْ يَسْأَلُونَهُ.

الثَّامِنَةُ: أَنَّ الْغَشْيَ يَعُمُّ أَهْلَ السَّمَوَاتِ كُلَّهُمْ.

التَّاسِعَةُ: ارْتِجَافُ السَّمَوَاتِ لِكَلَامِ اللَّهِ.

الْعَاشِرَةُ: أَنَّ جِبْرِيلَ هُوَ الَّذِي يَنْتَهِي بِالْوَحْيِ إِلَى حَيْثُ أَمَرَهُ اللَّهُ.

الْحَادِيَةَ عَشْرَةَ: ذِكْرُ اسْتِرَاقِ الشَّيَاطِينِ.

الثَّانِيَةَ عَشْرَةَ: صِفَةُ رُكُوبِ بَعْضِهِمْ بَعْضًا.

الثَّالِثَةَ عَشْرَةَ: إِرْسَالُ الشِّهَابِ.

الرَّابِعَةَ عَشْرَةَ: أَنَّهُ تَارَةً يُدْرِكُهُ الشِّهَابُ قَبْلَ أَنْ يُلْقِيَهَا، وَتَارَةً يُلْقِيهَا فِي أُذُنِ وَلِيِّهِ مِنَ الْإِنْسِ قَبْلَ أَنْ يُدْرِكَهُ.

الْخَامِسَةَ عَشْرَةَ:كَوْنُ الْكَاهِنِ يَصْدُقُ بَعْضَ الْأَحْيَانِ.

السَّادِسَةَ عَشْرَةَ:كَوْنُهُ يَكْذِبُ مَعَهَا مِائَةَ كِذْبَةٍ.

السَّابِعَةَ عَشْرَةَ: أَنَّهُ لَمْ يُصَدَّقْ كَذِبُهُ إِلَّا بِتِلْكَ الْكَلِمَةِ الَّتِي سُمِعَتْ مِنَ السَّمَاءِ.

الثَّامِنَةَ عَشْرَةَ: قَبُولُ النُّفُوسِ لِلْبَاطِلِ! كَيْفَ يَتَعَلَّقُونَ بِوَاحِدَةٍ وَلَا يَعْتَبِرُونَ بِمِائَةٍ؟!.

التَّاسِعَةَ عَشْرَةَ: كَوْنُهُمْ يَتَلَقَّى بَعْضُهُمْ مِنْ بَعْضٍ تِلْكَ الْكَلِمَةَ وَيَحْفَظُونَهَا وَيَسْتَدِلُّونَ بِهَا.

الْعِشْرُونَ:إِثْبَاتُ الصِّفَاتِ خِلَافًا لِلْأَشْعَرِيَّةِ الْمُعَطِّلَةِ.

الْحَادِيَةُ وَالْعِشْرُونَ: التَّصْرِيحُ بِأَنَّ تِلْكَ الرَّجْفَةَ وَالْغَشْيَ خَوْفًا مِنَ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ.

الثَّانِيَةُ وَالْعِشْرُونَ: أَنَّهُمْ يَخِرُّونَ لِلَّهِ سُجَّدًا.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du verset.
2. Ce verset comporte des arguments pour invalider le polythéisme, surtout ce qui est lié aux vertueux. C'est d'ailleurs le verset dont on a dit qu'il coupe les racines de l'arbre du polythéisme dans le cœur.
3. L'explication du verset :

﴿قَالُوا۟ ٱلْحَقَّ ۖ وَهُوَ ٱلْعَلِىُّ ٱلْكَبِيرُ ﴿٢٣﴾﴾ [سبأ: ٢٣]

﴿***Ils disent: «La vérité et il est le Très-Haut, le Grand»***﴾ [saba: 23].

4. La raison pour laquelle ils posent cette question.
5. Jibrîl leur répond ensuite en disant: «Il a dit telle et telle chose».
6. Il est mentionné que le premier à relever la tête est *Jibrîl*.
7. Il s'adresse à tous les habitants des cieux, car ils l'interrogent.
8. L'évanouissement touche tous les habitants des cieux.
9. Le tremblement des cieux lorsque Allah parle.
10. C'est Jibrîl qui transmet la révélation là où Allah lui ordonne.
11. La mention des démons qui écoutent furtivement.
12. La façon dont ils sont placés les uns au-dessus des autres.
13. L'envoi des bolides de feu.
14. Parfois, il peut être atteint par le bolide avant de transmettre la parole; parfois, il la répète à l'oreille de son allié humain avant qu'il ne l'atteigne.

15. Le fait que le devin peut parfois dire vrai.

16. Le fait qu' il y ajoute cent mensonges.

17. On ne croit à ses mensonges qu' en raison de cette parole qui a été entendue au ciel.

18. Les âmes acceptent facilement le faux. Comme peut-on s' attacher à une parole et ne pas prêter attention aux cent autres?

19. Le fait qu' ils prennent cette parole les uns des autres, ils la retiennent et l' utilisent comme argument.

20 L' affirmation des Attributs, contrairement aux *acharites*(182) négateurs.

21. Il est dit clairement que le tremblement et l' évanouissement sont causés par la crainte d' Allah رضي الله عنها.

22. Ils tombent prosternés pour Allah.



(182) NdT: les *ash' ariyyah*: Ils s' affilient a *Abū Al-Hasan 'Alī ibn Ismā'īl ibn Ishāq ibn Sālim al-Ash'arī*. Il naquit en 260 H et fut élevé sur la voie des *mu' tazilah*. Il étudia aupres de *Abū 'Alī al- Jibā'ī*. Par la suite, il quitta leur groupe et se désavoua d' eux et commença à suivre la voie propagée de *Ibn Kullāb*. Enfin, il revint aux positions des Gens du *Hadīth* et s' affilia a l' *Imam Ahmad*, et écrivit au sujet de la voie des Gens de la *Sunna* et du Groupe les ouvrages *Al-Ibānah*, *Al-Mūjiz* et *Rasā' il Ath-Thaghr*, bien qu' il était toujours sur certaines positions de *Ibn Kullāb*. Il mourut à *Bagdad* en 324 H. L' *Imam Adh-Dhahabī* dit: «Il a également été dit qu' il vécut jusqu' en 330 H». Voir *Tārīkh Baghdād* (11/346), *Wafayāt al-a' yān* (3/284), *Siyar al-a'lām* (15/85), *Shadharāt Adh-Dhahab* (2/303) et *Al-Bidāyah wa an-nihāyah* (11/187).

١٦ - بَابُ
الشَّفَاعَةِ

وَقَوْلِ اللَّهِ ﷻ: ﴿وَأَنذِرْ بِهِ ٱلَّذِينَ يَخَافُونَ أَن يُحْشَرُوٓا۟ إِلَىٰ رَبِّهِمْ ۙ لَيْسَ لَهُم مِّن دُونِهِۦ وَلِىٌّ وَلَا شَفِيعٌ﴾ [الأنعام: ٥١]، وَقَوْلِهِ: ﴿قُل لِّلَّهِ ٱلشَّفَٰعَةُ جَمِيعًا﴾ [الزمر: ٤٤]، وَقَوْلِهِ: ﴿مَن ذَا ٱلَّذِى يَشْفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذْنِهِۦ﴾ [البقرة: ٢٥٥]، وَقَوْلِهِ: ﴿۞ وَكَم مِّن مَّلَكٍ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ لَا تُغْنِى شَفَٰعَتُهُمْ شَيْـًٔا إِلَّا مِنۢ بَعْدِ أَن يَأْذَنَ ٱللَّهُ لِمَن يَشَآءُ وَيَرْضَىٰٓ ﴿٢٦﴾﴾ [النجم: ٢٦]، وَقَوْلِهِ: ﴿قُلِ ٱدْعُوا۟ ٱلَّذِينَ زَعَمْتُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ ۖ لَا يَمْلِكُونَ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِى ٱلْأَرْضِ وَمَا لَهُمْ فِيهِمَا مِن شِرْكٍ وَمَا لَهُۥ مِنْهُم مِّن ظَهِيرٍ ﴿٢٢﴾ وَلَا تَنفَعُ ٱلشَّفَٰعَةُ عِندَهُۥٓ إِلَّا لِمَنْ أَذِنَ لَهُۥ ۚ حَتَّىٰٓ إِذَا فُزِّعَ عَن قُلُوبِهِمْ قَالُوا۟ مَاذَا قَالَ رَبُّكُمْ ۖ قَالُوا۟ ٱلْحَقَّ ۖ وَهُوَ ٱلْعَلِىُّ ٱلْكَبِيرُ ﴿٢٣﴾﴾ [سبأ: ٢٢ - ٢٣]

قَالَ أَبُو الْعَبَّاسِ: نَفَى اللَّهُ عَمَّا سِوَاهُ كُلَّ مَا يَتَعَلَّقُ بِهِ الْمُشْرِكُونَ، فَنَفَى أَنْ يَكُونَ لِغَيْرِهِ مُلْكٌ أَوْ قِسْطٌ مِنْهُ، أَوْ يَكُونَ عَوْنًا لِلَّهِ، وَلَمْ يَبْقَ إِلَّا الشَّفَاعَةُ، فَبَيَّنَ أَنَّهَا لَا تَنْفَعُ إِلَّا لِمَنْ أَذِنَ لَهُ الرَّبُّ؛ كَمَا قَالَ: ﴿وَلَا يَشْفَعُونَ إِلَّا لِمَنِ ٱرْتَضَىٰ﴾ [الأنبياء: ٢٨]

فَهَذِهِ الشَّفَاعَةُ الَّتِي يَظُنُّهَا الْمُشْرِكُونَ هِيَ مُنْتَفِيَةٌ يَوْمَ الْقِيَامَةِ كَمَا نَفَاهَا الْقُرْآنُ، وَأَخْبَرَ النَّبِيُّ ﷺ أَنَّهُ يَأْتِي فَيَسْجُدُ لِرَبِّهِ وَيَحْمَدُهُ - لَا يَبْدَأُ بِالشَّفَاعَةِ أَوَّلاً - ثُمَّ يُقَالُ لَهُ: ارْفَعْ رَأْسَكَ، وَقُلْ يُسْمَعْ، وَسَلْ تُعْطَ،

وَاشْفَعْ تُشَفَّعْ. وَقَالَ لَهُ أَبُو هُرَيْرَةَ لَهُ ﷺ: مَنْ أَسْعَدُ النَّاسِ بِشَفَاعَتِك؟ قَالَ: «**مَنْ قَالَ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، خَالِصًا مِنْ قَلْبِهِ**».

فَتِلْكَ الشَّفَاعَةُ لِأَهْلِ الْإِخْلَاصِ بِإِذْنِ اللَّه، وَلَا تَكُونُ لِمَنْ أَشْرَكَ بِاللَّه. وَحَقِيقَتُهُ: أَنَّ اللَّهَ سُبْحَانَهُ هُوَ الَّذِي يَتَفَضَّلُ عَلَى أَهْلِ الْإِخْلَاصِ، فَيَغْفِرُ لَهُمْ بِوَاسِطَةِ دُعَاءِ مَنْ أَذِنَ لَهُ أَنْ يَشْفَعَ، لِيُكْرِمَهُ وَيَنَالَ الْمَقَامَ الْمَحْمُودَ.

فَالشَّفَاعَةُ الَّتِي نَفَاهَا الْقُرْآنُ مَا كَانَ فِيهَا شِرْكٌ، وَلِهَذَا أَثْبَتَ الشَّفَاعَةَ بِإِذْنِهِ فِي مَوَاضِعَ، وَقَدْ بَيَّنَ النَّبِيُّ ﷺ أَنَّهَا لَا تَكُونُ إِلَّا لِأَهْلِ التَّوْحِيدِ وَ الْإِخْلَاصِ. انْتَهَى كَلَامُهُ.



16- Chapitre
De l'intercession

Allah le Très-Haut dit:

﴿ وَأَنذِرْ بِهِ ٱلَّذِينَ يَخَافُونَ أَن يُحْشَرُوٓا۟ إِلَىٰ رَبِّهِمْ ۙ لَيْسَ لَهُم مِّن دُونِهِۦ وَلِىٌّ وَلَا شَفِيعٌ ﴾[الأنعام: ٥١]

﴾Et avertis par lui ceux qui craignent d'être rassemblés devant leur Seigneur qu'ils n'auront en dehors de Lui ni allié ni intercesseur﴿ [Al-Anam: 51]

﴿قُل لِّلَّهِ ٱلشَّفَٰعَةُ جَمِيعًا ﴾[الزمر: ٤٤]

﴾Dis: «À Allah est l'intercession tout entière»﴿ [Az-Zumar: 44]

﴿مَن ذَا ٱلَّذِى يَشْفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذْنِهِۦ ﴾[البقرة: ٢٥٥]

﴾Qui donc intercède auprès de Lui si ce n'est avec Sa permission﴿ [Al-Baqarah: 255]

﴿ ۞ وَكَم مِّن مَّلَكٍ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ لَا تُغْنِى شَفَٰعَتُهُمْ شَيْـًٔا إِلَّا مِنۢ بَعْدِ أَن يَأْذَنَ ٱللَّهُ لِمَن يَشَآءُ وَيَرْضَىٰٓ ﴿٢٦﴾ ﴾[النجم: ٢٦]

﴾Et que d'Anges dans les cieux dont l'intercession ne

sert à rien, sinon qu'après qu'Allah l'aura permis, en faveur de qui Il veut et qu'Il agrée ﴾ [An-Najm: 26]

﴿ قُلِ ٱدْعُوا۟ ٱلَّذِينَ زَعَمْتُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ ۖ لَا يَمْلِكُونَ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِى ٱلْأَرْضِ وَمَا لَهُمْ فِيهِمَا مِن شِرْكٍ وَمَا لَهُۥ مِنْهُم مِّن ظَهِيرٍ ﴿٢٢﴾ وَلَا تَنفَعُ ٱلشَّفَٰعَةُ عِندَهُۥٓ إِلَّا لِمَنْ أَذِنَ لَهُۥ ۚ حَتَّىٰٓ إِذَا فُزِّعَ عَن قُلُوبِهِمْ قَالُوا۟ مَاذَا قَالَ رَبُّكُمْ ۖ قَالُوا۟ ٱلْحَقَّ ۖ وَهُوَ ٱلْعَلِىُّ ٱلْكَبِيرُ ﴿٢٣﴾ ﴾

[سبأ: ٢٢ - ٢٣]

﴿***Dis: «Invoquez ceux qu'en dehors d'Allah vous prétendez [être des divinités]. Ils ne possèdent même pas le poids d'un atome, ni dans les cieux ni sur la terre. Ils n'ont jamais été associés à leur création et Il n'a personne parmi eux pour Le soutenir». L'intercession auprès de Lui ne profite qu'à celui en faveur duquel Il la permet. Quand ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs coeurs, ils diront: «Qu'a dit votre Seigneur?» Ils répondront: «La Vérité; C'est Lui le Sublime, le Grand»*** ﴾ [Saba: 22-23].

Abû al-'Abbâs[183] a dit: «Allah a nié tout ce à quoi les polythéistes s'attachent en dehors de Lui. Il a nié qu'un autre que Lui puisse posséder une royauté ou une partie, ou qu'il soit un appui pour Allah. Il ne reste plus donc que l'intercession. Mais Il a montré qu'elle n'est utile que pour celui en faveur de qui le Seigneur donne sa permission :

﴿ وَلَا يَشْفَعُونَ إِلَّا لِمَنِ ٱرْتَضَىٰ ﴾ [الأنبياء: ٢٨]

(183) Il s'agit de *Cheikh ul islam Abu Al-'Abbâs Ahmad ibn 'Abd Al-Halîm ibn Abd As-Salam ibn Taymiyyah, Al-Harrâni, Ad-Dimachqi*, décédé رحمه الله à *Damas* en l'an 728 de l'hégire dans la citadelle de *Damas.*

﴾*Et ils n'intercèdent qu'en faveur de qui Il agrée*﴿ [Al-Anbiya: 28].

Cette intercession en laquelle croient les polythéistes n'aura pas lieu au Jour de la Résurrection, comme le Coran l'a affirmé. Et le Prophète ﷺ a informé qu'il viendra se prosterner devant son Seigneur et le louera. Il ne commencera pas par l'intercession. Puis, on lui dira: "Lève la tête! Parle, on t'écoutera. Demande, on te donnera. Intercède, on te l'accordera".(184) Aussi, *Abû Hurayra* a demandé au Prophète ﷺ: "Ô Messager d'Allah! Qui sont les bienheureux les plus dignes de ton intercession le Jour de le Résurrection?" Il répondit: «*Ceux qui disent Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah de leur coeur*».(185)

Cette intercession est donc pour les adeptes du culte exclusif par la permission d'Allah et non pour ceux qui associent à Allah. La réalité de l'intercession consiste en ce qu'Allah, pureté à Lui, fasse grâce aux gens du culte exclusif et leur pardonne par le biais de l'invocation de celui à qui Il a permis d'intercéder, afin de l'honorer et de lui faire atteindre la station glorieuse.

Ainsi, l'intercession que le Coran infirme est celle qui comporte du

---

(184) Rapporté par *al-Bukhârî* n°4476 et *Muslim* n°193.

(185) Ceci est une partie du long *hadith* de la grande intercession, rapporté par *Al-Bukhâri* (6/264,265), dans les histoires des prophètes, chapitre la parole d'Allah :

﴿إِنَّآ أَرۡسَلۡنَا نُوحًا إِلَىٰ قَوۡمِهِۦٓ﴾ [نوح: ١]

﴾*Nous avons envoyé Noé vers son peuple*﴿

et (8/300), dans l'exégèse de la sourate An-Naml, chapitre la parole d'Allah: ([Ô vous], les descendants de ceux que nous avons transportés dans l'arche avec Noé; Il était vraiment un serviteur fort reconnaissant); et *Muslim*, numéro (194), dans le livre de la foi, chapitre les gens qui sont au plus bas degré du Paradis.

polythéisme et c'est pourquoi il affirme, dans différents passages, l'intercession qui se fait par Sa permission. De plus, le Prophète ﷺ a expliqué qu'elle ne profite qu'aux adeptes du *tawhîd* et du culte exclusif».[186]



(186) Le Messager d'Allah ﷺ a dit: «*Quant à moi, je réserve mon invocation pour intercéder le Jour de la Résurrection. Elle profitera ainsi, si Allah le Très-Haut veut, à celui de ma communauté qui meurt sans attribuer d'associé à Allah*». *Muslim* n°199. Il a dit également: «*Quelqu'un est venu me trouver de la part de mon Seigneur pour me donner le choix entre le fait que la moitié de ma communauté entre au Paradis et l'intercession. J'ai alors choisi l'intercession. Elle est à quiconque meurt sans attribuer d'associé à Allah*». *At-Tirmidhî* n°2441 et jugé authentique par *al-Albânî* dans *sahîh al-jâmi'* n°56.

Chapitre

بَابُ الشَّفَاعَة

De l’intercession

Si l’auteur a mentionné l’intercession en marge de ces chapitres, c’est parce que les polythéistes justifient leur polythéisme et leur imploration des Anges, des Prophètes et des saints (*walî*) en disant: nous les invoquons tout en sachant qu’ils ont été créés et que ce sont des serviteurs. Mais dans la mesure où ils ont auprès Allah un rang élevé et une haute position, nous les invoquons pour qu’ils nous rapprochent d’Allah et intercèdent en notre faveur auprès de Lui, comme on le fait auprès des courtisans qui jouissent d’un prestige auprès des rois et des sultans, afin qu’ils soient des intermédiaires pour répondre à leurs besoins et atteindre leurs desseins.

Mais c’est l’une des pires faussetés et une assimilation d’Allah, le Roi des rois, que craint tout le monde et auquel se soumettent toutes les créatures, aux pauvres rois qui ont besoin de courtisans et de ministres pour parachever leur souveraineté et constituer leur force.

Ainsi, Allah a invalidé cette prétention et a montré que l’intercession tout entière est à Lui, tout comme la royauté est tout entière à Lui, que personne ne peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission, qu’Il ne donne Sa permission qu’à celui dont Il accepte la parole et l’acte et qu’Il n’accepte que Son Unicité et la sincérité de l’oeuvre pour Lui.

Il a démontré donc que le polythéiste ne dispose d’aucune part dans l’intercession. Il a montré également que l’intercession établie qui se fait par Sa permission est réservée aux adeptes du culte exclusif, qu’elle provient tout entière de Lui, en tant que miséricorde de Sa part et honneur pour l’intercesseur, ainsi que miséricorde de Sa part et indulgence

envers le bénéficiaire de l’intercession. C’est Lui qui faut véritablement loué pour celle-ci et c’est Lui qui en a donné la permission à *Muhammad* ﷺ en lui accordant la station de gloire.

C’est ce qu’indiquent le coran et la *sunna* dans le développement relatif à l’intercession.(187)

(187) *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit dans *ighâthat al-lahfân* (t.1 p.220-221): «Le Très-Haut déclare:

﴿ أَمِ ٱتَّخَذُواْ مِن دُونِ ٱللَّهِ شُفَعَآءَۚ قُلۡ أَوَلَوۡ كَانُواْ لَا يَمۡلِكُونَ شَيۡـٔٗا وَلَا يَعۡقِلُونَ ۝٤٣ قُل لِّلَّهِ ٱلشَّفَٰعَةُ جَمِيعٗاۖ لَّهُۥ مُلۡكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِ ﴾ [الزمر: ٤٣ - ٤٤]

﴿***Ont-ils adopté, en dehors d’Allah, des intercesseurs? Dis: «Quoi! Même s’ils ne détiennent rien et sont dépourvus de raison?» Dis: «L’intercession tout entière appartient à Allah. À Lui la royauté des cieux et de la terre»***﴾ [Az-Zumar: 43-44].

Il informe que l’intercession appartient à Celui qui détient la royauté des cieux et de la terre, à savoir Allah Seul. C’est Lui qui intercède Lui-même auprès de Lui-même afin de faire miséricorde à Son serviteur. C’est Lui qui autorise à qui Il veut d’intercéder en sa faveur. Ainsi, l’intercession, en réalité, est la Sienne. Celui qui intercède auprès de Lui le fait avec Sa permission et sur Son ordre après qu’Il a intercédé Lui-même auprès de Lui-même. C’est l’expression de Sa volonté auprès de Lui-même que de faire miséricorde à Son serviteur. C’est là l’opposé de l’intercession païenne qu’affirment ces polythéistes et leurs semblables. Et c’est celle-là qu’Allah a invalidée dans Son Livre en disant:

﴿ وَٱتَّقُواْ يَوۡمٗا لَّا تَجۡزِي نَفۡسٌ عَن نَّفۡسٖ شَيۡـٔٗا وَلَا يُقۡبَلُ مِنۡهَا عَدۡلٞ وَلَا تَنفَعُهَا شَفَٰعَةٞ ﴾

[البقرة: ١٢٣]

﴿***Et redoutez le jour où nulle âme ne bénéficiera à une autre, où l’on n’acceptera d’elle aucune compensation, et où aucune intercession ne lui sera utile***﴾ [Al-Baqarah: 123];

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَنفِقُواْ مِمَّا رَزَقۡنَٰكُم مِّن قَبۡلِ أَن يَأۡتِيَ يَوۡمٞ لَّا بَيۡعٞ فِيهِ وَلَا خُلَّةٞ وَلَا شَفَٰعَةٞ ﴾ [البقرة: ٢٥٤]

﴾Ô les croyants! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon ni amitié ni intercession﴿ [Al-Baqarah: 254];

﴿وَأَنذِرْ بِهِ ٱلَّذِينَ يَخَافُونَ أَن يُحْشَرُوٓا۟ إِلَىٰ رَبِّهِمْ ۙ لَيْسَ لَهُم مِّن دُونِهِۦ وَلِىٌّ وَلَا شَفِيعٌ لَّعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ ﴿٥١﴾﴾ [الأنعام: ٥١]

﴾Et avertis par ceci ceux qui craignent d'être rassemblés devant leur Seigneur, qu'ils n'auront hors d'Allah ni allié ni intercesseur. Peut-être deviendraient-ils pieux!﴿ [Al-Anam: 51]

﴿ٱللَّهُ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَمَا بَيْنَهُمَا فِى سِتَّةِ أَيَّامٍ ثُمَّ ٱسْتَوَىٰ عَلَى ٱلْعَرْشِ ۖ مَا لَكُم مِّن دُونِهِۦ مِن وَلِىٍّ وَلَا شَفِيعٍ﴾ [السجدة: ٤]

﴾Allah qui a créé en six jours les cieux et la terre, et ce qui est entre eux. Ensuite, Il S'est établi sur le Trône. Vous n'avez, en dehors de Lui, ni allié ni intercesseur﴿ [As-Sajda: 4].

Ainsi, Allah informe que les serviteurs n' ont d' autre intercesseur que Lui et si Allah, exalté soit-Il, veut faire miséricorde à Son serviteur, c' est Lui qui donne la permission à quelqu' un d' intercéder en sa faveur, ce que confirme le Très-Haut en disant:

﴿مَا مِن شَفِيعٍ إِلَّا مِنۢ بَعْدِ إِذْنِهِۦ﴾ [يونس: ٣]

﴾Il n'y a d'intercesseur qu'avec Sa permission﴿ [Yunus: 3]

﴿مَن ذَا ٱلَّذِى يَشْفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذْنِهِۦ﴾ [البقرة: ٢٥٥]

﴾Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission?﴿ [Al-Baqarah: 255].

Il n' est donc pas d' intercession sans la Sienne et il n' est d' autre intercesseur que Lui, on n' intercède donc qu' avec Sa permission.

La différence entre les deux intercesseurs est comme celle établie entre l' associé et l' esclave assujetti. L' intercession qu' Allah a invalidée est celle de l' associé, car Il n' a point d' associé. Celle qu' Il a affirmé est l' intercession du serviteur assujetti qui n' intercède pas et ne se présente devant son

L' auteur رَحِمَهُ ٱللَّهُ a mentionné les propos de *Taqî Ad-Dîn [Ibn Taymiyyah]* à ce propos, ils sont amplement suffisants. Dans ce chapitre, le but est de mentionner les textes indiquant l' invalidité de tous les moyens et toutes les causes auxquels les polythéistes s' attachent par rapport à leurs divinités, qui ne détiennent aucune part de la souveraineté, ni indépendamment ni conjointement, ni dans le soutien ou l' appui. Il en va de même pour l' intercession. Tout cela revient exclusivement à Allah. Il s' ensuit donc qu' Il est le Seul à mériter l' adoration.



---

maître que lorsqu' il le lui permet en disant: intercède en faveur d' Untel. C' est pourquoi les bienheureux les plus dignes de l' intercession du maître des intercesseurs le Jour de la Résurrection sont les monothéistes, qui ont débarrassé le *tawhîd* et purifié de tous les attachements du paganisme et ses vices. Ce sont ceux qu' Allah a agréés:

﴿وَلَا يَشۡفَعُونَ إِلَّا لِمَنِ ٱرۡتَضَىٰ﴾ [الأنبياء: ٢٨]

﴿***et ils n' intercèdent qu' en faveur de ceux qu' Il a déjà agréés***﴾ [Al-Anbiya: 28]

﴿يَوۡمَئِذٖ لَّا تَنفَعُ ٱلشَّفَٰعَةُ إِلَّا مَنۡ أَذِنَ لَهُ ٱلرَّحۡمَٰنُ وَرَضِيَ لَهُۥ قَوۡلٗا ١٠٩﴾ [طه: ١٠٩]

﴿***Ce jour-là, l' intercession ne profitera qu' à celui auquel le Tout Miséricordieux aura donné Sa permission et dont Il agréera la parole***﴾ [Ta-Ha: 109].

Il informe qu' aucune intercession profitable n' aura lieu, en ce jour, qu' après l' agrément de la parole du bénéficiaire de l' intercession et la permission à l' intercesseur. Quant au polythéiste, Il ne l' agrée pas ni sa parole. Il ne permet donc pas aux intercesseurs d' intercéder en sa faveur, car le Très-Haut l' a assujettie à deux conditions: Son agrément pour le bénéficiaire et la permission à l' intercesseur. Quand les deux conditions ne sont pas réunies, l' intercession n' a pas lieu».

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ الْآيَاتِ.

الثَّانِيَةُ: صِفَةُ الشَّفَاعَةِ الْمَنْفِيَّةِ.

الثَّالِثَةُ: صِفَةُ الشَّفَاعَةِ الْمُثْبَتَةِ.

الرَّابِعَةُ: ذِكْرُ الشَّفَاعَةِ الْكُبْرَى، وَهِيَ الْمَقَامُ الْمَحْمُودُ.

الْخَامِسَةُ: صِفَةُ مَا يَفْعَلُهُ ﷺ أَنَّهُ لَا يَبْدَأُ بِالشَّفَاعَةِ، بَلْ يَسْجُدُ، فَإِذَا أُذِنَ لَهُ شَفَعَ.

السَّادِسَةُ: مَنْ أَسْعَدُ النَّاسِ بِهَا؟

السَّابِعَةُ: أَنَّهَا لَا تَكُونُ لِمَنْ أَشْرَكَ بِاللَّهِ.

الثَّامِنَةُ: بَيَانُ حَقِيقَتِهَا.



Ce chapitre expose les points suivants

1. L'explication des versets.
2. Les caractéristiques de l'intercession infirmée.
3. Les caractéristiques de l'intercession affirmée.(188)

---

(188) *cheikh Hamad Ibn Nâsir* ﵀ dit dans *Majmû'at Ar-Rasâ' il wal-masâ' il An-Najdiyya* (2/3/65-66): «Quant à la différence entre l'intercession établie et celle qui est niée, c'est une question capitale.

Celui qui ne la connaît pas ne connaît pas la réalité du *tawhîd* et du polythéisme.

cheikh ﵀ lui a consacré un chapitre dans *kitâb At-Tawhîd:* de l'intercession.

Allah le Très-Haut dit:

﴿ وَأَنذِرْ بِهِ ٱلَّذِينَ يَخَافُونَ أَن يُحْشَرُوٓاْ إِلَىٰ رَبِّهِمْ لَيْسَ لَهُم مِّن دُونِهِۦ وَلِيٌّ وَلَا شَفِيعٌ ﴾ [الأنعام: ٥١]

﴿***Et avertis par lui ceux qui craignent d'être rassemblés devant leur Seigneur qu'ils n'auront en dehors de Lui ni allié ni intercesseur***﴾ [Al-Anam: 51]

Puis, il cite des versets, suivis des propos du *cheikh Taqî Ad-Dîn [Ibn Taymiyyah].* Retourne donc au chapitre et médite-le bien, tu comprendras la réalité de l'intercession et la différence entre ce que le Coran a affirmé et ce qu'il a nié. Lorsque la personne médite le Coran, on trouve plusieurs versets qui nient l'intercession et de nombreux autres qui l'affirment.

Parmi les versets soulignant la négation de l'intercession, on trouve:

﴿ لَيْسَ لَهُم مِّن دُونِهِۦ وَلِيٌّ وَلَا شَفِيعٌ ﴾ [الأنعام: ٥١]

﴿***ils n'auront en dehors de Lui ni protecteur ni intercesseur***﴾ [Al-Anam: 51]

﴿ أَنفِقُواْ مِمَّا رَزَقْنَٰكُم مِّن قَبْلِ أَن يَأْتِىَ يَوْمٌ لَّا بَيْعٌ فِيهِ وَلَا خُلَّةٌ وَلَا شَفَٰعَةٌ ﴾

[البقرة: ٢٥٤]

﴿*Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon ni amitié ni intercession*﴾ [Al-Baqarah: 254]

﴿مَا لَكُم مِّن دُونِهِۦ مِن وَلِيٍّ وَلَا شَفِيعٍۚ أَفَلَا تَتَذَكَّرُونَ ﴿٤﴾﴾ [السجدة: ٤]

﴿*Vous n'avez en dehors de Lui ni protecteur ni intercesseur. Ne réfléchissez-vous donc pas?*﴾ [As-Sajda: 4]

﴿قُل لِّلَّهِ ٱلشَّفَٰعَةُ جَمِيعًا﴾ [الزمر: ٤٤]

﴿*Dis: «L'intercession tout entière appartient à Allah»*﴾ [Az-Zumar: 44]

Ainsi que d'autres versets.

Quant à l'intercession établie par le Coran, il y a notamment ces versets:

﴿۞ وَكَم مِّن مَّلَكٍ فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ لَا تُغْنِي شَفَٰعَتُهُمْ شَيْـًٔا إِلَّا مِنۢ بَعْدِ أَن يَأْذَنَ ٱللَّهُ لِمَن يَشَآءُ وَيَرْضَىٰٓ ﴿٢٦﴾﴾ [النجم: ٢٦]

﴿*Et que d'Anges dans les cieux dont l'intercession ne sert à rien, sinon qu'après qu'Allah l'aura permis, en faveur de qui Il veut et qu'Il agrée*﴾ [An-Najm: 26]

﴿وَلَا تَنفَعُ ٱلشَّفَٰعَةُ عِندَهُۥٓ إِلَّا لِمَنْ أَذِنَ لَهُۥ﴾ [سبأ: ٢٣]

﴿ *l'intercession ne profitera auprès de Lui qu'en faveur de celui à qui Il le permet*﴾ [Saba: 23]

﴿وَلَا يَشْفَعُونَ إِلَّا لِمَنِ ٱرْتَضَىٰ﴾ [الأنبياء: ٢٨]

﴿*Ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a déjà agréés*﴾ [Al-Anbiya: 28]

﴿يَوْمَئِذٍ لَّا تَنفَعُ ٱلشَّفَٰعَةُ إِلَّا مَنْ أَذِنَ لَهُ ٱلرَّحْمَٰنُ وَرَضِيَ لَهُۥ قَوْلًا ﴿١٠٩﴾﴾ [طه: ١٠٩]

﴿*Ce jour-là, l'intercession ne profitera qu'à celui auquel le Tout Miséricordieux aura donné Sa permission et dont Il agréera la parole*﴾ [Ta-Ha: 109]

Ainsi que d'autres versets.

L'intercession que le Coran a niée est celle que recherchent les polythéistes auprès d'un autre Allah. Ils se rendent alors au tombeau du Prophète ﷺ ou de ceux qu'ils pensent être des saints ou des vertueux et ils implorent secours et cherchent l'intercession auprès d'Allah par leur biais. Ils pensent que, ce faisant, ils intercéderont en leur faveur auprès Allah et Il comblera alors leur besoin, que ce soit un besoin temporel ou spirituel. C'est ce qu'Allah rapporte à leur sujet:

﴿وَيَقُولُونَ هَٰٓؤُلَآءِ شُفَعَٰٓؤُنَا عِندَ ٱللَّهِ﴾ [يونس: ١٨]

﴿*Et ils disent: «Voilà nos intercesseurs auprès d'Allah»*﴾ [Yunus: 18].

Mais les premiers mécréants chercheraient leur intercession pour satisfaire leurs besoins temporels. Quant au Retour, ils le niaient et le contestaient. Quant aux païens d'aujourd'hui, ils cherchent leurs besoins d'ici-bas ou de l'au-delà en dehors d'Allah et s'en rapprochent auprès d'Allah. Ils se basent en cela sur des preuves nulles, mais leur argument est sans valeur auprès de leur Seigneur et ils auront un châtiment douloureux.

En ce qui concerne l'intercession affirmée par le Coran, Allah la conditionne par Sa permission à l'intercesseur et Son agrément pour le bénéficiaire. Ainsi, personne n'intercède auprès de Lui sans Sa permission,

Ni Ange rapproché ni Prophète envoyé. Et Il n'autorise aux intercesseurs d'intercéder qu'en faveur de ceux dont Il agrée les paroles et les actes. Or, il n'agrée que le *tawhîd*. Le Messager d'Allah ﷺ a informé que les bienheureux les plus dignes de son intercession sont les gens du *tawhîd* et du culte exclusif. Quiconque la lui demande aujourd'hui, il en sera privé le Jour de la Résurrection. Allah informe que l'intercession des intercesseurs ne profitera en rien aux polythéistes. Elle ne profitera qu'à ceux qui ont purifié leur *tawhîd* pour Allah, de sorte qu'Il soit leur Dieu et Celui qu'ils adorent. Allah n'accepte que les oeuvres qui Lui étaient exclusivement vouées. Le Très-Haut déclare:

﴿أَلَا لِلَّهِ ٱلدِّينُ ٱلْخَالِصُ﴾ [الزمر: ٣]

4. La mention de la grande intercession qui est la station de gloire (*al-maqâm al-mahmûd*).

5. La description de ce que le Prophète ﷺ fera: il ne commencera pas par intercéder, mais se prosternera d'abord. Ensuite, quand il en recevra la permission, il intercédera.

6. Les bienheureux les plus dignes de son intercession.

7. Elle n'est pas pour ceux qui associent à Allah.(189)

8. L'exposition de sa réalité.



﴿*C'est à Allah qu'appartient la religion pure*﴾[Az-Zumar: 3].

Si tu médites les versets, tu te rendras compte que l'intercession déniée est celle que pensent les païens et qu'ils recherchent aujourd'hui en dehors d'Allah.

Quant à l'intercession établie, c'est celle qui est réservée aux adeptes du *tawhîd* et du culte exclusif. Le Messager ﷺ affirme, en effet, que son intercession touchera celui de sa communauté qui meurt sans attribuer d'associé à Allah. Et Allah sait mieux».

(189) *Abû Hurayra* رضي الله عنه rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

لِكُلِّ نَبِيٍّ دَعْوَةٌ مُسْتَجَابَةٌ، فَتَعَجَّلَ كُلُّ نَبِيٍّ دَعْوَتَهُ، وَإِنِّي اخْتَبَأْتُ دَعْوَتِي شَفَاعَةً لِأُمَّتِي يَوْمَ الْقِيَامَةِ، فَهِيَ نَائِلَةٌ إِنْ شَاءَ اللَّهُ مَنْ مَاتَ مِنْ أُمَّتِي لَا يُشْرِكُ بِاللَّهِ شَيْئًا.

«Chaque Prophète a une invocation exaucée. Tous les Prophètes se sont hâtés de formuler leur invocation. Quant à moi, je réserve la mienne pour intercéder le Jour de la Résurrection. Elle profitera ainsi, si Allah veut, à celui de ma communauté qui meurt sans attribuer d'associé à Allah». Muslim n°199.

١٧ - بَابُ
قَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى:

﴿إِنَّكَ لَا تَهْدِى مَنْ أَحْبَبْتَ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَهْدِى مَن يَشَآءُ ۝٥٦﴾ [القصص: ٥٦]

وَفِي الصَّحِيح عَنْ ابْنِ الْمُسَيَّبِ عَنْ أَبِيهِ قَالَ: لَمَّا حَضَرَتْ أَبَا طَالِبٍ الْوَفَاةُ جَاءَهُ رَسُولُ اللَّه ﷺ وَعِنْدَهُ عَبْدُ اللَّه بْنُ أَبِي أُمَيَّةَ وَأَبُو جَهْلٍ. فَقَالَ لَهُ: «**يَا عَمِّ قُلْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ كَلِمَةً أُحَاجُّ لَكَ بِهَا عِنْدَ اللَّه**» فَقَالَا لَهُ: أَتَرْغَبُ عَنْ مِلَّةِ عَبْدِ الْمُطَّلِبِ؟ فَأَعَادَ عَلَيْهِ النَّبِيُّ ﷺ، فَأَعَادَا. فَكَانَ آخِرَ مَا قَالَ هُوَ عَلَى مِلَّةِ عَبْدِ الْمُطَّلِبِ. وَأَبَى أَنْ يَقُولَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ. فَقَالَ النَّبِيُّ: «**لَأَسْتَغْفِرَنَّ لَكَ مَا لَمْ أُنْهَ عَنْكَ**». فَأَنْزَلَ اللَّهُ ﷻ: ﴿مَا كَانَ لِلنَّبِيِّ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَن يَسْتَغْفِرُوا۟ لِلْمُشْرِكِينَ وَلَوْ كَانُوٓا۟ أُو۟لِى قُرْبَىٰ﴾ [التوبة: ١١٣]. وَأَنْزَلَ اللَّهُ فِي أَبِي طَالِبٍ: ﴿إِنَّكَ لَا تَهْدِى مَنْ أَحْبَبْتَ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَهْدِى مَن يَشَآءُ ۚ وَهُوَ أَعْلَمُ بِٱلْمُهْتَدِينَ ۝٥٦﴾ [القصص: ٥٦]



17- Chapitre;
Sur la parole d'Allah:

﴿ إِنَّكَ لَا تَهۡدِي مَنۡ أَحۡبَبۡتَ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَهۡدِي مَن يَشَآءُ ﴾ [القصص: ٥٦]

﴾Tu ne guides pas celui que tu aimes, mais c'est Allah qui guide qui Il veut﴿ [Al-Qasas: 56].

Dans le *sa<u>h</u>î<u>h</u>*, d'après *Ibn al-Musayyib*, d'après son père: «Au moment où *Abû Tâlib* était à l'agonie, le Messager d'Allah ﷺ vint le voir. Il trouva auprès de lui '*Abd Allah Ibn Abî Umayya* et *Abû Jahl*. Il dit: "*Mon oncle! Dis Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah! C'est une parole avec laquelle je témoignerai pour toi auprès d'Allah*". Aussitôt, les deux autres s'écrièrent: "Ô *Abu Tâlib*! Vas-tu abandonner la religion de '*Abd al-Muttalib*?" Le Prophète ﷺ répéta sa parole et ils répétèrent leur réplique. Néanmoins, les dernières paroles que leur adressa *Abu Tâlib* furent: "Sur la religion de '*Abd al-Muttalib*". Il refusa de dire *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah*. Le Prophète ﷺ dit alors: "*Par Allah! Je demanderai pardon pour toi tant que cela ne me sera pas defendu*". Allah ﷻ révéla alors:

﴿ مَا كَانَ لِلنَّبِيِّ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَن يَسۡتَغۡفِرُواْ لِلۡمُشۡرِكِينَ ﴾

[التوبة: ١١٣]

﴾Il n'appartient pas au Prophète et aux croyants

d’implorer le pardon en faveur des polythéistes﴾

À propos d’*Abû Tâlib*, Allah révéla :

﴿إِنَّكَ لَا تَهْدِي مَنْ أَحْبَبْتَ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَهْدِي مَن يَشَآءُ﴾ [القصص: ٥٦]

﴿***Tu ne guides pas celui que tu aimes, mais c’est Allah qui guide qui Il veut***[190]﴾ [Al-Qasas: 56].



(190) Rapporté par *al-Bukhârî* n°1360 et *Muslim* n°24.

Chapitre

بَابُ قَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿إِنَّكَ لَا تَهْدِي مَنْ أَحْبَبْتَ﴾ [القصص: ٥٦]

Sur la parole d'Allah :

﴾Tu ne guides pas celui que tu aimes﴿

Ce chapitre est analogue au chapitre précédent dans le sens où le Prophète ﷺ est le meilleur d'entre les créatures, celui dont le rang est le plus sublime auprès d'Allah et le plus proche de Lui, pourtant il ne peut pas guider celui qu'il aime de la guidance effective. La guidance tout entière est dans la Main d'Allah.

Il est le Seul à guider les coeurs, comme il est l'Unique Créateur des créations. Il s'ensuit donc qu'Il est le vrai Dieu.

Quant à Sa parole:

﴿وَإِنَّكَ لَتَهْدِيٓ إِلَىٰ صِرَٰطٖ مُّسْتَقِيمٖ ٥٢﴾ [الشورى: ٥٢]

﴾Et en vérité, tu guides vers un chemin droit﴿ [Achoura: 52]

La guidance ici veut dire la guidance d'exposition. En effet, le Prophète ﷺ transmet d'Allah Sa révélation grâce à laquelle les créatures sont guidées.



فيه مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ قَوْلِهِ: ﴿إِنَّكَ لَا تَهْدِي مَنْ أَحْبَبْتَ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَهْدِي مَن يَشَآءُ﴾ [القصص: ٥٦].

الثَّانِيَةُ: تَفْسِيرُ قَوْلِهِ: ﴿مَا كَانَ لِلنَّبِيِّ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَن يَسْتَغْفِرُواْ لِلْمُشْرِكِينَ وَلَوْ كَانُوٓاْ أُوْلِي قُرْبَىٰ مِنۢ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمْ أَنَّهُمْ أَصْحَٰبُ ٱلْجَحِيمِ ١١٣﴾ [التوبة: ١١٣]

الثَّالِثَةُ: وَهِيَ الْمَسْأَلَةُ الْكَبِيرَةُ، تَفْسِيرُ قَوْلِهِ: «**قُلْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ**» بِخِلَافِ مَا عَلَيْهِ مَنْ يَدَّعِي الْعِلْمَ.

الرَّابِعَةُ: أَنَّ أَبَا جَهْلٍ وَمَنْ مَعَهُ يَعْرِفُونَ مُرَادَ النَّبِيِّ ﷺ إِذَا قَالَ لِلرَّجُلِ: «**قُلْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ**»؛ فَقَبَّحَ اللَّهُ مَنْ أَبُو جَهْلٍ أَعْلَمُ مِنْهُ بِأَصْلِ الْإِسْلَامِ.

الْخَامِسَةُ: جِدُّهُ ﷺ وَمُبَالَغَتُهُ فِي إِسْلَامِ عَمِّهِ.

السَّادِسَةُ: الرَّدُّ عَلَى مَنْ زَعَمَ إِسْلَامَ عَبْدِ الْمُطَّلِبِ وَأَسْلَافِهِ.

السَّابِعَةُ: كَوْنُهُ ﷺ اسْتَغْفَرَ لَهُ فَلَمْ يُغْفَرْ لَهُ، بَلْ نُهِيَ عَنْ ذَلِكَ.

الثَّامِنَةُ: مَضَرَّةُ أَصْحَابِ السُّوءِ عَلَى الْإِنْسَانِ.

التَّاسِعَةُ: مَضَرَّةُ تَعْظِيمِ الْأَسْلَافِ وَالْأَكَابِرِ.

الْعَاشِرَةُ: الشُّبْهَةُ لِلْمُبْطِلِينَ فِي ذَلِكَ، لِاسْتِدْلَالِ أَبِي جَهْلٍ بِذَلِكَ.

الْحَادِيَةَ عَشْرَةَ: الشَّاهِدُ لِكَوْنِ الْأَعْمَالِ بِالْخَوَاتِيمِ، لِأَنَّهُ لَوْ قَالَهَا لَنَفَعَتْهُ.

الثَّانِيَةَ عَشْرَةَ: التَّأَمُّلُ فِي كِبَرِ هَذِهِ الشُّبْهَةِ فِي قُلُوبِ الضَّالِّينَ؛ لِأَنَّ فِي الْقِصَّةِ أَنَّهُمْ لَمْ يُجَادِلُوهُ إِلَّا بِهَا، مَعَ مُبَالَغَتِهِ وَتَكْرِيرِهِ، فَلِأَجْلِ عَظَمَتِهَا وَوُضُوحِهَا عِنْدَهُمْ اقْتَصَرُوا عَلَيْهَا.

Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication de [le Sens du verset]:

   ﴿*Tu ne guides pas celui que tu aimes*﴾.(191)

---

(191) *cheikh Ash-Shanqîtî* رحمه الله dit dans *adwâ' al-bayân* (t.6 p.303): «Il a cité, glorifié et exalté soit-Il, dans ce noble verset que son Prophète ﷺ ne guide pas ceux qu'ils aiment de sa guidée, mais c'est Allah عز وجل qui guide qui Il veut de Sa guidance et Il connaît mieux les biens-guidés.

Ce sens souligné dans ce verset est indiqué clairement dans maints versets, dont:

﴿إِن تَحْرِصْ عَلَىٰ هُدَىٰهُمْ فَإِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهْدِى مَن يُضِلُّ﴾ [النحل: ٣٧]

﴿***Même si tu désirais ardemment qu'ils soient guidés, Allah ne guide pas ceux qui s'égarent***﴾ An-Nahl: 37]

﴿وَمَن يُرِدِ ٱللَّهُ فِتْنَتَهُۥ فَلَن تَمْلِكَ لَهُۥ مِنَ ٱللَّهِ شَيْـًٔا ۚ أُو۟لَـٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ لَمْ يُرِدِ ٱللَّهُ أَن يُطَهِّرَ قُلُوبَهُمْ﴾ [المائدة: ٤١]

﴿***Celui qu'Allah veut éprouver, tu n'as pour lui aucune protection contre Allah. Voilà ceux dont Allah n'a point voulu purifier les coeurs***﴾ [Al-Maidah: 41]

ainsi que d'autres versets comme nous l'avons vu.

Quant au verset:

﴿وَهُوَ أَعْلَمُ بِٱلْمُهْتَدِينَ ﴿٥٦﴾﴾ [الأنعام: ١١٧]

﴿***Il connaît mieux les biens-guidés***﴾ [Al-Anam: 117]

son sens est exposé clairement dans de nombreux versets, notamment:

﴿إِنَّ رَبَّكَ هُوَ أَعْلَمُ بِمَن ضَلَّ عَن سَبِيلِهِۦ وَهُوَ أَعْلَمُ بِمَنِ ٱهْتَدَىٰ ﴿٣٠﴾﴾ [النجم: ٣٠]

﴿***Certes, ton Seigneur connaît parfaitement celui qui s'égare de Son chemin et Il connaît parfaitement qui est bien guidé***﴾ [An-Najm:30]

2. L'explication de [le Sens du verset]:

   ﴾***Il n'appartient pas au Prophète et à ceux qui ont cru d'implorer le pardon en faveur des polythéistes, fussent-ils des parents, alors qu'il leur est apparu clairement que ce sont les gens de l'Enfer***﴿.

3. La grande question qui est l'explication de Sa parole: «Dis *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah*», une explication con-

---

﴿ إِنَّ رَبَّكَ هُوَ أَعْلَمُ مَن يَضِلُّ عَن سَبِيلِهِۦۖ وَهُوَ أَعْلَمُ بِٱلْمُهْتَدِينَ ١١٧ ﴾ [الأنعام: ١١٧]

﴾***Certes, ton Seigneur connaît le mieux ceux qui s'égarent de Son sentier, et c'est Lui qui connaît le mieux les bien-guidés***﴿ [Al-Anam: 117].

Les versets allant en ce sens sont nombreux. Nous avons précédemment expliqué que la guidance déniée au Prophète ﷺ dans:

﴿ إِنَّكَ لَا تَهْدِي مَنْ أَحْبَبْتَ ﴾ [القصص: ٥٦]

﴾***Tu ne guides pas celui que tu aimes***﴿ [Al-Qasas: 56].

Est la guidée effective, car la réussite dépend d'Allah Seul. Quant à la guidée affirmée au Prophète ﷺ dans:

﴿ وَإِنَّكَ لَتَهْدِيٓ إِلَىٰ صِرَٰطٖ مُّسْتَقِيمٖ ٥٢ ﴾ [الشورى: ٥٢]

﴾***Et en vérité, tu guides vers un droit chemin***﴿ [Achoura: 25]

Il s'agit de la guidance d'indication de la vérité et d'orientation vers elle. La révélation du verset:

﴿ إِنَّكَ لَا تَهْدِي مَنْ أَحْبَبْتَ ﴾ [القصص: ٥٦]

﴾***Tu ne guides pas celui que tu aimes***﴿ [Al-Qasas: 56]

Au sujet *d'Abû Tâlib* est connue et réputée». Voir également (t.7 p.80-81) et (t.7 p.132).

traire à celle avancée

par ceux qui prétendent détenir la science.[192]

(192) *Cheikh 'Abd Ar-Rahmân Ibn Hassan Āl Ash-Shaykh* رَحِمَهُ ٱللَّهُ dit dans *Majmû'at Ar-Rasâ' il wal-masâ' il An-Najdiyya* (2/2/15–16): «Sache que *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah* est la formule de l'islam et la clé de la Demeure du salut. C'est l'anse la plus solide et la parole de piété. Il s'agit de la parole que l'ami intime [خَلِيل] *Ibrâhîm* عَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ a laissée à sa descendance afin qu'ils reviennent à la vérité. Sa signification consiste à nier tout associé dans la divinité en dehors d'Allah et de Le considérer Unique dans la divinité. Celle-ci est l'attachement du coeur à toutes les formes d'adoration, comme l'amour, la soumission, l'humilité, l'invocation, la demande d'aide, l'espoir, la crainte, le désir, l'appréhension et autres adorations citées par Allah dans Son Livre en tant que commandements et exhortations adressés aux serviteurs afin qu'ils adorent par leur biais leur Seigneur uniquement.

C'est un terme qui regroupe tout ce qu'Allah aime et agrée comme paroles et actes, apparents et cachés. Chaque forme d'adoration ne doit être vouée de droit qu'à Allah Seul. Quiconque le voue à un autre qu'Allah Lui a alors attribué un associé dans Son droit qui ne convient qu'à Lui. Et il Lui a donné un égal. Le malheur s'est proliféré à cause de ce polythéisme majeur manifesté aux tombeaux, aux arbres ou aux pierres en considérant cela comme religion. Ils prétendent qu'Allah aime et agrée cela. Or, c'est le polythéisme qu'Allah ne pardonne pas. Il le confirme:

﴿ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِۦ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ ﴾ [النساء: ٤٨]

﴾***Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut***﴿ [An-Nisa': 48]

﴿ إِنَّهُۥ مَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ ٱلْجَنَّةَ وَمَأْوَىٰهُ ٱلنَّارُ ﴾ [المائدة: ٧٢]

﴾***Quiconque associe à Allah, Allah lui interdit le Paradis et son refuge sera le Feu***﴿ [Al-Maidah: 72]

Le Très-Haut dit à propos du monothéisme:

﴿ ۞ وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوٓا۟ إِلَّآ إِيَّاهُ ﴾ [الإسراء: ٢٣]

﴾***et ton Seigneur a décrété: «N'adorez que Lui»***﴿ [Al-Isra: 23]

4. *Abû Jahl* et ceux qui l'accompagnaient savaient ce que le Prophète ﷺ voulait lorsqu'il disait à un homme: «Dis *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah*». Malheur, donc, à celui qui connaît moins le fondement de l'islam qu'*Abû Jahl*.

5. Les efforts que le Prophète ﷺ a fournis et la façon dont il insistait pour que son oncle embrasse l'islam.

6. La réponse à quiconque prétend qu'*Abû Tâlib* et ses ancêtres étaient musulmans.

7. Le fait que le Prophète ﷺ ait imploré le pardon pour lui, mais il n'a pas été pardonné à son oncle; Il lui a même interdit de le faire.(193)

8. La façon dont les mauvaises fréquentations peuvent nuire à l'individu.(194)

---

c'est-à-dire: Il l'a ordonné et recommandé. Voilà la signification de *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah.* Quand Il dit:

﴿أَن لَّا تَعْبُدُوٓا۟﴾ [هود: ٢٦]

﴾ *N' adorez ...* ﴿

Cela indique la signification de l'exception dans *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah.* Des passages similaires sont nombreux dans le Coran».

(193) *Abû Sa'îd al-Khudrî* رضي الله عنه rapporte qu'il a entendu quelqu'un évoquer *Abû Tâlib*, l'oncle du Messager d'Allah ﷺ, en sa présence. Il dit:

لَعَلَّهُ تَنْفَعُهُ شَفَاعَتِي يَوْمَ الْقِيَامَةِ، فَيُجْعَلُ فِي ضَحْضَاحٍ مِنَ النَّارِ، يَبْلُغُ كَعْبَيْهِ، يَغْلِي مِنْهُ دِمَاغُهُ.

"Il se pourrait qu'au Jour de la Résurrection mon intercession lui soit profitable: on le mettra à un niveau peu profond de l'Enfer, qui atteindra ses chevilles et fera bouillir son cerveau"». Al-Bukhârî n°6564 et *Muslim* n°210.

(194) *Abû Sa'îd* رضي الله عنه rapporte d'après le Prophète ﷺ:

9. Le mal de vénérer les ancêtres et les personnalités importantes.

10. L'argument trompeur des adeptes du faux qui utilisent cela [comme argument], comme l'a fait *Abû Jahl*.

11. La preuve que les actes finaux sont déterminants, puisque s'il l'avait prononcée, cette parole lui aurait servi.

12. Méditer sur l'ampleur de cette ambiguïté dans le coeur des égarés. En effet, cette histoire nous enseigne qu'ils n'ont utilisé contre lui que cet argument, malgré le fait que le Prophète ﷺ insistait et répétait. Ainsi, ils se sont contentés de cet argument, tellement il

---

لَا تُصَاحِبْ إِلَّا مُؤْمِنًا، وَلَا يَأْكُلْ طَعَامَكَ إِلَّا تَقِيٌّ.

«*Ne fréquente qu'un croyant et que ne mange ton repas qu'un pieux!*» *Abû Dâwud* n°4832 et *At-Tirmidhî* n°2395. *Al-Albânî* le juge fiable dans *sahîh al-jâmi'* n°734.

Abû Hurayra رضي الله عنه rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

الرَّجُلُ عَلَى دِينِ خَلِيلِهِ فَلْيَنْظُرْ أَحَدُكُمْ مَنْ يُخَالِلُ.

«*L'homme a la religion de son ami intime. Que l'un de vous observe donc bien qui il fréquente*». *Abû Dâwud* n°4833 et *At-Tirmidhî* n°2378) qui déclare: «*C'est un hadith fiable gharîb*». *Al-Albânî* le juge fiable dans *sahîh al-jâmi'* n°3545.

Abû Mûsâ رضي الله عنه rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

مَثَلُ الْجَلِيسِ الصَّالِحِ وَالسُّوءِ: كَحَامِلِ الْمِسْكِ وَنَافِخِ الْكِيرِ، فَحَامِلُ الْمِسْكِ: إِمَّا أَنْ يُحْذِيَكَ وَإِمَّا أَنْ تَبْتَاعَ مِنْهُ، وَ إِمَّا أَنْ تَجِدَ مِنْهُ رِيحًا طَيِّبًا، وَنَافِخُ الْكِيرِ: إِمَّا أَنْ يُحَرِّقَ ثِيَابَكَ، وَ إِمَّا أَنْ تَجِدَ رِيحًا خَبِيثَةً.

«*L'exemple du compagnon vertueux et du mauvais compagnon est celui du porteur de musc et du souffleur de forge. Le porteur de musc te donne ou bien tu achètes de lui, ou tu trouves auprès de lui une odeur agréable. Quant au souffleur de forge, soit il brûle tes vêtements, soit tu trouves une odeur nauséabonde*» *Al-Bukhârî* n°5543 et *Muslim* n°2628.

est grand et clair dans leurs esprits.

١٨ - بَابُ
مَا جَاءَ أَنَّ سَبَبَ كُفْرِ بَنِي آدَمَ وَتَرْكِهِمْ دِينَهُمْ هُوَ الْغُلُوُّ فِي الصَّالِحِينَ

وَقَوْلِ اللَّهِ ﷻ: ﴿يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ لَا تَغْلُواْ فِى دِينِكُمْ﴾ [النساء: ١٧١]، وَفِي الصَّحِيحِ عَنِ ابْنِ عَبَّاسٍ رضي الله عنهما فِي قَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿وَقَالُواْ لَا تَذَرُنَّ ءَالِهَتَكُمْ وَلَا تَذَرُنَّ وَدًّا وَلَا سُوَاعًا وَلَا يَغُوثَ وَيَعُوقَ وَنَسْرًا ﴿٢٣﴾﴾ [نوح: ٢٣].

قَالَ: هَذِهِ أَسْمَاءُ رِجَالٍ صَالِحِينَ مِنْ قَوْمِ نُوحٍ، فَلَمَّا هَلَكُوا أَوْحَى الشَّيْطَانُ إِلَى قَوْمِهِمْ: أَنِ انْصُبُوا إِلَى مَجَالِسِهِمُ الَّتِي كَانُوا يَجْلِسُونَ فِيهَا أَنْصَابًا، وَسَمُّوهَا بِأَسْمَائِهِمْ، فَفَعَلُوا وَلَمْ تُعْبَدْ، حَتَّى إِذَا هَلَكَ أُولَئِكَ وَنُسِيَ الْعِلْمُ عُبِدَتْ.

وَقَالَ ابْنُ الْقَيِّمِ: قَالَ غَيْرُ وَاحِدٍ مِنَ السَّلَفِ: لَمَّا مَاتُوا عَكَفُوا عَلَى قُبُورِهِمْ، ثُمَّ صَوَّرُوا تَمَاثِيلَهُمْ، ثُمَّ طَالَ عَلَيْهِمُ الْأَمَدُ فَعَبَدُوهُمْ.

وَعَنْ عُمَرَ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «**لَا تُطْرُونِي كَمَا أَطْرَتِ النَّصَارَى ابْنَ مَرْيَمَ، إِنَّمَا أَنَا عَبْدٌ، فَقُولُوا: عَبْدُ اللَّهِ وَرَسُولُهُ**» أَخْرَجَاهُ.

وَقَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «**إِيَّاكُمْ وَالْغُلُوَّ؛ فَإِنَّمَا أَهْلَكَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمُ الْغُلُوُّ**» وَلِمُسْلِمٍ عَنِ ابْنِ مَسْعُودٍ، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «**هَلَكَ الْمُتَنَطِّعُونَ**» قَالَهَا ثَلَاثًا.

18- Chapitre
De la raison de la mécréance des fils d'*Âdam* et de l'abandon de leur religion, qui est l'exagération vis-à-vis des vertueux

Allah ﷻ dit :

﴿يَٰٓأَهۡلَ ٱلۡكِتَٰبِ لَا تَغۡلُواْ فِي دِينِكُمۡ﴾ [النساء: ١٧١]

﴿Ô gens du livre! N'exagérez pas dans votre religion﴾
[An-Nisa' : 171].

Dans le *sah̲îh̲, Ibn 'Abbâs* ؓ rapporte à propos du verset :

﴿وَقَالُواْ لَا تَذَرُنَّ ءَالِهَتَكُمۡ وَلَا تَذَرُنَّ وَدّٗا وَلَا سُوَاعٗا وَلَا يَغُوثَ وَيَعُوقَ
وَنَسۡرٗا ٢٣﴾ [نوح: ٢٣]

﴿Et ils dirent: «Ne délaissez pas vos divinités, ne délaissez pas Wadd, ni Suwâ', ni Ya'ûq, ni Yaghûth, ni Nasr»﴾ [Nuh: 23]:

«Ce sont les noms d'hommes vertueux du peuple de Nûh. Lorsqu'ils sont morts, le démon insuffla à leur peuple: "Érigez des statues dans les places où ils avaient l'habitude de s'asseoir et donnez-leur leurs noms".

Ils le firent, sans pour autant adorer ces statues. Puis, lorsque ceux-là sont morts et que le savoir fut oublié, elles furent adorées».[195]

Ibn al-Qayyim[196] a dit: «Plus d'un *salaf* [prédécesseurs] a dit que lorsque ces hommes sont morts, les gens se retiraient auprès de leurs tombes, puis ils sculptèrent des statues à leur effigie, et avec le temps, ils se mirent à les adorer».[197]

'Umar rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

> «*N'exagérez pas à mon sujet comme l'ont fait les chrétiens avec le fils de Maryam. Je ne suis qu'un serviteur, dites alors: le serviteur d'Allah et Son Messager*».[198] *Al-Bukhârî* et *Muslim*.

Il rapporte aussi[199] que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

> «*Prenez garde à l'exagération, car ce qui a causé la perte de ceux qui vous ont précédés est l'exagération*».[200]

Muslim rapporte d'après *'Ibn Mas'ûd* que le Messager d'Allah ﷺ a

(195) Rapporté par *al-Bukhârî* n°4920.

(196) il s'agit de *Muhammad ibn Abi Bakr ibn Ayyûb ibn Sa'd Az-Zu'ri, Chams Ad-Dîn Abu 'Abd Allah*, l'élève de *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah*, il est رحمه الله décédé à *Damas* en l'an 751 de l'hégire, qu'Allah le Très-Haut lui fasse miséricorde. Il fut enterré dans la petite porte.

(197) Voir *ighâthat al-lahfân* (t.1 p.184).

(198) Rapporté par *al-Bukhârî* n°3445.

(199) Il s'agit de *'Abd Allah Ibn 'Abbâs* رضي الله عنهما et non *'Umar* رضي الله عنه comme on pourrait le comprendre à cause de la conjonction de coordination et du contexte.

(200) Rapporté par l'*imam Ahmad* (t.1 pp.215-347), *al-Hâkim* (t.1 p.466), *al-Bayhaqî* dans *As-Sunan al-kubrâ* (t.5 p.127) et *Ibn Mâjah* n°3029. Al-Hâkim dit: «Il est authentique selon les normes des deux *cheikhs*»; *Adh-Dhahabî* l'approuve. *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* dit dans *iqtidâ' As-Sirat al-mustaqîm* (t.1 p.293): «C'est une chaîne de transmission authentique selon les normes de *Muslim*». *Al-Albânî* le juge authentique dans *sahîh al-jâmi'* n°2680.

dit: «*Que périssent les exagérateurs*!» Il le répéta trois fois.[201]



(201) Rapporté par *Muslim* n°2670.

Chapitre

بَابُ مَا جَاءَ أَنَّ سَبَبَ كُفْرِ بَنِي آدَمَ وَتَرْكِهِمْ دِينَهُمْ هُوَ الْغُلُوُّ فِي الصَّالِحِينَ

De la raison de la mécréance des fils d'*Âdam* et de l'abandon de leur religion, qui est l'exagération vis-à-vis des vertueux

L'exagération est le fait de dépasser les limites de telle sorte qu'accorder aux vertueux une partie des droits spécifiques à Allah. Le droit d'Allah qu'Il ne partage avec aucun associé est la perfection absolue, la richesse absolue et l'administration absolue, sur tous les plans, et que nul ne mérite l'adoration et la divinité en dehors de Lui.

Celui qui exagère à l'égard d'une créature au point de lui accorder une part de ces droits, l'a placée sur un pied d'égalité avec le Seigneur des mondes, ce qui est le pire polythéisme.

Celui qui élève un vertueux au-dessus du rang qu'Allah lui a donné, a donc exagéré à son sujet. C'est alors un moyen menant au polythéisme et à l'abandon de la religion.

Dans l'attitude vis-à-vis des vertueux, les gens se divisent en trois catégories:

- les antipathiques qui dénient leurs droits et ne les respectent pas dans l'amour, l'alliance, le respect et la révérence;
- les fanatiques qui les élèvent au-dessus du rang qu'Allah leur a donné;
- les véridiques qui les aiment, les prennent pour alliés et font valoir leurs véritables droits, mais désavouent toute exagération à leur égard et toute prétention d'infaillibilité.

Les vertueux eux-mêmes se désavouent de toute prétention à un quelconque droit spécifique de leur Seigneur, comme le rapporte Allah au sujet de *`Îssâ* (Jésus) عليه السلام:

﴿سُبۡحَٰنَكَ مَا يَكُونُ لِيٓ أَنۡ أَقُولَ مَا لَيۡسَ لِي بِحَقٍّ﴾ [المائدة: ١١٦]

﴾***Pureté à Toi! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire!***﴿[Al-Maidah: 116].

Sache que les droits sont de trois types:

- un droit spécifique à Allah dans lequel personne ne s'associe à Lui, c'est la divinité et l'adoration à Lui Seul et sans associé, l'aspiration auprès de Lui et le retour vers Lui avec amour, crainte et espoir;
- un droit spécifique aux Messagers qui consiste à les respecter, les révérer et à respecter leurs droits particuliers;
- un droit commun, c'est la croyance en Allah et en Ses Messagers, l'obéissance à Allah et à Ses Messagers, ainsi que l'amour d'Allah et de Ses Messagers. Mais c'est un droit fondamental vis-à-vis d'Allah et subordonné au droit d'Allah vis-à-vis des Messagers.

Les gens de la vérité connaissent la différence entre ces trois droits et font montre de serviteur à l'égard d'Allah et Lui vouent un culte exclusif, ils respectent le droit de Ses Messagers et de Ses alliés (*walî*) en fonction de leur rang et leurs degrés. Et Allah sait mieux.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: أَنَّ مَنْ فَهِمَ هَذَا الْبَابَ وَبَابَيْنِ بَعْدَهُ، تَبَيَّنَ لَهُ غُرْبَةُ الْإِسْلَامِ، وَرَأَى مِنْ قُدْرَةِ اللَّهِ وَتَقْلِيبِهِ لِلْقُلُوبِ الْعَجَبَ.

الثَّانِيَةُ: مَعْرِفَةُ أَوَّلِ شِرْكٍ حَدَثَ فِي الْأَرْضِ؛ أَنَّهُ كَانَ بِشُبْهَةِ الصَّالِحِينَ.

الثَّالِثَةُ: مَعْرِفَةُ أَوَّلِ شَيْءٍ غُيِّرَ بِهِ دِينُ الْأَنْبِيَاءِ، وَمَا سَبَبُ ذَلِكَ؟ مَعَ مَعْرِفَةِ أَنَّ اللَّهَ أَرْسَلَهُمْ.

الرَّابِعَةُ: قَبُولُ الْبِدَعِ مَعَ كَوْنِ الشَّرَائِعِ وَالْفِطَرِ تَرُدُّهَا.

الْخَامِسَةُ: أَنَّ سَبَبَ ذَلِكَ كُلِّهِ مَزْجُ الْحَقِّ بِالْبَاطِلِ: فَالْأَوَّلُ: مَحَبَّةُ الصَّالِحِينَ، وَالثَّانِي: فِعْلُ أُنَاسٍ مِنْ أَهْلِ الْعِلْمِ وَالدِّيْنِ شَيْئًا أَرَادُوا بِهِ خَيْرًا، فَظَنَّ مَنْ بَعْدَهُمْ أَنَّهُمْ أَرَادُوا بِهِ غَيْرَهُ.

السَّادِسَةُ: تَفْسِيرُ الْآيَةِ الَّتِي فِي سُورَةِ نُوحٍ.

السَّابِعَةُ: مَعْرِفَةُ جِبِلَّةِ الْآدَمِيِّ فِي كَوْنِ الْحَقِّ يَنْقُصُ فِي قَلْبِهِ وَالْبَاطِلِ يَزِيدُ.

الثَّامِنَةُ: فِيهِ شَاهِدٌ لِمَا نُقِلَ عَنْ بَعْضِ السَّلَفِ أَنَّ الْبِدَعَ سَبَبٌ لِلْكُفْرِ، وَأَنَّهَا أَحَبُّ إِلَى إِبْلِيسَ مِنَ الْمَعْصِيَةِ، لِأَنَّ الْمَعْصِيَةَ يُتَابُ مِنْهَا، و الْبِدْعَةَ لَا يُتَابُ مِنْهَا.

التَّاسِعَةُ: مَعْرِفَةُ الشَّيْطَانِ بِمَا تُؤُوْلُ إِلَيْهِ الْبِدْعَةُ، وَلَوْ حَسُنَ قَصْدُ الْفَاعِلِ.

الْعَاشِرَةُ: مَعْرِفَةُ الْقَاعِدَةِ الْكُلِّيَّةِ، وَهِيَ النَّهْيُ عَنِ الْغُلُوِّ، وَمَعْرِفَةُ مَا يُؤُوْلُ إِلَيْهِ.

الْحَادِيَةَ عَشْرَةَ: مَضَرَّةُ الْعُكُوفِ عَلَى الْقَبْرِ لِأَجْلِ عَمَلٍ صَالِحٍ.

الثَّانِيَةَ عَشْرَةَ: مَعْرِفَةُ النَّهْيِ عَنْ التَّمَاثِيلِ وَالْحِكْمَةِ فِي إِزَالَتِهَا.

الثَّالِثَةَ عَشْرَةَ: مَعْرِفَةُ عِظَمِ شَأْنِ هَذِهِ الْقِصَّةِ، وَشِدَّةُ الْحَاجَةِ إِلَيْهَا مَعَ الْغَفْلَةِ عَنْهَا.

الرَّابِعَةَ عَشْرَةَ: وَهِيَ أَعْجَبُ الْعَجَبِ قِرَاءَتُهُمْ - أَيْ: أَهْلَ الْبِدَعِ -إِيَّاهَا فِي كُتُبِ التَّفْسِيرِ وَالْحَدِيثِ، وَمَعْرِفَتُهُمْ بِمَعْنَى الْكَلَامِ، وَكَوْنُ اللَّهِ حَالَ بَيْنَهُمْ وَبَيْنَ قُلُوبِهِمْ، حَتَّى اعْتَقَدُوا أَنَّ فِعْلَ قَوْمِ نُوحٍ هُوَ أَفْضَلُ الْعِبَادَاتِ، وَاعْتَقَدُوا أَنَّ مَا نَهَى اللَّهُ وَرَسُولُهُ عَنْهُ فَهُوَ الْكُفْرُ الْمُبِيحُ لِلدَّمِ وَالْمَالِ.

الْخَامِسَةَ عَشْرَةَ: التَّصْرِيحُ بِأَنَّهُمْ لَمْ يُرِيدُوا إِلَّا الشَّفَاعَةَ.

السَّادِسَةَ عَشْرَةَ: ظَنُّهُمْ أَنَّ الْعُلَمَاءَ الَّذِينَ صَوَّرُوا الصُّوَرَ أَرَادُوا ذَلِكَ.

السَّابِعَةَ عَشْرَةَ: الْبَيَانُ الْعَظِيمُ فِي قَوْلِهِ: **«لَا تُطْرُونِي كَمَا أَطْرَتْ النَّصَارَى ابْنَ مَرْيَمَ»**، فَصَلَوَاتُ اللَّهِ وَسَلَامُهُ عَلَى مَنْ بَلَّغَ الْبَلَاغَ الْمُبِينَ.

الثَّامِنَةَ عَشْرَةَ: نَصِيحَتُهُ إِيَّانَا بِهَلَاكِ الْمُتَنَطِّعِينَ.

التَّاسِعَةَ عَشْرَةَ التَّصْرِيحُ بِأَنَّهَا لَمْ تُعْبَدْ حَتَّى نُسِيَ الْعِلْمُ؛ فَفِيهَا بَيَانُ مَعْرِفَةِ قَدْرِ وُجُودِهِ، وَمَضَرَّةُ فَقْدِهِ.

الْعِشْرُونَ: أَنَّ سَبَبَ فَقْدِ الْعِلْمِ مَوْتُ الْعُلَمَاءِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. Celui qui comprend ce chapitre et les deux suivants constatera l'étrangeté de l'islam(202) et il s'étonnera de la puissance d'Allah et de la façon dont Il retourne les coeurs.(203)

2. Savoir que le premier polythéisme sur terre découlait d'une équivoque liée aux vertueux.

3. Connaître la première chose qui a altéré la religion des Prophètes(204)

---

(202) *Abû Hurayra* ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit: «*L'islam a débuté comme un étranger et il redeviendra étranger tel qu'il a débuté. Bienheureux soient donc les étrangers!*» *Muslim* n°145. Chez *A<u>h</u>mad* (t.1 p.184), il est rapporté selon le *<u>h</u>adith* de *Sa'd Ibn Abî Waqqâs* d'après le Prophète ﷺ en ces termes: «*Bienheureux soient alors les étrangers en ce jour lorsque les gens seront corrompus!*»

(203) *Anas* rapporte: «Le Messager d'Allah ﷺ disait fréquemment:

يَا مُقَلِّبَ الْقُلُوبِ ثَبِّتْ قَلْبِي عَلَى دِينِكَ.

"Ô Toi qui retourne les coeurs, affermis mon coeur dans Ta religion!"

Je demandai alors: "Ô Messager d'Allah! Nous avons cru en toi et en ce que tu as apporté. As-tu peur pour nous?" Il répondit:

نَعَمْ، إِنَّ الْقُلُوبَ بَيْنَ أُصْبُعَيْنِ مِنْ أَصَابِعِ اللَّهِ يُقَلِّبُهَا كَيْفَ يَشَاءُ.

"Oui, car les coeurs sont entre deux des Doigts d'Allah, Il les retourne comme Il veut"». Rapporté par *At-Tirmidhî* n°2140 qui déclare: «C'est un *<u>h</u>adith* fiable». *Al-Albânî* le juge authentique dans *<u>s</u>a<u>h</u>î<u>h</u> al-jâmi'* n°7987 et 7988.

(204) *Ibn 'Abbâs* ﷺ rapporte: «Il y avait entre *Âdam* et *Nûh* dix générations, toutes dans l'islam». Rapporté par *At-Tabarî* dans son *tafsîr* (t.4 p.275 n°4048) *al-Hâkim* (t.2 p.546–547) qui déclare: «C'est un *<u>h</u>adith* authentique selon les normes d'*al-Bukhârî*, mais lui et *Muslim* ne l'ont pas rapporté»; *Adh-Dhahabî* l'approuve. *Ibn Kathîr* le mentionne dans *al-bidâya wan-Nihâya* (t.1 p.101).

Al-<u>H</u>âfi<u>z</u> Ibn <u>H</u>ajar dit dans *fat<u>h</u> al-Bârî* (t.6 p.372): «*Ibn Hibbân* l'a jugé authentique selon le *<u>h</u>adith* d'*Abû Umâma* rapportant qu'un homme de-

manda: "Ô Prophète! *Âdam* est–il un Prophète?" Il répondit: "*Oui*". L'homme continua: "Combien de temps y a-t-il eu entre Nûh et lui?" Le Prophète ﷺ répondit: "*Dix générations*"».

Abû Hurayra رضي الله عنه rapporte que le Messager d' Allah ﷺ a dit: «*J'ai vu Amr ibn 'Amir al-Khouzai (c'est-à-dire Amr ibn Lohay) traîner ses entrailles en enfer : il fut le premier à déclarer des animaux tabou.*». *Al-Bukhârî* n°4623.

Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah رحمه الله dit dans *iqtidâ' As-Sirat al-mustaqîm* (t.1 pp.313–314): «Il est bien connu que '*Amr Ibn Luhay* fut le premier à ériger les idoles autour de la Demeure. Il est dit qu' il les a apportées du *Shâm*, de *Balqâ'*, pour imiter les gens de cette région. Il fut aussi le premier à *déclarer des animaux tabou*, à vénérer la *wasîla* et à sacraliser le *hâm*. Le Prophète ﷺ a alors informé qu' il l' a vu traîner ses entrailles (*qasab*) en Enfer. Il s'agit des intestins. Le boucher est appelé *qassâb* par rapport à ce terme, parce que les intestins ressemblent à la canne (*qasab*). Ce que l' on sait, c' est que les Arabes, avant lui, professaient la confession de leur père *Ibrâhîm* عليه السلام, la loi du *tawẖîd*. Le monothéisme pur était la religion de leur père *Ibrâhîm*. *'Amr Ibn Luhay* n' a fait qu' imiter. Il était alors le chef des *Mecquois*, puisque les *Khuzâ'a* étaient les maîtres de la Demeure avant les *Quraysh* et l' ensemble des Arabes prenaient exemple sur les gens de La *Mecque*, parce que la Demeure d' Allah s' y trouvait et que le pèlerinage y avait lieu. Les Arabes n' ont eu de cesse de la révérer depuis l' époque d' *Ibrâhîm* عليه السلام. *'Amr* imita ceux qu' il avait vus au *Shâm* et jugea bon leurs agissements. Dans les interdits qu' il promulgua au sujet de de *Al-bahīrah*, de *As-sā'ibah*, de *Al-wasīlah* et du *Al-hām* [NdT : *Al-bahīrah* était la chamelle qui avait mis bas cinq fois. Si son cinquième petit était une femelle, ils lui fendaient une oreille et elle devenait interdite aux femmes. *As-sā'ibah* était une bête de cheptel qu' ils laissaient paître à sa guise et qu' ils s' interdisaient de monter ou de traire. *Al-wasīlah* était la brebis qui avait mis bas sept fois. Si le septième petit était un mâle ou une femelle, ils disaient : "Elle a lié (*wasalat*) son frère." Elle ne pouvait alors être sacrifiée et ce que l' on pouvait tirer d' elle comme bénéfices revenait exclusivement aux hommes. Si elle venait à mourir, les bénéfices que l' on pouvait en tirer étaient partagés entre les hommes et les femmes. *Al-hām* était le chameau étalon qui avait engendré dix petits. Ils disaient : "Il a protégé (*hamā*) son dos." Ils le laissaient alors paître à sa guise, pour leurs idoles. On ne lui faisait rien porter. Et ils prétendaient que c' était Allah, le Tout-puissant, qui leur avait ordonné cela. voir *talbis iblis* d' *ibn al jawzi* pp.78-79], il vit une vénération pour Allah et un culte. Son oeuvre fut à l' origine du polythéisme chez les Arabes, les gens de la religion d' *Ibrâhîm*, et de l' interdiction du licite. Il

et sa cause, tout en sachant que c'est Allah qui les a envoyés.

4. Connaître la raison de l'acceptation des innovations alors que les législations et la nature originelle les rejettent.

5. La cause de tout cela est le mélange du vrai et du faux. Le premier est l'amour des vertueux et le deuxième est l'agissement de certains savants et religieux qui ont voulu faire le bien; mais ceux qui leur ont succédé se sont trompés sur l'intention de ces derniers.

6. L'explication du verset de la sourate *Nûh*.

7. Connaître la nature de l'être humain, dans le coeur duquel la vérité tend à diminuer et le faux à augmenter.

8. On y trouve une preuve de la parole de *salaf* affirmant que l'innovation est une cause de mécréance et qu'*Iblîs* la préfère au péché, car on se repent du péché, mais pas de l'innovation.

9. Le démon sait à quoi mène l'innovation, même si l'intention de son auteur est bonne.

10. Connaître la règle générale qui est l'interdiction de l'exagération et connaître ses conséquences.

11. Le mal qui réside dans le fait de se retirer auprès d'une tombe pour y accomplir une oeuvre pie.

12. Connaître l'interdiction des effigies et la raison pour laquelle il faut les faire disparaître.

---

introduisit cela par imitation à d'autres habitants de la terre. La situation évolua et s'aggrava jusqu'à ce que l'association à Allah domine le meilleur lieu sur terre et que Sa religion change, jusqu'à ce qu'Allah envoyât son Messager ﷺ et redonna vie à la profession d'*Ibrâhîm* عليه السلام, rétablisse le monothéisme et rende licite ce qu'ils avaient interdit».

13. Connaître l'importance de cette histoire et le besoin pressant qu'ont les gens de la connaître, alors qu'ils n'y prêtent pas attention.

14. La chose la plus étonnante est que les innovateurs la lisent dans les livres de *tafsîr* et de *hadiths* et comprennent le sens de ces paroles, mais Allah a obstrué leurs coeurs au point où ils pensent que l'agissement du peuple de *Nûh* est le meilleur acte d'adoration. Ils pensent aussi que ce qu'Allah et Son Messager ont interdit n'est que la mécréance qui rend licites le sang et les biens.

15. Il est dit clairement qu'ils ne recherchaient que l'intercession.

16. Ils pensaient que les savants qui ont sculpté les représentations recherchaient l'intercession.

17. L'explication très importante dans sa parole: «N'exagérez pas à mon sujet comme l'ont fait les chrétiens avec le fils de Maryam». Que la paix et les salutations d'Allah soient sur celui qui a transmis le message clair et évident!

18. Le conseil qu'il nous a donné lorsqu'il nous a informés de la perdition des exagérateurs.

19. Il est dit clairement que les statues ne furent adorées qu'une fois le savoir oublié, ce qui montre la valeur de sa présence et le danger de sa disparition.

20. La cause de la disparition du savoir est la mort des savants.[205]

---

(205) *'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn al-'Âs* ﵄ rapporte: «J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire:

إِنَّ اللَّهَ لَا يَقْبِضُ الْعِلْمَ انْتِزَاعًا يَنْتَزِعُهُ مِنَ الْعِبَادِ، وَلَكِنْ يَقْبِضُ الْعِلْمَ بِقَبْضِ الْعُلَمَاءِ، حَتَّى إِذَا لَمْ يَبْقَ عَالِمًا اتَّخَذَ النَّاسُ رُؤُوسًا جُهَّالًا فَسُئِلُوا فَأَفْتَوْا بِغَيْرِ

١٩- بَابُ
مَا جَاءَ مِنَ التَّغْلِيظِ فِيمَنْ عَبَدَ اللَّهَ عِنْدَ قَبْرِ رَجُلٍ صَالِحٍ فَكَيْفَ إِذَا عَبَدَهُ؟!

فِي الصَّحِيحِ عَنْ عَائِشَةَ: أَنَّ أُمَّ سَلَمَةَ ذَكَرَتْ لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ كَنِيسَةً رَأَتْهَا بِأَرْضِ الْحَبَشَةِ، وَمَا فِيهَا مِنَ الصُّوَرِ، فَقَالَ: «**أُولَئِكَ إِذَا مَاتَ فِيهِمُ الرَّجُلُ الصَّالِحُ، أَوِ الْعَبْدُ الصَّالِحُ، بَنَوْا عَلَى قَبْرِهِ مَسْجِدًا، وَصَوَّرُوا فِيهِ تِلْكَ الصُّوَرَ، أُولَئِكَ شِرَارُ الْخَلْقِ عِنْدَ اللَّهِ**»، فَهَؤُلَاءِ جَمَعُوا بَيْنَ الْفِتْنَتَيْنِ فِتْنَةَ الْقُبُورِ، وَفِتْنَةَ التَّمَاثِيلِ.

وَلَهُمَا عَنْهَا قَالَتْ: لَمَّا نُزِلَ بِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ طَفِقَ يَطْرَحُ خَمِيصَةً لَهُ عَلَى وَجْهِهِ، فَإِذَا اغْتَمَّ بِهَا كَشَفَهَا، فَقَالَ وَهُوَ كَذَلِكَ: «**لَعْنَةُ اللَّهِ عَلَى الْيَهُودِ وَالنَّصَارَى اتَّخَذُوا قُبُورَ أَنْبِيَائِهِمْ مَسَاجِدَ**» يُحَذِّرُ مَا صَنَعُوا، وَلَوْلَا ذَلِكَ أُبْرِزَ قَبْرُهُ، غَيْرَ أَنَّهُ خُشِيَ أَنْ يُتَّخَذَ مَسْجِدًا. أَخْرَجَاهُ.

وَلِمُسْلِمٍ عَنْ جُنْدُبِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ قَالَ سَمِعْتُ النَّبِيَّ ﷺ قَبْلَ أَنْ يَمُوتَ

عِلْمٍ، فَضَلُّوا وَأَضَلُّوا.

« Certes Allah ne fait pas disparaître la science en l'enlevant des cœurs des serviteurs mais il la fait disparaître par la mort des savants. Au point où lorsqu'il ne restera plus de savants les gens prendront des ignorants comme dirigeants qui seront questionnés. Alors ils vont répondre sans science et ainsi vont s'égarer et vont égarer » Al-Bukhârî n°100 et *Muslim* n°2673.

بخَمْس، وَهُوَ يَقُولُ: «**إِنِّي أَبْرَأُ إِلَى اللَّهِ أَنْ يَكُونَ لِي مِنْكُمْ خَلِيلٌ، فَإِنَّ اللَّهَ قَدْ اتَّخَذَنِي خَلِيلاً كَمَا اتَّخَذَ إِبْرَاهِيمَ خَلِيلاً، وَلَوْ كُنْتُ مُتَّخِذًا مِنْ أُمَّتِي خَلِيلاً لاَتَّخَذْتُ أَبَا بَكْرٍ خَلِيلاً، أَلَا وَإِنَّ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ كَانُوا يَتَّخِذُونَ قُبُورَ أَنْبِيَائِهِمْ مَسَاجِدَ، أَلَّا فَلَا تَتَّخِذُوا الْقُبُورَ مَسَاجِدَ، فَإِنِّي أَنْهَاكُمْ عَنْ ذَلِكَ**». فَقَدْ نَهَى عَنْهُ وَهُوَ فِي آخِرِ حَيَاتِهِ، ثُمَّ إِنَّهُ لَعَنَ - وَهُوَ فِي السِّيَاقِ - مَنْ فَعَلَهُ، وَالصَّلَاةُ عِنْدَهَا مِنْ ذَلِكَ، وَإِنْ لَمْ يُبْنَ مَسْجِدٌ. وَهُوَ مَعْنَى قَوْلِهِ: **خُشِيَ أَنْ يُتَّخَذَ مَسْجِدًا.**

فَإِنَّ الصَّحَابَةَ لَمْ يَكُونُوا لِيَبْنُوا حَوْلَ قَبْرِهِ مَسْجِدًا، وَكُلُّ مَوْضِعٍ قُصِدَتِ الصَّلَاةُ فِيهِ، فَقَدِ اتُّخِذَ مَسْجِدًا، بَلْ كُلُّ مَوْضِعٍ يُصَلَّى فِيهِ يُسَمَّى مَسْجِدًا، كَمَا قَالَ ﷺ: «**جُعِلَتْ لِيَ الْأَرْضُ مَسْجِدًا وَطَهُورًا**».

وَلِأَحْمَدَ بِسَنَدٍ جَيِّدٍ عَنِ ابْنِ مَسْعُودٍ رضي الله عنه مَرْفُوعًا: «**إِنَّ مِنْ شِرَارِ النَّاسِ مَنْ تُدْرِكُهُمُ السَّاعَةُ وَهُمْ أَحْيَاءٌ، وَالَّذِينَ يَتَّخِذُونَ الْقُبُورَ مَسَاجِدَ**» وَرَوَاهُ أَبُو حَاتِمٍ فِي صَحِيحِهِ.



19- Chapitre de la menace sévère concernant celui qui adore Allah auprès de la tombe d'un homme vertueux. Qu'en est-il donc de celui qui l'adore?

Dans le *sa<u>h</u>î<u>h</u>*, *'Âisha* ﷺ rapporte qu'*Um Salama* mentionna au Messager d'Allah ﷺ une église qu'elle vit en Abyssinie et les représentations qui s'y trouvaient. Il dit alors:

> «*Ceux-là, lorsqu'un homme vertueux ou un serviteur vertueux décédait parmi eux, construisaient sur sa tombe un lieu de prière et faisaient ces représentations. Ceux-là sont les pires créature auprès d'Allah*».(206) Ces gens ont ainsi succombé aux deux tentations: celle des tombes et celle des représentations.

Les deux *cheikhs* rapportent aussi d'après elle: «Lorsque le Messager d'Allah ﷺ fut sur le point de rendre l'âme, il se mit à étendre une pièce d'étoffe rayée qui lui appartenait sur son visage. Quand il étouffait, il l'enlevait de son visage. Puis, il s'exclama dans cet état: "*Que la*

(206) Rapporté par *al-Bukhârî* n°434 et *Muslim* n°528.

malédiction d'Allah soit sur les juifs et les chrétiens! Ils ont fait des tombes de leurs Prophètes des lieux de prière"[207], mettant ainsi en garde contre cette pratique. Si ce n'était cela, sa tombe aurait été laissée en évidence, mais on craignit que les gens en fassent un lieu de prière».

Muslim rapporte d'après *Jundub Ibn 'Abd Allah*[208]: «J'ai entendu le Prophète ﷺ dire, cinq jours avant sa mort:

> *"Je déclare certes devant Allah qu'aucun d'entre vous n'est pour moi un ami intime [خَلِيلْ], car Allah le Très-Haut m'a pris pour ami intime comme Il a pris Ibrâhîm comme ami intime. Or, si je devais prendre quelqu'un au sein de ma communauté comme ami intime, ce serait certes Abû Bakr. Ceux qui vous ont précédés ont adopté les tombes de leurs Prophètes et de leurs hommes vertueux comme lieux de prière. Ne prenez donc pas les tombes comme lieux de prière! Je vous l'interdis!*»[209]

Il l'a donc interdit à la fin de sa vie, puis, lors de son agonie, il a maudit celui qui le faisait.

Aussi, prier auprès des tombes, même si aucune mosquée n'est construite, relève de cela et c'est le sens de la parole de *'Âisha*: «mais on craignit que les gens en fassent un lieu de prière», puisque les Compagnons n'étaient point tel à construire une mosquée autour de sa tombe. Tout lieu dans lequel on se rend pour prier est donc pris comme lieu de prière. Tout lieu dans lequel on effectue la prière est même nommé *masjid* (lieu de prière), comme dit le Prophète ﷺ:

(207) Rapporté par *al-Bukhârî* n°435 et *Muslim* n°531.

(208) Il s'agit de *Jundub ibn 'Abdullah ibn Sufyân Al-Bajali, Al-'Alaqi, Abu 'Abdullah*, on l'attribue parfois à son grand-père, c'est un compagnon, il رضي الله عنه est mort à plus de soixante ans.

(209) Rapporté par *Muslim* n°532.

> *«La terre m'a été donnée comme lieu de prière (masjid) et objet de purification».*[210]

A<u>h</u>mad rapporte avec une bonne chaîne de transmission d'après d'*Ibn Mas'ûd* ﷺ qui le fait remonter au Prophète ﷺ:

> *«Les gens les plus vils sont ceux que l'Heure atteindra en vie et ceux qui prennent les tombes comme lieux de prière».*[211] *Abû Hâtim* le rapporte aussi dans son *sahîh.*



(210) Rapporté par *al-Bukhârî* n°335 et *Muslim* n°521.

(211) Rapporté par l'*imam A<u>h</u>mad* (t.1 p.435), *Ibn Hibbân* comme indiqué dans *al-mawârid* n°340 et *At-Tabarânî* dans *al-kabîr* n°10413. *Al-Haythamî* dit dans *majma' Az-Zawa'id* (t.2 p.30): «Rapporté par *At-Tabarânî* dans *al-kabîr* et que sa chaîne de transmission est fiable». *Ibn Taymiyyah* dit dans *iqtidâ' As-Sirat al-mustaqîm* (t.2 p.674): «L'*imam A<u>h</u>mad* rapporte dans son *musnad* avec une bonne chaîne de transmission…» Il cite alors le *<u>h</u>adith.* *Al-Bukhârî* rapporte la première partie de façon *mu'allaq* n°7067 et *Muslim* n°2949 en le faisant remonter jusqu'au Prophète ﷺ: «*L'Heure ne viendra que sur les gens les plus vils*».

Chapitre

مَا جَاءَ مِنَ التَّغْلِيظِ فِيمَنْ عَبَدَ اللَّهَ عِنْدَ قَبْرِ رَجُلٍ صَالِحٍ فَكَيْفَ إِذَا عَبَدَهُ؟!

de la menace sévère concernant celui qui adore Allah auprès de la tombe d'un homme vertueux. Qu'en est-il donc de celui qui l'adore !?

Chapitre de ce qui est rapporté sur l' exagération concernant les tombes des vertueux que l' on transformera en objets de culte adorés en dehors d' Allah.

Ce que l' auteur a mentionné dans les deux chapitres est expliqué par le développement sur ce qui est pratiqué auprès des tombes des vertueux et d' autres. Il s' agit de deux types de pratiques: permise et défendue.

Quant à ce qui est permis, il s' agit de ce qui est légiféré par le Législateur au sujet de la visite des tombes de la façon permise sans plier bagages. Le musulman les visite conformément à la *sunna*, il invoque pour leurs occupants en général et ses proches et ses connaissances en particulier. Il se montre donc bienfaisant envers eux en invoquant pour eux et en demandant en leur faveur l' indulgence, le pardon et la miséricorde.(212) Puis, il est bienfaisant envers lui-même en suivant la

(212) *'Âisha* ﵂ rapporte: «Le Messager d' Allah ﷺ - chaque fois que c' était la nuit de *'Âisha* – sortait en fin de nuit vers *al-Baqî'* et disait:

السَّلَامُ عَلَيْكُمْ دَارَ قَوْمٍ مُؤْمِنِينَ، وَآتَاكُم مَا تُوعَدُونَ، غَدًا مُؤَجَّلُونَ، وَإِنَّا إِنْ شَاءَ اللَّهُ بِكُمْ لَا حِقُونَ، اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِأَهْلِ بَقِيعِ الْغَرْقَدِ.

"Que la paix soit sur vous, [occupants de la] demeure de gens croyants! Ce qui vous est promis vous parviendra demain, cela vous est reporté. Si Allah veut, nous vous rejoindrons. Ô Allah! Pardonne aux habitants de Baqî' al-Gharqad!» *Muslim* n°974. Dans une autre version: «Comment dois-je invoquer pour eux, ô Messager d' Allah?" Il répondit:

sunna, en se rappelant l'au-delà et en en tirant une leçon et une exhortation.(213)

Quant à la pratique défendue, elle est de deux sortes:

- **la première** est illicite et mène au polythéisme, comme se frotter aux tombes, prendre ses occupants comme intercesseurs auprès d'Allah, y prier, y allumer des bougies, y ériger des constructions et exagérer en elles et en leurs habitants, sans que cela n'atteigne le degré de l'adoration(214);

السَّلَامُ عَلَى أَهْلِ الدِّيَارِ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُسْلِمِينَ، وَيَرْحَمُ اللَّهُ الْمُسْتَقْدِمِينَ وَالْمُسْتَأْخِرِينَ، وَإِنَّا إِنْ شَاءَ اللَّهُ بِكُمْ لَلَاحِقُونَ.

"Dis: paix aux occupants, croyants et musulmans, de ces demeures! Qu'Allah fasse miséricorde à nos devanciers et à nos successeurs! Si Allah veut, nous vous rejoindrons"».

(213) *Abû Hurayra* ﷺ rapporte:

اسْتَأْذَنْتُ رَبِّي فِي أَنْ أَسْتَغْفِرَ لَهَا فَلَمْ يُؤْذَنْ لِي، وَاسْتَأْذَنْتُهُ فِي أَنْ أَزُورَ قَبْرَهَا فَأَذِنَ لِي، فَزُورُوا الْقُبُورَ، فَإِنَّهَا تُذَكِّرُ الْمَوْتَ.

«Le Prophète ﷺ visita la tombe de sa mère, il pleura et fit pleurer ceux qui étaient autour de lui. Il dit:

"J'ai demandé la permission à mon Seigneur d'implorer le pardon pour elle, mais cela ne m'a pas été accordé. Je lui ai demandé la permission de visiter sa tombe et Il me l'a permis. Visitez donc les tombes! Car elles vous rappellent la mort». *Muslim* n°976.

(214) *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* رحمه الله dit dans *iqtidâ' As-Sirât al-mustaqîm* (t.2 p.675): «Ces mosquées construites sur les tombes des Prophètes, des vertueux, des rois et autres doivent absolument être démolies d'une manière ou d'une autre. C'est un point dans lequel je ne connais pas de divergence entre les savants connus. La prière y est réprouvée sans divergence à ma connaissance, et elle n'est pas valide pour nous selon ce que notre école semble enseigner, en raison de l'interdiction et de la malédiction stipulées à ce propos et d'autres *hadiths*. Cette question ne présent pas de divergence parce que ceux qui y sont enterrés sont tous pareils. En revanche, nos compagnons ont divergé au sujet du cimetière où il n'y a pas de lieu de prière: la

- **la deuxième** est le polythéisme majeur, comme invoquer les morts, implorer leur secours et les solliciter pour les besoins d'ici-bas et de l'au-delà.

C'est du polythéisme majeur et c'est justement ce que font les idolâtres avec leurs idoles.[215]

---

limite porte-t-elle sur trois tombes ou bien interdit-on auprès d'une tombe isolée, même s'il n'y a pas d'autre tombe? Il y a deux opinions».

cheikh Hamad Ibn Nâsir Ibn Ma'mar ﷺ dit dans *Majmû'at Ar-Rasâ' il wal-masâ' il An-Najdiyya* (t.5 p.642): «Le Messager d'Allah ﷺ a interdit toute construction sur celles-ci et a ordonné de les démolir après avoir été construites. Il a interdit toute inscription sur elles et a maudit celui qui y allume des bougies. Nous ordonnons donc ce que le Messager d'Allah ﷺ a ordonné au sujet de leur nivellement et nous interdisons qu'on érige sur elles des constructions, comme l'a interdit le Messager d'Allah ﷺ. C'est Allah qui nous a imposé de lui obéir et de le suivre. Quant à quiconque en dehors de lui, sa parole peut être acceptée ou rejetée, comme l'a dit l'*imam Mâlik:* «La parole de tout le monde peut être acceptée ou rejetée, sauf le Messager d'Allah ﷺ».

(215) *cheikh Hamad Ibn Nâsir Ibn Ma'mar* ﷺ dit dans *Majmû'at Ar-Rasâ' il wal-masâ' il An-Najdiyya* (t.5 p.596–597): «L'invocation d'adoration et l'invocation de demande sont toutes deux des adorations à Allah qu'il n'est permis de vouer à personne en dehors de Lui. Il n'est pas permis de demander à une créature morte ou absente de combler un besoin ou de dissiper une affliction. D'ailleurs, ce dont Seul Allah est capable ne doit être demandé qu'à Lui. Celui qui invoque un défunt ou un absent en disant: ô maître Untel, viens à mon secours, soutiens-moi, fais-moi miséricorde, dissipe ma difficulté ou autres, est un mécréant païen dont il faut exiger le repentir. Soit il s'exécute, soit on l'exécute. C'est un point au sujet duquel il n'y a pas de divergence entre les savants. Voilà le polythéisme des païens que le Prophète a combattus. Ils ne disaient pas: ils créent, pourvoient à la subsistance ou administrent les affaires de celui qui les invoquent. Au contraire, ils savaient que cela appartenait à Allah Seul, comme Il le rapporte à leur propos dans plus d'un passage de Son Livre. Auprès d'elles, ils faisaient ce que font aujourd'hui leurs frères païens qui invoquent, implorent le secours, font des sacrifices et des voeux pieux en prétendant que ce sont des intermédiaires entre Allah et eux qui les rapprochent et intercèdent en leur faveur auprès de Lui».

Il n'y a pas de différence en cela entre croire que ces morts agissent indépendamment pour répondre à leurs besoins ou intercèdent auprès Allah, car les polythéistes disent:

﴿مَا نَعۡبُدُهُمۡ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَآ إِلَى ٱللَّهِ زُلۡفَىٰٓ﴾ [الزمر: ٣]

﴿***Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah***﴾ [Az-Zumar: 3];

﴿وَيَقُولُونَ هَٰٓؤُلَآءِ شُفَعَٰٓؤُنَا عِندَ ٱللَّهِ﴾ [يونس: ١٨]

﴿***Et ils disent: «Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah»***﴾ [Yunus: 18].

Quiconque prétend que celui qui invoque les occupants des tombes n'est mécréant que lorsqu'il croit qu'ils profitent ou repoussent le mal indépendamment, et que celui qui croit que c'est Allah qui fait et qu'ils sont juste des intermédiaires entre Lui et ceux qui les invoquent et implorent leur secours n'est pas mécréant, a certes démenti ce qu'apportent le coran et la *sunna* et qui fait l'unanimité de la communauté: quiconque invoque un autre qu'Allah est un polythéiste mécréant dans les deux cas mentionnés, qu'il croie en leur action indépendante ou en leur qualité d'intermédiaires.[216]

C'est un point connu d'office en islam.

Retiens donc ce détail qui permet de faire la distinction dans ce chapitre important, au sujet duquel beaucoup se trompent et ont été éprou-

(216) *'Abd Allah Ibn Mas'ûd* ﷺ rapporte: «J'interrogeai le Prophète ﷺ: "Quel péché est plus grand auprès d'Allah?" Il répondit: *"C'est de donner à Allah un égal alors qu'Il t'a créé"*». *Al-Bukhârî* n°4477 et *Muslim* n°86. Il rapporte aussi: «Le Prophète ﷺ dit une parole et j'en dis une autre. Le Prophète ﷺ dit: *"Celui qui meurt alors qu'il invoque un égal en dehors d'Allah ira en Enfer"*». *Al-Bukhârî* n°4497 et *Muslim* n°92 en ces termes: «*Celui qui meurt alors qu'il associe quoi que ce soit à Allah ira en Enfer*».

vés. N' ont réchappé à cette épreuve que ceux qui connaissent et suivent la vérité.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: مَا ذَكَرَ الرَّسُولُ فِيمَنْ بَنَى مَسْجِدًا يُعْبَدُ اللَّهُ فِيهِ عِنْدَ قَبْرِ رَجُلٍ صَالِحٍ، وَلَوْ صَحَّتْ نِيَّةُ الْفَاعِلِ.

الثَّانِيَةُ: النَّهْيُ عَنْ التَّمَاثِيلِ، وَغِلَظُ الْأَمْرِ فِي ذَلِكَ.

الثَّالِثَةُ: الْعِبْرَةُ فِي مُبَالَغَتِهِ ﷺ فِي ذَلِكَ؛ كَيْفَ بَيَّنَ لَهُمْ هَذَا أَوَّلًا، ثُمَّ قَبْلَ مَوْتِهِ بِخَمْسٍ قَالَ مَا قَالَ، ثُمَّ لَمَّا كَانَ فِي السِّيَاقِ لَمْ يَكْتَفِ بِمَا تَقَدَّمَ.

الرَّابِعَةُ: نَهْيُهُ عَنْ فِعْلِهِ عِنْدَ قَبْرِهِ قَبْلَ أَنْ يُوجَدَ الْقَبْرُ.

الْخَامِسَةُ: أَنَّهُ مِنْ سُنَنِ الْيَهُودِ وَالنَّصَارَى فِي قُبُورِ أَنْبِيَائِهِمْ.

السَّادِسَةُ: لَعْنُهُ إِيَّاهُمْ عَلَى ذَلِكَ.

السَّابِعَةُ: أَنَّ مُرَادَهُ تَحْذِيرُهُ إِيَّانَا عَنْ قَبْرِهِ.

الثَّامِنَةُ: الْعِلَّةُ فِي عَدَمِ إِبْرَازِ قَبْرِهِ.

التَّاسِعَةُ: فِي مَعْنَى اتِّخَاذِهَا مَسْجِدًا.

الْعَاشِرَةُ: أَنَّهُ قَرَنَ بَيْنَ مَنِ اتَّخَذَهَا مَسْجِدًا وَبَيْنَ مَنْ تَقُومُ عَلَيْهِمُ السَّاعَةُ، فَذَكَرَ الذَّرِيعَةَ إِلَى الشِّرْكِ قَبْلَ وُقُوعِهِ مَعَ خَاتِمَتِهِ.

الْحَادِيَةَ عَشْرَةَ: ذِكْرُهُ فِي خُطْبَتِهِ قَبْلَ مَوْتِهِ بِخَمْسٍ: الرَّدَّ عَلَى الطَّائِفَتَيْنِ اللَّتَيْنِ هُمَا أَشَرُّ أَهْلِ الْبِدَعِ، بَلْ أَخْرَجَهُمْ بَعْضُ أَهْلِ الْعِلْمِ مِنَ الثِّنْتَيْنِ وَالسَّبْعِينَ فِرْقَةً، وَهُمُ الرَّافِضَةُ وَالْجَهْمِيَّةُ، وَبِسَبَبِ الرَّافِضَةِ حَدَثَ الشِّرْكُ وَعِبَادَةُ الْقُبُورِ، وَهُمْ أَوَّلُ مَنْ بَنَى عَلَيْهَا الْمَسَاجِدَ.

الثَّانِيَةَ عَشْرَةَ: مَا بُلِيَ بِهِ ﷺ مِنْ شِدَّةِ النَّزْعِ

الثَّالِثَةَ عَشْرَةَ: مَا أُكْرِمَ بِهِ مِنَ الْخُلَّةِ.

الرَّابِعَةَ عَشْرَةَ: التَّصْرِيحُ بِأَنَّهَا أَعْلَى مِنَ الْمَحَبَّةِ.

الْخَامِسَةَ عَشْرَةَ: التَّصْرِيحُ بِأَنَّ الصِّدِّيقَ أَفْضَلُ الصَّحَابَةِ.

السَّادِسَةَ عَشْرَةَ: الْإِشَارَةُ إِلَى خِلَافَتِهِ.

Ce chapitre expose les points suivants;

1. La parole du Messager ﷺ à propos de celui qui construit un lieu de prière pour adorer Allah auprès de la tombe d'un homme vertueux, même si son intention est bonne.

2. L'interdiction des représentations et la rigueur à ce sujet.

3. Réfléchir sur la façon dont le Prophète ﷺ a insisté à ce sujet. Il leur a d'abord expliqué, puis, cinq jours avant de mourir, il a dit ce qu'il a dit, puis, à l'agonie, il ne s'est pas limité à ce qu'il avait déjà dit.

4. Il a interdit de le faire auprès de sa tombe avant même que sa tombe n'existe.

5. Cela fait partie des coutumes des juifs et des chrétiens avec les tombes de leurs Prophètes.

6. Il les a maudits pour cela.

7. Il a voulu nous mettre en garde en ce qui concerne sa tombe.

8. La raison pour laquelle sa tombe n'a pas été laissée en évidence.

9. Ce que signifie prendre les tombes comme lieux de prière.

10. Il a cité à la fois ceux qui prennent les tombes comme lieux de prière et ceux sur qui l'heure se dressera. Il a donc cité le moyen qui mène au polythéisme (*chirk*) avant même qu'il ne se produise et il a cité sa conclusion..

11. Il a mentionné dans son sermon, cinq jours avant de mourir, ce qui est une réponse aux deux groupes qui sont les pires innovateurs, et que certains savants ont même exclus des soixante-douze groupes:

les *rafidites*[217] et les *jahmites*[218]. C' est à cause des *rafidites* que le polythéisme et l' adoration des tombes sont apparue et ils sont les premiers à avoir construit des lieux de prière sur celles-ci.

12. La souffrance pénible que le Prophète ﷺ a endurée lors de son agonie.

13. L' honneur qu' il a reçu d' être l' ami intime d' Allah (*Khalil*).

14. Il est dit clairement que l' amour appelé «*khulla*» est plus fort que l' amour que l' on appelle «*mahabba*».

15. Il est dit clairement que le grand véridique « *As-S̲iddîq*» est le meilleur des Compagnons

16. L' allusion faite à son califat.

---

(217) NdT: *Les Rafidhites*: C' est un nom que l' on donne à tous ceux qui désavouent les deux *cheikhs*, *Abu Bakr* le véridique, et *'Umar ibn al-Khattâb* رضي الله عنهما, et à tous ceux qui désavouent les compagnons. *As-Shihristâni* a mentionné dans «*al-Milal wa an-Nihal*» (1/155), qu' ils furent nommés ainsi pour la raison suivante: Quand les *Chiites* de *Koufa* ont entendu que *Zayd ibn 'Ali* a reconnu la légitimité d' *Abu Bakr* et de *'Umar* رضي الله عنهما, en raison du fait, comme il a dit, qu' ils furent les deux proches compagnons de son grand-père (c.-à-d. le Prophète ﷺ), ils l' ont rejeté.

'Abdullah, le fils de l' *Imam Ah̲mad* a dit: J' ai interrogé mon père à propos des *Rafidhites*, et il a répondu: Ils sont ceux qui insultent ou dénigrent *Abu Bakr* et *'Umar* رضي الله عنهما. Voir: «*As-Sunna*», 584/1273.

Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah a dit – qu' Allah lui fasse miséricorde –: Ils sont les plus menteurs parmi les sectes des gens des passions, et ils sont ceux qui commettent le plus de polythéisme. Il n' y a pas, parmi les gens des passions, plus menteurs qu' eux, ni personne qui soit plus éloigné de l' Unicité d' Allah. Voir: «*Iqtidhâ' as-Sirât al-Mustaqîm*», p.391.

(218) NdT: les *jahmiyyah*: Ils sont les adeptes de *Al-Jahm ibn Safwān Abū Mahraz ar-Rāsibī*, leur *mawlā*, *as- Samarqandī*, l' égaré et l' innovateur, le chef des *jahmiyyah*. Il mourut a l' époque desderniers *tābi' ūn*. Il planta les graines d' un grand mal, et était a la tete de ceux qui renient les Noms et Attributs. Il fut exécuté en 128 H par *Salm ibn Ahwaz*. Voir *Al- Milal wa an-nihal* de *Ash-Shahristānī* (1/86), *Al-Farq bayna al-firaq* (p.199), *Mīzān al-i' tidāl de Adh-Dhahabī* (2/159), *At-Ta' rīfāt* de *Al-Jurjānī* (p.108) et *fath̲ Al-Bārī* (13/345).

٢٠- بَابُ
مَا جَاءَ أَنَّ الْغُلُوَّ فِي قُبُورِ الصَّالِحِينَ يُصَيِّرُهَا أَوْثَانًا تُعْبَدُ مِنْ دُونِ اللَّهِ

رَوَى مَالِكٌ فِي الْمُوَطَّأِ: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ:

«**اللَّهُمَّ لَا تَجْعَلْ قَبْرِي وَثَنًا يُعْبَدُ. اشْتَدَّ غَضَبُ اللَّهِ عَلَى قَوْمٍ اتَّخَذُوا قُبُورَ أَنْبِيَائِهِمْ مَسَاجِدَ**».

وَلِابْنِ جَرِيرٍ بِسَنَدِهِ عَنْ سُفْيَانَ، عَنْ مَنْصُورٍ، عَنْ مُجَاهِدٍ:

﴿أَفَرَءَيْتُمُ ٱللَّٰتَ وَٱلْعُزَّىٰ ﴿١٩﴾﴾ [النجم: ١٩]

قَالَ: كَانَ يَلُتُّ لَهُمُ السَّوِيقَ، فَمَاتَ، فَعَكَفُوا عَلَى قَبْرِهِ.

وَكَذَا قَالَ أَبُو الْجَوْزَاءِ عَنِ ابْنِ عَبَّاسٍ: كَانَ يَلُتُّ السَّوِيقَ لِلْحَاجِّ. وَعَنِ ابْنِ عَبَّاسٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا قَالَ: «**لَعَنَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ زَائِرَاتِ الْقُبُورِ، وَالْمُتَّخِذِينَ عَلَيْهَا الْمَسَاجِدَ وَالسُّرُجَ**». رَوَاهُ أَهْلُ السُّنَنِ.



20- Chapitre
En ce qui concerne le fait que l'exagération envers les tombes des vertueux les fait devenir des idoles adorées en dehors d'Allah

Mâlik rapporte dans le *muwatta*' que le Messager d'Allah ﷺ a dit: «*Ô Allah! Ne fais pas de ma tombe un idole que l'on adore! La colère d'Allah est intense contre des gens qui prennent les tombes de leurs Prophètes comme lieux de prière*».[219]

Ibn Jarîr[220] rapporte avec sa chaîne de transmission d'après *Sufyân*,

---

(219) Rapporté par l'*imam Mâlik* de façon *mursal* n°423 et l'*imam Ahmad* (t.2 p.246) avec une chaîne de transmission en ces termes:

اللَّهُمَّ لَا تَجْعَلْ قَبْرِي وَثَنًا، لَعَنَ اللَّهُ قَوْمًا اتَّخَذُوا قُبُورَ أَنْبِيَائِهِمْ مَسَاجِدَ.

«Ô Allah, ne fais pas de ma tombe un fétiche! Qu'Allah maudisse des gens qui prennent les tombes de leurs Prophètes comme lieux de prière!»

(220) *Ibn Jarîr* est *Muhammad ibn Jarîr Abu Ja'far At-Tabari*, l'imam des *imams* dans l'exégèse, en référence à *Tabrastân Al-'Ajm*, il fait partie des grands savants qui pratiquent *l'ijtihad* [effort de réflexion personnelle], il est mort رحمه الله en l'an 310 de l'hégire.

d'après *Mansûr*, d'après *Mujâhid*:

﴿ أَفَرَءَيْتُمُ ٱللَّٰتَ وَٱلْعُزَّىٰ ﴿١٩﴾ ﴾ [النجم: ١٩]

﴿**Voyez-vous donc al-Lât et al-'Uzza**﴾ [An-Najm:19]

«Il leur préparait du *sawîq*. Il décéda et ils se recueillirent sur sa tombe».[221] C'est ce que rapporte également *Abû al-Jawzâ'* d'après *Ibn 'Abbâs*: «Il préparait le *sawîq* pour les pèlerins.[222]

Ibn 'Abbâs [223] رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا a dit:

> *«Le Messager d'Allah* ﷺ *a maudit les femmes qui visitent les tombes, ainsi que ceux qui les prennent comme lieux de prière et y mettent des lumières».*[224]

(221) Voir *tafsîr al-Tabarî* n°25180.

[NdT: Le *sawîq* est un plat à base de farine que l'on mélange à de l'eau ou du beurre.].

(222) Rapporté par *al-Bukhârî* n°4859.

(223) *Ibn 'Abbâs est 'Abdullah ibn 'Abbâs ibn Abd Al-Muttalib*, le cousin paternel du Messager d' Allah ﷺ, le savant de cette communauté et le commentateur du Coran رَحِمَهُ اللَّهُ. Il est décédé à *Tâ'if*, en l'an 68 de l'hégire.

(224) Rapporté par *Abû Dâwud* n°3236, *At-Tirmidhî* n°320, *An-Nasâ'î* n°2041, *Ibn Mâjah* n°1575, l'*imam Ahmad* (t.1 p.229) et *al-Hâkim* (t.1 p.374). *Al-Albânî* le juge faible dans ces termes dans *As-Silsila Ad-Da'îfa* n°225. Mais il est authentique en ces termes:

«celles qui visitent trop souvent» sans «et y mettent des lumières».

cheikh al-Albânî رَحِمَهُ اللَّهُ dit dans *A-da'îfa* (t.1 p.259–260): «La malédiction à l'encontre de ceux qui prennent les tombes comme lieux de prière

Est notoire d'après le Prophète ﷺ dans les deux *sahîh* et autres, selon les *hadiths* de *'Âisha, Ibn 'Abbâs, Abû Hurayra, Zayd Ibn Thâbit, Abû 'Ubayda Ibn al-Jarrâh* et *Usâma Ibn Zayd*. J'ai cité leurs *hadiths* et je les ai référencés dans *At-ta'lîqât al-jiyâd 'alâ zâd al-ma'âd*, puis dans *tahdhîr As-Sâjid min ittikhâdh al-qubûr masâjid*, qui est édité. Le texte du *hadith* de *'Âisha* et de celui d'*Ibn 'Abbâs* qui remonte au Prophète ﷺ est:

"Que la malédiction d'Allah soit sur les juifs et les chrétiens! Ils ont pris

les tombes de leurs Prophètes comme lieux de prière". *Ahmad* ajoute dans sa narration:

"...interdisant cela à sa communauté". Il rapporte aussi selon le *hadith* d'*Ibn Mas'ûd* qui le fait remonter au Prophète ﷺ: "Parmi les gens les plus vils, il y a ceux que l' Heure atteindra en vie et ceux qui prennent les tombes comme lieux de prière".

Malgré le nombre de *hadiths* maudissant ceux qui prennent les tombes comme lieux de prière, on trouve que beaucoup de musulmans qui se rapprochent d' Allah à travers la construction sur elles et la prière qui y est accomplie. Or, c' est de l' opposition pure à Allah et à Son Messager. Voir *Az-Zawâjir fî An-Nahy 'an iqtirâf al-kabâ' ir* du jurisconsulte *Ahmad Ibn Hajar al-Haythamî* (t.1 p.121). Certains *hanafites* et d' autres stipulent clairement la réprobation de la prière dans les tombes. Et certains vérificateurs ont même rapporté l'accord des savants sur ce point. Voir les *fatwas* du *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* (t.1 p.70) (t.2 p.192) et '*umdat al-qârî sharh sahîh al-Bukhârî* d' *al-'Aynî al-Hanafî* (t.4 p.149), ainsi que le commentaire de *Al-Hafiz Ibn Hajar* (t.3 p.106).

Quant à la malédiction de ceux qui y allument des lumières, nous n' avons pas trouvé dans les *hadiths* de quoi l' étayer. Cette partie du *hadith* est faible même si nos frères *salafis* l' utilisent comme argument. Le conseil que je leur adresse est de ne pas l' attribuer au Prophète ﷺ parce que ce n' est pas authentique et de se fonder dans l' interdiction d' allumer des lumières dans les tombes sur les préceptes généraux de la *charia*, tels que le *hadith* du Prophète ﷺ: "*Toute innovation est égarement, et tout égarement est en Enfer*", son interdiction de gaspiller l' argent et d' imiter les mécréants, etc.».

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ الْأَوْثَانِ.

الثَّانِيَةُ: تَفْسِيرُ الْعِبَادَةِ.

الثَّالِثَةُ: أَنَّهُ ﷺ لَمْ يَسْتَعِذْ إِلَّا مِمَّا يُخَافُ وُقُوعُهُ.

الرَّابِعَةُ: قَرْنُهُ بِهَذَا اتِّخَاذَ قُبُورِ الْأَنْبِيَاءِ مَسَاجِدَ.

الْخَامِسَةُ: ذِكْرُ شِدَّةِ الْغَضَبِ مِنَ اللَّهِ.

السَّادِسَةُ: وَهِيَ مِنْ أَهَمِّهَا: مَعْرِفَةُ صِفَةِ عِبَادَةِ اللَّاتِ الَّتِي هِيَ مِنْ أَكْبَرِ الْأَوْثَانِ.

السَّابِعَةُ: مَعْرِفَةُ أَنَّهُ قَبْرُ رَجُلٍ صَالِحٍ.

الثَّامِنَةُ: أَنَّهُ اسْمُ صَاحِبِ الْقَبْرِ، وَذِكْرُ مَعْنَى التَّسْمِيَةِ.

التَّاسِعَةُ: لَعْنُهُ زَوَّارَاتِ الْقُبُورِ.

الْعَاشِرَةُ: لَعْنُهُ مَنْ أَسْرَجَهَا.

Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du fétiche.
2. L'explication de l'adoration.
3. Le Prophète ﷺ n'a cherché protection contre une chose que parce qu'il craignait qu'elle se produise.
4. Il a cité cela avec le fait de prendre les tombes des Prophètes comme lieux de prière.
5. La mention de la colère intense d'Allah.
6. Une des questions les plus importantes: connaître la façon dont ils ont adoré *al-Lât* qui était un de leurs plus grands fétiches.
7. Savoir que c'est la tombe d'un homme vertueux.
8. C'est le nom de celui qui est enterré dans cette tombe, et la mention du sens de ce nom.
9. Il ﷺ a maudit les femmes qui visitent les tombes.(225)

(225) S'il est vrai que le Messager d'Allah ﷺ a maudit les femmes qui visitent les tombes, cela désigne en fait celles qui les visitent trop souvent. Quant à la visite en soi des tombes pour les femmes, elle est légiférée et il n'y a aucun mal. *cheikh al-Albânî* رحمه الله dit dans *ahkâm al-janâ'iz* (p.180-187): «Les femmes sont comme les hommes en ce qui concerne la visite des tombes, pour plusieurs raisons:

- **la première**: la portée générale des propos du Prophète ﷺ: *"Visitez-les tombes"*. Les femmes sont donc incluses. Cela signifie que lorsque le Prophète ﷺ a interdit la visite des tombes, dans un premier temps, il ne fait aucun doute que cette interdiction concernait aussi bien les hommes que les femmes. Puis, lorsqu'il dit: *"Je vous avais interdit de visiter les tombes"*, on comprend qu'il désigne forcément les deux sexes et qu'il les informe de l'interdiction préalable qui les concernait. Si tel est le cas, forcément le discours dans la deuxième phrase du *hadith*: *"visitez-les"* vise également les deux sexes;

- **la deuxième**: les femmes se partagent avec les hommes la raison en vertu de laquelle la visite des tombes a été légiférée: *"car elle adoucit le coeur, fait couler des larmes aux yeux et rappelle l'au-delà"*;
- **la troisième**: le Prophète a autorisé les femmes de visiter les tombes dans deux *hadiths* qui nous ont été consignés par la Mère des croyants *'Âisha*:

a- *'Abd Allah Ibn Abî Mulayka*: «*'Âisha* revint un jour du cimetière. Je lui demandai: "Ô Mère des croyants, d'où vins-tu?" - "De la tombe de *'Abd Ar-Rahmân Ibn Abî Bakr*", répondit elle. Je repris: "Le Messager d'Allah n'a-t-il pas interdit de visiter les tombes?" Elle répondit: "Si, ensuite il nous a ordonné de les visiter". Dans une autre version d'après elle: "Le Messager d'Allah a permis la visite des tombes".

b- *Muhammad Ibn Qays Ibn Makhrama Ibn al-Muttalib* dit un jour: "Ne vous parlerai-je pas de moi et de ma mère?" Nous pensâmes alors qu'il désignait la mère qui le mit au monde. Il dit: *'Âisha* a dit: "Ne vous parlerai-je pas de moi et du Messager d'Allah ?" Nous répondîmes: "Si..." On y trouve: "Je demandai: "Comment dois-je invoquer pour eux, ô Messager d'Allah?" Il répondit: "Dis: *paix aux occupants, croyants et musulmans, de ces demeures! Qu'Allah fasse miséricorde à nos devanciers et à nos successeurs! Si Allah veut, nous vous rejoindrons*";

- **la quatrième**: le Prophète a approuvé une femme qu'il a vue auprès d'une tombe dans le *hadith* d'*Anas* : "Le Messager d'Allah passa à côté d'une femme auprès d'une tombe qui pleurait. Il lui dit: "Crains Allah et patiente!" *Al-Bukhârî* et d'autres.

Al-hâfiz dit dans *al-fath*: "Le passage qui contient la preuve est que le Prophète n'a pas reproché à la femme d'être assise auprès de la tombe. Or, son approbation représente un preuve". *Al-'Aynî* dit dans *al-'umda* (t.3 p.76): "Ce *hadith* met en évidence la permission de visiter les tombes de façon absolue, que le visiteur soit un homme ou une femme, que la tombe visitée soit celle d'un musulman ou d'un mécréant, puisqu'il n'y a pas de différence établie".

Cependant, il n'est pas permis aux femmes de visiter trop souvent les tombes, car cela peut les conduire à transgresser la *charia*, comme crier, s'exhiber, prendre les tombes comme lieu de promenade ou perdre son temps en paroles futiles, comme on peut le voir dans certains pays islamiques. Voilà le sens indiqué dans le célèbre *hadith*: "*Le Messager d'Allah a maudit* - dans une version: *Allah a maudit - celles qui visitent trop*

10. Il ﷺ a maudit ceux qui éclairent les tombes.



souvent les tombes". Ce terme "*celles qui visitent trop souvent*" indique la malédiction des femmes qui abusent dans les visites, contrairement aux autres qui ne sont pas inclues dans la malédiction. Par conséquent, il n' est pas permis d' opposer ce texte aux *ẖadith* précédents qui soulignent la permission de la visite des tombes pour les femmes, car celui-ci est particulier et les autres généraux. On applique alors chaque texte dans son contexte. Cette conciliation prime sur la prétention d' une abrogation.

Ce que nous avons cité est d' ailleurs l' avis de nombreux savants.

Al-Qurtubî dit: "La malédiction citée dans le *ẖadith* concerne les femmes qui se rendent fréquemment aux tombes, en raison de la formulation intensive utilisée. Probablement, la raison est due aux droits du mari qui ne sont pas respectés et à l' exhibition, ainsi que les cris qui se produisent et autres. On pourrait alors dire: si on est à l' abri de tous ces méfaits, dans ce cas, rien n' empêche d' autoriser la visite, parce que le rappel de la mort est nécessaire aussi bien aux hommes qu' aux femmes".

Al-Shawkânî dit dans *nayl al-awtâr* (t.4 p.95): «C' est l' opinion sur laquelle il faut s' appuyer dans la conciliation des *ẖadiths* apparemment contradictoires».

٢١ - بَابُ
مَا جَاءَ فِي حِمَايَةِ الْمُصْطَفَى ﷺ جَنَابَ التَّوْحِيدِ وَسَدِّهِ كُلَّ طَرِيقٍ يُوَصِّلُ إِلَى الشِّرْكِ.

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿لَقَدْ جَاءَكُمْ رَسُولٌ مِّنْ أَنفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا عَنِتُّمْ حَرِيصٌ عَلَيْكُم﴾ [التوبة: ١٢٨]

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لَا تَجْعَلُوا بُيُوتَكُمْ قُبُورًا، وَلَا تَجْعَلُوا قَبْرِي عِيدًا، وَصَلُّوا عَلَيَّ فَإِنَّ صَلَاتَكُمْ تَبْلُغُنِي حَيْثُ كُنْتُمْ». رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ حَسَنٍ وَرُوَاتُهُ ثِقَاتٌ.

وَعَنْ عَلِيِّ بْنِ الْحُسَيْنِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ: أَنَّهُ رَأَى رَجُلًا يَجِيءُ إِلَى فُرْجَةٍ كَانَتْ عِنْدَ قَبْرِ النَّبِيِّ ﷺ فَيَدْخُلُ فِيهَا فَيَدْعُو، فَنَهَاهُ وَقَالَ: أَلَا أُحَدِّثُكَ حَدِيثًا سَمِعْتُهُ مِنْ أَبِي، عَنْ جَدِّي عَنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا تَتَّخِذُوا قَبْرِي عِيدًا، وَلَا بُيُوتَكُمْ قُبُورًا، وَصَلُّوا عَلَيَّ فَإِنَّ تَسْلِيمَكُمْ لَيَبْلُغُنِي أَيْنَمَا كُنْتُمْ».
رَوَاهُ فِي الْمُخْتَارَةِ.



21- Chapitre
De la protection du *tawhîd* par l'élu ﷺ et de son obstruction de toute voie menant au polythéisme[226]

Allah le Très-Haut dit:

﴿لَقَدْ جَآءَكُمْ رَسُولٌ مِّنْ أَنفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا عَنِتُّمْ حَرِيصٌ عَلَيْكُم﴾ [التوبة: ١٢٨]

﴿Vous est venu un Messager issu de vous, à qui pèsent vos souffrances, qui se soucie de vous, doux et clément envers les croyants[227]﴾ [At-Tawbah: 128].

(226) *Cheikh Sulaymân Ibn 'Abd Allah Āl Ash-Shaykh* dit dans *taysîr al-'Azîz al-Hamîd* (p.347-348): «Sache que dans les chapitres précédents, on trouve déjà la protection du *tawhîd* de la part du Prophète ﷺ, mais l'auteur a voulu ici mettre l'accent sur sa protection particulière. Le Prophète ﷺ a insisté, mis en garde et averti, il a parlé sans cesse, en long et en large, afin de protéger la rectitude indulgente avec laquelle Allah l'a envoyé. C'est la rectitude dans le *tawhîd,* indulgente dans les actes. Certains savants ont dit: c'est la législation la plus stricte dans le *tawhîd* et l'éloignement du polythéisme, et la plus indulgente par rapport aux actions».

(227) Le Messager d'Allah ﷺ était le plus attentif des gens par rapport à sa communauté. Il aimait qu'ils soient guidés, qu'ils obéissent à leur Seigneur et qu'ils échappent aux causes de la perdition et de l'avilissement. Rien ne le prouve autant que l'exemple qu'il a donné de lui par rapport à sa commu-

Abû Hurayra رضي الله عنه rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit: «*Ne faites pas de vos maisons des tombes et ne faites pas de ma tombe un lieu de visite habituel. Et priez sur moi, car votre prière me parvient où que vous soyez*».[228] *Abû Dâwud* avec une chaîne de transmission fiable, ses narrateurs sont dignes de confiance.

‘Alî Ibn al-Husayn[229] رضي الله عنه vit un homme qui se dirigeait vers une ouverture donnant sur la tombe du Prophète ﷺ, il y pénétra et se mit à invoquer. Il le lui interdit et dit: «Ne t’informerai-je pas d’un *ḫadith* que j’ai entendu de mon père, d’après mon grand-père, d’après le Messager d’Allah ﷺ? Il a dit: “*Ne faites pas de ma tombe un lieu de visite habituel ni de vos maisons des tombes et priez sur moi, car votre salut me*

---

nauté en disant:

مَثَلِي كَمَثَلِ رَجُلٍ اسْتَوْقَدَ نارًا، فَلَمَّا أضاءَتْ ما حَوْلَها جَعَلَ الفَراشُ وهذِهِ الدَّوابُّ الَّتي في النَّارِ يَقَعْنَ فيها، وجَعَلَ يَحْجُزُهُنَّ ويَغْلِبْنَهُ فَيَتَقَحَّمْنَ فيها، قالَ: فَذَلِكُمْ مَثَلِي ومَثَلُكُمْ، أنا آخِذٌ بِحُجَزِكُمْ عَنِ النَّارِ، هَلُمَّ عَنِ النَّارِ، هَلُمَّ عَنِ النَّارِ فَتَغْلِبُونِي تَقَحَّمُونَ فيها.

«*Mon exemple est celui d’un homme qui allume un feu. Lorsque celui-ci éclaire autour de lui, les papillons et ces bêtes qui sont dans le feu viennent s’y jeter. Il a beau les empêcher, mais ils ont le dessus sur lui et y plongent. Tel est mon exemple et le vôtre. Je vous retiens par le collet [pour vous préserver] du feu: “Écartez-vous du feu! Écartez-vous du feu!” Mais vous avez le dessus sur moi et vous y plongez*» *Al-Bukhârî* n°3426 de façon résumée et *Muslim* n°2284 de qui sont les termes.

(228) Rapporté par *Abû Dâwud* n°2042, l’*imam Aḫmad* (t.2 p.367) et *At-Tabarânî* dans *al-awsat* n°8026. *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* dit dans *iqtidâ’ As-Sirât al-mustaqîm* (t.2 p.659): «C’est une chaîne de transmission fiable, car ses narrateurs sont tous dignes de confiance et célèbres». *Al-Albânî* le juge authentique dans *s̱aḫîḫ al-jâmi‘* n°7226.

(229) Il s’agit de *'Ali ibn Al-Hussayn ibn 'Ali ibn Abi Tâlib*, plus connu sous le nom de *Zayn Al-'Âbidîn*. Il est l’un des meilleurs successeurs et le plus savant d’entre eux. Il est mort رحمه الله en l’an 93 de l’hégire.

parvient où que vous soyez».[230] Rapporté dans *al-mukhtâra.*



(230) *Al-H̲āfiz̲ Diyâ' Ad-Dîn al-Maqdisî* le rapporte dans *al-ahâdîth al-mukhtâra* n°428. Le vérificateur de l'ouvrage dit: «Sa chaîne de transmission présente une faiblesse. Je n'ai pas trouvé le *h̲adith* dans le *musnad* édité d'*Abû Ya'lâ*». C'est ce qu'il affirme, qu'Allah le préserve. Cependant, j'ai trouvé le *h̲adith* dans le *musnad* d'*Abû Ya'lâ* n°469. Le vérificateur du *musnad* dit: «Sa chaîne de transmission est faible en raison de sa discontinuité». Ce *h̲adith* est mentionné par *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* dans *iqtidâ' As-Sirât al-mustaqîm* (t.1 p.301) et (t.2 p.660-661). Dans la deuxième référence, il dit: «Rapporté par *Abû 'Abd Allah Muh̲ammad Ibn 'Abd al-Wâhid al-Maqdisî Al-H̲āfiz̲* parmi les bons *h̲adiths* qu'il a sélectionnés et ne sont pas inclus dans les deux *sah̲îh̲*. Ses normes dans cet ouvrage sont meilleures que celles d'*al-Hâkim* dans son *sah̲îh̲*». *cheikh 'Abd al-Qâdir al-Arna'ût* le juge authentique dans la vérification d'*A-tawassul wal-wasîla* d' *Taymiyyah* (p.123). De même, *cheikh al-Albânî* رحمه الله l'a authentifié dans *s̲ah̲îh̲ al-jâmi'* n°3785.

Chapitre

بَابُ مَا جَاءَ فِي حِمَايَةِ الْمُصْطَفَى ﷺ جَنَابَ التَّوْحِيدِ وَسَدِّهِ كُلَّ طَرِيقٍ يُوَصِّلُ إِلَى الشِّرْكِ

De la protection du *tawhîd* par l'élu ﷺ et de son obstruction de toute voie menant au polythéisme

Celui qui médite les textes du Livre et de la *sunna* dans ce chapitre constate que plusieurs textes oeuvrent de façon à renforcer le *tawhîd*, à le développer et à le nourrir en appelant au retour vers Allah, à l'attachement du coeur restreint à Allah dans le désir et la crainte, à l'aspiration intense de Sa grâce et de Son bienfait tout en veillant à acquérir cela, à s'affranchir du joug des créatures, à ne pas s'attacher d'une manière ou d'une autre à celles-ci, à faire preuve d'exagération vis-à-vis de l'une d'elles, et à l'accomplissement complet des actes apparents et cachés et leur parachèvement.

En particulier, les textes incitent à l'esprit de servitude, représentée par la sincérité totale à Allah Seul.

Parallèlement à cela, Il a interdit les paroles et les actes renfermant de l'exagération vis-à-vis des créatures.

Il a également interdit d'imiter les polythéistes puisque cela invite à pencher vers eux. En outre, Il a interdit les paroles et les actes que l'on craint mener au polythéisme, tout cela afin de protéger le *tawhîd*. Il a interdit tout moyen conduisant au polythéisme, par miséricorde pour les croyants, afin qu'ils s'adonnent à l'accomplissement de la servitude à Allah, extérieure et intérieure, pour laquelle ils ont été créés, et à son

parachèvement afin d' obtenir le bonheur et la réussite. Les preuves relatives à ces points sont nombreuses et connues.[231]



(231) *Ibn 'Abd al-Hâdî* dit dans *As-Sârim al-mankî fîr-Rad 'alâ As-Subkî* (p.309): «Tout cela afin qu' on ne s' expose pas au trouble à cause des tombes, qu' on n' adopte pas comme pratique de s' y retirer, d' y allumer des bougies et d' y faire la prière, de les prendre comme lieux de visite habituelle afin qu' elles ne soient pas un expédient menant au polythéisme, surtout que l' origine du polythéisme et de l' adoration des idoles dans les nations précédentes découlent du trouble causé par les tombes et leur vénération. Prendre une tombe comme lieu de visite habituelle est similaire au fait de la prendre comme lieu de prière, c' est même plus intense et plus indiqué dans l' interdiction».

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ آيَةِ (بَرَاءَة).

الثَّانِيَةُ: إِبْعَادُهُ ﷺ أُمَّتَهُ عَنْ هَذَا الْحِمَى غَايَةَ الْبُعْدِ.

الثَّالِثَةُ: ذِكْرُ حِرْصِهِ ﷺ عَلَيْنَا وَرَأْفَتِهِ وَرَحْمَتِهِ.

الرَّابِعَةُ: نَهْيُهُ ﷺ عَنْ زِيَارَةِ قَبْرِهِ عَلَى وَجْهٍ مَخْصُوصٍ مَعَ أَنَّ زِيَارَتَهُ مِنْ أَفْضَلِ الْأَعْمَالِ.

الْخَامِسَةُ: نَهْيُهُ ﷺ عَنِ الْإِكْثَارِ مِنَ الزِّيَارَةِ.

السَّادِسَةُ: حَثُّهُ ﷺ عَلَى النَّافِلَةِ فِي الْبَيْتِ.

السَّابِعَةُ: أَنَّهُ مُتَقَرِّرٌ عِنْدَهُمْ أَنَّهُ لَا يُصَلَّى فِي الْمَقْبَرَةِ.

الثَّامِنَةُ: تَعْلِيلُ ذَلِكَ بِأَنَّ صَلَاةَ الرَّجُلِ وَسَلَامَهُ عَلَيْهِ يَبْلُغُهُ وَإِنْ بَعُدَ؛ فَلَا حَاجَةَ إِلَى مَا يَتَوَهَّمُهُ مَنْ أَرَادَ الْقُرْبَ.

التَّاسِعَةُ: كَوْنُهُ ﷺ فِي الْبَرْزَخِ تُعْرَضُ أَعْمَالُ أُمَّتِهِ فِي الصَّلَاةِ وَالسَّلَامِ عَلَيْهِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du verset de la sourate *Barâ'a* (*At-Tawba*).
2. Il a éloigné sa communauté le plus loin possible des frontières du polythéisme.[232]
3. La mention de son souci pour nous, de sa compassion et de sa miséricorde.
4. Il a interdit de visiter sa tombe d'une certaine manière, alors que visiter sa tombe compte parmi les meilleures oeuvres.
5. Il a interdit de visiter les tombes trop fréquemment.
6. Il a encouragé à pratiquer les prières surérogatoires à la maison.[233]

---

(232) *An-Nu'mân Ibn Bashîr* ﷺ rapporte: «J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire:

الْحَلَالَ بَيِّنٌ، وَ الْحَرَامَ بَيِّنٌ، وَبَيْنَهُمَا مُشْتَبِهَاتٌ لَا يَعْلَمُهَا كَثِيرٌ مِنَ النَّاسِ، فَمَنِ اتَّقَى الشُّبُهَاتِ اسْتَبْرَأَ لِدِينِهِ وَعِرْضِهِ، وَمَنْ وَقَعَ فِي الشُّبُهَاتِ: كَرَاعٍ يَرْعَى حَوْلَ الْحِمَى يُوشِكُ أَنْ يُوَاقِعَهُ، أَلَا وَإِنَّ لِكُلِّ مَلِكٍ حِمًى، أَلَا وَإِنَّ حِمَى اللَّهِ فِي أَرْضِهِ مَحَارِمُهُ، أَلَا وَإِنَّ فِي الْجَسَدِ مُضْغَةً إِذَا صَلَحَتْ صَلَحَ الْجَسَدُ كُلُّهُ، وَإِذَا فَسَدَتْ فَسَدَ الْجَسَدُ كُلُّهُ، أَلَا وَهِيَ الْقَلْبُ.

«Certes, le licite est évident et l'illicite est évident. Entre eux, il est des équivoques que nombre de gens ne connaissent pas. Celui qui se prémunit contre les équivoques met sa religion et son honneur à l'abri. Mais celui qui tombe dans les équivoques, tombe dans l'illicite, tel le berger qui fait paître son troupeau autour d'un enclos. Peu s'en faut qu'il l'y fasse paître. Or, chaque roi dispose d'un enclos. Certes, l'enclos d'Allah, ce sont Ses interdits. Certes, il y a dans le corps un morceau de chair; s'il est sain, tout le corps sera sain; s'il est corrompu, tout le corps sera corrompu. Il s'agit assurément du coeur» *Al-Bukhârî* n°52 et *Muslim* n°1599.

(233) *Zayd Ibn Thâbit* ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit: «... *Faites*

7. Il était évident pour eux qu'il ne faut pas prier dans un cimetière.(234)

8. La raison est que la prière et le salut de quelqu'un sur le Prophète ﷺ lui parviennent même s'il est loin de lui. Il n'est donc pas nécessaire de faire ce qu'ont inventé ceux qui veulent se rapprocher de sa tombe.(235)

9. Dans le monde des morts, les prières et le salut de sa communauté lui sont exposés.(236)

---

donc la prière dans vos demeures! Car la meilleure prière d'une personne est celle accomplie chez elle, sauf la prière prescrite». Al-Bukhârî n°731 et *Muslim* n°781.

(234) Conformément au hadith: «*La terre entière est un lieu de prière [masjid], excepté le cimetière et le Hammam [L'endroit où l'on se douche avec de l'eau chaude pour se soigner].*». *Ahmad* (t.3 p.83), *At-Tirmidhî* n°317, *Abû Dâwud* n°492, *Ibn Mâjah* n°745 et *al-Hâkim* (t.1 p.251) qui dit: «Conforme aux normes d'*al-Bukhârî* et *Muslim*»; *Adh-Dhahabî* l'approuve. *Al-Hâfiz Ibn Hajar* dans *al-fath* (t.1 p.529): «Ses narrateurs sont dignes de confiance, mais il y a divergence sur la continuité et l'*irsâl*. Malgré tout, *al-Hâkim* et *Ibn Hibbân* l'ont jugé authentique». *Al-Albânî* l'authentifie dans sahîh *al-jâmi'* n°2767.

(235) *Abû Hurayra* ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

مَا مِنْ أَحَدٍ يُسَلِّمُ عَلَيَّ إِلَّا رَدَّ اللَّهُ عَلَيَّ رُوحِي حَتَّى أَرُدَّ عَلَيْهِ السَّلَامَ.

«*Il n'est personne qui m'adresse le salut sans qu'Allah ne me rende mon âme afin que je lui rende le salut» Abû Dâwud* n°2041 et *Ahmad* (t.2 p.527:

Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah dit dans *iqtidâ' As-Sirat al-mustaqîm* (t.2 p.663): «Ce hadith est conforme aux normes de *Muslim*». *Al-Albânî* l'a jugé fiable dans sahîh *al-jâmi'* n°5679.

(236) Conformément au hadith:

أَكْثِرُوا الصَّلَاةَ عَلَيَّ يَوْمَ الْجُمُعَةِ، فَإِنَّهُ لَيْسَ يُصَلِّي عَلَيَّ أَحَدٌ إِلَّا عُرِضَتْ عَلَيَّ صَلَاتُهُ.

«*Multipliez les prières sur moi le jour du vendredi, car il n'est personne qui prie sur moi le jour du vendredi sans que sa prière ne me*

---

soit présentée» *Al-Albânî* le juge authentique dans *sahîh al-jâmi'* n°1208. Et au *hadith*:

أَكْثِرُوا الصَّلَاةَ عَلَيَّ فَإِنَّ اللَّهَ وَكَّلَ بِي مَلَكًا عِنْدَ قَبْرِي، فَإِذَا صَلَّى عَلَيَّ رَجُلٌ مِنْ أُمَّتِي قَالَ لِي ذَلِكَ الْمَلَكُ: يَا مُحَمَّدُ إِنَّ فُلَانَ ابْنَ فُلَانٍ صَلَّى عَلَيْكَ السَّاعَةَ.

«Multipliez les prières sur moi. Car Allah a chargé un Ange auprès de ma tombe. Ainsi, lorsqu'un homme de ma communauté prie sur moi, cet Ange me dit: "Ô Muhammad! Untel fils d'Untel a prié sur toi à cet instant"» *Al-Albânî* le juge fiable dans *sahîh al-jâmi'* n°1208.

٢٢- بَابُ
مَا جَاءَ أَنَّ بَعْضَ هَذِهِ الْأُمَّةِ يَعْبُدُ الْأَوْثَانَ

وَقَوْلِهِ تَعَالَى: ﴿أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ أُوتُوا نَصِيبًا مِّنَ الْكِتَابِ يُؤْمِنُونَ بِالْجِبْتِ وَالطَّاغُوتِ﴾ [النساء: ٥١]. وَقَوْلِهِ تَعَالَى: ﴿قُلْ هَلْ أُنَبِّئُكُم بِشَرٍّ مِّن ذَٰلِكَ مَثُوبَةً عِندَ اللَّهِ ۚ مَن لَّعَنَهُ اللَّهُ وَغَضِبَ عَلَيْهِ وَجَعَلَ مِنْهُمُ الْقِرَدَةَ وَالْخَنَازِيرَ وَعَبَدَ الطَّاغُوتَ﴾ [المائدة: ٦٠]. وَقَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿قَالَ الَّذِينَ غَلَبُوا عَلَىٰ أَمْرِهِمْ لَنَتَّخِذَنَّ عَلَيْهِم مَّسْجِدًا ﴿٢١﴾﴾ [الكهف: ٢١].

وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «**لَتَتَّبِعُنَّ سَنَنَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ حَذْوَ الْقُذَّةِ بِالْقُذَّةِ، حَتَّى لَوْ دَخَلُوا جُحْرَ ضَبٍّ لَدَخَلْتُمُوهُ**». قَالُوا: يَا رَسُولَ اللَّهِ! الْيَهُودُ وَالنَّصَارَى؟ قَالَ «**فَمَنْ؟**» أَخْرَجَاهُ.

وَلِمُسْلِمٍ عَنْ ثَوْبَانَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «**إِنَّ اللَّهَ زَوَى لِيَ الْأَرْضَ، فَرَأَيْتُ مَشَارِقَهَا وَمَغَارِبَهَا، وَإِنَّ أُمَّتِي سَيَبْلُغُ مُلْكُهَا مَا زُوِيَ لِي مِنْهَا. وَأُعْطِيتُ الْكَنْزَيْنِ الْأَحْمَرَ وَالْأَبْيَضَ، وَإِنِّي سَأَلْتُ رَبِّي لِأُمَّتِي أَنْ لَا يُهْلِكَهَا بِسَنَةٍ بِعَامَّةٍ، وَأَنْ لَا يُسَلِّطَ عَلَيْهِمْ عَدُوًّا مِنْ سِوَى أَنْفُسِهِمْ، فَيَسْتَبِيحَ بَيْضَتَهُمْ، وَإِنَّ رَبِّي قَالَ: يَا مُحَمَّدُ، إِنِّي إِذَا قَضَيْتُ قَضَاءً فَإِنَّهُ لَا يُرَدُّ، وَإِنِّي أَعْطَيْتُكَ لِأُمَّتِكَ أَنْ لَا أُهْلِكَهُمْ بِسَنَةٍ بِعَامَّةٍ، وَأَنْ لَا أُسَلِّطَ عَلَيْهِمْ عَدُوًّا مِنْ سِوَى أَنْفُسِهِمْ فَيَسْتَبِيحَ بَيْضَتَهُمْ، وَلَوِ اجْتَمَعَ عَلَيْهِمْ مَنْ بِأَقْطَارِهَا، حَتَّى يَكُونَ بَعْضُهُمْ يُهْلِكُ بَعْضًا، وَيَسْبِي بَعْضُهُمْ بَعْضًا**».

وَرَوَاهُ الْبَرْقَانِيُّ فِي «صَحِيحِهِ»، وَزَادَ: «وَإِنَّمَا أَخَافُ عَلَى أُمَّتِي الْأَئِمَّةَ الْمُضِلِّينَ، وَإِذَا وَقَعَ عَلَيْهِمُ السَّيْفُ لَمْ يُرْفَعْ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ، وَلَا تَقُومُ السَّاعَةُ حَتَّى يَلْحَقَ حَيٌّ مِنْ أُمَّتِي بِالْمُشْرِكِينَ، وَحَتَّى تَعْبُدَ فِئَامٌ مِنْ أُمَّتِي الْأَوْثَانَ، وَإِنَّهُ سَيَكُونُ فِي أُمَّتِي كَذَّابُونَ ثَلَاثُونَ كُلُّهُمْ يَزْعُمُ أَنَّهُ نَبِيٌّ، وَأَنَا خَاتَمُ النَّبِيِّينَ لَا نَبِيَّ بَعْدِي، وَلَا تَزَالُ طَائِفَةٌ مِنْ أُمَّتِي عَلَى الْحَقِّ مَنْصُورَةٌ، لَا يَضُرُّهُمْ مَنْ خَذَلَهُمْ، وَلَا مَنْ خَالَفَهُمْ حَتَّى يَأْتِيَ أَمْرُ اللَّهِ تَبَارَكَ وَتَعَالَى».



22- Chapitre
Du fait qu' une partie de cette communauté adorera les fétiches

Allah le Très-Haut dit:

﴿أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ نَصِيبًا مِّنَ ٱلْكِتَٰبِ يُؤْمِنُونَ بِٱلْجِبْتِ وَٱلطَّٰغُوتِ﴾ [النساء: ٥١]

﴾N' as-tu pas vu ceux-là, à qui une partie du Livre a été donnée, avoir foi à la magie et au tâghût...﴿ [An-Nisa' : 51]

﴿قُلْ هَلْ أُنَبِّئُكُم بِشَرٍّ مِّن ذَٰلِكَ مَثُوبَةً عِندَ ٱللَّهِ ۚ مَن لَّعَنَهُ ٱللَّهُ وَغَضِبَ عَلَيْهِ وَجَعَلَ مِنْهُمُ ٱلْقِرَدَةَ وَٱلْخَنَازِيرَ وَعَبَدَ ٱلطَّٰغُوتَ﴾ [المائدة: ٦٠]

﴾Dis: «Vous informerai-je d' une pire rétribution que cela auprès d' Allah? Ceux qu' Allah a maudits et qui ont encouru Sa colère, dont Il a fait des singes et des porcs et qui ont adoré le tâghût»﴿ [Al-Maidah: 60]

﴿قَالَ ٱلَّذِينَ غَلَبُوا۟ عَلَىٰٓ أَمْرِهِمْ لَنَتَّخِذَنَّ عَلَيْهِم مَّسْجِدًا ﴿٢١﴾﴾ [الكهف: ٢١]

﴾Ceux qui eurent le dessus à leur sujet dirent: «Nous

élèverons sur eux un lieu de prière» ﴾ [(Al-Kahf: 21].

Abû Sa'îd ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

> «*Vous suivrez les traditions de ceux qui vous ont précédés, de la même façon que les flèches sont alignées dans leur carquois, au point où si l'un d'entre eux entrait dans le terrier d'un lézard vous y entreriez*». Ils dirent: «Ô Messager d'Allah! Les juifs et les chrétiens?» Il répondit: «*Qui d'autre?*»(237) Les deux *cheikhs*.

Muslim rapporte d'après *Thawbân*(238) ﷺ que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

> «*Allah a ployé la terre pour moi et j'ai vu l'Orient et l'Occident. Le royaume de ma communauté atteindra tout ce qu'on a plié pour moi. On m'a octroyé les deux trésors, le rouge et le blanc. J'ai demandé à mon Seigneur de ne pas faire périr ma communauté par une famine généralisée et de ne pas envoyer contre elle un ennemi extérieur qui l'exterminera. Mon Seigneur a répondu: "Ô Muhammad! Certes, quand Je décrète une chose, elle ne peut être repoussée et Je t'accorde de ne pas décimer ta communauté par une famine généralisée ni d'envoyer contre elle un ennemi extérieur qui l'exterminera, même si tous les gens des continents se liguent contre elle, jusqu'à ce que certains d'entre eux en fassent périr d'autres et que certains en capturent d'autres"*».(239)

(237) Rapporté par *al-Bukhârî* n°3456 et *Muslim* n°2669.

(238) Il s'agit de *Thawbân*, l'esclave affranchi du Messager d'Allah ﷺ, il l'a accompagné et est resté à ses côtés, puis s'est installé en Syrie; il est mort à Hams en l'an 54 de l'hégire.

(239) Rapporté par *Muslim* n°2889.

Al-Barqânî le rapporte dans son *sahîh* et ajoute:

> *«Ceux que je crains le plus pour ma communauté sont les guides qui égarent. Lorsque l'épée sera levée en son sein, elle ne sera plus jamais posée jusqu'au Jour de la Résurrection. L'Heure ne viendra pas jusqu'à ce que des clans de ma communauté ne rejoignent les polythéistes et que des groupes de ma communauté n'adorent les fétiches. Il y aura certes trente menteurs dans ma communauté, chacun prétendant être un Prophète. Or, je suis le sceau des Prophètes, il n'y a pas de Prophète après moi. Et un groupe de ma communauté ne cessera d'être secouru dans la vérité, sans souffrir de ceux qui les trahissent ni de ceux qui les contredisent, jusqu'à ce que vienne l'ordre d'Allah, glorifié et exalté soit-Il».*[240]



(240) Rapporté par *Abû Dâwud* n°4252 et *Ibn Mâjah* n°3952. *Al-Albânî* le juge authentique dans *sahîh al-jâmi'* n°1773.

Chapitre

بَابُ مَا جَاءَ أَنَّ بَعْضَ هَذِهِ الْأُمَّةِ يَعْبُدُ الْأَوْثَانَ

Du fait qu'une partie de cette communauté adorera les fétiches

Le but de ce chapitre est de mettre en garde et de craindre le polythéisme, que ce dernier se produira inévitablement dans cette communauté, ainsi que de réfuter ceux qui prétendent que celui qui professe *Point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah* et s'affilie l'islam, demeure musulman même s'il commet ce qui le contredit, comme implorer le secours auprès des occupants des tombes et les invoquer, quand bien même il appellerait cela intercession et non adoration. Car c'est faux.

Le fétiche est un nom qui englobe tout ce qu'on adore en dehors d'Allah, sans distinction entre les arbres, les pierres et les constructions, ni entre les Prophètes, les vertueux et les pervers dans ce domaine, qui est l'adoration. Certes, elle est le droit exclusif d'Allah. Celui qui invoque ou adore un autre qu'Allah, le prend donc comme fétiche et sort ce faisant de la religion. Son affiliation à l'islam ne lui profite en rien. Combien de personnes ne s'affilient-elles pas à l'islam alors qu'elles sont polythéistes, athées, mécréantes ou hypocrites. On prend en considération l'esprit et la réalité de la religion, et non uniquement les appellations et les expressions dénuées de sens.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ آيَةِ النِّسَاءِ.

الثَّانِيَةُ: تَفْسِيرُ آيَةِ الْمَائِدَةِ.

الثَّالِثَةُ: تَفْسِيرُ آيَةِ الْكَهْفِ.

الرَّابِعَةُ: وَهِيَ أَهَمُّهَا: مَا مَعْنَى الْإِيمَانِ بِالْجِبْتِ وَالطَّاغُوتِ فِي هَذَا الْمَوْضِعِ؟ هَلْ هُوَ اعْتِقَادُ قَلْبٍ؟ أَوْ هُوَ مُوَافَقَةُ أَصْحَابِهَا مَعَ بُغْضِهَا وَمَعْرِفَةِ بُطْلَانِهَا؟

الْخَامِسَةُ: قَوْلُهُمْ: إِنَّ الْكُفَّارَ الَّذِينَ يَعْرِفُونَ كُفْرَهُمْ أَهْدَى سَبِيلاً مِنَ الْمُؤْمِنِينَ.

السَّادِسَةُ: وَهِيَ الْمَقْصُودَةُ بِالتَّرْجَمَةِ: أَنَّ هَذَا لَا بُدَّ أَنْ يُوجَدَ فِي هَذِهِ الْأُمَّةِ،كَمَا تَقَرَّرَ فِي حَدِيثِ أَبِي سَعِيدٍ.

السَّابِعَةُ: تَصْرِيحُهُ بِوُقُوعِهَا - أَعْنِي عِبَادَةَ الْأَوْثَانِ - فِي هَذِهِ الْأُمَّةِ فِي جُمُوعٍ كَثِيرَةٍ.

الثَّامِنَةُ: الْعَجَبُ الْعُجَابُ: خُرُوجُ مَنْ يَدَّعِي النُّبُوَّةَ، مِثْلُ الْمُخْتَارِ، مَعَ تَكَلُّمِهِ بِالشَّهَادَتَيْنِ، وَتَصْرِيحِهِ بِأَنَّهُ مِنْ هَذِهِ الْأُمَّةِ، وَأَنَّ الرَّسُولَ حَقٌّ،وَأَنَّ الْقُرْآنَ حَقٌّ، وَفِيهِ أَنَّ مُحَمَّدًا خَاتَمُ النَّبِيِّينَ، وَمَعَ هَذَا يُصَدَّقُ فِي هَذَا كُلِّهِ، مَعَ التَّضَادِّ الْوَاضِحِ، وَقَدْ خَرَجَ الْمُخْتَارُ فِي آخِرِ عَصْرِ الصَّحَابَةِ، وَتَبِعَهُ فِئَامٌ كَثِيرَةٌ.

التَّاسِعَةُ: الْبِشَارَةُ بِأَنَّ الْحَقَّ لَا يَزُولُ بِالْكُلِّيَّةِ،كَمَا زَالَ فِيمَا مَضَى، بَلْ لَا تَزَالُ عَلَيْهِ طَائِفَةٌ.

الْعَاشِرَةُ: الْآيَةُ الْعُظْمَى: أَنَّهُمْ مَعَ قِلَّتِهِمْ لَا يَضُرُّهُمْ مَنْ خَذَلَهُمْ وَلَا مَنْ خَالَفَهُمْ.

الْحَادِيَةَ عَشْرَةَ: أَنَّ ذَلِكَ الشَّرْطَ إِلَى قِيَامِ السَّاعَةِ.

الثَّانِيَةَ عَشْرَةَ: مَا فِيهِ مِنَ الْآيَاتِ الْعَظِيمَةِ: مِنْهَا إِخْبَارُهُ ﷺ بِأَنَّ اللَّهَ زَوَى لَهُ الْمَشَارِقَ وَالْمَغَارِبَ، وَأَخْبَرَ بِمَعْنَى ذَلِكَ، فَوَقَعَ كَمَا أَخْبَرَ، بِخِلَافِ الْجَنُوبِ وَالشَّمَالِ. وَإِخْبَارُهُ بِأَنَّهُ أُعْطِيَ الْكَنْزَيْنِ. وَإِخْبَارُهُ ﷺ بِإِجَابَةِ دَعْوَتِهِ لِأُمَّتِهِ فِي الِاثْنَتَيْنِ. وَإِخْبَارُهُ بِأَنَّهُ مُنِعَ الثَّالِثَةَ، وَإِخْبَارُهُ ﷺ بِوُقُوعِ السَّيْفِ، وَأَنَّهُ لَا يُرْفَعُ إِذَا وَقَعَ، وَإِخْبَارُهُ ﷺ بِإِهْلَاكِ بَعْضِهِمْ بَعْضًا، وَسَبْيِ بَعْضِهِمْ بَعْضًا، وَخَوْفُهُ ﷺ عَلَى أُمَّتِهِ مِنَ الْأَئِمَّةِ الْمُضِلِّينَ. وَإِخْبَارُهُ ﷺ بِظُهُورِ الْمُتَنَبِّئِينَ فِي هَذِهِ الْأُمَّةِ. وَإِخْبَارُهُ ﷺ بِبَقَاءِ الطَّائِفَةِ الْمَنْصُورَةِ. وَكُلُّ هَذَا وَقَعَ كَمَا أَخْبَرَ، مَعَ أَنَّ كُلَّ وَاحِدَةٍ مِنْهَا مِنْ أَبْعَدِ مَا يَكُونُ فِي الْعُقُولِ.

الثَّالِثَةَ عَشْرَةَ: حَصْرُ الْخَوْفِ عَلَى أُمَّتِهِ مِنَ الْأَئِمَّةِ الْمُضِلِّينَ.

الرَّابِعَةَ عَشْرَةَ: التَّنْبِيهُ عَلَى مَعْنَى عِبَادَةِ الْأَوْثَانِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du verset de la sourate *An-Nisâ'*.
2. L'explication du verset de la sourate *Al-Mâ'ida.*
3. L'explication du verset de la sourate *Al-Kahf.*
4. Le point le plus important: que signifie la croyance à la magie(241) et au *tâghût*(242) dans ce domaine? S'agit-il de la croyance du coeur ou la conformité avec ses partisans tout en détestant cela et en connaissant sa nullité?
5. Leur parole: «Les mécréants qui connaissent leur mécréance sont mieux guidés que les croyants».

---

(241) *A-Raghîb* رحمه الله dit dans *al-mufradât* (p.85): «On appelle tout ce qui est adoré en dehors d'Allah *jibt*. Le magicien et le sorcier sont aussi appelés *jibt*».

(242) *A-Raghîb* رحمه الله dit dans *al-mufradât* (p.304-305): «Le *tâghût* [الطَّاغُوتْ] est une expression pour désigner toute ce qui dépasse les limites et tout ce qui est adoré en dehors d'Allah. Il est employé au singulier et au pluriel. Allah dit:

﴿فَمَن يَكْفُرْ بِالطَّاغُوتِ﴾ [البقرة: ٢٥٦]

﴿***Quiconque mécroit au tâghût***﴾; [Al-Baqarah: 256]

﴿وَالَّذِينَ اجْتَنَبُوا الطَّاغُوتَ﴾ [الزمر: ١٧]

﴿***Ceux qui s'écartent du tâghût***﴾; [Az-Zumar: 17]

﴿يُرِيدُونَ أَن يَتَحَاكَمُوا إِلَى الطَّاغُوتِ﴾ [النساء: ٦٠]

﴿***Ils veulent prendre pour juge le tâghût***﴾ [An-Nisa': 60]

pour désigner tous ceux qui dépassent les limites. En raison de ce que nous avons dit, on appelle tâghût le sorcier, le devin et le djinn rebelle qui détourne du chemin du bien».

6. Le but du chapitre est que cela doit forcément se produire dans la communauté, comme établi dans le *hadith d' Abû Sa'îd*.

7. Il a clairement annoncé que cela arriverait, c' est-à-dire l' adoration des fétiches au sein de cette communauté[243], de la part d' un grand nombre de gens.

8. La chose la plus incroyable: l' apparition des faux Prophètes, comme *al-Mukhtâr*. Il prononçait la double attestation en s' affiliant clairement à cette communauté, en disant clairement que le Messager est véridique, que le Coran est vérité et qu' il y figure que *Muhammad* est le sceau des Prophètes. Malgré cela, on a pu croire *al-Mukhtâr* dans toutes ses prétentions, malgré sa contradiction flagrante! Il est apparu vers la fin de l' époque des Compagnons et a été suivi par une multitude de personnes.

9. La bonne annonce disant que la vérité ne disparaîtra pas complètement comme c' était le cas auparavant. En effet, il existera toujours un groupe sur la vérité.

10. Le grand signe: malgré le fait qu' ils soient peu nombreux, ceux qui les trahissent ou les contredisent ne leur nuiront en rien.

11. Cette condition est valable jusqu' au Jour de la Résurrection.

12. Les grands signes compris ici, comme le fait qu' il ait informé qu' Allah lui a ployé l' Est et l' Ouest en expliquant ce que cela veut dire. Cela s' est produit comme il l' avait annoncé, contrairement au Sud et au Nord. Il a informé qu' il a reçu les deux trésors,

(243) *Abû Hurayra* ﷺ rapporte que le Messager d' Allah ﷺ a dit: «*L' Heure n' arrivera pas jusqu' à ce que les fesses des femmes de Daws s' agitent autour de Dhûl-Khalasa*». C' était une idole que les *Daws* adoraient durant la *jâhiliyya* à *Tabâla*. *Al-Bukhârî* n°7116 et *Muslim* n°2906. *'Âisha* ﷺ rapporte: «J' ai entendu le Messager d' Allah ﷺ dire: "*Le jour et la nuit ne disparaîtront pas jusqu' à ce qu' al-Lât et al-'Uzzâ soient adorés*». *Muslim* n°2907.

qu' Allah a exaucé sa demande en faveur de sa communauté dans les deux premiers points et a refusé le troisième, que les conflits armés surviendront et qu' ils ne finiront pas quand ils auront lieu, qu' ils s' entretueront et feront des esclaves de part et d' autre, qu' il craignait pour sa communauté les guides qui égarent, que des faux Prophètes apparaîtront dans cette communauté et que le groupe secouru persistera. Tout cela s' est produit tel qu' il l' avait prédit, alors que chacune de ces prédictions semblait improbable.

13. Il a restreint la crainte qu' il éprouvait pour sa communauté à sa crainte des guides qui égarent.

14. Remarquer le sens de l' adoration des fétiches.



٢٣-بَابُ
مَاجَاءَ فِي السِّحْرِ

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿وَلَقَدْ عَلِمُوا لَمَنِ اشْتَرَاهُ مَا لَهُ فِي الْآخِرَةِ مِنْ خَلَاقٍ﴾ [البقرة: ١٠٢]: وَقَوْلِهِ: ﴿يُؤْمِنُونَ بِالْجِبْتِ وَالطَّاغُوتِ﴾ [النساء: ٥١]

قَالَ عُمَرُ: الْجِبْتُ: السِّحْرُ، وَالطَّاغُوتُ: الشَّيْطَانُ.

وَقَالَ جَابِرٌ: الطَّوَاغِيتُ: كُهَّانٌ كَانَ يَنْزِلُ عَلَيْهِمْ الشَّيْطَانُ فِي كُلِّ حَيٍّ وَاحِدٌ.

وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «**اجْتَنِبُوا السَّبْعَ الْمُوبِقَاتِ**» قَالُوا: يَا رَسُولَ اللَّهِ وَمَا هُنَّ؟ قَالَ: «**الشِّرْكُ بِاللَّهِ، وَالسِّحْرُ، وَقَتْلُ النَّفْسِ الَّتِي حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ، وَأَكْلُ الرِّبَا، وَأَكْلُ مَالِ الْيَتِيمِ، وَالتَّوَلِّي يَوْمَ الزَّحْفِ، وَقَذْفُ الْمُحْصَنَاتِ الْغَافِلَاتِ الْمُؤْمِنَاتِ**». وَعَنْ جُنْدَبٍ مَرْفُوعًا: «**حَدُّ السَّاحِرِ ضَرْبَةٌ بِالسَّيْفِ**» رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ. وَقَالَ: الصَّحِيحُ أَنَّهُ مَوْقُوفٌ.

وَفِي: صَحِيحِ الْبُخَارِيِّ عَنْ بَجَالَةَ بْنِ عَبَدَةَ قَالَ: كَتَبَ عُمَرُ بْنُ الْخَطَّابِ: «**أَنِ اقْتُلُوا كُلَّ سَاحِرٍ وَسَاحِرَةٍ**» قَالَ: فَقَتَلْنَا ثَلَاثَ سَوَاحِرَ. وَصَحَّ عَنْ حَفْصَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا أَنَّهَا أَمَرَتْ بِقَتْلِ جَارِيَةٍ لَهَا سَحَرَتْهَا. فَقُتِلَتْ. وَكَذَلِكَ صَحَّ عَنْ جُنْدُبٍ.

قَالَ أَحْمَدُ عَنْ ثَلَاثَةٍ مِنْ أَصْحَابِ النَّبِيِّ ﷺ.

23- Chapitre sur la sorcellerie

Allah le Très-Haut dit (sens des versets):

> ﴿***alors qu'ils savaient que quiconque la pratique n'aura aucune part dans l'au-delà***﴾ [Al-Baqarah: 102]
>
> ﴿***ils croient à la magie et au tâghût***﴾ [An-Nisa': 51]

'Umar explique: «Le *jibt*[244] est la sorcellerie et le *tâghût*[245] le démon».[246] *Jâbir* dit: «Les *tâghût* sont des devins sur lesquels les démons descendaient, chaque clan en avait un».[247]

Abû Hurayra ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit: «*Évitez les sept péchés mortels!*» On demanda: «Ô Messager d'Allah! Quels sont-ils?» Il répondit:

> «*L'association à Allah, la sorcellerie, le meurtre d'une personne qu'Allah a interdit, sauf de droit, la consommation de l'intérêt, la consommation du bien de l'orphelin, la fuite le jour de la bataille et l'accusa-*

---

(244) NdT: *Al-Jibt:* Les statues, les devins, ou le sorcier (*Mukhtâr As-Sihâh*, 91).

(245) NdT: *At-Tâghût:* les devins, le diable, et toute personne qui est une tête dans l'égarement (*Mukhtâr As-Sihâh*, 393).

(246) *Al-Bukhârî* le rapporte de façon *mu'allaq* dans le livre de l'exégèse. Voir *al-fath* (t.8 p.251).

(247) *fath al-Bârî* (t.8 p.251).

> *tion des femmes chastes insouciantes et croyantes [de fornication]».*[248]

Jundub rapporte en le faisant remonter au Prophète ﷺ:

> *«La sentence du sorcier est un coup de sabre».*[249] *At-Tirmidhî*, qui déclare: «L'avis correct est qu'il est *mawqûf*».

Dans le *sa<u>h</u>î<u>h</u>* d'*al-Bukhârî*, *Bajâla Ibn 'Abada* rapporte: «*'Umar Ibn al-Khattâb* fit écrire: *tuez tout sorcier et toute sorcière. Nous en tuâmes alors trois*».[250]

Il est authentique que *Hafsa* رضي الله عنها ordonna qu'on tue une servante à elle qui l'avait ensorcelée et elle fut tuée.[251] C'est aussi authentique

(248) Rapporté par *al-Bukhârî* n°2766 et *Muslim* n°89.

(249) Rapporté par *At-Tirmidhî* n°1460 et *al-Hâkim* (t.4 p.360) qui dit: «C'est un *<u>h</u>adith* dont la chaîne de transmission est authentique, même si les deux *cheikhs* ont délaissé les *<u>h</u>adiths* d'*Ismâ'îl Ibn Muslim*. C'est donc *gharîb* authentique. Il a un appui authentique conformes aux normes des deux *cheikhs* allant dans le sens contraire»; *Adh-Dhahabî* l'approuve. Rapporté aussi par *At-Tabarânî* dans *al-mu'jam al-kabîr* n°1665 et 1666, *Ad- Dâraqutnî* dans *As-Sunan* n°3179 et *al-Bayhaqî* (t.8 p.136). *Al-Albânî* le juge faible dans *da'îf al-jâmi'* n°2699.

(250) Rapporté par *A<u>h</u>mad* (t.1 pp.190-191) et *Abû Dâwud* n°3043. Je n'ai pas trouvé ces termes chez *al-Bukhârî*, comme le mentionne l'auteur رحمه الله. L'origine du *<u>h</u>adith* existe chez lui n°3156 et 3157.

(251) Rapporté par *Mâlik* n°1672 De manière *balāgh* et *al-Bayhaqî* (t.8 p.136) avec une chaîne continue.

[NDT : *Balāgh*: Il s'agit de la parole d'un rapporteur : "Il m'est parvenu d'après Untel." *Az-Zarqānī* dit dans l'explication d'*Al-Muwatta'* (Livre de la prière 294) : "Le *balāgh* est un type de *<u>h</u>adīth* faible, et *Sufyān* dit : "Si *Mālik* dit "Il m'est parvenu", il s'agit d'une chaîne authentique.].

d'après *Jundub*.[252] *A<u>h</u>mad*[253] dit: «C'est rapporté d'après trois Compagnons[254] du Prophète ﷺ».



(252) *Al-Bukhârî* dit dans *At-târîkh al-kabîr* n°2268: «*Jundub Ibn Ka'b*, le tueur du sorcier... *Khâlid al-Hadhdhâ'* rapporte d'après *Abû 'Uthmân*: "Il y avait un homme qui se donnait en spectacle chez *al-Walîd*. Il trancha la tête d'un homme et la montra, ce qui nous stupéfia. Puis, il la remit en place. *Jundub al-Azdî* vint alors et le tua».

Al-Hâkim rapporte dans *al-mustadrak* (t.4 p.361) d'après *al-Hasan*: un émir de *Koufa* invita un sorcier à se donner en spectacle devant les gens. *Jundub* en fut informé et il vint le sabre au poing en le brandissant. Quand il le vit, il lui asséna un coup d'épée et les gens se dispersèrent. Il s'exclama alors: «Ô gens! N'ayez pas peur, je visais le sorcier». L'*émir* le saisit et le jeta en prison. *Salmân* en fut informé et déclara: «Comme ils ont mal agi! Il ne convenait pas à celui-ci alors que c'est un *imam* suivi d'inviter un sorcier à se donner en spectacle devant lui et il ne convenait pas à celui-là de blâmer son émir avec son sabre».

(253) Il s'agit du vénérable imam, *A<u>h</u>mad ibn Mu<u>h</u>ammad ibn Hanbal* – qu'Allah le Trés Haut lui fasse miséricorde.

(254) Ils sont: *'Umar, Hafsa et Jundub*, رضي الله عنهم

فيه مَسَائلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ آيَةِ الْبَقَرَةِ.

الثَّانِيَةُ: تَفْسِيرُ آيَةِ النِّسَاءِ.

الثَّالِثَةُ: تَفْسِيرُ الْجِبْتِ وَالطَّاغُوتِ وَالْفَرْقُ بَيْنَهُمَا.

الرَّابِعَةُ: أَنَّ الطَّاغُوتَ قَدْ يَكُونُ مِنَ الْجِنِّ، وَقَدْ يَكُونُ مِنَ الْإِنْسِ.

الْخَامِسَةُ: مَعْرِفَةُ السَّبْعِ الْمُوبِقَاتِ الْمَخْصُوصَاتِ بِالنَّهْيِ.

السَّادِسَةُ: أَنَّ السَّاحِرَ يَكْفُرُ.

السَّابِعَةُ: أَنَّهُ يُقْتَلُ وَلَا يُسْتَتَابُ.

الثَّامِنَةُ: وُجُودُ هَذَا فِي الْمُسْلِمِينَ عَلَى عَهْدِ عُمَرَ، فَكَيْفَ بَعْدَهُ؟!.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du verset de la sourate *Al-Baqara.*
2. L'explication du verset de la sourate *An-Nisâ'*.
3. L'explication du *jibt* et du *tâghût* et la différence entre les deux.
4. Le *tâghût* peut être parmi les djinns comme parmi les humains.[255]
5. Connaître les sept péchés capitaux qui sont le sujet d'une interdiction particulière.
6. Le sorcier devient mécréant.
7. On le tue [256] sans lui proposer de se repentir.[257]
8. Cela existait au sein des musulmans à l'époque de 'Umar, que dire après lui?

---

(255) *Al-Hāfiz* dit dans *al-fath* (t.8 p.252): «*At-Tabarî* a opté que le *jibt* et le *tâghût* désignent tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, que ce soit une idole, un démon, un *djinn* ou un humain. Le sorcier et le devin y sont inclus. Et Allah sait mieux».

(256) *Ibn Qudâma* dit dans *al-mughnî* (t.12 p.302): «La sentence légale du sorcier est la mort. C'est rapporté d'après '*Umar, 'Uthmân Ibn 'Affân, Ibn 'Umar, Hafsa, Jundub Ibn 'Abd Allah, Jundub Ibn Ka'b, Qays Ibn Sa'd et 'Umar Ibn 'Abd al-'Azîz.* C'est également l'opinion d'*Abû Hanîfa* et de *Mâlik. As-Shâfi'î*, quant à lui, n'estime pas que la mort est due simplement à cause de la sorcellerie. C'est aussi l'avis d'*Ibn al-Mundhir* et une narration d'après *Ahmad*».

(257) *Ibn Qudâma* dit dans *al-mughnî* (t.12 p.302): «Doit-on demander au sorcier de se repentir? Il y a deux narrations: selon la première, on ne le lui demande pas. C'est l'avis qui se dégage de ce qu'on transmet des Compagnons; selon la seconde, on lui demande de se repentir. S'il le fait, son repentir est accepté, car ce n'est pas plus grave que le polythéisme. Or, on propose à ce dernier de se repentir».

٢٤- بَابُ
بَيَانِ شَيْءٍ مِنْ أَنْوَاعِ السِّحْرِ

قَالَ أَحْمَدُ: حَدَّثَنَا مُحَمَّدُ بْنُ جَعْفَرٍ، حَدَّثَنَا عَوْفٌ، عَنْ حَيَّانَ بْنِ الْعَلَاءِ، حَدَّثَنَا قَطَنُ بْنُ قَبِيصَةَ عَنْ أَبِيهِ، أَنَّهُ سَمِعَ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: «**إِنَّ الْعِيَافَةَ وَالطَّرْقَ وَالطِّيَرَةَ مِنَ الْجِبْتِ**». قَالَ عَوْفٌ: الْعِيَافَةُ: زَجْرُ الطَّيْرِ، وَالطَّرْقُ: الْخَطُّ يُخَطُّ بِالْأَرْضِ، وَالْجِبْتُ: قَالَ الْحَسَنُ: رَنَّةُ الشَّيْطَانِ. إِسْنَادُهُ جَيِّدٌ. وَلِأَبِي دَاوُدَ وَالنَّسَائِيِّ، وَابْنِ حِبَّانَ فِي صَحِيحِهِ، الْمُسْنَدُ مِنْهُ.

وَعَنِ ابْنِ عَبَّاسٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «**مَنِ اقْتَبَسَ شُعْبَةً مِنَ النُّجُومِ، فَقَدِ اقْتَبَسَ شُعْبَةً مِنَ السِّحْرِ، زَادَ مَا زَادَ**». رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَإِسْنَادُهُ صَحِيحٌ. وَلِلنَّسَائِيِّ مِنْ حَدِيثِ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ: «**مَنْ عَقَدَ عُقْدَةً ثُمَّ نَفَثَ فِيهَا فَقَدْ سَحَرَ، وَمَنْ سَحَرَ فَقَدْ أَشْرَكَ، وَمَنْ تَعَلَّقَ شَيْئًا وُكِلَ إِلَيْهِ**».

وَعَنِ ابْنِ مَسْعُودٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «**أَلَا هَلْ أُنَبِّئُكُمْ مَا الْعَضْهُ؟ هِيَ: النَّمِيمَةُ، الْقَالَةُ بَيْنَ النَّاسِ**» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

وَلَهُمَا عَنِ ابْنِ عُمَرَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «**إِنَّ مِنَ الْبَيَانِ لَسِحْرًا**».

24- Chapitre qui expose certaines sortes de sorcellerie

Ahmad dit: *Muhammad Ibn Ja'far* nous rapporte: *'Awf* nous rapporte d'après *Hayyân Ibn al-'Alâ*: *Qatan Ibn Qabîsa* nous rapporte d'après son père qu'il a entendu le Prophète ﷺ dire: «La *'iyâfa*, le *tarq* et l'augure relèvent de l'œuvre du démon (le *Jibt*).».[258]

'Awf explique: «La *'iyâfa* est le fait d'effrayer les oiseaux, le *tarq* de tracer des traits sur le sol et quant au *jibt*, *al-Hasan* dit: "C'est le sifflement du démon"».[259] La chaîne de transmission est bonne. *Abû Dâwud*, *al-Nasâ'î* et *Ibn Hibbân* dans son *sahîh* ont rapporté la partie qui est la

---

(258) Rapporté par *Ahmad* (t.3 p.477) et (t.5 p.60), *Abû Dâwud* n°3907 et 3908, *At-Tabarânî* dans *al-kabîr* n°941-945, *al-Baghawî* dans *sharh A-sunna* n°3256, *al-Bayhaqî* (t.8 p.369) et *Ibn Hibbân* dans son *sahîh* n°6098. *An-Nawawî* رحمه الله dit dans *riyâd As-Sâlihîn* n°1679: «Rapporté par *Abû Dâwud* avec une chaîne de transmission fiable». *Al-Albânî* dit dans la marge: «C'est ce qu'il dit. Mais il y a *Hibbân Ibn al-'Alâ'* qui est inconnu». Voir la vérification d'*al-halâl* (p.299).

(259) C'est ainsi dans l'original. Chez *Ahmad* (t.5 p.60), on trouve: «C'est le diable». D'après *Ibn 'Abbâs* رضي الله عنهما: «Lorsque le Prophète ﷺ libéra La Mecque, *Iblîs* siffla pour regrouper ses soldats et dit: "N'espérez plus que la communauté de *Muhammad* retourne au polythéisme après ce jour-ci. Mais troublez-les dans leur religion et répandez parmi eux les lamentations"». Rapporté par *At-Tabarânî* dans *al-kabîr* n°12318. *Al-Haythamî* dit dans *al-majma'* (t.3 p.16): «Rapporté par *At-Tabarânî* dans *al-kabîr* et ses narrateurs sont jugés crédibles».

parole du Prophète ﷺ.

Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

> *«Quiconque apprend une branche de l'astrologie, a certes appris une branche de la sorcellerie. Plus il apprend, plus il s'enfonce».*(260) *Abû Dâwud* et la chaîne de transmission est authentique.

Al-Nasâ'î rapporte ce *hadith* d'*Abû Hurayra* رضي الله عنه:

> *«Quiconque fait un noeud, puis souffle dessus aura commis la sorcellerie, et quiconque la commet a certes associé. Quiconque s'attache à quelque chose sera abandonné à celle-ci».*(261)

Ibn Mas'ûd رضي الله عنه rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

> *«Ne vous informerai-je pas de ce qu'est le mensonge? C'est la calomnie, colporter les propos des uns sur les autres».*(262) *Muslim*

Tous deux rapportent d'après *Ibn 'Umar* رضي الله عنهما que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

> *«Certes, une certaine forme d'éloquence ressemble à la sorcellerie».*(263)



(260) Rapporté par *Ahmad* (t.1 p.311), *Abû Dâwud* n°3905, *Ibn Mâjah* n°3726, *al-Bayhaqî* dans *al-kubrâ* (t.8 pp.138–139) et *At-Tabarânî* dans *al-kabîr* n°11278. *An-Nawawî* dit dans *riyâd As-Sâlihîn* n°1680: «Rapporté par *Abû Dâwud* par une chaîne de transmission authentique» *Al-Albânî* l'authentifie dans son *sahîh al-jâmi'* n°6074.

(261) *An-Nasâ'î* n°4076. *Al-Albânî* le juge faible dans *da'îf al-jâmi'* n°5702.

(262) Rapporté par *Muslim* n°2606.

(263) Rapporté par *al-Bukhârî* n°5146.

Chapitre

بَابُ بَيَانِ شَيْءٍ مِنْ أَنْوَاعِ السِّحْرِ

qui expose certaines sortes de sorcellerie

Le fait d'incorporer la sorcellerie dans les chapitres du *tawhîd* trouve sa raison dans le fait que nombre de ses catégories ne s'illustrent que par le polythéisme et la sollicitation des âmes diaboliques pour atteindre les buts du sorcier. Ainsi, le serviteur ne réalise le *tawhîd* que si délaisse la sorcellerie dans son ensemble, que ce soit peu ou prou.

C'est pour cela que le Législateur le compare au polythéisme.[264]En effet, la sorcellerie entre dans le polythéisme selon deux points de vue:

- premièrement: le recours aux diables et l'attachement à eux. Il peut se rapprocher d'eux à travers ce qu'ils aiment afin qu'ils le servent et accomplissent sa demande;
- deuxièmement: la prétention de la connaissance de l'invisible et la prétention de partager ce savoir avec Allah, en empruntant toute voie y conduisant. Cela fait partie des branches du polythéisme et de la mécréance.

(264) On rapporte à ce propos le *hadith* d' *Abû Hurayra* ﵁: Le Messager d' Allah ﷺ a dit:

مَنْ عَقَدَ عُقْدَةً ثُمَّ نَفَثَ فِيهَا فَقَدْ سَحَرَ، وَمَنْ سَحَرَ فَقَدْ أَشْرَكَ، وَمَنْ تَعَلَّقَ شَيْئًا وُكِلَ إِلَيْهِ.

«Quiconque fait un noeud, puis souffle dessus aura commis la sorcellerie, et quiconque la commet a certes associé. Quiconque s'attache à quelque chose sera abandonné à celle-ci» An-Nasâ'î n°4076. *Al-Albânî* le jugé faible dans *da'îf al-jâmi'* n°5702.

Elle inclut également des agissements illicites et des actes horribles comme le meurtre, la séparation entre deux amoureux, l'éloignement, le rapprochement, l'aliénation mentale... Ce sont là parmi les plus viles interdits et cela relève du polythéisme et de ses moyens. C'est pourquoi il incombe d'exécuter le sorcier en raison de sa grande nuisance et de la corruption qu'il cause.

Parmi les façons de causer du tort aux autres, on trouve la calomnie. En effet, comme la sorcellerie, elle a pour dessein de séparer les gens, d'altérer les coeurs des amoureux et d'y semer des maux.

La sorcellerie compte divers types et degrés et certains sont pires et plus viles que d'autres.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: أَنَّ الْعِيَافَةَ وَالطَّرْقَ وَالطِّيَرَةَ مِنَ الْجِبْتِ.

الثَّانِيَةُ: تَفْسِيرُ الْعِيَافَةِ، وَالطَّرْقِ، وَالطِّيَرَةِ.

الثَّالِثَةُ: أَنَّ عِلْمَ النُّجُومِ نَوْعٌ مِنَ السِّحْرِ.

الرَّابِعَةُ: أَنَّ العَقْدَ مَعَ النَّفْثِ مِنْ ذَلِكَ.

الْخَامِسَةُ: أَنَّ النَّمِيمَةَ مِنْ ذَلِكَ.

السَّادِسَةُ: أَنَّ مِنْ ذَلِكَ بَعْضُ الْفَصَاحَةِ.

Ce chapitre expose les points suivants;

1. La *'iyâfa*, le *tarq* et l'augure relèvent du *Jibt*.
2. L'explication de la *'iyâfa*(265), du *tarq*(266)et de l'augure.(267)
3. L'astrologie est une sorte de sorcellerie.
4. De même que le fait de faire un noeud et d'y souffler.(268)
5. De même que la calomnie.(269)
6. De même que certaines formes d'éloquence.(270)

---

(265) *Ibn al-Athîr* رحمه الله dit dans *An-Nihâya* (t.3 p.330): «La *'iyâfa* consiste à effrayer les oiseaux et à tirer un bon présage dans leurs noms, leurs sons ou leurs chemins. C'était une coutume arabe très répandue et citée abondamment dans leurs poèmes».

(266) *Ibn al-Athîr* رحمه الله dit dans *An-Nihâya* (t.3 p.121): «Le *tarq*, c'est ce que font les femmes en frappant les pierres. Ou bien: tracer des lignes au sol».

(267) Ce sujet sera traité après deux chapitres.

(268) *Al-Bukhârî* رحمه الله dit dans le livre de la médecine, chapitre de la sorcellerie: «Du verset:

﴿ وَمِن شَرِّ ٱلنَّفَّٰثَٰتِ فِى ٱلْعُقَدِ ﴿٤﴾ ﴾ [الفلق: ٤]

﴾***contre le mal de celles qui soufflent sur les noeuds***﴿ [Al-Falaq: 4] celles qui soufflent sont les sorcières».

(269) Le Messager d'Allah ﷺ a dit:

لَا يَدْخُلُ الْجَنَّةَ نَمَّامٌ.

«Aucun calomniateur n'entrera au Paradis!» Al-Bukhârî n°6056 et *Muslim* n°105. *Yahyâ Ibn Abî Kathîr* explique: «Le calomniateur nuit en un instant comme le magicien ne peut le faire en un mois». Les calomniateurs sont les voleurs de l'amour. Ils sont parmi les pires gens, conformément au *hadith* du Messager d'Allah ﷺ:

تَجِدُ مِنْ شَرِّ النَّاسِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ عِنْدَ اللهِ ذَا الْوَجْهَيْنِ، الَّذِي يَأْتِي هَؤُلَاءِ بِوَجْهٍ، وَهَؤُلَاءِ بِوَجْهٍ.

«Vous trouverez que parmi les pires gens, il y a celui qui a deux visages, celui qui se présente à ceux-ci avec un visage et à ceux-là avec un visage différent» Al-Bukhârî n°6058 et *Muslim* n°2526.

(270) Si l'éloquence, la rhétorique et le discours sont utilisés pour faire disparaitre

٢٥- بَابُ
مَا جَاءَ فِي الْكُهَّانِ وَنَحْوِهِمْ

رَوَى مُسْلِمٌ فِي صَحِيحِه عَنْ بَعْضِ أَزْوَاجِ النَّبِيِّ ﷺ، عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: **«مَنْ أَتَى عَرَّافًا، فَسَأَلَهُ عَنْ شَيْءٍ فَصَدَّقَهُ لَمْ تُقْبَلْ لَهُ صَلَاةٌ أَرْبَعِينَ يَوْمًا»**.

وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ -رَضِيَ اللهُ عَنْهُ-، عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: **«مَنْ أَتَى كَاهِنًا، فَصَدَّقَهُ بِمَا يَقُولُ، فَقَدْ كَفَرَ بِمَا أُنْزِلَ عَلَى مُحَمَّدٍ ﷺ»** رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ.

وَلِلْأَرْبَعَةِ وَالْحَاكِمِ، وَقَالَ: صَحِيحٌ عَلَى شَرْطِهِمَا، عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ: **«مَنْ أَتَى عَرَّافًا، أَوْ كَاهِنًا فَصَدَّقَهُ بِمَا يَقُولُ، فَقَدْ كَفَرَ بِمَا أُنْزِلَ عَلَى مُحَمَّدٍ ﷺ»**. وَلِأَبِي يَعْلَى بِسَنَدٍ جَيِّدٍ عَنِ ابْنِ مَسْعُودٍ مِثْلُهُ مَوْقُوفًا.

---

la vérité et éclipser ses signes, et mettre en avant le faux et ses signes, alors c'est condamnable et interdit. L'auteur est coupable et exposé au châtiment, conformément au *hadith* du Messager d'Allah ﷺ:

إِنَّكُمْ تَخْتَصِمُونَ إِلَيَّ، وَلَعَلَّ بَعْضَكُمْ أَلْحَنُ بِحُجَّتِهِ مِنْ بَعْضٍ، فَمَنْ قَضَيْتُ لَهُ بِحَقِّ أَخِيهِ شَيْئًا، بِقَوْلِهِ: فَإِنَّمَا أَقْطَعُ لَهُ قِطْعَةً مِنَ النَّارِ فَلَا يَأْخُذْهَا.

«Vous portez vos litiges devant moi, mais il se peut que l'un d'entre vous expose mieux son argument qu'un autre. Je juge alors en sa faveur selon ce que j'entends de lui. Celui à qui j'attribue une part du droit de son frère, qu'il ne le prenne pas! Car je n'aurai fait que lui octroyer une part de l'Enfer» Al-Bukhârî n°2680 et *Muslim* n°1713.

وَعَنْ عِمْرَانَ بْنِ حُصَينٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ مَرْفُوعًا: «**لَيْسَ مِنَّا مَنْ تَطَيَّرَ، أَوْ تُطُيِّرَ لَهُ، أَوْ تَكَهَّنَ أَوْ تُكُهِّنَ لَهُ، أَوْ سَحَرَ أَوْ سُحِرَ لَهُ، وَمَنْ أَتَى كَاهِنًا فَصَدَّقَهُ بِمَا يَقُولُ، فَقَدْ كَفَرَ بِمَا أُنْزِلَ عَلَى مُحَمَّدٍ** صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ». رَوَاهُ الْبَزَّارُ بِإِسْنَادٍ جَيِّدٍ. وَرَوَاهُ الطَّبَرَانِيُّ فِي الْأَوْسَطِ بِإِسْنَادٍ حَسَنٍ، مِنْ حَدِيثِ ابْنِ عَبَّاسٍ دُونَ قَوْلِهِ: «وَمَنْ أَتَى». إِلَى آخِرِهِ.

قَالَ الْبَغَوِيُّ: الْعَرَّافُ الَّذِي يَدَّعِي مَعْرِفَةَ الْأُمُورِ بِمُقَدِّمَاتٍ يُسْتَدَلُّ بِهَا عَلَى الْمَسْرُوقِ وَمَكَانِ الضَّالَّةِ وَنَحْوِ ذَلِكَ، وَقِيلَ هُوَ: الْكَاهِنُ. وَالْكَاهِنُ: هُوَ الَّذِي يُخْبِرُ عَنِ الْمُغَيَّبَاتِ فِي الْمُسْتَقْبَلِ. وَقِيلَ: الَّذِي يُخْبِرُ عَمَّا فِي الضَّمِيرِ.

وَقَالَ أَبُو الْعَبَّاسِ ابْنُ تَيْمِيَّةَ: الْعَرَّافُ: اسْمٌ لِلْكَاهِنِ وَالْمُنَجِّمِ وَالرَّمَّالِ وَنَحْوِهِمْ مِمَّنْ يَتَكَلَّمُ فِي مَعْرِفَةِ الْأُمُورِ بِهَذِهِ الطُّرُقِ.

وَقَالَ ابْنُ عَبَّاسٍ فِي قَوْمٍ يَكْتُبُونَ «أَبَا جَادٍ» وَيَنْظُرُونَ فِي النُّجُومِ: مَا أَرَى مَنْ فَعَلَ ذَلِكَ لَهُ عِنْدَ اللَّهِ مِنْ خَلَاقٍ.



25- Chapitre sur les devins et leurs semblables

Muslim rapporte dans son *sahîh* d'après une épouse du Prophète ﷺ, d'après le Prophète ﷺ:

> *«Quiconque va voir un devin, l'interroge sur quoi que ce soit et croit en ses paroles, sa prière ne sera pas acceptée pendant quarante jours».*(271)

Abû Hurayra رضي الله عنه rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

> *«Quiconque va voir un devin et croit en ce qu'il dit, a certes mécru en ce qui a été révélé à Muhammad ﷺ».*(272) *Abû Dâwud.*

Les quatre(273) rapportent, ainsi qu'*al-Hâkim* - qui déclare: «C'est authentique selon les normes des deux - d'après *Abû Hurayra*:

> *«Quiconque va voir un devin ou un voyant et croit en ce qu'il dit, a certes mécru en ce qui a été révélé à Muhammad ﷺ».*(274) *Abû Ya'lâ* rapporte la même parole d'après *Ibn*

---

(271) *Muslim* n°2230 sans: «et croit en ses paroles». On le retrouve chez *Ahmad* dans le *musnad* (t.4 p.68) (t.5 p.380). *Al-Albânî* le juge authentique dans *sahîh al-jâmi'* n°5940).

(272) *Abû Dâwud* n°3904. *Al-Albânî* le juge authentique dans *sahîh al-jâmi'* n°5942.

(273) Il figure, en ces termes, chez At-Tirmidhi et Ibn Mâja.

(274) Rapporté par *At-Tirmidhî* n°135, *Ibn Mâjah* n°639, *Ahmad* (t.2 p.321), *al-*

Mas'ûd avec une bonne chaîne de transmission *mawqûf*.[275]

'Imrân Ibn Husayn ﵁ rapporte en le faisant remonter au Prophète ﷺ:

> *«N'est pas de nous celui qui pratique l'augure ou pour qui on la pratique, celui qui pratique la voyance ou pour qui on la pratique, celui qui pratique la sorcellerie ou pour qui on la pratique. Et quiconque va voir un devin et croit en ce qu'il dit, a certes mécru en ce qui a été révélé à Muhammad* ﷺ».[276] *Al-Bazzâr* avec une bonne[277] chaîne de transmission et par *At-Tabarânî dans al-awsat* avec une chaîne fiable selon le *hadith d'Ibn 'Abbâs* sans: «*Et quiconque va voir...*» jusqu'à la fin.[278]

Hâkim (t.1 p.8) et *al-Bayhaqî* dans *As-Sunan al-kubrâ* (t.7 p.321). *Al-Hâkim* dit: «C'est authentique selon les normes des deux *cheikhs*, mais ils ne l'ont pas rapporté»; *Adh-Dhahabî* l'approuve. *Al-Albânî* le juge authentique dans *sahîh al-jâmi'* n°5939.

(275) Rapporté par *Abû Ya'lâ* n°5408. *Al-Haythamî* dit dans *majma' Az-Zawâ'id* (t.5 p.121): «Rapporté par *At-Tabarânî* dans *al-kabîr* et *al-awsat*, sauf qu'il dit: "et croit en lui". La narration d'*al-Bazzâr* est également ainsi. Les narrateurs d'*al-kabîr* et d'*al-Bazzâr* sont crédibles». Ensuite, après avoir citer la narration de *'Abd Allah Ibn Mas'ûd*, il dit: «Rapporté par *al-Bazzâr* et ses narrateurs sont ceux du *sahîh*, sauf *Hubayra Ibn Maryam* qui est crédible».

(276) Rapporté par *At-Tabarânî* dans *al-kabîr* n°355. *Al-Haythamî* dit dans *al-majma'* (t.5 p.120): «Rapporté par *al-Bazzâr* et ses narrateurs sont ceux du *sahîh*, sauf *Ishâq Ibn Ar-Rabî'* qui est crédible». *Al-Albânî* le juge authentique dans *sahîh al-jâmi'* n°5435.

(277) *Al-Mundhiri* l'a mentionné dans *At-Targhîb wa At-Tarhîb* (4/52), puis il a dit: *Al-Bazzâr* l'a rapporté avec une chaîne de transmission satisfaisante.

(278) *Al-Haythamî* dit dans *majma' Az-Zawâ'id* (t.5 p.120): «Rapporté par *al-Bazzâr* et *At-Tabarânî* dans *al-awsat*. Il comporte *Zam'a Ibn Sâlih* qui est faible».

Al-Baghawî explique:

> *«Le 'arrâf est celui qui prétend connaître les choses par le biais d'éléments qu'il utilise pour désigner l'endroit où se trouve un objet volé ou une bête que l'on a perdue, etc. On dit aussi qu'il s'agit du kâhin. C'est celui qui informe de l'avenir. On dit aussi que c'est celui qui informe de ce qui est dans le coeur».*

Abû al-'Abbâs Ibn Taymiyyah dit:

> *«Le 'arrâf est un nom qui désigne le devin, l'astrologue, celui qui lit dans le sable et leurs semblables parmi ceux qui prétendent connaître les choses par ces procédés».*

Ibn 'Abbâs a dit à propos de gens qui écrivent *abâ jâd* et lisent dans les étoiles:

> *«Je ne pense pas que celui qui fait cela aura une quelconque part auprès d'Allah».*(279)



(279) On rapporte à ce propos un *hadith* qui remonte au Prophète ﷺ: *«Il se peut que celui enseigne aux gens les lettres abâ jâd et qui s'adonne à l'astrologie n'ait aucune part auprès d'Allah le Jour de la Résurrection». At-Tabarânî* dans *al-kabîr* n°10980. *Al-Haythamî* dit dans *al-majma'* (t.5 p.120): «Rapporté par *At-Tabarânî, mais il comporte Khâlid Ibn Yazîd al-'Umarî qui est un menteur». Al-Albânî* le juge faible dans *da'îf al-jâmi'* n°3092 et dit dans *As-Silsila Ad-Da'îfa* n°417: «Il est forgé». *Al-Fayrûzâbâdî* رحمه الله dit dans *al-qâmûs* (p 275): «Ils sont tombés dans *abâ jâd*, c'est-à-dire dans le mensonge».

Chapitre
بَابُ مَا جَاءَ فِي الْكُهَّانِ وَنَحْوِهِمْ
sur les devins et leurs semblables

C'est-à-dire tous ceux qui prétendent connaître, d'une manière ou d'une autre, l'invisible. Or, c'est Allah Seul qui en détient la connaissance. Celui qui prétend s'associer Allah en cela, que ce soit par l'astrologie, la divination ou autre, ou croit celui qui le prétend, a alors attribué à Allah un associé dans l'une de Ses spécificités et démenti Allah et Son Messager ﷺ.

La divination, en grande partie liée aux diables, ne manque pas de polythéisme et de rapprochement à des intermédiaires avec lesquels on s'aide pour prétendre connaître l'invisible. Cela relève du polythéisme dans le sens où on prétend s'associer à Allah dans Son savoir qui Lui est spécifique ou dans le sens où on se rapproche d'un autre qu'Allah.

Ce chapitre consiste en ce que le Législateur éloigne les créatures des affabulations qui corrompent la religion et la raison.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: لَا يَجْتَمِعُ تَصْدِيقُ الْكَاهِنِ مَعَ الْإِيمَانِ بِالْقُرْآنِ.

الثَّانِيَةُ: التَّصْرِيحُ بِأَنَّهُ كُفْرٌ.

الثَّالِثَةُ: ذِكْرُ مَنْ تُكُهِّنَ لَهُ.

الرَّابِعَةُ: ذِكْرُ مَنْ تُطُيِّرَ لَهُ.

الْخَامِسَةُ: ذِكْرُ مَنْ سُحِرَ لَهُ.

السَّادِسَةُ: ذِكْرُ مَنْ تَعَلَّمَ أَبَا جَادٍ.

السَّابِعَةُ: ذِكْرُ الْفَرْقِ بَيْنَ الْكَاهِنِ وَالْعَرَّافِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. Croire au voyant n'est pas compatible avec le fait de croire au Coran.
2. Il est dit clairement que c'est de la mécréance.
3. La mention de celui pour qui on pratique la voyance.
4. La mention de celui pour qui on pratique l'augure.
5. La mention de celui pour qui on pratique la sorcellerie.
6. La mention de celui qui apprend *abâ jâd*.
7. La différence entre le *kâhin* et le *'arrâf.*[280]



---

(280) *Ibn al-Athîr* رحمه الله dit dans *An-Nihâya* (t.4 pp.214-215): «Le *kâhin* est celui qui informe des événements qui auront lieu dans le futur et qui prétend connaître les secrets. Il y avait des devins parmi les Arabes comme *Shaqq*, S*utayh* et d'autres. Certains prétendaient avoir des *djinns* à leur service et une vision qui leur donnait les informations. D'autres prétendaient connaître des choses à travers des prémisses et des causes que l'on déduit de la parole, de l'état et de l'action de la personne interrogée. Ils le qualifiaient alors de voyant, qui prétendait connaitre où se trouvait un objet volé, une bête perdue et autres».

٢٦- بَابُ
مَا جَاءَ فِي النُّشْرَةِ

عَنْ جَابِرٍ: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ سُئِلَ عَنِ النُّشْرَةِ؟ فَقَالَ: «**هِيَ مِنْ عَمَلِ الشَّيْطَانِ**» رَوَاهُ أَحْمَدُ بِسَنَدٍ جَيِّدٍ، وَأَبُو دَاوُدَ. وَقَالَ: سُئِلَ أَحْمَدُ عَنْهَا؟ فَقَالَ: ابْنُ مَسْعُودٍ يَكْرَهُ هَذَا كُلَّهُ.

وَفِي «الْبُخَارِيِّ» عَنْ قَتَادَةَ: قُلْتُ لِابْنِ الْمُسَيِّبِ: رَجُلٌ بِهِ طِبٌّ أَوْ يُؤْخَذُ عَنِ امْرَأَتِهِ أَيُحَلُّ عَنْهُ أَوْ يُنْشَرُ؟ قَالَ: لَا بَأْسَ بِهِ، إِنَّمَا يُرِيدُونَ بِهِ الْإِصْلَاحَ، فَأَمَّا مَا يَنْفَعُ فَلَمْ يُنْهَ عَنْهُ. انْتَهَى. وَرُوِيَ عَنِ الْحَسَنِ أَنَّهُ قَالَ: لَا يَحُلُّ السِّحْرَ إِلَّا سَاحِرٌ.

قَالَ ابْنُ الْقَيِّمِ: النُّشْرَةُ حَلُّ السِّحْرِ عَنِ الْمَسْحُورِ، وَهِيَ نَوْعَانِ:

إِحْدَاهُمَا: حَلٌّ بِسِحْرٍ مِثْلِهِ، وَهُوَ الَّذِي مِنْ عَمَلِ الشَّيْطَانِ، وَعَلَيْهِ يُحْمَلُ قَوْلُ الْحَسَنِ، فَيَتَقَرَّبُ النَّاشِرُ وَالْمُنْتَشَرُ إِلَى الشَّيْطَانِ بِمَا يُحِبُّ، فَيُبْطِلُ عَمَلَهُ عَنِ الْمَسْحُورِ.

وَالثَّانِي: النُّشْرَةُ بِالرُّقْيَةِ وَالتَّعَوُّذَاتِ وَالْأَدْوِيَةِ وَالدَّعَوَاتِ الْمُبَاحَةِ، فَهَذَا جَائِزٌ.

26- Chapitre sur *la Nuchra* (la conjuration)[281]

Jâbir rapporte qu'on interrogea le Messager d'Allah ﷺ au sujet de la conjuration, il dit: «Elle relève de l'oeuvre du démon»[282]. *Ahmad* avec une bonne chaîne de transmission et *Abû Dâwud* qui dit: «On interrogea *Ahmad* à son sujet et il répondit: "*Ibn Mas'ûd* détestait tout cela"».

Chez *al-Bukhârî*, *Qatâda* rapporte: «Je dis à *Ibn al-Musayyib*: "Un homme qui est atteint d'un sort ou qui est détourné de sa femme, peut-on défaire le sort ou le conjurer?" Il répondit: "Il n'y a aucun mal, ils ne veulent que le bien; ce qui est bénéfique n'a pas été interdit"».[283] Et on rapporte d'après *al-Hasan*: «Seul un sorcier défait un sort».

Ibn al-Qayyim dit: «La *nushra* est le fait de défaire le sort d'un envoûté et elle est de deux sortes:

- **la première**: défaire le sort par un sort semblable. C'est ce type qui relève de l'oeuvre du démon et c'est ainsi que l'on doit comprendre la parole d'*al-Hasan*. Le conjurateur et l'envoûté

---

(281) La *nushra* est un désenvoûtement par lequel on traite le possédé et le malade.

(282) Rapporté par *Ahmad* (t.3 p.294) et *Abû Dâwud* n°3868. Al-Hāfiz *Ibn Hajar* dans *al-fath* (t.10 p.233): «*Ahmad* et *Abû Dâwud* le rapportent de manière continue avec une chaîne de transmission fiable d'après *Jâbir*».

(283) Rapporté par *al-Bukhârî* de façon *mu'allaq* dans le livre de la médecine, chapitre: peut-on défaire la sorcellerie?

se rapprochent du démon par ce qu'il désire, et celui-ci annule le sort qui touche l'envoûté;

- **la deuxième**: la *nushra* faite par la *ruqya*, les paroles protectrices, les remèdes et les invocations permises. Ceci est autorisé.



Chapitre

بَابُ مَا جَاءَ فِي النُّشْرَةِ

sur la *Nuchra* (la conjuration)

C’est le fait de défaire le sort d’une personne envoûtée. Dans ce chapitre, l’auteur mentionne les propos d’*Ibn al-Qayyim* qui détaillent ce qui est permis et interdit, ce qui est suffisant.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: النَّهْيُ عَنِ النُّشْرَةِ.

الثَّانِيَةُ: الْفَرْقُ بَيْنَ الْمَنْهِيِّ عَنْهُ وَالْمُرَخَّصِ فِيهِ مِمَّا يُزِيلُ الْإِشْكَالَ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'interdiction de la conjuration.

2. L'explication de la différence entre ce qui est permis et ce qui est interdit d'une façon qui dissipe toute problématique.(284)



(284) *Al-Hāfiz Ibn Hajar* رحمه الله dit dans *al-fath* (t.10 p.233): «*Ibn al-Jawzî* dit: "La *nushra* est le désenvoûtement de la sorcellerie de l'ensorcelé. Or n'y arrive pratiquement que celui qui connaît la sorcellerie. On a interrogé *Ahmad* à propos de celui qui désenvoûte l'ensorcelé, il a répondu: "Il n'y a pas de mal". C'est l'opinion adoptée. On répond au *hadith* et à la tradition soulignant que la *nushra* relève de l'oeuvre du démon en disant que cela fait référence à sa pratique de base, mais le statut varie selon l'intention. Ainsi, celui qui désire le bien, ce sera du bien, sinon c'est mal. D'autre part, la restriction rapportée d'après *al-Hasan* n'est pas à prendre au pied de la lettre, parce qu'on peut la défaire par la *ruqya*, les invocations et les demandes de protection. Toutefois, cela sous-entend que la *nushra* est de deux types».

٢٧-بَابُ
مَا جَاءَ فِي التَّطَيُّرِ

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿أَلَآ إِنَّمَا طَٰٓئِرُهُمْ عِندَ ٱللَّهِ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ۝١٣١﴾ [الأعراف: ١٣١]، وَقَوْلِهِ: ﴿قَالُواْ طَٰٓئِرُكُم مَّعَكُمْ﴾ [يس: ١٩].

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رضي الله عنه، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ قَالَ: «**لَا عَدْوَى، وَلَا طِيَرَةَ، وَلَا هَامَةَ، وَلَا صَفَرَ**». أَخْرَجَاهُ. زَادَ مُسْلِمٌ: «**وَلَا نَوْءَ وَلَا غُولَ**». وَلَهُمَا عَنْ أَنَسٍ، قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «**لَا عَدْوَى، وَلَا طِيَرَةَ، وَيُعْجِبُنِي الْفَأْلُ**» قَالُوا: وَمَا الْفَأْلُ؟ قَالَ: «**الْكَلِمَةُ الطَّيِّبَةُ**». وَلِأَبِي دَاوُدَ بِسَنَدٍ صَحِيحٍ عَنْ [عُرْوَةَ] بْنِ عَامِرٍ قَالَ: ذُكِرَتِ الطِّيَرَةُ عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: «**أَحْسَنُهَا الْفَأْلُ، وَلَا تَرُدُّ مُسْلِمًا، فَإِذَا رَأَى أَحَدُكُمْ مَا يَكْرَهُ، فَلْيَقُلْ: اللَّهُمَّ لَا يَأْتِي بِالْحَسَنَاتِ إِلَّا أَنْتَ، وَلَا يَدْفَعُ السَّيِّئَاتِ إِلَّا أَنْتَ، وَلَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِكَ**». وَلَهُ مِنْ حَدِيثِ ابْنِ مَسْعُودٍ مَرْفُوعًا: «**الطِّيَرَةُ شِرْكٌ، الطِّيَرَةُ شِرْكٌ، وَمَا مِنَّا إِلَّا، وَلَكِنَّ اللَّهَ يُذْهِبُهُ بِالتَّوَكُّلِ**» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ وَالتِّرْمِذِيُّ وَصَحَّحَهُ، وَجَعَلَ آخِرَهُ مِنْ قَوْلِ ابْنِ مَسْعُودٍ.

وَلِأَحْمَدَ مِنْ حَدِيثِ ابْنِ عَمْرٍو: «**مَنْ رَدَّتْهُ الطِّيَرَةُ عَنْ حَاجَتِهِ، فَقَدْ أَشْرَكَ**» قَالُوا: فَمَا كَفَّارَةُ ذَلِكَ؟ قَالَ: «**أَنْ تَقُولَ: اللَّهُمَّ لَا خَيْرَ إِلَّا خَيْرُكَ، وَلَا طَيْرَ إِلَّا طَيْرُكَ، وَلَا إِلَهَ غَيْرُكَ**». وَلَهُ مِنْ حَدِيثِ الْفَضْلِ بْنِ عَبَّاسٍ: «**إِنَّمَا الطِّيَرَةُ مَا أَمْضَاكَ أَوْ رَدَّكَ**».

27- Chapitre sur l'augure

Allah le Très-Haut dit:

﴿أَلَآ إِنَّمَا طَٰٓئِرُهُمْ عِندَ ٱللَّهِ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿١٣١﴾﴾ [الأعراف: ١٣١]

﴾***Leur sort n'est qu'auprès d'Allah, mais la plupart d'entre eux ne savent pas***﴿ [Al-Araf: 131]

﴿قَالُواْ طَٰٓئِرُكُم مَّعَكُمْ﴾ [يس: ١٩]

﴾***Ils dirent: «Votre mauvais présage est avec vous-mêmes»***﴿[Ya-Sin.: 19].

Abû Hurayra ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit: «*Il n'y a ni contagion, ni augure, ni hibou, ni Safar*».[285]Les deux *cheikhs*; *Muslim* ajoute: «ni astre ni goule». [286]

Tous deux rapportent d'après Anas ﷺ que le Messager d'Allah ﷺ a dit: «*Il n'y a ni contagion, ni augure et l'optimisme me plaît*». Ils dirent: «Qu'est-ce que l'optimise?» Il répondit: «La bonne parole».[287]

---

(285) Rapporté par *al-Bukhârî* n°5707 et *Muslim* n°2220.

(286) Rapporté par *Muslim* n°2202.

(287) Rapporté par *al-Bukhârî* n°5776 et *Muslim* n°2224.

Abû Dâwud rapporte avec une chaîne de transmission authentique d'après [*'Urwa*] *Ibn 'Âmir*[288]: «On mentionna l'augure auprès du Messager d'Allah ﷺ qui dit:

> *"La meilleure partie en est l'optimisme; et elle n'empêche pas le musulman de mener ses projets à bien. Lorsque l'un d'entre vous voit ce qu'il déteste, qu'il dise: "Ô Allah, nul autre que Toi n'apporte les bonnes choses et nul autre que Toi ne repousse les mauvaises choses, il n'y a de force et ni de puissance qu'en Toi"».*[289]

Il rapporte aussi selon le *hadith d'Ibn Mas'ûd* qui le fait remonter au Prophète ﷺ:

> «*L'augure est du polythéisme, l'augure est du polythéisme et personne d'entre nous n'en est épargné, mais Allah le dissipe par la confiance (tawakkul)*»[290] Abû Dâwud et *At-Tirmidhî* qui l'authentifie et considère la dernière partie comme étant la parole d'Ibn Mas'ûd.[291]

---

(288) Dans des copies du *kitâb At-Tawhîd*, on trouve *'Uqba*. Mais ce qui est correct est ce qui est inscrit dans les sources de référencement.

(289) Rapporté par *Abû Dâwud* n°3919, *Ibn As-Sunnî* dans *'amal al-yawm wal-layla* n°293 et *al-Bayhaqî* dans *al-kubrâ* (t.8 p.139). *Al-Albânî* dit dans *al-silisla Ad-Da'îfa* n°1619: «La chaîne de transmission est faible, sauf qu'il cite *'Uqba Ibn 'Âmir al-Juhanî* au lieu de *'Urwa Ibn 'Âmir*. Je pense qu'il s'agit d'une erreur faite par certains narrateurs». Il le juge faible également dans *da'îf al-jâmi'* n°199.

(290) Rapporté par *Abû Dâwud* n°3910, *At-Tirmidhî* n°1614 et *Ibn Mâjah* n°3538. *At-Tirmidhî* dit: «C'est un *hadith* fiable authentique».

(291) *Ibn al-Athîr* رحمه الله dit dans *An-Nihâya* (t.3 p.152): «Il est dit que: "Personne d'entre nous n'en est épargné" est la parole d'*Ibn Mas'ûd* qui l'a intercalée dans le *hadith*. L'augure relève du polythéisme, parce qu'ils croyaient que cela leur procurait un bien ou repoussait un mal s'ils agissaient en conformité. C'est comme s'ils associaient l'augure à Allah. Quand il dit: "mais Allah le dissipe par la confiance", cela veut dire: quand l'augure lui traverse l'esprit, qu'il place sa confiance en Allah et s'en remet à Lui sans mettre en

A<u>h</u>mad rapporte selon le *<u>h</u>adith* d' *Ibn 'Amr:* «Celui qui renonce à son affaire à cause de l' augure a certes associé». Ils dirent: «Quelle en est l' expiation?» Il répondit: «C' est de dire: "Ô Allah, il n' est de bien que Ton bien, il n' est de sort que le Tien et il n' est de divinité qui mérite d' être adorée en dehors de Toi.»!"»(292)

Il rapporte également selon le *<u>h</u>adith d' al-Fadl Ibn 'Abbâs*: «L' augure est seulement ce qui te fait avancer ou reculer».(293)



pratique sa pensée, Allah lui pardonne et ne la lui reproche pas». Cependant, pour *al-Albânî* ﷺ, dans *As-Silsila A<u>s</u>-<u>S</u>a<u>h</u>î<u>h</u>a* n°429, il n' y a pas d' intercalation. Il dit: «Cela signifie que cette partie du *<u>h</u>adith* est intercalée et ne remonte pas au Prophète ﷺ. C' est comme si c' était la raison pour laquelle *As-Suyûtî* ne l' a pas rapporté dans son intégralité. Il a plutôt rapporté la première phrase en s' appuyant sur les propos d' *Ibn Harb*. Le commentateur *al-Munâwî* dit: "Mais *Ibn al-Qattân* le reprend en disant que tout propos transmis dans un contexte n' accepte pas qu' on prétende l' intercalation, sauf s' il y a une preuve". Je dis: et ici nous n' avons aucune preuve de l' intercalation. Le *<u>h</u>adith* est donc authentique dans son intégralité».

(292) Rapporté par *A<u>h</u>mad* (t.2 p.220) et *Ibn As-Sunnî* dans *'amal al-yawm wal-layla* n°292. *Al-Haythamî* dit dans *al-majma'* (t.5 p.108): «Rapporté par *A<u>h</u>mad* et *At-Tabarânî*. Il comporte *Ibn Lahî'a* dont le *<u>h</u>adith* est fiable, mais il présente une faiblesse. Le reste des narrateurs sont crédibles». *Al-Albânî* le juge authentique dans *As-Silsila As-Sa<u>h</u>î<u>h</u>a* n°1065.

(293) Rapporté par *A<u>h</u>mad* (t.1 p.213) et il y a discontinuité, vu que *Maslama al-Juhanî* n' a pas entendu d' *al-Fadl.*

Chapitre
مَا جَاءَ فِي التَّطَيُّرِ

De l'augure

C' est le mauvais présage tiré des oiseaux, des noms, des expressions, des lieux et autres. Le Législateur a interdit l'augure et a blâmé ceux qui s'y adonnent; il aimait l'optimisme et détestait l'augure.

La différence entre les deux est que le bon optimisme n'entache ni la croyance de l'homme ni sa raison et le coeur ne s'attache pas à un autre qu'Allah. Au contraire, il a pour avantages de procurer enthousiasme, joie et renforcement moral dans l'obtention de desseins profitables.

Cela s'illustre ainsi: le serviteur prend la ferme décision de voyager, de se marier, de conclure un contrat ou n'importe quelle affaire d'importance. Puis, il voit dans cette affaire ce qui lui plaît ou il entend une parole qui lui plaît, comme: bien avisé, pas de danger, profit... Il en retire alors de l'optimisme et son désir de concrétiser cette affaire qu'il est résolu à mener grandit. Tout cela est bien et ne produit que du bien; il n'y a en cela aucune interdiction.

Quant à l'augure, c'est ceci: s'il est résolu à mener l'un de ces projets profitables dans sa religion ou sa vie, puis voit ou entend ce qui lui déplaît, cela agit sur son coeur de l'une de ces deux manières, dont l'une est plus grave que l'autre:

- **la première**: il répond favorablement à cette incitation et délaisse ce qu'il était résolu à faire ou le contraire, et il en retire un mauvais présage. Il se désiste donc face à la résolution qu'il avait prise. Celui-là, comme tu le vois, a attaché fortement son coeur à ce fait indésirable et a agi en conséquence. Ce fait

indésirable a affecté sa volonté, sa résolution et son action. Il ne fait aucun doute que, dans ce cas de figure, cela a agi sur sa foi et souillé son *tawhîd* et sa confiance en Allah. Ensuite, ne cherche même pas à savoir comment cette affaire va affaiblir son coeur et lui inspirer la crainte des créatures, comment il va s'attacher aux causes et autres éléments qui ne sont même pas des causes, et comment son coeur va cesser de s'attacher à Allah. Cela provient de la faiblesse du *tawhîd* et du *tawakkul* et est une des voies et des moyens du polythéisme, une affabulation destructrice pour la raison;

- **la deuxième**: il ne répond pas favorablement à cette incitation, mais elle engendre dans son coeur tristesse, inquiétude et tracas. Même si c'est moins grave que le premier cas de figure, il n'en reste pas moins que c'est un mal et une nuisance pour le serviteur, une faiblesse pour son coeur et une fragilisation de son *tawakkul*. Il se peut qu'un fait indésirable le touche et pense alors que cela provient de là. Son augure augmente alors et il se peut que cela engendre le premier cas de figure.

Ce développement te montre à la fois la cause pour laquelle le Législateur réprouve et condamne l'augure et la cause de sa contradiction avec le *tawhîd* et la confiance en Allah. Il convient à quiconque trouve en lui un sentiment similaire ou craint que les incitations naturelles l'emportent de s'efforcer de les chasser, de chercher de l'aide auprès d'Allah et de ne pas en tenir compte afin que le mal s'éloigne de lui.



فيه مَسَائِلُ

الْأُولَى: التَّنْبِيهُ عَلَى قَوْلِهِ: ﴿أَلَآ إِنَّمَا طَـٰٓئِرُهُمْ عِندَ ٱللَّهِ﴾ مَعَ قَوْلِهِ: ﴿طَـٰٓئِرُكُم مَّعَكُمْ﴾.

الثَّانِيَةُ: نَفْيُ الْعَدْوَى.

الثَّالِثَةُ: نَفْيُ الطِّيَرَةِ.

الرَّابِعَةُ: نَفْيُ الْهَامَةِ.

الْخَامِسَةُ: نَفْيُ الصَّفَرِ.

السَّادِسَةُ: أَنَّ الْفَأْلَ لَيْسَ مِنْ ذَلِكَ، بَلْ مُسْتَحَبٌّ.

السَّابِعَةُ: تَفْسِيرُ الْفَأْلِ.

الثَّامِنَةُ: أَنَّ الْوَاقِعَ فِي الْقُلُوبِ مِنْ ذَلِكَ مَعَ كَرَاهَتِهِ لَا يَضُرُّ بَلْ يُذْهِبُهُ اللَّهُ بِالتَّوَكُّلِ.

التَّاسِعَةُ: ذِكْرُ مَا يَقُولُ مَنْ وَجَدَهُ.

الْعَاشِرَةُ: التَّصْرِيحُ بِأَنَّ الطِّيَرَةَ شِرْكٌ.

الْحَادِيَةَ عَشْرَةَ: تَفْسِيرُ الطِّيَرَةِ الْمَذْمُومَةِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. Bien comprendre les versets:

﴿أَلَآ إِنَّمَا طَٰٓئِرُهُمْ عِندَ ٱللَّهِ﴾ [الأعراف: ١٣١]

﴿***Leur sort n'est qu'auprès d'Allah,***﴾

et:

﴿طَٰٓئِرُكُم مَّعَكُمْ﴾ [يس: ١٩]

﴿***Votre mauvais présage est avec vous-mêmes***﴾

2. La négation de la contagion.(294)

3. La négation de l'augure.(295)

4. La négation du hibou.(296)

---

(294) *Ibn al-Athîr* رحمه الله dit dans *An-Nihâya* (t.3 p.192): «La *'adwâ* est un nom qui dérive de *i'dâ'*, comme *ra'wâ* et *baqwâ* qui dérivent de *ir'â'* et *ibqâ'*. On dit *a'dâh al-dâ'* pour exprimer qu'il est atteint du même mal qu'un malade. Par exemple, il y a un chameau galeux et il évite de le mêler aux autres chameaux de peur d'être contaminés par sa gale et d'être atteints par son mal. L'islam a invalidé cela, parce qu'ils croyaient que c'était la maladie elle-même qui transmettait l'infection. Le Prophète ﷺ leur a alors appris que ce n'était pas le cas et que c'est Allah qui rend malade et fait descendre la maladie. C'est pourquoi il déclare dans certains *hadiths*: "*Qui a donc contaminé le premier chameau!?*" C'est-à-dire: d'où lui est venue la gale?»

(295) *Ibn al-Athîr* رحمه الله dit dans *An-Nihâya* (t.3 p.152): «L'augure signifie le mauvais présage tiré d'une chose [...] Son origine est le mauvais présage tiré des oiseaux, des antilopes et autres venant de droite ou de gauche, ce qui les empêchait d'accomplir leurs desseins. La loi l'a alors nié, aboli, interdit et a informé que l'augure n'a aucun effet ni sur l'apport d'un bien ni sur le repoussement d'un préjudice».

(296) *Ibn al-Athîr* رحمه الله a dit dans *An-Nihâya* (t.5 p.283): «La *hâma* est la tête et le nom d'un oiseau, ce qui est le sens voulu dans ce *hadith*. En effet, ils y voyaient un mauvais présage. C'est un oiseau nocturne. On dit qu'il s'agit

5. La négation de *Safar*.(297)

7. L'optimisme n'en fait pas partie et est même recommandé.

7. L'explication de l'optimisme.

8. Ce qui peut se produire comme augure dans le coeur ne nuit pas si on le déteste et Allah l'efface par le fait de s'en remettre à Lui.

9. La mention de ce que doit dire celui qui le ressent.

10. Il est dit clairement que l'augure est du polythéisme.

11. L'explication de l'augure blâmable.



du hibou. On dit aussi que les Arabes prétendaient que l'âme d'une victime assassinée qui ne parvenait à sa vengeance devenait une *hâma* et disait: "Donnez-moi à boire!" S'il parvenait à sa vengeance, il s'envolait. On dit encore qu'ils prétendaient que les os du défunt ou son âme s'incarnait en *hâma* et s'envolait. Ils l'appelaient alors *sadâ*. L'islam l'a nié alors et interdit».

(297) *Ibn al-Athîr* رحمه الله dit dans *An-Nihâya* (t.3 p.35): «Les Arabes prétendaient que dans le ventre il y a un serpent appelé *Safar* qui touchait la personne lorsqu'elle avait faim, lui causait du mal et se propageait. L'Islam a invalidé ceci. On a dit aussi que cela désigne le *nasî'* qu'ils pratiquaient à l'époque de la *jâhiliyya*, qui consiste à retarder le mois de *Muharram* à *Safar* et ainsi de faire de *Safar* un mois sacré. Il invalida alors cela».

٢٨-بَابُ
مَا جَاءَ فِي التَّنْجِيمِ

قَالَ الْبُخَارِيُّ فِي صَحِيحِهِ: قَالَ قَتَادَةُ: خَلَقَ اللَّهُ هَذِهِ النُّجُومَ لِثَلَاثٍ: زِينَةً لِلسَّمَاءِ، وَرُجُومًا لِلشَّيَاطِينِ، وَعَلَامَاتٍ يُهْتَدَى بِهَا، فَمَنْ تَأَوَّلَ فِيهَا غَيْرَ ذَلِكَ أَخْطَأَ وَأَضَاعَ نَصِيبَهُ، وَتَكَلَّفَ مَا لَا عِلْمَ لَهُ بِهِ. انْتَهَى.

وَكَرِهَ قَتَادَةُ تَعَلُّمَ مَنَازِلِ الْقَمَرِ، وَلَمْ يُرَخِّصِ ابْنُ عُيَيْنَةَ فِيهِ. ذَكَرَهُ حَرْبٌ عَنْهُمَا،

وَرَخَّصَ فِي تَعَلُّمِ الْمَنَازِلِ أَحْمَدُ وَإِسْحَاقُ.

وَعَنْ أَبِي مُوسَى قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «**ثَلَاثَةٌ لَا يَدْخُلُونَ الْجَنَّةَ: مُدْمِنُ الْخَمْرِ، وَقَاطِعُ الرَّحِمِ، وَمُصَدِّقٌ بِالسِّحْرِ**». رَوَاهُ أَحْمَدُ وَابْنُ حِبَّانَ فِي صَحِيحِهِ.



28- Chapitre sur l'astrologie

Al-Bukhârî dit dans son *sahîh:* «Qatâda a dit: "*Allah a créé ces étoiles pour trois choses: embellir le ciel, lapider les démons et comme des signes pour se diriger. Quiconque déduit autre chose à leur sujet se trompe, a gâché sa part et s'est efforcé de chercher ce dont il n'a aucune connaissance*"».[298]

Qatâda a réprouvé que l'on apprenne les phases lunaires et *Ibn 'Uyayna* ne l'a pas autorisé. Cela a été mentionné d'eux par *Harb*. Quant à *Ahmad* et *Ishâq*, ils ont permis d'apprendre les stations.

Abû Mûsâ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit: «*Trois sortes de personnes n'entreront pas au Paradis: l'alcoolique, celui qui rompt les liens du sang et celui qui croit en la sorcellerie*».[299] *Ahmad* et *Ibn Hibbân* dans son *sahîh*.

(298) Rapporté par *al-Bukhârî* de façon *mu'allaq* dans le livre de la création, dans le chapitre: des astres.

(299) Rapporté par *Ahmad* (t.4 p.399), *Ibn Hibbân* dans *al-mawârid* n°1380 et 1381 et *al-Hâkim* (t.4 p.146) qui l'authentifie; *Adh-Dhahabî* l'approuve. *Al-Albânî* le juge fiable dans *As-Silsila As-Sahîha* n°678.

Chapitre
بَابُ مَا جَاءَ فِي التَّنْجِيمِ
sur l'astrologie

L'astrologie est de deux genres:

- **le premier** qu'on appelle science de l'influence: c'est le fait de déduire des événements dans l'univers de signes astronomiques. C'est faux et c'est prétendre s'associer à Allah dans la connaissance de l'invisible dont Il a le secret ou bien de croire celui qui le prétend.

  Ceci va à l'encontre du *tawhîd* puisqu'il inclut cette prétention fausse, l'attachement du coeur à un autre qu'Allah et la corruption de la raison. Car emprunter de fausses voies et y croire s'inscrit dans la corruption de la raison et de la religion;

- **le deuxième** qu'on appelle science de l'orientation: c'est se servir du soleil, de la lune et des astres afin de connaître l'orientation de la *qibla*, les heures et les directions.

  Ce genre de connaissance ne présente aucun mal. D'ailleurs, nombre de ses disciplines renferment de nombreux bénéfices. Le Législateur l'a encouragé si c'est un moyen pour connaître les heures des actes d'adoration ou s'orienter dans une direction.

Aussi faut-il distinguer entre ce que le Législateur a interdit et défendu et ce qu'il a permis, recommandé ou imposé. C'est le premier type qui s'oppose au *tawhîd* en dehors du second.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: الْحِكْمَةُ فِي خَلْقِ النُّجُومِ.

الثَّانِيَةُ: الرَّدُّ عَلَى مَنْ زَعَمَ غَيْرَ ذَلِكَ.

الثَّالِثَةُ: ذِكْرُ الْخِلَافِ فِي تَعَلُّمِ الْمَنَازِلِ.

الرَّابِعَةُ: الْوَعِيدُ فِيمَنْ صَدَّقَ بِشَيْءٍ مِنَ السِّحْرِ، وَلَوْ عَرَفَ أَنَّهُ بَاطِلٌ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. La raison pour laquelle Allah a créé les étoiles.
2. La réponse à celui qui prétend autre chose que cela.
3. La divergence au sujet de l'apprentissage des phases lunaires.
4. La menace à l'égard de celui qui croit en une quelconque forme de sorcellerie, même s'il sait qu'elle est fausse.



٢٩- بَابُ:
مَا جَاءَ فِي الاسْتِسْقَاءِ بِالأَنْوَاءِ

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿وَتَجْعَلُونَ رِزْقَكُمْ أَنَّكُمْ تُكَذِّبُونَ ﴿٨٢﴾﴾ [الواقعة: ٨٢]

وَعَنْ أَبِي مَالِكٍ الأَشْعَرِيِّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ: «**أَرْبَعٌ فِي أُمَّتِي مِنْ أَمْرِ الْجَاهِلِيَّةِ لَا يَتْرُكُونَهُنَّ: الْفَخْرُ بِالأَحْسَابِ، وَالطَّعْنُ فِي الأَنْسَابِ، وَالاسْتِسْقَاءُ بِالنُّجُومِ، وَالنِّيَاحَةُ**». وَقَالَ: «**النَّائِحَةُ إِذَا لَمْ تَتُبْ قَبْلَ مَوْتِهَا، تُقَامُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَعَلَيْهَا سِرْبَالٌ مِنْ قَطِرَانٍ وَدِرْعٌ مِنْ جَرَبٍ**». رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

وَلَهُمَا عَنْ زَيْدِ بْنِ خَالِدٍ الْجُهَنِيِّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: صَلَّى لَنَا رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ صَلَاةَ الصُّبْحِ بِالْحُدَيْبِيَةِ عَلَى إِثْرِ سَمَاءٍ كَانَتْ مِنَ اللَّيْلِ، فَلَمَّا انْصَرَفَ أَقْبَلَ عَلَى النَّاسِ فَقَالَ: «**هَلْ تَدْرُونَ مَاذَا قَالَ رَبُّكُمْ؟**» قَالُوا: اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ. قَالَ: «**قَالَ: أَصْبَحَ مِنْ عِبَادِي مُؤْمِنٌ بِي وَكَافِرٌ، فَأَمَّا مَنْ قَالَ: مُطِرْنَا بِفَضْلِ اللَّهِ وَرَحْمَتِهِ، فَذَلِكَ مُؤْمِنٌ بِي، كَافِرٌ بِالْكَوْكَبِ، وَأَمَّا مَنْ قَالَ: مُطِرْنَا بِنَوْءِ كَذَا وَكَذَا، فَذَلِكَ كَافِرٌ بِي مُؤْمِنٌ بِالْكَوْكَبِ**».

وَلَهُمَا مِنْ حَدِيثِ ابْنِ عَبَّاسٍ مَعْنَاهُ وَفِيهِ: قَالَ بَعْضُهُمْ: لَقَدْ صَدَقَ نَوْءُ كَذَا وَكَذَا، فَأَنْزَلَ اللَّهُ هَذِهِ الآيَاتِ: ﴿۞ فَلَآ أُقْسِمُ بِمَوَٰقِعِ ٱلنُّجُومِ ﴿٧٥﴾﴾ إِلَى قَوْلِهِ: ﴿وَتَجْعَلُونَ رِزْقَكُمْ أَنَّكُمْ تُكَذِّبُونَ ﴿٨٢﴾﴾ [الواقعة: ٨٢].

29- Chapitre sur le fait d'espérer la pluie en se basant sur les positions des astres(300)

Allah le Très-Haut dit :

﴿ وَتَجۡعَلُونَ رِزۡقَكُمۡ أَنَّكُمۡ تُكَذِّبُونَ ٨٢ ﴾ [الواقعة: ٨٢]

﴿ ***Et au lieu [de remercier Allah] pour la subsistance qu'Il vous octroie, au contraire, vous démentez!*** ﴾ [Al-Wâqi'a: 82]

Abû Mâlik al-Ash'arî ﵁ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

---

(300) *Ibn al-Athîr* dit dans *An-Nihâya* (t.5 p.122): «Les Arabes prétendaient que lorsque la position d'un astre descendait et que montait son équivalent, la pluie tombait. Ils l'attribuaient alors à ces mouvements en disant: «Nous avons reçu la pluie grâce à telle étoile levante (*naw'*)». On l'appelle *naw'* parce que quand une étoile se couchait à l'ouest, une autre se levait (*nâ'a*) à l'est. *Nâ'a naw'an* se dit pour exprimer le fait de se mettre debout et de se lever. On dit aussi que le *naw'* désigne le coucher. C'est l'un des termes renfermant des significations contraires. *Abû 'Ubayd* dit: "Nous n'avons entendu que le *naw'* désigne le coucher que dans ce contexte". Le Prophète ﷺ a été très strict au sujet du *naw'* parce que les Arabes lui attribuaient l'averse. Mais celui qui considère que la pluie provient d'Allah le Très-Haut et déclare: "La pluie est tombée au lever de telle étoile" pour désigner cet instant précis, à savoir le lever de telle ou telle étoile, c'est permis. C'est-à-dire que c'est Allah qui a fait en sorte qu'habituellement la pluie tombe à ce moment-là».

> *«Il est quatre pratiques de la jâhiliyya que ma communauté n'abandonnera pas: l'orgueil de la lignée, le dénigrement de la généalogie, la pluie attribuée aux étoiles et la lamentation». Il dit également: «Si la pleureuse ne se repent pas avant sa mort, on la ressuscitera au Jour de la Résurrection vêtue d'une chemise goudronnée et d'une robe de gale».*[301] *Muslim.*

Les deux *cheikhs* rapportent d'après *Zayd Ibn Khâlid al-Juhanî*[302] رضي الله عنه: «Le Messager d'Allah ﷺ dirigea la prière du *subh* en notre compagnie à *al-Hudaybiya*, à la suite d'une averse durant la nuit. À l'issue de sa prière, il se tourna vers les fidèles et demanda: «*Savez-vous ce qu'a dit votre Seigneur?*» – "Allah et Son Messager savent mieux", répondirent-ils. Il a dit:

> *«Ce matin, il en est parmi Mes serviteurs qui sont croyants en Moi et d'autres mécréants. Celui qui dit: "Nous avons reçu la pluie par la grâce d'Allah et Sa miséricorde", celui-là croit en Moi et renie les étoiles. Mais celui qui déclare: "Nous avons reçu la pluie grâce à telle et telle naw' ", celui-là Me renie et croit en l'étoile"».*[303]

Tous deux rapportent un *hadith* d'après *Ibn 'Abbâs* allant en ce sens, où l'on trouve: «Certains d'entre eux disent: "Telle étoile levante a dit vrai". Allah révéla alors ces versets:

﴿ فَلَآ أُقۡسِمُ بِمَوَٰقِعِ ٱلنُّجُومِ ٧٥ ﴾ [الواقعة: ٧٥]

﴿Je jure par l'emplacement des étoiles﴾

---

(301) Rapporté par *Muslim* n°934.

(302) Il s'agit de *Zayd ibn Khâlid Al-Juhani* رحمه الله, célèbre compagnon, il est mort en l'an 68 de l'hégire.

(303) Rapporté par *al-Bukhârî* n°846 et *Muslim* n°71.

jusqu'à

﴿ وَتَجْعَلُونَ رِزْقَكُمْ أَنَّكُمْ تُكَذِّبُونَ ﴿٨٢﴾ ﴾ [الواقعة: ٨٢]

﴾ ***Et au lieu [de remercier Allah] pour la subsistance qu'Il vous octroie, au contraire, vous démentez!*** ﴿»(304)

[Al-Wâqi'a: 82]



(304) Rapporté par *Muslim* n°73.

Chapitre

مَا جَاءَ فِي الِاسْتِسْقَاءِ بِالنُّجُومْ

De la pluie attribuée aux étoiles

Dès lors que le *tawhîd* consiste notamment à reconnaître qu' Allah est le Seul à prodiguer les bienfaits et à repousser les fléaux, à le Lui attribuer par la parole et la reconnaissance et à s' en servir pour Lui obéir, déclarer: «Nous avons reçu la pluie grâce à telle ou telle étoile levante», s' oppose totalement à cette notion, puisqu' on attribue la pluie à l' étoile.

Il incombe donc d' attribuer la pluie et autres bienfaits à Allah. C' est Lui qui la donne par Sa grâce à Ses serviteurs. Par ailleurs, les étoiles levantes ne sont en aucun cas une cause provoquant la pluie. La seule cause est l' attention du Maître, Sa miséricorde, le besoin des Serviteurs et leur imploration auprès de leur Seigneur aussi par la parole que par la condition. Alors, Il fait tomber la pluie par Sa sagesse et Sa miséricorde au moment opportun, conformément à leur besoin et à leur nécessité.

Le *tawhîd* du serviteur n' est complet qu' après avoir reconnu les bienfaits d' Allah, apparents et cachés, qui lui sont octroyés ainsi qu' à toutes les créatures, après les Lui avoir attribué et s' en être servi pour L' adorer, L' évoquer et Le remercier.

Cette attitude fait partie des concrétisations du *tawhîd*, par laquelle on connaît celui dont la foi est totale ou déficiente.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ آيَةِ الْوَاقِعَةِ.

الثَّانِيَةُ: ذِكْرُ الْأَرْبَعِ الَّتِي مِنْ أَمْرِ الْجَاهِلِيَّةِ.

الثَّالِثَةُ: ذِكْرُ الْكُفْرِ فِي بَعْضِهَا.

الرَّابِعَةُ: أَنَّ مِنَ الْكُفْرِ مَا لَا يُخْرِجُ مِنَ الْمِلَّةِ.

الْخَامِسَةُ: قَوْلُهُ: «**أَصْبَحَ مِنْ عِبَادِي مُؤْمِنٌ بِي وَكَافِرٌ**»، بِسَبَبِ نُزُولِ النِّعْمَةِ.

السَّادِسَةُ: التَّفَطُّنُ لِلْإِيمَانِ فِي هَذَا الْمَوْضِعِ.

السَّابِعَةُ: التَّفَطُّنُ لِلْكُفْرِ فِي هَذَا الْمَوْضِعِ.

الثَّامِنَةُ: التَّفَطُّنُ لِقَوْلِهِ: «**لَقَدْ صَدَقَ نَوْءُ كَذَا وَكَذَا**»

التَّاسِعَةُ: إِخْرَاجُ الْعَالِمِ لِلْمُتَعَلِّمِ الْمَسْأَلَةَ بِالِاسْتِفْهَامِ عَنْهَا، لِقَوْلِهِ: «**أَتَدْرُونَ مَاذَا قَالَ رَبُّكُمْ؟**».

الْعَاشِرَةُ: وَعِيدُ النَّائِحَةِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du verset d'*al-Wâqi'a*.
2. Les quatre choses qui sont propres à la *jâhiliyya.*[305]
3. La mécréance est mentionnée dans certaines d'entre elles.
4. Dans la mécréance, il est des choses qui ne font pas sortir de l'islam.[306]

---

(305) *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* رحمه الله dit dans *iqtidâ' As-Sirât al-mustaqîm* (t.1 p.209) après avoir cité le *hadith* d'*Abû Mâlik:* «Il a blâmé dans le *hadith* celui qui adopte l'une des prétentions de la *jâhiliyya* et a informé que tout le monde ne délaissera pas les pratiques de celle-ci, afin de condamner celui qui ne s'en débarrasse pas. Tout cela implique que tout ce qui relève de la *jâhiliyya* et de ses pratiques est condamné en islam. Sinon, le fait d'imputer ces pratiques répréhensibles à de la *jâhiliyya* ne serait pas un blâme à leur encontre. On sait bien que les lui imputer s'inscrit dans une logique de condamnation. C'est en ce sens que le Très-Haut déclare:

﴿وَلَا تَبَرَّجْنَ تَبَرُّجَ ٱلْجَٰهِلِيَّةِ﴾[الأحزاب: ٣٣]

﴾**Et ne vous exhibez pas à la manière de la** *jâhiliyya*﴿ [Al-Ahzab: 33].

Cela démontre la condamnation de l'exhibition et la condamnation de la condition durant la *jâhiliyya*, ce qui implique l'interdiction de les imiter de façon globale».

(306) *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* رحمه الله dit dans *iqtidâ' As-Sirât al-mustaqîm* (1/211-212): «*Muslim* rapporte dans son *sahîh* d'après *al-A'mash*, d'après *Abû Sâlih*, d'après *Abû Hurayra* رضي الله عنه que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

"Deux [actes pratiqués] par les gens relèvent de la mécréance: la diffamation des ancêtres et la lamentation sur le défunt".

Quand il dit qu'elles relèvent de la mécréance - c'est-à-dire ces deux pratiques sont une mécréance commise par les gens -, les deux pratiques sont en elles-mêmes une mécréance puisqu'elles sont pratiquées par les

5. Sa parole: «Ce matin, il en est parmi Mes serviteurs qui sont croyants en Moi et d'autres mécréants»fut prononcée à l'occasion de la descente d'un bienfait.

6. Bien comprendre ce qu'est la foi dans ce passage.

7. Bien comprendre ce qu'est la mécréance dans ce passage.

8. Bien comprendre Sa parole: «Telle étoile levante a dit vrai».

9. Le fait que l'enseignant pose une question à l'étudiant pour la clarifier, comme dans: «Savez-vous ce qu'a dit votre Seigneur?»

10. La menace qui pèse sur celle qui se lamente.



mécréants et elles existent au sein des gens. Toutefois, tous ceux qui pratiquent une branche de la mécréance ne deviennent pas des mécréants purs, tant que la vérité de la mécréance ne se réalise pas. De même, tous ceux qui pratiquent une branche de la foi ne deviennent pas des croyants, tant qu'ils ne possèdent pas le fondement de la foi. En réalité, il y a une différence entre LA mécréance définie - comme dans:

> "*La seule chose qui sépare l'homme de la mécréance ou du polythéisme est l'abandon de la prière*" *et une mécréance indéfinie*».

٣٠- بَابُ: قَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى

﴿ وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ﴾ [البقرة: ١٦٥]

وَقَوْلِهِ: ﴿ قُلْ إِن كَانَ ءَابَآؤُكُمْ وَأَبْنَآؤُكُمْ ﴾
إِلَى قَوْلِهِ: ﴿ أَحَبَّ إِلَيْكُم مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ ﴾ [التوبة: ٢٤].

عَنْ أَنَس أَنَّ رَسُولَ اللَّه ﷺ قَالَ: «**لَا يُؤْمِنُ أَحَدُكُمْ حَتَّى أَكُونَ أَحَبَّ إِلَيْهِ مِنْ وَلَدِهِ وَوَالِدِهِ وَالنَّاسِ أَجْمَعِينَ**». أَخْرَجَاهُ

وَلَهُمَا عَنْهُ، قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّه ﷺ: «**ثَلَاثٌ مَنْ كُنَّ فِيه، وَجَدَ بِهِنَّ حَلَاوَةَ الْإِيمَان: أَنْ يَكُونَ اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَحَبَّ إِلَيْه مِمَّا سِوَاهُمَا، وَأَنْ يُحِبَّ الْمَرْءَ لَا يُحِبُّهُ إِلَّا لِلَّه، وَأَنْ يَكْرَهَ أَنْ يَعُودَ فِي الْكُفْر بَعْدَ إِذْ أَنْقَذَهُ اللَّهُ مِنْهُ، كَمَا يَكْرَهُ أَنْ يُلْقَى فِي النَّار**». وَفِي رِوَايَةٍ: «**لَا يَجِدُ أَحَدٌ حَلَاوَةَ الْإِيمَانِ حَتَّى**» إِلَى آخِرِه.

وَعَن ابْنِ عَبَّاس قَالَ: «**مَنْ أَحَبَّ فِي اللَّه، وَأَبْغَضَ فِي اللَّه، وَوَالَى فِي اللَّه، وَعَادَى فِي اللَّه، فَإِنَّمَا تُنَالُ وِلَايَةُ اللَّه بِذَلِكَ، وَلَنْ يَجِدَ عَبْدٌ طَعْمَ الْإِيمَان - وَإِنْ كَثُرَتْ صَلَاتُهُ وَصَوْمُهُ - حَتَّى يَكُونَ كَذَلِكَ، وَقَدْ صَارَتْ عَامَّةُ مُؤَاخَاةِ النَّاسِ عَلَى أَمْرِ الدُّنْيَا، وَذَلِكَ لَا يُجْدِي عَلَى أَهْلِهِ شَيْئًا**». رَوَاهُ ابْنُ جَرِيرٍ.

وَقَالَ ابْنُ عَبَّاسٍ فِي قَوْلِهِ تَعَالَى: ﴿ وَتَقَطَّعَتْ بِهِمُ ٱلْأَسْبَابُ ۝١٦٦ ﴾ [البقرة: ١٦٦] قَالَ: (الْمَوَدَّةُ).

30- Chapitre
De ces paroles du Très-Haut:

﴿وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ﴾ [البقرة: ١٦٥]

﴾Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah[307]﴿ [Al-Baqarah: 165]

---

(307) *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit dans *tarîq al-hijratayn* (p.266): «L'avis le plus correct des deux est que cela veut dire: ils les aiment comme ils aiment Allah, ils placent l'amour pour Allah et celui pour leurs égaux sur un pied d'égalité. Puis, il nie cela à l'égard des croyants en disant:

﴿وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ﴾ [البقرة: ١٦٥]

﴾Or, les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah﴿ [Al-Baqarah: 165].

Ceux qui ont cru vouent un amour exclusif à Allah et ne Lui associent personne en cela. Quant aux polythéistes, leur amour n'est pas exclusif à Allah.

L'objectif de la création et de l'ordre est justement cet amour. C'est le premier appel des Messagers et la dernière parole du serviteur croyant, celle-là même qui prononcée au moment de mourir le fait accéder au Paradis, en raison de sa reconnaissance de cet amour. Vouer cet amour uniquement à Allah est la première chose avec laquelle il entre en islam et la dernière avec laquelle il quitte ce monde pour rejoindre Allah. Toutes les oeuvres sont comme des outils et des machines par rapport à cet amour. Tous les stades

﴿قُلْ إِن كَانَ ءَابَآؤُكُمْ وَأَبْنَآؤُكُمْ﴾[التوبة: ٢٤]

﴿Dis: «Si vos pères, vos enfants...﴾

jusqu'à:

﴿أَحَبَّ إِلَيْكُم مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ﴾[التوبة: ٢٤]

---

spirituels sont des moyens qui y mènent et des causes pour l'obtenir, le parachever et le préserver contre tout défaut et toute défaillance. Cet amour représente le pivot du bonheur, l'esprit de la foi et le tronc de l'arbre de l'islam. C'est pour lui qu'Allah a fait descendre le Livre et le fer. Le Livre guide vers l'amour, l'indique et l'explique. Quant au fer, il est destiné à celui qui s'en défait et y associe à Allah un autre. C'est pour l'amour que le Paradis et l'Enfer ont été créés. Le Paradis est la demeure des gens de l'amour qui ont voué celui-ci exclusivement à Allah, qui leur a alors réservé cette demeure exclusivement. Quant à l'Enfer, c'est la demeure de ceux qui ont associé dans l'amour un autre à Allah en les plaçant sur un pied d'égalité. Allah nous informe au sujet des damnés qu'ils diront à leurs divinités:

﴿تَٱللَّهِ إِن كُنَّا لَفِى ضَلَٰلٍ مُّبِينٍ ﴿٩٧﴾ إِذْ نُسَوِّيكُم بِرَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٩٨﴾﴾[الشعراء: ٩٧ - ٩٨]

﴿Par Allah! Nous étions certes dans un égarement évident quand nous faisions de vous les égaux du Seigneur des mondes﴾ [As-Shuaraa: 97-98].

Cette égalisation de leur part ne concernait pas les actions et les attributs de sorte de croire que les divinités sont égales à Allah dans Ses actions et Ses Attributs. Non, leur égalisation entre les divinités et Allah était dans l'amour et la servitude, tout en reconnaissant la différence entre Allah et leurs divinités. Corriger donc ce concept, c'est corriger le sens de l'attestation qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah.

Il convient donc à celui qui désire le bon conseil pour lui-même, souhaite son bonheur et son salut d'être conscient de cette notion, dans la science, la pratique et la condition. Ce doit être pour lui la chose la plus importante, sa connaissance et son oeuvre les plus honorables. Car tout s'y rattache et tourne autour de l'amour. C'est sur lui que le jugement portera le Jour de la Résurrection».

﴿*...**vous sont plus chers plus qu'Allah et Son Messager...***﴾ [At-Tawbah: 24].

Anas rapporte que le Messager d' Allah ﷺ a dit:

> *«Nul d'entre vous n'aura la foi tant qu'il ne m'aimera pas plus que ses enfants, son père et tous les gens».*(308) *Al-Bukhârî* et *Muslim.*

Tous deux rapportent d' après lui que le Messager d' Allah ﷺ a dit:

> *«Lorsque ces trois choses se trouvent chez quelqu'un, il goûtera la douceur de la foi: il aime Allah et Son Messager plus que quiconque, lorsqu'il aime quelqu'un, il ne l'aime que pour Allah et il détesterait retourner dans la mécréance après qu'Allah l'en ait sauvé comme il détesterait qu'on le jette en enfer.»dans une autre version : «Nul ne trouvera la douceur de la foi jusqu'à ce que...»*(309)

Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما dit:

> *«Celui qui aime pour Allah, déteste pour Allah, s'allie en Allah et prend des ennemis pour Allah; en vérité, l'alliance d'Allah ne s'obtient que par cela. Et nul serviteur ne connaîtra le goût de la foi, même s'il prie et jeûne beaucoup, jusqu'à ce qu'il en soit ainsi. La fraternité entre la plupart des gens est basée sur les choses d'ici-bas. Or, cela ne leur profitera pas à leurs détenteurs».*(310) *Ibn Jarîr.*

---

(308) Rapporté par *al-Bukhârî* n°15 et par *Muslim* n°44.

(309) Rapporté par *al-Bukhârî* n°6041.

(310) Rapporté par *At-Tabarânî* dans *al-mu'jam al-kabîr* n°13537, *Ibn al-Mubârak* dans *Az-Zuhd* n°337 et *Abû Nu'aym* dans *al-hilya* (t.1 p.312) d'après *Ibn 'Umar* رضي الله عنه. *Al-Haythamî* dit dans *al-majma'* (t.1 p.95): «Rapporté par *At-Tabarânî* dans *al-kabîr*. Il comporte *Layth Ibn Abî Sulaym* que la plupart jugent faible». Voir *As-Silsila As-Sahîha* n°1728.

Ibn 'Abbâs dit au sujet du verset :

﴿وَتَقَطَّعَتْ بِهِمُ ٱلْأَسْبَابُ ١٦٦﴾ [البقرة: ١٦٦]

﴿et les liens entre eux seront bien brisés﴾ [Al-Baqarah: 166]

«C'est-à-dire l'amour».(311)



(311) Rapporté par *al-Hâkim* (t.2 p.272) qui dit: «La chaîne est authentique, mais les deux *cheikhs* ne l'ont pas rapporté».

Ibn al-Qayyim رحمه الله dit dans *ighâthat al-lahfân* (t.2 p.132-133): «*'Atâ'* rapporte d'après *Ibn 'Abbâs* رضي الله عنهما: "C'est l'amour". *Mujâhid* dit: "Leurs liens ici-bas". *Ad-Dahhâk* explique: "C'est-à-dire les liens de parenté seront brisés et leur emplacement en Enfer sera défini". *Abû Sâlih* dit: "Les oeuvres". Tous ces avis sont corrects, car les liens, les relations qu'ils avaient entre eux ici-bas, se briseront au moment où ils en auront le plus besoin. Quant aux liens entre les monothéistes sincères envers Allah, ils seront maintenus entre eux et demeureront puisque leur Dieu et leur Bien-aimé subsiste. La raison est subordonnée à sa finalité, tant dans son maintien que sa disparition».

Chapitre

De ces paroles du Très-Haut:

﴿ وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ﴾

[البقرة: ١٦٥]

﴿Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah﴾

Le fondement du *tawhîd* et son esprit est de vouer exclusivement l'amour à Allah Seul. C'est le fondement de la divinité et de l'adoration à Lui. C'est même la réalité de l'adoration. Le *tawhîd* ne se réalise qu'après que l'amour du serviteur à Son Seigneur soit complet, précède et domine tous les autres amours, de sorte que l'ensemble des amours du serviteur soient subordonnés à cet amour-là duquel dépendent le bonheur et la réussite du serviteur.

L'une de ses branches est l'amour pour Allah. Ainsi, le serviteur aime les actes et les personnes qu'Allah aime, et déteste les gens et les oeuvres qu'Allah déteste. Il s'allie à Ses alliés et se fait l'ennemi de Ses opposants. C'est ainsi que la foi du serviteur et son *tawhîd* se parachèvent.

Quant au fait de considérer parmi les créatures des égaux qu'on aime comme on aime Allah, dont l'obéissance est placée avant celle à Allah et qu'on évoque et invoque, c'est du polythéisme majeur qu'Allah ne pardonne pas. Le coeur de l'auteur de ce polythéisme a rompu toute alliance avec le Tout-Puissant, le Digne de louange, et s'est attaché à ce qui ne peut rien pour lui. Cette raison vaine à laquelle s'attachent les polythéistes se brisera le Jour de la Résurrection, au moment où le serviteur aura le plus besoin de son effet. Cet amour et cette alliance se

changeront en aversion et en inimitié.

Sachez que l'amour est de trois sortes:

- **la première**: l'amour d'Allah qui est le fondement de la foi et du *tawhîd;*
- **la deuxième**: l'amour pour Allah, c'est l'amour des Prophètes d'Allah, de Ses Messagers et de leurs adeptes, ainsi que l'amour des actions, des moments, des lieux et autres qu'Allah aime. C'est subordonné et complémentaire à l'amour d'Allah[312]
- **la troisième**: l'amour avec Allah. C'est l'amour des polythéistes pour leurs dieux et leurs égaux que ce soit des arbres, des pierres, des humains, des Anges ou autres. C'est le fondement et la base du polythéisme.[313]

---

(312) *Ibn al-Qayyim* رَحِمَهُ ٱللَّهُ dit dans *rawdat al-muhibbîn* (p.314): «L'amour est de trois sortes: l'amour d'Allah, l'amour pour Lui et en Lui, et l'amour avec Lui. L'amour pour Lui et en Lui relève de l'amour parfait d'Allah et de ses exigences, et non de son déni. En effet, l'amour voué au bien-aimé implique d'aimer ce qu'il aime et ce qui contribue à son amour. Il mène à sa satisfaction et à sa proximité. Comment le croyant n'aimerait-il donc pas ce qui l'aide à satisfaire son Seigneur et le conduit à Son amour et à Sa proximité?»

(313) *Ibn al-Qayyim* رَحِمَهُ ٱللَّهُ dit dans *rawdat al-muhibbîn* (p.314): «Quant à l'amour avec Allah, c'est un amour païen, similaire à l'amour des polythéistes pour leurs égaux. Le Très-Haut déclare:

﴿ وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ ﴾ [البقرة: ١٦٥]

﴿***Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or, les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah***﴾ [Al-Baqarah: 165]

Le fondement du polythéisme qu'Allah ne pardonne pas est cette asso-

- **Et il y a une quatrième sorte** , c'est l'amour naturel qui suit ce qui s'adapte et s'accorde au serviteur, que ce soit au niveau de la nourriture, de la boisson, du mariage, des vêtements, du savoir-vivre, etc. Même si cet amour est permis, s'il aide dans l'amour d'Allah et l'obéissance à Lui, ce sera inclus dans le cadre des adorations; s'il barre la route à cela et mène à ce qu'Allah n'aime pas, ce sera inclus dans le cadre des interdits. Sinon, il demeurera dans celui du permis. Et Allah sait mieux.



ciation dans l'amour. En effet, les polythéistes ne prétendent pas que leurs divinités et leurs fétiches se sont associés au Seigneur, gloire à Lui, dans la création des cieux et de la terre. Leur association se trouve plutôt dans l'amour qu'ils leur vouent avec Allah.

C'est au nom de cet amour qu'ils s'allient, prennent des ennemis et les considèrent comme des divinités. Ils affirment: ce ne sont que des dieux mineurs qui nous rapprochèrent du Dieu Suprême. Donc, il y a une différence entre l'amour d'Allah, qui est la base, l'amour pour Lui, qui est subordonné, et l'amour avec Lui, qui est du paganisme. Retiens bien cette distinction, car il s'agit du croisement qui sépare les monothéistes des polythéistes».

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ آيَةِ الْبَقَرَةِ.

الثَّانِيَةُ: تَفْسِيرُ آيَةِ بَرَاءَة.

الثَّالِثَةُ: وُجُوبُ [تَقْدِيم][٣١٤] مَحَبَّتِهِ ﷺ عَلَى النَّفْسِ وَالْأَهْلِ وَالْمَالِ.

الرَّابِعَةُ: أَنَّ نَفْيَ الْإِيمَانِ لَا يَدُلُّ عَلَى الْخُرُوجِ مِنَ الْإِسْلَامِ.

الْخَامِسَةُ: أَنَّ لِلْإِيمَانِ حَلَاوَةٌ قَدْ يَجِدُهَا الْإِنْسَانُ وَقَدْ لَا يَجِدُهَا.

السَّادِسَةُ: أَعْمَالُ الْقُلْبِ [الْأَرْبَعَة][٣١٥] الَّتِي لَا تُنَالُ وِلَايَةُ اللَّهِ إِلَّا بِهَا، وَلَا يَجِدُ أَحَدٌ طَعْمَ الْإِيمَانِ إِلَّا بِهَا.

السابعةُ: فَهْمُ الصَّحَابِيِّ لِلْوَاقِعِ: أَنَّ عَامَّةَ الْمُؤَاخَاةِ عَلَى أَمْرِ الدُّنْيَا.

الثَّامِنَةُ: تَفْسِيرُ: ﴿وَتَقَطَّعَتْ بِهِمُ ٱلْأَسْبَابُ ۝١٦٦﴾ [البقرة: ١٦٦]

التَّاسِعَةُ: أَنَّ مِنَ الْمُشْرِكِينَ مَنْ يُحِبُّ اللَّهَ حُبًّا شَدِيدًا.

الْعَاشِرَةُ: الْوَعِيدُ عَلَى مَنْ كَانَ الثَّمَانِيَةُ أَحَبَّ إِلَيْهِ مِنْ دِينِه.

الْحَادِيَةَ عَشْرَةَ: أَنَّ مَنِ اتَّخَذَ نِدًّا تُسَاوِي مَحَبَّتُهُ مَحَبَّةَ اللَّهِ، فَهُوَ الشِّرْكُ الْأَكْبَرُ.

---

(٣١٤) ما بين المعوفتين سقط في بعض النسخ وفي بعضها: وجوب محبته وتقديمها.

(٣١٥) في نسخ كتاب التوحيد: [الأربع] والمثبت هو الموافق لقواعد اللغة.

Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du verset d' *al-Baqara.*

2. L'explication du verset de *Barâ'a (At-Tawba).*

3. L'obligation d'aimer le Prophète ﷺ plus que sa propre personne, sa famille et ses biens.[316]

4. L'infirmation de la foi n'implique pas le fait de sortir de l'islam.

5. La foi a une douceur que l'individu peut ou ne pas goûter.

6. Les quatre oeuvres du coeur sans lesquelles on ne peut acquérir l'alliance d'Allah ni ressentir le goût de la foi.

7. La compréhension du vécu par le Compagnon, à savoir que la fraternité entre la plupart des gens est basée sur les choses d'ici-bas.

8. L'explication de:

﴿وَتَقَطَّعَتْ بِهِمُ ٱلْأَسْبَابُ ﴿١٦٦﴾﴾ [البقرة: ١٦٦]

﴿*et les liens entre eux seront bien brisés*﴾ [Al-Baqarah: 166].

9. Certains polythéistes aiment Allah d'un amour ardent.

10. La menace qui pèse sur celui qui aime les huit choses plus que la religion.

11. Celui qui donne un égal à Allah en l'aimant comme on aime Allah

(316) *'Umar Ibn al-Khattâb* رضي الله عنه dit: «Ô Messager d'Allah! Tu es plus cher à mes yeux que tout, sauf ma propre personne». Il ﷺ répliqua: «*Non 'Umar, jusqu'à ce que je sois plus cher à tes yeux que ta propre personne!*» 'Umar reprit: «Tu es certes plus cher à mes yeux que ma propre personne». Et le Prophète ﷺ de conclure: «*À présent oui 'Umar*». *Al-Bukhârî* n°6632.

a commis le polythéisme majeur.(317)



(317) *Ibn al-Qayyim* dit dans *al-jawâb al-kâfî* (p.254): «Le fondement de l' association à Allah est de Lui donné un associé dans l' amour. Le Très-Haut déclare:

﴿ وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ ﴾ [البقرة: ١٦٥]

﴿*Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or, les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah*﴾ [Al-Baqarah: 165].

Le Très-Haut nous informe qu' il y a des gens qui donnent à Allah des associés et considèrent qu' Il a des égaux qu' ils aiment autant qu' Allah. Il nous informe aussi que les croyants sont les plus ardents en l' amour d' Allah que ces païens pour leurs égaux. On dit aussi que cela signifie: ils aiment plus Allah que ces païens L'aiment. Même s' ils L'aiment, en Lui donnant des associés avec ces égaux, leur amour pour Allah a diminué. Quant aux monothéistes, vu qu' ils aiment exclusivement Allah, leur amour est les plus ardents que le leur. L'égalisation entre le Seigneur des mondes et ces égaux s' établit donc au niveau de cet amour».

٣١- بَابُ

قَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿إِنَّمَا ذَٰلِكُمُ ٱلشَّيْطَٰنُ يُخَوِّفُ أَوْلِيَآءَهُۥ فَلَا تَخَافُوهُمْ وَخَافُونِ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿١٧٥﴾﴾ [آل عمران: ١٧٥]

وَقَوْلِهِ: ﴿إِنَّمَا يَعْمُرُ مَسَٰجِدَ ٱللَّهِ مَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَأَقَامَ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَى ٱلزَّكَوٰةَ وَلَمْ يَخْشَ إِلَّا ٱللَّهَ فَعَسَىٰٓ أُو۟لَٰٓئِكَ أَن يَكُونُوا۟ مِنَ ٱلْمُهْتَدِينَ ﴿١٨﴾﴾ [التوبة: ١٨]

وَقَوْلِهِ: ﴿وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَقُولُ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ فَإِذَآ أُوذِىَ فِى ٱللَّهِ جَعَلَ فِتْنَةَ ٱلنَّاسِ كَعَذَابِ ٱللَّهِ﴾ [العنكبوت: ١٠]

وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ مَرْفُوعًا: «**إِنَّ مِنْ ضَعْفِ الْيَقِينِ أَنْ تُرْضِيَ النَّاسَ بِسَخَطِ اللَّهِ، وَأَنْ تَحْمَدَهُمْ عَلَى رِزْقِ اللَّهِ، وَأَنْ تَذُمَّهُمْ عَلَى مَا لَمْ يُؤْتِكَ اللَّهُ، إِنَّ رِزْقَ اللَّهِ لَا يَجُرُّهُ حِرْصُ حَرِيصٍ، وَلَا يَرُدُّهُ كَرَاهِيَةُ كَارِهٍ**».

وَعَنْ عَائِشَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ: «**مَنِ الْتَمَسَ رِضَى اللَّهِ بِسَخَطِ النَّاسِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ وَأَرْضَى عَنْهُ النَّاسَ، وَمَنِ الْتَمَسَ رِضَى النَّاسِ بِسَخَطِ اللَّهِ سَخِطَ اللَّهُ عَلَيْهِ وَأَسْخَطَ عَلَيْهِ النَّاسَ**» رَوَاهُ ابْنُ حِبَّانَ فِي صَحِيحِهِ.



31- Chapitre

De ces paroles d' Allah - Le Très Haut;

﴿إِنَّمَا ذَٰلِكُمُ ٱلشَّيْطَٰنُ يُخَوِّفُ أَوْلِيَآءَهُۥ فَلَا تَخَافُوهُمْ وَخَافُونِ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿١٧٥﴾﴾ [آل عمران: ١٧٥]

﴾ Ce n'est que le démon qui vous fait craindre ses alliés, ne les craignez donc pas et craignez-Moi si vous êtes croyants﴿ [318] [Al-Imran: 175]

---

(318) *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit dans *ighâthat al-lahfân* (t.1 p.110): «L'une des ruses de l'ennemi d'Allah est de faire craindre aux croyants ses soldats et ses alliés afin de ne pas les combattre, de ne pas leur ordonner le convenable et leur interdire le blâmable. C'est l'une de ses ruses les plus grandes contre les adeptes de la foi. Allah Exalté et Élevé soit-Il nous en informe en disant:

﴿إِنَّمَا ذَٰلِكُمُ ٱلشَّيْطَٰنُ يُخَوِّفُ أَوْلِيَآءَهُۥ فَلَا تَخَافُوهُمْ وَخَافُونِ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿١٧٥﴾﴾

[آل عمران: ١٧٥]

﴾Ce n'est que le démon qui vous fait craindre ses alliés, ne les craignez donc pas et craignez-Moi si vous êtes croyants﴿ [Al-Imran: 175].

Selon l'ensemble des exégètes, cela veut dire: il vous effraye par ses alliés. *Qatâda* explique: "Il les élève dans vos poitrines". C'est pourquoi Il déclare:

﴿فَلَا تَخَافُوهُمْ وَخَافُونِ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ﴾ [آل عمران: ١٧٥]

﴾ne les craignez donc pas et craignez-Moi si vous êtes croyants.﴿

﴿إِنَّمَا يَعْمُرُ مَسَٰجِدَ ٱللَّهِ مَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَأَقَامَ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَى ٱلزَّكَوٰةَ وَلَمْ يَخْشَ إِلَّا ٱللَّهَ فَعَسَىٰٓ أُو۟لَٰٓئِكَ أَن يَكُونُوا۟ مِنَ ٱلْمُهْتَدِينَ ﴿١٨﴾﴾ [التوبة: ١٨]

﴿Seuls occupent les mosquées d'Allah ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier, accomplissent la prière, s'acquittent de la zakât et ne craignent qu'Allah﴾ [At-Tawbah: 18]

﴿وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَقُولُ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ فَإِذَآ أُوذِىَ فِى ٱللَّهِ جَعَلَ فِتْنَةَ ٱلنَّاسِ كَعَذَابِ ٱللَّهِ﴾ [العنكبوت: ١٠]

﴿Parmi les gens, certains disent: «Nous croyons en Allah» et lorsqu'il subit du mal pour la cause d'Allah, il met l'épreuve des gens au même rang que le châtiment d'Allah﴾ [Al-Ankabut: 10].

Abû Sa'îd رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte en le faisant remonter au Prophète ﷺ:

> *«La faiblesse de la certitude, c'est notamment satisfaire les gens en encourant la colère d'Allah, les louer pour la subsistance qu'Allah te donne et les blâmer pour ce qu'Allah ne t'a pas accordé. La subsistance d'Allah ne vient pas par la motivation du zélé ni repoussée par l'aversion du haineux».*(319)

'Âisha رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

Plus la foi du serviteur est forte, plus la crainte des suppôts du diable se dissipe dans son coeur. Mais plus la foi faiblit, plus la crainte à leur égard augmente».

(319) Rapporté par *Abû Nu'aym* dans *al-hilya* (t.5 p.106) (t.10 p.41) et *al-Bayhaqî* dans *shu'ab al-îmân* n°203. *Al-Albânî* le juge faible dans *da'îf al-jâmi'* n°2009.

«Celui qui cherche la satisfaction d'Allah en encourant la colère des gens, Allah sera satisfait de lui et rendra les gens satisfaits de lui. Celui qui cherche la satisfaction des gens en encourant la colère d'Allah, Allah sera en colère contre lui et rendra les gens en colère contre lui».(320)
Ibn Hibbân dans son *sahîh*.



(320) Rapporté par *Ibn Hibbân* n°1541 et 1542 dans *al-mawârid* et *At-Tirmidhî* n°2414.

Chapitre

Sur la parole d’Allah - Le Très Haut;

﴿ إِنَّمَا ذَٰلِكُمُ ٱلشَّيْطَٰنُ يُخَوِّفُ أَوْلِيَآءَهُۥ ﴾

﴾C’ est le Diable qui vous fait peur de ses adhérents.﴿

Dans ce chapitre, l’auteur رَحِمَهُ ٱللَّهُ expose l’obligation d’attacher la peur et la crainte à Allah Seul et l’interdiction de l’attacher aux créatures. Il montre que le *tawẖîd* ne se réalise que par cela. Mais ce passage doit être développé afin de faire la lumière sur celui-ci et de dissiper toute ambiguïté.

Sache que la peur et la crainte consistent parfois un acte d’adoration et sont parfois un acte naturel ou habituel, tout ceci étant en fonction de leurs causes et de ce qui est en rapport avec elles.

Si la peur et la crainte manifestent la divinité, l’adoration et le rapprochement de Celui qui est craint, incitent à une obéissance intérieure et une peur invisible empêchant de désobéir à Celui qui est craint, alors les vouer à Allah figure parmi les obligations les plus impérieuses de la foi alors que leur attachement à un autre qu’ Allah relève du polythéisme majeur qu’ Allah ne pardonne pas. Car il a associé à Allah un autre que Lui dans cette adoration qui est l’une des obligations les plus absolues pour le coeur. Il se peut aussi que la crainte d’un autre qu’ Allah l’emporte sur sa crainte d’ Allah.

De même, celui qui craint Allah Seul de cette façon est un monothéiste sincère; celui qui craint un autre que Lui, donne un égal à Allah dans la crainte comme celui qui le fait dans l’amour.

Cela s’illustre notamment par celui qui craint que l’occupant d’ une tombe ne lui cause un préjudice ou se mette en colère contre lui et le prive d’un bienfait ou autre croyance existante chez les adorateurs des tombes.

Si la peur est naturelle comme craindre un ennemi, une bête sauvage, un serpent ou toute autre chose dont on craint la nuisance manifeste, alors cela ne relève pas de l'adoration. Cela peut exister chez nombre de croyants sans contredire la foi. Si une telle peur est réelle parce que ses raisons sont présentes, alors ce n'est pas blâmable.

Mais si c'est une peur imaginaire comme la peur qui n'a absolument aucune cause ou une raison insuffisante, elle est alors blâmable et inclut son auteur dans le cadre des lâches. Or, le Prophète ﷺ a demandé protection contre la lâcheté[321], car elle fait partie des viles moeurs. C'est pourquoi la foi parfaite, la confiance et le courage repoussent ce type de peur, si bien que les craintes des élus et des forts parmi les croyants se changent en sécurité et en quiétude, grâce à l'intensité de leur foi, le courage de leurs coeurs et la perfection de leur confiance en Allah. Voilà pourquoi l'auteur place ce chapitre à la suite de l'autre.



(321) Le Prophète ﷺ a dit:

اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنَ الْهَمِّ وَالْحَزَنِ، وَمِنَ الْعَجْزِ وَالْكَسَلِ، وَمِنَ الْجُبْنِ وَالْبُخْلِ، وَمِنْ ضَلَعِ الدَّيْنِ وَغَلَبَةِ الرِّجَالِ.

«Ô Allah! Je cherche protection auprès de Toi contre l'affliction et la tristesse, contre l'impuissance et la paresse, contre la lâcheté et l'avarice, et contre le fardeau de la dette et la domination des hommes». Al-Bukhârî n°2893 et Muslim n°1365.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ آيَةِ آلِ عِمْرَانَ.

الثَّانِيَةُ: تَفْسِيرُ آيَةِ بَرَاءَة.

الثَّالِثَةُ: تَفْسِيرُ آيَةِ الْعَنْكَبُوتِ.

الرَّابِعَةُ: أَنَّ الْيَقِينَ يَضْعُفُ وَيَقْوَى.

الْخَامِسَةُ: عَلَامَةُ ضَعْفِهِ، وَمِنْ ذَلِكَ هَذِهِ الثَّلَاثُ.

السَّادِسَةُ: أَنَّ إِخْلَاصَ الْخَوْفِ لِلَّهِ مِنَ الْفَرَائِضِ.

السَّابِعَةُ: ذِكْرُ ثَوَابِ مَنْ فَعَلَهُ.

الثَّامِنَةُ: ذِكْرُ عِقَابِ مَنْ تَرَكَهُ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du verset de *Âl-'Imrân*.
2. L'explication du verset de *Barâ'a (At-Tawba)*.
3. L'explication du verset d'*al-'Ankabût*.
4. La certitude augmente et diminue.
5. Les signes de la faiblesse de la certitude sont les trois choses citées.
6. Craindre exclusivement Allah est une obligation.[322]
7. La récompense de celui qui le fait.
8. Le châtiment de celui qui ne le fait pas.



(322) *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit dans *tarîq al-hijratayn* (p.282): «Le Très-Haut a ordonné qu'on Le craigne dans Sa parole:

﴿فَلَا تَخَافُوهُمْ وَخَافُونِ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ﴾ [آل عمران: ١٧٥]

﴾***N'ayez pas peur d'eux. Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants***﴿ [Al-Imran: 175].

Il a fait de la crainte de Lui une condition de la réalisation de la foi. Si, dans ce contexte, la condition porte sur la foi, en réalité, la crainte est le sujet conditionné. Elle est une condition pour atteindre la foi et la réaliser. C'est parce que la foi est la cause de la crainte vis-à-vis d'Allah. Or, obtenir l'effet est une condition dans la réalisation de la cause, tout comme l'obtention de la cause implique celle de son effet. Ainsi, l'absence de la foi en l'absence de la crainte marque l'absence du sujet conditionné en l'absence de sa cause. De même, l'absence de la crainte en l'absence de la foi marque l'absence de la conséquence en l'absence de sa cause. Réfléchis-y...»

Puis, il ajoute: «Tout cela pour dire que la crainte fait partie des exigences et des implications de la foi, et n'en diffère pas».

٣٢- بَابُ

قَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى:

﴿وَعَلَى ٱللَّهِ فَتَوَكَّلُوٓاْ إِن كُنتُم مُّؤۡمِنِينَ ٢٣﴾ [المائدة: ٢٣]، وَقَوْلِهِ: ﴿إِنَّمَا ٱلۡمُؤۡمِنُونَ ٱلَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ ٱللَّهُ وَجِلَتۡ قُلُوبُهُمۡ﴾ [الأنفال: ٢]، وَقَوْلِهِ: ﴿يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ حَسۡبُكَ ٱللَّهُ وَمَنِ ٱتَّبَعَكَ مِنَ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ ٦٤﴾ [الأنفال: ٦٤]، وَقَوْلِهِ: ﴿وَمَن يَتَوَكَّلۡ عَلَى ٱللَّهِ فَهُوَ حَسۡبُهُۥٓ﴾ [الطلاق: ٣]

وَعَنِ ابْنِ عَبَّاسٍ قَالَ: «حَسْبُنَا اللَّهُ وَنِعْمَ الْوَكِيلُ» قَالَهَا إِبْرَاهِيمُ عَلَيْهِ السَّلَامُ حِينَ أُلْقِيَ فِي النَّارِ، وَقَالَهَا مُحَمَّدٌ ﷺ حِينَ قَالُوا لَهُ: ﴿إِنَّ ٱلنَّاسَ قَدۡ جَمَعُواْ لَكُمۡ فَٱخۡشَوۡهُمۡ فَزَادَهُمۡ إِيمَٰنٗا﴾ [آل عمران: ١٧٥] رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ وَالنَّسَائِيُّ.



32- Chapitre De ces paroles d' Allah - Le Très Haut:

﴿وَعَلَى ٱللَّهِ فَتَوَكَّلُوٓاْ إِن كُنتُم مُّؤۡمِنِينَ ٢٣﴾ [المائدة: ٢٣]

﴿Et c'est à Allah que vous devez vous en remettre, si vous êtes croyants﴾ [Al-Maidah: 23]

﴿إِنَّمَا ٱلۡمُؤۡمِنُونَ ٱلَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ ٱللَّهُ وَجِلَتۡ قُلُوبُهُمۡ﴾ [الأنفال: ٢]

﴿Les croyants sont seulement ceux dont les coeurs tremblent lorsque l'on mentionne Allah﴾ [Al-Anfal: 2]

﴿يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ حَسۡبُكَ ٱللَّهُ وَمَنِ ٱتَّبَعَكَ مِنَ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ ٦٤﴾ [الأنفال: ٦٤]

﴿Ô Prophète! Allah et ceux des croyants qui te suivent te suffisent﴾ [Al-Anfal: 64]

﴿وَمَن يَتَوَكَّلۡ عَلَى ٱللَّهِ فَهُوَ حَسۡبُهُۥٓ﴾ [الطلاق: ٣]

﴿Et quiconque s'en remet à Allah, Il lui suffit﴾ [At-Talaq: 3].

Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما dit À propos du verset:

﴿حَسْبُنَا ٱللَّهُ وَنِعْمَ ٱلْوَكِيلُ ١٧٣﴾ [آل عمران: ١٧٥]

﴿***Allah nous suffit et quel bon Garant!***﴾ [Al-Imran: 173]

«*Ibrâhîm* عليه السلام l' a dit lorsqu' on l' a jeté au feu et *Muhammad* ﷺ l' a dite lorsque certains ont dit:

﴿إِنَّ ٱلنَّاسَ قَدْ جَمَعُوا۟ لَكُمْ فَٱخْشَوْهُمْ فَزَادَهُمْ إِيمَـٰنًا﴾ [آل عمران: ١٧٥]

﴿***Les gens se sont réunis contre vous, prenez donc garde à eux – cela ne fit qu' augmenter leur foi***﴾(323) [Al-Imran: 173].*Al-Bukhârî* et *An-Nasâ' î.*



(323) Rapporté par *al-Bukhârî* n°4563.

فيه مَسَائِلُ

الْأُولَى: أَنَّ التَّوَكُّلَ مِنَ الْفَرَائِضِ.

الثَّانِيَةُ: أَنَّهُ مِنْ شُرُوطِ الْإِيمَانِ.

الثَّالِثَةُ: تَفْسِيرُ آيَةِ الْأَنْفَالِ.

الرَّابِعَةُ: تَفْسِيرُ الْآيَةِ فِي آخِرِهَا.

الْخَامِسَةُ: تَفْسِيرُ آيَةِ الطَّلَاقِ.

السَّادِسَةُ: عِظَمُ شَأْنِ هَذِهِ الْكَلِمَةِ، وَأَنَّهَا قَوْلُ إِبْرَاهِيمَ عَلَيْهِ الصَّلَاةِ وَالسَّلَامُ وَمُحَمَّدٍ ﷺ فِي الشَّدَائِدِ.

Ce chapitre expose les points suivants;

1. S'en remettre à Allah fait partie des obligations religieuses.
2. Cela fait partie des conditions de la foi.(324)
3. L'explication du verset de la sourate *Al-Anfâl*.
4. L'explication du verset de la fin de la sourate.
5. L'explication du verset de la sourate *At-Talâq*.
6. La grande valeur de cette parole, qui est la parole d'*Ibrâhîm* عليه السلام et de *Muhammad* ﷺ lors des situations difficiles.

---

(324) *cheikh Sulaymân* dit dans *taysîr al-'Azîz al-Hamîd* (pp.495-496): «Dans ce chapitre, l'auteur veut souligner que la confiance (*tawakkul*) est une obligation qu'il faut vouer à Allah, exalté soit-Il, car elle fait partie des meilleures adorations et des stations le plus élevées du *tawhîd*. D'ailleurs, seule l'élite des croyants ne la réalise d'une façon parfaite, comme nous l'avons expliqué dans la description des soixante-dix milles qui entreront au Paradis sans jugement ni châtiment. C'est pour cela qu'Allah l'a ordonné dans plusieurs versets coraniques, davantage que Son ordre d'accomplir les ablutions et le lavage de la souillure majeure. Il en fait même une condition de la foi et de l'islam. Cela se comprend par le fait que la foi et l'islam sont absents que le *tawakkul* est absent, comme le verset du chapitre l'indique».

٣٣- بَابٌ

قَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى:

﴿أَفَأَمِنُوا۟ مَكْرَ ٱللَّهِ ۚ فَلَا يَأْمَنُ مَكْرَ ٱللَّهِ إِلَّا ٱلْقَوْمُ ٱلْخَٰسِرُونَ ﴿٩٩﴾﴾ [الأعراف: ٩٩]، وَقَوْلِهِ: ﴿وَمَن يَقْنَطُ مِن رَّحْمَةِ رَبِّهِۦٓ إِلَّا ٱلضَّآلُّونَ ﴿٥٦﴾﴾ [الحجر: ٥٦]

وَعَنِ ابْنِ عَبَّاسٍ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ سُئِلَ عَنِ الْكَبَائِرِ؟ فَقَالَ: «الشِّرْكُ بِاللَّهِ، وَالْيَأْسُ مِنْ رَوْحِ اللَّهِ وَالأَمْنُ مِنْ مَكْرِ اللَّهِ».

وَعَنِ ابْنِ مَسْعُودٍ قَالَ: «أَكْبَرُ الْكَبَائِرِ: الْإِشْرَاكُ بِاللَّهِ، وَالْأَمْنُ مِنْ مَكْرِ اللَّهِ، وَالْقُنُوطُ مِنْ رَحْمَةِ اللَّهِ، وَالْيَأْسُ مِنْ رَوْحِ اللَّهِ». رَوَاهُ عَبْدُ الرَّزَّاقِ.



33- Chapitre

De ces paroles du Très-Haut:

﴿ أَفَأَمِنُوا۟ مَكْرَ ٱللَّهِ ۚ فَلَا يَأْمَنُ مَكْرَ ٱللَّهِ إِلَّا ٱلْقَوْمُ ٱلْخَٰسِرُونَ ﴾ [الأعراف: ٩٩]

﴿Se sentent-ils à l'abri de la ruse d'Allah? Nul ne se sent à l'abri de la ruse d'Allah autre que les perdants[325]﴾ [Al-Araf: 99]

(325) *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit dans *al-fawâ'id* (p.163-164): «Quant à la crainte de Ses alliés contre Sa ruse, c'est une vérité. Ils craignent qu'Il les avilisse à cause de leurs péchés et de leurs fautes, et qu'ils soient voués à la damnation. Ils ont donc peur de leurs péchés et espèrent Sa miséricorde. Quand Il dit:

﴿ أَفَأَمِنُوا۟ مَكْرَ ٱللَّهِ ۚ ﴾ [الأعراف: ٩٩]

﴿Sont-ils à l'abri du stratagème d'Allah?﴾ [Al-Araf : 99]

Cela concerne les pervers et les mécréants. En d'autres mots: seuls les damnés pèchent et se sentent à l'abri de Son stratagème en raison de leurs péchés. Le stratagème que craignent ceux qui connaissent Allah, c'est qu'Il retarde leur châtiment pour leurs oeuvres, puis qu'ils soient leurrés d'une quelconque façon et s'habituent aux péchés. Alors, le châtiment les saisit soudainement après un certain temps. Un autre point est qu'ils soient négligents oubli Son rappel. Alors, Il les délaisse comme ils ont délaissé Son rappel et Son obéissance. Il leur hâte les fléaux et les troubles. Son stratagème serait donc qu'Il les délaisse. Un autre point est qu'Il connait leurs péchés et leurs défauts comme ils ne le savent pas eux-mêmes. C'est alors que le stratagème leur parvient là où ils ne s'y attendaient pas. Un autre point est

﴿وَمَن يَقۡنَطُ مِن رَّحۡمَةِ رَبِّهِۦٓ إِلَّا ٱلضَّآلُّونَ ٥٦﴾ [الحجر: ٥٦]

﴿***Et qui désespère de la miséricorde de son Seigneur autre que les égarés?***﴾ [Al-Hijr: 56].

Ibn ‘Abbâs رضي الله عنهما que le Messager d’ Allah ﷺ fut interrogé au sujet des grands péchés; il répondit: «*L’association à Allah, le désespoir en la clémence d’Allah et le sentiment d’être à l’abri de la ruse d’Allah*».[326]

Ibn Mas‘ûd ﷺ dit: «Les plus grands péchés capitaux sont l’ association à Allah, le sentiment d’ être à l’ abri de la ruse d’ Allah, le désespoir de la miséricorde d’ Allah et le découragement de la clémence d’ Allah».[327] rapporté par *‘Abd Ar-Razzâq*.



qu’ Il les mette à l’épreuve à travers ce qu’ ils ne peuvent endurer et qu’ ils tombent dans la tentation. C’ est aussi un stratagème».

(326) *Al-Haythamî* dit dans *majma‘ Az-Zawâ’id* (t.1 p.109): «Rapporté par *al-Bazzâr* et *At-Tabarânî*, les narrateurs sont jugés crédibles». *Al-Manâwî* dit dans *fayd al-qadîr* (t.5 p.61): «L’ auteur indique sa fiabilité». *Az-Zayn al-‘Irâqî* dit dans *sharh At-Tirmidhî:* «Sa chaîne de transmission est fiable». *Al-Albânî* le juge fiable dans *As-Sahîha* n°2051.

(327) *Al-Haythamî* dit dans *majma‘ Az-Zawâ’id* (t.1 p.109): «Sa chaîne de transmission est authentique».

Chapitre

Sur la parole d' Allah - Le Très Haut;

﴿أَفَأَمِنُوا مَكْرَ اللَّهِ﴾ [الأعراف: ٩٩]

﴾Se sentent-ils à l'abri de la ruse d'Allah?﴿

Le but de ce chapitre est de souligner l'obligation pour le serviteur de craindre Allah, d'espérer en Lui par désir et crainte. Quand il regarde ses péchés, la justice d'Allah et la sévérité de Son châtiment, il craint Son Seigneur et a peur; quand il regarde Sa grâce générale et particulière et Son indulgence absolue, il espère et désire. S'il réussit à accomplir un acte d'obéissance, il espère que son Seigneur l'accepte par Sa grâce parfaite et craint qu'Il la rejette en raison de son manquement vis-à-vis de Son droit. S'il est éprouvé par un péché, il espère que son Seigneur accepte son repentir et l'efface, et il craint à cause de la faiblesse du repentir et de sa préoccupation pour le péché d'être châtié. Dans les bienfaits et l'aisance, il espère qu'Allah les fasse durer, les lui augmente et lui permette de faire preuve de reconnaissance à leur sujet, et il craint en cas de manque de reconnaissance qu'il en soit privé. Dans les difficultés et les malheurs, il espère qu'Allah les repousse et attend l'issue favorable. Il espère aussi qu'Allah le récompense vu la patience dont il a fait montre, et il craint la réunion des deux calamités: la perte de la récompense appréciée et l'obtention d'une chose détestable s'il ne réussit pas à faire preuve de la patience requise. Ainsi, le croyant monothéiste en tout état de cause est habité par la crainte et l'espérance. Voilà ce qui est obligatoire et bénéfique, et c'est ainsi que le bonheur se réalise. Deux moeurs viles sont à craindre pour le serviteur:

- **la première**: la crainte le domine si bien qu'il désespère de la miséricorde d'Allah;
- **la deuxième**: l'espérance le capte de sorte qu'il se sent à l'abri du stratagème d'Allah et de Son châtiment. Quand on arrive à pareille situation, on a alors failli au devoir de la crainte et de l'espérance, qui font partie des grands fondements du *tawhîd* et des exigences de la foi.

Le désespoir de la miséricorde d'Allah et de Sa clémence a deux causes, toutes deux interdites:

- **la première**: le serviteur est injuste à outre mesure envers lui-même et ose commettre les interdits tout en insistant. Il persiste dans le péché et perd tout espoir en la miséricorde d'Allah, parce qu'il maintient les causes qui bloquent la miséricorde. Il reste ainsi jusqu'à ce que cela devienne un trait et une nature permanente. C'est là tout le but que vise Le *Shaytān* pour le serviteur. Dès lors qu'il atteint ce stade, plus aucun bien n'est espéré en lui, sauf par un repentir sincère et un délaissement résolu;
- **la deuxième**: la crainte du serviteur s'intensifie à cause des crimes qu'il a commis et sa connaissance de l'étendue de la miséricorde et du pardon d'Allah diminue. Dans son ignorance, il pense qu'Allah ne lui pardonnera pas et ne lui fera pas miséricorde, même s'il se repent et revient. Sa volonté s'affaiblit et il désespère de la miséricorde. C'est un interdit nuisible né aussi bien de la faible connaissance du serviteur de Son seigneur et des droits qui sont les Siens, ainsi que de la faiblesse de l'âme, de son incapacité et de sa vilenie. Si celui-là connaissait Son Seigneur et ne demeurait pas paresseux, il saurait que le plus petit effort le mènerait à Son Seigneur, Sa

miséricorde et Sa générosité.

Se sentir à l’abri du stratagème d’Allah a également deux causes destructrices:

- **la première**: le détournement du serviteur de la religion et sa négligence dans la connaissance de Son Seigneur et des droits qui Lui reviennent, ainsi que son laxisme. Il ne cesse alors de se détourner, d’être insouciant et négligent vis-à-vis de ses obligations. Il est absorbé dans les interdits si bien que la peur d’Allah se dissipe dans son coeur et que peu de foi y subsiste. Car cette dernière pousse à la crainte d’Allah et de Son châtiment, dans ce monde et dans l’au-delà;
- **la deuxième**: le serviteur est un dévot ignorant, plein de gloriole pour lui-même et leurré par ses actes. Son ignorance l’accompagne sans le quitter jusqu’à ce qu’il s’enorgueillisse de son action et que la peur le quitte. Il estime occuper auprès d’Allah de hauts degrés et se sent désormais à l’abri du stratagème d’Allah, tout en s’en remettant à sa propre personne faible et insignifiante. C’est alors qu’il échoue et qu’on le prive de la réussite, puisque c’est lui qui a scellé son propre sort. À travers ce développement, tu sais dans quelle mesure cela contredit le *tawhîd*.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ آيَةِ الْأَعْرَافِ.

الثَّانِيَةُ: تَفْسِيرُ آيَةِ الْحِجْرِ.

الثَّالِثَةُ: شِدَّةُ الْوَعِيدِ فِيمَنْ أَمِنَ مَكَرَ اللَّهِ.

الرَّابِعَةُ: شِدَّةُ الْوَعِيدِ فِي الْقُنُوطِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du verset d'*al-A'râf*.
2. L'explication du verset d'*al-Hijr*.
3. La dure menace à l'encontre de celui qui se sent à l'abri de la ruse d'Allah.
4. La dure menace à l'encontre de celui qui désespère de la miséricorde d'Allah.



٣٤-بَابٌ
مِنَ الْإِيمَانِ بِاللَّهِ الصَّبْرُ عَلَى أَقْدَارِ اللَّهِ

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿وَمَن يُؤْمِنۢ بِٱللَّهِ يَهْدِ قَلْبَهُۥ﴾ [التغابن: ١١]

قَالَ عَلْقَمَةُ: هُوَ الرَّجُلُ تُصِيبُهُ الْمُصِيبَةُ، فَيَعْلَمُ أَنَّهَا مِنْ عِنْدِ اللَّهِ، فَيَرْضَى وَيُسَلِّمُ.

وَفِي صَحِيحِ مُسْلِم عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «**اثْنَتَانِ فِي النَّاسِ هُمَا بِهِمْ كُفْرٌ: الطَّعْنُ فِي النَّسَبِ، وَالنِّيَاحَةُ عَلَى الْمَيِّتِ**». وَلَهُمَا عَنِ ابْنِ مَسْعُودٍ مَرْفُوعًا: «**لَيْسَ مِنَّا مَنْ ضَرَبَ الْخُدُودَ، وَشَقَّ الْجُيُوبَ، وَدَعَا بِدَعْوَى الْجَاهِلِيَّةِ**».

وَعَنْ أَنَسٍ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «**إِذَا أَرَادَ اللَّهُ بِعَبْدِهِ الْخَيْرَ عَجَّلَ لَهُ بِالْعُقُوبَةِ فِي الدُّنْيَا، وَإِذَا أَرَادَ بِعَبْدِهِ الشَّرَّ أَمْسَكَ عَنْهُ بِذَنْبِهِ حَتَّى يُوَافِيَ بِهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ**». وَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «**إِنَّ عِظَمَ الْجَزَاءِ مَعَ عِظَمِ الْبَلَاءِ، وَإِنَّ اللَّهَ تَعَالَى إِذَا أَحَبَّ قَوْمًا ابْتَلَاهُمْ، فَمَنْ رَضِيَ فَلَهُ الرِّضَى، وَمَنْ سَخِطَ فَلَهُ السُّخْطُ**». حَسَّنَهُ التِّرْمِذِيُّ.

34- Chapitre
patienter face aux décrets divins fait partie de la foi en Allah

Allah le Très-Haut dit :

﴿وَمَن يُؤْمِنۢ بِٱللَّهِ يَهْدِ قَلْبَهُۥ﴾ [التغابن: ١١]

﴾***Et quiconque croit en Allah, Il guide son coeur***﴿ [At-Tagabun: 256].

'Alqama explique: «Il s'agit de l'homme qui est touché par un malheur et qui sait que cela provient d'Allah, il accepte donc et se soumet».[328]

Dans *sahîh Muslim*, *Abû Hurayra* ﵁ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

> «*Deux actes chez les gens relèvent de la mécréance: dénigrer l'ascendance et se lamenter sur le mort*».[329]

Tous deux rapportent d'après *Ibn Mas'ûd* ﵁ qui le fait remonter au Prophète ﷺ: «*N'est pas des nôtres celle qui se frappe les joues, déchire ses vêtements ou formule les invocations de la jâhiliyya*».[330]

---

(328) *As-Suyûtî*, dans *Ad-Dur al-manthûr* (t.8 p.183-184), l'attribue à *'Abd Ibn Humayd, Ibn al-Mundhir* et *al-Bayhaqî* dans *shu'ab al-îmân*.

(329) Rapporté par *Muslim* n°67.

(330) Rapporté par *al-Bukhârî* n°1294 et *Muslim* n°103.

Anas rapporte que le Messager d'Allah a dit:

> *«Lorsque Allah veut du bien pour Son serviteur, Il lui hâte le châtiment ici-bas et lorsqu'Il lui veut du mal, Il retient sa punition malgré ses péchés jusqu'à ce qu'Il le rétribue pleinement le Jour de la Résurrection».*[331]

Le Prophète a dit:

> *«L'ampleur de la récompense va de pair avec celle de l'épreuve et lorsque Allah le Très-Haut aime des gens, Il les éprouve. Ainsi, celui qui est satisfait aura la satisfaction et celui qui est mécontent aura le mécontentement».*[332] *At-Tirmidhî* le juge fiable.



(331) Rapporté par *At-Tirmidhî* n°2396, *al-Hâkim* (t.4 p.608), (t.1 p.349) qui observe le silence au sujet dans la première partie et dit au sujet de la seconde: «C'est un *hadith* authentique selon les normes de *Muslim* et les deux *cheikhs* ne l'ont pas rapporté»; *Adh-Dhahabî* l'approuve. *At-Tirmidhî* le juge fiable et *al-Albânî* l'authentifie dans *sahîh al-jâmi'* n°308.

(332) *At-Tirmidhî* n°2396 le rapporte en le répétant tout en le jugeant fiable, et *Ibn Mâjah* n°4031. *Al-Albânî* le juge fiable dans *sahîh al-jâmi'* n°2110.

Chapitre

بَابٌ مِنَ الْإِيمَانِ بِاللَّهِ الصَّبْرُ عَلَى أَقْدَارِ اللَّهِ

Patienter face aux décrets divins fait partie de la foi en Allah

En ce qui concerne la patience dans l’obéissance à Allah et la patience vis-à-vis de Sa désobéissance, c’est claire pour tout le monde: elles font partie de la foi, voire elle en constitue la base et la branche, car la foi tout entière est patience dans ce qu’Allah aime, agrée et rapproche de Lui, et patience face aux interdits d’Allah.

La religion tourne autour de trois fondements: croire en l’information donnée par Allah et Son Messager, respecter l’ordre d’Allah et de Son Messager et s’éloigner de leurs interdits. La patience face aux décrets douloureux d’Allah est comprise dans cette généralité, mais elle est particulièrement mentionnée en raison de la nécessité impérieuse de sa connaissance et de sa mise en application.

Dès lors que le serviteur sait que le malheur est avec la permission d’Allah, qu’Allah a fait preuve de la sagesse la plus parfaite en le prédestinant et du plus grand bienfait pour le serviteur, il agrée le décret d’Allah, se soumet à Son ordre et patiente face aux embarras tout en se rapprochant d’Allah, en espérant Sa récompense, en craignant Son châtiment et en adoptant la meilleure moralité. Ainsi, son coeur se tranquille et sa foi et son *tawhîd* augmentent.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ آيَةِ التَّغَابُنِ.

الثَّانِيَةُ: أَنَّ هَذَا مِنَ الْإِيمَانِ بِاللَّهِ.

الثَّالِثَةُ: الطَّعْنُ فِي النَّسَبِ.

الرَّابِعَةُ: شِدَّةُ الْوَعِيدِ فِيمَنْ ضَرَبَ الْخُدُودَ، وَشَقَّ الْجُيُوبَ، وَدَعَا بِدَعْوَى الْجَاهِلِيَّةِ.

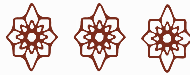
الْخَامِسَةُ: عَلَامَةُ إِرَادَةِ اللَّهِ بِعَبْدِهِ الْخَيْرَ.

السَّادِسَةُ: إِرَادَةِ اللَّهِ بِعَبْدِهِ الشَّرَّ.

السَّابِعَةُ: عَلَامَةُ حُبِّ اللَّهِ لِلْعَبْدِ.

الثَّامِنَةُ: تَحْرِيمُ السُّخْطِ.

التَّاسِعَةُ: ثَوَابُ الرِّضَى بِالْبَلَاءِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du verset de la sourate *At-Taghâbun*.
2. Cela fait partie de la foi en Allah.
3. Dénigrer l'ascendance des autres.
4. La grande menace qui pèse sur celle qui se frappe les joues, déchire ses vêtements ou formule les invocations de la *jâhiliyya*.
5. Le signe qui montre qu'Allah veut du bien à Son serviteur.
6. Le signe qui montre qu'Allah veut du mal à Son serviteur.
7. Le signe qui montre qu'Allah aime le serviteur.
8. L'interdiction du mécontentement.
9. La récompense de l'agrément face à une épreuve.



٣٥- بَابٌ
مَا جَاءَ فِي الرِّيَاء

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿قُلْ إِنَّمَآ أَنَا۠ بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يُوحَىٰٓ إِلَيَّ أَنَّمَآ إِلَٰهُكُمْ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ﴾ [الكهف: ١١٠]

وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ مَرْفُوعًا: قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: «**أَنَا أَغْنَى الشُّرَكَاءِ عَنِ الشِّرْكِ، مَنْ عَمِلَ عَمَلاً أَشْرَكَ مَعِي فِيهِ غَيْرِي تَرَكْتُهُ وَشِرْكَهُ**». رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

وَعَنْ أَبِي سَعِيدٍ مَرْفُوعًا: «**أَلَا أُخْبِرُكُمْ بِمَا هُوَ أَخْوَفُ عَلَيْكُمْ عِنْدِي مِنَ الْمَسِيحِ الدَّجَّالِ؟**» قَالُوا: بَلَى قَالَ: «**الشِّرْكُ الْخَفِيُّ، يَقُومُ الرَّجُلُ فَيُصَلِّي، فَيُزَيِّنُ صَلَاتَهُ، لِمَا يَرَى مِنْ نَظَرِ رَجُلٍ**» رَوَاهُ أَحْمَدُ.

35- Chapitre sur l'ostentation

Allah le Très-Haut dit :

﴿قُلْ إِنَّمَآ أَنَا۠ بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يُوحَىٰٓ إِلَيَّ أَنَّمَآ إِلَٰهُكُمْ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ﴾ [الكهف: ١١٠]

﴿Dis: «Je ne suis qu'un être humain comme vous, il m'est révélé que votre divinité est une divinité unique»[333] ﴾ [Al-Kahf: 16].

---

(333) *Ibn al-Qayyim* dit dans *al-jawâb al-kâfî* (p.176): «Cela veut dire: tout comme il n'est qu'un seul Dieu en dehors duquel il n'en est pas d'autre, de même l'adoration doit Lui être vouée Seul. Tout comme Il est Unique dans la divinité, Il doit être Unique dans la servitude. L'oeuvre pie est celle qui est dénuée de l'ostentation souligné dans la *sunna*. *'Umar Ibn al-Khattâb* رضي الله عنه avait l'habitude de formuler cette invocation: "*Ô Allah! Fais que mon oeuvre soit entièrement vertueuse, fais qu'elle Te soit vouée exclusivement et n'en accorde aucune part à quiconque!*" Cette association dans l'adoration annule la récompense de l'oeuvre. Et on peut être châtié s'il s'agit d'un acte obligatoire. Car il aurait le même rang que celui qui ne l'a pas accompli. Il serait alors châtié pour avoir délaissé ce commandement».

cheikh 'Abd Allah Abâ Batîn dit dans *Majmû'at Ar-Rasâ' il wal-masâ' il An-Najdiyya* (t.5 p.567-568): «Quant au polythéisme mineur, il est comme la simple ostentation et le serment par un autre qu'Allah. On rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

مَنْ حَلَفَ بِغَيرِاللّٰهِ فَقَدْ أَشْرَكَ.

"*Quiconque jure par un autre qu'Allah a certes associé*".

Par exemple, un homme dit: "Comme Allah l'a voulu et toi aussi", "Cela

Abû Hurayra ﷺ rapporte en le faisant remonter au Prophète ﷺ:

> *«Allah le Très-Haut a dit: "Je suis Celui qui Se passe le plus d'un associé. Quiconque accomplit une oeuvre dans laquelle il M'attribue un associé, Je l'abandonnerai à son associé».*(334) *Muslim.*

Abû Sa'îd ﷺ rapporte en le faisant remonter au Prophète ﷺ:

> *«Ne vous informerais-je pas de ce que je crains plus pour vous que le faux Messie?»*

Ils dirent: «Bien sûr!» Il répondit:

> *«Le polythéisme subtil: l'homme se lève pour prier et embellit sa prière, car il sait qu'un homme le regarde».*(335) *Ahmad.*



provient d'Allah et de toi", "Je n'ai qu'Allah et toi", "Je m'en remets à Allah et à toi", "Sans toi, il n'y aurait pas eu ceci et cela". Il est établi d'après le Prophète ﷺ qu'un homme lui dit: "Comme Allah l'a voulu et toi aussi". Il rétorqua:

أَجَعَلْتَنِي لِلَّهِ نِدًّا؟ قُلْ مَاشَاءَ اللَّهُ وَحْدَهُ.

"As-tu fait de moi l'égal d'Allah? Dis: comme Allah Seul a voulu!"

Cette expression est pire que les autres. Cela peut être du polythéisme majeur en fonction de la condition de l'auteur et de son intention. Ce que nous avons évoqué fait l'accord des savants sur le fait que cela relève du polythéisme mineur, tout comme on est d'accord sur le fait que l'expression précédente relève du polythéisme majeur».

(334) Rapporté par *Muslim* n°2985.

(335) *Ahmad* (t.3 p.30) et jugé fiable par *al-Albânî* dans *sahîh al-jâmi'* n°2607.

Chapitre: Au sujet de l' ostentation

مَا جَاءَ فِي الرِّيَاء، ثُمَّ قَالَ:
بَابٌ مِنَ الشِّرْكِ إِرَادَةُ الْإِنْسَانِ بِعَمَلِهِ الدُّنْيَا

Chapitre: Fait partie du polythéisme que la personne recherche des gains mondains par son adoration

Sachez que la sincérité à Allah est la base de la religion et l' esprit du *tawh̲îd* et de l' adoration. Il s' agit pour le serviteur de rechercher à travers toutes ses oeuvres l' agrément d' Allah, Sa récompense et Sa grâce. Alors, il respecte les six fondements de la foi, les cinq rites de l' islam, les vérités de la foi qui représentent l' excellence, les droits d' Allah et ceux de Ses serviteurs, en les complétant tout en recherchant l' agrément d' Allah et la demeure de l' au-delà. Il ne désire ni ostentation, ni réputation, ni pouvoir, ni bas monde. C' est ainsi que sa foi et son *tawh̲îd* se parachèvent.

L' une des pires choses qui contredit cela est l' ostentation et l' oeuvre pour recevoir les éloges des autres et leur révérence ou l' action pour le bas monde. Cela souille la sincérité et le *tawh̲îd*.

Sache que l' ostentation nécessite le développement suivant:

- si le motif du serviteur qui le pousse à oeuvrer est l' ostentation et poursuit en gardant cette mauvaise intention, ses oeuvres seront alors vaines et c' est du polythéisme mineur. Il est à craindre que cela le mène au polythéisme majeur;
- si le motif du serviteur qui le pousse à oeuvrer est l' agrément d' Allah et l' ostentation, et s' il agit sans s' en défaire, alors les textes statuent également de la nullité de ces oeuvres;
- si le motif du serviteur qui le pousse à oeuvrer est l' agrément

d'Allah Seul, mais l'ostentation se présente à lui durant son oeuvre, alors s'il la repousse et agit exclusivement pour Allah, cela ne lui causera aucun mal; s'il la maintient et y trouve satisfaction, l'oeuvre diminue, la foi et la sincérité de son auteur s'affaiblissent à hauteur de l'ostentation présente dans son coeur, son oeuvre pour Allah sera jugée en fonction de l'ampleur de l'ostentation.

L'ostentation est un vice abominable qui a besoin d'un traitement intense, d'un entraînement de l'âme dans la sincérité et d'efforts pour repousser les idées ostentatoires et ses objectifs nuisibles. Il faut aussi chercher de l'aide auprès d'Allah pour le repousser afin qu'Allah purifie la foi du serviteur et réalise son *tawhîd*.

Quant à l'oeuvre faite pour le bas monde et ses objectifs, si l'intention du serviteur se limite uniquement à cette fin et s'il ne vise aucunement l'agrément d'Allah ni l'au-delà, il n'aura alors aucune part dans l'au-delà. L'oeuvre correspondant à cette description ne peut provenir d'un croyant, car ce dernier, même si sa fois est faible, désire forcément l'agrément d'Allah et la demeure de l'au-delà.

Quant à celui qui oeuvre pour l'agrément d'Allah et le bas monde, en ayant ces deux intentions au même niveau ou proche, même s'il est croyant, alors sa foi, son *tawhîd* et sa sincérité sont défaillants. Son oeuvre sera diminuée parce qu'il ne dispose pas d'une sincérité parfaite.

Celui qui oeuvre pour Allah Seul en Lui vouant une sincérité totale, mais prend pour ses oeuvres un salaire déterminé qui l'aide à travailler et dans la religion - comme les rétributions attribuées aux oeuvres de bien, le butin ou la subsistance que retire le combattant de sa lutte,Les dotations à perpétuité (*waqf*) accordés aux mosquées, aux écoles et aux employés religieux -, cela ne cause aucun mal à sa foi et à son *tawhîd,* pour autant qu'il ne recherche pas à travers ses oeuvres le bas monde,

mais bien la religion tout en ayant l' intention que ce qu' il a obtenu l' aide à pratiquer la religion.

Voilà pourquoi Allah a accordé à l' égard des biens légiférés, comme les *zakât* et les biens des butins et autres, une grande part à ceux qui remplissent des tâches religieuses et temporelles profitables, comme le stipule ce développement. En effet, ces détails te montrent le statut relatif à cette grande question et t' imposent d' accorder à chaque chose la place qui lui convient. Et Allah sait mieux.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ آيَةِ الْكَهْفِ.

الثَّانِيَةُ: الْأَمْرُ الْعَظِيمُ فِي رَدِّ الْعَمَلِ الصَّالِحِ إِذَا دَخَلَهُ شَيْءٌ لِغَيْرِ اللَّهِ.

الثَّالِثَةُ: ذِكْرُ السَّبَبِ الْمُوجِبِ لِذَلِكَ، وَهُوَ كَمَالُ الْغِنَى.

الرَّابِعَةُ: إِنَّ مِنَ الْأَسْبَابِ أَنَّهُ تَعَالَى خَيْرُ الشُّرَكَاءِ.

الْخَامِسَةُ: خَوْفُ النَّبِيِّ ﷺ عَلَى أَصْحَابِهِ مِنَ الرِّيَاءِ.

السَّادِسَةُ: أَنَّهُ فَسَّرَ ذَلِكَ بِأَنَّ الْمَرْءَ يُصَلِّي لِلَّهِ، لَكِنْ يُزَيِّنُهَا لِمَا يَرَى مِنْ نَظَرِ رَجُلٍ إِلَيْهِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L’explication du verset d’ *al-Kahf*.
2. Le point important qui est le rejet de l’oeuvre pie si elle est en parti consacrée à un autre qu’Allah.
3. La mention de la cause à ce propos, à savoir la richesse absolue.
4. L’une des causes de cela est qu’Allah est le meilleur des associés.
5. Le Prophète ﷺ craignait l’ostentation pour ses Compagnons.
6. Il a expliqué cela par l’homme qui prie pour Allah, mais embellit sa prière parce qu’il sait qu’un homme le regarde.



٣٦- بَابٌ:
مِنَ الشِّرْكِ إِرَادَةُ الْإِنْسَانِ بِعَمَلِهِ الدُّنْيَا

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى:

﴿مَن كَانَ يُرِيدُ ٱلْحَيَوٰةَ ٱلدُّنْيَا وَزِينَتَهَا نُوَفِّ إِلَيْهِمْ أَعْمَٰلَهُمْ فِيهَا وَهُمْ فِيهَا لَا يُبْخَسُونَ ﴿١٥﴾ أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ لَيْسَ لَهُمْ فِى ٱلْءَاخِرَةِ إِلَّا ٱلنَّارُ ۖ وَحَبِطَ مَا صَنَعُوا۟ فِيهَا وَبَٰطِلٌ مَّا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٦﴾﴾ [هود: ١٥ - ١٦]

وفِي الصَّحِيحِ عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «تَعِسَ عَبْدُ الدِّينَارِ، تَعِسَ عَبْدُ الدِّرْهَمِ، تَعِسَ عَبْدُ الْخَمِيصَةِ، تَعِسَ عَبْدُ الْخَمِيلَةِ، إِنْ أُعْطِيَ رَضِيَ، وَإِنْ لَمْ يُعْطَ سَخِطَ، تَعِسَ وَانْتَكَسَ، وَإِذَا شِيكَ فَلَا انْتَقَشَ، طُوبَى لِعَبْدٍ آخِذٍ بِعِنَانِ فَرَسِهِ فِي سَبِيلِ اللَّهِ، أَشْعَثَ رَأْسُهُ، مُغْبَرَّةٍ قَدَمَاهُ، إِنْ كَانَ فِي الْحِرَاسَةِ كَانَ فِي الْحِرَاسَةِ، وَإِنْ كَانَ فِي السَّاقَةِ كَانَ فِي السَّاقَةِ، إِنِ اسْتَأْذَنَ لَمْ يُؤْذَنْ لَهُ، وَإِنْ شَفَعَ لَمْ يُشَفَّعْ».



36- Chapitre
Rechercher la vie ici-bas à travers son oeuvre relève du polythéisme

Allah le Très-Haut dit :

﴿مَن كَانَ يُرِيدُ ٱلۡحَيَوٰةَ ٱلدُّنۡيَا وَزِينَتَهَا نُوَفِّ إِلَيۡهِمۡ أَعۡمَٰلَهُمۡ فِيهَا وَهُمۡ
فِيهَا لَا يُبۡخَسُونَ ١٥ أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ لَيۡسَ لَهُمۡ فِي ٱلۡأٓخِرَةِ إِلَّا ٱلنَّارُۖ
وَحَبِطَ مَا صَنَعُواْ فِيهَا وَبَٰطِلٞ مَّا كَانُواْ يَعۡمَلُونَ ١٦﴾ [هود:
١٥ - ١٦]

﴾***Ceux qui veulent la vie présente avec sa parure, Nous les rétribuerons exactement selon leurs actions sur terre, sans que rien leur en soit diminué. Ceux-là qui n'ont rien, dans l'au-delà, que le Feu. Ce qu'ils auront fait ici-bas sera un échec, et vain sera ce qu'ils auront oeuvré***﴿ [Hud: 15-16].

Dans le *sahîh, Abû Hurayra* رضي الله عنه rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

«Que périsse l'esclave des dinars! Que périsse l'esclave des dirhams! Que périsse l'esclave des beaux vêtements! Que périsse l'esclave des vêtements en velours! Si on lui donne, il est satisfait et si on le prive, il est mécontent.

Qu'il périsse et que tout se retourne contre lui! Si un malheur le touche, qu'il ne puisse pas s'en débarrasser! Bienheureux soit celui qui saisit la bride de son cheval dans le sentier d'Allah, les cheveux hirsutes et les pieds pleins de poussière; si on le poste en garde, il est en garde; si on le poste à l'arrière-garde, il est à l'arrière-garde; s'il demande une permission, on ne la lui accorde pas et s'il intercède, on ne l'accepte pas».[336]



(336) Rapporté par *al-Bukhârî* n°2887.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: إِرَادَةُ الْإِنْسَانِ الدُّنْيَا بِعَمَلِ الْآخِرَةِ.

الثَّانِيَةُ: تَفْسِيرُ آيَةِ هُودٍ.

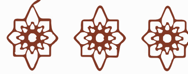
الثَّالِثَةُ: تَسْمِيَةُ الْإِنْسَانِ الْمُسْلِمِ: عَبْدَ الدِّينَارِ وَالدِّرْهَمِ وَالْخَمِيصَةِ.

الرَّابِعَةُ: تَفْسِيرُ ذَلِكَ بِأَنَّهُ إِنْ أُعْطِيَ رَضِيَ، وَإِنْ لَمْ يُعْطَ سَخِطَ.

الْخَامِسَةُ: قَوْلُهُ: «**تَعِسَ وَانْتَكَسَ**»

السَّادِسَةُ: قَوْلُهُ: «**وَإِذَا شِيكَ فَلَا انْتَقَشَ**».

السَّابِعَةُ: الثَّنَاءُ عَلَى الْمُجَاهِدِ الْمَوْصُوفِ بِتِلْكَ الصِّفَاتِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. Le fait que l'individu recherche la vie présente à travers ses oeuvres.
2. L'explication du verset de *Hûd*.
3. Appeler le serviteur musulman «esclave des dinars, des dirhams et des beaux vêtements».
4. L'explication de cela, qui est que lorsqu'on lui donne, il est satisfait et lorsqu'on le prive, il est mécontent.
5. Sa parole: *«qu'il périsse et que tout se retourne contre lui».*
6. Sa parole: *«et si un malheur le touche, qu'il ne puisse pas s'en débarrasser».*
7. Les éloges faits au combattant dont telle est la description.



٣٧- بَابٌ
مَنْ أَطَاعَ الْعُلَمَاءَ وَالْأُمَرَاءَ فِي تَحْرِيمِ مَا أَحَلَّ اللَّهُ أَوْ تَحْلِيلِ مَا حَرَّمَهُ فَقَدِ اتَّخَذَهُمْ أَرْبَابًا

وَقَالَ ابْنُ عَبَّاسٍ: يُوشِكُ أَنْ تَنْزِلَ عَلَيْكُمْ حِجَارَةٌ مِنَ السَّمَاءِ، أَقُولُ: قَالَ رَسُولُ ﷺ، وَتَقُولُونَ قَالَ أَبُو بَكْرٍ وَعُمَرُ!

وَقَالَ الْإِمَامُ أَحْمَدُ بْنُ حَنْبَلٍ: **عَجِبْتُ لِقَوْمٍ عَرَفُوا الْإِسْنَادَ وَصِحَّتَهُ، يَذْهَبُونَ إِلَى رَأْيِ سُفْيَانَ**، وَاللَّهُ تَعَالَى يَقُولُ: ﴿فَلْيَحْذَرِ ٱلَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِۦٓ أَن تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٦٣﴾﴾ [النور: ٦٣]، أَتَدْرِي مَا الْفِتْنَةُ؟ الْفِتْنَةُ: الشِّرْكُ لَعَلَّهُ إِذَا رَدَّ بَعْضَ قَوْلِهِ أَنْ يَقَعَ فِي قَلْبِهِ شَيْءٌ مِنَ الزَّيْغِ فَيَهْلَكَ.

وَعَنْ عَدِيِّ بْنِ حَاتِمٍ: أَنَّهُ سَمِعَ النَّبِيَّ ﷺ يَقْرَأُ هَذِهِ الْآيَةَ: ﴿ٱتَّخَذُوٓاْ أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَٰنَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ ٱللَّهِ﴾ [التوبة: ٣١]، فَقُلْتُ لَهُ: إِنَّا لَسْنَا نَعْبُدُهُمْ، قَالَ: «**أَلَيْسَ يُحَرِّمُونَ مَا أَحَلَّ اللَّهُ فَتُحَرِّمُونَهُ وَيُحِلُّونَ مَا حَرَّمَ اللَّهُ فَتُحِلُّونَهُ؟**» فَقُلْتُ: بَلَى، قَالَ: «**فَتِلْكَ عِبَادَتُهُمْ**» رَوَاهُ أَحْمَدُ وَالتِّرْمِذِيُّ وَحَسَّنَهُ.

37- Chapitre
Obéir aux savants et aux dirigeants dans l'interdiction de ce qu'Allah a permis ou l'autorisation de ce qu'Il a interdit revient à les prendre pour des seigneurs en dehors d'Allah

Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما a dit: «Peu s'en faut que des pierres tombent du ciel sur vous! Je dis: "Le Messager d'Allah ﷺ a dit…" et vous dites: "*Abû Bakr* et '*Umar* ont dit!?"»(337)

Ahmad Ibn Hanbal a dit: «Je m'étonne des gens qui connaissent la chaîne de transmission et son authenticité, mais se tournent vers l'avis de *Sufyân*, alors qu'Allah le Très-Haut dit:

﴿ فَلْيَحْذَرِ ٱلَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِۦٓ أَن تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٦٣﴾ ﴾ [النور: ٦٣]

---

(337) *Ibn 'Abbâs* rapporte: «Le Prophète ﷺ a pratiqué le *tamattu'*. '*Urwa Ibn al-Zubayr* dit alors: "*Abû Bakr* et '*Umar* ont interdit la *mut'a*". *Ibn 'Abbâs* s'exclama alors: "Que dit '*Urayya*?" Il reprit: "*Abû Bakr* et '*Umar* ont interdit la *mut'a*". *Ibn 'Abbâs* déclara: "Je les vois périr! Je dis: le Prophète ﷺ a dit.. et on dit: *Abû Bakr* et '*Umar* ont interdit…"» *Ahmad* (t.1 p.337).

﴾*Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux*﴿ [An-Nur: 63].

Sais-tu ce qu'est l'épreuve? L'épreuve est le polythéisme. Il se peut, en rejetant certaines de ses paroles ﷺ, qu'une déviation touche son coeur et qu'il périsse».[338]

'*Adî Ibn Hâtim* rapporte qu'il a entendu le Prophète ﷺ réciter ce verset :

﴿ ٱتَّخَذُوٓا۟ أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَـٰنَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ ٱللَّهِ ﴾

[التوبة: ٣١]

﴾*Ils ont pris leurs savants et leurs moines comme des seigneurs en dehors d'Allah*﴿ [At-Tawbah: 31]

«Je lui dis alors: "Nous ne les adorons pas!" Il répliqua: "*N'interdisent-ils pas ce qu'Allah a autorisé et vous le rendez illicite, et n'autorisent-ils pas ce qu'Allah a interdit et vous le rendez licite?*" - "C'est vrai", répondis-je. Il conclut alors: "*Voilà leur adoration*"»[339]. *Ahmad* et *At-Tirmidhî* qui le juge fiable.

---

(338) *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit dans *mukhtasar As-Sawâ'iq* (t.2 p.354): «Au sujet du verset:

﴿ فَلْيَحْذَرِ ٱلَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِۦٓ أَن تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ ﴾ [النور: ٦٣]

﴾*Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne*﴿ [An-Nur: 63]

Sufyân a dit: "Il scelle leurs coeurs". L'*imam Ahmad* a dit: "Il s'agit de la mécréance"».

(339) Rapporté par *At-Tirmidhî* n°3095. Le *hadith* est jugé fiable par *al-Albânî* dans *sahîh sunan At-Tirmidhî*. Il est aussi rapporté par *al-Bayhaqî* dans *As-Sunan al-kubrâ* (t.10 p.116) selon sa chaîne de transmission d'après *Abû al-Bakhtarî* et dit: «*Hudhayfa* t fut interrogé sur ce verset:

Chapitre

مَنْ أَطَاعَ الْعُلَمَاءَ وَالْأُمَرَاءَ فِي تَحْرِيمِ مَا أَحَلَّ اللَّهُ أَوْ تَحْلِيلِ مَا حَرَّمَهُ فَقَدْ اتَّخَذَهُمْ أَرْبَابًا

Obéir aux savants et aux dirigeants dans l' interdiction de ce qu' Allah a permis ou l' autorisation de ce qu' Il a interdit revient à les prendre pour des seigneurs en dehors d' Allah

Et Chapitre; Allah le Très-Haut dit:

﴿أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ يَزْعُمُونَ أَنَّهُمْ ءَامَنُوا بِمَا أُنزِلَ إِلَيْكَ﴾ [النساء: ٦٠]

﴿N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [prophète]﴾; [An-Nisa': 31].

﴿اتَّخَذُوا أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَانَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ اللَّهِ﴾ [التوبة: ٣١]

﴿Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, comme Seigneurs en dehors d' Allah﴾ [At-Tawbah: 31]

en ces termes: "Faisaient-ils la prière pour eux?" - "Non, répondit-il, mais ils leur autorisaient ce qu' Allah a interdit et le rendaient licite, et ils leur interdisaient ce qu' Allah leur autorisait et le rendaient illicite. C' est en cela qu' ils sont devenus des seigneurs"».

Ibn al-Qayyim رحمه الله dit dans *i'lâm al-muwaqqi'în* (t.2 p.171): «*Abû al-Bakhtarî* a dit au sujet de la parole du Très-Haut:

﴿اتَّخَذُوا أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَانَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ اللَّهِ﴾ [التوبة: ٣١]

﴿Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, comme Seigneurs en dehors d' Allah﴾[At-Tawbah: 31]:

"Certes, s' ils leur avaient demandé de les adorer en dehors d' Allah, ils ne leur auraient pas obéi. Mais ils leur ont donné des ordres, ils ont alors rendu les autorisations d' Allah illicites et Ses interdits licites tout en leur obéissant. Voilà la seigneurie"».

La raison pour laquelle l'auteur a cité cela est claire. Le Seigneur, Dieu, est Celui qui détient le commandement universel, religieux et celui de la rétribution. C'est Celui à qui on donne la divinité, que l'on adore Seul et sans associé et à qui on obéit de façon absolue. On ne lui désobéit pas de sorte que toutes les obéissances sont subordonnées à Son obéissance. Si le serviteur considère les savants et les dirigeants de cette façon et fait de leur obéissance le fondement, l'obéissance à Allah et à Son Messager lui étant subordonnée, alors il les prend pour des seigneurs en dehors d'Allah en leur vouant la divinité, en considérant leur jugement et en le faisant prévaloir sur celui d'Allah et de Son Messager. Voilà la mécréance elle-même, car le jugement appartient entièrement à Allah, au même titre que l'adoration.

Le devoir de chacun est de ne prendre comme Juge qu'Allah et de renvoyer tout litige avec autrui à Allah et à Son Messager ﷺ. Ce faisant, la religion du serviteur tout entière est à Allah et son *tawhîd* Lui est exclusivement voué. Quiconque prend le jugement autre que celui d'Allah et de Son Messager, accepte alors le jugement du *tâghût,* quand bien même il prétendrait être croyant, il ne ferait que mentir.

La foi n'est valide et ne se parachève qu'en prenant le jugement d'Allah et de Son Messager ﷺ dans les fondements et les branches de la religion, ainsi que dans tous les droits, comme l'a mentionné l'auteur dans le dernier chapitre. Quiconque prend pour juge un autre qu'Allah et Son Messager ﷺ, prend alors celui-ci pour un seigneur et accepte le jugement du *tâghût*.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ آيَةِ النُّورِ.

الثَّانِيَةُ: تَفْسِيرُ آيَةِ بَرَاءَة.

الثَّالِثَةُ: التَّنْبِيهُ عَلَى مَعْنَى الْعِبَادَةِ الَّتِي أَنْكَرَهَا عَدِيٌّ.

الرَّابِعَةُ: تَمْثِيلُ ابْنِ عَبَّاسٍ بِأَبِي بَكْرٍ وَعُمَرَ، وَتَمْثِيلُ أَحْمَدَ بِسُفْيَانَ.

الْخَامِسَةُ: تَغَيُّرُ الْأَحْوَالِ إِلَى هَذِهِ الْغَايَةِ، حَتَّى صَارَ عِنْدَ الْأَكْثَرِ عِبَادَةُ الرُّهْبَانِ هِيَ أَفْضَلُ الْأَعْمَالِ، وَتُسَمَّى الْوِلَايَةَ، وَعِبَادَةُ الْأَحْبَارِ هِيَ الْعِلْمُ وَالْفِقْهُ، ثُمَّ تَغَيَّرَتِ الْأَحْوَالُ إِلَى أَنْ عُبِدَ مِنْ دُونِ اللَّهِ مَنْ لَيْسَ مِنَ الصَّالِحِينَ، وَعُبِدَ بِالْمَعْنَى الثَّانِي مَنْ هُوَ مِنَ الْجَاهِلِينَ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du verset d'*al-Nûr*.

2. L'explication du verset de *Barâ'a (At-Tawba)*.

3. Faire attention au sens de l'adoration que 'Adî a nié.

4. *Ibn 'Abbâs* a pris l'exemple d'*Abû Bakr* et de *'Umar*, et *Ahmad* celui de *Sufyân*.

5. La situation a changé au point où l'adoration des dévots est considérée par la plupart des gens comme la meilleure des oeuvres, qu'ils l'appellent: «sainteté». Quant à l'adoration des savants, c'est le savoir et la compréhension profonde. Puis, la situation a changé au point où les gens se sont mis adorer en dehors d'Allah des gens qui ne sont pas vertueux et ils adorent - dans le deuxième sens - des ignares.



٣٨- بَابٌ

قَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى:

﴿أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ يَزْعُمُونَ أَنَّهُمْ ءَامَنُوا۟ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ وَمَآ أُنزِلَ مِن قَبْلِكَ يُرِيدُونَ أَن يَتَحَاكَمُوٓا۟ إِلَى ٱلطَّٰغُوتِ وَقَدْ أُمِرُوٓا۟ أَن يَكْفُرُوا۟ بِهِۦ وَيُرِيدُ ٱلشَّيْطَٰنُ أَن يُضِلَّهُمْ ضَلَٰلًۢا بَعِيدًا ﴿٦٠﴾﴾ [النساء: ٦٠]، وَقَوْلِهِ: ﴿وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ لَا تُفْسِدُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ قَالُوٓا۟ إِنَّمَا نَحْنُ مُصْلِحُونَ ﴿١١﴾﴾ [البقرة: ١١]، وَقَوْلِهِ: ﴿وَلَا تُفْسِدُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ بَعْدَ إِصْلَٰحِهَا﴾[الأعراف: ٥٦]، وَقَوْلِهِ: ﴿أَفَحُكْمَ ٱلْجَٰهِلِيَّةِ يَبْغُونَ﴾[المائدة: ٥٠].

وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عُمَرَ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «**لَا يُؤْمِنُ أَحَدُكُمْ حَتَّى يَكُونَ هَوَاهُ تَبَعًا لِمَا جِئْتُ بِهِ**»، قَالَ النَّوَوِيُّ: حَدِيثٌ صَحِيحٌ رَوَيْنَاهُ فِي كِتَابِ «**الْحُجَّة**» بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ.

وَقَالَ الشَّعْبِيُّ: كَانَ بَيْنَ رَجُلٍ مِنَ الْمُنَافِقِينَ وَرَجُلٌ مِنَ الْيَهُودِ خُصُومَةٌ، فَقَالَ الْيَهُودِيُّ: نَتَحَاكَمُ إِلَى مُحَمَّد - عَرفَ أَنَّهُ لَا يَأْخُذُ الرِّشْوَةَ -، وَقَالَ الْمُنَافِقُ: نَتَحَاكَمُ إِلَى الْيَهُودِ - لِعِلْمِه أَنَّهُمْ يَأْخُذُونَ الرِّشْوَةَ - فَاتَّفَقَا أَنْ يَأْتِيَا كَاهِنًا فِي جُهَيْنَةَ فَيَتَحَاكَمَا إِلَيْهِ، فَنَزَلَتْ: ﴿أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ يَزْعُمُونَ﴾ [النساء: ٦٠]

وَقِيلَ: نَزَلَتْ فِي رَجُلَيْنِ اخْتَصَمَا، فَقَالَ أَحَدُهُمَا نَتَرَافَعُ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ

، وَقَالَ الْآخَرُ: إِلَى كَعْبِ بْنِ الْأَشْرَفِ، ثُمَّ تَرَافَعَا إِلَى عُمَرَ، فَذَكَرَ لَهُ أَحَدُهُمَا الْقِصَّةَ. فَقَالَ لِلَّذِي لَمْ يَرْضَ بِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ: أَكَذَلِكَ؟ قَالَ: نَعَمْ. فَضَرَبَهُ بِالسَّيْفِ فَقَتَلَهُ.



38- Chapitre

De ces paroles du Très-Haut:

﴿أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ يَزْعُمُونَ أَنَّهُمْ ءَامَنُوا۟ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ وَمَآ أُنزِلَ مِن قَبْلِكَ يُرِيدُونَ أَن يَتَحَاكَمُوٓا۟ إِلَى ٱلطَّٰغُوتِ وَقَدْ أُمِرُوٓا۟ أَن يَكْفُرُوا۟ بِهِۦ وَيُرِيدُ ٱلشَّيْطَٰنُ أَن يُضِلَّهُمْ ضَلَٰلًۢا بَعِيدًا ﴿٦٠﴾﴾ [النساء: ٦٠]

﴾N'as-tu pas vu ceux qui prétendent avoir cru en ce qui t'a été révélé et en ce qui a été révélé avant toi et qui veulent prendre comme juge le *tâghût,* ***alors qu'on leur a ordonné de mécroire en lui et le démon veut les égarer d'un égarement lointain﴿*** [An-Nisa': 60]

﴿وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ لَا تُفْسِدُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ قَالُوٓا۟ إِنَّمَا نَحْنُ مُصْلِحُونَ ﴿١١﴾﴾

[البقرة: ١١]

﴾Et lorsqu'on leur dit: ne semez pas le désordre sur terre, ils disent: nous ne sommes que des réformateurs﴿ [Al-Baqarah: 11]

﴿وَلَا تُفْسِدُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ بَعْدَ إِصْلَٰحِهَا﴾ [الأعراف: ٥٦]

﴾Et ne semez pas le désordre sur terre après qu'elle a été réformée﴿ [Al-Araf: 56]

﴿أَفَحُكْمَ ٱلْجَٰهِلِيَّةِ يَبْغُونَ﴾ [المائدة: ٥٠]

﴿***Est-ce le jugement de la jâhiliyya qu'ils veulent?***﴾ [Al-Maidah: 50].

'Abd Allah Ibn 'Umar رضي الله عنهما rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

«Nul d'entre vous n'aura la foi tant que ses passions ne seront pas subordonnées à ce que j'ai apporté».[340]

An-Nawawi dit:

«C'est un hadith authentique que nous avons rapporté

---

(340) Rapporté par *Ibn Abî 'Âsim* dans *As-Sunna* n°15 et *al-Khatîb al-Baghdâdî* dans *At-Târîkh* (t.4 p.369). *Ibn Rajab al-Hanbalî* رحمه الله dit dans intitulé *jâmi' al-'ulûm wal-hikam* (t.2 p.394-395): «L'authentification de ce *hadith* est très improbable pour plusieurs raisons...» Il les cite alors, puis ajoute: «Quant au sens du *hadith*, c'est que l'homme ne devient un croyant dont la foi requise est complète que lorsque son amour est subordonné aux commandements, aux interdictions et autres que le Prophète ﷺ a enseignés. Il aime ce qu'il a ordonné et déteste ce qu'il a interdit. Le Coran souligne cela dans plus d'un passage. Le Très-Haut déclare:

﴿ فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا فِي أَنفُسِهِمْ حَرَجًا مِّمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا تَسْلِيمًا ﴿٦٥﴾ ﴾ [النساء: ٦٥]

﴿***Non, par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement***﴾ [An-Nisa': 65].;

﴿ وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ وَلَا مُؤْمِنَةٍ إِذَا قَضَى ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥٓ أَمْرًا أَن يَكُونَ لَهُمُ ٱلْخِيَرَةُ مِنْ أَمْرِهِمْ ﴾ [الأحزاب: ٣٦]

﴿***Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son Messager ont décidé d'une chose, d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir***﴾ [Al-Ahzab: 256]».

Le *hadith* est jugé faible par *al-Albânî* dans *fî Dhilal al-janna* (t.1 pp.12-13).

dans le livre al-hujja avec une chaîne de transmission authentique».

Ash-Sha'bî rapporte: «Une dispute eut lieu entre un hypocrite et un juif. Le juif dit: "Prenons *Muhammad* comme juge" - car il savait qu'il n'acceptait pas les pots de vin - et l'hypocrite dit: "Prenons les juifs comme juges" - car il savait qu'ils acceptaient les pots de vin. Ils s'accordèrent alors pour aller chez un devin des *Juhayna* et le prendre comme juge. C'est alors que fut révélé:

﴿أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ يَزْعُمُونَ﴾ [النساء: ٦٠]

﴿*N'as-tu pas vu ceux qui prétendent...*﴾»[341] [An-Nisa' : 60].

Il est dit aussi qu'il fut révélé au sujet de deux hommes qui avaient un différend. L'un dit: «Nous porterons notre affaire au Prophète ﷺ» alors que l'autre dit: «À *Ka'b Ibn al-Ashraf*».

Finalement, ils se référèrent à *'Umar* et l'un des deux lui raconta leur histoire. *'Umar* dit alors à celui qui n'avait pas accepté le Messager d'Allah ﷺ: «Vraiment?» — «Oui», répondit-il. *'Umar* le frappa alors de son sabre et le tua.[342]

(341) Rapporté par *Ibn Jarîr At-Tabarî* n°7816. *Al-Hāfiz Ibn Hajar* رحمه الله dit dans *al-fath* (t.5 p.37): «*Ishâq Ibn Râhawayh* rapporte dans son *tafsîr* avec une chaîne de transmission authentique d'après *Ash-Sha'bî...*» Il cite alors le *hadith*, puis dit: «Rapporté par *Ibn Abî Hâtim* selon la voie d'*Ibn Abî Najîh* d'après *Mujâhid* en des termes proches. *At-Tabarî* rapporte aussi avec une chaîne de transmission authentique d'après *Ibn 'Abbâs* que le juge des juifs, à ce moment-là, était *Abû Barza al-Aslamî*, avant d'embrasser l'islam et d'être un Compagnon. Il rapporte aussi avec une autre chaîne de transmission authentique jusqu'à *Mujâhid* que c'était *Ka'b Ibn al-Ashraf*».

(342) Rapporté par *al-Baghawî* dans son *tafsîr* (t.1 p.446). *Al-Hāfiz Ibn Hajar* رحمه الله dit dans *al-fath* (t.5 p.38): «Même si cette chaîne de transmission est faible,

elle est renforcée par la voie de *Mujâhid*. La diversité ne lui porte aucun mal vu la possibilité de le recueillir de plusieurs voies. *Al-Wâhidî* nous apprend avec une chaîne de transmission authentique d'après *Sa'îd*, d'après *Qatâda*, que le nom de cet Ansarite évoqué est *Qays*. *At-Tabarî* fait prévaloir dans son *tafsîr*, en l'attribuant aux exégètes dans *At-Tahdhîb*, que la cause de sa révélation est cette histoire, de sorte que les versets s'harmonisent sous une seule cause de révélation. Il précise que rien ne vient contredire cela».

Il est aussi rapporté d'après *Ibn 'Abbâs* رضي الله عنهما: «*Abû Barza al-Aslamî* était un devin qui jugeait les litiges entre les juifs. Des musulmans vinrent porter un litige auprès de lui. Allah révéla alors:

﴿أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ يَزْعُمُونَ﴾ [النساء: ٦٠]

﴾***N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire...***﴿ [An-Nisa': 60]»

At-Tabarî dans *al-kabîr* n°12045. *Al-'Haythamî* dit *al-majma'* (t.7 p.9): «Rapporté par *At-Tabarânî* et ses narrateurs sont ceux du *sahîh*». *Al-Hâfiz Ibn Hajar* dit dans *al-isâba* (t.4 p.19): «Sa chaîne de transmission est bonne».

فيه مَسَائلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ آيَةِ النِّسَاءِ، وَمَا فِيهَا مِنَ الْإِعَانَةِ عَلَى فَهْمِ الطَّاغُوتِ.

الثَّانِيَةُ: تَفْسِيرُ آيَةِ الْبَقَرَةِ: ﴿وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ لَا تُفْسِدُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ قَالُوٓا۟ إِنَّمَا نَحْنُ مُصْلِحُونَ ۝١١﴾ [البقرة: ١١]

الثَّالِثَةُ: تَفْسِيرُ آيَةِ الْأَعْرَافِ: ﴿وَلَا تُفْسِدُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ بَعْدَ إِصْلَـٰحِهَا﴾ [الأعراف: ٥٦]

الرَّابِعَةُ: تَفْسِيرُ: ﴿أَفَحُكْمَ ٱلْجَـٰهِلِيَّةِ يَبْغُونَ﴾ [المائدة: ٥٠]

الْخَامِسَةُ: مَا قَالَهُ الشَّعْبِيُّ فِي سَبَبِ نُزُولِ الْآيَةِ الْأُولَى.

السَّادِسَةُ: تَفْسِيرُ الْإِيمَانِ الصَّادِقِ وَالْكَاذِبِ.

السَّابِعَةُ: قِصَّةُ عُمَرَ مَعَ الْمُنَافِقِ.

الثَّامِنَةُ: كَوْنُ الْإِيمَانِ لَا يَحْصُلُ لِأَحَدٍ حَتَّى يَكُونَ هَوَاهُ تَبَعًا لِمَا جَاءَ بِهِ الرَّسُولُ ﷺ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du verset d'*An-Nisâ* qui aide à comprendre le sens du *tâghût*.

2. L'explication du verset d'*al-Baqara:*

﴿ وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ لَا تُفْسِدُوا فِي الْأَرْضِ قَالُوا إِنَّمَا نَحْنُ مُصْلِحُونَ ﴿١١﴾ ﴾

﴾Et lorsqu'on leur dit: ne semez pas le désordre sur terre, ils disent: nous ne sommes que des réformateurs﴿.

3. L'explication du verset d'*al-A'râf:*

﴿ وَلَا تُفْسِدُوا فِي الْأَرْضِ بَعْدَ إِصْلَاحِهَا ﴾ [الأعراف: ٥٦]

﴾Et ne semez pas le désordre sur terre après qu'elle a été réformée﴿

4. L'explication du verset:

﴿ أَفَحُكْمَ الْجَاهِلِيَّةِ يَبْغُونَ ﴾

﴾*Est-ce le jugement de la* jâhiliyya *qu'ils recherchent?*﴿

5. La parole d'*Ash-Sha'bi* au sujet de la raison pour laquelle le verset a été révélé.

6. L'explication de la foi véridique et de la foi mensongère.

7. L'histoire de *'Umar* et de l'hypocrite.

8. Nul n'obtient la foi tant que ses passions ne sont pas subordonnées à ce qu'a apporté le Messager ﷺ.

٣٩- بَابٌ
مَنْ جَحَدَ شَيْئًا مِنَ الْأَسْمَاءِ وَالصِّفَاتِ.

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿وَهُمْ يَكْفُرُونَ بِالرَّحْمَٰنِ﴾ [الرعد: ٣٠]

وَفِي صَحِيحِ الْبُخَارِيِّ: قَالَ عَلِيٌّ: حَدِّثُوا النَّاسَ بِمَا يَعْرِفُونَ، أَتُرِيدُونَ أَنْ يُكَذَّبَ اللَّهُ وَرَسُولُهُ؟.

وَرَوَى عَبْدُ الرَّزَّاقِ عَنْ مَعْمَرٍ عَنِ ابْنِ طَاوُسٍ عَنْ أَبِيهِ عَنِ ابْنِ عَبَّاسٍ: أَنَّهُ رَأَى رَجُلاً انْتَفَضَ لَمَّا سَمِعَ حَدِيثًا عَنِ النَّبِيِّ ﷺ فِي الصِّفَاتِ، اسْتِنْكَارًا لِذَلِكَ، فَقَالَ: مَا فَرَقُ هَؤُلَاءِ؟ يَجِدُونَ رِقَّةً عِنْدَ مُحْكَمِهِ، وَيَهْلِكُونَ عِنْدَ مُتَشَابِهِهِ؟ انْتَهَى.

وَلَمَّا سَمِعَتْ قُرَيْشٌ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَذْكُرُ الرَّحْمَنَ، أَنْكَرُوا ذَلِكَ. فَأَنْزَلَ اللَّهُ فِيهِمْ: ﴿وَهُمْ يَكْفُرُونَ بِالرَّحْمَٰنِ﴾ [الرعد: ٣٠]



39-Chapitre
De celui qui renie des Noms et Attributs

Allah le Très-Haut dit :

﴿وَهُمۡ يَكۡفُرُونَ بِٱلرَّحۡمَٰنِ﴾ [الرعد: ٣٠]

﴾...cependant qu'ils ne croient pas au Tout Miséricordieux﴿ [Ar-Raad: 30].

Dans *sa<u>h</u>î<u>h</u> al-Bukhârî*, 'Alî a dit:

«Adressez-vous aux gens avec ce qu'ils savent. Voulez-vous que l'on démente Allah et Son Messager?»[343]

'Abd Ar-Razzâq rapporte d'après *Ma'mar*, d'après *Ibn Tâwus*, d'après son père, d'après *Ibn 'Abbâs* qu'il vit un homme sursauter en entendant un *<u>h</u>adith* du Messager d'Allah ﷺ sur les Attributs, réprouvant cela. Il dit alors: «Que craignent ces gens? Ils trouvent satisfaction à l'entente des versets clairs et périssent à celle des versets ambigus?»[344]

Lorsque les *Quraychites* ont entendu le Messager d'Allah ﷺ mentionner le Tout Miséricordieux, ils ont nié cela. Allah révéla alors à leur sujet :

---

(343) Rapporté par *al-Bukhârî* n°127.

(344) Rapporté par *'Abd Ar-Razzâq* dans *al-musannaf* n°20895.

﴿وَهُمۡ يَكۡفُرُونَ بِٱلرَّحۡمَٰنِ﴾ [الرعد: ٣٠]

﴿...cependant qu'ils ne croient pas au Tout Miséricordieux﴾. (345) [Ar-Raad: 256].



(345) Il est établi d'après *Anas*: les Quraychites conclurent une trêve avec le Prophète ﷺ, *Suhayl Ibn 'Amr* était parmi eux. Le Prophète ﷺ dit à *'Alî*: «Écris: *Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux*». *Suhayl* intervint: «Quant à Au Nom d'Allah, oui. Mais nous ne connaissons pas: Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux». Écris donc ce que nous connaissons: En Ton Nom, ô Allah...» *Muslim* n°1784.

Chapitre

مَنْ جَحَدَ شَيْئًا مِنَ الأَسْمَاءِ وَالصِّفَاتِ

De celui qui renie des Noms et Attributs

Le fondement de la foi et son socle sur lequel elle se base sont la foi en Allah, et en Ses Noms et Attributs[346]. Plus la connaissance du serviteur à ce sujet et sa foi en cela grandissent, s'en servant pour adorer Allah, plus son *tawhîd* s'intensifie. S'il sait qu'Allah est Unique dans les Attributs de la perfection, Unique dans la grandeur, la majesté et la beauté, qu'il n'est pas de perfection telle que la Sienne, alors cela lui impose de savoir et de réaliser que c'est Lui le vrai Dieu et que la divinité de tout autre en dehors de Lui est nulle. Ainsi, celui qui renie une partie des Noms et Attributs d'Allah, a certes commis un acte qui contredit et réfute le *tawhîd*, ce qui fait partie des branches de la mécréance.

(346) *Ibn al-Qayyim* ﷺ dit dans *Madârij As-Sâlikîn* (t.2 p.349–350): «La foi aux Attributs, leur connaissance, l'affirmation de leurs réalités, l'attachement du coeur et leur attestation forment le début de la voie, son mi-chemin et sa destination. C'est l'esprit des itinérants et leur guide vers leur destination. C'est le moteur de leurs résolutions en cas de fatigue et le stimulent de leurs aspirations en cas de manquement. Leur parcours se fait à l'aide de signes. Ainsi, sans signe pas de parcours, ni aspiration ni conduite. Or, parmi les signes les plus sublimes, il y a les Attributs de leur Bien-aimé et la Destination de leur aspiration. Cela représente le drapeau qui leur est levé afin qu'ils avancent et se hâtent vers Lui, comme le dit *'Âisha* ﷺ:

مَنْ رَأَى رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فَقَدْ رَآهُ غَادِيًا رَائِحًا، لَمْ يَضَعْ لَبِنَةً عَلَى لَبِنَةٍ، وَلَكِنْ رُفِعَ لَهُ عَلَمٌ فَشَمَّرَ إِلَيْهِ.

"Celui qui voyait le Messager d'Allah ﷺ*, le voyait aller et venir. Il n'a pas mis une brique sur une autre, mais un drapeau lui a été levé et il s'y est dirigé en toute hâte"*».

فيه مَسَائِلُ

الْأُولَى: عَدَمُ الْإِيمَانِ بِجَحْدِ شَيْءٍ مِنَ الْأَسْمَاءِ وَالصِّفَاتِ.

الثَّانِيَةُ: تَفْسِيرُ آيَةِ الرَّعْدِ.

الثَّالِثَةُ: تَرْكُ التَّحْدِيثِ بِمَا لَا يَفْهَمُ السَّامِعُ.

الرَّابِعَةُ: ذِكْرُ الْعِلَّةِ: أَنَّهُ يُفْضِي إِلَى تَكْذِيبِ اللَّهِ وَرَسُولِهِ، وَلَوْ لَمْ يَتَعَمَّدْ الْمُنْكِرُ.

الْخَامِسَةُ: كَلَامُ ابْنِ عَبَّاسٍ لِمَنْ اسْتَنْكَرَ شَيْئًا مِنْ ذَلِكَ، وَأَنَّهُ أَهْلَكَهُ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'absence de foi chez celui qui renie quoi que ce soit des Noms et Attributs.
2. L'explication du verset d'*Ar-Ra'd*.
3. Délaisser les propos que l'auditeur ne comprend pas.
4. La mention de la cause, à savoir que cela peut mener à démentir Allah et Son Messager, même si le négateur n'en a pas l'intention.
5. Les paroles d'*Ibn 'Abbâs* au sujet de celui qui réprouve quoi que ce soit de cela; il a affirmé que celui-ci court à sa perte.



٤٠- بَابٌ

قَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى:

﴿يَعْرِفُونَ نِعْمَتَ ٱللَّهِ ثُمَّ يُنكِرُونَهَا وَأَكْثَرُهُمُ ٱلْكَٰفِرُونَ ﴿٨٣﴾﴾ [النحل: ٨٣]

قَالَ مُجَاهِدٌ مَا مَعْنَاهُ: هُوَ قَوْلُ الرَّجُلِ: هَذَا مَالِي، وَرِثْتُهُ عَنْ آبَائِي. وَقَالَ عَوْنُ بْنُ عَبْدِ اللَّهِ: [يَقُولُونَ]: لَوْلَا فُلَانٌ لَمْ يَكُنْ كَذَا. وَقَالَ ابْنُ قُتَيْبَةَ: يَقُولُونَ: هَذَا بِشَفَاعَةِ آلِهَتِنَا.

وَقَالَ أَبُو الْعَبَّاسِ بَعْدَ حَدِيثِ زَيْدِ بْنِ خَالِدٍ الَّذِي فِيهِ: «**وَأَنَّ اللَّهَ تَعَالَى قَالَ: أَصْبَحَ مِنْ عِبَادِي مُؤْمِنٌ بِي وَكَافِرٌ..**» الْحَدِيث، وَقَدْ تَقَدَّمَ: وَهَذَا كَثِيرٌ فِي الْكِتَابِ وَالسُّنَّةِ، يَذُمُّ سُبْحَانَهُ مَنْ يُضِيفُ إِنْعَامَهُ إِلَى غَيْرِهِ، وَيُشْرِكُ بِهِ.

قَالَ بَعْضُ السَّلَفِ هُوَ كَقَوْلِهِمْ:كَانَتِ الرِّيحُ طَيِّبَةً، وَالْمَلَّاحُ حَاذِقًا، وَنَحْوِ ذَلِكَ مِمَّا هُوَ جَارٍ عَلَى أَلْسِنَةٍ كَثِيرَةٍ.



40- Chapitre
De cette parole du Très-Haut;

﴿ يَعۡرِفُونَ نِعۡمَتَ ٱللَّهِ ثُمَّ يُنكِرُونَهَا وَأَكۡثَرُهُمُ ٱلۡكَٰفِرُونَ ﴿٨٣﴾ ﴾ [النحل: ٨٣]

﴾***Ils connaissent le bienfait d'Allah, puis le renient. Et la plupart d'entre eux sont des mécréants***﴿[347] [An-Nahl: 83].

---

(347) *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit dans *shifâ' al-'alîl* (p.36): «Il leur a rappelé l'origine des bienfaits et leurs ramifications, et les a dénombrés un à un. Il nous informe qu'Il leur a donné ces bienfaits afin qu'ils se soumettent à Lui de sorte que Ses bienfaits sur eux se parachèvent par l'islam, qui est la cime des bienfaits. Puis, Il informe de ceux qui les renient et ne se montrent pas reconnaissants pour Ses bienfaits en disant:

﴿ يَعۡرِفُونَ نِعۡمَتَ ٱللَّهِ ثُمَّ يُنكِرُونَهَا ﴾ [النحل: ٨٣]

﴾***Ils connaissent le bienfait d'Allah, puis le renient***﴿ [An-Nahl: 83].

Mujâhid explique: "Les demeures, les bestiaux, les habits et le fer sont connus par des mécréants de *Quraysh*, puis ils les nient en disant: cela appartenait à nos ancêtres et nous les avons hérités d'eux". '*Awn Ibn 'Abd Allah* dit: "Ils disent: si ce n'était Untel, telle et telle chose serait arrivée..." *Al-Farrâ'* et *Ibn Qutayba* disent: "Ils savent que les bienfaits viennent d'Allah, mais ils disent: c'est grâce à l'intercession de nos dieux". Un autre groupe explique: "Les bienfaits ici désignent *Muhammad* ﷺ et la négation de ces bienfaits leur dénégation de sa prophétie". C'est rapporté d'après *Mujâhid* et *As-Suddî*. Ce sens est plus proche de la vérité de la dénégation. En effet, il s'agit de nier le bienfait le plus sublime qui soit». Voir *tafsîr At-Tabârî* (t.8 p.206-207).

Mujâhid dit une parole dont le sens est:

«C' est le fait qu' un homme dise: ce sont mes biens, que j' ai hérités de mes ancêtres».

'Awn Ibn 'Abd Allah dit:

«Si ce n' était Untel, telle chose ne serait pas arrivée».

Ibn Qutayba dit:

«Ils disent: c' est grâce à l' intercession de nos divinités».

Après le *hadith* de *Zayd Ibn Khâlid*, que nous avons précédemment vu et dans lequel Allah le Très-Haut dit: «Ce matin, il en est parmi Mes serviteurs qui sont croyants en Moi et d' autres mécréants», *Abû al-'Abbâs* dit: «Cela revient souvent dans le coran et de la *sunna*: le Très-Haut blâme celui qui attribue Son bienfait à autre que Lui et Lui associe».

Certains *salaf* disaient: «C' est comme lorsqu' ils disent: le vent était bon et le capitaine habile» et ce genre de paroles qui sortent de la bouche de beaucoup de gens».



Chapitre

De cette parole du Très-Haut;

﴿ يَعۡرِفُونَ نِعۡمَتَ ٱللَّهِ ثُمَّ يُنكِرُونَهَا ﴾ [النحل: ٨٣]

﴿*Ils connaissent le bienfait d'Allah, puis le renient*﴾

Il incombe aux créatures d'attribuer les bienfaits à Allah, en le disant et en le reconnaissant, comme nous l'avons déjà dit. C'est ainsi que le *tawhîd* se réalise. Celui qui nie les bienfaits d'Allah, que ce soit par le coeur ou la langue, est un mécréant et ne possède rien de la religion.

Le serviteur qui reconnaît par son coeur que tous les bienfaits viennent d'Allah Seul alors qu'il les attribue parfois par la langue à Allah, parfois à lui-même, à ses oeuvres et à celles d'autrui, comme le disent beaucoup de gens, se doit de s'en repentir, de n'attribuer les bienfaits qu'à son Maître et de mener une lutte en lui-même dans ce sens. La foi ne se réalise que par l'attribution des bienfaits à Allah, en le disant et en le reconnaissant.

En réalité, la reconnaissance qui est la cime de la foi se fonde sur trois piliers: la reconnaissance du coeur de tous les bienfaits d'Allah sur lui et autrui, leur évocation en louant Allah pour ceux-ci et leur utilisation comme soutien dans l'obéissance et l'adoration du Bienfaiteur. Et Allah sait mieux.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ مَعْرِفَةُ النِّعْمَةِ وَإِنْكَارِهَا.

الثَّانِيَةُ: مَعْرِفَةُ أَنَّ هَذَا جَارٍ عَلَى أَلْسِنَةٍ كَثِيرَةٍ.

الثَّالِثَةُ: تَسْمِيَةُ هَذَا الْكَلَامِ إِنْكَارًا لِلنِّعْمَةِ.

الرَّابِعَةُ: اِجْتِمَاعُ الضِّدَّيْنِ فِي الْقَلْبِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du fait de connaître le bienfait et de le renier.
2. Savoir que cela sort de la bouche de beaucoup de gens.
3. Ce genre de paroles est appelé reniement des bienfaits.
4. Deux contraires peuvent se réunir dans le coeur.



٤١ - بَابٌ

قَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿فَلَا تَجْعَلُوا لِلَّهِ أَندَادًا وَأَنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٢٢﴾﴾ [البقرة: ٢٢]

قَالَ ابْنُ عَبَّاسٍ فِي الْآيَةِ: «**الْأَنْدَادُ: هُوَ الشِّرْكُ، أَخْفَى مِنْ دَبِيبِ النَّمْلِ عَلَى صَفَاةٍ سَوْدَاءَ فِي ظُلْمَةِ اللَّيْلِ، وَهُوَ أَنْ تَقُولَ: وَاللَّهِ، وَحَيَاتِكَ يَا فُلَانُ وَحَيَاتِي، وَتَقُولَ: لَوْلَا كُلَيْبَةُ هَذَا لَأَتَانَا اللُّصُوصُ، وَلَوْلَا الْبَطُّ فِي الدَّارِ لَأَتَى اللُّصُوصُ، وَقَوْلُ الرَّجُلِ لِصَاحِبِهِ مَا شَاءَ اللَّهُ وَشِئْتَ، وَقَوْلُ الرَّجُلِ لَوْلَا اللَّهُ وَفُلَانٌ، لَا تَجْعَلْ فِيهَا فُلَانًا، هَذَا كُلُّهُ بِهِ شِرْكٌ**». رَوَاهُ ابْنُ أَبِي حَاتِمٍ.

وَعَنْ[ابنِ][٣٤٨] عُمَرَ بْنِ الْخَطَّابِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «**مَنْ حَلَفَ بِغَيْرِ اللَّهِ فَقَدْ كَفَرَ أَوْ أَشْرَكَ**» رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَحَسَّنَهُ، وَصَحَّحَهُ الْحَاكِمُ.

وَقَالَ ابْنُ مَسْعُودٍ: لَأَنْ أَحْلِفَ بِاللَّهِ كَاذِبًا أَحَبُّ إِلَيَّ مِنْ أَنْ أَحْلِفَ بِغَيْرِهِ صَادِقًا.

وَعَنْ حُذَيْفَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «**لَا تَقُولُوا: مَا شَاءَ اللَّهُ وَشَاءَ فُلَانٌ، وَلَكِنْ قُولُوا مَا شَاءَ اللَّهُ ثُمَّ شَاءَ فُلَانٌ**». رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِسَنَدٍ صَحِيحٍ.

وَجَاءَ عَنْ إِبْرَاهِيمَ النَّخَعِيِّ: «**أَنَّهُ يَكْرَهُ: أَعُوذُ بِاللَّهِ وَبِكَ، وَيَجُوزُ أَنْ يَقُولَ: بِاللَّهِ ثُمَّ بِكَ**» **قَالَ**: «**وَيَقُولُ لَوْلَا اللَّهُ ثُمَّ فُلَانٌ، وَلَا تَقُولُوا لَوْلَا اللَّهُ وَفُلَانٌ**».

---

(٣٤٨) ما بين المكوفتين أثبته لأنه هو الصواب، حيث إن الحديث المذكور مروي عنه كما هو ثابت في مصادر التخريج، وليس الرواي عمر بن الخطاب، بل إبنه عبد الله رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا.

41- Chapitre De cette parole du Très-Haut:

﴿فَلَا تَجْعَلُوا لِلَّهِ أَندَادًا وَأَنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٢٢﴾﴾ [البقرة: ٢٢]

﴿Ne donnez pas à Allah des égaux, alors que vous savez﴾ [Al-Baqarah: 22]

Ibn 'Abbâs dit au sujet de ce verset:

> *«Les égaux, c'est le polythéisme, plus subtil que les pas d'une fourmi sur un rocher lisse et noir dans une nuit sombre. C'est le fait de dire: "Par Allah, par ta vie, ô Untel et par ma vie!" Et de dire: "Si ce n'était le petit chien d'Untel, les voleurs seraient entrés. Si ce n'était le canard dans la maison, les voleurs seraient entrés". Et de dire à son compagnon: "C'est ce qu'Allah a voulu et toi aussi". Et de dire: "Si ce n'était Allah et Untel". N'y ajoute pas Untel, tout cela relève du polythéisme».*[349] Ibn Abî Hâtim.

[*Ibn*][350] '*Umar Ibn al-Khattâb* رضي الله عنهما rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

---

(349) Rapporté par *Ibn Abî Hâtim* dans son *tafsîr* n°229. *cheikh Sulaymân* dit dans *taysîr al-'Azîz al-Hamîd* (p.587): «Sa chaîne est bonne».

(350) Ce qui est entre crochets est correct. Le *hadith* mentionné est rapporté d'après lui, comme établi dans les sources de référencement. Le narrateur n'est pas *'Umar*, mais son fils *'Abd Allah* رضي الله عنهما.

> «*Quiconque jure par un autre qu'Allah a certes mécru ou associé*».[351] *At-Tirmidhî* qui le juge fiable et al-Hâkim qui l'authentifie.

Ibn Mas'ûd a dit: «Je préfère jurer par Allah en mentant que de jurer par un autre que Lui en disant la vérité»[352].

Hudhayfa ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

> «*Ne dites pas: "C'est ce qu'Allah a voulu et ce qu'Untel a voulu". Dites plutôt: "C'est ce qu'Allah a voulu, puis ce qu'Untel a voulu"*».[353] *Abû Dâwud* avec une chaîne de transmission authentique.

Il est rapporté d'après *Ibrâhîm An-Nakha'î* qu'il est détestable de dire: «Je cherche protection auprès d'Allah et de toi». Cependant, il est permis de dire: «auprès d'Allah, puis de toi». Il dit: «Il peut dire: "Si ce n'était Allah, puis Untel", mais ne dites pas: "Si ce n'était Allah et Untel"».

---

(351) Rapporté par *At-Tirmidhî* n°1535, *Ahmad* (t.2 p.69,87,125) et *al-Hâkim* (t.1 p.18,52), (t.4 p.297). *At-Tirmidhî* dit: «C'est un *hadith* fiable». *Al-Hâkim* dit: «C'est un *hadith* authentique selon les normes de deux *cheikhs*. Ils se sont basés sur une telle chaîne de transmission. Ils ont rapporté avec celle-ci dans des ouvrages, car elle ne présente pas de défaut. Mais ils ne l'ont pas rapporté dans leur *sahîh*». *Al-Albânî* l'authentifie dans *sahîh al-jâmi'* n°6204.

(352) Rapporté par *At-Tabarânî* dans *al-kabîr* n°8902. *Al-Haythamî* dit dans *al-majma'* (t.4 p.180): «Rapporté par *At-Tabarânî* dans *al-kabîr* et ses narrateurs sont ceux du *sahîh*». *Al-Albânî* dit dans *Ad-Da'îfa* (t.1 p.130): «*At-Tabarânî* le rapporte aussi dans *al-kabîr* (3/17/2) avec une chaîne de transmission authentique et ses narrateurs sont ceux du *sahîh* comme indiqué dans *al-majma'* (t.4 p.177)».

(353) Rapporté par *Abû Dâwud* n°4980, *Ahmad* (t.5 p.384) et *al-Bayhaqî* dans *As-Sunan al-kubrâ* (t.3 p.216). *Al-Albânî* dit dans *As-Silsila As-Sahîha* n°137: «C'est une chaîne authentique, ses narrateurs sont tous crédibles, ce sont ceux des deux *cheikhs*, sauf *'Abd Allah Ibn Yasâr*, qui est *al-Juhanî al-Kûfî*, et qui est crédible selon *An-Nasâ'î* et *Ibn Hibbân*. *Adh-Dhahabî* dit dans *mukhtasar al-Bayhaqî* (1/140/2) que sa chaîne est valide».

Chapitre

De cette parole du Très-Haut

﴿فَلَا تَجْعَلُوا لِلَّهِ أَندَادًا وَأَنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٢٢﴾﴾ [البقرة: ٢٢]

﴿Ne donnez pas à Allah des égaux, alors que vous savez﴾

Dans le chapitre portant sur le verset:

﴿وَمِنَ النَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ اللَّهِ أَندَادًا﴾ [البقرة: ١٦٥]

﴿Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux﴾ [Al-Baqarah: 165]

Il est question du polythéisme majeur, de sorte qu'on donne à Allah un égal dans l'adoration, l'amour, la crainte, l'espoir et autres adorations.

Dans ce chapitre-ci, il est question du polythéisme mineur: comme l'association dans des expressions où on jure par un autre qu'Allah; ou l'association entre Allah et ses créatures dans des formules telles que: «Si ce n'était Allah et toi», «C'est grâce à Allah et à toi aussi»; ou l'attribution de choses et de leur survenue à un autre qu'Allah. Par exemple: «Sans le garde, les voleurs seraient entrés», «Sans tel médicament, Je serais mort», «Sans l'habilité d'Untel dans tel gain, on ne l'aurait pas obtenu», etc. Tout cela contredit le *tawhîd*.

Il incombe donc d'attribuer les choses, leur réalisation et l'utilité des causes à la volonté d'Allah et d'abord à Allah. Puis, on évoque la cause et son profit en disant: «Sans Allah, puis ceci et cela…» afin qu'on sache que les causes sont liées au décret et à la prédestination d'Allah.

Donc, le *tawhîd* du serviteur ne se réalise que lorsqu'il ne donne aucun égal à Allah dans son coeur, sa parole et ses actes.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ آيَةِ الْبَقَرَةِ فِي الْأَنْدَادِ.

الثَّانِيَةُ: أَنَّ الصَّحَابَةَ رضي الله عنهم يُفَسِّرُونَ الْآيَةَ النَّازِلَةَ فِي الشِّرْكِ الْأَكْبَرِ بِأَنَّهَا تَعُمُّ الْأَصْغَرَ.

الثَّالِثَةُ: أَنَّ الْحَلِفَ بِغَيْرِ اللَّهِ شِرْكٌ.

الرَّابِعَةُ: أَنَّهُ إِذَا حَلَفَ بِغَيْرِ اللَّهِ صَادِقًا، فَهُوَ أَكْبَرُ مِنَ الْيَمِينِ الْغَمُوسِ.

الْخَامِسَةُ: الْفَرَقُ بَيْنَ (الْوَاوِ) و(ثُمَّ) فِي اللَّفْظِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du verset d'*al-Baqara* à propos des égaux.
2. Les Compagnons expliquaient que les versets qui parlent du polythéisme majeur incluent le polythéisme mineur.
3. Jurer par un autre qu'Allah est du polythéisme.
4. Jurer par un autre qu'Allah en disant la vérité est pire que de faire un faux serment.
5. La différence entre «et» et «puis» dans les paroles.[354]



(354) *cheikh Sulaymân* dit dans *taysîr al-'Azîz al-Hamîd* (p.595): «Parce que «et» implique la réunion absolue. Ce terme est défendu dans la réunion afin de ne pas s'imaginer qu'on réunit Allah et un autre. Tout comme il est défendu de réunir le Nom d'Allah et celui de Son Messager dans une même expression. Quant à «puis», cela n'implique que l'ordre seulement. C'est donc autorisé parce qu'il n'y a aucun empêchement».

٤٢ - بَابٌ
مَا جَاءَ فِيمَنْ لَمْ يَقْنَعْ بِالْحَلِفِ بِاللَّهِ

عَنْ ابْنِ عُمَرَ رضي الله عنهما أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «**لَا تَحْلِفُوا بِآبَائِكُمْ، مَنْ حَلَفَ بِاللَّهِ فَلْيَصْدُقْ، وَمَنْ حُلِفَ لَهُ بِاللَّهِ فَلْيَرْضَ، وَمَنْ لَمْ يَرْضَ فَلَيْسَ مِنَ اللَّهِ**». رَوَاهُ ابْنُ مَاجَهْ بِسَنَدٍ حَسَنٍ.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: النَّهْيُ عَنِ الْحَلِفِ بِالْآبَاءِ.

الثَّانِيَةُ: الْأَمْرُ لِلْمَحْلُوفِ لَهُ بِاللَّهِ أَنْ يَرْضَى.

الثَّالِثَةُ: وَعِيدُ مَنْ لَمْ يَرْضَ.



42- Chapitre
De celui qui ne se contente pas qu'on jure par Allah

Ibn 'Umar ﵄ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

> *«Ne jurez pas par vos pères. Que celui qui jure par Allah dise vrai. Quant à celui devant qui on jure par Allah, qu'il s'en contente et celui qui ne s'en contente pas n'a rien à voir avec Allah».*(355) *Ibn Mâjah* avec une chaîne de transmission fiable.

Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'interdiction de jurer par les pères.
2. L'ordre pour celui devant qui on jure par Allah de s'en contenter.
3. La menace qui pèse sur celui qui ne s'en contente pas.



(355) Rapporté par *Ibn Mâjah* n°2101. *Al-Albânî* l'authentifie dans *sahîh al-jâmi'* n°7247.

Chapitre
مَا جَاءَ فِيمَنْ لَمْ يَقْنَعْ بِالْحَلِفِ بِاللَّهِ

De celui qui ne se contente pas qu’on jure par Allah

On entend par là: si c’est à ton adversaire de jurer et qu’il est connu pour sa véracité et dont l’apparence est le bien et l’intégrité, tu dois alors agréer et te satisfaire de son serment parce que tu n’as pas de certitude à opposer à sa véracité.

La vénération et l’exaltation des musulmans de leur Seigneur t’imposent de te satisfaire lorsqu’on jure par Allah.

Il en va de même lorsque tu lui jures par Allah, mais qu’il n’est satisfait que si tu jures de divorcer ou si l’opposant invoque contre lui-même de subir tels châtiments..., cela entre alors dans la menace, car c’est un manque de politesse, le délaissement de la vénération d’Allah et une protestation contre le jugement d’Allah et de Son Messager.

En revanche, celui dont on connaît la perversion et le mensonge qui jure alors que son mensonge est certain, le fait de le démentir n’entre pas dans la menace, car on sait qu’il ment et qu’il ne porte pas dans son coeur l’exaltation d’Allah nécessaire pour apaiser les gens quand il jure. Il incombe donc d’exclure ce cas de la menace, car la condition de celui-là est certaine. Et Allah sait mieux.



٤٣- بَابٌ
قَوْلُ مَا شَاءَ اللَّهُ وَشِئْتَ

عَنْ قُتَيْلَةَ، أَنَّ يَهُودِيًّا أَتَى النَّبِيَّ ﷺ فَقَالَ: إِنَّكُمْ تُشْرِكُونَ، تَقُولُونَ: مَا شَاءَ اللَّهُ وَشِئْتَ، وَتَقُولُونَ: وَالْكَعْبَةِ، فَأَمَرَهُمُ النَّبِيُّ ﷺ إِذَا أَرَادُوا أَنْ يَحْلِفُوا أَنْ يَقُولُوا: «**وَرَبِّ الْكَعْبَةِ، وَأَنْ يَقُولُوا: مَا شَاءَ اللَّهُ ثُمَّ شِئْتَ**». رَوَاهُ النَّسَائِيُّ وَصَحَّحَهُ.

وَلَهُ أَيْضًا عَنِ ابْنِ عَبَّاسٍ: أَنَّ رَجُلاً قَالَ لِلنَّبِيِّ ﷺ مَا شَاءَ اللَّهُ وَشِئْتَ، فَقَالَ: «**أَجَعَلْتَنِي لِلَّهِ نِدًّا!؟ بَلْ مَا شَاءَ اللَّهُ وَحْدَهُ**».

وَلِابْنِ مَاجَهْ عَنِ الطُّفَيْلِ أَخِي عَائِشَةَ لِأُمِّهَا قَالَ: رَأَيْتُ كَأَنِّي أَتَيْتُ عَلَى نَفَرٍ مِنَ الْيَهُودِ، قُلْتُ: إِنَّكُمْ لَأَنْتُمُ الْقَوْمُ، لَوْلَا أَنَّكُمْ تَقُولُونَ: عُزَيْرٌ ابْنُ اللَّهِ. قَالُوا: وَأَنْتُمْ لَأَنْتُمُ الْقَوْمُ، لَوْلَا أَنَّكُمْ تَقُولُونَ مَا شَاءَ اللَّهُ وَشَاءَ مُحَمَّدٌ. ثُمَّ مَرَرْتُ بِنَفَرٍ مِنَ النَّصَارَى فَقُلْتُ: إِنَّكُمْ لَأَنْتُمُ الْقَوْمُ، لَوْلَا أَنَّكُمْ تَقُولُونَ: الْمَسِيحُ ابْنُ اللَّهِ، قَالُوا: وَإِنَّكُمْ لَأَنْتُمُ الْقَوْمُ، لَوْلَا أَنَّكُمْ تَقُولُونَ: مَا شَاءَ اللَّهُ وَشَاءَ مُحَمَّدٌ. فَلَمَّا أَصْبَحْتُ أَخْبَرْتُ بِهَا مَنْ أَخْبَرْتُ، ثُمَّ أَتَيْتُ النَّبِيَّ ﷺ فَأَخْبَرْتُهُ، قَالَ: «**هَلْ أَخْبَرْتَ بِهَا أَحَدًا؟**». قُلْتُ: نَعَمْ. قَالَ: فَحَمِدَ اللَّهَ وَأَثْنَى عَلَيْهِ، ثُمَّ قَالَ: «**أَمَّا بَعْدُ؛ فَإِنَّ طُفَيْلاً رَأَى رُؤْيَا، أَخْبَرَ بِهَا مَنْ أَخْبَرَ مِنْكُمْ، وَإِنَّكُمْ قُلْتُمْ كَلِمَةً يَمْنَعُنِي كَذَا وَكَذَا أَنْ أَنْهَاكُمْ عَنْهَا. فَلَا تَقُولُوا: مَا شَاءَ اللَّهُ وَشَاءَ مُحَمَّدٌ، وَلَكِنْ قُولُوا مَا شَاءَ اللَّهُ وَحْدَهُ**».

43- Chapitre De dire: «C'est ce qu'Allah a voulu et toi aussi»

Qutayla[356] rapporte qu'un juif vint dire au Prophète ﷺ: «Vous associez! Vous dites: "C'est ce qu'Allah a voulu et toi aussi" et vous dites: "Par la *Ka'ba*". Le Prophète ﷺ leur ordonna alors de dire lorsqu'ils veulent jurer:

> *"Par le Seigneur de la Ka'ba!"* et de dire: *"C'est ce qu'Allah a voulu, puis toi"*».[357] *An-Nasâ'î* qui l'authentifie.

Il rapporte également d'après *Ibn 'Abbâs* qu'un homme dit au Prophète ﷺ: «C'est ce qu'Allah a voulu et toi aussi». Il dit alors: «*As-tu fais de moi l'égal d'Allah? C'est plutôt ce qu'Allah Seul a voulu!*»[358]

Ibn Mâjah rapporte qu'*At-Tufayl*, le frère de *'Âisha* de par sa mère,

---

(356) Il s'agit de *Qutayla*, la fille de *Sayfi Al-Ansâriyya*, une des femmes Compagnons, qui fait partie des émigrés.

(357) Rapporté par *An-Nasâ'î* n°3771, *al-Bayhaqî* (t.3 p.216), *Ahmad* (t.6 pp.371-372) et *al-Hâkim* (t.4 p.297) qui dit: «C'est un *hadith* dont la chaîne est authentique, mais les deux *cheikhs* ne l'ont pas rapporté»; *Adh-Dhahabî* l'approuve. *Al-Albânî* l'authentifie dans *As-Sahîha* n°136.

(358) Rapporté par *An-Nasâ'î* dans *'amal al-yawm wal-layla* n°988, *al-Bukhârî* dans *al-adab al-mufrad* n°783, *Ahmad* (t.1 p.214, 244, 283, 347), *Ibn Mâjah* n°2117, *al-Bayhaqî* (t.3 p.217), *Abû Nu'aym* dans *al-hilya* (t.4 p.99) et *al-Khatîb* dans *At-Târîkh* (t.8 p.105). *Al-Albânî* le juge fiable dans *As-Silsila As-Sahîha* n°139.

a dit: «Je me suis vu en rêve m'adresser à un groupe de juifs et leur dire: "Quel bon peuple vous seriez, si seulement vous ne disiez pas que '*Uzayr* est le fils d' Allah!" Ils dirent: "Et quel bon peuple vous seriez, si seulement vous ne disiez pas: c' est ce qu' Allah a voulu et aussi *Muhammad*". Puis, je passai devant un groupe de chrétiens et leur dis: "Quel bon peuple vous seriez, si seulement vous ne disiez pas que le Messie est le fils d' Allah!" Ils dirent: "Et quel bon peuple vous seriez, si seulement vous ne disiez pas: c' est ce qu' Allah a voulu et aussi *Muhammad*". Au matin, j' en informai certaines personnes, puis

je partis en informer le Prophète ﷺ, qui demanda: "*En as-tu informé quelqu' un?*" — "Oui", répondis-je. C' est alors qu' il loua Allah et fit ses éloges, puis dit: "*Or donc... Tufayl a fait un rêve dont il a informé certains d' entre vous. Vous disiez une parole que telle et telle raison m' empêchait de vous interdire. Ne dites plus: c' est ce qu' Allah a voulu et aussi Muhammad! Dites plutôt: c' est ce qu' Allah Seul a voulu!*"»[359]



(359) Rapporté par *Ibn Mâjah* n°2118, *Ad-Dârimî* n°2702 et *Ahmad* (t.5 p.72 et 398). *Al-Albânî* le juge authentique dans *As-Silsila As-Sahîha* n°138.

Chapitre

قَوْلُ مَا شَاءَ اللَّهُ وَشِئْتَ

De dire: «C' est ce qu' Allah a voulu et toi aussi»

Ce chapitre est inclus dans le précédent:

﴿فَلَا تَجۡعَلُواْ لِلَّهِ أَندَادٗا وَأَنتُمۡ تَعۡلَمُونَ ٢٢﴾ [البقرة: ٢٢]

﴿*Ne donnez pas à Allah des égaux, alors que vous savez*﴾ [Al-Baqarah: 22]



فيه مَسَائِلُ

الْأُولَى: مَعْرِفَةُ الْيَهُودِ بِالشِّرْكِ الْأَصْغَرِ.

الثَّانِيَةُ: فَهْمُ الْإِنْسَانِ إِذَا كَانَ لَهُ هَوًى.

الثَّالِثَةُ: قَوْلُهُ ﷺ «**أَجَعَلْتَنِي لِلَّهِ نِدًّا!؟**». فَكَيْفَ بِمَنْ قَالَ: يَا أَكْرَمَ الْخَلْقِ مَا لِي مَنْ أَلُوذُ بِهِ سِوَاكَ. «**وَالْبَيْتَيْنِ بَعْدَهُ**».

الرَّابِعَةُ: أَنَّ هَذَا لَيْسَ مِنَ الشِّرْكِ الْأَكْبَرِ، لِقَوْلِهِ: «**يَمْنَعُنِي كَذَا وَكَذَا**».

الْخَامِسَةُ: أَنَّ الرُّؤْيَا الصَّالِحَةَ مِنْ أَقْسَامِ الْوَحْيِ.

السَّادِسَةُ: أَنَّهَا قَدْ تَكُونُ سَبَبًا لِشَرْعِ بَعْضِ الْأَحْكَامِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. Les juifs connaissaient le polythéisme mineur.
2. L'individu peut comprendre malgré qu'il suive ses passions.
3. Le Prophète ﷺ a dit:

   «As-tu fais de moi l'égal d'Allah?»

   Que dire donc de celui qui dit:

   «Ô la plus noble des créatures, je n'ai personne auprès de qui me réfugier à part toi»

   et les deux vers qui suivent[360].

---

(360) Ce poème est appelé *al-burda* et il est d'*al-Busayrî*. Il contient autant de mécréance manifeste que de paganisme abominable et sur tout ce qu'on pourrait avoir honte de mentionner, tant et si bien qu'il serait honteux de le mentionner.

Si ce n'était l'intérêt d'éclaircir et de mettre en garde contre cette mécréance odieuse et ce polythéisme, je ne le transcrirais pas ni ne le prononcerais.

Puisse Allah nous protéger contre l'égarement et la mauvaise condition, actuelle et future.

Al-Busayrî dit:

يَا اكْرمَ الْخلْقِ مَا لِيْ مَنْ الُوْذ بـــهِ سِوَاكَ عِنْد حلُوْلِ الْحادث الْعَمِم

«Ô la plus noble des créatures, je n'ai personne auprès de qui me réfugier à part toi, quand les problèmes m'entourent». Il dit également:

فَإِنَّ مِنْ جُوْدِكَ الدُّنْيَا وَضَرَّتهـــا وَمِنْ عُلُوْمِكَ عِلْمَ اللَّوْحِ وَالقَلَم

«De te générosité sont nés le monde et son semblable,

4. Cela ne relève pas du polythéisme majeur, puisqu'il a dit: «telle et telle raison m'empêchaient».

5. Le bon rêve est une partie de la révélation.[361]

6. Il peut être la cause de la mise en place de certains jugements.[362]



et dans tes connaissances figurent celle de la Table Gardée et la Plume».

Si tout ceci appartient au serviteur d'Allah, à Son Messager *Muhammad* ﷺ, alors je ne sais pas ce qu'il a laissé au Seigneur de Muhammad, le Seigneur des mondes, glorifié et exalté soit-Il.

(361) Conformément au *hadith*:

الرُّؤْيَا الْحَسَنَةُ مِنَ الرَّجُلِ الصَّالِحِ جُزْءٌ مِنْ سِتَّةٍ وَأَرْبَعِينَ جُزْءًا مِنَ النُّبُوَّةِ

«Le bon rêve de l'homme vertueux est une partie de quarante-six parties de la prophétie». Al-Bukhârî n°6983 et *Muslim* n°2264.

(362) Ceci était de son vivant ﷺ.

Mais, après son décès, il n'est permis à personne de fonder des règles religieuses sur un rêve qu'il aurait fait.

٤٤ - بَابٌ
مَنْ سَبَّ الدَّهْرَ فَقَدْ آذَى اللَّهَ

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿وَقَالُوا۟ مَا هِىَ إِلَّا حَيَاتُنَا ٱلدُّنْيَا نَمُوتُ وَنَحْيَا وَمَا يُهْلِكُنَآ إِلَّا ٱلدَّهْرُ﴾ [الجاثية: ٢٤]

وَفِي الصَّحِيحِ عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ، عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ: «قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: يُؤْذِينِي ابْنُ آدَمَ يَسُبُّ الدَّهْرَ، وَأَنَا الدَّهْرُ، أُقَلِّبُ اللَّيْلَ وَالنَّهَارَ».

وَفِي رِوَايَةٍ: «لَا تَسُبُّوا الدَّهْرَ؛ فَإِنَّ اللَّهَ هُوَ الدَّهْرُ».

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: النَّهْيُ عَنْ سَبِّ الدَّهْرِ.

الثَّانِيَةُ: تَسْمِيَتُهُ أَذًى لِلَّهِ.

الثَّالِثَةُ: التَّأَمُّلُ فِي قَوْلِهِ: «فَإِنَّ اللَّهَ هُوَ الدَّهْرُ».

الرَّابِعَةُ: أَنَّهُ قَدْ يَكُونُ سَابًّا، وَلَوْ لَمْ يَقْصِدْهُ بِقَلْبِهِ.



44- Chapitre
Celui qui insulte le temps s’en est pris à Allah

Allah le Très-Haut dit:

﴿وَقَالُوا۟ مَا هِىَ إِلَّا حَيَاتُنَا ٱلدُّنْيَا نَمُوتُ وَنَحْيَا وَمَا يُهْلِكُنَآ إِلَّا ٱلدَّهْرُ﴾ [الجاثية: ٢٤]

﴿***Et ils dirent: «Ce n’est que notre vie présente, nous mourons et nous vivons et nul autre que le temps ne nous donne la mort»***﴾ [Al-Jathya: 24].

Dans le *sahîh*, *Abû Hurayra* rapporte que le Prophète ﷺ a dit: «*Allah le Très-Haut a dit:* “Le fils d’Âdam Me nuit, il insulte le temps *alors que Je suis le temps. Je fais alterner la nuit et le jour*».[363] Dans une version: «*N’insultez pas le temps, car Allah est le temps*»[364].

Ce chapitre expose les points suivants;

1. L’interdiction d’insulter le temps.
2. C’est désigné comme état une nuisance à Allah.
3. Méditer sur sa parole: «car Allah est le temps».
4. Quelqu’un peut insulter même sans le vouloir au fond de lui.

---

(363) Rapporté par *al-Bukhârî* n°4826 et *Muslim* n°2246.

(364) Rapporté par *Muslim* n°2246.

Chapitre
مَنْ سَبَّ الدَّهْرَ فَقَدْ آذَى اللَّهَ

Celui qui insulte le temps s’en est pris à Allah

Cela arrivait souvent dans la *jâhiliyya* et de nombreux pervers, dissolus et fous ont suivi. Quand la météo ne se présente pas selon leur volonté, ils insultent le temps, voire le maudissent. Cela provient de la faiblesse de la religion, de la folie et d’une ignorance insondable, car le temps ne détient aucun pouvoir. Il est géré et administré. Les tournures qui surviennent sont administrées par le Puissant, le Sage. En vérité, la critique et l’injure ne s’adressent qu’au Gérant.

Par ailleurs, c’est un manquement dans la religion et aussi dans la raison. C’est ainsi que les calamités augmentent et que leur survenue s’aggrave. La porte de la patience requise se ferme, ce qui contredit le *tawhîd*. S’agissant du croyant, il sait que les changements se produisent par le décret, la prédestination et la sagesse d’Allah. Ainsi, il ne critique guère ce que ni Allah ni Son Messager n’ont pas critiqué. Au contraire, il agrée l’administration d’Allah et se soumet à Son ordre. Ainsi se parachèvent son *tawhîd* et sa sérénité.



٤٥ - بَابٌ
التَّسَمِّي بِقَاضِي الْقُضَاةِ وَنَحْوِهِ

فِي الصَّحِيحِ عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ، قَالَ: «**إِنَّ أَخْنَعَ اسْمٍ عِنْدَ اللَّهِ: رَجُلٌ تَسَمَّى مَلِكَ الْأَمْلَاكِ، لَا مَالِكَ إِلَّا اللَّهَ**». قَالَ سُفْيَانُ: مِثْلُ شَاهَانْ شَاهْ. وَفِي رِوَايَةٍ: «**أَغْيَظُ رَجُلٍ عَلَى اللَّهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَأَخْبَثُهُ**».
قَوْلُهُ: «**أَخْنَعُ**» يَعْنِي أَوْضَعَ.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: النَّهْيُ عَنِ التَّسَمِّي بِمَلِكِ الْأَمْلَاكِ.

الثَّانِيَةُ: أَنَّ مَا فِي مَعْنَاهُ مِثْلُهُ، كَمَا قَالَ سُفْيَانُ.

الثَّالِثَةُ: التَّفَطُّنُ لِلتَّغْلِيظِ فِي هَذَا وَنَحْوِهِ، مَعَ الْقَطْعِ بِأَنَّ الْقَلْبَ لَمْ يَقْصِدْ مَعْنَاهُ.

الرَّابِعَةُ: التَّفَطُّنُ أَنَّ هَذَا لِأَجْلِ اللَّهِ سُبْحَانَهُ.



45- Chapitre
Du fait de s'appeler: «le juge des juges» et autres désignations similaires

Dans le *sa<u>h</u>î<u>h</u>*, *Abû Hurayra* rapporte que le Prophète ﷺ a dit: «*Le plus vil des noms auprès d'Allah, c'est l'homme qui se fait appeler le roi des rois. Il n'est de Roi qu'Allah*».[365]

Sufyân dit: «C'est comme *Shâhân Shâh* (le roi des rois)».

Dans une version: «*C'est l'homme qui courrouce le plus Allah et le plus vil le Jour de la Résurrection*».[366]

Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'interdiction de s'appeler le roi des rois.
2. Tout ce qui a le même sens est également interdit, comme l'a dit *Sufyân*.
3. Réaliser la gravité de la parole à ce sujet, alors qu'on est certain que le coeur ne vise pas le sens de ses paroles.
4. Remarquer que la raison derrière cela est la vénération d'Allah.

---

(365) Rapporté par *al-Bukhârî* n°6206 et *Muslim* 2143.

(366) Rapporté par *Muslim* n°2143.

Chapitre

التَّسَمِّي بِقَاضِي الْقُضَاةِ وَنَحْوِهِ
وَبَابُ اِحْتِرَامُ أَسْمَاءِ اللَّهِ وَتَغْيِيرُ الِاسْمِ لِذَلِكَ

Du fait de s'appeler le juge des juges et autres désignations similaires; du respect des Noms d'Allah et du changement de nom à cette fin

Ces deux chapitres sont des sections du chapitre précédent dans le sens où il incombe de ne pas donner d'égal à Allah dans les intentions, les paroles et les oeuvres. Personne ne doit porter de nom comportant une forme d'association à Allah dans Ses Noms et Attributs, comme le juge des juges, le roi des rois, le gouverneur des gouverneurs, le père du juge (*Abû al-Hakam*) et autres. Tout cela afin de préserver le *tawhîd* et les Noms et Attributs d'Allah, de repousser les moyens menant au polythéisme, même dans les formulations dont on pourrait craindre qu'elles pourraient amener graduellement à penser que quoi que ce soit puisse être un partenaire avec Allah, en ce qui concerne Ses spécificités ou Ses droits.



٤٦ - بَابٌ
احْتِرَامُ أَسْمَاءِ اللَّهِ تَعَالَى وَتَغْيِيرُ الاسْمِ لِأَجْلِ ذَلِكَ

عَنْ أَبِي شُرَيْحٍ: أَنَّهُ كَانَ يُكَنَّى أَبَا الْحَكَمِ؛ فَقَالَ لَهُ النَّبِيُّ ﷺ: «**إِنَّ اللَّهَ هُوَ الْحَكَمُ وَإِلَيْهِ الْحُكْمُ**» فَقَالَ: إِنَّ قَوْمِي إِذَا اخْتَلَفُوا فِي شَيْءٍ أَتَوْنِي، فَحَكَمْتُ بَيْنَهُمْ، فَرَضِيَ كِلَا الْفَرِيقَيْنِ. فَقَالَ: «**مَا أَحْسَنَ هَذَا! فَمَا لَكَ مِنَ الْوَلَدِ؟**» قُلْتُ: شُرَيْحٌ، وَمُسْلِمٌ، وَعَبْدُ اللَّهِ. قَالَ: «**فَمَنْ أَكْبَرُهُمْ؟**» قُلْتُ: شُرَيْحٌ قَالَ: «**فَأَنْتَ أَبُو شُرَيْحٍ**» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ وَغَيْرُهُ.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: احْتِرَامُ أَسْمَاءِ اللَّهِ وَصِفَاتِهِ، وَلَوْ لَمْ يَقْصِدْ مَعْنَاهُ.

الثَّانِيَةُ: تَغْيِيرُ الاسْمِ لِأَجْلِ ذَلِكَ.

الثَّالِثَةُ: اخْتِيَارُ أَكْبَرِ الْأَبْنَاءِ لِلْكُنْيَةِ.



46- Chapitre
Du respect des Noms d'Allah et du changement de nom à cette fin

Abû Shurayh rapporte qu'on le surnommait *Abû al-Hakam*. Le Prophète ﷺ lui dit alors: «*C'est Allah qui est al-Hakam (le Juge) et c'est à Lui qu'est le jugement*». *Abû Shurayh* dit: «Quand les gens de ma tribu divergeaient sur une affaire, ils venaient me trouver, je jugeais entre eux et les deux partis étaient satisfaits». Il dit: «*Que c'est bien! Combien as-tu d'enfants?*» Je dis: «*Shurayh, Muslim* et *'Abd Allah*». Il dit: «*Qui est le plus grand d'entre eux?*» Je répondis: «*Shurayh*». Il conclut: «*Alors, tu es Abû Shurayh*»[(367)]. *Abû Dâwud* et d'autres.

Ce chapitre expose les points suivants;

1. Respecter les Noms et Attributs divins, même si on n'a pas l'intention de manquer de respect.
2. Changer de nom à cette fin.
3. Choisir le plus grand de ses enfants pour s'appeler «*Abû* Untel».

---

(367) Rapporté par *Abû Dâwud* n°4955, *An-Nasâ'î* n°5384 et *al-Hâkim* (t.1 p.24). *Al-Albânî* l'authentifie dans *As-Silsila As-Sahîha* n°1845.

٤٧ - بَابٌ
مَنْ هَزَلَ بِشَيْءٍ فِيهِ ذِكْرُ اللَّهِ أَوْ الْقُرْآنِ أَوْ الرَّسُولِ

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿وَلَئِن سَأَلْتَهُمْ لَيَقُولُنَّ إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَلْعَبُ﴾ [التوبة: ٦٥]

وَعَنِ ابْنِ عُمَرَ، وَمُحَمَّدِ بْنِ كَعْبٍ، وَزَيْدِ بْنِ أَسْلَمَ، وَقَتَادَةَ، دَخَلَ حَدِيثُ بَعْضِهِمْ فِي بَعْضٍ: أَنَّهُ قَالَ رَجُلٌ فِي غَزْوَةِ تَبُوكَ: مَا رَأَيْنَا مِثْلَ قُرَّائِنَا هَؤُلَاءِ أَرْغَبَ بُطُونًا، وَلَا أَكْذَبَ أَلْسُنًا، وَلَا أَجْبَنَ عِنْدَ اللِّقَاءِ -يَعْنِي: رَسُولَ اللَّهِ ﷺ وَأَصْحَابَهُ الْقُرَّاءَ- فَقَالَ لَهُ عَوْفُ بْنُ مَالِكٍ: كَذَبْتَ، وَلَكِنَّكَ مُنَافِقٌ، لَأُخْبِرَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ، فَذَهَبَ عَوْفٌ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ لِيُخْبِرَهُ، فَوَجَدَ الْقُرْآنَ قَدْ سَبَقَهُ، فَجَاءَ ذَلِكَ الرَّجُلُ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَقَدِ ارْتَحَلَ وَرَكِبَ نَاقَتَهُ، فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ: إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَتَحَدَّثُ حَدِيثَ الرَّكْبِ، نَقْطَعُ بِهِ عَنَاءَ الطَّرِيقِ.

قَالَ ابْنُ عُمَرَ: كَأَنِّي أَنْظُرُ إِلَيْهِ مُتَعَلِّقًا بِنِسْعَةِ نَاقَةِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَإِنَّ الْحِجَارَةَ تَنْكُبُ رِجْلَيْهِ- وَهُوَ يَقُولُ: إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَلْعَبُ، فَيَقُولُ لَهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ﴿أَبِاللَّهِ وَآيَاتِهِ وَرَسُولِهِ كُنتُمْ تَسْتَهْزِئُونَ ۝٦٥ لَا تَعْتَذِرُوا قَدْ كَفَرْتُم بَعْدَ إِيمَانِكُمْ﴾ [التوبة: ٦٥ - ٦٦] مَا يَلْتَفِتُ إِلَيْهِ وَمَا يَزِيدُهُ عَلَيْهِ.

47- Chapitre
De la moquerie d'une chose portant la mention d'Allah, du Coran ou du Messager

Allah le Très-Haut dit :

﴿ وَلَئِن سَأَلْتَهُمْ لَيَقُولُنَّ إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَلْعَبُ ﴾[التوبة: ٦٥]

﴾Et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement: «Vraiment, nous ne faisions que bavarder et plaisanter»﴿ [At-Tawbah: 65]

Ibn 'Umar, Muhammad Ibn Ka'b, Zayd Ibn Aslam et Qatâda - leurs *hadiths* sont ici mélangés les uns aux autres - rapportent qu'un homme dit lors de la bataille de *Tabûk*: «Nous n'avons jamais vu des gens aux ventres plus avides, aux langues plus mensongères et des gens plus peureux lors de la bataille que nos récitateurs!» Il visait le Messager d'Allah ﷺ et ses Compagnons qui connaissaient le Coran. *'Awf Ibn Mâlik* lui dit alors: «Tu mens, tu es plutôt un hypocrite et j'en informerai le Messager d'Allah ﷺ!» *'Awf* alla donc voir le Messager d'Allah ﷺ pour l'en informer et trouva que la révélation l'avait devancé. Cet homme vint trouver le Messager d'Allah ﷺ, il avait poursuivi la marche et était sur sa chamelle. Il déclara: «Ô Messager d'Allah! Nous ne faisions que bavarder et nous discutions comme le font les voyageurs pour ou-

blier la fatigue de la route!» *Ibn 'Umar* dit: «Il en est comme si je le voyais encore, tenant les rênes de la chamelle du Messager d'Allah ﷺ, trébuchant sur les pierres, disant: «Nous ne faisions que bavarder et plaisanter.», et le Messager d'Allah ﷺ lui disait:

﴿أَبِٱللَّهِ وَءَايَٰتِهِۦ وَرَسُولِهِۦ كُنتُمۡ تَسۡتَهۡزِءُونَ ٦٥ لَا تَعۡتَذِرُواْ قَدۡ
كَفَرۡتُم بَعۡدَ إِيمَٰنِكُمۡ﴾ [التوبة: ٦٥ - ٦٦]

﴾ ***Est-ce d'Allah, de Ses versets et de Son Messager que vous vous moquiez? Ne vous excusez pas: vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru*** ﴿ [At-Tawbah: 65-66].

Sans se tourner vers lui, ni ajouter quoi que ce soit».(368)



(368) Rapporté par *Ibn Abî Hâtim* dans son *tafsîr* (t.6 pp.1829-1830).

Chapitre

مَنْ هَزَلَ بِشَيْءٍ فِيهِ ذِكْرُ اللَّهِ أَوْ الْقُرْآنِ أَوْ الرَّسُولِ

De la moquerie d'une chose portant la mention d'Allah, du Coran ou du Messager

C'est-à-dire que cela contredit totalement la foi et exclut de la religion, car le fondement de la religion est la foi en Allah, en Ses Livres et en Ses Messagers. La vénération de ces éléments fait partie de la foi. Il est connu que la moquerie et la dérision à l'égard de l'un d'eux est plus grave que la simple mécréance, puisque c'est de la mécréance en plus du mépris et de la dérision.

Les mécréants sont de deux types: les dénégateurs et les opposants. L'opposant qui lutte contre Allah et Son Messager, et dénigre Allah, Sa religion et Son Messager ﷺ, est d'une mécréance plus grande et sa corruption est pire. Et le moqueur est de ce genre.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: وَهِيَ الْعَظِيمَةُ، أَنَّ مَنْ هَزَلَ بِهَذَا فَهُوَ كَافِرٌ.

الثَّانِيَةُ: أَنَّ هَذَا تَفْسِيرُ الْآيَةِ فِيمَنْ فَعَلَ ذَلِكَ كَائِنًا مَنْ كَانَ.

الثَّالِثَةُ: الْفَرْقُ بَيْنَ النَّمِيمَةِ وَبَيْنَ النَّصِيحَةِ لِلَّهِ وَلِرَسُولِهِ ﷺ.

الرَّابِعَةُ: الْفَرْقُ بَيْنَ الْعَفْوِ الَّذِي يُحِبُّهُ اللَّهُ وَبَيْنَ الْغِلْظَةِ عَلَى أَعْدَاءِ اللَّهِ.

الْخَامِسَةُ: أَنَّ مِنَ الِاعْتِذَارِ مَا لَا يَنْبَغِي أَنْ يُقْبَلَ.

Ce chapitre expose les points suivants;

1. La grande question, à savoir que celui qui se moque de ces choses est un mécréant.(369)

2. C'est l'explication du verset en ce qui concerne celui qui agit de la sorte, quel qu'il soit.

3. La différence entre le fait de colporter les propos et le conseil pour

---

(369) *Cheikh ul islam Ibn Taymiyyah* رحمه الله dit *majmû' al-fatâwâ* (t.7 p.272): «L'avis de celui qui prétend qu'ils auraient mécru après avoir eu la foi par leur langue, alors qu'ils auraient premièrement mécru dans leur cœur, est erroné, parce que la foi avec la langue avec la mécréance dans le cœur est [déjà] accompagnée par la mécréance. On n'aurait ainsi pas dit : «Vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru», car ils n'auraient de ce fait cessés d'être mécréants. Si ce qui avait été voulu était : «vous avez manifesté la mécréance après avoir manifesté la foi», eh bien, ils ne manifestaient cela qu'à leurs proches, et ils ne cessaient d'être ainsi avec eux. Au contraire, lorsqu'ils eurent commis de l'hypocrisie et eurent craint qu'une sourate ne soit révélée à leur sujet, exposant l'hypocrisie qui se trouvait dans leur cœur, et qu'ils eurent prononcée de la moquerie, ils devinrent mécréants après avoir eu la foi. Et la formulation n'indique pas qu'ils auraient toujours été des hypocrites, jusqu'à ce qu'Allah dise:

﴿ لَا تَعْتَذِرُوا قَدْ كَفَرْتُم بَعْدَ إِيمَانِكُمْ ۚ إِن نَّعْفُ عَن طَائِفَةٍ مِّنكُمْ نُعَذِّبْ طَائِفَةً ﴾

[التوبة: ٦٦]

﴿***Ne vous excusez pas: vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru. Si Nous pardonnons à une partie des vôtres, Nous en châtierons une autre***﴾[At-Tawbah: 66].

Ceci prouve que, pour eux, ils n'ont pas fait acte de mécréance, mais ils pensaient seulement que ce n'en était pas. Cela démontre que la moquerie des versets d'Allah et de Son Messager relève de la mécréance, faisant de son auteur quelqu'un qui a mécru après avoir eu la foi. Ceci nous montre qu'ils avaient une faible foi et qu'ils ont commis cet acte interdit qu'ils connaissaient en tant que tel sans penser toutefois qu'il s'agissait de mécréance. Bien que c'était bel et bien de la mécréance dont ils ont fait montre, ils ne croyaient pas que cet acte était autorisé».

Allah et Son Messager. ﷺ

4. La différence entre le pardon qu’ Allah aime et la dureté envers les ennemis d’ Allah.

5. Certaines excuses ne doivent pas être acceptées.



٤٨ - بَابٌ
مَاجَاءَ فِي قَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى:

﴿ وَلَئِنْ أَذَقْنَٰهُ رَحْمَةً مِّنَّا مِنۢ بَعْدِ ضَرَّآءَ مَسَّتْهُ لَيَقُولَنَّ هَٰذَا لِى ﴾ [فصلت: ٥٠]

قَالَ مُجَاهِدٌ: «**هَذَا بِعَمَلِي وَأَنَا مَحْقُوقٌ بِهِ**»،وَقَالَ ابْنُ عَبَّاسٍ: «**يُرِيدُ مِنْ عِنْدِي**» وَقَوْلُهُ:﴿ قَالَ إِنَّمَآ أُوتِيتُهُۥ عَلَىٰ عِلْمٍ عِندِىٓ ﴾ [القصص: ٧٨]، قَالَ قَتَادَةُ: «**عَلَى عِلْمٍ مِنِّي بِوُجُوهِ الْمَكَاسِبِ**». وَقَالَ آخَرُونَ:«**عَلَى عِلْمٍ مِنَ اللَّهِ أَنِّي لَهُ أَهْلٌ**»، وَهَذَا مَعْنَى قَوْلِ مُجَاهِدٍ: «**أُوتِيتُهُ عَلَى شَرَفٍ**».

وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ أَنَّهُ سَمِعَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «**إِنَّ ثَلَاثَةً مِنْ بَنِي إِسْرَائِيلَ: أَبْرَصَ وَأَقْرَعَ وَأَعْمَى، فَأَرَادَ اللَّهُ أَنْ يَبْتَلِيَهُمْ، فَبَعَثَ إِلَيْهِمْ مَلَكًا، فَأَتَى الْأَبْرَصَ، فَقَالَ: أَيُّ شَيْءٍ أَحَبُّ إِلَيْكَ؟ قَالَ: لَوْنٌ حَسَنٌ، وَجِلْدٌ حَسَنٌ، وَيَذْهَبُ عَنِّي الَّذِي قَدْ قَذِرَنِي النَّاسُ بِهِ، قَالَ: فَمَسَحَهُ فَذَهَبَ عَنْهُ قَذَرُهُ، وَأُعْطِيَ لَوْنًا حَسَنًا وَجِلْدًا حَسَنًا قَالَ: فَأَيُّ الْمَالِ أَحَبُّ إِلَيْكَ؟ قَالَ: الْإِبِلُ أَوْ الْبَقَرُ**، «شَكَّ إِسْحَاقُ» **فَأُعْطِيَ نَاقَةً عُشَرَاءَ، فَقَالَ بَارَكَ اللَّهُ لَكَ فِيهَا**.

قَالَ: فَأَتَى الْأَقْرَعَ، فَقَالَ أَيُّ شَيْءٍ أَحَبُّ إِلَيْكَ؟ قَالَ: شَعْرٌ حَسَنٌ، وَيَذْهَبُ عَنِّي هَذَا الَّذِي قَدْ قَذِرَنِي النَّاسُ بِهِ، فَمَسَحَهُ فَذَهَبَ عَنْهُ وَأُعْطِيَ شَعْرًا حَسَنًا، فَقَالَ: فَأَيُّ الْمَالِ أَحَبُّ إِلَيْكَ؟ قَالَ: الْبَقَرُ أَوْ الْإِبِلُ، فَأُعْطِيَ

بَقَرَةً حَامِلاً، قَالَ: بَارِكَ اللَّهُ لَكَ فِيهَا.

قَالَ: فَأَتَى الأَعْمَى فَقَالَ أَيُّ شَيْءٍ أَحَبُّ إِلَيْكَ؟ قَالَ أَنْ يَرُدَّ اللَّهُ إِلَيَّ بَصَرِي فَأُبْصِرُ بِهِ النَّاسَ، فَمَسَحَهُ، فَرَدَّ اللَّهُ إِلَيْهِ بَصَرَهُ، قَالَ: فَأَيُّ الْمَالِ أَحَبُّ إِلَيْكَ؟ قَالَ: الْغَنَمُ، فَأُعْطِيَ شَاةً وَالِدًا، فَأُنْتِجَ هَذَانِ وَوَلَّدَ هَذَا، فَكَانَ لِهَذَا وَادٍ مِنَ الإِبِلِ وَلِهَذَا وَادٍ مِنَ الْبَقَرِ، وَلِهَذَا وَادٍ مِنَ الْغَنَمِ.

قَالَ: ثُمَّ إِنَّهُ أَتَى الأَبْرَصَ فِي صُورَتِهِ وَهَيْئَتِهِ، فَقَالَ رَجُلٌ مِسْكِينٌ، وَابْنُ سَبِيلٍ قَدْ انْقَطَعَتْ بِيَ الْحِبَالُ فِي سَفَرِي، فَلَا بَلاغَ لِيَ الْيَوْمَ إِلَّا بِاللَّهِ ثُمَّ بِكَ، أَسْأَلُكَ بِالَّذِي أَعْطَاكَ اللَّوْنَ الْحَسَنَ وَالْجِلْدَ الْحَسَنَ وَالْمَالَ، بَعِيرًا أَتَبَلَّغُ بِهِ فِي سَفَرِي، فَقَالَ: الْحُقُوقُ كَثِيرَةٌ، فَقَالَ لَهُ:كَأَنِّي أَعْرِفُكَ! أَلَمْ تَكُنْ أَبْرَصَ يَقْذَرُكَ النَّاسُ، فَقِيرًا، فَأَعْطَاكَ اللَّهُ الْمَالَ؟ فَقَالَ: إِنَّمَا وَرِثْتُ هَذَا الْمَالَ كَابِرًا عَنْ كَابِرٍ، فَقَالَ: إِنْ كُنْتَ كَاذِبًا فَصَيَّرَكَ اللَّهُ إِلَى مَا كُنْتَ.

قَالَ: ثُمَّ إِنَّهُ أَتَى الأَقْرَعَ فِي صُورَتِهِ، فَقَالَ لَهُ مِثْلَ مَا قَالَ لِهَذَا، وَرَدَّ عَلَيْهِ مِثْلَ مَا رَدَّ عَلَيْهِ هَذَا، فَقَالَ إِنْ كُنْتَ كَاذِبًا فَصَيَّرَكَ اللَّهُ إِلَى مَا كُنْتَ.

قَالَ: وَأَتَى الأَعْمَى فِي صُورَتِهِ، فَقَالَ: رَجُلٌ مِسْكِينٌ وَابْنُ سَبِيلٍ قَدْ انْقَطَعَتْ بِيَ الْحِبَالُ فِي سَفَرِي، فَلَا بَلاغَ لِيَ الْيَوْمَ إِلَّا بِاللَّهِ ثُمَّ بِكَ، أَسْأَلُكَ بِالَّذِي رَدَّ عَلَيْكَ بَصَرَكَ شَاةً أَتَبَلَّغُ بِهَا فِي سَفَرِي، فَقَالَ: قَدْ كُنْتُ أَعْمَى فَرَدَّ اللَّهُ إِلَيَّ بَصَرِي، فَخُذْ مَا شِئْتَ، وَدَعْ مَا شِئْتَ، فَوَاللَّهِ لَا أَجْهَدُكَ الْيَوْمَ بِشَيْءٍ أَخَذْتَهُ لِلَّهِ.

فَقَالَ: أَمْسِكْ مَالَكَ فَإِنَّمَا ابْتُلِيتُمْ فَقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنْكَ، وَسَخِطَ عَلَى صَاحِبَيْكَ» أَخْرَجَاه.



48- Chapitre
De cette parole du Très-Haut;

﴿ وَلَئِنْ أَذَقْنَٰهُ رَحْمَةً مِّنَّا مِنۢ بَعْدِ ضَرَّآءَ مَسَّتْهُ لَيَقُولَنَّ هَٰذَا لِى ﴾
[فصلت: ٥٠]

﴿***Et si Nous lui faisons goûter une miséricorde de Notre part après qu'un mal l'a touché, il dit: «Ceci me revient»***﴾ [Fussilat: 50]

Mujâhid a dit: «C'est le fruit de mes oeuvres et c'est mon droit». *Ibn 'Abbâs* a dit: «Il veut dire: "Cela provient de moi"».

Au sujet du verset :

﴿قَالَ إِنَّمَآ أُوتِيتُهُۥ عَلَىٰ عِلْمٍ عِندِىٓ﴾ [القصص: ٧٨]

﴿***Il dit: «Je n'ai obtenu cela que par un savoir que je détiens»***﴾ [Al-Qasas: 78]

Qatâda dit: «Du fait d'un savoir que je détiens au sujet des manières de faire du profit.» Et d'autres dirent: «Parce qu'Allah Sait que je suis digne de cela.». Cela va dans le sens de l'explication de *Mujâhid*: «Je l'ai obtenu par honneur».

Abû Hurayra رضي الله عنه rapporte qu'il a entendu le Messager d'Allah ﷺ dire:

«Il était trois hommes parmi les fils d'Israël: un lépreux, un chauve et un aveugle. Allah voulut alors les éprouver et leur envoya un Ange. Il se présenta au lépreux et demanda: "Quel est ton souhait le plus cher?" Il répondit: "Un beau teint, une belle peau et que disparaisse ce pourquoi les gens me répugnent". L'Ange passa alors la main sur lui. Son aspect répugnant disparut alors et on lui donna un beau teint et une belle peau. – "Quel est le bien le plus cher à tes yeux?" demanda l'Ange. Il répliqua: "Les chameaux" – ou: les vaches; Ishâq doute – *et il reçut une chamelle pleine. L'Ange lui dit alors: "Qu'Allah te la bénisse!"*

Puis, il se présenta au chauve et demanda: "Quel est ton souhait le plus cher?" Il répondit: "Une belle chevelure et que disparaisse ceci, qui fait que les gens me répugnent". L'Ange passa alors la main sur lui et cela disparut. Il reçut alors une belle chevelure. – "Quel est le bien le plus cher à tes yeux?" demanda l'Ange. – "Les vaches ou les chameaux", répondit-il. Il reçut alors une vache pleine et l'Ange dit: "Qu'Allah te la bénisse!"

Il se présenta ensuite à l'aveugle et demanda: "Quel est ton plus cher désir?" Il répondit: "Qu'Allah me rende la vue afin que je puisse voir les gens". L'Ange passa alors la main sur lui et Allah lui rendit la vue. – "Quel est le bien le plus cher à tes yeux?", demanda l'Ange. – "Les moutons", répondit-il. Il reçut alors une brebis pleine. Les deux bêtes mirent bas, et celle-ci aussi. L'un avait alors une vallée pleine de chameaux, l'autre une vallée pleine de vaches et le dernier une vallée pleine de moutons.

Puis, l'Ange se présenta au lépreux sous l'apparence

et l'aspect qu'avait ce lépreux et dit: "Un pauvre voyageur, je suis à court de moyens pour mon voyage. Aujourd'hui, je ne pourrai atteindre mon but, si ce n'est grâce à Allah, puis à toi. Par Celui qui t'a donné un beau teint, une belle peau et la richesse, je te demande un chameau afin que je puisse continuer mon voyage". L'homme répondit: "Les droits sont nombreux!" L'Ange lui dit: "J'ai l'impression de te connaître. N'étais-tu pas un lépreux que les gens répugnaient et un pauvre qu'Allah عَزَّ وَجَلَّ *a rendu riche?" Il répliqua: "J'ai hérité cette richesse de père en fils". L'Ange rétorqua: "Si tu mens, qu'Allah te ramène à ce que tu étais!" Ensuite, il se présenta au chauve sous l'apparence qu'avait ce chauve et lui tint le même discours qu'au premier. Celui-ci lui donna la même réponse. L'Ange répliqua: "Si tu mens, qu'Allah te ramène à ce que tu étais!"*

Enfin, il se présenta à l'aveugle sous l'apparence qu'avait cet aveugle et dit: "Un pauvre homme et un voyageur à court de moyens. Aujourd'hui, je ne pourrai atteindre mon but, si ce n'est grâce à Allah, puis à toi. Par Celui qui t'a redonné la vue, je te demande une brebis afin que je puisse continuer mon voyage". L'homme répondit: "J'étais aveugle et Allah m'a redonné la vue. Prends ce qu'il te plaît et laisse ce que tu veux! Par Allah! Aujourd'hui, je ne t'en voudrai pour aucune chose que tu prendras pour Allah". L'Ange déclara: "Garde ton bien! Car vous avez été mis à l'épreuve. Allah est satisfait de toi et courroucé contre tes deux compagnons"».[370] *Al-Bukhârî et Muslim.*



(370) Rapporté par *al-Bukhârî* n°3464 et par *Muslim* n°2964.

Chapitre

De cette parole du Très-Haut

﴿ وَلَئِنْ أَذَقْنَٰهُ رَحْمَةً مِّنَّا مِنۢ بَعْدِ ضَرَّآءَ مَسَّتْهُ ﴾ [فصلت: ٥٠]

﴾Et si Nous lui faisons goûter une miséricorde de Notre part après qu’un mal l’a touché,﴿

Le but de ce chapitre est de montrer que tous ceux qui prétendent que les bienfaits et la subsistance qu’ils détiennent proviennent de leurs efforts, de leur habilité et de leur intelligence ou qu’ils le méritent en raison d’un droit qu’il pense avoir auprès d’Allah, vont à l’encontre du *tawhîd*. Car le vrai croyant est celui qui reconnait les bienfaits apparents et cachés d’Allah, loue à Allah pour ceux-ci, les attribue à Sa grâce et à Son bienfait et s’en sert pour Lui obéir. Il ne voit aucun droit qu’il aurait auprès d’Allah, tout le droit est à Allah. Il est purement un serviteur, sous tous les aspects. C’est ainsi que la foi et le *tawhîd* se réalisent et par le contraire que l’on renie les bienfaits, qu’on fait preuve d’auto-satisfaction et de vanité, qui est l’un des pires défauts.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ الْآيَةِ.

الثَّانِيَةُ: مَا مَعْنَى: ﴿لَيَقُولَنَّ هَٰذَا لِي﴾ [فصلت: ٥٠]

الثَّالِثَةُ: مَا مَعْنَى قَوْلِهِ: ﴿قَالَ إِنَّمَآ أُوتِيتُهُۥ عَلَىٰ عِلْمٍ عِندِىٓ﴾ [القصص: ٧٨]

الرَّابِعَةُ: مَا فِي هَذِهِ الْقِصَّةِ الْعَجِيبَةِ مِنَ الْعِبَرِ الْعَظِيمَةِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du verset.
2. Le sens de:

﴿لَيَقُولَنَّ هَٰذَا لِي﴾ [فصلت: ٥٠]

﴿***Il dit: «Cela me revient»***﴾.

3. Le sens de:

﴿قَالَ إِنَّمَآ أُوتِيتُهُۥ عَلَىٰ عِلۡمٍ عِندِيٓ﴾ [القصص: ٧٨]

﴿***Je n' ai obtenu cela que par un savoir que je détiens***﴾

4. Les leçons importantes à tirer de cette histoire étonnante.



٤٩ - بَابُ
قَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى:

﴿فَلَمَّآ ءَاتَىٰهُمَا صَٰلِحًا جَعَلَا لَهُۥ شُرَكَآءَ فِيمَآ ءَاتَىٰهُمَاۚ فَتَعَٰلَى ٱللَّهُ عَمَّا يُشْرِكُونَ ١٩٠﴾ [الأعراف: ١٩٠]

قَالَ ابْنُ حَزْم: «**اتَّفَقُوا عَلَى تَحْرِيم كُلِّ اسْم مُعَبَّدٍ لِغَيْرِ اللَّهِ: كَعَبْدِ عُمَرَ، وَعَبْدِ الْكَعْبَةِ، وَمَا أَشْبَهَ ذَلِكَ، حَاشَا عَبْدِ الْمُطَّلِبِ**»

وَعَنِ ابْنِ عَبَّاس فِي مَعْنَى الْآيَة قَالَ: «**لَمَّا تَغَشَّاهَا آدَمُ حَمَلَتْ، فَأَتَاهُمَا إِبْلِيسُ، فَقَالَ: إِنِّي صَاحِبُكُمَا الَّذِي أَخْرَجَكُمَا مِنَ الْجَنَّة لَتُطِيعَانِّنِي أَوْ لَأَجْعَلَنَّ لَهُ قَرْنَيْ أَيِّل، فَيَخْرُجُ مِنْ بَطْنك فَيَشُقُّهُ، وَلَأَفْعَلَنَّ - يُخَوِّفُهُمَا - سَمِّيَاهُ عَبْدَ الْحَارِثِ، فَأَبَيَا أَنْ يُطِيْعَاهُ فَخَرَجَ مَيِّتًا، ثُمَّ حَمَلَتْ فَأَتَاهُمَا، فَقَالَ مِثْلَ قَوْله، فَأَبَيَا أَنْ يُطِيعَاهُ، فَخَرَجَ مَيِّتًا، ثُمَّ حَمَلَتْ، فَأَتَاهُمَا، فَذَكَرَ لَهُمَا فَأَدْرَكَهُمَا حُبُّ الْوَلَدِ، فَسَمَّيَاهُ عَبْدَ الْحَارِثِ؛ فَذَلِكَ قَوْلُهُ:** ﴿جَعَلَا لَهُۥ شُرَكَآءَ فِيمَآ ءَاتَىٰهُمَاۚ﴾» رَوَاهُ ابْنُ أَبِي حَاتِمٍ

وَلَهُ بِسَنَدٍ صَحِيحٍ عَنْ قَتَادَةَ قَالَ: «**شُرَكَاءُ فِي طَاعَتِهِ، وَلَمْ يَكُنْ فِي عِبَادَتِه**».

وَلَهُ بِسَنَد صَحِيح عَنْ مُجَاهِد فِي قَوْلِهِ: ﴿لَئِنْ ءَاتَيْتَنَا صَٰلِحًا﴾ [الأعراف: ١٨٩]. قَالَ: «**أَشْفَقَا أَلَّا يَكُونَ إِنْسَانًا**» وَذَكَرَ مَعْنَاهُ عَنِ الْحَسَنِ وَسَعِيدٍ وَغَيْرِهِمَا.

49- Chapitre
De cette parole du Très-Haut;

﴿فَلَمَّآ ءَاتَىٰهُمَا صَٰلِحٗا جَعَلَا لَهُۥ شُرَكَآءَ فِيمَآ ءَاتَىٰهُمَاۚ فَتَعَٰلَى ٱللَّهُ عَمَّا يُشۡرِكُونَ ١٩٠﴾ [الأعراف: ١٩٠]

﴾ Puis, lorsqu'Il leur eût donné un (enfant) sain, tous deux assignèrent à Allah des associés en ce qu'Il leur avait donné. Mais Allah est bien au-dessus des associés qu'on Lui assigne﴿[371] [Al-Araf: 190].

---

(371) Au sujet du verset:

﴿۞ هُوَ ٱلَّذِي خَلَقَكُم مِّن نَّفۡسٖ وَٰحِدَةٖ وَجَعَلَ مِنۡهَا زَوۡجَهَا لِيَسۡكُنَ إِلَيۡهَاۖ فَلَمَّا تَغَشَّىٰهَا حَمَلَتۡ حَمۡلًا خَفِيفٗا فَمَرَّتۡ بِهِۦۖ فَلَمَّآ أَثۡقَلَت دَّعَوَا ٱللَّهَ رَبَّهُمَا لَئِنۡ ءَاتَيۡتَنَا صَٰلِحٗا لَّنَكُونَنَّ مِنَ ٱلشَّٰكِرِينَ ١٨٩ فَلَمَّآ ءَاتَىٰهُمَا صَٰلِحٗا جَعَلَا لَهُۥ شُرَكَآءَ فِيمَآ ءَاتَىٰهُمَاۚ فَتَعَٰلَى ٱللَّهُ عَمَّا يُشۡرِكُونَ ١٩٠﴾ [الأعراف: ١٨٩ – ١٩٠]

﴾C'est Lui qui vous a créés d'un seul être dont il a tiré son épouse, pour qu'il trouve de la tranquillité auprès d'elle; et lorsque celui-ci eut cohabité avec elle, elle conçut une légère grossesse, avec quoi elle se déplaçait. Puis lorsqu'elle se trouva alourdie, tous deux invoquèrent leur Seigneur: «Si Tu nous donnes un (enfant) sain, nous serons certainement du nombre des reconnaissants». Puis, lorsqu'Il leur eût donné un (enfant) sain, tous deux assignèrent à Allah des associés en ce qu'Il leur avait donné. Mais Allah est bien au-dessus des associés qu'on Lui assigne﴿ [Al-Araf: 189-190]

Ibn Hazm dit: «Ils sont d’accord quant à l’interdiction de tout nom qui exprime la servitude à un autre qu’Allah, comme *‘Abd ‘Umar*, *‘Abd al-Ka‘ba* et tout ce qui s’y apparente, sauf *‘Abd al-Muttalib*».[372]

Ibn ‘Abbâs dit à propos du verset: «Lorsque *Âdam* approcha son épouse, elle tomba enceinte. *Iblîs* vint alors les trouver et dit: “Je suis celui qui vous a fait sortir du Paradis. Vous m’obéirez, sinon je lui donne-

---

Ibn al-Qayyim dit dans *rawdat al-muhibbîn* (p.308): «En ce qui concerne l’être unique dont Il a tiré l’épouse, il s’agit d’*Ādam*, Ceux qui ont donné des associés à Allah en ce qu’Il leur avait donné sont les polythéistes parmi leurs descendants. Et que l’on ne considère pas d’autres avis que cela, comme celui qui prétend qu’*Ādam* et *hawwā’* n’avaient pas d’enfants qui survivaient, puis qu’*Iblīs* serait venu à eux et leur aurait dit : «Si vous souhaitez que l’un de vos enfants survive, prénommez-le «*Abd Al-ḫārith*» [serviteur d’*Al-ḫārith*]», et qu’ils en auraient fait ainsi, puis qu’Allah, exalté soit-Il, l’auraient ensuite élu et guidé et qu’il n’aurait plus jamais commis de polythéisme après cela».

Samura rapporte que le Prophète a dit:

لَمَّا وَلَدَتْ حَوَّاءَ طَافَ بِهَا إِبْلِيسُ، وَكَانَ لَا يَعِيشُ لَهَا وَلَدٌ، فَقَالَ: سَمِّيهِ: عَبْدَ الْحَارِثِ، فَإِنَّهُ يَعِيشُ، فَسَمَّتْهُ عَبْدَ الْحَارِثِ فَعَاشَ، فَكَانَ ذَلِكَ مِنْ وَحْيِ الشَّيْطَانِ وَأَمْرِهِ.

«Lorsque Hawwâ’ enfanta, Iblîs tourna autour d’elle. Aucun enfant à elle ne restait en vie. Il dit alors: “Appelle-le ‘Abd al-Hârith et il vivra”. Elle l’appela donc ‘Abd al-Hârith et il survécut. Ce fut une inspiration du Shayṯāne et son ordre». *Aḫmad* (t.5 p.11), *At-Tirmidhî* n°3077 et al-Hâkim (t.2 p.545: Al-Albânî le juge faible dans Ad-Da‘îfa n°342.

(372) L’éminent *cheikh Bakr Abû Zayd* dit dans *mu‘jam al-manâhî Al-Lafziyya* (p.380-386): «Parmi les points relevant de l’unanimité, *Ibn Hazm* évoque l’interdiction de tout nom exprimant la servitude à un autre qu’Allah, sauf *‘Abd al-Muttalib*, puisqu’il y a divergence à ce propos. Car le Prophète dit le jour de *Hunayn*: “Je suis le fils de *‘Abd al-Muttalib*”. Mais cela n’indique pas qu’il est permis d’utiliser ce nom de servitude. Ce n’est que l’évocation d’une filiation passée. Il s’agit donc d’une information et non une prescription». Puis, *cheikh* cite les propos d’*al-Khattâbî* au sujet de l’invocation et ceux d’*Ibn Taymiyyah* dans *majmû‘ al-fatâwâ*».

rai des cornes de cerf et il t'arrachera le ventre en sortant, et je ferai et je ferai... - pour les effrayer. Il leur ordonna de l'appeler *'Abd al-Hârith*. Ils refusèrent de lui obéir et l'enfant mourut à la naissance. Puis, elle tomba enceinte et il revint leur réitérer ses paroles. Ils refusèrent de lui obéir et l'enfant mourut à la naissance. Elle tomba enceinte de nouveau et il revint leur dire la même chose. C'est alors qu'ils furent submergés par l'amour qu'ils portaient pour l'enfant et ils l'appelèrent *'Abd al-Hârith*. C'est à ce titre que le Très-Haut dit: :

﴿فَلَمَّآ ءَاتَىٰهُمَا صَٰلِحًا جَعَلَا لَهُۥ شُرَكَآءَ فِيمَآ ءَاتَىٰهُمَا﴾

﴿Et lorsqu'Il leur donna un enfant sain, ils lui donnèrent des associés dans ce qu'Il leur avait donné﴾

[373]» *Ibn Abî Hâtim.*

Il rapporte également, avec une chaîne de transmission authentique, d'après *Qatâda*: «Des associés dans Son obéissance et non dans Son adoration».[374] Il rapporte aussi avec une chaîne de transmission authentique d'après *Mujâhid* à propos du verset:

﴿لَئِنْ ءَاتَيْتَنَا صَٰلِحًا﴾ [الأعراف: ١٨٩]

﴿Si Tu nous donnes un enfant sain﴾ [Al-Araf: 189]

«Ils craignaient que ce ne soit pas un humain».[375] Il cite aussi des paroles semblables d'après *al-Hasan*, *Sa'îd* et d'autres.



(373) Rapporté par *Ibn Abî Hâtim* dans son *tafsîr* (t.5 p.1634).

(374) Idem.

(375) Rapporté par *Ibn Abî Hâtim* dans son *tafsîr* (t.5 p.1634).

Chapitre

De cette parole du Très-Haut;

﴿فَلَمَّآ ءَاتَىٰهُمَا صَٰلِحًا جَعَلَا لَهُۥ شُرَكَآءَ فِيمَآ ءَاتَىٰهُمَا﴾ [الأعراف: ١٩٠]

﴿Puis lorsqu'Il leur donna un enfant sain, ils Lui donnèrent des associés﴾

Ce chapitre indique que ceux qu'Allah a gratifiés d'enfants et envers qui Il a parachevé Son bienfait en les rendant sains, et encore plus en les rendant vertueux dans leur religion, ont le devoir de remercier Allah pour Ses bienfaits et de ne pas orienter leurs enfants vers l'adoration d'un autre qu'Allah ou d'attribuer les bienfaits à un autre que Lui. Cela revient à nier les bienfaits et va à l'encontre du *tawhîd*.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَحْرِيمُ كُلِّ اسْمٍ مُعَبَّدٍ لِغَيْرِ اللَّهِ.

الثَّانِيَةُ: تَفْسِيرُ الْآيَةِ.

الثَّالِثَةُ: أَنَّ هَذَا الشِّرْكَ فِي مُجَرَّدِ تَسْمِيَةٍ لَمْ تُقْصَدْ حَقِيقَتُهَا.

الرَّابِعَةُ: أَنَّ هِبَةَ اللَّهِ لِلرَّجُلِ الْبِنْتَ السَّوِيَّةَ مِنَ النِّعَمِ

الْخَامِسَةُ: ذِكْرُ السَّلَفِ الْفَرْقَ بَيْنَ الشِّرْكِ فِي الطَّاعَةِ، وَالشِّرْكِ فِي الْعِبَادَةِ.

Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'interdiction de tout nom exprimant la servitude à un autre qu'Allah.
2. L'explication du verset.
3. Ce polythéisme est seulement dans une appellation dont le sens n'est pas voulu.
4. Le fait qu'Allah donne à un homme une fille en bonne santé est une grâce.
5. Les *salafs* [prédécesseurs] ont mentionné la différence entre le polythéisme dans l'obéissance et le polythéisme dans l'adoration.



٥٠ - بَابٌ
قَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى:

﴿وَلِلَّهِ ٱلۡأَسۡمَآءُ ٱلۡحُسۡنَىٰ فَٱدۡعُوهُ بِهَاۖ وَذَرُواْ ٱلَّذِينَ يُلۡحِدُونَ فِيٓ أَسۡمَٰٓئِهِۦۚ﴾

[الأعراف: ١٨٠]

ذَكَرَ ابْنُ أَبِي حَاتِمٍ عَنِ ابْنِ عَبَّاسٍ ﴿يُلۡحِدُونَ فِيٓ أَسۡمَٰٓئِهِۦ﴾ «**يُشْرِكُونَ**»، وَعَنْهُ سَمُّوا اللَّاتَ مِنَ الْإِلَهِ، وَالْعُزَّى مِنَ الْعَزِيزِ. وَعَنِ الْأَعْمَشِ: «**يُدْخِلُونَ فِيهَا مَا لَيْسَ مِنْهَا**».

50- Chapitre
De cette parole du Très-Haut;

﴿وَلِلَّهِ ٱلۡأَسۡمَآءُ ٱلۡحُسۡنَىٰ فَٱدۡعُوهُ بِهَاۖ وَذَرُواْ ٱلَّذِينَ يُلۡحِدُونَ فِيٓ أَسۡمَٰٓئِهِۦ﴾

[الأعراف: ١٨٠]

﴾ C'est à Allah qu'appartiennent les Noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces Noms et laissez ceux qui profanent Ses Noms﴿(376) [Al-Araf: 180].

---

(376) *Abû Hurayra* ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

إِنَّ لِلَّهِ تِسْعَةً وَتِسْعِينَ اسْمًا، مَنْ أَحْصَاهَا دَخَلَ الْجَنَّةَ، وَهُو وِتْرٌ يُحِبُّ الْوِتْرَ

«*Allah a quatre-vingt-dix-neuf Noms. Celui qui les mémorise entrera au Paradis. Il est Impair et Il aime l'impair*». *Al-Bukhârî* n°6410 et *Muslim* n°2677.

Ibn al-Qayyim رحمه الله dit dans *badâi' al-fawâ'id* (t.1 p.166-167): «Les Noms sublimes n'entrent dans aucun recensement et ne sont limités par aucun nombre. Car Allah le Très-Haut a des Noms et Attributs qu'Il garde dans la connaissance de l'Invisible auprès de Lui, qu'aucun Ange rapproché ne connaît ni Prophète envoyé, comme indiqué dans le *hadith* authentique:

أَسْأَلُك بِكُلِّ اسْمٍ هُوَ لَكَ، سَمَّيْتَ بِهِ نَفْسَكَ، أَوْ أَنْزَلْتَهُ فِي كِتَابِكَ، أَو اسْتَأْثَرْتَ بِهِ فِي عِلْمِ الْغَيْبِ عِنْدَكَ.

«*Je Te demande par chacun de Tes Noms, par lesquels Tu T'es nommé, ou que Tu as révélés dans Ton Livre ou que Tu as gardé dans la connaissance de l'Invisible auprès de Toi*». *Ahmad* (t.1 p.391), *al-Hâkim* (t.1 p.509) et *Abû Ya'lâ* n°5276. *Al-Albânî* le juge authentique dans *As-Sahîha* n°199.

Ibn Abî Hâtim mentionne d'après *Ibn 'Abbâs* رضي الله عنهما: «﴿**profanent Ses Noms**﴾: ils associent».

D'après lui également: «Ils ont nommé *al-Lât* à partir *d'al-Ilâh* et *al-'Uzza* à partir *d'al-'Azîz*».

Al-A'mash dit: «Ils y ajoutent ce qui n'en fait pas partie».



Chapitre

De cette parole du Très-Haut;

﴿وَلِلَّهِ ٱلْأَسْمَآءُ ٱلْحُسْنَىٰ فَٱدْعُوهُ بِهَا ۖ وَذَرُوا۟ ٱلَّذِينَ يُلْحِدُونَ فِىٓ أَسْمَـٰٓئِهِۦ﴾

[الأعراف: ١٨٠]

﴿C'est à Allah qu'appartiennent les Noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces Noms et laissez ceux qui profanent Ses Noms﴾

Le fondement du *tawhîd* est l'affirmation des Noms sublimes qu'Allah a affirmés au sujet de Lui-même ou Son Messager, la connaissance des sens nobles et des savoirs sublimes qu'ils incluent, ainsi que l'adoration et l'invocation d'Allah par leur biais.

Dans toute demande introduite par le serviteur à son Seigneur concernant les affaires de sa religion et de sa vie, il Le sollicite à travers un Nom adéquat parmi Ses Noms sublimes. Celui qui L'invoque pour obtenir une subsistance se doit de le faire par Son Nom *Ar-Razzâq* (le Grand Pourvoyeur). Pour obtenir la miséricorde et le pardon, il utilise Ses Noms *Ar-Rahmân* (le Tout Miséricordieux), *Ar-Rahîm* (le Très-Miséricordieux), *al-Barr* (le Bienfaiteur), *al-Karîm* (le Généreux), *al-'Afuw* (l'absoluteur), *al-Ghafûr* (le Tout Pardonnant), *At-Tawwâb* (l'Accueillant au repentir) et autres.

Mieux encore est de L'invoquer par Ses Noms et Attributs dans une invocation d'adoration, en prenant conscience de la signification des Noms sublimes et en les imprégnant dans les coeurs afin que ces derniers subissent leurs effets et leurs exigences, et se remplissent des connaissances les plus nobles.

Par exemple, les Noms de la majesté, de la grandeur, de la munificence, de la magnificence et de la révérence emplissent les coeurs

d'exaltation et de vénération pour Allah.

Les Noms de la beauté, de la bonté, de la bienfaisance, de la miséricorde et de la générosité emplissent les coeurs d'amour, d'aspiration, de louange et de reconnaissance pour Allah.

Les Noms de la puissance, de la sagesse, du savoir et de la capacité emplissent les coeurs de soumission, de dévotion et d'humilité pour Allah.

Les Noms du savoir, de la connaissance, du cernement, de l'observation et de la vision emplissent les coeurs de considération envers Allah dans les mouvements comme les inerties, et d'attention de l'esprit contre les viles pensées et les volontés corrompues.

Les Noms de la richesse et de la douceur emplissent le coeur d'indigence, de nécessité absolue et d'attention à Lui en tout temps et en toute circonstance.

Ces connaissances qu'obtiennent les coeurs sont dues à la connaissance du serviteur de Ses Noms et Attributs. Le serviteur n'acquiert pas en ce monde d'adoration meilleure, plus noble et plus parfaite que celle à travers les Noms et Attributs.

C'est le meilleur don de la part d'Allah à Son serviteur, c'est l'âme et l'esprit du *tawhîd*.

Celui à qui cette porte est ouverte se voit ouvrir la porte du *tawhîd* pur et de la foi parfaite, que seuls les monothéistes les plus parfaits obtiennent. Or, l'affirmation des Noms et Attributs est le fondement de cette aspiration suprême.

Quant à la profanation des Noms d'Allah et de Ses Attributs, elle va catégoriquement à l'encontre de cet objectif suprême. La profanation est de plusieurs types:

- le profanateur nie leurs significations, comme c'est le cas des

jahmites et de leurs adeptes;

- l’assimilation aux attributs des créatures, comme le font les anthropomorphistes parmi les rafidites et d’autres;
- la désignation des créatures par ces Noms et Attributs, comme le font les polythéistes qui ont appelé *al-lât* à partir d’ *al-Ilâh*, *al-‘Uzzâ d’ al-‘Azîz* et *Manât* d’ *al-Mannân*. Ils ont dérivé les noms de ces idoles des Noms sublimes d’Allah en les assimilant à Allah, puis en leur donnant des droits de l’adoration qui sont spécifiques qu’ Allah.

La réalité de la profanation des Noms d’Allah est de les dévier de leurs sens, soit dans l’expression, soit dans la signification, que ce soit explicite, par interprétation ou falsification. Tout cela est en contradiction avec le *tawhîd* et la foi.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: إِثْبَاتُ الْأَسْمَاءِ.

الثَّانِيَةُ: كَوْنُهَا حُسْنَى.

الثَّالِثَةُ: الْأَمْرُ بِدُعَائِهِ بِهَا.

الرَّابِعَةُ: تَرْكُ مَنْ عَارَضَ مِنَ الْجَاهِلِينَ الْمُلْحِدِينَ.

الْخَامِسَةُ: تَفْسِيرُ الْإِلْحَادِ فِيهَا.

[**السَّادِسَةُ**: وَعِيدُ مَنْ أَلْحَدَ][٣٧٧].

(٣٧٧) سقط من بعض النسخ

Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'affirmation des Noms divins.[378]

(378) *Ibn al-Qayyim* ﷺ dit dans *badâi' al-fawâ'id* (t.1 p.24): «Les Noms du Seigneur sont des Noms et des descriptions. Ils indiquent les Attributs de Sa perfection. Il n'y a aucune contradiction entre l'appellation et la description. Ainsi, *Ar-Rahmân* est Son Nom et Son Attribut et il n'y a aucune opposition entre l'appellation et la description. Du point de vue de la description, il est subordonné au Nom d'Allah; du point de vue de l'appellation, il figure dans le Coran sans être subordonné, c'est plutôt un Nom propre. Étant donné que ce Nom est spécifique à Lui, il convient qu'il soit cité seul sans être subordonné. Il en va de même pour le Nom «Allah». Et il ne contredit pas l'indication de la description d'*Ar-Rahmân* en tant que Nom d'Allah. Car il indique l'Attribut de la divinité et n'est jamais cité comme subordonné à un autre Nom, mais comme un autre Nom. Contrairement à *al-'Alîm, al-Qadîr, As-Samî', al-Basîr*, etc. C'est pourquoi ces Noms ne figurent jamais seuls, mais sont subordonnés. Réfléchis bien à ce point subtil! Tu constateras alors qu'*Ar-Rahmân* est le Nom d'un Attribut, sans que l'un ne contredise l'autre. D'ailleurs, le Coran a recours aux deux ensemble».

Il poursuit (pp.162-163): «...

- **Le quatrième**: Ses Noms sublimes sont des noms propres et des descriptions, la description ne s'opposant nullement au nom propre, contrairement aux descriptions des serviteurs qui contredisent leurs noms propres. C'est parce que leurs descriptions sont communes. C'est pourquoi le nom propre spécifique les contredit, ce qui n'est pas le cas des Attributs du Très-Haut.
- **Le cinquième**: tout Nom d'Allah a des indications: une indication portant sur l'Essence et l'Attribut en même temps; une indication portant sur l'un des deux par inclusion et une indication portant sur un autre Attribut par inhérence.
- **Le sixième**: Ses Noms sublimes ont deux considérations: l'une du point de vue de l'Essence, l'autre du point de vue des Attributs.
- **Le septième**: les Noms et Attributs qui Lui sont donnés sont arrêtés. En revanche, les informations à Son sujet ne doivent pas forcément être arrêtées.
- **Le huitième**: quand le Nom Lui est donné, on peut en dériver le radical et le participe.
- **Le neuvième**: les actes du Seigneur, glorifié et exalté soit-Il, sont issus de Ses

2. Le fait qu'ils sont les plus beaux.

3. L'ordre de L'invoquer par Ses Noms.(379)

Noms et Attributs». Fin de citation avec adaptation.

(379) Dans *badâi' al-fawâ'id* (t.1 p.165) *Ibn al-Qayyim* ﷺ dit: «Le douzième: de l'exposition des degrés de mémorisation de Ses Noms permettant à celui qui les mémorise d'aller au Paradis. Voilà le pôle du bonheur et l'axe de la réussite et du salut:

- **Premier degré**: mémoriser leurs mots et leur nombre.
- **Deuxième degré**: comprendre leurs sens et indications.
- **Troisième degré**: L'invoquer par ceux-ci, conformément à la parole du Très-Haut:

﴿وَلِلَّهِ ٱلْأَسْمَآءُ ٱلْحُسْنَىٰ فَٱدْعُوهُ بِهَا﴾ [الأعراف: ١٨٠]

﴾C'est à Allah qu'appartiennent les Noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces Noms﴿ [Al-Araf: 180]..

Ce degré se divise en deux étapes:

- **Première étape**: l'invocation de louange et d'adoration
- **Deuxième étape**: l'invocation de demande et de supplication.

On ne fait Son éloge que par Ses Noms sublimes et Ses Attributs majestueux. Il en est de même pour l'invocation. On ne dit donc pas: "Ô l'Existant!" ou bien: "Ô la Chose!" ou bien: "Ô Essence! Pardonnez-moi et fais-moi miséricorde!" Au contraire, dans chaque demande, on invoque par un Nom qui s'accorde à la sollicitation. L'invocateur Le sollicite alors à travers ce Nom». Fin de citation.

On rapporte d'après le Messager d'Allah ﷺ que lorsqu'une chose l'affligeait, il disait:

يَا حَيُّ يَا قَيُّومُ بِرَحْمَتِكَ أَسْتَغِيثُ

«Ô Vivant! Ô Toi qui subsiste par Toi-même! C'est en Ta miséricorde que j'implore le secours». At-Tirmidhî n°3524 et jugé fiable par al-Albânî dans *sahîh al-jâmi'* n°4777. Le Prophète ﷺ disait aussi:

اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ بِأَنَّ لَكَ الْحَمْدُ، لَا إِلَهَ إِلَّا أَنْتَ الْمَنَّانُ، بَدِيعُ السَّمَوَاتِ

4. Délaisser les ignorants et les égarés qui s' opposent à la vérité.

5. L'explication de la profanation de Ses Noms.[380]

وَالْأَرْضِ، يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ.

«Ô Allah! Je Te demande Toi qui détiens la louange, dont point de divinité en dehors de Toi, l'Excellent Donateur, Créateur des cieux et de la terre, Ô Toi qui es plein de Majesté et de Munificence!» Abû Dâwud n°1495, *Ibn Mâjah* n°3858 et *An-Nasâ'î* n°1298. Et il disait:

أَلِظُّوا بِيَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ

«Demandez secours par: "Ô Toi qui es plein de Majesté et de Munificence!"» *At-Tirmidhî* n°3524, *Ahmad* (t.4 p.177) et *al-Hâkim* (t.1 pp.498-499) qui l'authentifie; *Adh-Dhahabî* l'approuve. Il est jugé authentique par *al-Albânî* dans *sahîh al-jâmi'* n°1250.

(380) *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit dans *badâi' al-fawâ'id* (t.1 p.168-169): «La profanation dans Ses Noms veut dire les détourner, dévier leurs réalités et leurs sens de la réalité établie à leur sujet. Ce terme dérive de la déviation, comme l'indique sa racine. Ainsi, le *lahd* en dérive, c'est l'ouverture que l'on pratique sur un côté de la tombe et qui dévie du centre. En dérive ainsi l'athée (*mulhid*) en matière de religion. C'est-à-dire celui qui dévie de la vérité vers le faux. *Ibn As-Sikkît* dit: "Le *mulhid* est celui qui dévie de la vérité et qui y introduit ce qui n'en fait pas partie". La profanation de Ses Noms se divise en plusieurs catégories:

- **La première**: donner ces Noms aux idoles, comme leur appellation *al-Lât* qui dérive de la divinité et *al-'Uzzâ* d' *al-'Azîz*.
- **La deuxième**: donner à Allah un nom qui ne convient pas à Sa majesté, comme les chrétiens qui l'appellent Père.
- **La troisième**: Lui attribuer une description dont Il est sanctifié et qui figure parmi les imperfections, comme la qualification d'être pauvre que Lui ont donnée les plus mauvais israélites.
- **La quatrième**: dénuer Ses Noms de leurs sens et renier leurs réalités, comme les *jahmites* et leurs partisans qui soutiennent: il s'agit de termes abstraits ne portant ni attributs ni significations.
- **La cinquième**: assimiler Ses attributs à ceux de Ses créatures. Exalté soit Allah, Il est indéfiniment au-dessus de ce que disent les anthropomorphistes!»

6. La menace qui pèse contre celui qui profane.



٥١ - بَابٌ
لَا يُقَالُ: السَّلَامُ عَلَى اللَّهِ

فِي الصَّحِيحِ عَنِ ابْنِ مَسْعُودٍ رضي الله عنه قَالَ: كُنَّا إِذَا كُنَّا مَعَ النَّبِيِّ ﷺ فِي الصَّلَاةِ قُلْنَا: السَّلَامُ عَلَى اللَّهِ مِنْ عِبَادِهِ، السَّلَامُ عَلَى فُلَانٍ وَفُلَانٍ، فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «**لَا تَقُولُوا السَّلَامَ عَلَى اللَّهِ فَإِنَّ اللَّهَ هُوَ السَّلَامُ**».

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ السَّلَامِ.

الثانيةُ: أَنَّهُ تَحِيَّةٌ.

الثَّالِثَةُ: أَنَّهَا لَا تَصْلُحُ لِلَّهِ.

الرَّابِعَةُ: الْعِلَّةُ فِي ذَلِكَ.

الْخَامِسَةُ: تَعْلِيمُهُمُ التَّحِيَّةَ الَّتِي تَصْلُحُ لِلَّهِ.



51- Chapitre
On ne dit pas
«Que le salut (*Salâm*) soit sur Allah»

Dans le *sa<u>h</u>î<u>h</u>*, *Ibn Mas'ûd* ﷺ rapporte: «Quand nous étions avec le Prophète ﷺ en prière, nous disions: "Que le salut (*salâm*) soit sur Allah de la part de Ses serviteurs! Que le salut soit sur Untel et Untel!" Le Prophète ﷺ dit alors: «"Ne dites pas que le *salâm* soit sur Allah, car Allah est *As-Salâm*».[381]

Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du *salâm*.
2. Le fait que c'est une salutation.
3. Elle ne convient pas à Allah.
4. La raison en cela.
5. Il leur a appris le salut qui convient à Allah.

---

(381) *Al-Bukhârî* n°835 et *Muslim* n°402. *Thawbân* ﷺ rapporte: «Quand le Prophète ﷺ achevait la prière prescrite, il demandait pardon 3 fois, puis disait:

اللَّهُمَّ أَنْتَ السَّلَامُ وَمِنْكَ السَّلَامُ، تَبَارَكْتَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ.

"Ô Allah! Tu es As-Salâm et de Toi vient le salut (salâm). Glorifié sois-Tu, Détenteur de la Majesté et de la Munificence!» *Muslim* n°591.

Chapitre
لَا يُقَالُ: السَّلَامُ عَلَى اللَّهِ

On ne dit pas: «Que le salut soit (*Salâm*) sur Allah»

Le Prophète ﷺ a expliqué cela en disant: «car Allah est *As-Salâm*». Allah est *As-Salâm*, Celui qui échappe à tout défaut et manquement, ainsi qu’à toute ressemblance à l’une de Ses créatures. Et C’est Lui qui préserve (*sallama*) Ses serviteurs de tous les fléaux et des calamités. Ainsi, Ses serviteurs ne peuvent parvenir ni à Lui nuire ni à Lui être utiles. Ce sont eux qui sont indigents et qui ont besoin de Lui en toute circonstance, alors qu’Il est le Riche, le Digne de louange.



٥٢ - بَابٌ
قَوْلُ اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي إِنْ شِئْتَ

فِي الصَّحِيحِ عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ:

«لَا يَقُلْ أَحَدُكُمْ: اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي إِنْ شِئْتَ، اللَّهُمَّ ارْحَمْنِي إِنْ شِئْتَ، لِيَعْزِمِ الْمَسْأَلَةَ، فَإِنَّ اللَّهَ لَا مُكْرِهَ لَهُ». وَلِمُسْلِمٍ: «وَلْيُعَظِّمْ الرَّغْبَةَ، فَإِنَّ اللَّهَ لَا يَتَعَاظَمُهُ شَيْءٌ أَعْطَاهُ».

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: النَّهْيُ عَنْ الِاسْتِثْنَاءِ فِي الدُّعَاءِ.

الثَّانِيَةُ: بَيَانُ الْعِلَّةِ فِي ذَلِكَ.

الثَّالِثَةُ: قَوْلُهُ: «**لِيَعْزِمِ الْمَسْأَلَةَ**».

الرَّابِعَةُ: إِعْظَامُ الرَّغْبَةِ.

الْخَامِسَةُ: التَّعْلِيلُ لِهَذَا الْأَمْرِ.



52- Chapitre
Au sujet de la parole: «Ô Allah! Pardonne-moi, si Tu veux»

Dans le *sa<u>h</u>î<u>h</u>*, *Abû Hurayra* ﵁ rapporte que le Messager d' Allah ﷺ a dit:

> *«Qu'aucune d'entre vous ne dise: "Ô Allah! Pardonne-moi si Tu veux. Ô Allah! Fais-moi miséricorde si Tu veux". Qu'il soit résolu dans sa demande, car personne ne peut contraindre Allah».*[382] Et chez *Muslim*: *«...et qu'il désire ardemment ce qui est auprès d'Allah donne n'est trop grand pour Lui».*[383]

Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'interdiction de dire «si Allah veut» dans une invocation.
2. L'explication de la raison de cela.
3. Sa parole: «Qu'il soit résolu dans sa demande».
4. Avoir une grande aspiration.
5. La raison de cela.

---

(382) Rapporté par *al-Bukhârî* n°6339 et *Muslim* n°2679.

(383) Rapporté par *Muslim* n°2679.

Chapitre
قَوْلُ اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي إِنْ شِئْتَ

De dire: «Ô Allah! Pardonne-moi, si Tu veux»

Toutes les affaires dépendent de la volonté et du vouloir d'Allah. Les demandes religieuses, l'imploration de la miséricorde et du pardon, ainsi que les demandes temporelles contribuant à la pratique religieuse, comme la santé, la subsistance et autres du genre, doivent être formulées par le serviteur à son Seigneur avec insistance et résolution. Car de telles demandes représentent la servitude même et son noyau.

Cela ne se réalise que par la demande ferme qui ne se rattache pas à la volonté, parce que tel est l'ordre qu'il a reçu. C'est un bien absolu dénué de tout mal et rien n'est trop grand pour Allah.

C'est ainsi qu'apparaît la différence entre la demande ferme et certaines demandes dont le profit et l'intérêt ne sont pas avérés, dont l'obtention ne constituent pas un bien garanti pour le serviteur. Dans ce cas, le serviteur invoque son Seigneur et Le laisse choisir ce qui est au mieux pour lui, comme cette invocation établie:

اللَّهُمَّ أَحْيِنِي إِذَا كَانَتْ الْحَيَاةُ خَيْرًا لِي، وَتَوَفَّنِي إِذَا عَلِمْتَ الْوَفَاةَ خَيْرٌ لِي

«Ô Allah! Accorde-moi la vie aussi longtemps que celle-ci est meilleure pour moi et donne-moi la mort si Tu sais qu'elle est meilleure pour moi!»(384) C'est aussi le cas pour l'invocation de la consultation.(385)

(384) Rapporté par *al-Bukhârî* n°5671 et par *Muslim* n°2680.

(385) Rapporté par *al-Bukhârî* n°7390.

Comprends donc bien cette différence subtile entre la demande des choses utiles dont l’intérêt et l’absence de préjudice sont connus, dans laquelle l’invocateur formule une demande ferme sans la conditionner, et la demande des choses dont le serviteur ne connaît pas les conséquences ni la préséance de son intérêt sur son préjudice. Dans ce cas, l’invocateur la laisse au choix de Son Seigneur qui embrasse toute chose de Son savoir, Sa puissance, Sa miséricorde et Sa bonté.



٥٣ - بَابٌ
لَا يَقُلْ عَبْدِي وَأَمَتِي

فِي الصَّحِيحِ عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا يَقُلْ أَحَدُكُمْ: أَطْعِمْ رَبَّكَ، وَضِّئْ رَبَّكَ، وَلْيَقُلْ: سَيِّدِي وَمَوْلَايَ، وَلَا يَقُلْ: عَبْدِي وَأَمَتِي، وَلْيَقُلْ: فَتَايَ وَفَتَاتِي، وَغُلَامِي».

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: النَّهْيُ عَنْ قَوْلِ: عَبْدِي وَأَمَتِي.

الثَّانِيَةُ: لَا يَقُولُ الْعَبْدُ لِسَيِّدِهِ رَبِّي، وَلَا يُقَالُ لَهُ: أَطْعِمْ رَبَّكَ.

الثَّالِثَةُ: تَعْلِيمُ الْأَوَّلِ قَوْلَ: فَتَايَ وَفَتَاتِي وَغُلَامِي.

الرَّابِعَةُ: تَعْلِيمُ الثَّانِي قَوْلَ: سَيِّدِي وَمَوْلَايَ.

الْخَامِسَةُ: التَّنْبِيهُ لِلْمُرَادِ، وَهُوَ تَحْقِيقُ التَّوْحِيدِ، حَتَّى فِي الْأَلْفَاظِ.



53- Chapitre
De ne pas dire: «Mon serviteur, ma servante»

Dans le *sa<u>h</u>î<u>h</u>*, *Abû Hurayra* ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

> *«Qu'aucun de vous ne dise: "Donne **à** manger **à** ton seigneur! Verse l'eau des ablutions **à** ton seigneur!" Qu'il dise plutôt: "Mon maître, mon patron"! Mais qu'il ne dise pas: "Mon serviteur et ma servante"! Qu'il dise: "Mon domestique et ma domestique, et mon garçon"!»*(386)

Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'interdiction de dire: «mon serviteur, ma servante».
2. L'esclave ne doit pas dire à son maître: «Mon seigneur» et on ne doit pas lui dire: «Donne à manger à ton seigneur».
3. Apprendre au premier à dire: «Mon domestique et ma domestique, et mon garçon».
4. Apprendre au deuxième à dire: «Mon maître, mon patron».
5. Remarquer le but de cela qui est de réaliser le *taw<u>h</u>îd*, même dans les termes que l'on emploie.

---

(386) Rapporté par *al-Bukhârî* n°2552 et *Muslim* n°2249.

Chapitre

لَا يَقُلْ عَبْدِي وَأَمَتِي

De ne pas dire: «Mon serviteur, ma servante»

Il s' agit d' une recommandation: le serviteur évite de dire: «Mon serviteur, ma servante» et dit plutôt: «Mon domestique, ma domestique» afin d' écarter toute expression comportant une ambiguïté ou une interdiction, même de loin. Ce n' est pas interdit, mais la politesse implique de veiller pleinement à utiliser les bons mots qui ne laissent penser d' aucune manière que ce soit qu' un interdit a été commis. La politesse dans la façon de parler prouve la perfection de la sincérité, et plus particulièrement concernant les expressions qui s' y rattachent.



٥٤ - بَابٌ
لَا يُرَدُّ مَنْ سَأَلَ بِاللَّهِ

عَنِ ابْنِ عُمَرَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «**وَمَنْ سَأَلَ بِاللَّهِ فَأَعْطُوهُ، وَمَنِ اسْتَعَاذَ بِاللَّهِ فَأَعِيذُوهُ، وَمَنْ دَعَاكُمْ فَأَجِيبُوهُ، وَمَنْ صَنَعَ إِلَيْكُمْ مَعْرُوفًا فَكَافِئُوهُ، فَإِنْ لَمْ تَجِدُوا مَا تُكَافِئُونَهُ، فَادْعُوا لَهُ حَتَّى تَرَوْا أَنَّكُمْ قَدْ كَافَأْتُمُوهُ**» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ وَالنَّسَائِيُّ بِسَنَدٍ صَحِيحٍ.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: إِعَاذَةُ مَنِ اسْتَعَاذَ بِاللَّهِ.

الثَّانِيَةُ: إِعْطَاءُ مَنْ سَأَلَ بِاللَّهِ.

الثَّالِثَةُ: إِجَابَةُ الدَّعْوَةِ.

الرَّابِعَةُ: الْمُكَافَأَةُ عَلَى الصَّنِيعَةِ.

الْخَامِسَةُ: أَنَّ الدُّعَاءَ مُكَافَأَةٌ لِمَنْ لَمْ يَقْدِرْ إِلَّا عَلَيْهِ.

السَّادِسَةُ: قَوْلُهُ: «**حَتَّى تَرَوْا أَنَّكُمْ قَدْ كَافَأْتُمُوهُ**».



54- Chapitre
De ne pas rejeter celui qui demande par Allah

Ibn 'Umar ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

> *«Celui qui demande par Allah, donnez-lui; celui qui cherche protection par Allah, protégez-le; celui qui vous invite, répondez à son invitation; celui qui est bienfaisant envers vous, rendez-lui la pareille et si vous ne trouvez pas de quoi lui rendre la pareille, alors priez pour lui jusqu'à ce que vous pensiez que vous lui avez rendu la pareille».*(387) *Abû Dâwud* et *An-Nasâ'î* avec une chaîne de transmission authentique.

Ce chapitre expose les points suivants;

1. Protéger celui qui le demande par Allah.
2. Donner à celui qui demande par Allah.(388)

---

(387) Rapporté par *Abû Dâwud* n°1672, *An-Nasâ'î* n°2565, *Ahmad* (t.2 pp.68-69), *al-Hâkim* (t.1 p.412) et *Ibn Hibbân* comme dans *al-mawârid* n°207. Il est jugé authentique par *al-Albânî* dans *sahîh al-jâmi'* n°6021.

(388) *Ibn 'Abbâs* ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

مَنْ سَأَلَكُم بِوَجْهِ اللَّهِ فَأَعْطُوهُ

«Celui qui vous demande par la Face d'Allah, donnez-lui». Abû Dâwud n°5108, *Ahmad* (t.1 p.250); jugé authentique par *al-Al-*

3. Répondre à l'invitation.
4. Rendre la pareille à celui qui prodigue un bien.
5. L'invocation est la rétribution de celui qui ne peut faire que cela.
6. Sa parole: «jusqu'à ce que vous pensiez que vous lui avez rendu la pareille».



bânî dans *As-Sahîha* n°253.

Chapitre
لَا يُرَدُّ مَنْ سَأَلَ بِاللَّهِ

De ne pas rejeter celui qui demande par Allah; on ne demande par la Face d’Allah que le Paradis

Le premier chapitre s’adresse à celui qui est sollicité: si quelqu’un lui réclame un besoin ou le sollicite par l’intermédiaire le plus majestueux, à savoir la demande par Allah, il doit alors y répondre favorablement par respect et vénération du droit d’Allah, et en vertu du droit de son frère qui l’a sollicité à travers cette grande demande.

Le deuxième chapitre s’adresse au demandeur: il doit respecter les Noms d’Allah et Ses Attributs et ne réclamer par la Face d’Allah aucune demande temporelle. Au contraire, on ne réclame par Sa Face que les demandes les plus importantes et les finalités les plus nobles, qui sont le Paradis, sa félicité éternelle, la satisfaction d’Allah, la vision de Son noble Visage et la délectation de Lui parler. C’est cet objectif sublime qu’on demande par la Face d’Allah. Quant aux objectifs mondains et aux affaires insignifiantes, même si le serviteur ne les demande qu’à son Seigneur, il ne doit pas le faire par Sa Face.



٥٥ - بَابٌ
لَا يُسْأَلُ بِوَجْهِ اللَّهِ إِلَّا الْجَنَّةُ

عَنْ جَابِرٍ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «**لَا يُسْأَلُ بِوَجْهِ اللَّهِ إِلَّا الْجَنَّةُ**» رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: النَّهْيُ عَنْ أَنْ يُسْأَلَ بِوَجْهِ اللَّهِ إِلَّا غَايَةُ الْمَطَالِبِ.

الثَّانِيَةُ: إِثْبَاتُ صِفَةِ الْوَجْهِ.



55- Chapitre
On ne demande par la Face d’ Allah que le Paradis

Jâbir ﵁ rapporte que le Messager d’ Allah ﷺ a dit: «On ne demande par la Face d’ Allah que le Paradis».[389] *Abû Dâwud*.

Ce chapitre expose les points suivants;

1. L’interdiction de demander par la Face d’ Allah autre chose que la demande suprême.

2. L’affirmation de l’ Attribut du Visage.



(389) Rapporté par *Abû Dâwud* n°1617, *al-Bayhaqî* dans *al-kubrâ* (t.4 p.199). *Al-Albânî* le juge faible dans *da'îf al-jâmi'* n°6351.

٥٦ - بَابٌ
«مَا جَاءَ فِي الـ «لَوْ»

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿يَقُولُونَ لَوْ كَانَ لَنَا مِنَ ٱلْأَمْرِ شَيْءٌ مَّا قُتِلْنَا هَٰهُنَا﴾ [آل عمران: ١٥٤]، وَقَوْلِهِ: ﴿ٱلَّذِينَ قَالُوا۟ لِإِخْوَٰنِهِمْ وَقَعَدُوا۟ لَوْ أَطَاعُونَا مَا قُتِلُوا۟﴾ [آل عمران: ١٦٨].

وَفِي الصَّحِيحِ عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «**احْرِصْ عَلَى مَا يَنْفَعُكَ، وَاسْتَعِنْ بِاللَّهِ وَلَا تَعْجَزَنْ، وَإِنْ أَصَابَكَ شَيْءٌ فَلَا تَقُلْ: لَوْ أَنِّي فَعَلْتُ كَذَا لَكَانَ كَذَا وَكَذَا، وَلَكِنْ قُلْ قَدَّرَ اللَّهُ وَمَا شَاءَ فَعَلَ، فَإِنَّ (لَوْ) تَفْتَحُ عَمَلَ الشَّيْطَانِ**»



56- Chapitre
Au sujet du terme «Si»

Allah le Très-Haut dit:

﴿يَقُولُونَ لَوْ كَانَ لَنَا مِنَ ٱلْأَمْرِ شَيْءٌ مَّا قُتِلْنَا هَٰهُنَا﴾[آل عمران: ١٥٤]

﴿Ils disent: «Si nous détenions quoi que ce soit de l'ordre, nous n'aurions pas été tués ici»﴾ [Al-Imran: 154]

﴿ٱلَّذِينَ قَالُوا۟ لِإِخْوَٰنِهِمْ وَقَعَدُوا۟ لَوْ أَطَاعُونَا مَا قُتِلُوا۟﴾[آل عمران: ١٦٨]

﴿Ceux qui ont dit à leurs frères et sont restés en arrière: «S'ils nous avaient obéi, ils ne se seraient pas fait tuer»﴾ [Al-Imran: 168]

Dans le *sa<u>h</u>î<u>h</u>*, *Abû Hurayra* rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

> *«Veille à ce qui t'est utile, sollicite l'aide auprès d'Allah et ne faiblis point! S'il t'arrive quelque chose, ne dis pas: "Si j'avais agi de telle manière, il y aurait eu ceci et cela"! Dis Plutôt: "Allah a décrété et Il fait ce qu'Il veut"! Car "si" ouvre la porte à l'oeuvre du Démon (Shaytāne)»*(390)

---

(390) Rapporté par *Muslim* n°2664.

Chapitre

«مَا جَاءَ فِي الـ «لَوْ»

Du mot «si»

Sache que l'usage du mot «si» par le serviteur répond à deux cas de figure: répréhensible et louable.

Quant au cas répréhensible, c'est quand il fait ou subit une chose qu'il n'aime pas. Il dit alors: «Si j'avais fait ceci, il y aurait eu cela». Cela fait partie de l'oeuvre du Démon (*Shayṯāne*), puisqu'il renferme deux interdits:

- **le premier**: cela ouvre la porte du regret, du mécontentement et de l'affliction qu'il convient de fermer. Il n'y a aucun bien en cela pour le serviteur;
- **le deuxième**: il y a en cela une impolitesse vis-à-vis d'Allah et de Son décret, car toutes les affaires et tous les évènements, qu'ils soient mineurs ou majeurs, se déroulent selon le décret et la prédestination d'Allah. Ce qui été destiné devait se passer, on ne peut y échapper. Il en est comme si le fait de dire: «Si j'avais fait ceci, il y aurait eu cela» était une forme de contestation et une forme de faiblesse de la foi au Destin et en la prédestination d'Allah. Il ne fait aucun doute que la foi et le *tawẖîd* du serviteur ne se parachèvent qu'en délaissant ces deux interdits.

En ce qui concerne le cas louable, c'est lorsque le serviteur dit pareils propos en espérant le bien, comme lorsque le Prophète ﷺ dit:

لَو اسْتَقْبَلْتُ مِنْ أَمْرِي مَا اسْتَدْبَرْتُ مَا سُقْتُ الهَدْيَ، وَ لَأَهْلَلْتُ بِالْعُمْرَةِ.

«Si je pouvais revenir en arrière, je n'aurais pas conduit ma bête et je me serais sacralisé pour la 'umra».[391] Ou lorsqu'il dit au sujet d'un homme qui souhaite le bien:

لَوْ أَنَّ لِي مِثْلَ مَالِ فُلَانٍ لَعَمِلْتُ فِيهِ مِثْلَ عَمَلِ فُلَانٌ

«Si j'avais autant d'argent qu'Untel, je l'aurais dépensé comme Untel»[392];

وَلَوْ صَبَرَ أَخِي مُوسَى لَقَصَّ اللَّهُ عَلَيْنَا مِنْ نَبَأِهِمَا

«Si mon frère Mûsâ avait patienté, Allah nous aurait raconté davantage de leurs nouvelles».[393] C'est-à-dire son histoire avec *al-Khidr.*

Tout comme dire «si» en souhaitant le bien est louable, le dire en souhaitant le mal est répréhensible. Ainsi, l'usage de «si» dépend de la raison de son recours.

Si la peine, la tristesse et la faiblesse de la foi au Destin et en la prédestination ou le souhait d'un mal poussent à dire «si», c'est alors répréhensible; si ce sont la volonté du bien, de l'orientation et de l'enseignement qui y conduisent, c'est alors louable. C'est pourquoi l'auteur a intitulé son chapitre de façon à porter les deux sens.



(391) Rapporté par *al-Bukhârî* n°2505-2506 et *Muslim* n°1216-1240.

(392) Rapporté par *al-Bukhârî* n°7232.

(393) Rapporté par *al-Bukhârî* n°3401 et *Muslim* n°2380.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ الْآيَتَيْنِ فِي آلِ عِمْرَانَ.

الثَّانِيَةِ: النَّهْيُ الصَّرِيحِ عَنْ قَوْلٍ: «لَوْ»،إِذَا أَصَابَكَ شَيْءٌ.

الثَّالِثَةِ: تَعْلِيلُ الْمَسْأَلَةِ بِأَنَّ ذَلِكَ يُفْتَحُ عَمَلُ الشَّيْطَانِ.

الرَّابِعَةِ: الْإِرْشَادُ إِلَى الْكَلَامِ الْحَسَنُ.

الْخَامِسَةِ: الْأَمْرُ بِالْحِرْصِ عَلَى مَا يَنْفَعُ مَعَ الِاسْتِعَانَةِ بِاللَّهِ.

السَّادِسَةِ: النَّهْيُ عَنْ ضِدِّ ذَلِكَ، وَهُوَ الْعَجْزُ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication des deux versets de *Âl-'Imrân*.
2. Il est clairement interdit de dire «si» en cas de malheur.
3. La raison est que cela ouvre la porte à l'oeuvre du démon.
4. Il est conseillé de dire de bonnes paroles.
5. L'ordre de rechercher assidûment ce qui est profitable en demandant l'aide d'Allah.
6. L'interdiction de son contraire, qui est l'incapacité.



٥٧ - بَابٌ
النَّهْيُ عَنْ سَبِّ الرِّيحِ

عَنْ أُبَيِّ بْنِ كَعْبٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ:

«لَا تَسُبُّوا الرِّيحَ، فَإِذَا رَأَيْتُمْ مَا تَكْرَهُونَ فَقُولُوا: اللَّهُمَّ إِنَّا نَسْأَلُكَ مِنْ خَيْرِ هَذِهِ الرِّيحِ، وَخَيْرِ مَا فِيهَا، وَخَيْرِ مَا أُمِرَتْ بِهِ، وَنَعُوذُ بِكَ مِنْ شَرِّ هَذِهِ الرِّيحِ، وَشَرِّ مَا فِيهَا، وَشَرِّ مَا أُمِرَتْ بِهِ» صَحَّحَهُ التِّرْمِذِيُّ.

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: النَّهْيُ عَنْ سَبِّ الرِّيحِ.

الثَّانِيَةُ: الْإِرْشَادُ إِلَى الْكَلَامِ النَّافِعِ إِذَا رَأَى الْإِنْسَانُ مَا يَكْرَهُ.

الثَّالِثَةُ: الْإِرْشَادُ إِلَى أَنَّهَا مَأْمُورَةٌ.

الرَّابِعَةُ: أَنَّهَا قَدْ تُؤْمَرُ بِخَيْرٍ وَقَدْ تُؤْمَرُ بِشَرٍّ.



57- Chapitre
L'interdiction d'insulter le vent

Ubay Ibn Ka'b ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

> *«N'insultez pas le vent et quand vous voyez ce que vous détestez, dites: "Ô Allah, nous Te demandons le bien de ce vent, le bien qu'il porte et le bien qui lui été ordonné; et nous demandons Ta protection contre le mal de ce vent, le mal qu'il porte et le mal qui lui a été ordonné».*[394]
> *At-Tirmidhî.*

Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'interdiction d'insulter le vent.
2. Il est conseillé de dire de bonnes paroles lorsque l'on voit ce que l'on déteste.
3. Il nous a montré que le vent reçoit des ordres.
4. Il peut se voir ordonner du bien comme du mal.



(394) Rapporté par *At-Tirmidhî* n°2252; authentifié par *al-Albânî* dans *sahîh al-jâmi'* n°7315.

Chapitre

النَّهْيُ عَنْ سَبِّ الرِّيح

L'interdiction d'insulter le vent

C'est comparable à ce que nous avons vu sur le fait d'insulter le temps, si ce n'est que ce chapitre était général sur la critique de tous les évènements du temps alors que celui-ci est spécifique au vent. Outre son interdiction, insulter le vent est une stupidité et une faiblesse d'esprit, car le vent est administré et commandé par l'administration d'Allah et Son assujettissement. Donc, celui qui insulte le vent insulte Celui qui le commande, même si cette intention ne vient pas à l'esprit de celui qui l'insulte en général, sinon c'est encore pire. Toutefois, cela n'arrive presque jamais à l'esprit d'un musulman.



٥٨ - بَابُ
قَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى:

﴿يَظُنُّونَ بِٱللَّهِ غَيْرَ ٱلْحَقِّ ظَنَّ ٱلْجَٰهِلِيَّةِ يَقُولُونَ هَل لَّنَا مِنَ ٱلْأَمْرِ مِن شَيْءٍ قُلْ إِنَّ ٱلْأَمْرَ كُلَّهُۥ لِلَّهِ﴾ [آل عمران: ١٥٤]

وَقَوْلِهِ:

﴿ٱلظَّآنِّينَ بِٱللَّهِ ظَنَّ ٱلسَّوْءِ عَلَيْهِمْ دَآئِرَةُ ٱلسَّوْءِ﴾ [الفتح: ٦]

قَالَ ابْنُ الْقَيِّمِ فِي الْآيَةِ الْأُولَى: «**فُسِّرَ هَذَا الظَّنُّ بِأَنَّهُ سُبْحَانَهُ لَا يَنْصُرُ رَسُولَهُ، وَأَنَّ أَمْرَهُ سَيَضْمَحِلُّ، وَفُسِّرَ بِظَنِّهِم أَنَّ مَا أَصَابَهُم لَمْ يَكُنْ بِقَدَرِ اللَّهِ وَحِكْمَتِهِ، فَفُسِّرَ بِإِنْكَارِ الْحِكْمَةِ، وَإِنْكَارِ الْقَدْرِ، وَإِنْكَارِ أَنْ يُتِمَّ أَمْرَ رَسُولِهِ ﷺ، وَأَنْ يُظْهِرَهُ عَلَى الدِّينِ كُلِّهِ. وَهَذَا هُوَ ظَنُّ السَّوْءِ الَّذِي ظَنَّهُ الْمُنَافِقُونَ وَالْمُشْرِكُونَ فِي سُورَةِ الْفَتْحِ، وَإِنَّمَا كَانَ هَذَا ظَنَّ السَّوْءِ، لِأَنَّهُ ظَنُّ غَيْرِ مَا يَلِيقُ بِهِ سُبْحَانَهُ، وَمَا يَلِيقُ بِحِكْمَتِهِ وَحَمْدِهِ وَوَعْدِهِ الصَّادِقِ**».

فَمَنْ ظَنَّ أَنَّهُ يُدِيلُ الْبَاطِلَ عَلَى الْحَقِّ إِدَالَةً مُسْتَقِرَّةً يَضْمَحِلُّ مَعَهَا الْحَقُّ، أَوْ أَنْكَرَ أَنْ يَكُونَ مَا جَرَى بِقَضَائِهِ وَقَدَرِهِ، أَوْ أَنْكَرَ أَنْ يَكُونَ قَدَرُهُ لِحِكْمَةٍ بَالِغَةٍ يَسْتَحِقُّ عَلَيْهَا الْحَمْدَ، بَلْ زَعَمَ أَنَّ ذَلِكَ لِمَشِيئَةٍ مُجَرَّدَةٍ، فَ: ﴿ذَٰلِكَ ظَنُّ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ فَوَيْلٌ لِّلَّذِينَ كَفَرُواْ مِنَ ٱلنَّارِ ﴿٢٧﴾﴾ [ص: ٢٧]، وَأَكْثَرُ النَّاسِ يَظُنُّونَ بِاللَّهِ ظَنَّ السَّوْءِ فِيمَا يَخْتَصُّ بِهِمْ، وَفِيمَا يَفْعَلُهُ بِغَيْرِهِمْ، وَلَا يَسْلَمُ

مِنْ ذَلِكَ إِلَّا مَنْ عَرَفَ اللَّهَ وَأَسْمَاءَهُ وَصِفَاتِهِ وَمُوجِبَ حِكْمَتِهِ وَحَمْدِهِ.

فَلْيَعْتَنِ اللَّبِيبُ النَّاصِحُ لِنَفْسِهِ بِهَذَا، وَلْيَتُبْ إِلَى اللَّهِ وَلْيَسْتَغْفِرْهُ مِنْ ظَنِّهِ بِرَبِّهِ ظَنَّ السَّوْءِ، وَلَوْ فَتَّشْتَ مَنْ فَتَّشْتَ لَرَأَيْتَ عِنْدَهُ تَعَنُّتًا عَلَى الْقَدَرِ وَمَلَامَةً لَهُ، وَأَنَّهُ كَانَ يَنْبَغِي أَنْ يَكُونَ كَذَا وَكَذَا، فَمُسْتَقِلٌّ وَمُسْتَكْثِرٌ، وَفَتِّشْ نَفْسَكَ: هَلْ أَنْتَ سَالِمٌ؟

فَإِنْ تَنْجُ مِنْهَا تَنْجُ مِنْ ذِي عَظِيمَةٍ   وَإِلَّا فَإِنِّي لَا إِخَالُكَ نَاجِيًا



58- Chapitre
De ces paroles du Très-Haut;

﴿يَظُنُّونَ بِٱللَّهِ غَيۡرَ ٱلۡحَقِّ ظَنَّ ٱلۡجَٰهِلِيَّةِۖ يَقُولُونَ هَل لَّنَا مِنَ ٱلۡأَمۡرِ مِن شَيۡءٖۗ قُلۡ إِنَّ ٱلۡأَمۡرَ كُلَّهُۥ لِلَّهِۗ﴾ [آل عمران: ١٥٤]

﴿Ils pensent sur Allah autre que la vérité, une pensée digne de la** jâhiliyya; **ils disent: «Détenons-nous une part de l'ordre?» Dis: «L'ordre tout entier appartient à Allah»﴾ [Al-Imran: 154]

﴿ٱلظَّآنِّينَ بِٱللَّهِ ظَنَّ ٱلسَّوۡءِۚ عَلَيۡهِمۡ دَآئِرَةُ ٱلسَّوۡءِۖ﴾ [الفتح: ٦]

﴿Ceux qui pensent du mal d'Allah, c'est sur eux que le mal se retournera﴾ [Al-Fath: 6]

Ibn al-Qayyim dit à propos du premier verset: «Cette pensée a été expliquée par le fait de penser que le Très-Haut ne viendra pas au secours de Son Messager et que son affaire disparaîtra. On l'a expliquée aussi par le fait de penser que ce qui le touche ne provient pas du Destin d'Allah et de Sa sagesse. On l'a donc expliquée par la dénégation de la sagesse et du Destin, que l'affaire de Son Messager ﷺ aboutisse et qu'Il lui donne le dessus sur toutes les autres religions. Telle est la mauvaise pensée qu'ont eue les hypocrites et les polythéistes dans la sourate *al-Fath*. C'est une mauvaise pensée, car c'est penser ce qui ne convient pas au Très-Haut, ni à Sa sagesse, Sa louange et Sa promesse véridique.

Ainsi, quiconque pense qu'Allah donnera le dessus au faux sur la vérité de façon continue, de sorte à ce que la vérité disparaisse, ou nie que ce qui se passe provienne de Son Destin et de Sa prédestination, ou renie que Sa prédestination renferme une sagesse extrême pour laquelle Il mérite la louange et prétend qu'il ne découle que d'une volonté dénuée de toute sagesse; voilà ;

﴿ذَٰلِكَ ظَنُّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ۚ فَوَيْلٌ لِّلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنَ ٱلنَّارِ ﴿٢٧﴾﴾ [ص: ٢٧]

﴿la pensée de ceux qui ont mécru. Malheur donc à ceux qui ont mécru, car l'Enfer leur est destiné﴾ [Sad.: 27].

La plupart des gens pensent du mal d'Allah, vis-à-vis de leur cas personnel ou de ce qu'Il fait avec les autres. N'en est épargné que celui qui connaît Allah, Ses Noms, Ses Attributs et ce qu'impliquent Sa sagesse et Sa louange.

Que celui qui est intelligent et sincère envers lui-même y prête donc attention, qu'il se repente envers Allah et implore Son pardon pour le mal qu'il a pu penser de son Seigneur. Si tu examinais un certain nombre de gens, tu trouverais qu'ils remettent en cause le Destin et le critiquent. Ils disent qu'il aurait plutôt dû se passer ceci ou cela, certains le font beaucoup, d'autres moins. Maintenant, examine ta personne, en es-tu épargné? Si tu en es sauvé, tu es sauvé d'une chose énorme, sinon je ne te vois pas réussir»(395).



(395) Ces paroles d'*Ibn al-Qayyim* sont retranscrites avec adaptation. Voir *zâd al-ma'âd* (t.3 p.229-235).

Chapitre

De ces paroles du Très-Haut;

﴿يَظُنُّونَ بِٱللَّهِ غَيْرَ ٱلْحَقِّ ظَنَّ ٱلْجَٰهِلِيَّةِ﴾ [آل عمران: ١٥٤]

﴾Ils pensent sur Allah autre que la vérité, une pensée digne de la jâhiliyya﴿

La foi et le *tawh̲îd* du serviteur ne se réalisent pas sans croire en tout ce qu’Allah a informé au sujet de Ses Noms, de Ses Attributs et de Sa perfection. Il doit croire que tout cela est vérité, ainsi que tout ce qu’Il a informé au sujet de ce qu’Il va réaliser, de Sa promesse de triomphe de la religion, de l’établissement du vrai et de la dissipation du faux. Croire en cela fait partie de la foi, de même que l’apaisement du coeur à ce sujet.

Toute pensée contredisant cela fait partie de celles de la *jâhiliyya* qui vont à l’encontre du *tawh̲îd*, car il s’agit d’une mauvaise pensée à l’égard d’Allah, c’est nier Sa perfection, démentir Son information et douter de Sa promesse. Et Allah sait mieux.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ آيَةِ آلِ عِمْرَانَ.

الثَّانِيَةُ: تَفْسِيرُ آيَةِ الْفَتْحِ.

الثَّالِثَةُ: الْإِخْبَارُ بِأَنَّ ذَلِكَ أَنْوَاعٌ لَا تُحْصَرُ.

الرَّابِعَةُ: أَنَّهُ لَا يَسْلَم مِنْ ذَلِكَ إِلَّا مَنْ عَرَفَ الْأَسْمَاءَ وَالصِّفَاتِ وَعَرَفَ نَفْسَهُ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du verset de *Âl-'Imrân*.
2. L'explication du verset d'*al-Fath*.
3. Ce point englobe d'innombrables cas de figure.
4. Nul n'en est épargné si ce n'est celui qui connaît les Noms et Attributs et connaît sa propre personne.



٥٩ - بَابٌ
مَا جَاءَ فِي مُنْكِرِي الْقَدَرِ

وَقَالَ ابْنُ عُمَرَ: وَالَّذِي نَفْسُ ابْنِ عُمَرَ بِيَدِهِ، لَوْ كَانَ لِأَحَدِهِمْ مِثْلُ أُحُدٍ ذَهَبًا، ثُمَّ أَنْفَقَهُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ مَا قَبِلَهُ اللَّهُ مِنْهُ حَتَّى يُؤْمِنَ بِالْقَدَرِ، ثُمَّ اسْتَدَلَّ بِقَوْلِ النَّبِيِّ ﷺ: «**الْإِيمَانُ أَنْ تُؤْمِنَ بِاللَّهِ، وَمَلَائِكَتِهِ، وَكُتُبِهِ، وَرُسُلِهِ، وَالْيَوْمِ الْآخِرِ، وَتُؤْمِنَ بِالْقَدَرِ خَيْرِهِ وَشَرِّهِ**» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

وَعَنْ عُبَادَةَ بنِ الصَّامِتِ أَنَّهُ قَالَ لِابْنِهِ: يَا بُنَيَّ إِنَّكَ لَنْ تَجِدَ طَعْمَ الْإِيمَانِ حَتَّى تَعْلَمَ أَنَّ مَا أَصَابَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُخْطِئَكَ، وَمَا أَخْطَأَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُصِيبَكَ، سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «**إِنَّ أَوَّلَ مَا خَلَقَ اللَّهُ الْقَلَمَ، فَقَالَ لَهُ: اكْتُبْ، فَقَالَ: رَبِّ وَمَاذَا أَكْتُبُ؟ قَالَ: اكْتُبْ مَقَادِيرَ كُلِّ شَيْءٍ حَتَّى تَقُومَ السَّاعَةُ**» يَا بُنَيَّ سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «**مَنْ مَاتَ عَلَى غَيْرِ هَذَا فَلَيْسَ مِنِّي**».

وَفِي رِوَايَةٍ لِأَحْمَدَ: «**إِنَّ أَوَّلَ مَا خَلَقَ اللَّهُ تَعَالَى الْقَلَمَ، فَقَالَ لَهُ: اكْتُبْ، فَجَرَى فِي تِلْكَ السَّاعَةِ بِمَا هُوَ كَائِنٌ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ**»

وَفِي رِوَايَةٍ لِابْنِ وَهْبٍ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «**فَمَنْ لَمْ يُؤْمِنْ بِالْقَدَرِ خَيْرِهِ وَشَرِّهِ أَحْرَقَهُ اللَّهُ بِالنَّارِ**».

وَفِي «الْمُسْنَدِ» وَ«السُّنَنِ» عَنِ ابْنِ الدَّيْلَمِيِّ قَالَ: أَتَيْتُ أُبَيَّ بْنَ كَعْبٍ

فَقُلْتُ: فِي نَفْسِي شَيْءٌ مِنَ الْقَدَرِ، فَحَدِّثْنِي بِشَيْءٍ لَعَلَّ اللَّهَ يُذْهِبُهُ مِنْ قَلْبِي، فَقَالَ: «**لَوْ أَنْفَقْتَ مِثْلَ أُحُدٍ ذَهَبًا مَا قَبِلَهُ اللَّهُ مِنْكَ حَتَّى تُؤْمِنَ بِالْقَدَرِ، وَتَعْلَمَ أَنَّ مَا أَصَابَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُخْطِئَكَ، وَمَا أَخْطَأَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُصِيبَكَ، وَلَوْ مِتَّ عَلَى غَيْرِ هَذَا لَكُنْتَ مِنْ أَهْلِ النَّارِ**» قَالَ: فَأَتَيْتُ عَبْدَ اللَّهِ بْنَ مَسْعُودٍ، وَحُذَيْفَةَ بْنَ الْيَمَانِ، وَزَيْدَ بْنَ ثَابِتٍ، فَكُلُّهُمْ حَدَّثَنِي بِمِثْلِ ذَلِكَ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ. حَدِيثٌ صَحِيحٌ رَوَاهُ الْحَاكِمُ فِي صَحِيحِهِ.



59- Chapitre
Des négateurs du Destin

Ibn 'Umar a dit: «Par Celui Qui détient l'âme d'*Ibn 'Umar* dans Sa Main! Si l'un d'entre eux possédait l'équivalent d'*Uhud* en or, puis le dépensait dans la voie d'Allah, Allah ne l'accepterait pas de lui jusqu'à ce qu'il croie au Destin». Ensuite, il cita la parole du Prophète ﷺ:

> *«La foi consiste à ce que tu croies en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au Jour Dernier et que tu croies au Destin, qu'il soit bon ou mauvais».*(396) *Muslim.*

'Ubâda Ibn As-Sâmit dit à son fils: «Ô mon fils! Tu ne trouveras la douceur de la foi que lorsque tu sauras que ce qui t'a touché ne pouvait pas te manquer et que ce qui t'a manqué ne pouvait te toucher. J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire:

> *"La première chose qu'Allah a créée est le le Qalam (la plume), auquel Il dit: "Écris". Il demanda: "Seigneur, et que dois-je écrire?" Il dit: "Écris les prédestinations de toute chose jusqu'à ce que vienne l'Heure".*

Ô mon fils, j'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire:

> *"Quiconque meurt sur autre chose que cela n'est pas de moi"».*(397)

---

(396) Rapporté par *Muslim* n°8, *Abû Dâwud* n°4695, *At-Tirmidhî* n°2613, *An-Nasâ'î* n°4987 et *Ibn Mâjah* n°63.

(397) Rapporté par *Abû Dâwud* n°4700.

Dans une version d'*Ahmad*:

> *«La première chose qu'Allah a créée est le Qalam (la plume), auquel Il dit: "Écris". À cet instant, il écrivit tout ce qui aura lieu jusqu'au Jour de la Résurrection».*[398]

Dans une version d'*Ibn Wahb*, le Messager d'Allah ﷺ a dit:

> *«Celui qui ne croit pas au Destin, qu'il soit bon ou mauvais, Allah le brûlera en Enfer».*

Dans le *musnad* et les *Sunans*, d'après *Ibn Ad-Daylamî*[399]:

«J'allai trouver *Ubay Ibn Ka'b* et dis: "J'ai quelque doute quant au Destin. Dis-moi donc quelque chose, en espérant qu'Allah en débarrasse mon coeur". Il dit alors: "Si tu dépensais l'équivalent d'*Uhud* en or, Allah ne l'accepterait pas de toi jusqu'à ce que tu croies au Destin et que tu saches que ce qui t'a touché ne pouvait pas te manquer et que ce qui t'a manqué ne pouvait pas te toucher. Si tu mourrais sur autre chose que cela, tu serais certainement parmi les gens de l'Enfer"».[400]

Il dit:

«J'allai ensuite trouver *'Abd Allah Ibn Mas'ûd, Hudhayfa Ibn al-Yamân et Zayd Ibn Thâbit*. Chacun d'entre eux me rapporta la même chose du Prophète ﷺ». C'est un *hadith* authentique rapporté par *al-Hâkim* dans son *sahîh*.



(398) Rapporté par *Ahmad* (t.5 p.317) et *Ibn Abî 'Âsim* n°107. *Al-Albânî* le juge fiable dans *fî zilâl al-Qur'ân* (t.1 p.50).

(399) NdT: *Ibn Ad-Daylami*, c'est *'Abdullah ibn Fayrûz Abu Busr*, on l'appelle aussi: *Abu Bichr*.

(400) Rapporté par *Ahmad* (t.5 p.182), *Abû Dâwud* n°4699, *Ibn Mâjah* n°77 et *Ibn Abî 'Âsim* n°111 et 245. Il est authentifié par *al-Albânî* dans *fî zilâl al-Qur'ân* (t.1 p.52 et 109).

Chapitre
مَا جَاءَ فِي مُنْكِرِي الْقَدَرِ

Des négateurs du Destin

Il est établi par le coran, la *sunna* et l'unanimité que la foi au Destin est l'un des piliers de la foi, que ce qu'Allah veut est et ce qu'Il ne veut pas n'est pas. Celui ne croit pas en cela, ne croit pas vraiment en Allah.

Il faut donc croire à tous les niveaux du Destin. Nous croyons ainsi qu'Allah sait toute chose et qu'Il a inscrit dans la Tablette préservée l'ensemble de ce qui est et qui aura lieu jusqu'au Jour de la Résurrection, que tout est soumis à Sa création, à Sa puissance et à Son administration. La foi totale au Destin consiste notamment à savoir qu'Allah ne contraint pas Ses serviteurs à ce qu'ils ne veulent pas. Il leur a plutôt permis de choisir d'obéir ou de pécher.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: بَيَانُ فَرْضِ الْإِيمَانِ بِالْقَدَرِ.

الثَّانِيَةُ: بَيَانُ كَيْفِيَّةِ الْإِيمَانِ بِهِ.

الثَّالِثَةُ: إِحْبَاطُ عَمَلِ مَنْ لَمْ يُؤْمِنْ بِهِ

الرَّابِعَةُ: الْإِخْبَارُ أَنَّ أَحَدًا لَا يَجِدُ طَعْمَ الْإِيمَانِ حَتَّى يُؤْمِنَ بِهِ.

الْخَامِسَةُ: ذِكْرُ أَوَّلِ مَا خَلَقَ اللَّهُ.

السَّادِسَةُ: أَنَّهُ جَرَى بِالْمَقَادِيرِ فِي تِلْكَ السَّاعَةِ إِلَى قِيَامِ السَّاعَةِ.

السَّابِعَةُ: بَرَاءَتُهُ ﷺ مِمَّنْ لَمْ يُؤْمِنْ بِهِ.

الثَّامِنَةُ: عَادَةُ السَّلَفِ فِي إِزَالَةِ الشُّبْهَةِ بِسُؤَالِ الْعُلَمَاءِ.

التَّاسِعَةُ: أَنَّ الْعُلَمَاءَ أَجَابُوهُ بِمَا يُزِيلُ شُبْهَتَهُ، وَذَلِكَ أَنَّهُمْ نَسَبُوا الْكَلَامَ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَطْ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du devoir de croire au Destin.
2. L'explication de la façon dont il faut y croire.
3. L'annulation des oeuvres de celui qui n'y croit pas.
4. Nul ne goûtera la douceur de la foi jusqu'à ce qu'il y croie.
5. La mention de la première chose qu'Allah a créée.
6. Le *Qalam* (*la plume*) a écrit les prédestinations à cet instant jusqu'à la venue de l'Heure.
7. Le Prophète ﷺ a désavoué celui qui n'y croit pas.
8. L'habitude qu'avaient les *salafs* de dissiper les doutes en interrogeant les savants.
9. Les savants lui ont répondu de façon à dissiper ses doutes en répondant seulement par la parole du Prophète ﷺ.



٦٠ - بَابٌ
مَا جَاءَ فِي الْمُصَوِّرِينَ

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «**قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنْ ذَهَبَ يَخْلُقُ كَخَلْقِي؛ فَلْيَخْلُقُوا ذَرَّةً، أَوْ لِيَخْلُقُوا حَبَّةً، أَوْ لِيَخْلُقُوا شَعِيرَةً**» أَخْرَجَاهُ. وَلَهُمَا عَنْ عَائِشَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «**أَشَدُّ النَّاسِ عَذَابًا يَوْمَ الْقِيَامَةِ الَّذِينَ يُضَاهِئُونَ بِخَلْقِ اللَّهِ**»

وَلَهُمَا عَنِ ابْنِ عَبَّاسٍ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: «**كُلُّ مُصَوِّرٍ فِي النَّارِ يُجْعَلُ لَهُ بِكُلِّ صُورَةٍ صَوَّرَهَا نَفْسٌ يُعَذَّبُ بِهَا فِي جَهَنَّمَ**».

وَلَهُمَا عَنْهُ مَرْفُوعًا: «**مَنْ صَوَّرَ صُورَةً فِي الدُّنْيَا كُلِّفَ أَنْ يَنْفُخَ فِيهَا الرُّوحَ، وَلَيْسَ بِنَافِخٍ**». وَلِمُسْلِمٍ عَنْ أَبِي الْهَيَّاجِ قَالَ: قَالَ لِي عَلِيٌّ: أَلَا أَبْعَثُكَ عَلَى مَا بَعَثَنِي عَلَيْهِ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ؟ أَلَّا تَدَعَ صُورَةً إِلَّا طَمَسْتَهَا، وَلَا قَبْرًا مُشْرِفًا إِلَّا سَوَّيْتَهُ.



60- Chapitre
Des faiseurs de représentations

Abû Hurayra ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

> «*Allah Le Très-Haut a dit: "Qui est plus injuste que celui qui tente de créer comme Je crée? Qu'ils créent donc une fourmi! Qu'ils créent donc une graine! Qu'ils créent donc un grain d'orge!* [401]» Les deux *cheikhs.*

Tous deux rapportent d'après *'Âisha* ﷺ que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

> «*Ceux qui auront le châtiment le plus dur au Jour de la Résurrection sont ceux qui tentent d'imiter la création d'Allah*».[402]

Tous deux rapportent d'*Ibn 'Abbâs* ﷺ: «J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire:

> "*Tout faiseur d'images est en Enfer. Pour chaque image qu'il a faite, on lui assignera un être qui le punira en Enfer*».[403]

Tous deux rapportent également de lui qui le fait remonter au Prophète ﷺ:

---

(401) Rapporté par *al-Bukhârî* n°5953 et par *Muslim* n°2111

(402) Rapporté par *al-Bukhârî* n°5954 et *Muslim* n°2107.

(403) *Al-Bukhârî* n°2225 et *Muslim* n°2110 de qui sont les termes.

«Celui qui fait une image ici-bas, on lui demandera d'y insuffler une âme et il n'en fera rien».[404]

Muslim rapporte d'après *Abû al-Hayyâj*: «*'Alî* m'a dit: "Ne t'enverrais-je pas accomplir une tâche que le Messager d'Allah ﷺ m'a envoyé faire? Ne laisse aucune image sans l'effacer ni aucune tombe surélevée sans l'aplanir».[405]



(404) Rapporté par *al-Bukhârî* n°5963 et *Muslim* n°2110.

(405) Rapporté par *al-Bukhârî* n°969, *Abû Dâwud* n°3218, *At-Tirmidhî* n°1049 et *An-Nasâ'î* n°2029.

Chapitre

مَا جَاءَ فِي الْمُصَوِّرِينَ

Des faiseurs de représentations

C' est une des sections du chapitre précédent portant sur le fait qu' il ne faut pas donner des égaux à Allah dans les intentions, les paroles et les actions. L' égal est ce qu' on Lui assimile, même de loin.

Prendre des photos d' animaux est considérée comme une assimilation à la création d' Allah, un mensonge à l' égard de la création divine, une tromperie et une falsification. C' est pourquoi le Législateur l' a condamné.



فِيهِ مَسَائِلُ

الأُولَى: التَّغْلِيظُ الشَّدِيدُ فِي المُصَوِّرِينَ.

الثَّانِيَةُ: التَّنْبِيهُ عَلَى العِلَّةِ، وَهُوَ تَرْكُ الأَدَبِ مَعَ اللَّهِ، لِقَوْلِهِ: «**وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنْ ذَهَبَ يَخْلُقُ كَخَلْقِي**»

الثَّالِثَةُ: التَّنْبِيهُ عَلَى قُدْرَتِهِ، وَعَجْزِهِمْ، لِقَوْلِهِ: «**فَلْيَخْلُقُوا ذَرَّةً، أَوْ حَبَّةً، أَوْ شَعِيرَةً**»

الرَّابِعَةُ: التَّصْرِيحُ بِأَنَّهُمْ أَشَدُّ النَّاسِ عَذَابًا.

الخَامِسَةُ: أَنَّ اللَّهَ يَخْلُقُ بِعَدَدِ كُلِّ صُورَةٍ نَفْسًا يُعَذَّبُ بِهَا المُصَوِّرَ فِي جَهَنَّمَ.

السَّادِسَةُ: أَنَّهُ يُكَلَّفُ أَنْ يَنْفُخَ فِيهَا الرُّوحَ.

السَّابِعَةُ: الأَمْرُ بِطَمْسِهَا إِذَا وُجِدَتْ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. Les paroles sévères prononcées à l'égard des faiseurs d'images.
2. Remarquer la raison qui est le manque de respect envers Allah, puisqu'Il dit: «Qui est plus injuste que celui qui tente de créer comme Je crée».
3. Remarquer Son omnipotence et leur incapacité, puisqu'Il dit: «Qu'ils créent donc une fourmi ou un grain d'orge».
4. Il est dit clairement qu'ils sont les gens qui subiront le châtiment le plus dur.
5. Allah créera des êtres aussi nombreux que les représentations, pour punir le faiseur d'images en Enfer.
6. On lui demandera d'y insuffler une âme.
7. L'ordre de les effacer lorsqu'on les trouve.



٦١ - بَابٌ
مَا جَاءَ فِي كَثْرَةِ الْحَلِفِ

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿وَاحْفَظُوٓا۟ أَيْمَٰنَكُمْ﴾ [المائدة: ٨٩]

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَقُولُ: «**الْحَلِفُ مَنْفَقَةٌ لِلسِّلْعَةِ، مَمْحَقَةٌ لِلْكَسْبِ**» أَخْرَجَاهُ.

وَعَنْ سَلْمَانَ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ: «**ثَلَاثَةٌ لَا يُكَلِّمُهُمُ اللَّهُ وَلَا يُزَكِّيهِمْ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ: أُشَيمِطٌ زَانٍ، وَعَائِلٌ مُسْتَكْبِرٌ، وَرَجُلٌ جَعَلَ اللَّهَ بِضَاعَتَهُ، لَا يَشْتَرِي إِلَّا بِيَمِينِهِ، وَلَا يَبِيعُ إِلَّا بِيَمِينِهِ**». رَوَاهُ الطَّبَرَانِيُّ بِسَنَدٍ صَحِيحٍ.

وَفِي «الصَّحِيحِ» عَنْ عِمْرَانَ بْنِ حُصَيْنٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: «**خَيْرُ أُمَّتِي قَرْنِي، ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ، ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ**»، **قَالَ عِمْرَانُ فَلَا أَدْرِي أَذَكَرَ بَعْدَ قَرْنِهِ مَرَّتَيْنِ أَوْ ثَلَاثًا؟** «**ثُمَّ إِنَّ بَعْدَكُمْ قَوْمًا يَشْهَدُونَ وَلَا يُسْتَشْهَدُونَ، وَيَخُونُونَ وَلَا يُؤْتَمَنُونَ، وَيَنْذِرُونَ وَلَا يُوفُونَ، وَيَظْهَرُ فِيهِمُ السِّمَنُ**».

وَفِيهِ عَنِ ابْنِ مَسْعُودٍ: أَنَّ النَّبِيَّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ: «**خَيْرُ النَّاسِ قَرْنِي، ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ، ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ، ثُمَّ يَجِيءُ قَوْمٌ تَسْبِقُ شَهَادَةُ أَحَدِهِمْ يَمِينَهُ، وَيَمِينُهُ شَهَادَتَهُ**». وَقَالَ إِبْرَاهِيمُ كَانُوا يَضْرِبُونَنَا عَلَى الشَّهَادَةِ وَالْعَهْدِ وَنَحْنُ صِغَارٌ.

61- Chapitre
Du fait de jurer fréquemment

Allah le Très-Haut dit :

﴿وَٱحۡفَظُوٓاْ أَيۡمَٰنَكُمۡ﴾ [المائدة: ٨٩]

﴿***Et préservez vos serments***﴾ [Al-Maidah: 89].

Abû Hurayra ﷺ rapporte:

«J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire: "*Jurer sert à écouler la marchandise, mais gâche les gains*».[406] Les deux *cheikhs*.

Salmân ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

«Il en est trois à qui Allah ne parlera pas, qu'Il ne purifiera pas et qui auront un châtiment douloureux: un vieillard fornicateur, un pauvre orgueilleux et un homme qui fait d'Allah sa marchandise, il n'achète qu'en jurant et ne vend qu'en jurant».[407]*At-Tabarânî* avec une chaîne de transmission authentique.

---

(406) Rapporté par *al-Bukhârî* n°2087 et *Muslim* n°1606.

(407) Rapporté par *At-Tabarânî* dans *al-mu'jam al-kabîr* n°6111 et *As-Saghîr* n°822. *Al-Haythamî* dit dans *majma' Az-Zawâ'id* (t.4 p.81): «Rapporté par *At-Tabarânî* dans les trois *mu'jam*... Ses narrateurs sont fiables sont ceux du *sahîh*. *Al-Albânî* l'authentifie dans *sahîh al-jâmi'* n°3072.

Dans le *sahîh*, *'Imrân Ibn Husayn* rapporte que le Messager d' Allah a dit:

> *«Les meilleurs de ma communauté sont ma génération, puis ceux qui les suivent, puis ceux qui les suivent* - *'Imrân* dit: "Je ne sais plus s' il a parlé de deux ou de trois générations après la sienne".- *Puis vous succéderont des gens qui témoignent sans qu'on leur demande de témoigner, qui trahissent et ne sont pas dignes de confiance, qui prononcent des voeux, mais ne les accomplissent pas. L'embonpoint apparaîtra chez eux».*[408]

On y trouve également d' après *Ibn Mas'ûd* que le Prophète a dit:

> *«Les meilleurs gens sont ma génération, puis ceux qui les suivent, puis ceux qui les suivent. Puis viendront des gens dont le témoignage de l'un d'entre eux précède le serment, et le serment précède le témoignage».*[409]
>
> *Ibrâhîm* dit: «Ils nous frappaient pour les serments et les engagements alors que nous étions petits».[410]



(408) Rapporté par *al-Bukhârî* n°3650 et *Muslim* n°2535.

(409) Rapporté par *al-Bukhârî* n°2652 et *Muslim* n°2533.

(410) Rapporté par *al-Bukhârî* n°2652 et *Muslim* n°2533. Les termes chez *Muslim* sont: «Ils nous interdisaient, alors que nous étions jeunes, les engagements et les témoignages».

Chapitre

مَا جَاءَ فِي كَثْرَةِ الْحَلِفِ

Du fait de jurer fréquemment

Le serment a été fondamentalement institué pour affirmer l’objet pour lequel on jure et exalter le Créateur. C’est pourquoi il incombe de ne jurer que par Allah et jurer par un autre que Lui relève du polythéisme.

Pour parfaire cette exaltation, il ne faut jurer par Allah qu’en disant la vérité. Il s’agit également de respecter Son Nom et de ne pas jurer fréquemment, car le mensonge et les serments fréquents contredisent l’exaltation qui est l’esprit du *tawhîd*.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: الْوَصِيَّةُ بِحِفْظِ الْأَيْمَانِ.

الثَّانِيَةُ: الْإِخْبَارُ بِأَنَّ الْحَلِفَ مَنْفَقَةٌ لِلسِّلْعَةِ، مَمْحَقَةٌ لِلْبَرَكَةِ.

الثَّالِثَةُ: الْوَعِيدُ الشَّدِيدُ فِيمَنْ لَا يَبِيعُ إِلاَّ بِيَمِينِهِ وَلَا يَشْتَرِي إِلَّا بِيَمِينِهِ.

الرَّابِعَةُ: التَّنْبِيهُ عَلَى أَنَّ الذَّنْبَ يَعْظُمُ مَعَ قِلَّةِ الدَّاعِي.

الْخَامِسَةُ: ذَمُّ الَّذِينَ يَحْلِفُونَ وَلَا يُسْتَحْلَفُونَ.

السَّادِسَةُ: ثَنَاؤُهُ ﷺ عَلَى الْقُرُونِ الثَّلَاثَةِ أَوْ الْأَرْبَعَةِ، وَذِكْرُ مَا يَحْدُثُ بَعْدَهُمْ.

السَّابِعَةُ: ذَمُّ الَّذِينَ يَشْهَدُونَ وَلَا يُسْتَشْهَدُونَ.

الثَّامِنَةُ: كَوْنُ السَّلَفِ يَضْرِبُونَ الصِّغَارَ عَلَى الشَّهَادَةِ وَالْعَهْدِ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. La recommandation de préserver les serments.
2. Savoir que le serment est un moyen d'écouler sa marchandise et gâche la bénédiction.
3. La grave menace qui pèse sur celui qui ne vend qu'en jurant et n'achète qu'en jurant.
4. Remarquer que le péché est plus grave quand la tentation est moins grande.
5. Le blâme de ceux qui jurent alors qu'on ne leur demande pas de jurer.
6. Les éloges du Prophète ﷺ aux trois ou quatre premières générations et la mention de ce qui arrivera après elles.
7. Le blâme de ceux qui témoignent alors qu'on ne leur demande pas de témoigner.
8. Le fait que les *salafs* frappaient les enfants à cause du serment et de l'engagement.



٦٢ - بَابُ
مَا جَاءَ فِي ذِمَّةِ اللَّهِ وَذِمَّةِ نَبِيِّهِ ﷺ

وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى: ﴿وَأَوْفُوا۟ بِعَهْدِ ٱللَّهِ إِذَا عَٰهَدتُّمْ وَلَا تَنقُضُوا۟ ٱلْأَيْمَٰنَ بَعْدَ تَوْكِيدِهَا﴾ [النحل: ٩١]

عَنْ بُرَيْدَةَ قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا أَمَّرَ أَمِيرًا عَلَى جَيْشٍ أَوْ سَرِيَّةٍ أَوْصَاهُ بِتَقْوَى اللَّهِ وَمَنْ مَعَهُ مِنَ الْمُسْلِمِينَ خَيْرًا، فَقَالَ: «اغْزُوا بِسْمِ اللَّهِ، فِي سَبِيلِ اللَّهِ، قَاتِلُوا مَنْ كَفَرَ بِاللَّهِ، اغْزُوا وَلَا تَغُلُّوا وَلَا تَغْدِرُوا، وَلَا تُمَثِّلُوا، وَلَا تَقْتُلُوا وَلِيدًا، وَإِذَا لَقِيتَ عَدُوَّكَ مِنَ الْمُشْرِكِينَ، فَادْعُهُمْ إِلَى ثَلَاثِ خِصَالٍ -أَوْ خِلَالٍ-، فَأَيَّتُهُنَّ مَا أَجَابُوكَ، فَاقْبَلْ مِنْهُمْ وَكُفَّ عَنْهُمْ، ثُمَّ ادْعُهُمْ إِلَى الْإِسْلَامِ، فَإِنْ أَجَابُوكَ فَاقْبَلْ مِنْهُمْ، ثُمَّ ادْعُهُمْ إِلَى التَّحَوُّلِ مِنْ دَارِهِمْ إِلَى دَارِ الْمُهَاجِرِينَ، وَأَخْبِرْهُمْ أَنَّهُمْ إِنْ فَعَلُوا ذَلِكَ فَلَهُمْ مَا لِلْمُهَاجِرِينَ، وَعَلَيْهِمْ مَا عَلَى الْمُهَاجِرِينَ، فَإِنْ أَبَوْا أَنْ يَتَحَوَّلُوا مِنْهَا فَأَخْبِرْهُمْ أَنَّهُمْ يَكُونُونَ كَأَعْرَابِ الْمُسْلِمِينَ، يَجْرِي عَلَيْهِمْ حُكْمُ اللَّهِ تَعَالَى، وَلَا يَكُونُ لَهُمْ فِي الْغَنِيمَةِ وَالْفَيْءِ شَيْءٌ، إِلَّا أَنْ يُجَاهِدُوا مَعَ الْمُسْلِمِينَ، فَإِنْ هُمْ أَبَوْا فَاسْأَلْهُمُ الْجِزْيَةَ، فَإِنْ هُمْ أَجَابُوكَ فَاقْبَلْ مِنْهُمْ وَكُفَّ عَنْهُمْ، فَإِنْ هُمْ أَبَوْا، فَاسْتَعِنْ بِاللَّهِ وَقَاتِلْهُمْ. وَإِذَا حَاصَرْتَ أَهْلَ حِصْنٍ فَأَرَادُوكَ أَنْ تَجْعَلَ لَهُمْ ذِمَّةَ اللَّهِ وَذِمَّةَ نَبِيِّهِ، فَلَا تَجْعَلْ لَهُمْ ذِمَّةَ اللَّهِ وَذِمَّةَ نَبِيِّهِ، وَلَكِنِ اجْعَلْ لَهُمْ ذِمَّتَكَ وَذِمَّةَ أَصْحَابِكَ، فَإِنَّكُمْ إِنْ تُخْفِرُوا

ذِمَمَكُمْ وَذِمَّةَ أَصْحَابِكُمْ أَهْوَنُ مِنْ أَنْ تُخْفِرُوا ذِمَّةَ اللَّهِ وَذِمَّةَ نَبِيِّهِ. وَإِذَا حَاصَرْتَ أَهْلَ حِصْنٍ فَأَرَادُوكَ أَنْ تُنْزِلَهُمْ عَلَى حُكْمِ اللَّهِ، فَلَا تُنْزِلْهُمْ عَلَى حُكْمِ اللَّهِ، وَلَكِنْ أَنْزِلْهُمْ عَلَى حُكْمِكَ فَإِنَّكَ لَا تَدْرِي أَتُصِيبُ فِيهِمْ حُكْمَ اللَّهِ أَمْ لَا» رَوَاهُ مُسْلِمٌ



62- Chapitre
De l'engagement d'Allah et de celui de Son Prophète ﷺ

Allah le Très-Haut dit: ;

﴿ وَأَوْفُوا۟ بِعَهْدِ ٱللَّهِ إِذَا عَٰهَدتُّمْ وَلَا تَنقُضُوا۟ ٱلْأَيْمَٰنَ بَعْدَ تَوْكِيدِهَا ﴾[النحل: ٩١]

﴿Respectez le pacte d'Allah lorsque vous concluez un pacte et ne rompez pas vos serments après les avoir prêtés fermement...﴾ [An-Nahl: 91]

Burayda رضي الله عنه rapporte: «Quand le Messager d'Allah ﷺ désignait un émir à la tête d'une armée ou d'un détachement, il lui recommandait de craindre Allah عز وجل en son for intérieur et de bien traiter les musulmans qui l'accompagnaient.

Puis, il disait:

> *"Combattez au Nom d'Allah dans la voie d'Allah! Combattez ceux qui mécroient en Allah! Combattez, mais ne détournez pas les butins, ne trahissez pas, ne mutilez pas et ne tuez aucun enfant! Quand tu rencontreras tes ennemis polythéistes, invite-les à trois caractéristiques – ou: particularités – et agrée celle qu'ils accepteront et*

épargne-les! Invite-les à l'islam! S'ils répondent favorablement, accepte-le et épargne-les! Puis, invite-les à quitter leur pays pour celui des Émigrés! Informe-les que s'ils font cela, ils auront les mêmes droits et devoirs que les Émigrés!

S'ils refusent de quitter leur pays, informe-les qu'ils seront comme les bédouins musulmans. La loi d'Allah qui s'applique aux croyants s'appliquera à eux. Ils n'auront aucune part du butin et du tribut, sauf s'ils combattent aux côtés des musulmans.

S'ils refusent, demande-leur l'impôt (la jizya) S'ils y consentent, accepte-la et épargne-les! S'ils refusent, implore l'aide d'Allah et combats-les! Si tu assièges les gens d'une forteresse et qu'ils te réclament la protection d'Allah et de Son Prophète ﷺ, ne leur accorde ni celle d'Allah ni celle de Son Prophète! Accorde-leur plutôt une protection en ton nom et au nom de tes compagnons! Car violer vos engagements et ceux de vos compagnons est moins grave que de violer l'engagement d'Allah et de Son Messager.

Si tu assièges les habitants d'une forteresse et qu'ils te demandent de lever le siège selon le jugement d'Allah, n'accepte pas! Fais-le plutôt selon ton jugement! En effet, tu ne sais pas si tu te conformeras au jugement d'Allah à leur encontre ou non"».[411] *Muslim.*



(411) Rapporté par *Muslim* n°1731.

Chapitre

مَا جَاءَ فِي ذِمَّةِ اللَّهِ وَذِمَّةِ نَبِيِّهِ ﷺ

De l’engagement d’ Allah et de celui de Son Prophète ﷺ

Le but de ce chapitre est d’ éviter et de prendre garde contre les situations où l’ on risque de rompre et de violer les pactes après avoir donné l’engagement d’Allah et de Son Messager ﷺ aux ennemis avec lesquels on a passé un pacte. Rompre un pacte dans un tel cas représente pour les musulmans une violation de l’ engament d’ Allah et de celui de Son Messager ﷺ, un abandon de l’ exaltation d’ Allah et la plus dangereuse des deux possibilités a été commise, comme souligné par le Prophète ﷺ.

Cela revient aussi à rabaisser la religion et à en éloigner les infidèles, car le respect des engagements, notamment ceux conditionnés par les pactes les plus solides, fait partie des beautés de l’ islam poussant les ennemis équitables à le préférer et à l’ embrasser.



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: الْفَرْقُ بَيْنَ ذِمَّةِ اللَّهِ وَذِمَّةِ نَبِيِّهِ وَذِمَّةِ الْمُسْلِمِينَ.

الثَّانِيَةُ: الْإِرْشَادُ إِلَى أَقَلِّ الْأَمْرَيْنِ خَطَرًا.

الثَّالِثَةُ: قَوْلُهُ: «**اُغْزُوا بِسْمِ اللَّهِ فِي سَبِيلِ اللَّهِ**»

الرَّابِعَةُ: قَوْلُهُ: «**قَاتِلُوا مَنْ كَفَرَ بِاللَّهِ**»

الْخَامِسَةُ: قَوْلُهُ: «**اسْتَعِنْ بِاللَّهِ وَقَاتِلْهُمْ**»

السَّادِسَةُ: الْفَرْقُ بَيْنَ حُكْمِ اللَّهِ وَحُكْمِ الْعُلَمَاءِ.

السَّابِعَةُ: فِي كَوْنِ الصَّحَابِيِّ يَحْكُمُ عِنْدَ الْحَاجَةِ بِحُكْمٍ لَا يَدْرِي أَيُوَافِقُ حُكْمَ اللَّهِ أَمْ لَا؟

Ce chapitre expose les points suivants;

1. La différence entre l'engagement d'Allah et l'engagement de Son Prophète d'une part et l'engagement des musulmans d'autre part.
2. Il est conseillé de se tourner vers la moins dangereuses des deux possibilités.
3. Sa parole: «Combattez au Nom d'Allah dans la voie d'Allah».
4. Sa parole: «Combattez ceux qui mécroient en Allah».
5. Sa parole: «implore l'aide d'Allah et combats-les».
6. La différence entre le jugement d'Allah et le jugement des savants.
7. Le fait que le Compagnon peut, en cas de besoin, émettre un jugement dont il ne sait pas s'il correspond ou non au jugement d'Allah.

٦٣ - بَابٌ
مَا جَاءَ فِي الإِقْسَامِ عَلَى اللَّهِ

عَنْ جُنْدُب بن عَبْد اللَّه رَضِيَ اللهُ عَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّه صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: «**قَالَ رَجُلٌ: وَاللَّهِ لَا يَغْفِرُ اللَّهُ لِفُلَان، فَقَالَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ مَنْ ذَا الَّذِي يَتَأَلَّى عَلَيَّ أَنْ لَا أَغْفِرَ لِفُلَانٍ؟ إِنِّي قَدْ غَفَرْتُ لَهُ وَأَحْبَطْتُ عَمَلَكَ**» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

وَفِي حَدِيث أَبِي هُرَيْرَةَ:أَنَّ القَائِلَ رَجُلٌ عَابِدٌ قَالَ أَبُو هُرَيْرَةَ: «**تَكَلَّمَ بِكَلِمَةٍ، أَوْبَقَتْ دُنْيَاهُ وَآخِرَتَهُ**».



63- Chapitre
Du fait de jurer qu' Allah va faire ou non telle chose

Jundub Ibn 'Abd Allah ﵁ rapporte que le Messager d' Allah ﷺ a dit:

> *«Un homme dit: "Par Allah! Allah ne pardonnera pas à Untel!" Allah ﷻ répliqua alors: "Qui est-ce qui jure à Mon sujet en disant que Je ne pardonnerai pas à Untel? Je lui pardonne et J'annule toutes tes oeuvres!»*[412] *Muslim.*

Dans le hadith d' *Abû Hurayra* ﵁, il est précisé que celui qui a juré était un dévot. *Abû Hurayra* dit: «Il a prononcé une parole qui a anéanti sa vie présente et sa vie future».[413]



(412) Rapporté par *Muslim* n°2621.

(413) Rapporté par *Abû Dâwud* n°4901.

Chapitre
مَا جَاءَ فِي الْإِقْسَامِ عَلَى اللَّهِ

Du fait de jurer qu' Allah va faire ou non telle chose; on ne demande pas à Allah d' intercéder auprès de ses créatures

Ces deux choses représentent un manque de politesse à l' égard d' Allah, ce qui va à l' encontre du *tawhîd*.

En ce qui concerne le fait de jurer qu' Allah fera ou non telle chose, c' est souvent dans un esprit d' arrogance, de vanité et de manque de respect vis-à-vis d' Allah.

Or, la foi ne se réalise pas jusqu' à ce qu' elle soit à l' abri de tout cela.

Quant à faire d' Allah un intercesseur auprès de l' une de Ses créatures, Allah est plus grand que cela, car le rang de l' intercesseur est souvent moindre de celui à qui on la présente. En outre, c' est un manque de politesse envers Allah.

Il incombe donc de l' abandonner parce que les intercesseurs ne peuvent intercéder auprès de Lui qu' après Sa permission. Tous Le craignent.

Comment peut-on donc inverser les rôles pour en faire un intercesseur alors qu' Il est le Sublime et le Très Grand à qui se soumettent et s' humilient toutes les créatures.



فِيهِ مَسَائِلُ

الأُولَى: التَّحْذِيرُ مِنَ التَّأَلِّي عَلَى اللَّهِ.

الثَّانِيَةُ: كَوْنُ النَّارِ أَقْرَبَ إِلَى أَحَدِنَا مِنْ شِرَاكِ نَعْلِهِ.

الثَّالِثَةُ: أَنَّ الجَنَّةَ مِثْلُ ذَلِكَ.

الرَّابِعَةُ: فِيهِ شَاهِدٌ لِقَوْلِهِ: «**إِنَّ الرَّجُلَ لَيَتَكَلَّمُ بِالكَلِمَةِ**» إِلَى آخِرِهِ.

الخَامِسَةُ: أَنَّ الرَّجُلَ قَدْ يُغْفَرُ لَهُ بِسَبَبٍ هُوَ مِنْ أَكْرَهِ الأُمُورِ إِلَيْهِ.

Ce chapitre expose les points suivants;

1. Prendre garde de jurer au nom d'Allah.
2. Le fait que l'Enfer est plus proche de l'un d'entre nous que les lacets de ses chaussures.
3. Il en est de même pour le Paradis.
4. Cela confirme le *hadith*: «Certes, un homme peut prononcer une parole...»[(414)]
5. Un homme peut se voir pardonner par la cause d'une chose qu'il déteste grandement.

---

(414) *Bilâl Ibn al-Hârith* ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

إِنَّ الرَّجُلَ لَيَتَكَلَّمُ بِالْكَلِمَةِ مِنْ رِضْوانِ اللَّهِ تَعَالَى مَا يَظُنُّ أَنْ تَبْلُغَ مَا بلَغَتْ فيَكْتُبُ اللَّهُ لَهُ بِهَا رِضْوَانَهُ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ، وَإِنَّ الرَّجُلَ لَيَتَكَلَّمُ بالكَلِمَةِ مِنْ سَخَطِ اللَّهِ، مَا يَظُنُّ أَنْ تَبْلُغَ مَا بلَغَتْ فيَكْتُبُ اللَّهُ عَلَيْهِ بِهَا سَخَطَهُ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ.

«Certes, un homme peut prononcer une parole d'agrément d'Allah le Très-Haut sans penser qu'elle atteindra le stade qu'elle atteint, et Allah lui inscrit Son agrément jusqu'au Jour de la Résurrection. Et un homme peut prononcer un parole du courroux d'Allah sans penser qu'elle atteindra le stade qu'elle atteint, et Allah lui inscrit Son courroux jusqu'au Jour de la Résurrection».

Ahmad (t.3 p.469), *At-Tirmidhî* n°2319, *Ibn Mâjah* n°3970 et *al-Hâkim* (t.1 p.44) qui l'authentifie; *Adh-Dhahabî* l'approuve. *Al-Albânî* l'authentifie dans *sahîh al-jâmi'* n°1619. Dans une autre version d'après *Abû Hurayra*:

أَنَّ الرَّجُلَ لَيَتَكَلَّمُ بِالْكَلِمَةِ لَا يَرَى بِهِ بَأْسًا يَهْوِي بِهَا سَبْعِينَ خَرِيفًا فِي النَّارِ.

«Certes, un homme peut prononcer une parole en laquelle il ne voit aucun mal, et chuter à cause d'elle soixante-dix ans en Enfer»

At-Tirmidhî n°2314 et *al-Hâkim* (t.4 p.597) qui l'authentifie; *Adh-Dhahabî* l'approuve. *Al-Albânî* le juge authentique dans *sahîh al-jâmi'* n°1618.

٦٤ - بَابٌ
لَا يُسْتَشْفَعُ بِاللَّهِ عَلَى خَلْقِهِ

عَنْ جُبَيْرِ بْنِ مُطْعِمٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: جَاءَ أَعْرَابِيٌّ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ! نُهِكَتِ الْأَنْفُسُ، وَجَاعَ الْعِيَالُ، وَهَلَكَتِ الْأَمْوَالُ، فَاسْتَسْقِ لَنَا رَبَّكَ، فَإِنَّا نَسْتَشْفِعُ بِاللَّهِ عَلَيْكَ وَبِكَ عَلَى اللَّهِ، فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «**سُبْحَانَ اللَّهِ! سُبْحَانَ اللَّهِ!**» فَمَا زَالَ يُسَبِّحُ حَتَّى عُرِفَ ذَلِكَ فِي وُجُوهِ أَصْحَابِهِ، ثُمَّ قَالَ النَّبِيُّ ﷺ: «**وَيْحَكَ! أَتَدْرِي مَا اللَّهُ؟ إِنَّ شَأْنَ اللَّهِ أَعْظَمُ مِنْ ذَلِكَ، إِنَّهُ لَا يُسْتَشْفَعُ بِاللَّهِ عَلَى أَحَدٍ مِنْ خَلْقِهِ**» وَذَكَرَ الْحَدِيثَ.

رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ.



64- Chapitre
On ne demande pas à Allah d'intercéder auprès de Ses créatures

Jubayr Ibn Mut'im رضي الله عنه rapporte: «Un bédouin vint dire au Prophète ﷺ: "Ô Messager d'Allah! Les âmes périssent, les enfants sont affamés et les bêtes meurent! Demande donc la pluie à ton Seigneur. Nous demandons à Allah qu'Il intercède pour nous auprès de toi et nous te demandons d'intercéder pour nous auprès d'Allah!" Le Prophète ﷺ dit alors: "*Pureté à Allah! Pureté à Allah!*" Il ne cessa de le répéter au point où l'on vit la réaction de ses Compagnons sur leurs visages. Le Prophète ﷺ dit ensuite: "*Malheur à toi! Sais-tu qui est Allah? La position d'Allah est bien plus grande! On ne demande pas à Allah d'intercéder auprès de l'une de Ses créatures*"».[415] *Abû Dâwud*.



---

(415) Rapporté par *Abû Dâwud* n°4726, *At-Tabarânî* dans *al-mu'jam al-kabîr* n°1547 et *Ibn Abî 'Âsim* n°575. *Al-Albânî* le juge faible dans *fî zilâl al-janna* (t.1 p.252).

فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: إِنْكَارُهُ عَلَى مَنْ قَالَ: «**نَسْتَشْفِعُ بِاللَّهِ عَلَيْكَ**».

الثَّانِيَةُ: تَغَيُّرُهُ تَغَيُّرًا عُرِفَ فِي وُجُوهِ أَصْحَابِهِ مِنْ هَذِهِ الْكَلِمَةِ.

الثَّالِثَةُ: أَنَّهُ لَمْ يُنْكِرْ عَلَيْهِ قَوْلَهُ: «**نَسْتَشْفِعُ بِكَ عَلَى اللَّهِ**»

الرَّابِعَةُ: التَّنْبِيهُ عَلَى تَفْسِيرِ: «**سُبْحَانَ اللَّهِ**».

الْخَامِسَةُ: أَنَّ الْمُسْلِمِينَ يَسْأَلُونَهُ الاسْتِسْقَاءَ.



Ce chapitre expose les points suivants;

1. Réprimander celui qui dit: «Nous demandons à Allah d'intercéder pour nous auprès de toi».

2. Le Prophète ﷺ a réagi à cette parole au point où cela pouvait se voir sur les visages de ses Compagnons.

3. Il ne lui a pas reproché d'avoir dit: «et nous te demandons d'intercéder pour nous auprès d'Allah».

4. Faire attention à l'explication de l'expression: «Pureté à Allah».

5. Les musulmans lui demandaient de prier pour demander la pluie.



٦٥ - بَابٌ

مَا جَاءَ فِي حِمَايَةِ النَّبِيِّ ﷺ حِمَى التَّوْحِيدِ وَسَدِّهِ طُرُقَ الشِّرْكِ.

عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ الشِّخِّيرِ رضي الله عنه قَالَ: انْطَلَقْتُ فِي وَفْدِ بَنِي عَامِرٍ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقُلْنَا: أَنْتَ سَيِّدُنَا فَقَالَ: «**السَّيِّدُ اللَّهُ تَبَارَكَ وَتَعَالَى**» قُلْنَا: وَأَفْضَلُنَا فَضْلاً، وَأَعْظَمُنَا طولاً، فَقَالَ: «**قُولُوا بِقَوْلِكُمْ، أَوْ بَعْضِ قَوْلِكُمْ، وَلَا يَسْتَجْرِيَنَّكُمْ الشَّيْطَانُ**». رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِسَنَدٍ جَيِّدٍ.

وَعَنْ أَنَسٍ رضي الله عنه أَنَّ نَاسًا قَالُوا يَا رَسُولَ اللَّهِ! يَا خَيْرَنَا، وَابْنَ خَيْرِنَا، وَسَيِّدَنَا وَابْنَ سَيِّدِنَا! فَقَالَ: «**يَا أَيُّهَا النَّاسُ! قُولُوا بِقَوْلِكُمْ، وَلَا يَسْتَهْوِيَنَّكُمْ الشَّيْطَانُ، أَنَا مُحَمَّدٌ، عَبْدُ اللَّهِ وَرَسُولُهُ، مَا أُحِبُّ أَنْ تَرْفَعُونِي فَوْقَ مَنْزِلَتِي الَّتِي أَنْزَلَنِي اللَّهُ عز وجل**» رَوَاهُ النَّسَائِيُّ بِسَنَدٍ جَيِّدٍ.

65- Chapitre De la façon dont le Prophète ﷺ protégeait le domaine du *tawhîd* et obstruait les voies du polythéisme

'Abd Allah Ibn Ach-Chikhîr رضي الله عنه rapporte: «Je partis avec la délégation des *Banû 'Âmir* pour voir le Messager d'Allah ﷺ. Nous dîmes: "*Tu es notre maître*". Il répliqua: "Le Maître (*As-Sayyid*), c'est Allah, glorifié et exalté soit-Il". Nous dîmes: "Et le plus valeureux d'entre nous et le plus digne d'entre nous". Il dit alors: "Vous pouvez dire ce que vous dites - *ou une partie de ce que vous dites* -, mais *que le démon ne vous entraîne pas*».[416] *Abû Dâwud* avec une bonne chaîne de transmission.

Anas رضي الله عنه rapporte que des gens dirent: «Ô Messager d'Allah! Ô le meilleur d'entre nous, fils du meilleur d'entre nous! Notre maître et le fils de notre maître!» Il dit:

> *«Ô gens! Dites ce que vous dites, mais que le démon ne vous entraîne pas. Je suis Muhammad, le serviteur d'Allah et Son Messager. Je n'aime pas que vous m'éleviez au-dessus de la position qu'Allah Puissant et Élevé soit-Il m'a donnée».*[417] *An-Nasâ'î* avec une bonne chaîne de transmission.

(416) *Abû Dâwud* n°4806, *Ahmad* (t.4 p.25) et *An-Nasâ'î* dans *'amal al-yawm wal-layla* n°246.

(417) *An-Nasâ'î* dans *As-Sunan al-kubrâ* n°10078 et *Ahmad* (t.3 p.153 et 241).

Chapitre

مَا جَاءَ فِي حِمَايَةِ النَّبِيِّ ﷺ حِمَى التَّوْحِيدِ

De la façon dont le prophète ﷺ protégeait le domaine du *tawẖîd* et obstruait les voies du polythéisme

Un chapitre similaire a déjà été vu. L’auteur le répète ici en raison de l’importance du sujet. En effet, le *tawẖîd* ne se réalise, ne se conserve et ne se protège qu’en évitant toutes les voies menant au polythéisme.

La différence entre les deux chapitres réside dans le fait que le premier traite de la protection du *tawẖîd* en fermant les portes menant au polythéisme à travers les actes, alors que ce chapitre concerne sa protection et la fermeture de toute avenue y menant, par la bienséance et la préservation des paroles. Toute déclaration conduisant à l’excès qui risque de mener au polythéisme doit absolument être évitée. Le *tawẖîd* ne se parachève qu’en l’abandonnant.

En fait, la plénitude du *tawẖîd* ne s’obtient qu’en remplissant ses conditions, ses piliers, ses compléments et ses exigences tout en évitant ce qui l’annule ou le diminue, que ce soit extérieurement ou intérieurement, dans les paroles, les actes, les intentions et les croyances. Nous avons déjà vu les détails qui expliquent ce point.



فيه مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَحْذِيرُ النَّاسِ مِنَ الْغُلُوِّ.

الثَّانِيَةُ: مَا يَنْبَغِي أَنْ يَقُولَ مَنْ قِيلَ لَهُ «أَنْتَ سَيِّدُنَا».

الثَّالِثَةُ: قَوْلُهُ: «**لَا يَسْتَجْرِيَنَّكُمْ الشَّيْطَانُ**» مَعَ أَنَّهُمْ لَمْ يَقُولُوا إِلَّا الْحَقَّ.

الرَّابِعَةُ: قَوْلُهُ: «**مَا أُحِبُّ أَنْ تَرْفَعُونِي فَوْقَ مَنْزِلَتِي**».



Ce chapitre expose les points suivants;

1. Prévenir les gens contre l'exagération.
2. Ce que doit dire celui à qui on dit: «Tu es notre maître».
3. Il dit: «Que le démon ne vous entraîne pas», alors qu'ils n'ont dit que la vérité.
4. Sa parole: «Je n'aime pas que vous m'éleviez au-dessus de la position qu'Allah m'a donnée».



٦٦ - بَابٌ
مَا جَاءَ فِي قَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى:

﴿وَمَا قَدَرُوا۟ ٱللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِۦ وَٱلْأَرْضُ جَمِيعًا قَبْضَتُهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ﴾ [الزمر: ٦٧]

عَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ رضي الله عنه قَالَ: جَاءَ حَبْرٌ مِنَ الْأَحْبَارِ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: يَا مُحَمَّدُ! إِنَّا نَجِدُ أَنَّ اللَّهَ يَجْعَلُ السَّمَاوَاتِ عَلَى إِصْبَعٍ، وَالْأَرَضِينَ عَلَى إِصْبَعٍ، وَالشَّجَرَ عَلَى إِصْبَعٍ، وَالْمَاءَ عَلَى إِصْبَعٍ، وَالثَّرَى عَلَى إِصْبَعٍ، وَسَائِرَ الْخَلْقِ عَلَى إِصْبَعٍ، فَيَقُولُ: أَنَا الْمَلِكُ. فَضَحِكَ النَّبِيُّ ﷺ حَتَّى بَدَتْ نَوَاجِذُهُ، تَصْدِيقًا لِقَوْلِ الْحَبْرِ، ثُمَّ قَرَأَ: ﴿وَمَا قَدَرُوا۟ ٱللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِۦ وَٱلْأَرْضُ جَمِيعًا قَبْضَتُهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ﴾، وَفِي رِوَايَةٍ لِمُسْلِمٍ: «**وَالْجِبَالَ وَالشَّجَرَ عَلَى إِصْبَعٍ، ثُمَّ يَهُزُّهُنَّ فَيَقُولُ: أَنَا الْمَلِكُ، أَنَا اللَّهُ**». وَفِي رِوَايَةٍ لِلْبُخَارِيِّ: «**يَجْعَلُ السَّمَاوَاتِ عَلَى إِصْبَعٍ، وَالْمَاءَ وَالثَّرَى عَلَى إِصْبَعٍ، وَسَائِرَ الْخَلْقِ عَلَى إِصْبَعٍ**» أَخْرَجَاهُ.

وَلِمُسْلِمٍ عَنْ ابْنِ عُمَرَ مَرْفُوعًا: «**يَطْوِي اللَّهُ السَّمَاوَاتِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، ثُمَّ يَأْخُذُهُنَّ بِيَدِهِ الْيُمْنَى، ثُمَّ يَقُولُ: أَنَا الْمَلِكُ أَيْنَ الْجَبَّارُونَ؟ أَيْنَ الْمُتَكَبِّرُونَ؟ ثُمَّ يَطْوِي الْأَرَضِينَ السَّبْعَ ثُمَّ يَأْخُذُهُنَّ بِشِمَالِهِ، ثُمَّ يَقُولُ: أَنَا الْمَلِكُ، أَيْنَ الْجَبَّارُونَ؟ أَيْنَ الْمُتَكَبِّرُونَ؟**».

وَرُوِيَ عَنْ ابْنِ عَبَّاس، قَالَ: «**مَا السَّمَاوَاتُ السَّبْعُ وَالْأَرْضُونَ السَّبْعُ فِي كَفِّ الرَّحْمَنِ إِلَّا كَخَرْدَلَةٍ فِي يَدِ أَحَدِكُمْ**».

وَقَالَ ابْنُ جَرِير: حَدَّثَنِي يُونُسُ، أَخْبَرَنَا ابْنُ وَهْب، قَالَ: قَالَ ابْنُ زَيْد: حَدَّثَنِي أَبِي، قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّه ﷺ: «**مَا السَّمَاوَاتُ السَّبْعُ فِي الْكُرْسِيِّ إِلَّا كَدَرَاهِمَ سَبْعَةٍ أُلْقِيَتْ فِي تُرْس**» قَالَ: وَقَالَ أَبُو ذَرٍّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ سَمِعْتَ رَسُولَ اللَّه ﷺ يَقُولُ: «**مَا الْكُرْسِيُّ فِي الْعَرْشِ إِلَّا كَحَلْقَةٍ مِنْ حَدِيدٍ أُلْقِيَتْ بَيْنَ ظَهْرَيْ فَلَاةٍ مِنَ الْأَرْض**».

وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ قَالَ: «**بَيْنَ السَّمَاءِ الدُّنْيَا وَالَّتِي تَلِيهَا خَمْسُمِائَةِ عَام، وَبَيْنَ كُلِّ سَمَاءٍ وَسَمَاءٍ خَمْسُمِائَةِ عَام، وَبَيْنَ السَّمَاء السَّابِعَة وَالْكُرْسِيِّ خَمْسُمِائَةِ عَام، وَبَيْنَ الْكُرْسِيِّ وَالْمَاءِ خَمْسُمِائَةِ عَام، وَالْعَرْشُ فَوْقَ الْمَاء، وَاللَّهُ فَوْقَ الْعَرْش، لَا يَخْفَى عَلَيْهِ شَيْءٌ مِنْ أَعْمَالِكُمْ**». أَخْرَجَهُ ابْنُ مَهْدِيٍّ عَنْ حَمَّادِ بْنِ سَلَمَةَ عَنْ عَاصِمٍ عَنْ زِرٍّ عَنْ عَبْدِ اللَّه، وَرَوَاهُ بِنَحْوِهِ الْمَسْعُودِيُّ عَنْ عَاصِمٍ عَنْ أَبِي وَائِلٍ عَنْ عَبْدِ اللَّه.قَالَهُ الْحَافِظُ الذَّهَبِيُّ رَحِمَهُ اللَّهُ تَعَالَى، قَالَ: وَلَهُ طُرُقٌ.

وَعَنْ الْعَبَّاسِ بْنِ عَبْدِ الْمُطَّلِب رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّه ﷺ: «**هَلْ تَدْرُونَ كَمْ بَيْنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْض؟**» قُلْنَا اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ قَالَ: «**بَيْنَهُمَا مَسِيرَةُ خَمْسُمِائَةِ سَنَة، وَبَيْنَ كُلِّ سَمَاءٍ إِلَى سَمَاءٍ مَسِيرَةُ خَمْسُمِائَةِ سَنَة، وَكِثَفُ كُلِّ سَمَاءٍ مَسِيرَةُ خَمْسِمائَةِ سَنَة، وَبَيْنَ السَّمَاء السَّابِعَة وَالْعَرْشِ بَحْرٌ، بَيْنَ أَسْفَلِه وَأَعْلَاهُ كَمَا بَيْنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْض، وَاللَّهُ سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى فَوْقَ ذَلِكَ، وَلَيْسَ يَخْفَى عَلَيْهِ شَيْءٌ مِنْ أَعْمَالِ بَنِي آدَمَ**». أَخْرَجَهُ أَبُو دَاوُدَ وَغَيْرُهُ.

66- Chapitre
De cette parole du Très-Haut;

﴿وَمَا قَدَرُوا۟ ٱللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِۦ وَٱلْأَرْضُ جَمِيعًا قَبْضَتُهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ﴾ [الزمر: ٦٧]

﴿Ils n'ont pas estimé Allah à Sa juste valeur, alors qu'au Jour de la Résurrection, Il fera de toute la terre une poignée﴾ [418][Az-Zumar: 67]

(418) *Ibn al-Qayyim* رحمه الله dit dans *al-jawâb al-kâfî* (pp.187-195): «Celui dont tels sont l'État et la Grandeur n'est pas estimé à Sa juste valeur par celui qui Lui donne des associés dans Son adoration alors qu'ils n'ont droit à aucune part de celle-ci, ce sont plutôt les choses les plus impuissantes et les plus faibles. N'estime pas le Fort, le Puissant, à Sa juste valeur celui qui Lui associe le faible, l'insignifiant. De même, ne L'estime pas à Sa juste valeur celui qui dit: "Il n'a pas envoyé de Messager à Ses créatures et n'a pas révélé de Livre". Ne L'estime pas non plus à Sa juste valeur celui qui dénie les réalités de Ses Noms les plus beaux et Ses Attributs sublimes, niant ainsi Son ouïe, Sa vue, Sa volonté, Son choix, Son élévation au-dessus de Sa création, Ses mots et Sa parole de vive voix. Ne L'estime pas non plus à Sa juste valeur celui qui dit: "Il punit Son serviteur pour ce qu'il n'a pas fait et sur quoi il n'a aucun pouvoir ni absolument aucune influence. Il ne s'agit que de l'action même du Seigneur جل جلاله. Donc, Il châtie Son serviteur pour Son action, car c'est Lui qui y a contraint le serviteur". Or, le contraindre à l'action est plus grave que la contrainte d'une créature par rapport à une autre. S'il est établi dans les natures et les esprits que si le maître force son esclave à faire quelque chose ou l'y pousse, puis le punit pour cela, ce serait mal, alors comment le plus Juste des justes, le plus Sage des sages, le plus Miséricordieux des miséricordieux pourrait-Il contraindre le serviteur à l'action sans intervention de sa part ni influence, ne survenant pas du fait de sa volonté ni de son action en aucun

Ibn Mas'ûd رضي الله عنه rapporte: «Un rabbin vint dire au Messager d'Allah ﷺ: "Ô *Muhammad*! Nous trouvons qu'Allah tiendra les cieux sur un Doigt, les terres sur un Doigt, les arbres sur un Doigt, l'eau sur un Doigt

---

cas, puis le punir pour cela!? Pureté à Allah, Il est infiniment au-dessus de ce qu'ils disent! De même, ne L'estime pas Sa juste valeur celui qui ne Le préserve pas de la puanteur, des toilettes et de tout lieu où on répugne L'évoquer, mais affirme qu'Il est partout, alors qu'Il Le dépouille de Son trône en disant qu'Il n'est pas établi au dessus de celui-ci,

﴿إِلَيۡهِ يَصۡعَدُ ٱلۡكَلِمُ ٱلطَّيِّبُ وَٱلۡعَمَلُ ٱلصَّٰلِحُ يَرۡفَعُهُۥ﴾ [فاطر: ١٠]

﴿vers Lui monte la bonne parole et Il élève haut la bonne action﴾
[Fatir: 10]

Ne L'estime pas non plus à Sa juste valeur celui qui dénie la réalité de Son amour, de Sa miséricorde, de Son indulgence, de Son agrément, de Sa colère et de Son aversion. Ne L'estime pas non plus à Sa juste valeur celui qui Lui attribue une compagne et un enfant, ou considère qu'Il est incarné dans toutes Ses créatures ou qu'Il est Lui-même cette existence.

Et ne L'estime pas à Sa juste valeur, celui qui déclare: "Il est possible qu'Il punisse Ses alliés sans qu'ils ne Lui aient jamais désobéi et les fasse entrer dans la demeure de la damnation et qu'Il récompense Ses ennemis sans qu'ils ne Lui aient jamais obéi en les faisant entrer dans la demeure de la délectation. Ces deux choses sont possibles pour Lui". Ne L'estime pas non plus à Sa juste valeur, celui qui prétend qu'Il ne redonnera pas la vie aux morts, ne ressuscitera pas ceux qui sont dans les tombes et ne rassemblera pas la création en un Jour où le bienfaiteur sera récompensé pour son bienfait et le malfaiteur pour son méfait, et où Il prendra le droit de l'opprimé de son oppresseur. Ne L'estime pas non plus à Sa juste valeur, celui qui sous-estime Son ordre et Lui désobéit, Son interdiction et la commet, Son droit et le viole, Son évocation et la néglige, dont le coeur est insouciant de Lui et qui préfère sa passion à la recherche de Son agrément, pour qui l'obéissance à la créature est plus importante que l'obéissance à Allah. Ainsi, il ne donne à Allah le reste de son coeur, de sa connaissance, de ses paroles, de ses oeuvres et de ses biens, alors que tout autre prime sur Lui parce qu'ils sont plus importants. Il fait peu de cas du regard et de l'observation d'Allah sur lui». Fin de citation. Ô Allah! Nous Te demandons de nous épargner d'une telle attitude de notre part ou même moins, et Te demandons de nous donner par Ta grâce ce qui nous aidera à T'estimer à Ta juste valeur.

et le sol sur un doigt et tout le restant de la création sur un Doigt. Il dira alors: "Je suis le Roi!" Le Prophète ﷺ rit si bien que ses molaires furent visibles, donnant ainsi raison à ce qu'avait dit le rabbin. Puis, le Messager d'Allah ﷺ récita:

﴿ وَمَا قَدَرُوا۟ ٱللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِۦ وَٱلْأَرْضُ جَمِيعًا قَبْضَتُهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ ﴾

[الزمر: ٦٧]

﴿Ils n'ont pas estimé Allah à Sa juste valeur, alors qu'au Jour de la Résurrection, Il fera de toute la terre une poignée﴾»

Dans une version de *Muslim*: «*...les arbres et les montagnes sur un Doigt, puis Il les secouera et dira: "Je suis le Roi, Je suis Allah"*». Dans une version d'*al-Bukhârî*: «*Il mettra les cieux sur un Doigt, l'eau et le sol sur un Doigt et le reste de la création sur un Doigt*».[419] Les deux *cheikhs.*

Muslim rapporte d'après *Ibn 'Umar* رضي الله عنهما qui le fait remonter jusqu'au Prophète ﷺ: «*Allah pliera les cieux le Jour de la Résurrection, puis les prendra dans Sa Main droite, puis Il dira: "Je suis le Roi! Où sont les tyrans? Où sont les orgueilleux?" Ensuite, Il pliera la terre avec Sa Main gauche, puis dira: "Je suis le Roi! Où sont les tyrans? Où sont les orgueilleux?*»[420] Et on rapporte d'après *Ibn 'Abbâs* رضي الله عنهما: «*Les sept cieux et les sept terres ne sont dans la Main du Tout Miséricordieux que comme un grain de moutarde dans la main de l'un d'entre vous*».[421]

Ibn Jarîr dit: *Yûnus* me rapporte: *Ibn Wahb* nous informe: *Ibn Zayd* dit: mon père me rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit: «*Les sept cieux par rapport au Kursî ne sont que comme sept pièces que l'on jette dans un bouclier*». Il dit: Et *Abû Dharr* رضي الله عنه a dit: «J'ai entendu le Messa-

(419) Rapporté par *al-Bukhârî* n°4811 et *Muslim* n°2786.

(420) Rapporté par *Muslim* n°2788.

(421) Rapporté par *Ibn Jarîr At-Tabarî* dans son *tafsîr* n°23280.

ger d'Allah ﷺ dire: «*"Le Kursî par rapport au Trône n'est que comme un anneau de fer que l'on jette au beau milieu d'une terre déserte».*[422]

Ibn Mas'ûd rapporte:

> *«Entre le ciel le plus proche et celui qui lui succède se trouve une distance de cinq cents ans et entre chaque ciel se trouve une distance de cinq cents ans. Une distance de cinq cents ans sépare le septième ciel du Kursî, une distance de cinq cents ans sépare le Kursî de l'eau, le Trône est au-dessus de l'eau et Allah est au-dessus du Trône. Aucune de vos oeuvres ne Lui échappe».*[423]

Ibn Mahdî d'après *Hammâd Ibn Salama,* d'après *'Âsim,* d'après *Zirr,* d'après *'Abd Allah. Al-Mas'ûdî* le rapporte en des termes proches d'après *'Âsim,* d'après *Abû Wâ'il,* d'après *'Abd Allah,* comme le dit l'érudit *Adh-Dhahabî* رحمه الله qui affirme: «Il a diverses voies de transmission».[424]

Al-'Abbâs Ibn 'Abd al-Muttalib رضي الله عنه rapporte: «Le Messager d'Allah ﷺ a dit: *"Savez-vous combien il y a entre le ciel et la terre?"* Nous dîmes: "Allah et Son Messager savent mieux». Il dit:

> *"Entre eux, il y a une distance de cinq cents ans; entre chaque ciel et le suivant se trouve une distance de cinq cents ans et l'épaisseur de chaque ciel est une distance de cinq cents ans. Entre le septième ciel et le Trône se trouve une mer, entre son fond et sa surface se trouve*

(422) Rapporté par *Ibn Jarîr At-Tabarî* dans son *tafsîr* n°4522. Voir *As-Silsila As-Sa<u>h</u>î<u>h</u>a* d'*al-Albânî* n°109.

(423) *At-Tabarânî* dans *al-kabîr* n°8987, *Abû Ash-Shaykh* dans *al-'azama* n°279. *Al-Haythamî* dit dans *majma' Az-Zawâ'id* (t.1 p.91: «Rapporté par *At-Tabarânî* dans *al-kabîr*, ses narrateurs sont ceux du *sa<u>h</u>î<u>h</u>*».

(424) Voir *mukhtasar al-'uluw* (p.130) et *mukhtasar As-Sawâ'iq al-mursala* (t.2 p.373).

la même distance qu'entre le ciel et la terre. Et Allah Béni et Élevé soit-Il est au-dessus de tout cela et aucune action des fils d'Âdam ne Lui échappe».[425] *Abû Dâwud* et d'autres.



(425) Rapporté par *Abû Dâwud* n°4723 et 4725, *At-Tirmidhî* n°3217, *Ibn Mâjah* n°193, *Ahmad* (t.1 pp.206-207) et jugé faible par *A-Albânî* dans *al-silsila Ad-Da'îfa* n°1247.

Chapitre

De cette parole du Très-Haut;

﴿وَمَا قَدَرُواْ ٱللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِۦ وَٱلْأَرْضُ جَمِيعًا قَبْضَتُهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ﴾

[الزمر: ٦٧]

﴿Ils n'ont pas estimé Allah à Sa juste valeur, alors qu'au Jour de la Résurrection, Il fera de toute la terre une poignée﴾

L'auteur رَحِمَهُ ٱللَّهُ termine son livre par ce chapitre. Il mentionne les textes indiquant la grandeur du Seigneur, Sa Majesté, Sa gloire, Sa sublimité et la soumission de toutes les créatures à Sa puissance, car ces sublimes Attributs et ces qualités parfaites représentent la plus grande preuve qu'Il est le Seul à devoir être adoré et loué, Celui à qui il faut vouer l'humilité et la vénération les plus totales, ainsi que l'amour et la divinité absolus. Il est le Vrai en dehors de qui tout est vain. Voilà la réalité, le coeur et l'essence du *tawhîd*, le secret de la sincérité.

Nous demandons à Allah d'emplir nos coeurs de Sa connaissance, de Son amour et de repentir envers Lui. Il est certes Généreux et Magnanime.

Ceci marque la fin du commentaire concis sur le livre de l'Unicité et la clarification de ses finalités. Il comprend des questions importantes du *tawhîd*, des divisions et des détails utiles qui sont indispensables à ceux qui s'intéressent à cette discipline, qui représente l'origine des fondements et sur laquelle reposent toutes les sciences. Louange à Allah pour Sa facilitation et Son bienfait. Que la prière d'Allah et Ses salutations abondantes soient sur *Muhammad*, sa famille et ses Compagnons!



فِيهِ مَسَائِلُ

الْأُولَى: تَفْسِيرُ قَوْلِهِ تَعَالَى:

﴿وَٱلْأَرْضُ جَمِيعًا قَبْضَتُهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ﴾ [الزمر: ٦٧]

الثَّانِيَةُ: أَنَّ هَذِهِ الْعُلُومَ وَأَمْثَالَهَا بَاقِيَةٌ عِنْدَ الْيَهُودِ الَّذِينَ فِي زَمَنِهِ ﷺ لَمْ يُنْكِرُوهَا وَلَمْ يَتَأَوَّلُوهَا.

الثَّالِثَةُ: أَنَّ الْحَبْرَ لَمَّا ذَكَرَ لِلنَّبِيِّ ﷺ صَدَّقَهُ، وَنَزَلَ الْقُرْآنُ بِتَقْرِيرِ ذَلِكَ.

الرَّابِعَةُ: وُقُوعُ الضَّحِكِ مِنْهُ ﷺ، لَمَّا ذَكَرَ الْحَبْرُ هَذَا الْعِلْمَ الْعَظِيمَ.

الْخَامِسَةُ: التَّصْرِيحُ بِذِكْرِ الْيَدَيْنِ، وَأَنَّ السَّمَاوَاتِ فِي الْيَدِ الْيُمْنَى، وَالْأَرَضِينَ فِي الْيَدِ الْأُخْرَى.

السَّادِسَةُ: التَّصْرِيحُ بِتَسْمِيَتِهَا الشِّمَالَ.

السَّابِعَةُ: ذِكْرُ الْجَبَّارِينَ وَالْمُتَكَبِّرِينَ عِنْدَ ذَلِكَ.

الثَّامِنَةُ: قَوْلُهُ: «**كَخَرْدَلَةٍ فِي كَفِّ أَحَدِكُمْ**»

التَّاسِعَةُ: عِظَمُ الْكُرْسِيِّ بِالنِّسْبَةِ إِلَى السَّمَوَاتِ.

الْعَاشِرَةُ: عِظَمُ الْعَرْشِ بِالنِّسْبَةِ إِلَى الْكُرْسِيِّ.

الْحَادِيَةَ عَشْرَةَ: أَنَّ الْعَرْشَ غَيْرُ الْكُرْسِيِّ وَالْمَاءِ.

الثَّانِيَةَ عَشْرَةَ: كَمْ بَيْنَ كُلِّ سَمَاءٍ إِلَى سَمَاءٍ.

الثَّالِثَةَ عَشْرَةَ: كَمْ بَيْنَ السَّمَاءِ السَّابِعَةِ وَالْكُرْسِيِّ.

الرَّابِعَةَ عَشْرَةَ: كَمْ بَيْنَ الْكُرْسِيِّ وَالْمَاءِ.

الْخَامِسَةَ عَشْرَةَ أَنَّ الْعَرْشَ فَوْقَ الْمَاءِ.

السَّادِسَةَ عَشْرَةَ: أَنَّ اللَّهَ فَوْقَ الْعَرْشِ.

السَّابِعَةَ عَشْرَةَ: كَمْ بَيْنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ.

الثَّامِنَةَ عَشْرَةَ: كِثَفُ كُلِّ سَمَاءٍ خَمْسُمِائَةِ سَنَةٍ.

التَّاسِعَةَ عَشْرَةَ: أَنَّ الْبَحْرَ الَّذِي فَوْقَ السَّمَاوَاتِ بَيْنَ أَعْلَاهُ وَأَسْفَلِهِ مَسِيرَةُ خَمْسِمِائَةِ سَنَةٍ. وَاللَّهُ سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى أَعْلَمُ.

وَالْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ، وَصَلَّى اللَّهُ وَسَلَّمَ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ وَعَلَى آلِهِ وَصَحْبِهِ أَجْمَعِينَ.

Ce chapitre expose les points suivants;

1. L'explication du verset :

﴿وَٱلْأَرْضُ جَمِيعًا قَبْضَتُهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ﴾ [الزمر: ٦٧]

﴿Il fera de toute la terre une poignée le Jour de la Résurrection﴾.[Az-Zumar: 67]

2. Ce genre de connaissances existait encore chez les juifs de son époque, ils ne les reniaient pas et ne leur cherchaient pas un autre sens.

3. Lorsque le rabbin a mentionné cela au Prophète ﷺ, il a approuvé ses paroles et le Coran est descendu pour confirmer ses dires.

4. Le Prophète ﷺ a ri lorsque le rabbin a mentionné ce savoir formidable.

5. Il a clairement cité les deux Mains, en disant que les cieux seront dans la Main droite et les terres dans l'autre.

6. Il a appelé l'autre la Main gauche.

7. La mention des tyrans et des orgueilleux dans ce passage.

9. Sa parole: «comme un grain de moutarde dans la main de l'un d'entre vous».

9. L'immensité du *Kursî* par rapport au ciel.

10. L'immensité du Trône par rapport au *Kursî*.

11. Le Trône est différent du *Kursî* et de l'eau.

12. La distance entre deux cieux.

13. La distance entre le septième ciel et le *Kursî*.

14. La distance entre le *Kursî* et l'eau.

15. Le Trône est au-dessus de l'eau.

16. Allah est au-dessus du Trône.

17. La distance entre le ciel et la terre.

18. L'épaisseur de chaque ciel est de cinq cents ans.

19. La distance entre le fond et la surface de la mer qui surplombe les cieux est égale à cinq cents ans. Et Allah sait mieux.

Louange à Allah, Seigneur des mondes. Que la prière et le salut d'Allah soient sur notre maître *Muhammad*, sa famille et tous ses Compagnons!



Table des matières

الحمد لله رب العالمين

CHARH KITĀB

AT-TAWḤĪD

Le Commentaire du Livre de l'Unicité

القول السديد
شرح كتاب التوحيد

Ce livre est l'un des plus précieux ouvrages au sujet du monothéisme, parce qu'il repose sur le Livre et la Sunna, l'auteur, qu'Allah lui fasse miséricorde, rapportant dans chaque chapitre des versets du Coran et des hadiths de la Sunna authentiques en chaîne de transmission ou en significations, ainsi que les paroles des savants et Imams expliquant les sens de ces versets et hadiths, et ceci dans chaque chapitre. Ce livre n'est pas composé des paroles d'Untel ou Untel, ni de paroles de l'auteur, mais ne comprend que la Parole d'Allah et la parole du Messager d'Allah, ainsi que les paroles des Imams de cette communauté, parmi les Compagnons, les tābi`ūn et autres parmi les Imams pris comme exemple.

L'importance de ce livre provient donc du fait qu'il soit basé sur le Livre et la Sunna, sur des versets et des hadiths. Nul ne peut prétendre qu'il s'agisse de la parole d'Untel ou de la parole d'Ibn `Abd Al-Wahhāb, mais il faut plutôt dire : « Ce livre est composé de la Parole d'Allah et de la parole du Messager d'Allah, ainsi que des paroles des Imams de l'Islam.» Ainsi doivent être rédigés les ouvrages.» [I`ānah al-mustafīd sharh Kitāb at-tawḥīd, de Cheikh Ṣāliḥ al-Fawzān, qu'Allah le préserve, (1/18-19).]

Ajoutent encore à l'importance de ce livre les commentaires qu'y a apporté l'éminence `Abd Ar-Raḥmān Ibn Nâsir Ibn Sa'dî (d. 1376 H.), que nous proposons au lecteur dans cette traduction, demandant d'Allah le Très-Haut qu'il rende cela bénéfique.


ISBN 9791091925648
9 791091 925648


IBN BADIS

20€